

## **Assemblées des États membres de l'OMPI**

**Cinquante-cinquième série de réunions**  
**Genève, 5 – 14 octobre 2015**

### **RAPPORT SUR L'EXÉCUTION DU PROGRAMME EN 2014**

*établi par le Directeur général*

1. Le présent document contient le Rapport sur l'exécution du programme en 2014 (document WO/PBC/23/2), soumis au Comité du programme et budget de l'OMPI (PBC) à sa vingt-troisième session (13 – 17 juillet 2014).
2. Les décisions du PBC concernant ce document figurent dans les Décisions prises par le Comité du programme et budget (document A/55/4).

[Le document WO/PBC/23/2 suit]



## **Comité du programme et budget**

**Vingt-troisième session**  
**Genève, 13 – 17 juillet 2015**

### **RAPPORT SUR L'EXÉCUTION DU PROGRAMME EN 2014**

*présenté par le Directeur général*

1. Le Rapport sur l'exécution du programme en 2014 a été établi conformément au cadre de gestion de l'OMPI axée sur les résultats. Il repose sur les critères d'exécution établis dans le programme et budget pour l'exercice biennal 2014-2015 approuvé par les assemblées des États membres de l'OMPI en décembre 2013 (publication n° 360F/PB14/15). Le rapport donne un aperçu des progrès accomplis en 2014 dans la réalisation des résultats escomptés pour l'exercice biennal 2014-2015.

*2. Le Comité du programme et budget (PBC), après avoir examiné le rapport sur l'exécution du programme en 2014 (document WO/PBC/23/2) et tenant compte de son caractère d'autoévaluation du Secrétariat, a recommandé que les assemblées des États membres de l'OMPI prennent acte des progrès accomplis par les programmes en 2014 dans la réalisation des résultats escomptés.*

[Le Rapport sur l'exécution  
du programme en 2014 suit]



# RAPPORT SUR L'EXÉCUTION DU PROGRAMME EN 2014

## TABLE DE MATIÈRES

<b>I.</b>	<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>3</b>
<b>II.</b>	<b>RÉSUMÉ DES RÉALISATIONS EN 2014.....</b>	<b>4</b>
<b>III.</b>	<b>APERÇU DES PROGRÈS RÉALISÉS EN 2014 PAR OBJECTIF STRATÉGIQUE.....</b>	<b>20</b>
	OBJECTIF STRATÉGIQUE I.....	20
	PROGRAMME 1 DROIT DES BREVETS.....	22
	PROGRAMME 2 MARQUES, DESSINS ET MODÈLES INDUSTRIELS ET INDICATIONS GÉOGRAPHIQUES.....	26
	PROGRAMME 3 DROIT D'AUTEUR ET DROITS CONNEXES.....	30
	PROGRAMME 4 SAVOIRS TRADITIONNELS, EXPRESSIONS CULTURELLES TRADITIONNELLES ET RESSOURCES GÉNÉTIQUES.....	39
	OBJECTIF STRATÉGIQUE II.....	43
	PROGRAMME 5 SYSTÈME DU PCT.....	47
	<i>Annexe du programme 5 : indicateurs relatifs aux opérations du PCT.....</i>	<i>52</i>
	PROGRAMME 6 SYSTÈMES DE MADRID ET DE LISBONNE.....	64
	<i>Annexe du programme 6 : indicateurs relatifs aux opérations du système de Madrid.....</i>	<i>70</i>
	PROGRAMME 31 LE SYSTÈME DE LA HAYE.....	82
	<i>Annexe du programme 31 : indicateurs relatifs aux opérations du système de La Haye.....</i>	<i>86</i>
	PROGRAMME 7 ARBITRAGE, MÉDIATION ET NOMS DE DOMAINE.....	94
	OBJECTIF STRATÉGIQUE III.....	98
	PROGRAMME 8 COORDINATION DU PLAN D'ACTION POUR LE DÉVELOPPEMENT.....	102
	PROGRAMME 9 AFRIQUE, PAYS ARABES, ASIE ET PACIFIQUE, PAYS D'AMÉRIQUE LATINE ET DES CARAÏBES, PAYS LES MOINS AVANCÉS.....	107
	PROGRAMME 10 COOPÉRATION AVEC CERTAINS PAYS D'EUROPE ET D'ASIE.....	118
	PROGRAMME 11 ACADÉMIE DE L'OMPI.....	126
	PROGRAMME 30 PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES (PME) ET INNOVATION.....	132
	OBJECTIF STRATÉGIQUE IV.....	138
	PROGRAMME 12 CLASSIFICATIONS INTERNATIONALES ET NORMES.....	141
	PROGRAMME 13 BASES DE DONNÉES MONDIALES.....	145
	PROGRAMME 14 SERVICES D'ACCÈS À L'INFORMATION ET AUX SAVOIRS.....	149
	PROGRAMME 15 SOLUTIONS OPÉRATIONNELLES POUR LES OFFICES DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE.....	153
	OBJECTIF STRATÉGIQUE V.....	157
	PROGRAMME 16 ÉCONOMIE ET STATISTIQUES.....	158
	OBJECTIF STRATÉGIQUE VI.....	161
	PROGRAMME 17 PROMOUVOIR LE RESPECT DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE.....	162
	OBJECTIF STRATÉGIQUE VII.....	166
	PROGRAMME 18 PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET DÉFIS MONDIAUX.....	168
	OBJECTIF STRATÉGIQUE VIII.....	175
	PROGRAMME 19 COMMUNICATIONS.....	177
	PROGRAMME 20 RELATIONS EXTÉRIEURES, PARTENARIATS ET BUREAUX EXTÉRIEURS.....	184
	OBJECTIF STRATÉGIQUE IX.....	199
	PROGRAMME 21 DIRECTION GÉNÉRALE.....	203
	PROGRAMME 22 GESTION DU PROGRAMME ET DES RESSOURCES.....	209

## Rapport sur l'exécution du programme en 2014

PROGRAMME 23	GESTION ET MISE EN VALEUR DES RESSOURCES HUMAINES.....	216
PROGRAMME 24	SERVICES D'APPUI GÉNÉRAUX .....	222
PROGRAMME 25	TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION .....	230
PROGRAMME 26	SUPERVISION INTERNE .....	235
PROGRAMME 27	SERVICES DE CONFÉRENCES ET SERVICES LINGUISTIQUES.....	239
PROGRAMME 28	SÛRETÉ ET SÉCURITÉ .....	243
PROGRAMME 29	PROJETS DE CONSTRUCTIONS.....	246
<b>IV.</b>	<b>ANNEXES .....</b>	<b>251</b>
ANNEXE I	RÉPARTITION DES ÉVALUATIONS DE L'EXÉCUTION PAR PROGRAMME .....	251
ANNEXE II	MISE EN ŒUVRE DES FONDS FIDUCIAIRES 2014.....	253
ANNEXE III	RAPPORT SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT DU PLAN-CADRE D'ÉQUIPEMENT EN 2014 .....	292
	<i>PROJET RELATIF AU RENFORCEMENT DE LA SÉCURITÉ : CRYPTAGE DES DONNÉES ET GESTION DES UTILISATEURS.....</i>	<i>293</i>
	<i>PROJET : MISE EN ŒUVRE DU SYSTÈME DE GESTION DES CONTENUS DE L'ORGANISATION .....</i>	<i>295</i>
	<i>PROJET : RÉNOVATION DES FAÇADES ET DE LA CLIMATISATION DU BÂTIMENT DU PCT.....</i>	<i>300</i>
	<i>PROJET RELATIF À L'INSTALLATION DU SYSTÈME DE REFROIDISSEMENT AU MOYEN DE L'EAU DU LAC LÉMAN (PROJET RÉSEAU DU LAC) POUR LES BÂTIMENTS AB ET PCT.....</i>	<i>304</i>
	<i>PROJET RELATIF À LA PHASE 1 DE LA RÉNOVATION DU SOUS-SOL DU BÂTIMENT ARPAD BOGSCH (REDIMENSIONNEMENT DU CENTRE INFORMATIQUE ET RÉNOVATION DE L'IMPRIMERIE) .....</i>	<i>308</i>
	<i>PROJET : BÂTIMENT ARPAD BOGSCH – REMPLACEMENT DE CERTAINES FENÊTRES .....</i>	<i>311</i>
	<i>PROJET : MESURES DE SÉCURITÉ ET DE PROTECTION ANTI-INCENDIE .....</i>	<i>314</i>
ANNEXE IV	SIGLES UTILISÉS DANS LE PRÉSENT DOCUMENT .....	317

## I. INTRODUCTION

1. Le Rapport sur l'exécution du programme est le principal outil qui permet de rendre compte aux États membres de l'exécution du programme de l'Organisation et il fait partie intégrante du cadre de gestion axée sur les résultats mis en œuvre par l'OMPI. Il sert également de moyen de référence important, car il permet de tirer des enseignements des résultats précédents et d'en tenir dûment compte dans la mise en œuvre future des activités de l'OMPI. Le rapport sur l'exécution du programme est une auto-évaluation par les chefs de programme sur la base du cadre de résultats approuvé par les États membres. Pour renforcer la validité de ce rapport, la Division de la supervision interne (DSI) procède à une validation des données relatives à l'exécution sur une base biennale. L'exercice de validation suivant sera mené pour le Rapport sur l'exécution du programme en 2014-2015. Pour la première fois en 2014, l'évaluation de la mise en œuvre du Plan d'action pour le développement a été rationalisée et, par conséquent, intégrée dans *l'aperçu des progrès accomplis*, au lieu d'être traitée dans une section distincte.

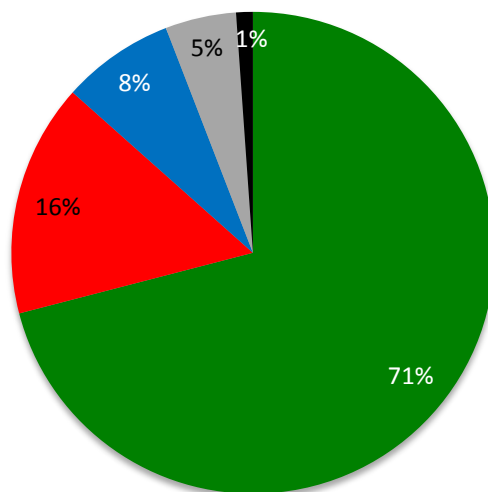
2. Le Rapport sur l'exécution du programme en 2014 est un rapport à mi-parcours qui dresse un bilan des progrès accomplis pour atteindre les résultats escomptés (contrairement au rapport établi à la fin de l'exercice biennal, qui évalue la mesure dans laquelle les résultats escomptés ont été atteints), sur la base des indicateurs d'exécution et des ressources approuvées dans le programme et budget 2014-2015. Un indicateur d'exécution a pu être mesuré au regard de plusieurs cibles. Dans ce cas, la notation pour chaque cible est indiquée, ce qui donne lieu à plusieurs notations. Les critères d'évaluation ci-après ont été utilisés pour le Rapport sur l'exécution du programme en 2014 :

3. Code de couleurs :

- **En bonne voie** s'applique quand les progrès réalisés pour atteindre l'objectif sont supérieurs ou égaux à 40%;
- **Pas en bonne voie** s'applique quand les progrès réalisés pour atteindre l'objectif sont inférieurs à 40%;
- **n.d. pour 2014** s'applique lorsque les données relatives à l'exécution du programme ne sont pas encore disponibles, mais devraient l'être d'ici la fin de l'exercice biennal.
- **Non évaluable**<sup>1</sup> est utilisé lorsque l'évaluation de l'exécution n'est pas faisable parce que les données relatives à la cible n'ont pas été correctement définies, ou lorsque le niveau de référence n'est pas disponible ou encore lorsque les données relatives à l'exécution sont insuffisantes pour déterminer le code de couleurs, et;
- **Objectif abandonné** est utilisé lorsque l'indicateur est considéré comme n'étant plus approprié pour mesurer l'exécution du programme.

4. Sur un total de 358 indicateurs d'exécution que contient le programme et budget 2014-2015, 254 indicateurs ont été évalués et jugés "En bonne voie", soit 71%. L'exécution, sur un total de 56 indicateurs, soit 16%, a été évaluée comme n'étant "Pas en bonne voie" et 27 indicateurs, soit environ 8%, ont été jugés comme "Données non disponibles en 2014". Quelque 17 indicateurs, soit 5%, étaient "Non évaluables" et quatre indicateurs, soit 1%, ont été "Abandonnés".

<sup>1</sup> Conformément aux demandes des États membres, les programmes ont bénéficié de l'opportunité de définir des objectifs qui n'avaient pas été définis dans le programme et budget 2014-2015, à savoir des objectifs "à déterminer", durant l'exercice de mise à jour des niveaux de référence (lancé en juillet 2014), en se basant sur les chiffres de fin 2013. Les objectifs qui n'avaient pas été définis au cours de cette procédure restaient indéfinis et les données d'exécution étaient par conséquent notées comme "non évaluables".



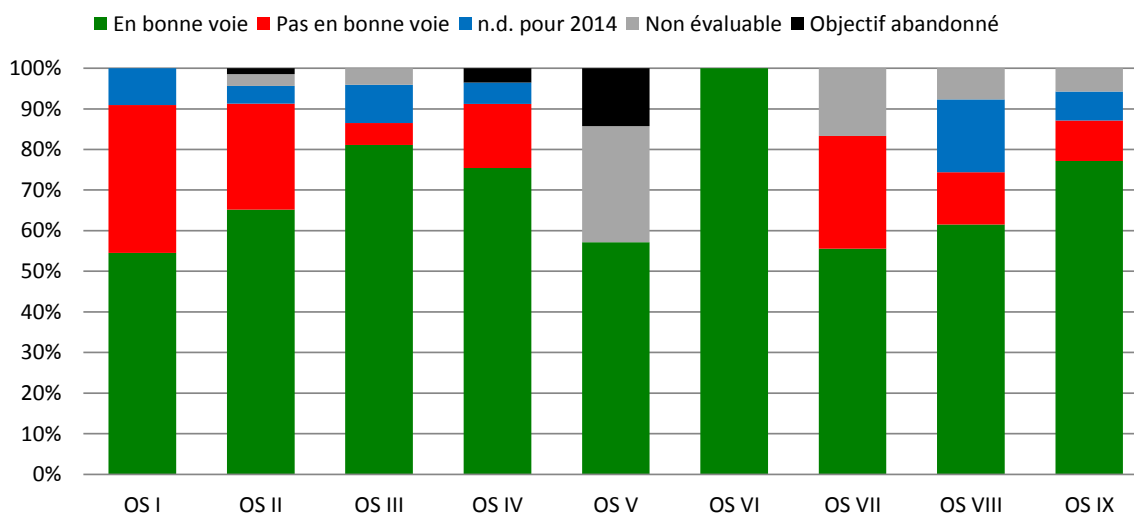
■ En bonne voie ■ Pas en bonne voie ■ n.d. pour 2014 ■ Non évaluable ■ Objectif abandonné

## II. RÉSUMÉ DES RÉALISATIONS EN 2014

5. Conformément aux demandes des États membres et aux améliorations apportées au cours de la dernière période de reddition de comptes, le Rapport sur l'exécution du programme en 2014 inclut des aperçus des dépenses réelles fin 2014 et des tableaux de bord de l'exécution du programme à mi-parcours pour chacun des neuf objectifs stratégiques fournissant une synthèse graphique des progrès accomplis pour atteindre les résultats escomptés en 2014 sur la base des indicateurs d'exécution au titre des programmes contribuant aux objectifs stratégiques respectifs. Lors de l'évaluation de l'exécution, l'incidence des risques recensés dans le programme et budget 2014-15 a dûment été prise en considération. Un aperçu des processus renforcés de gestion des risques de l'Organisation figure dans la description des neuf objectifs stratégiques et dans le programme 22. Le Rapport sur l'exécution du programme en 2014-2015 comportera une analyse plus approfondie des risques et de leur incidence sur les résultats escomptés.

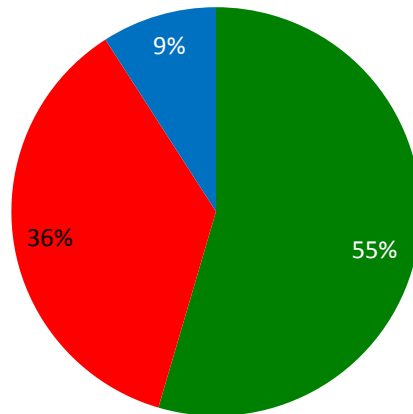
6. On trouvera ci-dessous une synthèse de l'essentiel des progrès accomplis pendant l'exercice biennal 2014 quant à la réalisation des neuf objectifs stratégiques.

### Aperçu consolidé des progrès accomplis en 2014 pour atteindre les résultats escomptés par objectif stratégique





**Objectif stratégique I : Évolution équilibrée du cadre normatif international de la propriété intellectuelle**



■ En bonne voie ■ Pas en bonne voie ■ n.d. pour 2014 ■ Non évaluable ■ Objectif abandonné

7. Les progrès se sont poursuivis en 2014 au titre de cet objectif stratégique, bien que légèrement moins vite que prévu. Fin 2014, plusieurs questions demeuraient en suspens au sein des comités permanents.

8. Les progrès en vue de l'entrée en vigueur des deux nouveaux traités sur le droit d'auteur se sont poursuivis en 2014. Le Traité de Beijing sur les interprétations et exécutions audiovisuelles (Traité de Beijing) a obtenu quatre nouvelles ratifications et adhésions (Chine, Émirats arabes unis, Japon, Slovaquie) portant le total à six sur les 30 nécessaires pour son entrée en vigueur. Le Traité de Marrakech visant à faciliter l'accès des aveugles, des déficients visuels et des personnes ayant d'autres difficultés de lecture des textes imprimés aux œuvres publiées (Traité de Marrakech) a obtenu au total 80 signatures à l'échéance de juin, ainsi que ses cinq premières ratifications et adhésions (El Salvador, Émirats arabes unis, Inde, Mali, Uruguay) sur les 20 nécessaires à son entrée en vigueur. Compte tenu des objectifs ambitieux en termes de ratification/adhésion de ces traités au cours de l'exercice biennal 2014-2015 fixés à la vingtième session du Comité du programme et budget, l'accompagnement des États membres en vue de la ratification était et demeure une priorité, avec une probabilité de voir l'objectif du Traité de Marrakech rempli d'ici la fin de l'exercice biennal.

9. D'autres discussions ont eu lieu sur les autres points de l'ordre du jour du Comité permanent du droit d'auteur et des droits connexes (SCCR) au cours des trois réunions qui se sont tenues en avril-mai 2014, juin-juillet 2014 et décembre 2014. Les délibérations du SCCR ont porté sur une proposition de traité pour les organisations de radiodiffusion et des limitations et exceptions en faveur des bibliothèques et des services d'archives, des établissements d'enseignement et des instituts de recherche et des personnes présentant d'autres handicaps.

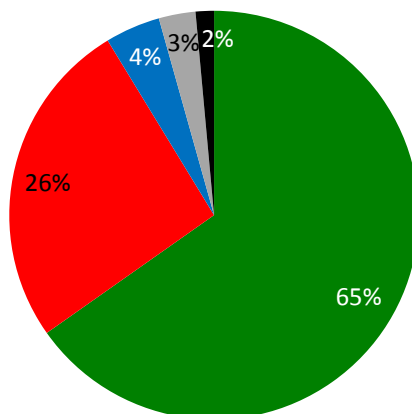
10. Le Comité permanent du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques (SCT) a continué ses travaux sur un traité sur le droit des dessins et modèles industriels à ses trente et unième et trente-deuxième sessions qui pourrait être adopté lors d'une éventuelle conférence diplomatique. La question de la convocation d'une telle conférence diplomatique a été abordée par l'Assemblée générale de l'OMPI à sa quarante-quatrième session (vingt-quatrième session extraordinaire) en mai 2014, et à sa quarante-sixième session (vingt-cinquième session extraordinaire) en septembre 2014, sans qu'une décision ne soit prise à ce sujet. Le SCT a continué ses travaux sur la protection des noms de pays et a examiné une étude préparée par le Secrétariat, ainsi qu'une proposition de la délégation de la Jamaïque.

11. L'année examinée met en évidence une avancée régulière des négociations du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore (IGC) de l'OMPI. En vertu de son nouveau mandat pour l'exercice biennal actuel établi en 2013, l'IGC s'est réuni trois fois (vingt-sixième, vingt-septième et vingt-huitième sessions

de l'IGC). L'IGC a suivi un programme de travail bien défini, fondé sur des méthodes de travail viables. Les États membres ont continué à organiser des consultations et des réunions préparatoires avant les sessions de l'IGC. L'IGC a accompli des progrès dans les "négociations sur la base d'un texte" conformément à son mandat. D'ici la fin de la troisième et dernière session de l'année (vingt-huitième session de l'IGC), l'IGC avait encore rationalisé un texte unifié consacré aux ressources génétiques et accompli d'autres progrès sur les textes relatifs aux savoirs traditionnels et aux expressions culturelles traditionnelles. Le Secrétariat a poursuivi ses efforts pour jouer un rôle d'intermédiaire neutre, professionnel et efficace afin d'appuyer le processus de l'IGC et d'améliorer les services fournis aux participants à l'IGC suite à l'évaluation menée par la Division de l'audit et de la supervision internes de l'OMPI en 2013, qui avait constaté un taux de satisfaction élevé (96%) parmi lesdits participants à l'IGC. Bien que le Secrétariat se soit efforcé de continuer à faciliter la participation des peuples autochtones et des communautés locales au processus de l'IGC, le Fonds de contributions volontaires de l'OMPI pour les communautés autochtones et locales accréditées n'en est pas moins demeuré épuisé. En 2014, l'Assemblée générale de l'OMPI, tout en dressant le bilan et en examinant les textes et les progrès accomplis, n'a pas pu convenir, à ce stade particulier, d'un programme de travail pour l'IGC en 2015.

12. En vue de renforcer la coopération entre les États membres en faveur de la poursuite de l'élaboration d'une politique équilibrée et de cadres normatifs pour le système international des brevets, la vingtième et la vingt et unième session du Comité permanent du droit des brevets (SCP) se sont tenues respectivement en janvier et en novembre 2014. Ce Comité a poursuivi l'examen de cinq points inscrits à son ordre du jour, notamment : i) les exceptions et limitations aux droits des brevets; ii) la qualité des brevets, y compris des systèmes d'opposition; iii) les brevets et la santé; iv) la confidentialité de la communication entre les clients et les mandataires de brevets; et v) le transfert de la technologie.

#### Objectif stratégique II : Fourniture de services mondiaux de propriété intellectuelle de premier ordre



■ En bonne voie ■ Pas en bonne voie ■ n.d. pour 2014 ■ Non évaluable ■ Objectif abandonné

13. En dépit d'une économie mondiale toujours fragile, l'année 2014 a enregistré une croissance considérable des systèmes d'enregistrement internationaux pour la cinquième année consécutive. L'Organisation a assuré la prestation de services de grande qualité, ce qui s'est traduit par une plus grande satisfaction des clients et a également permis d'augmenter la productivité par le biais de techniques d'information et de communication (TIC) bien conçues.

14. Les dépôts internationaux de demandes de brevet en vertu du Traité de coopération en matière de brevets (PCT) ont montré une croissance solide en 2014, avec au total 214 500 demandes, soit une progression de 4,5% par rapport à 2013. Trois géants des télécommunications de Chine et des États-Unis d'Amérique étaient en tête des activités du dépôt international de demandes de brevet en 2014.

15. Lors de sa septième session qui s'est tenue en juin 2014, le Groupe de travail du PCT a continué à débattre d'un certain nombre de propositions visant à améliorer le fonctionnement du système du PCT,

conformément aux recommandations adoptées par le groupe de travail à sa troisième session. Parmi les réalisations remarquables de 2014, l'accord sur de nouveaux critères à remplir pour bénéficier d'une réduction des taxes du PCT pour les déposants de certains pays a élargi le nombre de pays en développement et de PMA bénéficiant de ces réductions de taxes. Les États membres ont en outre clos leurs débats sur d'éventuelles réductions de taxes pour les petites et moyennes entreprises (PME), convenant qu'il n'existait aucune voie claire pour aller de l'avant en la matière et qu'aucun travail sur la question n'aurait lieu avant qu'un État membre ne formule une proposition concrète. Il a été convenu que les discussions entre les États membres sur d'éventuelles réductions de taxes pour les universités et les instituts de recherche à but non lucratif, notamment, mais sans s'y limiter, ceux des pays en développement et des PMA, se poursuivraient en 2015. En outre, les États membres sont convenus d'une procédure révisée pour la nomination de nouvelles administrations chargées de la recherche internationale et de l'examen préliminaire international, et les discussions ont progressé quant à la manière d'améliorer la qualité et la rapidité des travaux du PCT (rapports de recherche internationale et d'examen préliminaire international). Ils ont également pris note des progrès accomplis dans l'acceptation d'indicateurs permettant de mesurer les performances générales du système du PCT, notamment en ce qui concerne la qualité des travaux du PCT.

16. L'utilisation du système de Madrid a également progressé en 2014, quoique plus lentement qu'initialement prévu. Un nombre record de 47 885 demandes ont été reçues en 2014, soit une progression de 2,3% par rapport à 2013. Les États-Unis d'Amérique ont été à l'origine de plus de la moitié de la progression totale, dépassant l'Allemagne en tant que plus important utilisateur du système, marquant une évolution significative en 2014 et illustrant la transformation du système en un système véritablement mondial. L'expansion géographique du système a également connu d'importantes évolutions positives. En décembre, le Zimbabwe et l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI) ont adhéré au Protocole de Madrid. L'OAPI étant une organisation intergouvernementale regroupant 17 pays, ces deux adhésions ont, à elles seules, fait passer de 94 à 110 le nombre de pays au sein desquels les utilisateurs sont en mesure de protéger leurs marques de manière centralisée par l'intermédiaire du système de Madrid, contribuant ainsi également considérablement à sa transformation.

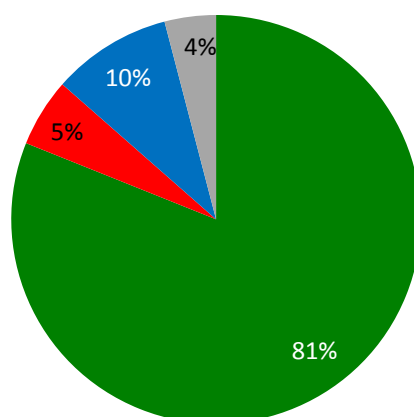
17. Le nombre de demandes d'enregistrement international de dessins ou modèles industriels déposées en vertu du système de La Haye s'est élevé à 14 441 dessins et modèles en 2014, soit une progression de 9,6% par rapport à 2013, bien que la croissance globale ait été plus lente que prévue. D'importants progrès en vue de l'amélioration du cadre juridique du système de La Haye ont été réalisés en 2014. Notamment, suite à la quatrième session du groupe de travail sur le développement juridique du système de La Haye concernant l'enregistrement international des dessins et modèles industriels, l'Assemblée de l'Union de La Haye a adopté des dispositions introduisant un "mécanisme de retour d'informations". En outre, des modifications ont été introduites dans les Instructions administratives afin d'accorder davantage de souplesse aux utilisateurs concernant la divulgation officielle de leurs dessins et modèles. En 2014, la République de Corée est devenue partie à l'Acte de Genève (1999) de l'Arrangement de La Haye concernant l'enregistrement international des dessins et modèles industriels (ci-après désigné par l'"Acte de 1999"). L'adhésion d'autres membres éventuels, notamment le Japon et les États-Unis d'Amérique, a été reportée à 2015, entraînant un taux de croissance des adhésions en 2014 inférieur aux prévisions. Par ailleurs, fin 2014, il fallait encore trois consentements pour l'extinction de l'Acte de 1934 et quatre parties contractantes en dehors de l'Union européenne (UE) et de l'OAPI restaient liées par l'Acte de 1960.

18. L'Assemblée de l'Union de Lisbonne a mandaté le Groupe de travail sur le développement du système de Lisbonne, en 2009, pour entreprendre un examen de ce système de Lisbonne afin de le rendre plus attractif pour les utilisateurs et les nouveaux Membres potentiels, tout en conservant ses principes et ses objectifs. Compte tenu des progrès accomplis par le groupe de travail, l'Assemblée de l'Union de Lisbonne a approuvé en 2013 la convocation d'une conférence diplomatique pour l'adoption d'un Arrangement de Lisbonne révisé sur les appellations d'origine et les indications géographiques en 2015. En octobre 2014, le groupe de travail a terminé son travail préparatoire pour un nouvel Acte de l'Arrangement de Lisbonne concernant la protection des appellations d'origine et leur enregistrement international, et le comité préparatoire a décidé que la conférence diplomatique serait convoquée à Genève du 11 au 21 mai 2015.

19. Partant des conclusions de l'enquête internationale sur le règlement des litiges dans les transactions internationales en matière de technologie qu'il avait menée en 2013, le Centre de l'OMPI a poursuivi ses travaux en 2014 visant à optimiser le potentiel de ses procédures afin de mieux répondre aux besoins des utilisateurs et des titulaires de droits de propriété intellectuelle. En 2014, le nombre d'affaires de cybersquattage déposées auprès de l'OMPI a augmenté de 2%, avec 2634 affaires

concernant 5591 noms de domaine hébergés par des propriétaires de marques alléguant une utilisation abusive de leur marque. Les noms de domaine de premier niveau qui sont des codes de pays (ccTLD) représentaient 13% de tous les dépôts, avec 72 administrateurs de domaines nationaux ayant désigné l'OMPI pour assurer ce service. Les litiges administrés par l'OMPI en vertu des principes UDRP ont impliqué des parties issues de 108 pays en 2014. Parmi les cinq principaux utilisateurs, les États-Unis d'Amérique ont enregistré le nombre d'affaires le plus élevé représentant 14,3% du total. Les trois principaux secteurs d'activité des requérants étaient le commerce de détail (13% de toutes les affaires), la banque et la finance (11%) ainsi que la mode (10%). Les procédures ont été instruites par 297 experts de l'OMPI dans 43 pays et 16 langues différentes.

**Objectif stratégique III : Favoriser l'utilisation de la propriété intellectuelle au service du développement**



■ En bonne voie ■ Pas en bonne voie ■ n.d. pour 2014 ■ Non évaluable ■ Objectif abandonné

20. Favoriser l'utilisation de la propriété intellectuelle au service du développement et donner aux pays en développement, aux PMA et aux pays en transition les moyens de maîtriser la propriété intellectuelle pour renforcer leur potentiel et leurs capacités en matière d'innovation est resté une priorité en 2014.

21. L'OMPI a continué d'apporter son assistance aux pays en développement et aux pays les moins avancés (PMA) en 2014 pour la conception, l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies nationales de propriété intellectuelle qui sont à la fois cohérentes avec leurs plans de développement généraux et capables de stimuler l'innovation et la créativité. L'application d'une méthodologie à la fois normalisée et souple et une panoplie d'outils de formulation de plans et stratégies de propriété intellectuelle à l'échelle nationale, élaborés dans le cadre du projet du Plan d'action pour le développement relatif au renforcement des capacités des institutions et des utilisateurs aux niveaux national, sous-régional et régional en 2012, ont continué à guider la procédure. De ce fait, neuf pays (six en Afrique, deux dans la région Asie et Pacifique et un dans la région Amérique latine et Caraïbes) ont lancé la procédure visant à formuler des plans et stratégies de propriété intellectuelle à l'échelle nationale, et 18 pays (six en Afrique, trois dans les pays arabes, quatre dans la région Asie et Pacifique et cinq dans la région Amérique latine et Caraïbes) étaient encore à la phase de formulation ou d'adoption fin 2014. De plus, les plans et stratégies de propriété intellectuelle à l'échelle nationale avaient été adoptés ou étaient en cours de mise en œuvre dans 37 pays au total (21 en Afrique, deux dans les pays arabes, huit dans la région Asie et Pacifique et six dans la région Amérique latine et des Caraïbes), 17 d'entre eux étant des PMA.

22. Les pays d'Europe centrale et les États baltes, les pays d'Asie centrale, d'Europe orientale et les pays du Caucase suivants ainsi que certains pays méditerranéens ont modifié leur législation nationale en matière de propriété intellectuelle, conformément à leurs stratégies nationales de propriété intellectuelle : le Kazakhstan, la Lituanie, le Monténégro, la République de Moldova et le Tadjikistan. La promotion de l'importance de et de l'aide à l'élaboration et à la mise en œuvre de stratégies nationales exhaustives à long terme en matière de propriété intellectuelle visant à répondre aux besoins des États membres restait une priorité en 2014, avec pour conséquence, l'adoption par trois pays (Slovénie,

Tadjikistan et Turquie) de stratégies nationales en matière de propriété intellectuelle et quatre autres pays (Bulgarie, Pologne, Turkménistan et Ukraine) qui ont commencé à en élaborer une nouvelle.

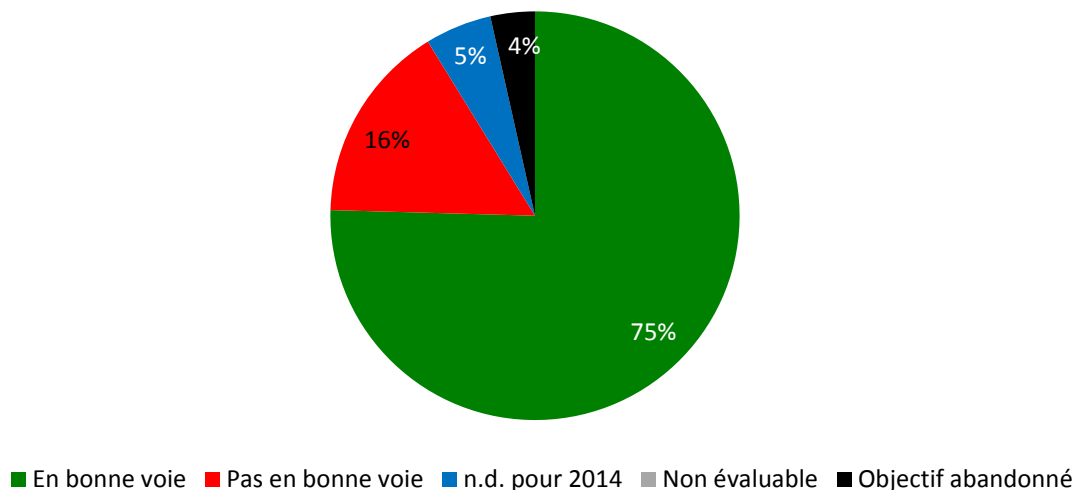
23. En 2014, l'Académie de l'OMPI a lancé la mise en œuvre d'un processus de réforme et son repositionnement en tant que vecteur central de l'Organisation en matière de formation à la propriété intellectuelle et d'activités de renforcement des capacités pour les fonctionnaires gouvernementaux et autres parties prenantes. Dans le cadre des efforts continus visant à améliorer les capacités nationales et régionales en vue d'une utilisation efficace de la propriété intellectuelle dans le développement, une réalisation majeure en 2014 a été le déploiement de la plate-forme d'enseignement en ligne de l'OMPI (WeLC) élaborée par le programme d'enseignement à distance en 2011, à destination des autres programmes de l'Académie, afin de faciliter les processus d'enregistrement, de sélection et d'inscription des candidats. En 2014, quelque 34 935 personnes (30 552 au titre de ses cours généraux et 4383 au titre des cours avancés) issues de plus de 192 pays ont bénéficié de la plate-forme améliorée d'enseignement en ligne (WeLC). Deux nouveaux cours pilotes d'enseignement à distance ont été lancés en 2014 : i) Propriété intellectuelle, savoirs traditionnels et expressions culturelles traditionnelles (DL-203) et ii) Gestion collective du droit d'auteur et des droits connexes (DL-501). La seconde phase du projet de nouvelles académies, initiée en mai 2012, s'est achevée en 2014. Un rapport d'évaluation externe et indépendant (CDIP/14/4) a été présenté à la quatorzième session du CDIP. Deux nouveaux accords ont été signés en 2014 avec les gouvernements du Cambodge et de l'Équateur pour la création de nouvelles académies. La coopération a officiellement débuté avec l'Équateur en septembre 2014.

24. Renforcer les capacités en matière de ressources humaines pour pouvoir répondre aux nombreuses exigences en ce qui concerne l'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement et promouvoir l'innovation et la créativité restaient des priorités en 2014. Des programmes de renforcement des capacités et de développement des compétences adaptés ont été fournis à des groupes cibles spécifiques tels que des fonctionnaires d'État, des décideurs, des spécialistes de la propriété intellectuelle, des agents chargés de l'application des droits, des chercheurs et universitaires ou des chefs d'entreprise et des industriels, ainsi que des PME, et ce, à l'échelle nationale, sous-régionale et régionale.

25. Afin d'inspirer une architecture cohésive, axée sur le développement et sur l'innovation dans les PMA, l'accent a été mis en 2014 sur la mise en œuvre des activités de l'OMPI, un ensemble de domaines thématiques prioritaires pour la coopération avec les PMA tels que recensés par les ministres des PMA à l'occasion de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins développés (ONU – PMA IV). Au terme d'une phase I réussie du projet du Plan d'action pour le développement relatif au renforcement des capacités d'utilisation de l'information technique et scientifique axée sur les technologies appropriées pour répondre à certains enjeux de développement, la phase II (CDIP/13/9) a été approuvée à la treizième session du CDIP en mai 2014. D'importants progrès ont été accomplis au cours de l'année concernant l'élaboration de mémorandums d'accord identifiant clairement les responsabilités des partenaires, à savoir l'OMPI et le pays bénéficiaire (un PMA), dans la procédure de mise en œuvre globale du projet. Des consultations avec les ministères des affaires étrangères, de la justice, de la science et des technologies, les missions permanentes à Genève et les coordonnateurs de la propriété intellectuelle ont eu lieu avec les quatre pays bénéficiaires. Les mémorandums d'accord devraient être conclus en 2015.

26. Lors de ses treizième et quatorzième sessions qui se sont déroulées en 2014, le CDIP a examiné : i) le Rapport annuel du Directeur général sur la mise en œuvre du Plan d'action pour le développement; ii) un rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations préconisant la mise en place immédiate des projets du Plan d'action pour le développement; iii) huit rapports indépendants et un rapport d'auto-évaluation des projets du Plan d'action pour le développement; et iv) un document sur les décisions de l'Assemblée générale de l'OMPI sur les questions relevant du CDIP. En outre, le comité a approuvé la seconde phase de deux projets achevés et évalués, de nouvelles activités relatives à l'utilisation du droit d'auteur pour promouvoir l'accès à l'information et aux contenus créatifs, et examiné une proposition de projet de la République arabe d'Égypte sur la propriété intellectuelle et le tourisme. Le comité a également examiné : i) un document transmis par l'Assemblée générale sur la description de la contribution des organes compétents de l'OMPI à la mise en œuvre des recommandations du Plan d'action pour le développement et ii) un rapport révisé sur la mesure des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) dans les autres organismes et institutions spécialisées des Nations Unies et sur la contribution de l'OMPI à la mise en œuvre des OMD. Par ailleurs, le comité a approuvé le mandat de l'étude indépendante de la mise en œuvre des recommandations du Plan d'action pour le développement et la convocation de la conférence internationale sur la propriété intellectuelle et le développement.

**Objectif stratégique IV : Coordination et développement de l'infrastructure mondiale en matière de propriété intellectuelle**



27. En 2014, les travaux ont visé à améliorer l'infrastructure mondiale en matière de propriété intellectuelle afin de répondre à la demande mondiale croissante pesant sur le système de propriété intellectuelle et à favoriser la participation des pays en développement et des pays les moins avancés à ce système. Ainsi, des progrès majeurs ont été accomplis en ce qui concerne les bases de données mondiales relatives à la propriété intellectuelle, les classifications, la modernisation des bureaux de la propriété intellectuelle, et les centres d'appui à la technologie et à l'innovation (CATI).

28. Le système PATENTSCOPE a encore été renforcé en 2014, en accordant une attention toute particulière à l'amélioration de l'accès au système dans les régions connaissant un faible taux de latence. Deux langues supplémentaires ont été développées en vue de leur inclusion dans le système de recherches multilingue "Cross Lingual Information Retrieval" (CLIR) à ajouter aux 12 langues existantes d'ici la fin de l'exercice biennal, en attendant la finalisation de l'interface. Le TAPTA (Translation Assistant for Patent Titles and Abstracts)<sup>2</sup>, un système de traduction automatique statistique, conçu en interne, a été appliqué à un autre couple de langues difficiles, l'anglais et le chinois, portant à cinq le nombre total de couples de langues.

29. L'utilisation de PATENTSCOPE a augmenté de 3,5%, passant de 237 446 utilisateurs uniques par trimestre en 2013 à 245 769 utilisateurs uniques par trimestre en 2014 dans 169 pays; le nombre de collections figurant dans PATENTSCOPE a également connu une augmentation de 12% en 2014, portant le nombre total de collections nationales et régionales à 41 et le nombre total d'entrées contenues à 43 millions, soit une hausse de 26% par rapport à 2013.

30. Avec l'introduction d'une puissante fonction de recherche de similarité des images, l'utilisation de la base de données mondiale sur les marques a dépassé les attentes en 2014, en faisant plus que doubler le nombre d'utilisateurs trimestriels qui est passé de 23 000 en 2013 à 49 977 en 2014. Le nombre de collections nationales a considérablement augmenté (50%), portant à 18 le nombre total en 2014. De même, le nombre total d'enregistrements figurant dans le système a augmenté de 28%, passant de 12 millions en 2013 à 15,4 millions en 2014.

31. En ce qui concerne les classifications internationales et les normes de propriété industrielle de l'OMPI, la progression a été inégale en 2014, surpassant les attentes dans certains domaines et restant à la traîne dans d'autres. S'agissant de la classification de Nice, 570 modifications et 20 dossiers d'information ont été introduits en 2014. Le nombre de modifications a représenté une progression de 32% par rapport à 2013. En outre, la version officielle en espagnol de la version 2015 de la dixième édition de la classification de Nice est sortie au format XLS en novembre 2014. Dans le domaine de la CIB, la plate-forme de publication modifiée pour faciliter encore d'avantage l'utilisation du système,

<sup>2</sup> WIPO Translate a été renommé.

dont un nouvel outil de recherche et la plate-forme parallèle FIPCPC, Classification internationale des brevets/Classification coopérative des brevets/FI) a été lancée en avril 2014. À sa quatrième session, le Comité des normes de l'OMPI (CWS) n'a pas été en mesure d'adopter un ordre du jour, ce qui a engendré l'impossibilité de formaliser les décisions informelles. Malgré ce retard, une nouvelle norme a été adoptée et une autre révisée de manière informelle en 2014. L'utilisation des outils Internet pour accéder aux publications des classifications et des normes a affiché une croissance stable avec des visites des publications de la CIB nettement supérieures (une hausse de 61% par rapport à 2013) en raison de l'inclusion des classifications révisées et de nouveaux outils.

32. En 2014, le nombre total d'États membres ayant établi des CATI sur leur territoire a été porté à 45. L'accent a continué à être mis sur le renforcement de la viabilité des réseaux sur le long terme et à la fin de 2014, 20 réseaux de CATI étaient considérés viables. La plate-forme de gestion des connaissances "eTISC" a continué à enregistrer une forte croissance avec une progression de 57% du nombre de membres enregistrés, passant de 700 membres fin 2013 à plus de 1100 membres issus de plus de 90 pays fin 2014. La plate-forme "eTISC" a ajouté 14 séminaires de formation en ligne en 2014 et hébergé six séances de questions-réponses en direct avec des experts en matière d'appui à l'innovation.

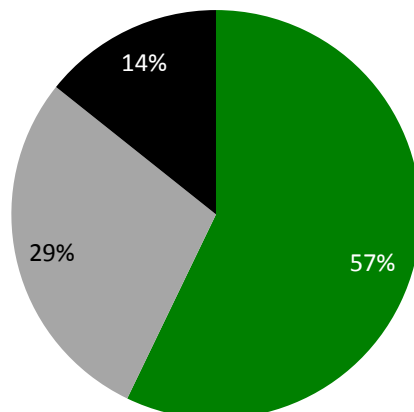
33. L'OMPI a continué à élaborer des produits pour appuyer les processus organisationnels des offices de propriété intellectuelle, notamment le système d'administration de la propriété industrielle (IPAS). Fin 2014, quelque 68 offices de propriété intellectuelle utilisaient les systèmes des offices de propriété intellectuelle de l'OMPI (comprenant l'IPAS, le système arabe de gestion de la propriété industrielle de l'OMPI (AIPMS), EDMS, WIPOScan et le module de Madrid de l'OMPI). Deux nouveaux modules ont également été élaborés et font actuellement l'objet d'essais et de mise en œuvre pilote dans plusieurs offices de propriété intellectuelle :

- WIPO Publish a été conçu pour répondre aux besoins des offices en matière de publication en ligne de données, de documents, de statut juridique et d'informations relatives aux dossiers en matière de propriété intellectuelle, ainsi que pour l'échange de données (y compris l'échange de données pour les bases de données mondiales de l'OMPI).
- WIPO File a été conçu pour fournir une solution de dépôt en ligne aux offices de petite et moyenne tailles, notamment une certaine souplesse pour être personnalisé de manière étendue en fonction des conditions locales (par exemple pour les systèmes de paiement locaux).

34. Sur la base des prescriptions et d'un processus de révision établis avec les offices participants, une nouvelle version du portail du Service d'accès numérique aux documents de priorité (DAS) a été lancée pour prendre en charge le cadre révisé de DAS 2.0 en décembre 2014. Le nombre d'offices participants est resté stable en 2014, à savoir 11. En avril 2014, le WIPO CASE (système d'accès centralisé aux informations relatives à la recherche et à l'examen) a été relié au portail unique de l'IP5, permettant un échange complet des informations relatives aux dossiers dans les deux sens entre CASE et les cinq plus grands offices de la propriété intellectuelle ("IP5"). À la mi-2014, le système était utilisé par plusieurs offices dans le cadre d'un projet pilote. Cinq nouveaux offices se sont enregistrés pour utiliser le WIPO CASE, portant le nombre total d'offices participants à 14.

35. Une nouvelle entité multipartite a été créée pour accroître le nombre de livres diffusés dans le monde dans des formats accessibles – comme le braille, le format audio, les gros caractères – et les mettre à la disposition des personnes ayant des difficultés de lecture des textes imprimés. Accessible Books Consortium (ABC) est constitué de l'OMPI, d'organisations au service des personnes ayant des difficultés de lecture des textes imprimés, de bibliothèques pour les personnes ayant des difficultés de lecture des textes imprimés et d'organisations représentant les auteurs et les éditeurs. ABC a mené trois activités principales : le renforcement des capacités (financé par les gouvernements de l'Australie et de la République de Corée) au Bangladesh, en Inde, au Népal et à Sri Lanka; la publication ouverte, qui assure la promotion de technologies permettant la publication en format accessible natif, de sorte que les nouveaux livres soient utilisables dès le départ par les voyants et les personnes qui ont des difficultés de lecture des textes imprimés; et ABC International Book Exchange (un échange international de livres connu sous le nom de base de données TIGAR), une base de données internationale contenant quelque 286 000 titres accessibles dans 55 langues. Fin 2014, les bibliothèques participantes ont téléchargé 2500 livres audio qui ont bénéficié à quelque 16 000 personnes ayant des difficultés de lecture des textes imprimés.

**Objectif stratégique V : Source de références mondiale pour l'information et l'analyse en matière de propriété intellectuelle**



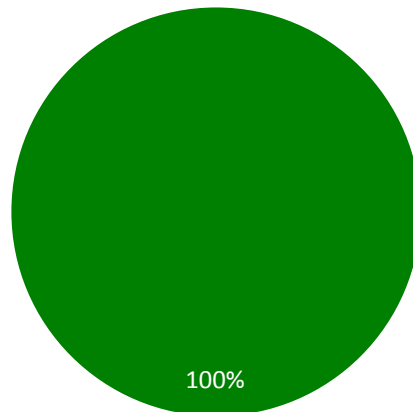
■ En bonne voie ■ Pas en bonne voie ■ n.d. pour 2014 ■ Non évaluable ■ Objectif abandonné

36. Au cours de l'exercice biennal, d'importantes réalisations dans le cadre de cet objectif ont englobé la mise à niveau de la fonctionnalité du centre de données, y compris le développement d'interfaces utilisateurs en français et en espagnol, ainsi que la refonte du rapport sur les indicateurs mondiaux relatifs à la propriété intellectuelle afin de faciliter la recherche des informations souhaitées pour les lecteurs. De grands progrès ont également été réalisés dans l'élaboration d'un nouveau Rapport sur la propriété intellectuelle dans le monde qui sera publié au second semestre 2015. Comme lors des années précédentes, l'OMPI a publié l'Indice mondial de l'innovation (GII), en partenariat avec l'INSEAD et l'Université Cornell. L'Indice mondial de l'innovation 2014 couvrait 143 économies et a été lancé à Sydney lors d'une réunion de dirigeants d'entreprises internationales, connue sous le nom de B20. Il a ensuite été présenté lors de conférences nationales et internationales aux quatre coins du monde. La publication de l'Indice mondial de l'innovation a également continué à retenir toute l'attention des médias. De plus, des gouvernements, des organisations internationales et d'autres parties prenantes du système de l'innovation, utilisent régulièrement l'Indice mondial de l'innovation comme source de référence pour analyser les performances nationales en matière d'innovation, comme l'ont prouvé des citations, des études de données et des demandes de services consultatifs.

37. En outre, assister les États membres de l'OMPI dans la réalisation d'études nationales est resté un pilier important du travail d'analyse économique du programme et s'est déroulé sous l'égide du projet du Plan d'action pour le développement relatif à la propriété intellectuelle et au développement socioéconomique. En 2014, la première phase de ce projet (CDIP/5/7) s'est achevée et a fait l'objet d'une évaluation externe (CDIP/14/3), qui a été présentée à la quatorzième session du CDIP. Les États membres de l'OMPI ont approuvé une seconde phase du projet (CDIP/14/7), qui sera mise en œuvre de 2015 à 2017.



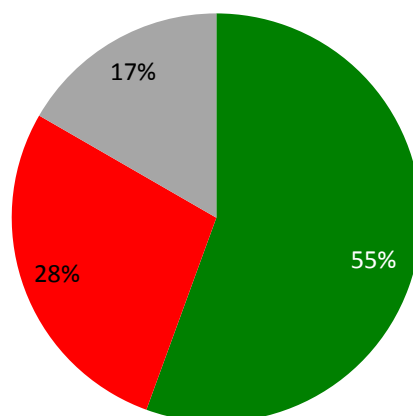
**Objectif stratégique VI : Coopération internationale pour le respect de la propriété intellectuelle**



■ En bonne voie ■ Pas en bonne voie ■ n.d. pour 2014 ■ Non évaluable ■ Objectif abandonné

38. Afin de faire progresser le dialogue international de politique générale entre les États membres de l'OMPI en ce qui concerne la promotion du respect de la propriété intellectuelle, la neuvième session du Comité consultatif de l'OMPI sur l'application des droits (ACE) (du 3 au 5 mars 2014) a fait office de "marché des idées" et permis l'échange de pratiques et d'expériences nationales. Les trois jours de réunion ont affiché un intérêt croissant pour des stratégies préventives efficaces, allant de thèmes comme la sensibilisation, les nouveaux modèles commerciaux et la sécurité de la chaîne d'approvisionnement, à des mécanismes alternatifs pour régler les litiges de propriété intellectuelle. Pour la première fois, une démonstration audiovisuelle a été organisée avec la session afin de présenter neuf initiatives de sensibilisation nationales et une régionale. Les États membres sont convenus que le programme de travail de la dixième session reste consacré à : i) des pratiques alternatives en matière de règlement extrajudiciaire des litiges dans le domaine de la propriété intellectuelle; et ii) à des actions, mesures ou expériences réussies en matière de prévention visant à compléter les mesures d'application des droits, de manière à réduire la taille du marché pour les produits pirates ou de contrefaçon.

**Objectif stratégique VII : Propriété intellectuelle et enjeux mondiaux**



■ En bonne voie ■ Pas en bonne voie ■ n.d. pour 2014 ■ Non évaluable ■ Objectif abandonné

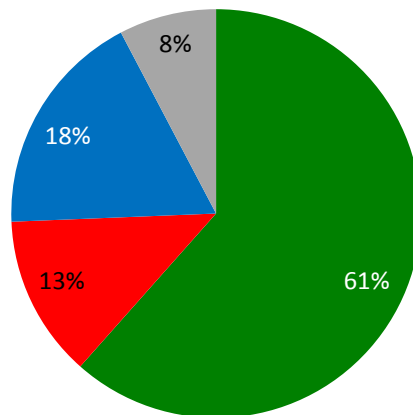
39. Il convient également de noter les progrès significatifs accomplis sur des questions urgentes et interdépendantes qui se posent au niveau mondial, comme la santé publique, le changement climatique et la sécurité alimentaire. Ces progrès ont permis aux décideurs en la matière de mieux comprendre le rapport entre ces défis à relever à l'échelle mondiale et l'innovation et la propriété intellectuelle. Après son lancement en novembre 2013, l'année 2014 a marqué la première année complète d'exploitation de WIPO GREEN. Grâce à une campagne de sensibilisation ciblée, la visibilité du profil de WIPO GREEN s'est trouvée considérablement accrue. Le réseau de partenaires est passé de 36 à 54 et le nombre d'utilisateurs enregistrés a presque doublé, passant de 160 à 300. Cette croissance reflète la réussite de la sensibilisation, qui a englobé un large éventail de canaux, notamment les réseaux sociaux et les médias spécialisés, le bulletin d'information régulier WIPO GREEN et la participation à divers forums mondiaux, régionaux et nationaux. La base de données de WIPO GREEN a elle aussi plus que doublé, passant de 830 à 1773 entrées, suite à une combinaison d'accords d'intégration de base de données et de téléchargements individuels.

40. WIPO Re:Search, un consortium composé d'un large éventail d'institutions des secteurs public et privé de pays développés et en développement qui fournissent un accès sans redevance à des actifs de propriété intellectuelle pour stimuler de nouveaux travaux de recherche et développement sur des maladies tropicales négligées, le paludisme, et la tuberculose, a acquis un statut de plate-forme reconnue pour l'appui à l'innovation et le transfert de technologie relatif à la recherche pour les maladies tropicales négligées, le paludisme, et la tuberculose. L'année 2014 a enregistré 38 collaborations supplémentaires et 16 nouveaux membres, portant le total à 82 collaborations et 96 membres, dont 6 issus de pays en développement. En outre, le potentiel de la plate-forme en matière de transfert de technologie des pays développés vers les pays en développement, des actifs de propriété intellectuelle, y compris le savoir-faire et l'expertise, a encore été démontré en permettant à cinq chercheurs africains de prendre un congé sabbatique pour effectuer des recherches dans des institutions de recherche à l'étranger. Les congés sabbatiques, qui ont commencé lors du dernier exercice biennal, ont été rendus possibles grâce à un fonds fiduciaire fourni par le Gouvernement australien. Fin 2014, quatre de ces congés sabbatiques s'étaient achevés.

41. Offrant un forum aux participants pour échanger des idées, leur expertise et des informations se rapportant aux trois principaux domaines, un séminaire sur les enjeux mondiaux de l'OMPI intitulé "[Innovation and Access to Medicines: A Case Study for HIV/AIDS and Hepatitis C](#)" (Innovation et accès aux médicaments : étude de cas étude de cas pour le VIH/SIDA et l'hépatite C) a été organisé en 2014 et deux notes d'informations sur les enjeux mondiaux ont été publiées.

42. La coopération trilatérale avec l'OMS et l'OMC a continué à se concentrer sur une meilleure compréhension par les décideurs de l'interaction entre santé, propriété intellectuelle et commerce. En novembre 2014, le quatrième colloque trilatéral s'est déroulé à Genève, explorant les enjeux et les opportunités dans le domaine de l'innovation en matière de santé des pays à revenu intermédiaire ainsi que les politiques publiques nécessaires pour garantir qu'une croissance économique rapide contribue à l'accès à une couverture de santé universelle.

**Objectif stratégique VIII : Interface de communication dynamique entre l'OMPI,  
ses États membres et l'ensemble des parties prenantes**



■ En bonne voie ■ Pas en bonne voie ■ n.d. pour 2014 ■ Non évaluable ■ Objectif abandonné

43. En 2014, les priorités ont consisté à consolider les résultats d'un certain nombre d'importants projets stratégiques pour toute l'Organisation dédiés à la communication sur le Web, la création de marques, les communications internes et les services à la clientèle, qui se sont achevés en 2013; et à poursuivre la mise en œuvre de stratégies fondamentales pour améliorer la livraison et la qualité des contenus de l'OMPI, la visibilité et la compréhension des travaux de l'OMPI, le renforcement de la culture du service ainsi que pour jeter les fondements de nouvelles initiatives visant à améliorer l'efficacité des activités de communication.

44. La visibilité des principales manifestations de l'OMPI, offres et résultats – depuis l'Accessible Books Consortium (ABC) jusqu'à de nouveaux outils tels que le portail terminologique WIPO Pearl – a été renforcée au moyen d'une approche totalement intégrée dans la presse, les réseaux sociaux, les communications vidéo, papier et en ligne par le biais de multiples plates-formes. La promotion des rapports phares de l'Organisation, tant sur le plan économique que statistique, s'est vue accorder une priorité élevée, afin de renforcer la reconnaissance de l'OMPI en tant que source de référence mondiale des informations faisant autorité en matière de propriété intellectuelle. Des efforts promotionnels concertés ont entraîné une augmentation de 16% des consultations des contenus Web relatifs au lancement de l'Indice mondial de l'innovation 2014 par rapport à 2013 et une augmentation exponentielle (1300%) des visualisations du contenu vidéo associé. Une intense couverture médiatique des indicateurs mondiaux relatifs à la propriété intellectuelle 2014 a été réalisée dans les médias les plus influents au niveau mondial, avec une progression de 18% des consultations du communiqué de presse. Le nombre d'abonnements au compte de l'OMPI sur Twitter a progressé de plus de 60%, associé à une hausse de 76,8% du nombre de contenus de l'OMPI retweetés.

45. L'implication des États membres et du public dans la campagne annuelle autour de la Journée mondiale de la propriété intellectuelle a atteint un niveau record. Le thème "Le cinéma : une passion universelle" a fait l'objet de plus de 350 manifestations signalées dans 110 pays (au regard de 236 manifestations dans 93<sup>3</sup> pays en 2013). Les tweets de la Journée mondiale de la propriété intellectuelle de l'OMPI ont obtenu 1,67 million d'impressions potentielles, par rapport au 1,55 million en 2013, et les supports promotionnels créés pour la campagne ont été téléchargés plus de 9000 fois depuis le site Web. Pour la première fois, les consultations de la version chinoise de la page Web consacrée à la Journée mondiale de la propriété intellectuelle ont dépassé le nombre de consultations de la version anglaise, alors que les plus grands nombres de "likes" de la page Facebook venaient du Brésil, de l'Égypte, de l'Inde, du Mexique et des États-Unis d'Amérique. Un mini-festival du film à Genève du

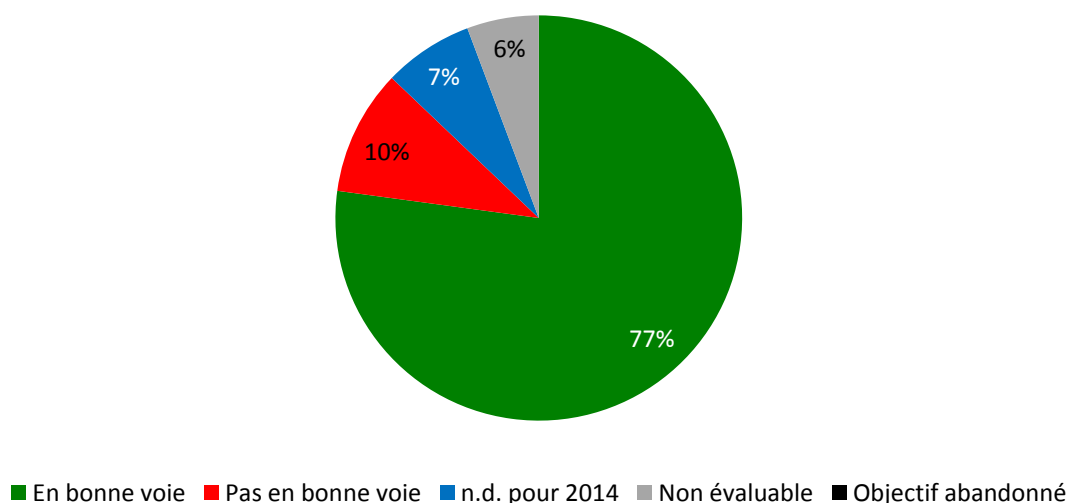
<sup>3</sup> Dans le Rapport sur l'exécution du programme en 2012-2013, il était indiqué que la référence à la Journée mondiale de la propriété intellectuelle avait été signalée dans 89 pays. Le nombre réel de pays l'évoquant était de 93.

24 au 28 avril 2014 a attiré une forte participation de la communauté locale, notamment pour la première projection suisse de la coproduction nigérienne, "Half a Yellow Sun," qui s'est jouée à guichets fermés.

46. S'agissant des relations extérieures, en tant qu'institution spécialisée des Nations Unies et conformément à son mandat ainsi qu'aux recommandations nos 30 et 40 du Plan d'action pour le développement, l'OMPI a continué à jouer son rôle en appuyant certains processus importants des Nations Unies par le biais de son engagement stratégique et ses contributions, en particulier en ce qui concerne, entre autres : i) le Programme de développement pour l'après 2015 par le biais du travail de l'équipe d'experts interinstitutions et de l'équipe d'appui technique des Nations Unies pour le Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable (ODD); et ii) le travail sur la technologie dans le cadre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), notamment le mécanisme technologique de la CCNUCC, le Comité exécutif technologique (TEC) et le Centre et Réseau des technologies climatiques (CRTC) de la CCNUCC.

47. Le réseau de bureaux extérieurs de l'OMPI a continué à faire partie intégrante de l'Organisation conçu pour apporter les services et la coopération de l'OMPI au plus près des États membres, des parties prenantes et des partenaires afin d'accroître l'efficacité et l'efficience de l'exécution du programme, tout en répondant aux besoins et priorités spécifiques des pays ou des régions qu'ils servent. En 2014, le réseau des bureaux est passé à cinq, avec l'ouverture des bureaux de l'OMPI en Chine et en Fédération de Russie.

**Objectif stratégique IX : Structure d'appui administratif et financier efficace permettant à l'OMPI d'exécuter ses programmes**



48. L'administration et la direction ont, par le biais de leurs programmes, permis à l'Organisation de donner les résultats attendus par les États membres et les parties prenantes, d'une part, tout en devant faire face à l'instabilité financière actuelle et aux incertitudes économiques, d'autre part.

49. En dépit de ces incertitudes, l'OMPI a clos l'année sur un résultat global positif de 37 millions de francs suisses sur la base des normes IPSAS, en raison de recettes supérieures à celles escomptées, de la mise en œuvre de mesures de maîtrise des coûts et d'une gestion prudente des dépenses.

50. La gestion des programmes et des finances de l'OMPI a continué d'être renforcée en 2014, afin que les ressources soient utilisées plus efficacement et que des pratiques optimales soient établies dans un secteur de l'administration ayant trait à la planification, à la gestion des performances et à l'appui à diverses activités opérationnelles dans l'ensemble de l'Organisation.

51. Une vaste étude des pratiques de trésorerie et des risques de l'OMPI, initiée en 2013, a été achevée au printemps 2014, qui a abouti à un ensemble de recommandations portant notamment sur l'utilisation d'instruments de couverture pour réduire l'exposition aux fluctuations de change au sein

du PCT. Le Secrétariat est actuellement en train de revoir cet ensemble de recommandations et de définir une stratégie de mise en œuvre.

52. Des progrès importants ont été réalisés en 2014 s'agissant de la mise en place d'une culture du résultat et du renforcement du cycle de gestion des performances de l'OMPI. Le programme de travail a continué d'être optimisé en 2014 avec l'introduction de la planification du niveau des postes. À cette fin, une nouvelle fonction a été mise au point dans le système de planification des ressources et de gestion des performances de l'Organisation (système ERP EPM) afin de permettre l'affectation de fonctionnaires à certaines activités précises, de manière à renforcer les liens entre les résultats escomptés dans les programmes et les objectifs individuels des fonctionnaires. Cette amélioration s'est également traduite par une transparence et une exactitude accrues en matière d'affectation et d'utilisation des ressources.

53. Le portefeuille de projets ERP, approuvé par l'Assemblée générale de l'OMPI en 2010, dans le cadre de la modernisation du Secteur administration et gestion, a également poursuivi sa progression. Dans ce contexte, deux nouveaux modules d'aide au cycle de performance de l'OMPI ont été lancés en 2014, à savoir le module de mise en œuvre et de suivi, d'une part, et le module d'évaluation des résultats, d'autre part. En 2014, la poursuite de l'intégration de la planification des ressources de l'Organisation a également permis d'améliorer les capacités d'établissement de rapports et les outils d'analyse. Pour la première fois en 2014, l'intégration du système AIMS de gestion administrative et du système EPM de gestion des performances a permis d'améliorer l'établissement des rapports sur les dépenses budgétées et réelles. Par ailleurs, le module relatif aux ressources humaines et aux états de paie est devenu opérationnel dans le système ERP en janvier 2014, et l'intégration du système EPM de planification s'est terminée en avril, ce qui s'est traduit par une amélioration notable des capacités de gestion des postes. Des progrès ont été réalisés dans le cadre du système de veille stratégique et les tableaux de bord initialement conçus pour la gestion des effectifs ont été installés et déployés pour des secteurs administratifs essentiels (DGRH, Division des achats et des voyages et Département des finances et de la planification des programmes). Un déploiement à l'échelle de l'Organisation est prévu pour la deuxième moitié de 2015.

54. Pendant l'année 2014, l'Organisation a établi plusieurs documents qui définissent un cadre formalisé et cohérent pour la gestion des risques et le contrôle interne, avec notamment le cadre de responsabilisation de l'OMPI, la déclaration relative au risque accepté par l'OMPI, des ordres de service portant sur la création du Groupe de gestion des risques et sur la politique de l'OMPI en matière de gestion des risques et le Manuel de la gestion des risques et du contrôle interne.

55. Le cadre de responsabilisation de l'OMPI et la déclaration relative au risque accepté par l'Organisation ont été examinés et approuvés par les États membres à la fin de l'année 2014.

56. Le module de gestion des risques à l'échelle de l'Organisation, une nouvelle application pour la gestion des risques, a été lancé en octobre 2014, intégrant dans un seul registre tous les risques en matière de sécurité de l'information à l'OMPI, ainsi que tous les risques encourus par les programmes et par l'Organisation.

57. L'année 2014 a été la première année de mise en œuvre de la stratégie en matière de ressources humaines approuvée par les États membres en 2013, qui constitue l'assise du plan d'action à court et moyen termes dans ce domaine pour l'exercice biennal 2014-2015. Des progrès ont continué d'être faits quant à la prise en considération de la structure de l'Organisation et de la planification des effectifs en tant qu'activités opérationnelles essentielles et pleinement intégrées. L'année 2014 a notamment été marquée par les réalisations suivantes : i) participation accrue des chefs de programme avec l'organisation d'ateliers d'introduction portant sur la planification des ressources humaines et la mise au point de principes directeurs connexes; ii) élaboration de plans d'action concernant les effectifs pour l'exercice 2014-2015, afin que chaque unité administrative puisse enregistrer et consigner les principales mesures relatives aux ressources humaines pour répondre aux besoins opérationnels; iii) meilleure adéquation entre les descriptions de poste et les plans de travail annuel. Dans le cadre de l'exercice de planification des effectifs, les responsables ont été invités à étudier la composition optimale des ressources afin de répondre efficacement à leurs besoins opérationnels.

58. En août 2014, l'OMPI a lancé sa toute première Politique en matière d'égalité des sexes, qui contenait un calendrier précis pour parvenir à une représentation équilibrée des hommes et des femmes au sein de l'Organisation. Si la proportion de femmes aux niveaux P-4 (44,4%) et P-5 (34,4%) en décembre 2014 ne témoignait que d'une légère augmentation par rapport à 2013 (43,4% et 34,3% respectivement), elle représentait toutefois la plus forte augmentation jamais enregistrée dans l'histoire

de l'OMPI. Pour contribuer à la réalisation de l'objectif de politique générale relatif à l'intégration du principe d'égalité entre les sexes dans les activités de l'OMPI, des coordonnateurs pour les questions d'égalité des sexes ont été nommés au sein de chaque programme.

59. Le processus de régularisation des agents temporaires de longue durée a été achevé en 2014 et 31 de ces agents exerçant des fonctions continues ont été régularisés à l'issue d'une mise au concours. La régularisation des 66 autres agents temporaires exerçant des fonctions continues, approuvée par les États membres, prendra fin en 2016. En 2014, 23 postes ont été mis au concours en externe. L'année 2014 a également connu une augmentation importante de l'activité de recrutement, avec 97 mises au concours portant sur des engagements de durée déterminée et 37 sur des engagements temporaires, soit une augmentation de 26% par rapport à 2013. En 2014, l'indicateur relatif au délai de recrutement était en bonne voie pour parvenir à l'objectif de 14,7 semaines, avec toutefois 20 procédures de sélection qui n'étaient pas terminées.

60. Dans le domaine des achats et des voyages, des économies pour les biens et services achetés ont continué d'être réalisées grâce à des négociations de prix plus strictes, qui ont abouti à une économie globale de 2 663 000 francs suisses en 2014. S'agissant des dépenses liées aux voyages, le prix moyen du billet d'avion a baissé de 7,5% pour atteindre 1598 francs suisses, contre 1728 francs suisses en 2013, grâce à l'utilisation de tarifs plus économiques. Il convient également de noter qu'en 2014, un effort substantiel a été fourni pour réduire les dépenses liées aux voyages, ce qui s'est traduit par une réduction de la quantité de billets émis et de la quantité de réservations tardives. Enfin, grâce à une supervision étroite des procédures administratives, le délai de traitement moyen des demandes d'achat a été réduit de moitié en quatre ans, entraînant des gains d'efficacité et une réactivité accrue pour l'achat des biens et services.

61. S'agissant des technologies de l'information et de la communication, l'année 2014 a également été marquée par les améliorations suivantes : essais préliminaires portant sur le renforcement de la résilience de l'infrastructure des TIC, qui font état de résultats prometteurs; mise en place dans les délais de l'infrastructure des TIC dans la nouvelle salle de conférence de l'OMPI, en vue de son ouverture à l'occasion de la vingt-deuxième session du PBC et de la cinquante-quatrième série de réunions des assemblées des États membres de l'OMPI; conclusion d'accords de fourniture de services tenant compte des besoins informatiques particuliers des divers secteurs administratifs et permettant un suivi et un contrôle plus systématiques; amélioration des télécommunications au moyen des appareils portables, avec davantage de services intégrés à moindre coût; poursuite de la migration des plates-formes de serveurs traditionnels vers des serveurs virtuels; consolidation des licences portant sur les bases de données et optimisation des politiques de gestion des comptes d'utilisateur inutilisés.

62. S'agissant de l'assurance informatique, le PCT a effectué, dans le cadre du processus d'amélioration continue fondé sur la norme ISO 27001, une nouvelle certification pour passer à la version 2013 de la norme (ISO 27001:2013), sans aucun défaut de conformité majeur ou mineur. Dans ce contexte, des évaluations des risques liés aux prestataires de services extérieurs ont été effectuées en vue d'une amélioration de la sécurité des chaînes d'approvisionnement. L'année 2014 a également été celle du lancement d'une solution destinée à sensibiliser les utilisateurs à l'hameçonnage. La première campagne menée à ce sujet s'est traduite par une augmentation notable de la quantité de tentatives d'hameçonnage rapportées par la communauté des utilisateurs.

63. La politique linguistique de l'OMPI a continué d'être mise en œuvre de manière efficace avec l'extension de la couverture en six langues aux groupes de travail, progressivement et dans un souci d'efficacité. Selon le calendrier indiqué par les États membres, la couverture a été étendue en 2014 au Groupe de travail du PCT et au Groupe de travail sur le développement juridique du système de La Haye concernant l'enregistrement international des dessins et modèles industriels.

64. Parmi les principales réalisations de 2014 figure l'inauguration de la nouvelle salle de conférence de l'OMPI. Le projet de nouvelle salle de conférence a été livré en plusieurs étapes, avec la réalisation de divers essais techniques menés en parallèle, secteur par secteur. Le nouveau centre d'accès a été achevé en juillet 2014; l'aménagement extérieur entre le Nouveau Bâtiment, la nouvelle salle de conférence et le bâtiment AB a été achevé à la fin du mois d'août 2014. La nouvelle salle de conférence de l'OMPI a quant à elle été achevée à la fin du mois d'août et était prête pour la session du Comité du programme et budget tenue du 1<sup>er</sup> au 5 septembre 2014. Les nouvelles constructions et les rénovations ont été achevées dans leur intégralité en septembre 2014, dans la nouvelle salle de conférence et à trois étages du bâtiment AB, en vue de la session des assemblées du 22 au 30 septembre 2014. Il convient notamment de mentionner l'inauguration de la nouvelle salle de conférence de l'OMPI le jour de

l'ouverture des assemblées, en présence des États membres et observateurs de l'OMPI, de fonctionnaires du pays hôte (aux niveaux fédéral, cantonal et municipal), de représentants d'autres organisations du système des Nations Unies et des quelque 70 sociétés ou entreprises ayant contribué à la construction et à l'achèvement du projet.

65. D'autres réalisations ont été observées dans le domaine de la sûreté et de la sécurité, notamment l'ouverture du nouveau centre d'accès de l'OMPI (réception du bâtiment AB) et du Centre des opérations de coordination de sécurité. Par ailleurs, le projet H-MOSS était en voie d'achèvement, avec 95% des nouveaux systèmes pleinement opérationnels à la fin de 2014. Ces améliorations ont sensiblement renforcé la sûreté et la sécurité sur le campus de l'OMPI et, conformément au plan du projet, ont permis de réduire progressivement la dotation en personnel de sécurité sur site en 2014, sans toutefois atteindre le niveau prévu à l'origine.

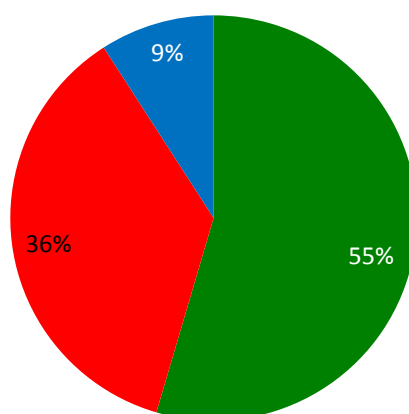
### III. APERÇU DES PROGRÈS RÉALISÉS EN 2014 PAR OBJECTIF STRATÉGIQUE

#### OBJECTIF STRATÉGIQUE I

#### ÉVOLUTION ÉQUILBRÉE DU CADRE NORMATIF INTERNATIONAL DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

##### Tableau de bord de l'exécution du programme à mi-parcours (2014)

Le tableau de bord ci-dessous présente un résumé de l'état d'avancement de la réalisation des résultats en 2014, telle que mesurée par les indicateurs au titre des programmes contribuant à cet objectif stratégique.



■ En bonne voie ■ Pas en bonne voie ■ n.d. pour 2014 ■ Non évaluable ■ Objectif abandonné

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Programme(s) concerné(s)	Code de couleurs
I.1 Renforcement de la coopération entre les États membres en ce qui concerne l'élaboration de cadres normatifs internationaux équilibrés dans le domaine de la propriété intellectuelle et d'un accord sur des questions concrètes donnant lieu à des instruments internationaux	Avancement des travaux concernant la mise en œuvre des mesures et des programmes convenus par le SCP	Programme 1	●
	Pourcentage de participants aux ateliers, séminaires ou conférences sélectifs organisés sur des questions précises relatives aux brevets qui se sont déclarés satisfaits	Programme 1	●
	Conclusion d'un accord sur le cadre normatif relatif aux procédures d'enregistrement et de mise à jour des dessins et modèles industriels	Programme 2	●
	Avancement des travaux en vue d'un accord sur les questions actuellement à l'ordre du jour du SCT	Programme 2	●
	Nombre de ratifications du Traité de Singapour ou d'adhésions à ce traité	Programme 2	●
	Progrès accomplis dans la conclusion d'accords sur les questions actuellement inscrites à l'ordre du jour des travaux du SCCR	Programme 3	●



Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Programme(s) concerné(s)	Code de couleurs
	Accord dans les négociations au sein de l'IGC en vue de l'élaboration d'un ou plusieurs instruments juridiques internationaux portant sur les savoirs traditionnels, les expressions culturelles traditionnelles et les ressources génétiques	Programme 4	●
I.2 Cadres législatifs, réglementaires et politiques adaptés et équilibrés en matière de propriété intellectuelle	Nombre et pourcentage d'États membres ayant trouvé utiles les informations fournies concernant les principes et les pratiques juridiques du système des brevets, y compris les éléments de flexibilité existant dans le système et ses enjeux	Programme 1	●
	Nombre et pourcentage d'États membres satisfaits de la qualité des conseils juridiques fournis concernant les brevets, les modèles d'utilité, les secrets d'affaires et les circuits intégrés	Programme 1	●
		Programme 9	●
	Sous réserve de l'approbation des États membres, progrès accomplis en ce qui concerne la révision de la législation sur les brevets et les modèles d'utilité pour les pays en développement et les PMA	Programme 1	●
	Nombre et pourcentage d'États membres et d'organisations régionales ayant donné un retour d'information positif sur les conseils législatifs fournis dans le domaine des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques	Programme 2	●
		Programme 9	●
	Nombre de pays ayant ratifié le Traité de Beijing	Programme 3	●
	Nombre et pourcentage de pays ayant donné un retour d'information positif sur les conseils législatifs fournis par l'OMPI	Programme 3	●
		Programme 9	●
	Nombre de ratifications des traités Internet de l'OMPI	Programme 3	●
Nombre de pays ayant ratifié le Traité de Marrakech sur les déficients visuels	Programme 3	●	
Nombre de pays ayant actualisé leur législation ou leur réglementation	Programme 10	●	
Nombre de pays ayant adopté ou modifié leurs cadres de référence (ou s'appropriant à le faire) suite à l'assistance fournie par l'OMPI	Programme 17	●	
I.3 Protection renforcée des emblèmes d'États et des noms et emblèmes d'organisations internationales intergouvernementales	Nombre de demandes de communication traitées selon l'article 6ter	Programme 2	●
	Nombre de signes publiés dans la base de données relative à l'article 6ter	Programme 2	●

## **PROGRAMME 1 DROIT DES BREVETS**

**Chef de programme M. J. Sandage**

### **APERÇU DES PROGRÈS RÉALISÉS EN 2014**

1.1. En vue de renforcer la coopération entre les États membres aux fins de la poursuite de l'élaboration d'une politique équilibrée et de cadres normatifs pour le système international des brevets, les vingtième et vingt et unième sessions du Comité permanent du droit des brevets (SCP) se sont tenues respectivement en janvier et novembre 2014. Le SCP a poursuivi l'examen de cinq points inscrits à l'ordre du jour de ses sessions, à savoir : i) les exceptions et limitations relatives aux droits des brevets; ii) la qualité des brevets, notamment les systèmes d'opposition; iii) les brevets et la santé; iv) la confidentialité des communications entre client et conseil en brevets; et v) le transfert de technologie.

1.2. L'examen des études de fond a permis au SCP d'analyser le système international des brevets actuel en adoptant une approche globale prenant en considération les différents besoins et intérêts des États membres et des parties prenantes. Une approche progressive a élargi la base commune à partir de laquelle le comité pourrait faire avancer ses débats. En outre, diverses méthodes utilisées par le comité, notamment la préparation des études de fond, des séminaires et des réunions de partage de données sur la mise en œuvre d'une législation sur les brevets au niveau national et les expériences et enjeux nationaux, ont contribué à faire progresser les débats sur les questions d'intérêt commun au sein du SCP. En 2014, un certain nombre de propositions ont été présentées par des États membres sur les thèmes précités, démontrant leur engagement dans les travaux du SCP.

1.3. En ce qui concerne les traités administrés par l'OMPI dans le domaine des brevets, en 2014, un État (Koweït) a adhéré à la Convention de Paris.

1.4. Dans les domaines législatif et politique, l'assistance de l'OMPI s'est toujours fondée sur le cadre juridique multilatéral. Les activités législatives des États membres ont évolué, en particulier grâce à leur participation aux processus régionaux d'intégration économique et à des accords bilatéraux de libre-échange. En outre, un certain nombre d'États membres révisent leur droit des brevets en fonction de leurs politiques publiques locales ou de leur adhésion aux traités multilatéraux relatifs aux brevets, à savoir le PCT, le traité de Budapest et le PLT. Par ailleurs, les pays qui intègrent l'OMC révisent systématiquement leur cadre juridique. Les demandes de conseils législatifs suivent donc la même tendance.

1.5. Par ailleurs, en 2014, le Secrétariat a continué de contribuer à la promotion de la sensibilisation aux principes et pratiques juridiques du système des brevets, par le biais d'informations pertinentes fournies aux organisations intergouvernementales, aux organismes des Nations Unies, aux organisations non gouvernementales et autres parties sur des sujets visés par ce programme.

1.6. La conception, la planification et la mise en œuvre des activités du programme 1 ont été guidées et structurées par les recommandations pertinentes du Plan d'action pour le développement. Les débats relatifs à l'évolution progressive du système international des brevets au sein du SCP ont continué d'être exhaustifs et menés à l'initiative des membres, prenant en considération les différents niveaux de développement et se fondant ainsi sur une approche participative qui s'inscrit dans le principe de neutralité du Secrétariat de l'OMPI (recommandation n° 15). Les discussions ont également porté sur les éléments de flexibilité prévus dans les instruments internationaux relatifs à la propriété intellectuelle (recommandation n° 17). Les activités du SCP ont été menées sur la base de consultations ouvertes et équilibrées (recommandations n<sup>os</sup> 21 et 42) et ont contribué à la réalisation des objectifs de développement des Nations Unies (recommandation n° 22). En particulier, conformément à la recommandation n° 22, les documents de travail du SCP ont traité les questions suivantes : i) le transfert de technologie en rapport avec la propriété intellectuelle; et ii) les éléments de flexibilité potentiels, les exceptions et les limitations pour les États membres.

1.7. Les activités d'assistance dans les domaines législatif et politique et en matière de renforcement des capacités menées au titre du programme ont été axées sur le développement, fondées sur la demande et mises en œuvre dans les délais prévus (recommandations n<sup>os</sup> 1, 13 et 14).

1.8. En outre, conformément aux recommandations n<sup>os</sup> 16 et 20, une évaluation finale des résultats obtenus dans le cadre du projet du Plan d'action pour le développement relatif aux brevets et au domaine public a été réalisée au titre de ce programme, puis présentée et examinée à la treizième session du Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP), tenue du 19 au 23 mai 2014.

1.9. L'équipe chargée du programme a également établi le document CDIP/13/10, portant sur deux nouveaux éléments de flexibilité relatifs aux brevets, qui a été examiné lors de cette session du CDIP et a engagé des activités visant à faire mieux comprendre la mise en œuvre pratique des éléments de flexibilité à l'échelle nationale. À cet égard, un séminaire régional de l'OMPI sur les questions de protection par brevet dans le domaine pharmaceutique s'est tenu à Bichkek (Kirghizistan) et six séminaires ou ateliers nationaux sur le cadre juridique et la politique en matière de brevets ont été organisés.

## DONNÉES RELATIVES À L'EXÉCUTION

<b>Résultat escompté : I.1 Renforcement de la coopération entre les États membres en ce qui concerne l'élaboration de cadres normatifs internationaux équilibrés dans le domaine de la propriété intellectuelle et d'un accord sur des questions concrètes donnant lieu à des instruments internationaux</b>				
<b>Indicateurs d'exécution</b>	<b>Niveaux de référence</b>	<b>Objectifs visés</b>	<b>Données relatives à l'exécution</b>	<b>Code de couleurs</b>
Avancement des travaux concernant la mise en œuvre des mesures et des programmes convenus par le SCP	<i>Niveau de référence actualisé à fin 2013 : le SCP a concentré ses efforts sur les progrès relatifs aux cinq points inscrits à l'ordre du jour de ses sessions et a fait progresser ses débats, par exemple en collectant des informations au moyen d'un questionnaire, en préparant des études et en favorisant les échanges sur les pratiques et les données d'expérience nationales entre les États membres.</i>  <i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015 : à déterminer</i>	Avancement sur les questions d'intérêt général au sein du SCP	Vingt et unième session du SCP (11/2014) cinq points : les exceptions et limitations relatives aux droits de brevet; la qualité des brevets; les brevets et la santé; la confidentialité des communications entre client et conseil en brevets et le transfert de technologie. Les délibérations ont eu lieu sur la base des propositions présentées par les délégations (11) et des documents établis par le Secrétariat (10) (Résumé présenté par le président, document SCP/21/11 Rev.)	<b>En bonne voie</b>
Pourcentage de participants de certains ateliers, séminaires ou conférences organisés sur des questions précises relatives aux brevets qui se sont déclarés satisfaits	<i>Niveau de référence actualisé à fin 2013 : 92,5%, sur la base de l'enquête 2012-2013</i>  <i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015 : enquêtes 2012</i>	90%	92,75% sur la base de l'enquête 2014	<b>En bonne voie</b>
<b>Résultat escompté : I.2 Cadres législatifs, réglementaires et politiques en matière de propriété intellectuelle adaptés et équilibrés</b>				
<b>Indicateurs d'exécution</b>	<b>Niveaux de référence</b>	<b>Objectifs visés</b>	<b>Données relatives à l'exécution</b>	<b>Code de couleurs</b>
Nombre et pourcentage d'États membres ayant trouvé utiles les informations fournies concernant les pratiques et les principes juridiques du système des brevets, y compris les éléments de flexibilité existant dans le système et ses enjeux	<i>Niveau de référence actualisé à fin 2013 : 90% sur la base de l'enquête menée par la Division de la supervision interne en 2013 auprès de 47 États membres</i>  <i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015 : à déterminer</i>	90%	Six des sept personnes ayant répondu (85,7%)	<b>En bonne voie</b>

## Rapport sur l'exécution du programme en 2014

Nombre et pourcentage d'États membres satisfaits de la qualité des conseils juridiques fournis concernant les brevets, les modèles d'utilité, les secrets d'affaires et les circuits intégrés	<i>Niveau de référence actualisé à fin 2013</i> : neuf personnes ayant répondu (90%), sur la base de l'enquête menée par la Division de la supervision interne en 2013  <i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015</i> : enquêtes 2012	90%	Huit personnes ont indiqué en moyenne un taux de satisfaction de 90% (Afrique 2; pays arabes 1; Asie et Pacifique 1, certains pays d'Europe et d'Asie 2; Amérique latine et Caraïbes 1; autre 1)	<b>En bonne voie</b>
Sous réserve de l'approbation des États membres, progrès accomplis en ce qui concerne la révision de la loi type sur les brevets pour les pays en développement et les PMA	<i>Niveau de référence actualisé à fin 2013</i> : une réunion d'experts  <i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015</i> : à déterminer	Avancement des travaux préparatoires pour l'actualisation de la loi type sur les brevets	Résumé présenté par le président (document SCP/21/11 Rev.)	<b>Pas en bonne voie</b>

## UTILISATION DES RESSOURCES

### Budget et dépenses effectives (par résultat) (en milliers de francs suisses)

Numéro et description du résultat escompté	Budget 2014-2015 approuvé	Budget 2014-2015 après virements	Dépenses 2014*
I.1 Renforcement de la coopération entre les États membres en ce qui concerne l'élaboration de cadres normatifs internationaux équilibrés dans le domaine de la propriété intellectuelle et d'un accord sur des questions concrètes donnant lieu à des instruments internationaux	2 285	2 051	1 188
I.2 Cadres législatifs, réglementaires et politiques adaptés et équilibrés en matière de propriété intellectuelle	2 665	3 104	1 413
<b>Total</b>	<b>4 950</b>	<b>5 155</b>	<b>2 601</b>

\* Chiffres provisoires, sous réserve d'audit par les vérificateurs externes des comptes.

### Budget et dépenses effectives (dépenses de personnel et autres dépenses) (en milliers de francs suisses)

	Budget 2014-2015 approuvé	Budget 2014-2015 après virements	Dépenses 2014*	Taux d'utilisation (%)
Dépenses de personnel	3 746	3 942	2 086	53%
Autres dépenses	1 204	1 213	515	42%
<b>TOTAL</b>	<b>4 950</b>	<b>5 155</b>	<b>2 601</b>	<b>50%</b>

\* Chiffres provisoires, sous réserve d'audit par les vérificateurs externes des comptes.

NOTE : Le budget 2014-2015 après virements tient compte des virements effectués au 31 mars 2015 pour répondre aux besoins durant l'exercice biennal 2014-2015 conformément à l'article 5.5 du Règlement financier.

#### A. Budget 2014-2015 après virements

1.10. L'augmentation globale du budget 2014-2015 après virements résulte essentiellement de ressources supplémentaires affectées aux dépenses de personnel, à savoir au résultat I.2 (Conseils législatifs), pour faire face de manière plus efficace à l'augmentation des demandes de conseils législatifs.

B. Utilisation du budget en 2014

1.11. L'utilisation du budget se situe dans la fourchette prévue des 40 à 60% pour la première année de l'exercice biennal et est considérée comme étant en bonne voie.

## **PROGRAMME 2                    MARQUES, DESSINS ET MODÈLES INDUSTRIELS ET INDICATIONS GÉOGRAPHIQUES**

**Chef de programme            Mme B. Wang**

### **APERÇU DES PROGRÈS RÉALISÉS EN 2014**

2.1. En 2014, le Comité permanent du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques (SCT), à ses trente et unième et trente-deuxième sessions, a poursuivi les travaux sur le projet d'un traité sur le droit des dessins et modèles devant être adopté lors d'une éventuelle conférence diplomatique. La question de la convocation d'une conférence diplomatique a été traitée par l'Assemblée générale de l'OMPI à sa quarante-cinquième session (24<sup>e</sup> session extraordinaire) en mai 2014, et à sa quarante-sixième session (25<sup>e</sup> session extraordinaire) en septembre 2014, sans qu'une décision soit prise à cet égard. Le SCT a continué ses travaux sur la protection des noms de pays et a examiné une étude préparée par le Secrétariat, ainsi qu'une proposition formulée par la délégation de la Jamaïque. En outre, un certain nombre de délégations ont présenté des propositions concernant les travaux du SCT sur les indications géographiques. Les activités d'établissement de normes réalisées dans le cadre de ce programme au sein du SCT se sont également avérées exhaustives et ont été initiées à la demande des membres conformément à la recommandation n° 15 du Plan d'action pour le développement, et les négociations du SCT se sont fondées sur des consultations ouvertes et équilibrées conformément aux recommandations n<sup>os</sup> 21 et 42 du Plan d'action pour le développement.

2.2. Également en 2014, sept nouvelles parties contractantes (Biélorus, Belgique, Irak, Luxembourg, Office Benelux de la propriété intellectuelle (OBPI), Pays-Bas et Tadjikistan) ont ratifié le Traité de Singapour sur le droit des marques ou ont adhéré à ce traité, portant le nombre total des parties contractantes à 38 à la fin de 2014.

2.3. En ce qui concerne la protection renforcée des emblèmes des États et des noms et emblèmes des organisations internationales intergouvernementales en vertu de l'article 6*ter* de la Convention de Paris, les communications et les réponses aux demandes ont été traitées de manière efficace et en temps voulu pour la période concernée. Les écarts entre le nombre fixé de demandes à traiter et le nombre réel de demandes s'expliquent par une fluctuation des demandes, ainsi que par le fait que l'estimation du nombre de demandes à traiter était fondée sur une moyenne biennale. Cela s'applique également au nombre effectif de signes publiés (à savoir 49), qui est inférieur à l'objectif. À la fin de l'année 2014, un total de 3057 signes étaient contenus dans la base de données relative à l'article 6*ter*.

2.4. S'agissant des travaux concernant les cadres législatifs, réglementaires et politiques adaptés et équilibrés en matière de propriété intellectuelle, le programme a fourni des orientations à 20 États ou organisations intergouvernementales dans le domaine du droit des marques, dessins et modèles industriels et des indications géographiques. Les activités d'assistance technique, de renforcement des capacités et d'assistance législative ont été axées sur le développement, déterminées par la demande et ont fait l'objet de comptes rendus au cours de l'année, conformément aux recommandations n<sup>os</sup> 1 et 13 du Plan d'action pour le développement.

2.5. En outre, dans le cadre du Plan d'action pour le développement, le programme a mis en œuvre la première année du projet pilote sur la propriété intellectuelle et la gestion des dessins et modèles pour le développement des entreprises dans les pays en développement et les pays les moins avancés (DA\_4\_10\_02). Les deux pays pilotes, à savoir l'Argentine et le Maroc, ont été sélectionnés en 2014, ainsi que les agences pilotes locales. À la suite d'un accord formel des deux pays sur l'énoncé du contenu du projet, des projets de stratégies nationales de protection des dessins et modèles, de programmes de sensibilisation et de stratégies de sortie ont été élaborés. Des études de faisabilité ont ensuite été réalisées dans les deux pays, et des coordonnateurs de projet et des experts au niveau national ont été sélectionnés, ainsi qu'un total de 70 PME bénéficiaires. Les événements nationaux relatifs au lancement du projet ont été organisés avec succès. Les principales parties prenantes, y compris les ministères, devraient signer les chartes du projet dans chacun des pays en 2015.

## DONNÉES RELATIVES À L'EXÉCUTION

<b>Résultat escompté : I.1 Renforcement de la coopération entre les États membres en ce qui concerne l'élaboration de cadres normatifs internationaux équilibrés dans le domaine de la propriété intellectuelle et d'un accord sur des questions concrètes donnant lieu à des instruments internationaux</b>				
<b>Indicateurs d'exécution</b>	<b>Niveaux de référence</b>	<b>Objectifs visés</b>	<b>Données relatives à l'exécution</b>	<b>Code de couleurs</b>
Accord sur un cadre normatif relatif aux procédures d'enregistrement et de mise à jour des dessins et modèles industriels	<p><i>Niveau de référence actualisé à fin 2013 : pas de cadre normatif relatif aux procédures d'enregistrement des dessins et modèles industriels</i></p> <p><i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015 : pas de cadre normatif relatif aux procédures d'enregistrement et de mise à jour des dessins et modèles industriels</i></p>	Adoption d'un traité sur le droit des dessins et modèles par une éventuelle conférence diplomatique	Aucune décision concernant la convocation d'une conférence diplomatique en vue de l'adoption d'un traité sur le droit des dessins et modèles n'a été prise.	<b>Pas en bonne voie</b>
Progrès visant à parvenir à un accord sur les points en cours de l'ordre du jour du SCT	<p><i>Niveau de référence actualisé à fin 2013 : accord du SCT sur un nombre substantiel de projets d'articles et de règles d'un traité sur le droit des dessins et modèles.</i></p> <p>Accord du SCT sur la poursuite des travaux sur la protection des noms de pays.</p> <p><i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015 : projet de document de référence sur la protection des noms d'États contre leur enregistrement et leur utilisation en tant que marques</i></p>	Résultats convenus par le SCT	<p>Accord du SCT sur la poursuite des travaux sur la protection des noms de pays.</p> <p>En 2014, les travaux se sont poursuivis concernant la protection des noms de pays et une étude établie par le Secrétariat, ainsi qu'une proposition de la délégation de la Jamaïque ont été examinées lors des deux sessions du SCT (SCT/31 et 32).</p>	<b>En bonne voie</b>
Nombre de ratifications du Traité de Singapour ou d'adhésions à ce traité	<p><i>Niveau de référence actualisé à fin 2013 : 31 parties contractantes (fin 2013)</i></p> <p><i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015 : 29 parties contractantes (fin 2012)</i></p>	Huit nouvelles ratifications/ adhésions	Sept nouvelles parties contractantes 2014 : Bélarus, Belgique, Irak, Luxembourg, Office Benelux de la propriété intellectuelle (OBPI), Pays-Bas et Tadjikistan, ce qui porte le total des parties contractantes à 38 à la fin de 2014.	<b>En bonne voie</b>
<b>Résultat escompté : I.2 Cadres législatifs, réglementaires et politiques de propriété intellectuelle adaptés et équilibrés</b>				
<b>Indicateurs d'exécution</b>	<b>Niveaux de référence</b>	<b>Objectifs visés</b>	<b>Données relatives à l'exécution</b>	<b>Code de couleurs</b>
Nombre et pourcentage d'États membres et d'organisations régionales ayant donné un retour d'information positif sur les conseils législatifs fournis dans le domaine des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques	<p><i>Niveau de référence actualisé à fin 2013 :</i></p> <p>2013 : conseils fournis à 13 États membres sur 18 projets de textes législatifs</p> <p>Retour d'information positif reçu de neuf pays sur 13. Quatre pays n'ont pas répondu.</p> <p><i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015 : 11 États membres et organisations régionales ont reçu des conseils législatifs, et trois ont donné un retour d'information positif concernant les conseils législatifs reçus en 2012</i></p>	Conseils législatifs fournis à 10 États membres et organisations régionales. 90% des organisations ayant répondu étaient satisfaites des conseils fournis	<p>Des conseils ont été fournis à 20 États membres et organisations régionales (7 en Afrique; 1 dans la région des pays arabes; 11 dans la région Asie-Pacifique et 1 en Amérique latine et dans les Caraïbes)</p> <p>Des retours d'information ont été reçus de la part de sept organisations ayant répondu, dont la totalité (100%) s'est déclarée satisfaite des conseils fournis.</p>	<b>En bonne voie</b>

## Rapport sur l'exécution du programme en 2014

<b>Résultat escompté : I.3 Protection renforcée des emblèmes d'États et des noms et emblèmes d'organisations internationales intergouvernementales</b>				
<b>Indicateurs d'exécution</b>	<b>Niveaux de référence</b>	<b>Objectifs visés</b>	<b>Données relatives à l'exécution</b>	<b>Code de couleurs</b>
Nombre de demandes de communication selon l'article 6 <sup>ter</sup> traitées	<i>Niveau de référence actualisé à fin 2013 : 126 demandes de publication selon l'article 6<sup>ter</sup> traitées en 2013</i>  <i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015 : 70 demandes<sup>4</sup> de communication selon l'article 6<sup>ter</sup> traitées en 2012</i>	140 demandes de communication selon l'article 6 <sup>ter</sup> traitées	51 demandes de communication ont été reçues et traitées, dont 11 se sont traduites par une publication	<b>Pas en bonne voie</b>
Nombre de signes publiés dans la base de données relative à l'article 6 <sup>ter</sup>	<i>Niveau de référence actualisé à fin 2013 : 132 signes publiés dans la base de données relative à l'article 6<sup>ter</sup> en 2012-2013</i>  <i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015 : 75 signes<sup>5</sup> publiés dans la base de données relative à l'article 6<sup>ter</sup> en 2012</i>	150 signes publiés dans la base de données relative à l'article 6 <sup>ter</sup> <sup>6</sup>	49 nouveaux signes publiés (2014)  Un total de 3057 signes contenus dans la base de données relative à l'article 6 <sup>ter</sup> à la fin de 2014.	<b>Pas en bonne voie</b>

## UTILISATION DES RESSOURCES

### Budget et dépenses effectives (par résultat) (en milliers de francs suisses)

<i>Numéro et description du résultat escompté</i>	<i>Budget 2014-2015 approuvé</i>	<i>Budget 2014-2015 après virements</i>	<i>Dépenses 2014*</i>
I.1 Renforcement de la coopération entre les États membres en ce qui concerne l'élaboration de cadres normatifs internationaux équilibrés dans le domaine de la propriété intellectuelle et d'un accord sur des questions concrètes donnant lieu à des instruments internationaux	3 808	3 227	1 581
I.2 Cadres législatifs, réglementaires et politiques adaptés et équilibrés en matière de propriété intellectuelle	1 429	1 058	469
I.3 Protection renforcée des emblèmes d'États et des noms et emblèmes d'organisations internationales intergouvernementales	439	767	346
III.4 Mécanismes et programmes de coopération renforcés, adaptés aux besoins des pays en développement et des PMA	487	487	48
<b>Total</b>	<b>6 162</b>	<b>5 539</b>	<b>2 444</b>

\* Chiffres provisoires, sous réserve d'audit par les vérificateurs externes des comptes.

<sup>4</sup> Rectificatif : le nombre de demandes de communication selon l'article 6<sup>ter</sup> traitées en 2012 était de 69, comme indiqué dans le Rapport sur l'exécution du programme 2013-2013.

<sup>5</sup> Rectificatif : le nombre de signes publiés dans la base de données relative à l'article 6<sup>ter</sup> à la fin de 2012 était de 84, comme indiqué dans le Rapport sur l'exécution du programme 2013-2013.

<sup>6</sup> L'objectif se rapporte au nombre de signes publiés au cours de l'exercice biennal 2014-2015.



Budget et dépenses effectives (dépenses de personnel et autres dépenses)  
(en milliers de francs suisses)

	Budget 2014-2015 approuvé	Budget 2014-2015 après virements	Dépenses 2014*	Taux d'utilisation (%)
Dépenses de personnel	4 122	4 154	1 946	47%
Autres dépenses	2 040	1 385	498	36%
<b>TOTAL</b>	<b>6 162</b>	<b>5 539</b>	<b>2 444</b>	<b>44%</b>

\* Chiffres provisoires, sous réserve d'audit par les vérificateurs externes des comptes.

NOTE : Le budget 2014-2015 après virements tient compte des virements effectués au 31 mars 2015 pour répondre aux besoins durant l'exercice biennal 2014-2015 conformément à l'article 5.5 du Règlement financier.

A. Budget 2014-2015 après virements

2.6. Le budget 2014-2015 après virements tient compte d'un ajustement à la baisse au titre du résultat I.1 (Élaboration de cadres normatifs internationaux équilibrés dans le domaine de la propriété intellectuelle) dû au transfert des ressources initialement budgétées pour l'éventuelle conférence diplomatique.

B. Utilisation du budget en 2014

2.7. La sous-utilisation des ressources hors personnel est due principalement aux faits suivants :

- le report de la conférence diplomatique au titre du résultat I.1 (Élaboration de cadres normatifs internationaux équilibrés dans le domaine de la propriété intellectuelle);
- les économies réalisées grâce à une réduction des missions du personnel au titre du résultat I.2 (Conseils législatifs); et
- le retard observé dans le recrutement d'un chef de projet dans le cadre du Plan d'action pour le développement pour le projet pilote sur la propriété intellectuelle et la gestion des dessins et modèles pour le développement des entreprises dans les pays en développement et les pays les moins avancés, comme indiqué au titre du résultat III.4 (Mécanismes et programmes de coopération renforcés, adaptés aux besoins des pays en développement et des PMA).

## PROGRAMME 3 DROIT D'AUTEUR ET DROITS CONNEXES

Chef de programme Mme A. Leer

### APERÇU DES PROGRÈS RÉALISÉS EN 2014

3.1. En 2014, ce programme a essentiellement visé à faire progresser les travaux d'élaboration de normes au sein du Comité permanent du droit d'auteur et des droits connexes (SCCR), à promouvoir la mise en place d'une infrastructure de droit d'auteur et à renforcer les capacités institutionnelles et humaines dans les pays en développement et les PMA afin de permettre à ces derniers d'utiliser ce système du droit d'auteur pour tirer parti du potentiel économique de leurs industries culturelle et de la création. Des progrès majeurs ont été réalisés dans tous ces domaines, comme l'ont démontré les indicateurs d'exécution présentés ci-dessous.

#### Travaux en matière d'élaboration de normes et de politiques

3.2. Des progrès ont continué d'être accomplis en 2014 en vue de l'entrée en vigueur des deux nouveaux traités relatifs au droit d'auteur. Concernant le Traité de Beijing sur les interprétations et exécutions audiovisuelles (Traité de Beijing), quatre nouvelles parties ont déposé leur instrument de ratification ou d'adhésion (Chine, Japon, Slovaquie, Émirats arabes unis), portant à six le nombre total de parties ayant déposé de tels instruments sur les trente nécessaires pour l'entrée en vigueur du traité. S'agissant du Traité de Marrakech visant à faciliter l'accès des aveugles, des déficients visuels et des personnes ayant d'autres difficultés de lecture des textes imprimés aux œuvres publiées (Traité de Marrakech), 80 parties au total avaient signé ce traité à l'échéance du délai fixé au mois de juin, et les cinq premières parties ont déposé leur instrument de ratification ou d'adhésion (El Salvador, Inde, Mali, Émirats arabes unis, Uruguay) sur les vingt nécessaires pour l'entrée en vigueur du traité. Les objectifs visés concernant le nombre de pays devant ratifier ces traités ou y adhérer au cours de l'exercice biennal 2014-2015, fixés lors de la vingtième session du Comité du programme et budget, étaient relativement ambitieux compte tenu de la nécessité de faire en sorte que les ressources allouées ne dépassent pas les niveaux proposés; néanmoins, la fourniture d'une assistance aux États membres en ce qui concerne la ratification des traités est et demeure l'une des priorités au titre de ce programme, et il est probable que l'objectif fixé pour le Traité de Marrakech soit atteint d'ici la fin de l'exercice biennal.

3.3. Les activités d'établissement de normes au sein du SCCR ont été menées de manière exhaustive et à l'initiative des membres (recommandation n° 15), compte dûment tenu des limites, du rôle et du cadre du "domaine public" (recommandations n°s 16 et 20) et des éléments de flexibilité prévus dans les arrangements internationaux dans le domaine de la propriété intellectuelle (recommandation n° 17).

3.4. Les conseils en matière de législation concernant le droit d'auteur et les droits connexes fournis aux États membres, à leur demande, étaient axés sur le développement, équilibrés et adaptés aux demandes des États membres, conformément aux principes du Plan d'action pour le développement (recommandation n° 13), et tenaient compte des éléments de flexibilité applicables à des pays dont les niveaux de développement sont différents (recommandations n°s 14 et 17). En 2014, des conseils ont été fournis à 16 États membres de diverses régions. Le nombre des demandes de ce type de conseil a augmenté en 2014, ce qui s'explique en partie par l'intérêt porté par les États membres à l'adhésion au Traité de Beijing et au Traité de Marrakech. Des conseils sur le nouveau régime décennal prévu par les dispositions de l'annexe de la Convention de Berne ont également été fournis aux pays en développement et aux PMA, à leur demande.

3.5. De nouvelles discussions ont été menées sur les autres points inscrits à l'ordre du jour du SCCR lors des trois réunions tenues en avril-mai 2014, juin-juillet 2014 et décembre 2014. Dans le cadre de ses discussions, le SCCR a examiné une proposition de traité pour les organisations de radiodiffusion et des limitations et exceptions en faveur des bibliothèques et des services d'archives, des établissements d'enseignement et des instituts de recherche et des personnes présentant d'autres handicaps. Les négociations au sein du SCCR ont été fondées sur des consultations ouvertes et équilibrées (recommandations n°s 21 et 42) tout en appuyant les objectifs de développement énoncés dans le cadre des Nations Unies (recommandation n° 22).

3.6. En outre, les divers projets visant à promouvoir le rôle de l'OMPI en matière de droit d'auteur dans l'environnement numérique ont bien avancé. Les membres du programme ont pris part à un certain nombre d'activités dans le cadre de diverses instances, notamment le Sommet mondial sur la société de l'information, le Forum sur la gouvernance de l'Internet et le Forum économique mondial, en vue de faire mieux connaître certains sujets relatifs aux droits d'auteur, notamment le contenu généré par les utilisateurs, la protection juridique des jeux vidéo et les nouvelles modalités d'acquisition de licences de droit d'auteur.

#### Infrastructure du droit d'auteur

3.7. En 2014, des progrès ont été accomplis en vue de la mise en place d'une nouvelle norme internationale d'assurance qualité pour la gestion collective, connue sous la dénomination "TAG of Excellence" (à savoir excellence en matière de transparence, de responsabilité et de gouvernance). La nouvelle norme proposée a reçu un accueil positif. La plupart des associations professionnelles internationales en lien avec les organismes de gestion collective se sont regroupées et ont approuvé un recueil de principes qui constituera le fondement des normes TAG. Ce projet a reçu un appui considérable de la part d'organismes de gestion collective et des pouvoirs publics à la fois des pays développés et des pays en développement (9 gouvernements et 61 organismes de gestion collective ont manifesté leur intérêt à l'égard de ce projet).

3.8. Les activités de renforcement des compétences, d'appui et de maintenance en lien avec le système actuel de l'OMPI en matière de gestion des données relatives au droit d'auteur (WIPOCOS) se sont poursuivies. L'objectif de l'OMPI est de continuer d'appuyer le système WIPOCOS jusqu'à ce que le Réseau du droit d'auteur de l'OMPI, le nouveau système de gestion de données destiné à améliorer les transferts de données mondiales et de droits dans les organismes de gestion collective qui en bénéficient, puisse être mis en place.

3.9. En 2014, l'OMPI a publié quatre études sur la contribution économique des industries du droit d'auteur, en Argentine, en Indonésie, en Serbie et en Turquie, et une étude dans les États membres de l'Organisation des États des Antilles orientales (OEAO) (46 études au total). Ces études sont fondées sur le Guide de l'OMPI pour l'évaluation de la contribution économique des industries du droit d'auteur publié en 2003. Ce guide est en cours de révision. Les études menées indiquent que, en moyenne, les industries de la création représentent 5,18% du PIB et 5,32% du total des emplois. L'OMPI a également mis au point (en collaboration avec des partenaires extérieurs) la première enquête internationale sur les taxes prélevées au titre du droit d'auteur sur les œuvres textuelles et visuelles. En outre, des études pilotes visant à évaluer l'incidence économique, sociale et culturelle du droit d'auteur sur les industries de la création ainsi qu'une étude sur l'évaluation du piratage d'œuvres protégées par un droit d'auteur ont été publiées au cours de la période considérée.

3.10. L'OMPI a publié deux nouveaux outils destinés aux créateurs, intitulés "Mastering the Game : Business and Legal Issues for Video Game Developers" (Rester maître du jeu : questions économiques et juridiques rencontrées par les développeurs de jeux vidéo) et "Monetization of Copyright Assets by Creative Enterprises" (Monétisation des actifs protégés par le droit d'auteur par les entreprises du secteur de la création). La deuxième édition du guide de l'OMPI intitulé "Comment gagner sa vie avec la musique" a été publiée en juillet 2014. Ces outils sont très fréquemment utilisés dans le cadre des programmes de renforcement des capacités et font l'objet d'une forte demande (ils ont été téléchargés plus de 100 000 fois en 2014). L'OMPI a également pris part à l'élaboration du nouveau Guide 2014 sur les sociétés de perception, disponible en ligne, qui contient les données et chiffres clés des organisations de gestion collective de par le monde.

3.11. L'OMPI a mis au point un cours d'enseignement à distance faisant appel à la vaste gamme de techniques de communication du XXI<sup>e</sup> siècle pour créer un outil de gestion collective pratique destiné au personnel des organismes de gestion collective, aux décideurs et aux juristes. Ce nouveau cours a été lancé dans le cadre d'une phase pilote en fin d'année. Tout au long de l'année 2014, l'OMPI a également signé des mémorandums d'accord et organisé une série de programmes et manifestations de renforcement des capacités en collaboration avec des ONG telles que l'Instituto de Derecho de Autor (IA), la Société portugaise d'auteurs (SPA), la Fédération internationale de l'industrie phonographique (IFPI) et le Conseil des sociétés gérant les droits des artistes (SCAPR), ainsi que des gouvernements, notamment celui des États-Unis d'Amérique.

3.12. En 2014, une nouvelle entité multiparties prenantes a été créée dans le but d'accroître partout dans le monde le nombre de livres en formats adaptés (en braille, en gros caractères ou au format audio)

et à les rendre accessibles aux personnes ayant des difficultés de lecture des imprimés. L'Accessible Books Consortium (ABC) regroupe l'OMPI, des organisations menant des activités au service des personnes ayant des difficultés de lecture des textes imprimés, des bibliothèques destinées aux personnes ayant de telles difficultés et des organisations représentant les auteurs et les éditeurs. Le Consortium ABC a mené des activités dans trois domaines principaux : le renforcement des capacités (financées par le Gouvernement de l'Australie et le Gouvernement de la République de Corée) au Bangladesh, en Inde, au Népal et à Sri Lanka; la promotion de la publication ouverte, en faveur de l'établissement d'un système de publication dans lequel les œuvres créées sont accessibles depuis le début du processus dans un format accessible dit "natif", de sorte que tous les nouveaux livres soient publiés dans un format pouvant être utilisé d'emblée par les personnes voyantes et les personnes ayant des difficultés de lecture des textes imprimés; et la mise en place d'un système d'échange d'ouvrages entre pays d'ABC (baptisé réseau TIGAR), une base de données internationale rassemblant quelque 286 000 ouvrages accessibles en 55 langues.

### Fourniture d'une assistance technique aux pays en développement et aux PMA

3.13. L'assistance technique fournie aux pays en développement et aux PMA dans le domaine du droit d'auteur et des droits connexes menée en 2014 était axée sur le développement et déterminée par la demande, conformément aux recommandations n<sup>os</sup> 1 et 13 du Plan d'action pour le développement.

3.14. Sur la base des demandes reçues des pays en développement membres, plus de 40 programmes et projets ont été mis en œuvre à l'échelle nationale, régionale et interrégionale en vue de répondre aux besoins et de traiter les priorités recensées, dans 85 pays en développement et PMA de toutes les régions et trois organisations intergouvernementales (l'Organisation régionale africaine de la propriété intellectuelle (ARIPO), le Centre régional pour la promotion du livre en Amérique latine et dans les Caraïbes (CERLALC) et l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI)). Les activités ont notamment porté sur la sensibilisation au droit d'auteur et aux droits connexes et le renforcement des capacités des chefs de bureaux nationaux du droit d'auteur, des décideurs et des parties prenantes de premier plan. Les activités ont couvert à la fois les principes fondamentaux du droit d'auteur et des droits connexes et de nouvelles questions présentant un intérêt particulier et revêtant une réelle importance pour les pays en développement et les PMA, notamment les faits nouveaux sur le plan national et international, et ont contribué : i) au renforcement des capacités en vue de l'élaboration et de la mise en œuvre de politiques nationales et de cadres stratégiques nationaux en matière de droit d'auteur aux fins de l'utilisation cohérente et efficace de la propriété intellectuelle au service du développement durable; et ii) au renforcement des capacités et des compétences institutionnelles, y compris de la structure de connaissances des bureaux nationaux de droit d'auteur, afin de permettre à ces derniers de fournir des services à leurs parties prenantes.

3.15. Selon les évaluations menées à la fin des ateliers, plus de 80% des participants ont estimé que le contenu était pertinent par rapport à leur emploi et qu'ils pourraient réutiliser les informations et connaissances acquises au cours des ateliers dans le cadre de leur travail. Ces résultats ont fait apparaître que des mesures positives ont été prises pour accroître la participation des pays en développement à l'économie mondiale de la création.

3.16. En outre, le programme 3 a été mis en œuvre dans le cadre des projets relatifs au Plan d'action pour le développement suivants :

- L'analyse comparative des approches nationales en matière de renonciation volontaire au droit d'auteur (document CDIP/13/INF/6) a été présentée au CDIP et a reçu un accueil favorable de la part de ce Comité, dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations 1c, 1f et 2a de l'étude exploratoire sur le droit d'auteur et les droits connexes et le domaine public.
- Une proposition révisée de mise en œuvre relative à de nouvelles activités pouvant être menées par l'OMPI dans le domaine de l'utilisation du droit d'auteur pour promouvoir l'accès à l'information et aux contenus créatifs (document CDIP/13/11), élaborée sur la base des discussions tenues en lien avec le document CDIP/12/9, a été présentée au CDIP qui l'a approuvée afin qu'elle soit mise en œuvre et qu'une suite appropriée soit donnée.
- Le projet sur le renforcement et développement du secteur de l'audiovisuel au Burkina Faso et dans certains pays africains, présenté par la délégation du Burkina Faso et approuvé à la

neuvième session du CDIP, est en cours de mise en œuvre au Burkina Faso, au Kenya et au Sénégal, conformément au mandat approuvé.

## DONNÉES RELATIVES À L'EXÉCUTION

<b>Résultat escompté : I.1 Renforcement de la coopération entre les États membres en ce qui concerne l'élaboration de cadres normatifs internationaux équilibrés dans le domaine de la propriété intellectuelle et d'un accord sur des questions concrètes donnant lieu à des instruments internationaux</b>				
<b>Indicateurs d'exécution</b>	<b>Niveaux de référence</b>	<b>Objectifs visés</b>	<b>Données relatives à l'exécution</b>	<b>Code de couleurs</b>
Progrès accomplis dans la conclusion d'accords sur les questions actuellement inscrites à l'ordre du jour des travaux du SCCR	<p><i>Niveau de référence actualisé à fin 2013 : texte du Traité de Beijing adopté en juin 2012. Texte du Traité de Marrakech adopté en juin 2013. Pour tous les points inscrits à l'ordre du jour du SCCR, les travaux respectent les objectifs fixés.</i></p> <p><i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015 : adoption de deux traités durant l'exercice biennal 2012-2013 (à ce jour). Tenue de deux conférences diplomatiques au cours de l'exercice biennal 2012-2013</i></p>	Tenue d'une conférence diplomatique et adoption d'un traité au cours de l'exercice biennal 2014-2015	Le SCCR et l'Assemblée générale de l'OMPI de 2014 ne sont pas parvenus à un accord sur les mesures à prendre pour convoquer une conférence diplomatique en vue du traité sur la protection des organismes de radiodiffusion.	<b>Pas en bonne voie</b>
<b>Résultat escompté : I.2 Cadres législatifs, réglementaires et politiques de propriété intellectuelle adaptés et équilibrés</b>				
<b>Indicateurs d'exécution</b>	<b>Niveaux de référence</b>	<b>Objectifs visés</b>	<b>Données relatives à l'exécution</b>	<b>Code de couleurs</b>
Nombre de pays ayant ratifié le Traité de Beijing	<p><i>Niveau de référence actualisé à fin 2013 : 2 (Botswana, République arabe syrienne)</i></p> <p><i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015 : aucun</i></p>	30 pays	4 pays supplémentaires ont déposé des instruments de ratification du Traité de Beijing ou d'adhésion à ce Traité (Chine, Japon, Slovaquie, Émirats arabes unis) (6 pays au total)	<b>Pas en bonne voie</b>
Nombre et pourcentage de pays ayant donné un retour d'information positif sur les conseils législatifs fournis par l'OMPI	Données non disponibles	15 pays	16 pays ont bénéficié de conseils législatifs en 2014. (Afrique : 6; Asie et Pacifique : 2; Amérique latine et Caraïbes : 4; pays arabes : 2; autres : 2) Une enquête sera réalisée en 2015.	<b>n.d. pour 2014</b>
Nombre de ratifications concernant les traités Internet de l'OMPI	<p><i>Niveau de référence actualisé à fin 2013 : 184</i></p> <p><i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015 : 181 (fin 2012)</i></p>	190	Quatre instruments de ratification ou d'adhésion ont été déposés en 2014 (88 au total) : <ul style="list-style-type: none"> <li>– Traité de l'OMPI sur le droit d'auteur (Canada, Madagascar)</li> <li>– Traité de l'OMPI sur les interprétations et exécutions et les phonogrammes (Canada, Madagascar)</li> </ul>	<b>En bonne voie</b>

## Rapport sur l'exécution du programme en 2014

Nombre de pays ayant ratifié le Traité de Marrakech sur les déficients visuels	Aucun	20 pays	Cinq instruments de ratification ou d'adhésion ont été déposés en 2014 (El Salvador, Inde, Mali, Émirats arabes unis, Uruguay)	<b>Pas en bonne voie</b>
<b>Résultat escompté : III.2 Mise en valeur des ressources humaines pour répondre aux diverses exigences en matière d'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition</b>				
Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
Nombre de gouvernements et d'organismes de gestion collective ayant signé un accord avec l'OMPI en vue d'établir une nouvelle norme d'assurance qualité en matière de transparence, de responsabilité et de gouvernance	n.d.	Quatre gouvernements et six organismes de gestion collective	Neuf gouvernements (Cap-Vert, Éthiopie, Gambie, Indonésie, Libéria, Malaisie, Maurice, Népal, Sri Lanka) et 61 organismes de gestion collective ont fait part de leur intérêt à l'égard du projet TAG.	<b>En bonne voie</b>
Pourcentage de créateurs satisfaits de la formation fournie sur l'utilisation des données et des informations relatives au droit d'auteur pour une gestion efficace de leurs droits	<i>Niveau de référence actualisé à fin 2013 :</i>  <i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015 : Pas encore commencé</i>	60%	80%	<b>En bonne voie</b>
Pourcentage d'évaluations positives de la part des participants quant à l'utilité des réunions et ateliers sur le renforcement des capacités en matière de droit d'auteur	<i>Niveau de référence actualisé à fin 2013 : Plus de 80% des participants aux programmes de renforcement des capacités en matière de droit d'auteur et de droits connexes ont qualifié la formation reçue d'utile.</i>  <i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015 : taux de satisfaction de 70%</i>	70% sont d'accord ou absolument d'accord	Plus de 80%	<b>En bonne voie</b>
Nombre d'États membres prenant des initiatives pour améliorer leur utilisation du système du droit d'auteur et des droits connexes en vue de tirer parti du potentiel économique de leurs ouvrages et produits culturels	<i>Niveau de référence actualisé à fin 2013 : 60% des pays ayant reçu une assistance</i>  <i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015 : 60% des pays ayant demandé une assistance technique</i>	60% des pays ayant reçu une assistance	Plus de 60%	<b>En bonne voie</b>

**Résultat escompté** : IV.2 Amélioration de l'accessibilité et de l'utilisation de l'information en matière de propriété intellectuelle par les institutions compétentes et le public afin de promouvoir l'innovation et la créativité

Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
Nombre d'intermédiaires de confiance et de titulaires de droits qui ont rejoint le réseau du système TIGAR, y compris de pays en développement et de PMA	<p><i>Niveau de référence actualisé à fin 2013</i> : Fin 2013, 25 intermédiaires de confiance et 45 titulaires de droits avaient signé le mémorandum d'accord TIGAR, y compris les intermédiaires de confiance des pays en développement et des pays les moins avancés. Onze intermédiaires de confiance avaient téléchargé leurs titres en formats accessibles dans la base de données TIGAR à la fin de l'année 2013.</p> <p><i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015</i> : 19 intermédiaires de confiance et 40 titulaires de droits</p>	24 intermédiaires de confiance et 46 titulaires de droits (cumulatif)	La plate-forme des parties prenantes a été incorporée au Consortium ABC (Accessible Books Consortium).	<b>Objectif abandonné</b>
Nombre d'œuvres protégées par le droit d'auteur distribuées auprès des intermédiaires de confiance et rendues accessibles aux déficients visuels par-delà les frontières par le réseau du système TIGAR	<p><i>Niveau de référence actualisé à fin 2013</i> : Fin 2013, environ 600 livres en formats accessibles avaient été téléchargés à partir de la base de données TIGAR dans différents pays.</p> <p><i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015</i> : 400</p>	1000 (cumulatif)	Fin 2014, 2500 livres audio avaient été téléchargés par les bibliothèques participantes. Quelque 16 000 personnes ayant des difficultés de lecture des imprimés avaient bénéficié du réseau à la fin de 2014.	<b>En bonne voie</b>
Pourcentage de personnes satisfaites de l'assistance fournie en matière de renforcement des capacités de l'infrastructure du droit d'auteur	n.d.	60%	100%	<b>En bonne voie</b>
Nombre d'institutions utilisant GDA	<p><i>Niveau de référence actualisé à fin 2013</i> : 15<sup>7</sup> bureaux de droit d'auteur utilisant GDA (cumul)</p> <p><i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015</i> : 15</p>	15	16 bureaux de droit d'auteur utilisant GDA (cumul)	<b>En bonne voie</b>
Utilisation de la base de données de référence de l'OMPI pour la gestion collective	n.d.	100 utilisateurs	1600 utilisateurs	<b>En bonne voie</b>

<sup>7</sup> Rectificatif : Il a été indiqué que 18 bureaux de droit d'auteur utilisaient GDA fin 2013. Le nombre cumulé s'élevait en fait à 15 bureaux, ce qui correspond à l'objectif fixé pour l'exercice biennal 2012/2013.

## Rapport sur l'exécution du programme en 2014

<p>Nombre d'instruments juridiques, de lignes directrices, de déclarations de principes autres que des traités convenus ou approuvés par les parties prenantes dans des domaines comme la propriété intellectuelle et le sport ou le droit d'auteur dans l'environnement numérique</p>	<p><i>Niveau de référence actualisé à fin 2013 :</i></p> <p><i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015 : Un (examen par l'OMPI de la situation contractuelle dans le secteur audiovisuel)</i></p>	1	<p>Le Projet de lignes directrices de l'OMPI sur l'évaluation de l'impact économique, social et culturel du droit d'auteur sur l'économie de la création (Lignes directrices ESCIA) a été achevé en 2014 et la phase pilote de mise en œuvre a commencé.</p>	En bonne voie
<p><b>Résultat escompté :</b> IV.4 Amélioration de l'infrastructure technique et du savoir pour les offices de propriété intellectuelle et d'autres institutions de propriété intellectuelle, leur permettant de fournir à leurs parties prenantes des services améliorés (moins chers, plus rapides, de meilleure qualité)</p>				
<b>Indicateurs d'exécution</b>	<b>Niveaux de référence</b>	<b>Objectifs visés</b>	<b>Données relatives à l'exécution</b>	<b>Code de couleurs</b>
<p>Nombre de gouvernements et d'organismes de gestion collective ayant signé un accord avec l'OMPI pour réorganiser WIPOCOS</p>	<p>Pas encore commencé</p>	<p>4 gouvernements et 5 ONG</p>	<p>7 gouvernements (Tchad, République démocratique du Congo, Malaisie, Mali, Népal, Philippines, Ouganda) et 43 organismes de gestion collective</p>	En bonne voie
<p>Nombre d'organismes de gestion collective dans les pays en développement et les PMA participant aux réseaux régionaux ou mondiaux animés par l'OMPI.</p>	<p>0 (zéro)</p>	<p>10</p>	<p>13</p>	En bonne voie
<p>Pourcentage de gouvernements ayant présenté un rapport positif sur l'efficacité accrue (et la meilleure gouvernance) des bureaux de droit d'auteur et d'autres institutions du pays</p>	<p><i>Niveau de référence actualisé à fin 2013 : Plus de 70% des gouvernements ayant reçu une assistance ont présenté un rapport positif sur l'efficacité et la gouvernance des organismes du droit d'auteur dans le pays après la formation.</i></p> <p><i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015 : taux de satisfaction de 80%</i></p>	<p>80% des pays ayant reçu une assistance technique</p>	<p>Plus de 80%</p>	En bonne voie
<p><b>Résultat escompté :</b> V.2 Utilisation élargie et améliorée des analyses économiques de l'OMPI aux fins de l'élaboration des politiques</p>				
<b>Indicateurs d'exécution</b>	<b>Niveaux de référence</b>	<b>Objectifs visés</b>	<b>Données relatives à l'exécution</b>	<b>Code de couleurs</b>
<p>Utilisation des études économiques de l'OMPI sur le droit d'auteur par les gouvernements et les ONG dans le processus de prise de décisions</p>	<p><i>Niveau de référence actualisé à fin 2013 : 10 pays en 2012-2013 : Bulgarie, Chine, Colombie, Croatie, Jamaïque, Kenya, Malaisie, République-Unie de Tanzanie, Thaïlande et Trinité-et-Tobago.</i></p> <p><i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015 : 8 gouvernements ou ONG utilisent les études de l'OMPI</i></p>	<p>12 gouvernements ou ONG utilisent les études de l'OMPI (cumulatif)</p>	<p>8 pays supplémentaires (Finlande, Lettonie, Lituanie, Malawi, Pays-Bas, République de Corée, Serbie, États-Unis d'Amérique) utilisent les études de l'OMPI</p> <p>17 pays (cumulatif)</p>	En bonne voie



Initiatives nationales visant à élaborer de nouvelles statistiques sur les industries de la création sur la base des travaux de l'OMPI dans ce domaine	10 initiatives nationales (Bulgarie, Chine, Colombie, Croatie, Jamaïque, Kenya, Malaisie, République-Unie de Tanzanie, Thaïlande et Trinité-et-Tobago).	15 initiatives nationales (cumulatif)	6 initiatives nationales supplémentaires (Australie (2), États-Unis d'Amérique, Finlande, Lituanie, Pays-Bas) en 2014  16 initiatives nationales (cumulatif)	<b>En bonne voie</b>
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------

## UTILISATION DES RESSOURCES

### Budget et dépenses effectives (par résultat) (en milliers de francs suisses)

Numéro et description du résultat escompté	Budget 2014-2015 approuvé	Budget 2014-2015 après virements	Dépenses 2014*
I.1 Renforcement de la coopération entre les États membres en ce qui concerne l'élaboration de cadres normatifs internationaux équilibrés dans le domaine de la propriété intellectuelle et d'un accord sur des questions concrètes donnant lieu à des instruments internationaux	3 916	2 699	1 201
I.2 Cadres législatifs, réglementaires et politiques adaptés et équilibrés en matière de propriété intellectuelle	1 841	3 273	1 403
III.2 Renforcement des capacités en matière de ressources humaines pour pouvoir répondre aux nombreuses exigences en ce qui concerne l'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition	4 188	3 936	1 840
IV.2 Amélioration de l'accessibilité et de l'utilisation de l'information en matière de propriété intellectuelle par les institutions compétentes et le public afin de promouvoir l'innovation et la créativité	2 536	3 276	1 514
IV.4 Amélioration de l'infrastructure technique et du savoir pour les offices de propriété intellectuelle et d'autres institutions de propriété intellectuelle, leur permettant de fournir à leurs parties prenantes des services améliorés (moins chers, plus rapides, de meilleure qualité)	2 883	2 479	1 192
V.2 Utilisation élargie et améliorée des analyses économiques de l'OMPI aux fins de l'élaboration des politiques	1 065	1 018	526
VIII.1 Communication plus efficace avec le grand public concernant la propriété intellectuelle et le rôle de l'OMPI	-	123	-
<b>Total</b>	<b>16 430</b>	<b>16 805</b>	<b>7 676</b>

\* Chiffres provisoires, sous réserve d'audit par les vérificateurs externes des comptes.

## Rapport sur l'exécution du programme en 2014

### Budget et dépenses effectives (dépenses de personnel et autres dépenses) (en milliers de francs suisses)

	Budget 2014-2015 approuvé	Budget 2014-2015 après virements	Dépenses 2014*	Taux d'utilisation (%)
Dépenses de personnel	10 315	10 449	5 129	49%
Autres dépenses	6 114	6 355	2 546	40%
<b>TOTAL</b>	<b>16 430</b>	<b>16 805</b>	<b>7 676</b>	<b>46%</b>

\* Chiffres provisoires, sous réserve d'audit par les vérificateurs externes des comptes.

NOTE : Le budget 2014-2015 après virements tient compte des virements effectués au 31 mars 2015 pour répondre aux besoins durant l'exercice biennal 2014-2015 conformément à l'article 5.5 du Règlement financier.

#### A. Budget 2014-2015 après virements

3.17. Le transfert des ressources du résultat escompté I.1 au résultat escompté I.2 tient principalement à l'allocation de ressources supplémentaires de personnel et autres pour répondre aux demandes d'assistance liées à la ratification et à la mise en œuvre des traités de Marrakech et de Beijing.

3.18. L'augmentation des ressources allouées au titre du résultat escompté IV.2 découle essentiellement du fait qu'une plus grande importance a été accordée aux activités en lien avec le Consortium ABC.

3.19. La diminution des ressources allouées au titre du résultat escompté IV.4 s'explique par le fait que certaines activités en lien avec le système WIPOCOS ont été menées par du personnel extérieur au programme.

3.20. Les ressources liées au résultat escompté VIII.1 traduisent les efforts déployés par le Bureau du vice-directeur général chargé du Secteur du droit d'auteur et des droits connexes en faveur des activités relevant du programme 19.

#### B. Utilisation du budget en 2014

3.21. L'utilisation du budget se situe dans la fourchette prévue des 40 à 60% pour la première année de l'exercice biennal et est considérée comme étant en bonne voie.

## **PROGRAMME 4 SAVOIRS TRADITIONNELS, EXPRESSIONS CULTURELLES TRADITIONNELLES ET RESSOURCES GÉNÉTIQUES**

**Chef de programme M. M. A. Getahun**

### **APERÇU DES PROGRÈS RÉALISÉS EN 2014**

4.1. Au cours de l'exercice examiné, les négociations menées au sein du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore (IGC) ont constamment progressé. Au titre de son nouveau mandat pour l'exercice biennal en cours, établi en 2013, l'IGC s'est réuni trois fois (vingt-sixième, vingt-septième et vingt-huitième session de l'IGC). L'IGC a suivi un programme de travail bien défini, fondé sur des méthodes de travail viables. Les États membres ont continué à organiser des consultations et des réunions préparatoires avant les sessions de l'IGC. L'IGC a réalisé des progrès dans le cadre des "négociations sur la base d'un texte" conformément à son mandat. À la fin de la troisième et dernière session de l'année (vingt-huitième session de l'IGC), le comité est parvenu à élaborer un texte unique relatif aux ressources génétiques et a également avancé sur les textes concernant les savoirs traditionnels et les expressions culturelles traditionnelles. Le Secrétariat a continué à jouer un rôle neutre, professionnel et efficace dans le cadre du processus de l'IGC et à améliorer les services fournis aux participants à l'IGC afin de donner suite à l'évaluation réalisée par la Division de la supervision interne (DSI) en 2013, évaluation qui avait fait état d'un taux de satisfaction élevé (96%) parmi les participants à l'IGC. Le Secrétariat a poursuivi ses actions visant à faciliter, dans la mesure du possible, la participation des peuples autochtones et des communautés locales au processus de l'IGC, mais les ressources du Fonds de contributions volontaires pour les communautés autochtones et locales accréditées sont restées très faibles. L'Assemblée générale de l'OMPI, en octobre 2014, tout en faisant le point et en examinant les textes et les progrès accomplis, n'a pas été en mesure à ce moment précis de trouver un accord sur le programme de travail de l'IGC pour 2015.

4.2. La conclusion des négociations de l'IGC fait l'objet de la recommandation n° 18 du Plan d'action pour le développement, qui "invite instamment le comité intergouvernemental à accélérer le processus concernant la protection des ressources génétiques, des savoirs traditionnels et du folklore, sans préjudice du résultat, y compris l'élaboration éventuelle d'un ou plusieurs instruments internationaux". Les activités d'établissement de normes ont continué d'être menées dans le cadre du comité intergouvernemental de manière exhaustive et à l'initiative des membres, d'être fondées sur des consultations ouvertes et équilibrées (recommandations n<sup>os</sup> 15, 21 et 42) et de tenir compte du domaine public (recommandations n<sup>os</sup> 16 et 20) et des éléments de flexibilité visés dans les accords internationaux de propriété intellectuelle (recommandations n<sup>os</sup> 14 et 17). Les négociations au sein de l'IGC ont contribué à la prise en considération du développement dans les activités de l'OMPI et ont appuyé les objectifs de développement arrêtés par l'ONU (recommandations n<sup>os</sup> 12 et 22).

4.3. En termes de renforcement des capacités et de sensibilisation, les activités visant à aider les peuples autochtones et les communautés locales à mieux connaître la propriété intellectuelle, à participer davantage au processus de l'IGC, à soutenir, sur demande, l'élaboration d'une législation et de règles nationales et régionales et à mettre en place des solutions concrètes à tous les niveaux, par une meilleure compréhension des questions et des options, se sont poursuivies. En 2014, le Secrétariat a pu répondre favorablement à un peu plus de 40 demandes émises par des États membres, des ONG, de peuples autochtones et des communautés locales, des associations industrielles et des universités en leur fournissant des informations et des présentations sur la propriété intellectuelle et les savoirs traditionnels, les expressions culturelles traditionnelles et les ressources génétiques, et ce, à Genève ou à l'étranger. Compte tenu de l'intensité des travaux et de l'accent mis sur le processus de l'IGC, les projets d'assistance technique ou de renforcement des capacités ont été réduits à un minimum. Un pays a bénéficié sur demande d'une assistance en matière de législation et de politique. En décembre 2014, un atelier pratique sur la propriété intellectuelle et les savoirs traditionnels a été organisé à l'intention des peuples autochtones et des communautés locales. L'OMPI a continué de contribuer en qualité de partenaire technique à des projets régionaux en Afrique, en Asie et dans le Pacifique, en Amérique Latine et dans les Caraïbes. L'OMPI a également continué à proposer une série de publications courtes et

## Rapport sur l'exécution du programme en 2014

accessibles sur des sujets majeurs et a publié un manuel pratique sur la propriété intellectuelle relative aux festivals d'arts, aux festivals culturels et aux festivals folkloriques<sup>8</sup>.

4.4. Pour encourager la coopération avec d'autres organisations et instances intergouvernementales compétentes, le Secrétariat a coopéré de manière encore plus étroite avec le secrétariat de la Convention sur la diversité biologique (CDB) et du Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation, notamment en organisant de manière conjointe des ateliers à l'intention de fonctionnaires et de communautés autochtones et locales. Le Secrétariat a également collaboré avec l'Instance permanente sur les questions autochtones des Nations Unies (UNPFII) et participé à sa treizième session en mai 2014 et à la Conférence mondiale sur les peuples autochtones en septembre 2014, afin d'engager le dialogue avec les organisations des communautés locales et autochtones et d'autres organisations des Nations Unies et de s'ouvrir à elles. À la demande du secrétariat de l'UNPFII, le Secrétariat de l'OMPI a participé financièrement à l'élaboration, par un expert des communautés autochtones et pour l'UNPFII, d'un examen technique des projets de textes de l'IGC du point de vue des droits de l'homme.

4.5. Les activités d'assistance technique, de renforcement des capacités et d'assistance législative ont contribué directement au développement et à la réalisation d'autres recommandations du Plan d'action pour le développement. Pour ce faire, l'assistance technique a été axée sur le développement et sur la demande (recommandations n<sup>os</sup> 1 et 12), des conseils ont été fournis en matière de législation et de politique concernant la législation nationale (recommandations n<sup>os</sup> 11, 13 et 14), des informations ont été diffusées sur les questions de propriété intellectuelle relatives aux savoirs traditionnels, aux expressions culturelles traditionnelles et aux ressources génétiques (recommandation n<sup>o</sup> 3), et la coopération sur les questions de propriété intellectuelle a été renforcée avec les institutions des Nations Unies (recommandation n<sup>o</sup> 40).

## DONNÉES RELATIVES À L'EXÉCUTION

**Résultat escompté :** I.1 Renforcement de la coopération entre les États membres en ce qui concerne l'élaboration de cadres normatifs internationaux équilibrés dans le domaine de la propriété intellectuelle et d'un accord sur des questions concrètes donnant lieu à des instruments internationaux

Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
Accord dans les négociations au sein de l'IGC en vue de l'élaboration d'un ou plusieurs instruments juridiques internationaux portant sur les savoirs traditionnels, les expressions culturelles traditionnelles et les ressources génétiques	<i>Niveau de référence actualisé à fin 2013 : L'Assemblée générale de l'OMPI d'octobre 2013 a convenu de renouveler le mandat de l'IGC pour 2014-2015 et aussi d'un programme de travail pour 2014.</i>  <i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015 : Négociations en cours en vertu du mandat de l'IGC pour la période 2012-2013 et du programme de travail pour 2013</i>	Adoption d'un ou plusieurs instruments juridiques internationaux par une éventuelle conférence diplomatique	Après trois autres sessions en 2014, l'IGC a progressé dans ses négociations sur la base d'un texte conformément à son mandat. En octobre 2014, l'Assemblée générale de l'OMPI n'a pas trouvé un accord sur le programme de travail de l'IGC pour 2015.	<b>Pas en bonne voie</b>

<sup>8</sup> [http://www.wipo.int/edocs/pubdocs/en/wipo\\_pub\\_1043.pdf](http://www.wipo.int/edocs/pubdocs/en/wipo_pub_1043.pdf).

**Résultat escompté** : III.2 Mise en valeur des ressources humaines pour répondre aux diverses exigences en matière d'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition

Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
Pourcentage de participants aux activités de l'OMPI ayant fait part d'un renforcement des capacités en ce qui concerne la compréhension des principes, des systèmes et des instruments de propriété intellectuelle et leur utilisation pour la protection des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles, et pour la gestion du lien qui existe entre propriété intellectuelle et ressources génétiques	<i>Niveau de référence actualisé à fin 2013</i> : 95% (79 sur 83) des participants ont présenté un rapport positif (questionnaire de satisfaction utilisé dans 5 activités organisées par la Division des savoirs traditionnels en 2012-2013).  <i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015</i> : Pas encore disponible	80%	91% (163 sur 179) participants ont présenté un rapport positif (questionnaire de satisfaction utilisé dans neuf activités organisées par la Division des savoirs traditionnels en 2014)	<b>En bonne voie</b>

## UTILISATION DES RESSOURCES

### Budget et dépenses effectives (par résultat) (en milliers de francs suisses)

Numéro et description du résultat escompté	Budget 2014-2015 approuvé	Budget 2014-2015 après virements	Dépenses 2014*
I.1 Renforcement de la coopération entre les États membres en ce qui concerne l'élaboration de cadres normatifs internationaux équilibrés dans le domaine de la propriété intellectuelle et d'un accord sur des questions concrètes donnant lieu à des instruments internationaux	5 725	4 149	1 962
III.2 Renforcement des capacités en matière de ressources humaines pour pouvoir répondre aux nombreuses exigences en ce qui concerne l'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition	2 139	2 099	1 059
VII.2 Des plates-formes et instruments fondés sur la propriété intellectuelle sont utilisés pour le transfert de connaissances et l'adaptation et la diffusion de la technologie entre les pays développés et les pays en développement, notamment les PMA, pour relever des défis mondiaux	-	124	130
<b>Total</b>	<b>7 864</b>	<b>6 372</b>	<b>3 152</b>

\* Chiffres provisoires, sous réserve d'audit par les vérificateurs externes des comptes.

## Rapport sur l'exécution du programme en 2014

### Budget et dépenses effectives (dépenses de personnel et autres dépenses) (en milliers de francs suisses)

	Budget 2014-2015 approuvé	Budget 2014-2015 après virements	Dépenses 2014*	Taux d'utilisation (%)
Dépenses de personnel	4 434	3 850	2 055	53%
Autres dépenses	3 430	2 521	1 096	43%
<b>TOTAL</b>	<b>7 864</b>	<b>6 372</b>	<b>3 152</b>	<b>49%</b>

\* Chiffres provisoires, sous réserve d'audit par les vérificateurs externes des comptes.

NOTE : Le budget 2014-2015 après virements tient compte des virements effectués au 31 mars 2015 pour répondre aux besoins durant l'exercice biennal 2014-2015 conformément à l'article 5.5 du Règlement financier.

#### A. Budget 2014-2015 après virements

4.6. La réduction observée dans le budget après virements au titre du résultat I.1 (élaboration de cadres normatifs internationaux équilibrés dans le domaine de la propriété intellectuelle) tient compte d'une réduction par rapport aux ressources initialement prévues pour une conférence diplomatique concernant la propriété intellectuelle et les ressources génétiques, les savoirs traditionnels et le folklore (IGC).

4.7. Le programme 4 comprend les ressources allouées au Département des savoirs traditionnels et des défis mondiaux en lien avec le résultat escompté VII.2.

#### B. Utilisation du budget en 2014

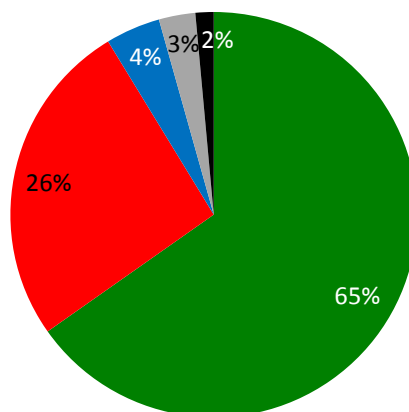
4.8. L'utilisation du budget se situe dans la fourchette prévue des 40 à 60% pour la première année de l'exercice biennal et est considérée comme étant en bonne voie.

**OBJECTIF STRATÉGIQUE II**

**FOURNITURE DE SERVICES MONDIAUX DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE DE PREMIER ORDRE**

**Tableau de bord de l'exécution du programme à mi-parcours (2014)**

Le tableau de bord ci-dessous présente un résumé de l'état d'avancement de la réalisation des résultats en 2014, telle que mesurée par les indicateurs au titre des programmes contribuant à cet objectif stratégique.



■ En bonne voie ■ Pas en bonne voie ■ n.d. pour 2014 ■ Non évaluable ■ Objectif abandonné

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Programme(s) concerné(s)	Code de couleurs
II.1 Utilisation accrue de la voie PCT pour le dépôt des demandes internationales de brevet	Degré de satisfaction des utilisateurs du PCT à l'égard des services d'information et de formation axés sur les utilisateurs	Programme 5	●
	Satisfaction des offices et des administrations internationales envers les activités de coopération du PCT	Programme 5	●
	Nombre de demandes selon le PCT originaires de pays en transition et de pays développés	Programme 10	●
	Pourcentage de dépôts selon le PCT	Programme 20	●●●
	Pourcentage de décideurs, de fonctionnaires gouvernementaux, de spécialistes de la propriété intellectuelle et de participants à des séminaires ciblés ayant une meilleure connaissance du PCT et de thèmes connexes	Programme 20	●●●
II.2 Amélioration du système du PCT	Amélioration du système du PCT, notamment mise en œuvre des recommandations des lignes directrices du PCT approuvées par les États membres du PCT	Programme 5	●
	Amélioration des services électroniques pour les déposants, les tiers, les offices et les administrations	Programme 5	●
II.3 Amélioration de la productivité et de la qualité de service des opérations du PCT	Coût unitaire du traitement d'une demande	Programme 5	●
	Qualité globale de l'examen de forme (y compris les délais)	Programme 5	●

## Rapport sur l'exécution du programme en 2014

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Programme(s) concerné(s)	Code de couleurs
	Qualité des traductions	Programme 5	●
	Délais de traduction des rapports	Programme 5	●
	Qualité du développement de logiciels	Programme 5	●
	Niveau de services de systèmes d'information	Programme 5	●
II.4 Utilisation élargie et améliorée du système de La Haye, notamment par les pays en développement et les PMA	Nombre de demandes selon le système de La Haye originaires de pays en transition et de pays développés	Programme 10	●
	Nombre de pays ayant élaboré leurs politiques en matière d'adhésion à l'Arrangement de La Haye ou ayant entrepris leur mise en œuvre	Programme 20	●
	Pourcentage de décideurs, de fonctionnaires gouvernementaux, de spécialistes de la propriété intellectuelle et de participants à des séminaires ciblés ayant une meilleure connaissance du système de La Haye	Programme 20	●●●
	Nombre de parties contractantes à l'Arrangement de La Haye dans la région Asie et Pacifique	Programme 20	●●
	Parties contractantes à l'Acte de Genève (1999)	Programme 31	●
	Nombre d'offices nationaux ou régionaux fournissant des informations appropriées sur le système de La Haye	Programme 31	●
	Dépôts de demandes selon le système de La Haye et de renouvellements	Programme 31	●
II.5 Amélioration de la productivité et de la qualité de service des opérations de La Haye	Prédominance de l'Acte de Genève (1999) dans le système de La Haye	Programme 31	●
	Progrès accomplis dans l'amélioration du cadre juridique	Programme 31	●
	Flexibilité des données enregistrées dans le registre international	Programme 31	●
	Nombre de procédures entièrement automatisées	Programme 31	●
II.6 Utilisation élargie et améliorée des systèmes de Madrid et de Lisbonne, notamment par les pays en développement et les PMA	Extension de la portée géographique (Madrid)	Programme 6	●
	Extension de la portée géographique (Lisbonne)	Programme 6	●
	Adoption de dispositions rationalisant ou modernisant le cadre juridique du système de Lisbonne	Programme 6	●
	Nombre de demandes internationales (Madrid)	Programme 6	●
	Proportion de bureaux concernés fournissant des informations d'actualité sur le système de Madrid	Programme 6	●
	Pourcentage de participants à des manifestations associées au système de Lisbonne qui font part de leur satisfaction et d'une meilleure compréhension du système à la suite d'une manifestation	Programme 6	●
	Nombre et proportion d'enregistrements internationaux en vigueur au titre du système de Lisbonne émanant de pays en développement et de PMA	Programme 6	●



Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Programme(s) concerné(s)	Code de couleurs
	Diminution du nombre d'irrégularités (Madrid)	Programme 6	●
	Nombre de demandes selon les systèmes de Madrid et de Lisbonne originaires de pays en transition et de pays développés.	Programme 10	●
	Nombre de pays ayant élaboré leurs politiques en matière d'adhésion au Protocole de Madrid ou ayant entrepris leur mise en œuvre	Programme 20	●
	Pourcentage de participants à des ateliers/séminaires ciblés sur des thèmes liés au Protocole de Madrid faisant part de leur satisfaction	Programme 20	●●
	Nombre de parties contractantes du Protocole de Madrid	Programme 20	●
	Nombre de nouveaux enregistrements (Madrid)	Programme 20	●●
	Nombre de renouvellements (système de Madrid)	Programme 20	●●
11.7 Amélioration de la productivité et de la qualité de service des opérations des systèmes de Madrid et de Lisbonne	Progrès accomplis dans la rationalisation et la simplification du cadre juridique du système de Madrid	Programme 6	●
	Nombre d'enregistrements Nombre de renouvellements traités Nombre de modifications, y compris de désignations postérieures (Madrid)	Programme 6	●●●
	Traduction des demandes dans les délais impartis (Madrid)	Programme 6	●
	Diminution du nombre de corrections (Madrid)	Programme 6	●
	Meilleure satisfaction des clients (Madrid)	Programme 6	●
	Recours accru à la communication électronique (Madrid)	Programme 6	●●●●
	Perfectionnement du registre international électronique du système de Lisbonne	Programme 6	●
	Perfectionnement des moyens électroniques de communication et de publication au titre des procédures de Lisbonne	Programme 6	●
11.8 De plus en plus de litiges internationaux ou nationaux de propriété intellectuelle sont évités ou réglés par la médiation, l'arbitrage et d'autres modes extrajudiciaires de règlement des litiges de l'OMPI	Prise en considération accrue de l'utilisation de services extrajudiciaires de règlement des litiges dans les transactions de propriété intellectuelle, notamment par le recours aux procédures de l'OMPI	Programme 7 Programme 20	● ●
	Politiques de règlement extrajudiciaire des litiges à la mise en œuvre desquelles le centre a contribué	Programme 7	●
	Nombre d'utilisateurs de pays en transition et de pays développés faisant appel aux services du Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI	Programme 10	●
11.9 Protection efficace de la propriété intellectuelle dans les gTLD et les ccTLD	Nombre de litiges relatifs à des gTLD administrés selon les principes UDRP	Programme 7	●
	Nombre de litiges relatifs aux ccTLD réglés selon les principes UDRP	Programme 7	●

## Rapport sur l'exécution du programme en 2014

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Programme(s) concerné(s)	Code de couleurs
	Politiques de règlement des litiges dans le système des noms de domaine à l'élaboration et à la mise en œuvre desquels le centre a contribué	Programme 7	●
	Nombre d'administrateurs de ccTLD dotés de mécanismes de protection de la propriété intellectuelle conçus ou administrés avec l'aide de l'OMPI et conformes aux normes internationales	Programme 7	●

**PROGRAMME 5            SYSTÈME DU PCT****Chef de programme        M. J. Sandage****APERÇU DES PROGRÈS RÉALISÉS EN 2014**

5.1. En 2014, le Bureau international a reçu environ 217 700 exemplaires originaux, soit une augmentation de 7% par rapport à 2013. La part de dépôts entièrement électroniques a continué d'augmenter en 2014 et représente actuellement 91% de l'ensemble des dépôts. Alors que la majorité des demandes sont déposées en anglais (51,6% des dépôts en 2014), les parts des langues asiatiques ont augmenté au cours de la dernière décennie. La part combinée des demandes selon le PCT déposées en japonais, chinois et coréen est passée de 29,5% en 2009 à 34,5% en 2012 et est restée stable de 2012 à 2014.

5.2. L'utilisation du système ePCT a considérablement augmenté en 2014, à mesure que les déposants que les offices ont pris conscience de l'intérêt du système. La fonction de dépôt ePCT, qui en 2013 n'était accessible qu'au Bureau international agissant en qualité d'office récepteur, a été élargie en 2014 à l'ensemble des offices récepteurs souhaitant recevoir et traiter des demandes internationales. À la fin de 2014, 10 offices récepteurs avaient reçu des demandes déposées par l'intermédiaire du système ePCT, y compris des offices de pays en développement tels que le Brésil, l'Inde et la Malaisie. Des offices d'autres pays se trouvaient à différents stades de la phase d'essai, tandis qu'un grand nombre d'offices récepteurs et d'administrations internationales acceptaient la transmission de documents postérieurs au dépôt par l'intermédiaire du système ePCT.

5.3. À sa septième session, tenue en juin 2014, le Groupe de travail du PCT a poursuivi ses délibérations sur un certain nombre de propositions visant à améliorer le fonctionnement du système du PCT, conformément aux recommandations qui avaient été entérinées par le groupe de travail à sa troisième session. Parmi les résultats obtenus en 2014, il convient de souligner en particulier l'accord concernant les nouveaux critères à remplir par les déposants de certains pays pour bénéficier de la réduction des taxes, qui s'est traduit par une augmentation du nombre de pays en développement et de PMA bénéficiant de cette mesure. À l'issue de leurs délibérations concernant une éventuelle réduction des taxes pour les petites et moyennes entreprises (PME), les États membres sont convenus que les perspectives n'étaient pas claires et que les travaux sur cette question ne reprendraient que si un État membre présentait une proposition concrète. Il a été décidé que les délibérations des États membres sur les éventuelles réductions de taxes en faveur des universités et des instituts de recherche à but non lucratif, en particulier, mais sans toutefois s'y limiter, ceux des pays en développement et des PMA, se poursuivraient en 2015.

5.4. En outre, les États membres sont convenus d'une procédure révisée de nomination des nouvelles administrations chargées de la recherche internationale et de l'examen préliminaire international et ont progressé dans leurs débats sur la question de savoir comment améliorer la qualité et les délais d'exécution des produits du PCT (rapport de recherche internationale et rapport d'examen préliminaire international). Ils ont également accompli des progrès sur la voie de l'adoption de critères pour mesurer les résultats globaux du système du PCT et, plus particulièrement, la qualité des produits du PCT.

5.5. De nouveau, en 2014, une part importante des activités menées au titre du programme et des ressources allouées à ce dernier a été consacrée à la coopération et à l'assistance techniques en faveur des pays en développement et des PMA. Des activités de formation et de renforcement des capacités ont été réalisées dans le but d'aider les États membres à renforcer leurs capacités nationales afin de mieux protéger leur créativité et leurs innovations en vertu du Plan d'action pour le développement. Ces activités étaient déterminées par la demande, axées sur le développement et transparentes. Elles ont été mises au point avec le concours des organisateurs locaux, en tenant compte du niveau de sensibilisation au PCT, des connaissances techniques et compétences des participants liées au PCT. Ces activités ont contribué au renforcement des capacités des États membres du PCT et des États qui envisagent d'y adhérer grâce à l'approfondissement des connaissances et compétences locales relatives à l'utilisation du système du PCT.

5.6. Des actions visant à mieux faire connaître le PCT auprès de ses utilisateurs actuels et des utilisateurs potentiels ont été menées en 2014 par le biais de diverses formations et activités de

## Rapport sur l'exécution du programme en 2014

vulgarisation (53 séminaires, 54 présentations, 17 séminaires sur le Web et 33 visites d'utilisateurs). De plus, le Bureau international a répondu à 12 426 demandes relatives au PCT de la part d'utilisateurs actuels et d'utilisateurs potentiels (soit une moyenne de 50 demandes par jour) et résolu 1233 dossiers particuliers au cours de l'année.

5.7. Le Bureau international a continué de développer l'automatisation de certains processus liés à l'examen de forme des demandes internationales selon le PCT. Le Bureau international a renforcé l'efficacité du traitement des demandes déposées par voie électronique aux formats XML et PDF et a fait des progrès significatifs en ce qui concerne le traitement automatique des rapports de recherche internationale et des opinions écrites envoyés en format XML par la Chine et l'Office européen des brevets. Ces mesures ont contribué à améliorer grandement la productivité et la qualité de l'examen de forme des demandes internationales selon le PCT et ont permis au Bureau international d'absorber l'augmentation constante de la charge de travail avec un effectif inchangé – voire moindre –, et ce en continuant de fournir un service de haute qualité. La productivité, calculée en divisant le nombre de publications du PCT par les effectifs, a augmenté de 18% entre 2013 et 2014, et la qualité globale telle que mesurée par l'indice agrégé s'est notablement améliorée, passant de 87,5% en 2013 à 93,1% en 2014.

5.8. Le Bureau international a également introduit davantage de souplesse et de sécurité dans la gestion des opérations de traduction en encourageant la réutilisation des traductions et en automatisant les procédures de répartition des traductions.

## DONNÉES RELATIVES À L'EXÉCUTION

Résultat escompté II.1 : Utilisation accrue de la voie PCT pour le dépôt des demandes internationales de brevet				
Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
Degré de satisfaction des utilisateurs du PCT à l'égard des services d'information et de formation axés sur les utilisateurs	Degré, enregistré en 2009, de satisfaction des utilisateurs du PCT à l'égard des services d'information et de formation axés sur les utilisateurs	Maintenir ou rehausser le degré de satisfaction des utilisateurs du PCT enregistré en 2009	L'enquête biennale doit être menée en 2015.	n.d. pour 2014
Satisfaction des offices et des administrations internationales à l'égard des activités de coopération du PCT	<i>Niveau de référence actualisé à fin 2013</i> : 56 (soit 95% des 59 bénéficiaires des activités de coopération du PCT; 85% des 66 participants) (enquête de 2012)  <i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015</i> : 59 répondants se sont déclarés satisfaits des activités menées en 2011 (95% des 62 personnes impliquées dans ces activités/86% sur les 69 répondants).	Maintenir le degré de satisfaction de 2011 parmi les offices et les administrations internationales	L'enquête biennale doit être menée en 2016 de manière à couvrir l'exercice biennal 2014-2015.	n.d. pour 2014

Résultat escompté II.2 : Amélioration du système du PCT				
Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
Amélioration du système du PCT, notamment mise en œuvre des recommandations des lignes directrices du PCT approuvées par les États membres du PCT	<p><i>Niveau de référence actualisé à fin 2013 : situation du système du PCT fin 2013.</i></p> <p><i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015 : décisions prises par les organes compétents du PCT jusqu'à la fin de 2013.</i></p>	Accomplir des progrès pour favoriser la réalisation des objectifs du traité, dans l'intérêt de toutes les parties prenantes et conformément aux lignes directrices du PCT approuvées par les États membres du PCT <sup>9</sup>	En 2014, des progrès ont été accomplis pour favoriser la réalisation des objectifs du traité, dans l'intérêt de toutes les parties prenantes et conformément aux lignes directrices du PCT approuvées par les États membres du PCT, sur les points suivants : a) Accord des États membres sur les critères à remplir pour bénéficier d'une réduction des taxes; b) Accord des États membres sur des procédures révisées de nomination des administrations chargées de la recherche internationale et administrations chargées de l'examen préliminaire international; c) Progression des discussions au sein des États membres sur les moyens d'améliorer la qualité et les délais d'exécution des produits du PCT.	En bonne voie
Amélioration des services électroniques pour les déposants, les tiers, les offices et les administrations	<p><i>Niveau de référence actualisé à fin 2013 : Nombre de transactions réalisées à l'aide de services ePCT à la fin de 2013 pour :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– 8005 déposants publics;</li> <li>– 4754 déposants privés;</li> <li>– 74 tiers;</li> <li>– 2474 offices; et</li> <li>– 2398 administrations.</li> </ul> <p><i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015 : Nombre de transactions réalisées à l'aide de services ePCT à la fin de 2013 pour :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– les déposants;</li> <li>– des tiers;</li> <li>– les offices et</li> <li>– les administrations</li> </ul>	Augmentation du nombre de transactions réalisées à l'aide de services ePCT pour : <ul style="list-style-type: none"> <li>– les déposants;</li> <li>– des tiers;</li> <li>– les offices et</li> <li>– les administrations</li> </ul>	Fin 2014, par rapport à la fin de 2013 : <ul style="list-style-type: none"> <li>– 10 567 déposants publics (+32%)</li> <li>– 9508 déposants privés (+100%)</li> <li>– 93 tiers observateurs (+25%);</li> <li>– 8139 offices récepteurs (+329%);</li> <li>– 647 administrations internationales (-73%) (le plus important office utilisateur est passé à un niveau d'automatisation plus élevé).</li> </ul>	En bonne voie

<sup>9</sup> Exceptionnellement, l'objectif initial, à savoir "Décisions prises par les organes compétents du PCT jusqu'à la fin de 2015" a été modifié de manière à faciliter l'évaluation des progrès accomplis en matière de développement du système du PCT conformément aux recommandations formulées dans les lignes directrices du PCT.

## Rapport sur l'exécution du programme en 2014

Résultat escompté II.3 : Amélioration de la productivité et de la qualité de service des opérations du PCT				
Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
Coût unitaire du traitement d'une demande	<p><i>Niveau de référence actualisé à fin 2013 : 722 francs suisses (2013)</i></p> <p><i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015 : coût unitaire en 2013</i></p>	Diminution du coût unitaire	662 francs suisses (2014)	En bonne voie
Qualité globale de l'examen de forme (y compris les délais)	<p><i>Niveau de référence actualisé à fin 2013 : 88,74% (moyenne 2011-2013)</i></p> <p><i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015 : moyenne des trois dernières années</i></p>	Amélioration de l'indicateur de qualité	89,60% (2012-2014)	En bonne voie
Qualité de la traduction	<p><i>Niveau de référence actualisé à fin 2013 : 86,23% (2011-2013)</i></p> <p><i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015 : moyenne des trois dernières années</i></p>	Amélioration de la qualité	86,77% (2012-2014)	En bonne voie
Délais de traduction des rapports	<p><i>Niveau de référence actualisé à fin 2013 : 64% des délais respectés (2013)</i></p> <p><i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015 : respect des délais en 2013</i></p>	Amélioration	82,5% (2014)	En bonne voie
Qualité du développement de logiciels	<p><i>Niveau de référence actualisé à fin 2013 : 89,4% (2013)</i></p> <p><i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015 : qualité du développement de logiciels pour la dernière version d'ePCT et de l'eDossier en 2013</i></p>	Élévation du niveau de qualité	94,3% (2014)	En bonne voie
Niveaux de service des systèmes d'information	<p><i>Niveau de référence actualisé à fin 2013 : 93,0% (2013)</i></p> <p><i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015 : niveaux de service des systèmes d'information pour 2013</i></p>	Élévation du niveau de services de systèmes d'information.	95,3% (2014)	En bonne voie

## UTILISATION DES RESSOURCES

Budget et dépenses effectives (par résultat)  
(en milliers de francs suisses)

Numéro et description du résultat escompté		Budget 2014-2015 approuvé	Budget 2014-2015 après virements	Dépenses 2014*
II.1	Utilisation accrue de la voie PCT pour le dépôt des demandes internationales de brevet	22 011	20 254	8 975
II.2	Amélioration du système du PCT	3 106	4 197	1 985
II.3	Amélioration de la productivité et de la qualité de service des opérations du PCT	172 856	172 080	79 448
IV.2	Amélioration de l'accessibilité et de l'utilisation de l'information en matière de propriété intellectuelle par les institutions compétentes et le public afin de promouvoir l'innovation et la créativité	-	433	281
<b>Total</b>		<b>197 973</b>	<b>196 964</b>	<b>90 688</b>

\* Chiffres provisoires, sous réserve d'audit par les vérificateurs externes des comptes.

Budget et dépenses effectives (dépenses de personnel et autres dépenses)  
(en milliers de francs suisses)

	Budget 2014-2015 approuvé	Budget 2014-2015 après virements	Dépenses 2014*	Taux d'utilisation (%)
Dépenses de personnel	129 325	129 411	59 873	46%
Autres dépenses	68 648	67 553	30 816	46%
<b>TOTAL</b>	<b>197 973</b>	<b>196 964</b>	<b>90 688</b>	<b>46%</b>

\* Chiffres provisoires, sous réserve d'audit par les vérificateurs externes des comptes.

NOTE : 1) Le budget 2014-2015 après virements tient compte des virements effectués au 31 mars 2015 pour répondre aux besoins durant l'exercice biennal 2014-2015 conformément à l'article 5.5 du Règlement financier. 2) Les ressources allouées pour les projets du Plan d'action pour le développement (la propriété intellectuelle et le transfert de technologie (280 000 francs suisses) et les partenariats ouverts (153 000 francs suisses)) sont répercutées sous le résultat escompté IV.2. Les progrès substantiels accomplis dans la mise en œuvre de ces projets sont indiqués au programme 30.

A. Budget 2014-2015 après virements

5.9. La diminution générale du budget après virements tient essentiellement :

- à une augmentation de la productivité qui a engendré des gains d'efficacité et une baisse des coûts généraux du traitement des demandes internationales;
- à une utilisation plus efficace des autres types de ressources grâce à l'amélioration de la gestion des engagements financiers relatifs à la sous-traitance de services de traduction;
- au transfert de ressources au programme 25 destiné à financer le développement de la base de données terminologiques WIPO Pearl.

5.10. Les ajustements du budget après virements entre les résultats sont principalement dus à une réaffectation des ressources en personnel.

B. Utilisation du budget en 2014

5.11. L'utilisation du budget se situe dans la fourchette prévue des 40 à 60% pour la première année de l'exercice biennal et est considérée comme étant en bonne voie.

## Annexe du programme 5 : indicateurs relatifs aux opérations du PCT

### INDICATEURS D'EXÉCUTION POUR LE RÉSULTAT ESCOMPTÉ "AMÉLIORATION DE LA PRODUCTIVITÉ ET DE LA QUALITÉ DE SERVICE DES OPÉRATIONS DU PCT"

#### Généralités

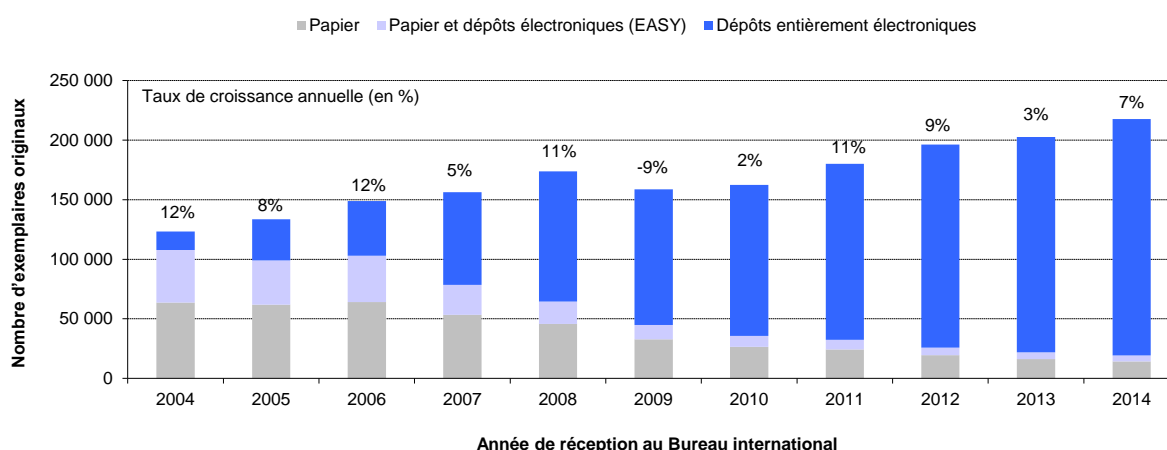
1. À titre d'introduction en ce qui concerne les indicateurs d'exécution pour le résultat escompté "Amélioration de la productivité et de la qualité de service des opérations du PCT", il y a lieu d'examiner l'évolution des facteurs suivants :

- la charge de travail du PCT;
- la répartition linguistique de cette charge de travail;
- les effectifs affectés au traitement de cette charge de travail; et
- le niveau d'automatisation.

#### Charge de travail

2. La charge de travail est mesurée sur la base du nombre d'exemplaires originaux reçus chaque année par le Bureau international<sup>10</sup>.

#### Évolution du nombre d'exemplaires originaux par moyen de dépôt



Source : Base de données statistiques de l'OMPI, janvier 2015.

- En 2014, le Bureau international a reçu environ 217 700 exemplaires originaux, soit une augmentation de 7% par rapport à 2013.
- La part de dépôts entièrement électroniques a continué d'augmenter en 2014 et représente actuellement 91% de l'ensemble des dépôts.

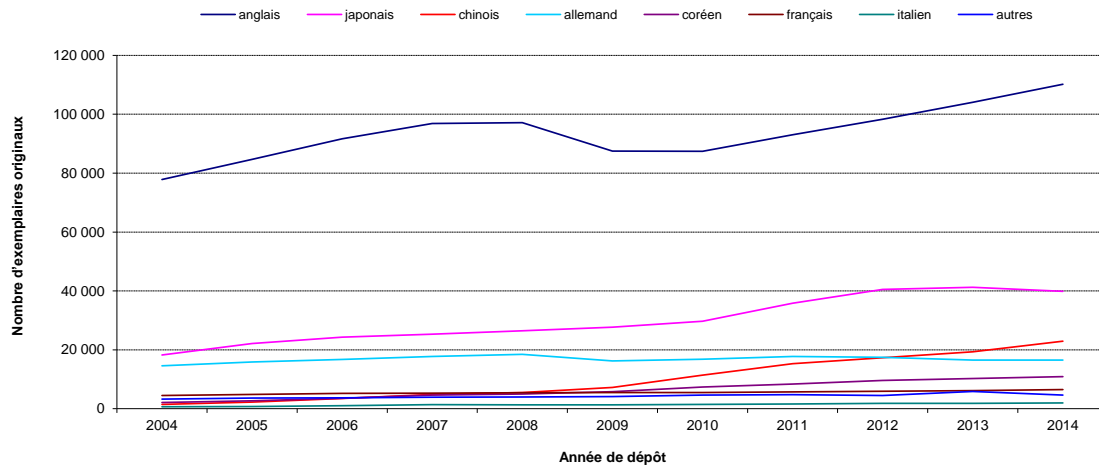
<sup>10</sup> Un exemplaire original est une demande selon le PCT transmise au Bureau international (IB) par un office récepteur après son dépôt auprès de cet office et son traitement par cet office. Étant donné que les exemplaires originaux ne sont reçus par le Bureau international qu'à l'issue de leur traitement par un office récepteur, les chiffres sont fortement influencés par les délais de traitement dans ces offices. Pour cette raison, les tendances observées dans la réception d'exemplaires originaux donnent des indications utiles sur la charge de travail du Bureau international mais ne constituent pas toujours des indicateurs exacts du nombre de dépôts de demandes selon le PCT.



Répartition linguistique

3. L'une des tendances fondamentales au sein du Bureau international est l'augmentation de la diversité linguistique des dépôts, sous l'effet notamment d'une augmentation continue de l'utilisation du système du PCT dans les pays d'Asie orientale.

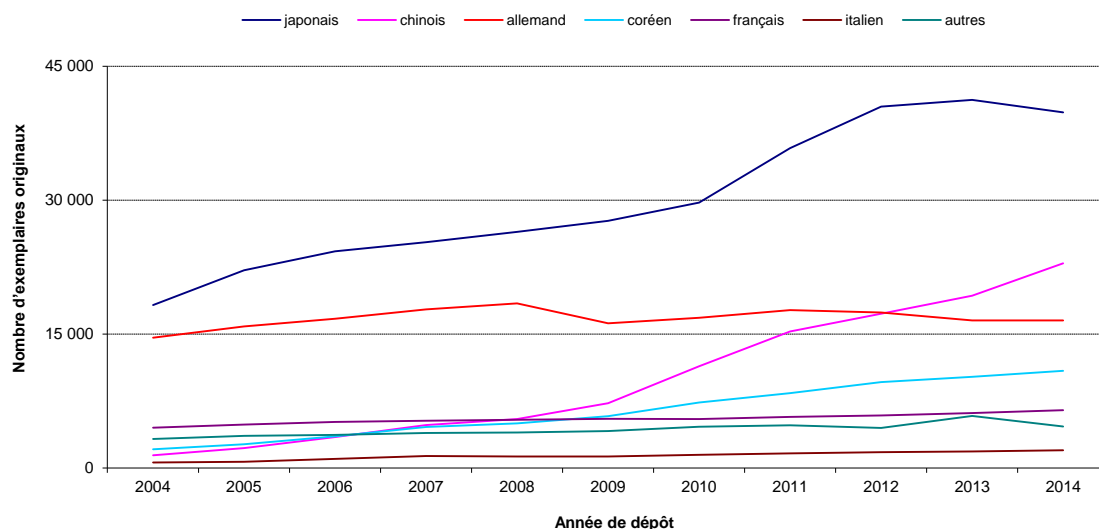
Langues de dépôt (toutes les langues)



Source : Base de données statistiques de l'OMPI, mars 2015.  
 Note : Les données pour 2013 sont provisoires et incomplètes.

4. Ainsi qu'il ressort de ce graphique, alors que la majorité des demandes sont déposées en anglais (51,6% des dépôts en 2014), les parts des langues asiatiques ont augmenté au cours de la dernière décennie. La part combinée des demandes selon le PCT déposées en japonais, chinois et coréen est passée de 29,5% en 2009 à 34,5% en 2012. Cette part est restée stable de 2012 à 2014. Le graphique ci-après présente en détail l'évolution des langues de dépôt autres que l'anglais :

Langues de dépôt (toutes les langues sauf l'anglais)

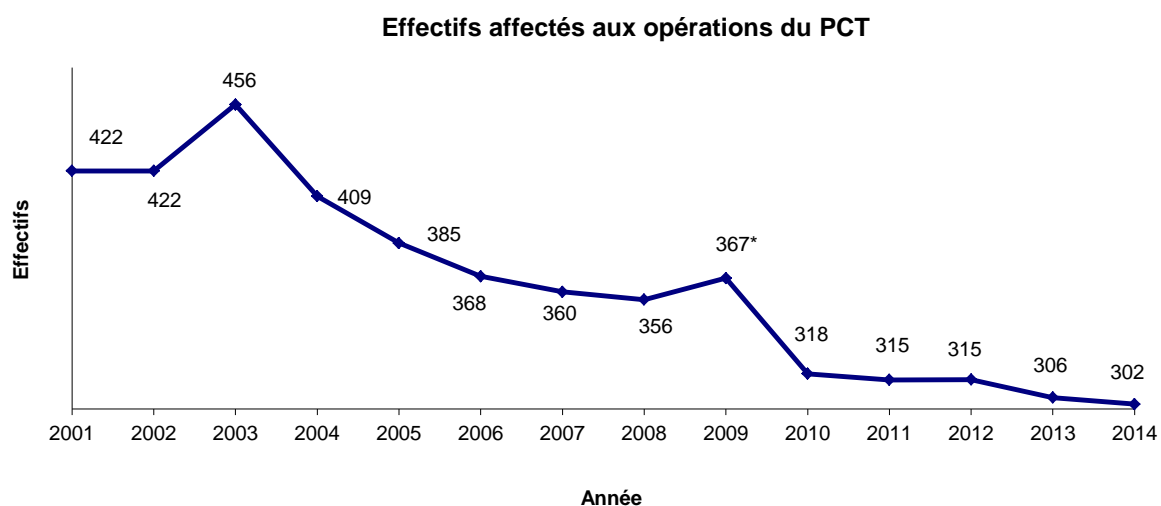


Source : Base de données statistiques de l'OMPI, mars 2015.  
 Note : Les données pour 2013 sont provisoires et incomplètes.

5. La forte augmentation du nombre de demandes déposées dans des langues asiatiques au cours des cinq dernières années pèse lourdement sur le Bureau international en raison du nombre limité de membres du personnel pouvant travailler dans ces langues. L'atténuation de cet effet passe par l'automatisation de certaines tâches et le recrutement de fonctionnaires capables de travailler dans ces langues.

### Effectifs

6. Le diagramme ci-après indique les effectifs de la Division des opérations du PCT depuis 2001, en équivalent personnel à plein temps (EPPT – effectif total à plein temps plus équivalent à plein temps du personnel à temps partiel).



Source : Base de données statistiques de l'OMPI, janvier 2015.

Note : Le personnel est calculé en équivalent plein temps sur la base des listes de fonctionnaires de décembre.

\* À noter que l'augmentation des effectifs en 2009 est due au fait que deux unités qui ne faisaient pas partie de la Division des opérations du PCT en 2009 (et n'étaient pas comptées dans ses effectifs à l'époque) ont été intégrées à cette dernière en 2009. Ces unités sont le Service des systèmes informatiques du PCT (30 personnes) et l'équipe chargée de la gestion des taxes du PCT (deux personnes). Sans ces deux unités, les effectifs de cette division auraient diminué, passant de 356 personnes en 2008 à 335 en 2009.

- Les effectifs de la Division des opérations du PCT ont diminué en 2014.

### Coût unitaire du traitement d'une demande

7. La productivité du Bureau international dans le traitement des demandes selon le PCT peut être mesurée à l'aide du coût unitaire de traitement, défini comme le coût total moyen de la publication d'une demande selon le PCT. Le coût total moyen est déterminé par les dépenses directes totales du PCT (dépenses engagées par le Bureau international dans l'administration du système du PCT et les programmes associés), plus une part des dépenses indirectes liées aux activités de gestion et d'assistance (bâtiments, informatique et autres). Ces dernières sont pondérées pour ne tenir compte que de la part imputable au système du PCT. Le coût unitaire englobe donc le coût de toutes les activités du PCT, y compris la traduction, la communication, la gestion, etc.

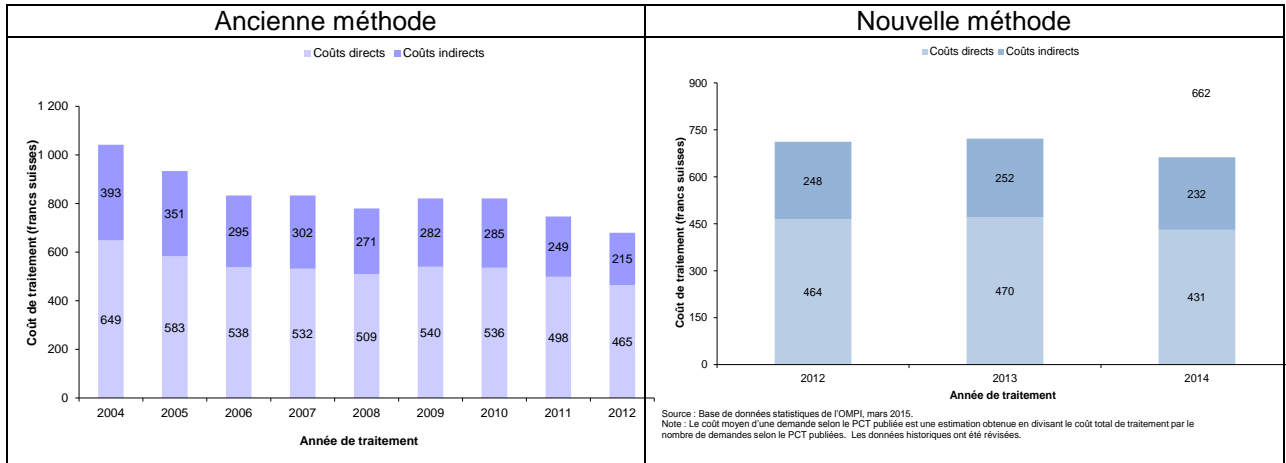
8. La méthodologie employée pour imputer les coûts unitaires a été révisée en 2013, afin de l'aligner sur les autres calculs de coûts unitaires/de l'Union et de mieux rendre compte de l'environnement en rapide évolution. À titre d'exemple, l'ancienne méthode, qui avait été conçue en 2007, comprenait un coût de stockage (sur 30 ans) en entrepôts, alors que les dépôts au format papier (y compris les dépôts du système PCT EASY) représentaient moins de 10% des dépôts en 2013. Le coût unitaire du PCT en 2012 a été calculé au moyen de deux méthodes. Il s'élevait à 680 francs suisses avec l'ancienne méthode et à 712 francs suisses avec la nouvelle. La différence de 32 francs suisses tient à la nouvelle méthode d'affectation des coûts indirects.

9. De manière formelle, le coût unitaire est défini comme suit :

$$\text{Coût unitaire} = \frac{\text{Coût total de production}}{\text{Nombre de publications}}$$

10. Les diagrammes ci-dessous illustrent l'évolution du coût unitaire du traitement entre 2004 et 2012, calculé avec l'ancienne méthode, et entre 2012 et 2014, avec la nouvelle méthode, y compris la répartition de la contribution des coûts directs et indirects.

### Coût unitaire du traitement d'une demande selon le PCT publiée

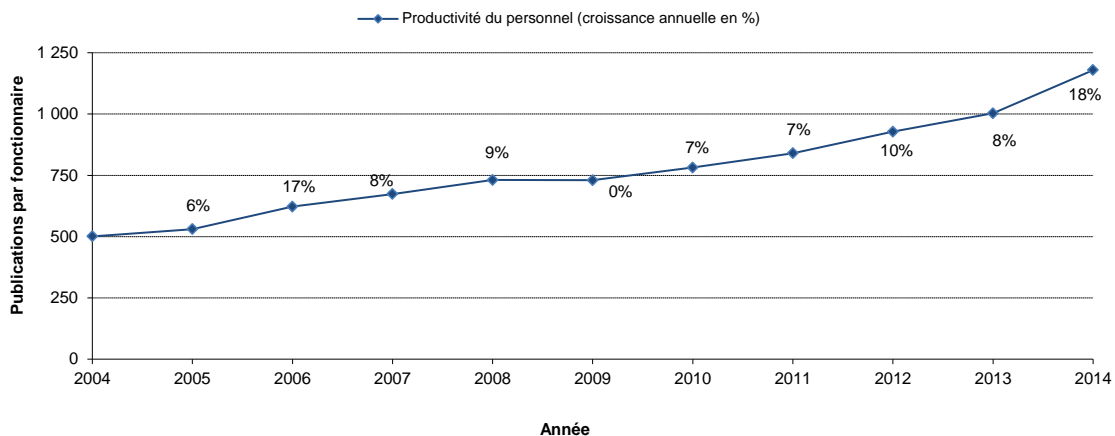


- Le coût moyen du traitement d'une demande selon le PCT publiée était de 662 francs suisses en 2014, soit une diminution de 8,3% par rapport à 2013. Cette baisse est le résultat de diverses mesures de maîtrise des coûts, notamment l'automatisation.
- Le coût moyen de traitement d'une demande selon le PCT publiée, calculé au moyen de l'ancienne méthode, a baissé en moyenne de 5% par an, passant de 1042 francs suisses en 2004 à 680 francs suisses en 2012.

### Productivité en matière d'examen de forme

11. La productivité du personnel est calculée en divisant la production (c'est-à-dire le nombre de publications du PCT) par les effectifs aux fins de l'examen de forme.

### Productivité en matière d'examen de forme



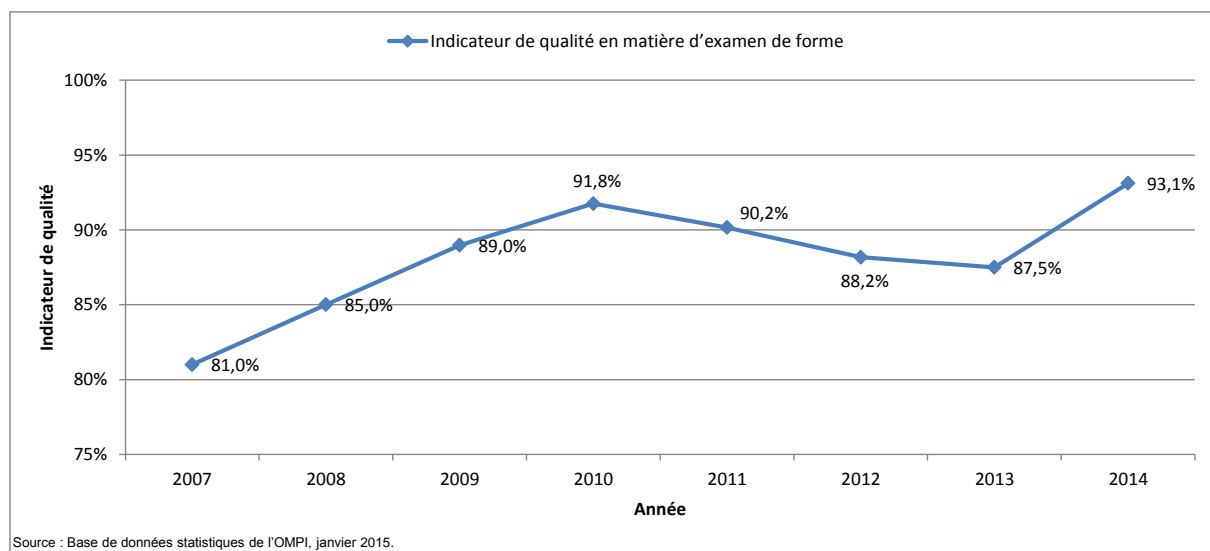
Source : Base de données statistiques de l'OMPI, janvier 2015.  
 Note : Le personnel est calculé en équivalent temps plein sur la base des listes de fonctionnaires de décembre.

- Fait marquant, la productivité de l'examen de forme a augmenté, en raison essentiellement de l'automatisation qui a permis le traitement d'une charge de travail beaucoup plus importante avec moins ou autant de personnel.

### Indicateur de qualité agrégé en matière d'examen de forme

12. Pour mesurer d'une manière simple et globale la qualité du travail qu'il exécute, le Bureau international a mis au point un indicateur de qualité agrégé qui est la moyenne de quatre indicateurs de qualité principaux. Trois sont fondés sur les délais pour les principales transactions entrant dans le cadre du système du PCT : accusé de réception de la demande selon le PCT, publication et nouvelle publication. Le quatrième indicateur concerne les erreurs commises pendant le traitement des demandes selon le PCT.

### Indicateur de qualité en matière d'examen de forme

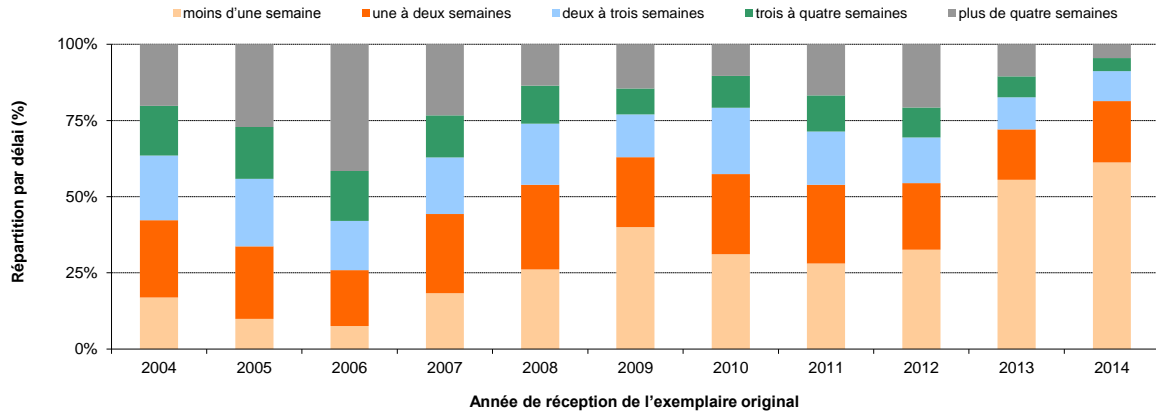


- La qualité globale telle que mesurée par l'indice agrégé s'est notablement améliorée, passant d'une moyenne de 81% en 2007 à 93,1% en 2014.
- L'augmentation considérable de l'indicateur de qualité en 2014 est essentiellement due à une grande rapidité de réalisation de l'examen de forme ainsi qu'à une réduction des délais en cas de nouvelle publication de la demande avec le rapport de recherche internationale. Les délais relatifs à l'examen de forme et à la nouvelle publication constituent le principal facteur de la baisse de l'indicateur de qualité observée entre 2010 et 2013.

### Délai de l'examen de forme

13. Cet indicateur présente de manière plus détaillée l'une des composantes de l'indicateur de qualité agrégé, à savoir le temps qu'il faut au Bureau international pour émettre le formulaire 301. Ce formulaire est émis une fois l'examen de forme de la demande terminé. Les déposants apprécient de recevoir ce formulaire le plus rapidement possible car il fait office d'accusé de réception de la demande par le Bureau international et leur permet de savoir si leur demande contient des vices de forme.

Délai de l'examen de forme

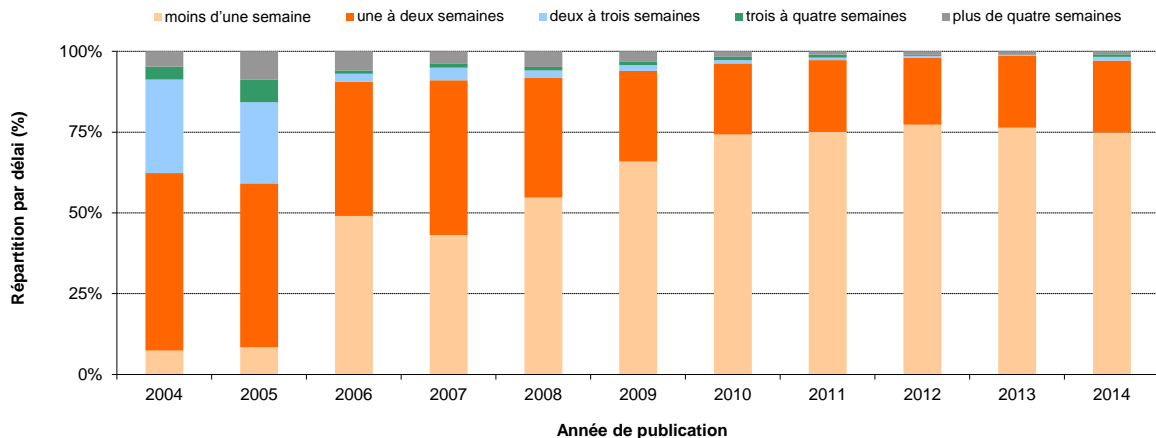


Source : Base de données statistiques de l'OMPI, janvier 2015.

Délai de publication

14. Cet indicateur présente de manière plus détaillée l'une des composantes de l'indicateur de qualité agrégé, à savoir le temps qu'il faut au Bureau international pour publier la demande. L'article 21.2)a) du PCT prévoit que "... la publication internationale de la demande internationale a lieu à bref délai après l'expiration d'un délai de 18 mois à compter de la date de priorité de cette demande".

Délai de publication

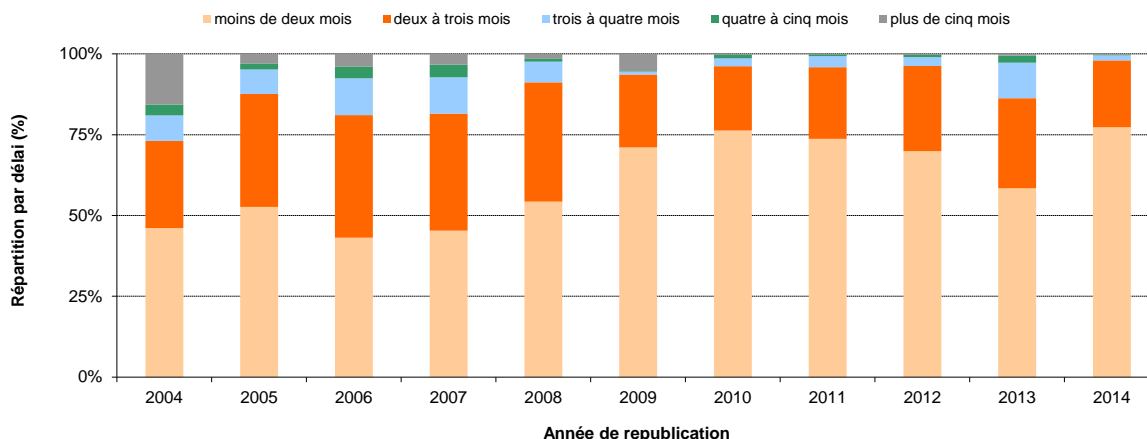


Source : Base de données statistiques de l'OMPI, janvier 2015.

Délai de republication

15. Cet indicateur présente de manière plus détaillée l'une des composantes de l'indicateur de qualité agrégé, à savoir le temps qu'il faut au Bureau international pour republier la demande avec le rapport de recherche internationale. En raison des retards de communication de ces rapports par les administrations chargées de la recherche internationale, un certain nombre de demandes internationales sont publiées sans le rapport. Lorsque ce rapport est disponible, la demande internationale doit être republiée le plus vite possible avec le rapport afin de compléter la publication internationale.

Délaï de republication

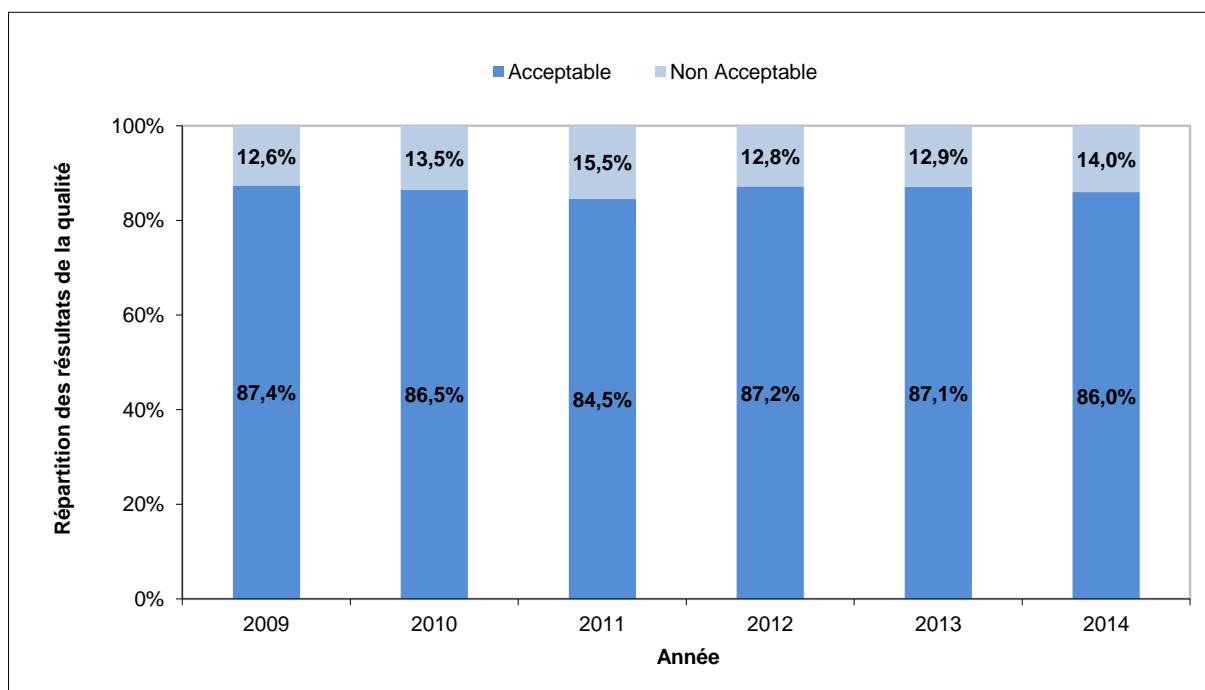


Source : Base de données statistiques de l'OMPI, janvier 2015.

Qualité de la traduction

16. Des documents dont le nombre est calculé de manière statistique sont choisis au hasard à des fins de contrôle de la qualité parmi les traductions d'abrévés et de rapports sur la brevetabilité établis sous la responsabilité du Bureau international. L'évaluation détermine si une traduction est "acceptable" ou "non acceptable". Cet indicateur rassemble les résultats de ce contrôle de la qualité exécuté par le Bureau international pour toutes les combinaisons linguistiques et tous les types de document. Il est mis un terme aux relations avec les agences qui ont systématiquement moins de 80% de traductions jugées "acceptables".

Qualité de la traduction au PCT

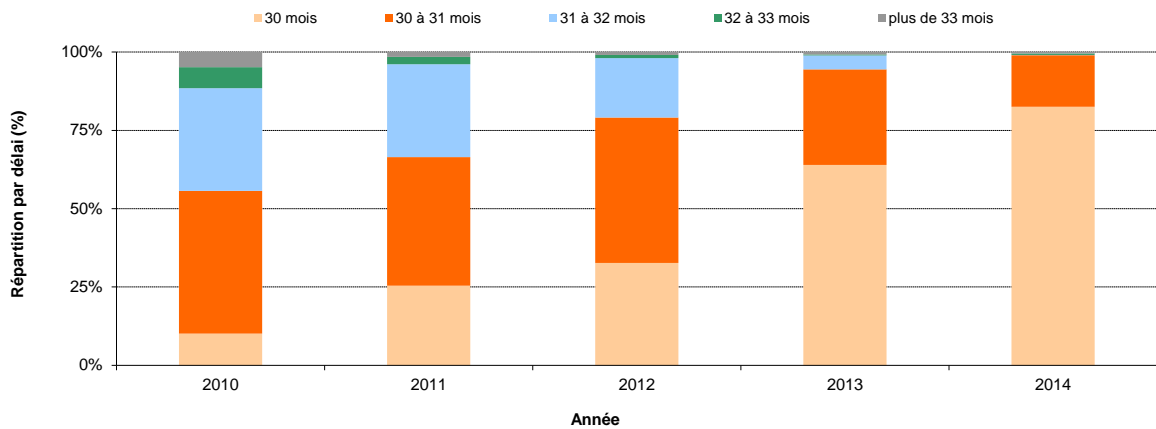


Délaï de traduction des rapports

17. Cet indicateur fournit des informations sur les délaï dans lesquels le Bureau international met la traduction des rapports sur la brevetabilité à la disposition des déposants et des offices. La part des traductions de rapports sur la brevetabilité livrées dans les 30 mois suivant la date de priorité de la

demande internationale ne cesse d'augmenter depuis 2010. En 2014, 82,5% des traductions de rapports sur la brevetabilité étaient livrées dans les 30 mois suivant la date de priorité.

### Délais de traduction des rapports



Source : Base de données statistiques de l'OMPI, mars 2015.

### Qualité de la conception des logiciels

18. Cet indicateur donne une idée de la qualité des versions des principaux logiciels utilisés pour les projets eDossier et ePCT. Il indique la part de temps consacré à la mise en place de la nouvelle fonction dans le produit (c'est-à-dire le travail initial) par rapport au temps total (travail initial + remaniement). Le remaniement correspond au temps passé à corriger des défauts détectés dans l'environnement de production.

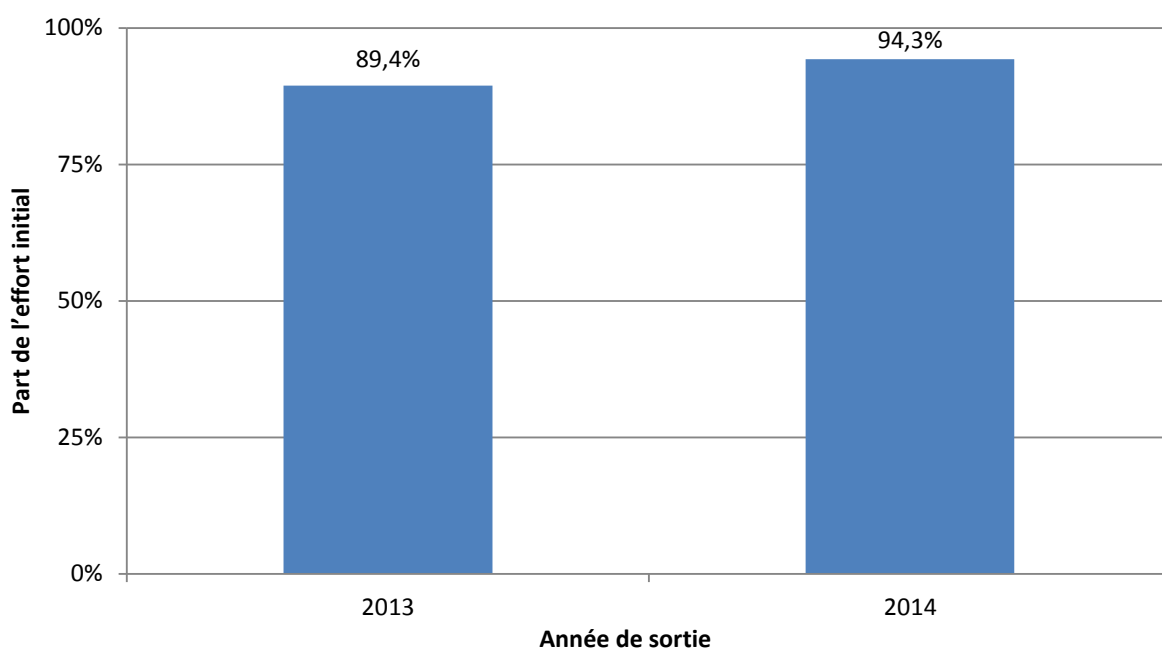
19. Selon cette approche, les produits présentant un faible niveau de remaniement sont considérés comme étant de grande qualité car ils témoignent de l'importance de la valeur ajoutée au produit par la mise en place des nouvelles caractéristiques.

20. L'indicateur de la qualité de la conception des logiciels est défini de la manière suivante :

$$\text{Qualité de la conception des logiciels} = \frac{\text{Effort total pour le travail initial}}{\text{Travail initial} + \text{remaniement}} * 100$$

21. En 2014, la qualité des principales versions, déterminée par l'indicateur, était de 94,3%. Cela représente presque cinq points de pourcentage de plus qu'en 2013.

### Qualité de la conception des logiciels



#### *Niveaux de service des systèmes d'information*

22. L'indicateur d'exécution intitulé "niveaux de service des systèmes d'information" mesure l'exécution du service fourni par le Service des systèmes informatiques du PCT aux utilisateurs, sur la base de sa capacité à atteindre les objectifs convenus.

23. Cet indicateur composite est calculé au moyen de la moyenne pondérée de cinq indicateurs d'exécution axés sur les objectifs<sup>11</sup>. Chaque indicateur est exprimé en pourcentage de l'objectif effectivement atteint.

24. En 2014, le niveau de service général était de 95,3% par rapport à la pleine réalisation des objectifs d'exécution.

<sup>11</sup> D'après une étude indépendante des indicateurs d'exécution des systèmes informatiques du PCT, la définition est légèrement différente de celle qui figure dans le programme et budget pour l'exercice biennal 2014-2015.



## Niveaux de service des systèmes d'information

<b>Id</b>	<b>Indicateurs d'exécution Description succincte</b>	<b>Objectifs visés</b>	<b>Conditions</b>	<b>Résultats 2013</b>	<b>Résultats 2014</b>
1)	Durée des interventions visant à régler un problème <i>Temps de travail (7 heures – 19 heures les jours ouvrables à l'OMPI) entre la création d'un ticket et la résolution du problème.</i>	Gravité 1 : quatre heures Gravité 2 : deux jours Gravité 3 : cinq jours Gravité 4 : 10 jours	Tickets Production et Appui traités par l'équipe d'appui	85,5%	88,8%
2)	Temps de transmission du document Temps écoulé entre la réception du document par le Bureau international et sa mise à disposition dans le système eDossier	huit heures	Documents transmis au moyen d'un processus partiellement ou entièrement automatisé	80,0%	88,2%
3)	Taux de réussite des travaux de traitement par lots	100%	Lots à traiter avec succès avant la fermeture des bureaux à la date prévue	99,6%	99,5%
4)	Accessibilité du système eDossier	99%	7 heures – 19 heures les jours ouvrables	100,0%	100,0%
5)	Accessibilité du système ePCT	99%	24 heures sur 24	100,0%	100,0%
	<b>Niveaux de service des systèmes informatiques</b> <b>Moyenne pondérée des indicateurs précités : 1) : 20% 2) : 20% 3) : 20% 4) : 20% 5) : 20%.</b>			<b>93,0%</b>	<b>95,3%</b>

## Bureau international agissant en tant qu'office récepteur (RO/IB)

## Dépôts

25. Ce tableau indique les 10 principaux offices récepteurs classés en fonction du nombre de demandes déposées selon le PCT au cours des cinq dernières années, jusqu'en 2014. En principe, une demande selon le PCT est déposée auprès de l'office des brevets national du pays d'origine du déposant ou d'un office de brevets régional agissant au nom de la juridiction dont relève le déposant. Le Bureau international est compétent pour agir en qualité d'office récepteur pour les déposants de tous les États contractants du PCT. L'évolution des dépôts auprès du Bureau international, le classement de celui-ci par rapport à d'autres offices récepteurs et sa part de marché sont indiqués dans ce tableau.

Offices récepteurs	Année de dépôt international					2014 Part (%)	Variation par rapport à 2013 (%)
	2010	2011	2012	2013	2014		
États-Unis d'Amérique	45 228	49 366	52 009	57 670	62 133	29,0	7,7
Japon	31 523	37 972	42 787	43 075	41 298	19,3	-4,1
Office européen des brevets	28 900	30 893	32 430	32 036	32 968	15,4	2,9
Chine	12 917	17 471	19 924	22 927	27 107	12,6	18,2
République de Corée	9 639	10 413	11 869	12 439	13 177	6,1	5,9
Bureau international	8 679	8 773	9 781	10 393	10 615	4,9	2,1
Royaume-Uni	4 411	4 226	4 128	3 894	4 247	2,0	9,1
France	3 441	3 498	3 266	3 313	3 528	1,6	6,5
Canada	2 058	2 193	2 135	2 091	2 181	1,0	4,3
Suède	1 775	1 847	1 713	1 819	1 733	0,8	-4,7
Tous les autres offices	15 770	15 785	15 293	15 615	15 513	7,2	-0,7
<b>Total</b>	<b>164 341</b>	<b>182 437</b>	<b>195 335</b>	<b>205 272</b>	<b>214 500</b>	<b>100</b>	<b>4,5</b>

Source : Base de données statistiques de l'OMPI, mars 2015.

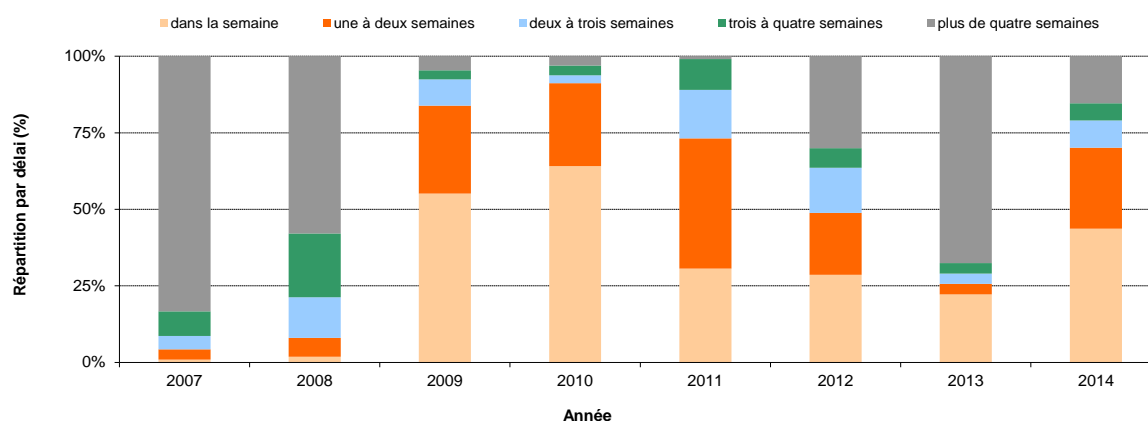
Note : Les données pour 2014 sont des estimations.

26. Dans le programme et budget pour l'exercice biennal 2014-2015, les deux indicateurs d'exécution ci-après ont été ajoutés pour le Bureau international agissant en tant qu'office récepteur :

#### *Délai de notification de la date de dépôt international*

27. Cet indicateur rend compte du temps qu'il faut au Bureau international agissant en tant qu'office récepteur pour émettre le formulaire 105. Ce formulaire est émis après l'attribution de la date de dépôt international. Les déposants apprécient de recevoir ce formulaire le plus tôt possible car une demande internationale a l'effet d'une demande nationale ordinaire dans chaque État désigné à compter de la date de dépôt international, qui sera considérée comme la date de dépôt effective dans chaque État désigné.

#### **Délai de notification de la date de dépôt international**



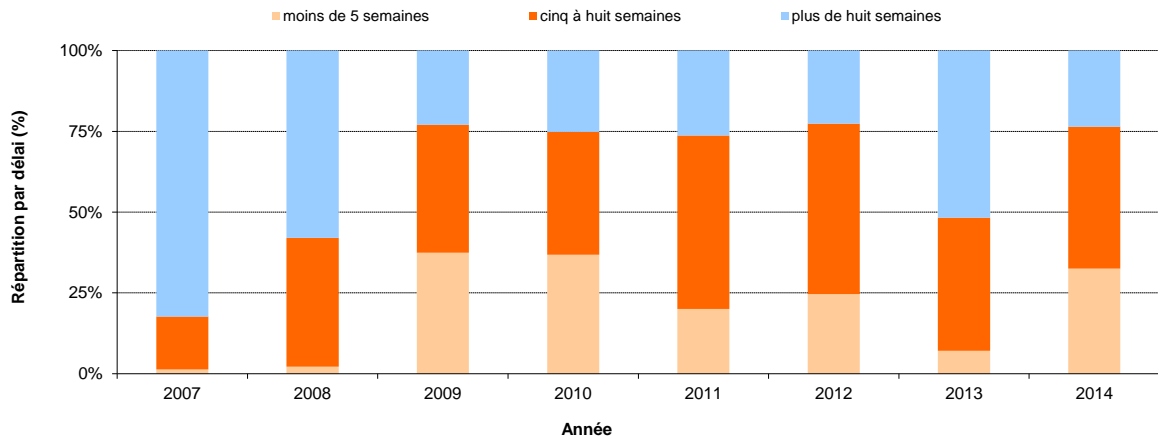
Source : Base de données statistiques de l'OMPI, janvier 2015.

#### *Délai de transmission de la copie de recherche*

28. Cet indicateur rend compte du temps qu'il faut au Bureau international agissant en tant qu'office récepteur pour transmettre les copies de recherche aux administrations chargées de la recherche internationale. La copie de recherche doit être transmise rapidement après paiement de la taxe de recherche afin que l'administration chargée de la recherche internationale puisse établir le rapport de recherche internationale dans les délais fixés par le cadre réglementaire du PCT. Les retards de paiement de la taxe retardent la transmission des copies de recherche aux administrations chargées de

la recherche internationale et ont donc un impact négatif sur la capacité de ces administrations de respecter ces délais.

### Délai de transmission de la copie de recherche



Source : Base de données statistiques de l'OMPI, janvier 2015.

## PROGRAMME 6 SYSTÈMES DE MADRID ET DE LISBONNE

Chef de programme Mme B. Wang

### APERÇU DES PROGRÈS RÉALISÉS EN 2014

#### A. LE SYSTÈME DE MADRID

6.1. L'année 2014 a été l'année de nombreuses avancées positives du point de vue de l'expansion géographique du système. En décembre, le Zimbabwe et l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI) ont adhéré au Protocole de Madrid. L'OAPI étant une organisation intergouvernementale comptant 17 pays, ces deux adhésions à elles seules ont fait passer de 94 à 110 le nombre de pays dans lesquels les utilisateurs peuvent protéger et gérer leurs marques de manière centralisée par l'intermédiaire du système de Madrid et ont donc largement contribué à la transformation du système en un système véritablement mondial.

6.2. L'utilisation du système de Madrid a également augmenté en 2014, même si cette augmentation a été moins soutenue que ce qui était prévu initialement. Le chiffre record de 47 885 demandes reçues a été atteint en 2014, soit une hausse de 2,3% par rapport à 2013. Les États-Unis d'Amérique ont dépassé l'Allemagne en tant que principal utilisateur du système de Madrid en 2014, ce qui illustre plus précisément la transformation du système.

6.3. Les discussions au sein du Groupe de travail sur le développement juridique du système de Madrid ont abouti à l'introduction d'un certain nombre de changements importants dans le règlement d'exécution commun, qui est entré en vigueur en janvier 2015. Compte tenu de ces changements, une nouvelle mesure de sursis intitulée "poursuite de la procédure" est désormais à la disposition des déposants ou titulaires qui ne respectent pas les délais fixés pour certaines procédures précises devant le Bureau international. Par ailleurs, la procédure de renouvellement a été simplifiée avec l'introduction d'une option permettant de renouveler un enregistrement international uniquement pour une liste limitée de produits et services plutôt que de devoir demander l'inscription d'une limitation avant le renouvellement, ce qui était le cas auparavant.

6.4. En 2014, les principales difficultés ont porté sur les opérations relatives au système de Madrid effectuées au Bureau international. L'indice de satisfaction à l'égard de l'orientation vers les services dans le cadre du système de Madrid (Enquête 2014 sur l'orientation vers les services dans le cadre du système de Madrid) s'est légèrement amélioré, passant de 38 à 39. Cependant, une initiative de réforme importante et sur le long terme, visant à améliorer le niveau de maturité de l'environnement opérationnel, a été lancée au début de l'année 2014 et a exigé la mise en œuvre de plusieurs activités et projets nouveaux, ainsi que la diminution de certaines ressources précédemment consacrées à l'examen. En conséquence, des retards se sont accumulés dans plusieurs catégories relatives à l'examen (certains datant d'avant 2014) et d'autres retards ont été observés au niveau des opérations, ce qui s'est traduit par des indicateurs qui n'étaient pas en bonne voie. Des mesures d'atténuation ont été mises en place, notamment le maintien de certaines ressources supplémentaires modulables, afin de permettre au Bureau international d'améliorer la situation en allant de l'avant et, simultanément, de mettre en œuvre les multiples initiatives encore nécessaires pour réaliser les améliorations.

6.5. Une évaluation indépendante des préparatifs nécessaires en vue du déploiement des systèmes d'appui informatique modernisés, capables de prendre en charge le Service d'enregistrement de Madrid, a été effectuée aux troisième et quatrième trimestres de 2014. Les principales recommandations de l'évaluation portaient sur l'engagement de spécialistes pour superviser le déploiement aux niveaux administratif et informatique. S'agissant des systèmes informatiques destinés à la clientèle, les travaux se sont poursuivis comme prévu, avec notamment le déploiement de l'outil de dépôt électronique du système de Madrid au sein de l'Office Benelux de la propriété intellectuelle (OBPI), l'évolution des formulaires électroniques supplémentaires dans le cadre du système de Madrid et l'amélioration des fonctionnalités du système de recherche ROMARIN.

## B. LE SYSTÈME DE LISBONNE

6.6 En 2009, l'Assemblée de l'Union de Lisbonne a chargé le Groupe de travail sur le développement du système de Lisbonne de procéder à un examen complet du système de Lisbonne afin de le rendre plus attrayant pour les utilisateurs et les nouveaux membres potentiels, tout en préservant ses principes et ses objectifs. Compte tenu des progrès réalisés par le groupe de travail, l'Assemblée de l'Union de Lisbonne a approuvé en 2013 la convocation d'une conférence diplomatique pour l'adoption d'un Arrangement de Lisbonne révisé sur les appellations d'origine et les indications géographiques en 2015. En octobre 2014, le groupe de travail a terminé ses travaux préparatoires en vue d'un nouvel Acte de l'Arrangement de Lisbonne sur les appellations d'origine et les indications géographiques, et le comité préparatoire a décidé que la conférence diplomatique serait convoquée à Genève du 11 au 21 mai 2015.

6.7 Le Service d'enregistrement de Lisbonne a reçu 80 nouvelles demandes d'enregistrement d'appellations d'origine, 26 déclarations d'octroi de la protection et 15 déclarations de refus, soit un total de 121 transactions. Le nombre total d'enregistrements en vigueur a augmenté, passant de 809 en 2013 à 896 en 2014. Sur ces enregistrements, 78 provenaient de pays en développement ou PMA (14 dans la région arabe, 22 dans la région Asie et Pacifique et 42 dans la région Amérique latine et Caraïbes).

6.8. Le nombre d'autorités compétentes ayant donné leur consentement pour l'utilisation de moyens électroniques pour les communications effectuées dans le cadre du système de Lisbonne est passé de 23 en 2013 à 24. L'interface électronique reliant le registre international à la base de données "Lisbon Express" sur le site Web de l'OMPI a été achevée et déployée en 2014. La procédure de notification a été davantage simplifiée avec l'utilisation du Système de notification des demandes de l'OMPI (WINS). De nouveaux éléments en vue de la mise en place d'un système électronique de génération des lettres de notification sont prévus pour 2015.

6.9 S'agissant de mieux faire connaître le système de Lisbonne, le Bureau international a organisé cinq manifestations d'information et de promotion principalement axées sur le système de Lisbonne, notamment sur sa révision prévue, ou y a participé.

6.10 La conception, la planification et la mise en œuvre des activités menées au titre du programme 6 s'appuient sur les recommandations pertinentes du Plan d'action pour le développement, notamment les recommandations n<sup>os</sup> 1 et 6. En outre, l'assistance législative apportée aux États membres était équilibrée, axée sur le développement et adaptée aux besoins des États membres, conformément aux principes du Plan d'action pour le développement (recommandation n<sup>o</sup> 13) et en fonction des différentes possibilités d'adaptation des pays selon leur niveau de développement (recommandations n<sup>os</sup> 14 et 17).

## DONNÉES RELATIVES À L'EXÉCUTION

<b>Résultat escompté</b> : II.6 Utilisation élargie et améliorée des systèmes de Madrid et de Lisbonne, notamment par les pays en développement et les PMA				
Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
Extension de la portée géographique (Madrid)	<i>Niveau de référence actualisé à fin 2013</i> : 92 parties contractantes du système de Madrid (fin 2013)  <i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015</i> : nombre de parties contractantes à la fin de 2013	Un total de 100 parties contractantes avant la fin de 2015	94 parties contractantes du système de Madrid (deux parties contractantes de plus qu'en 2014 : OAPI et Zimbabwe)	<b>En bonne voie</b>
Extension de la portée géographique (Lisbonne)	<i>Niveau de référence actualisé à fin 2013</i> : 28 (fin 2013)  <i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015</i> : 28 (avril 2013)	32	Aucune nouvelle partie contractante.	<b>Pas en bonne voie</b>

## Rapport sur l'exécution du programme en 2014

Adoption de dispositions visant à rationaliser ou à moderniser le cadre juridique du système de Lisbonne	<p><i>Niveau de référence actualisé à fin 2013</i> : une révision de l'Arrangement de Lisbonne et des modifications à apporter à son règlement d'exécution sont en cours de préparation au sein du Groupe de travail sur le développement du système de Lisbonne.</p> <p><i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2013-2014</i> : Arrangement de Lisbonne, règlement d'exécution de l'Arrangement de Lisbonne et instructions administratives en vigueur à la fin de 2013</p>	Révision de l'Arrangement de Lisbonne et modification de son règlement d'exécution et des instructions administratives	Le groupe de travail a terminé ses travaux préparatoires en vue d'un nouvel Acte de l'Arrangement de Lisbonne sur les appellations d'origine et les indications géographiques, et le comité préparatoire a décidé que la conférence diplomatique serait convoquée à Genève du 11 au 21 mai 2015	<b>En bonne voie</b>
Nombre de demandes internationales (Protocole de Madrid)	<p><i>Niveau de référence actualisé à fin 2013</i> : 44 018 (2012) 46 829 (2013)</p> <p><i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015</i> : nombre de demandes internationales à la fin de 2013</p>	Augmentation de 8,1% d'ici à la fin de 2015	Le chiffre record de 47 885 demandes reçues a été atteint en 2014, soit une hausse de 2,3% par rapport à 2013.	<b>Pas en bonne voie</b>
Proportion de bureaux concernés fournissant des informations d'actualité sur le système de Madrid	Proportion de bureaux fournissant ces informations	Augmentation de cette proportion		<b>Objectif abandonné</b>
<b>Résultat escompté</b> : II.6 Utilisation élargie et améliorée des systèmes de Madrid et de Lisbonne, notamment par les pays en développement et les PMA				
Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
Pourcentage de participants à des manifestations associées au système de Lisbonne qui font part de leur satisfaction et d'une meilleure compréhension du système à la suite d'une manifestation	<p><i>Niveau de référence actualisé à fin 2013</i> : les questionnaires d'évaluation ont indiqué un taux de satisfaction de plus de 90%</p> <p><i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2013-2014</i> : nombre de manifestations et pourcentage de participants satisfaits en 2013</p>	Au moins huit manifestations avec 85% de participants satisfaits	Cinq manifestations d'information et de promotion principalement axées sur le système de Lisbonne, notamment sur sa révision prévue, dans toutes les régions avec 84% de participants satisfaits	<b>En bonne voie</b>
Nombre et proportion d'enregistrements internationaux en vigueur au titre du système de Lisbonne émanant de pays en développement et de PMA	<p><i>Niveau de référence actualisé à fin 2013</i> : 67 sur 816</p> <p><i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2013-2014</i> : 67 (sur 809) (avril 2013)</p>	80 (sur 825)	78 (sur 896) : – pays arabes (14) – Asie et Pacifique (22) – Amérique latine et Caraïbes (42)	<b>En bonne voie</b>
Réduction du nombre d'irrégularités (système de Madrid)	<p><i>Niveau de référence actualisé à fin 2013</i> : 36%</p> <p><i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2013-2014</i> : Demandes irrégulières 34% (en 2012)</p>	Réduction de 10% du nombre d'irrégularités	2014 : 36%	<b>Pas en bonne voie</b>

**Résultat escompté : II.7 Amélioration de la productivité et de la qualité de service des opérations des systèmes de Madrid et de Lisbonne**

Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
Progrès accomplis dans la rationalisation et la simplification du cadre juridique du système de Madrid	Règlement d'exécution commun et Instructions administratives en vigueur à la fin de 2013	Modifications apportées au règlement d'exécution commun du système de Madrid et aux Instructions administratives	Modifications du règlement d'exécution commun approuvées par l'Assemblée de l'Union de Madrid en 2014 en vue d'une mise en œuvre au 1 <sup>er</sup> janvier 2015	En bonne voie
Nombre d'enregistrements Nombre de renouvellements traités Nombre de modifications, y compris de désignations postérieures (système de Madrid)	<i>Niveau de référence actualisé à fin 2013 :</i>  2013 : 44 414 enregistrements; 23 014 renouvellements 117 673 modifications, y compris 14 373 désignations postérieures  <i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2013-2014 :</i> Enregistrements, renouvellements (voir Annexe VII) 97 500 modifications ont été inscrites dans le registre (2012)	2014 : augmentation de 6,3% des enregistrements et renouvellements 2015 : augmentation de 3,3% des enregistrements et renouvellements Nombre total d'enregistrements : 92 500 Nombre total de renouvellements 49 000 Nombre total de modifications 200 000, y compris 35 000 désignations postérieures	Augmentation de 1,1% des enregistrements et renouvellements : – 42 430 enregistrements – 25 729 renouvellements  99 558 modifications, y compris 15 824 désignations postérieures	Pas en bonne voie  Pas en bonne voie  En bonne voie
Traduction des demandes dans les délais (système de Madrid)	n.d.	Quatre semaines	Le délai moyen de traitement est de 3 semaines	En bonne voie
Réduction du nombre de corrections (système de Madrid)	<i>Niveau de référence actualisé à fin 2013 :</i> 5197 corrections reçues et 4499 traitées  <i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2013-2014 :</i> chiffres relatifs aux corrections en 2012 (5000 demandes)	Réduire de 10% le nombre de corrections	2014 : 6073 corrections reçues et 5737 traitées	Pas en bonne voie
Plus grande satisfaction des clients (Madrid)	<i>Niveau de référence actualisé à fin 2013 :</i> Indice d'orientation vers les services (38)  <i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2013-2014 :</i> enquête 2012 sur l'orientation vers les services à la clientèle. Indice d'orientation vers les services (79) <sup>12</sup> .	Taux de satisfaction plus élevé dans la prochaine enquête axée sur la réactivité et le respect des délais	2014 : Indice d'orientation vers les services (79)	En bonne voie

<sup>12</sup> En 2012, un ensemble de critères différents a été utilisé. Cet ensemble de critères a été perfectionné en 2013 afin de tenir compte de facteurs plus pertinents. Ce changement explique les différences dans les indices entre 2013 et 2014 (38 et 39, respectivement) d'une part, et 2012 (79) d'autre part.

## Rapport sur l'exécution du programme en 2014

Recours accru à la communication électronique (système de Madrid)	<i>Niveau de référence actualisé à fin 2013</i> : 67% des documents reçus par voie électronique	70% des documents reçus par voie électronique;	70% des documents reçus par voie électronique;	<b>En bonne voie</b>
	158 717 notifications par courrier électronique	110 000 marques notifiées par courrier électronique;	220 000 notifications par courrier électronique;	<b>En bonne voie</b>
	714 clients utilisent le Madrid Portfolio Manager	1000 clients utilisent le Madrid Portfolio Manager;	1800 clients utilisent le Madrid Portfolio Manager	<b>En bonne voie</b>
	16 offices envoyant des demandes au format XML	23 offices envoient des demandes au format XML.	17 offices envoyant des demandes au format XML	<b>Pas en bonne voie</b>
	<i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2013-2014</i> : 60% des documents reçus par voie électronique; 85 000 marques notifiées par courrier électronique; 200 clients utilisent le Madrid Portfolio Manager; 17 offices envoient des demandes au format XML.			
Perfectionnement des moyens électroniques de communication et de publication au titre des procédures de Lisbonne	Moyens électroniques de communication en place à la fin de 2013	Système de dépôt électronique et intégration du Bulletin de Lisbonne dans la base de données "Lisbon Express"	Procédure simplifiée pour les notifications mises en œuvre au moyen du Système de notification des demandes de l'OMPI (WINS)	<b>En bonne voie</b>
Perfectionnement du registre international électronique du système de Lisbonne	<i>Niveau de référence actualisé à fin 2013</i> : application informatique pour un registre international électronique en service depuis l'été 2013	Système électronique reliant le registre international et la base de données "Lisbon Express" sur le site Web de l'OMPI	L'interface électronique reliant le registre international et la base de données "Lisbon Express" sur le site Web de l'OMPI a été achevée et déployée en 2014.	<b>En bonne voie</b>
	<i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2013-2014</i> : le registre international électronique (qui doit être) établi en 2013			

## UTILISATION DES RESSOURCES

### Budget et dépenses effectives (par résultat) (en milliers de francs suisses)

Numéro et description du résultat escompté		Budget 2014-2015 approuvé	Budget 2014-2015 après virements	Dépenses 2014*
II.6	Utilisation élargie et améliorée des systèmes de Madrid et de Lisbonne, notamment par les pays en développement et les PMA	14 313	16 053	8 451
II.7	Amélioration de la productivité et de la qualité de service des opérations des systèmes de Madrid et de Lisbonne	40 932	39 221	17 282
<b>Total</b>		<b>55 245</b>	<b>55 274</b>	<b>25 733</b>

\* Chiffres provisoires, sous réserve d'audit par les vérificateurs externes des comptes.



Budget et dépenses effectives (dépenses de personnel et autres dépenses)  
(en milliers de francs suisses)

	Budget 2014-2015 approuvé	Budget 2014-2015 après virements	Dépenses 2014*	Taux d'utilisation (%)
Dépenses de personnel	43 365	43 020	20 316	47%
Autres dépenses	11 880	12 254	5 416	44%
<b>TOTAL</b>	<b>55 245</b>	<b>55 274</b>	<b>25 733</b>	<b>47%</b>

\* Chiffres provisoires, sous réserve d'audit par les vérificateurs externes des comptes.

NOTE : Le budget 2014-2015 après virements tient compte des virements effectués au 31 mars 2015 pour répondre aux besoins durant l'exercice biennal 2014-2015 conformément à l'article 5.5 du Règlement financier.

A. Budget 2014-2015 après virements

6.11 Le budget après virements au titre du résultat II.6 (Utilisation élargie et améliorée des systèmes de Madrid et de Lisbonne, notamment par les pays en développement et les PMA) tient compte d'un ajustement à la hausse principalement dû à l'expansion du programme de bourses dans le cadre du système de Madrid.

6.12 L'augmentation des ressources autres que les ressources en personnel dans le budget 2014-2015 après virements traduit le passage à un mode de dotation plus souple et modulable pour les opérations de Madrid, dans le cadre de l'initiative de réforme.

B. Utilisation du budget en 2014

6.13 L'utilisation du budget se situe dans la fourchette escomptée (40 à 60%) pour la première année de l'exercice biennal et est en bonne voie.

**Annexe du programme 6 : indicateurs relatifs aux opérations du système de Madrid**

**INDICATEURS D'EXÉCUTION POUR LE RÉSULTAT ESCOMPTÉ  
"AMÉLIORATION DE LA PRODUCTIVITÉ ET DE LA QUALITÉ DE SERVICE DES  
OPÉRATIONS DU SYSTÈME DE MADRID"**

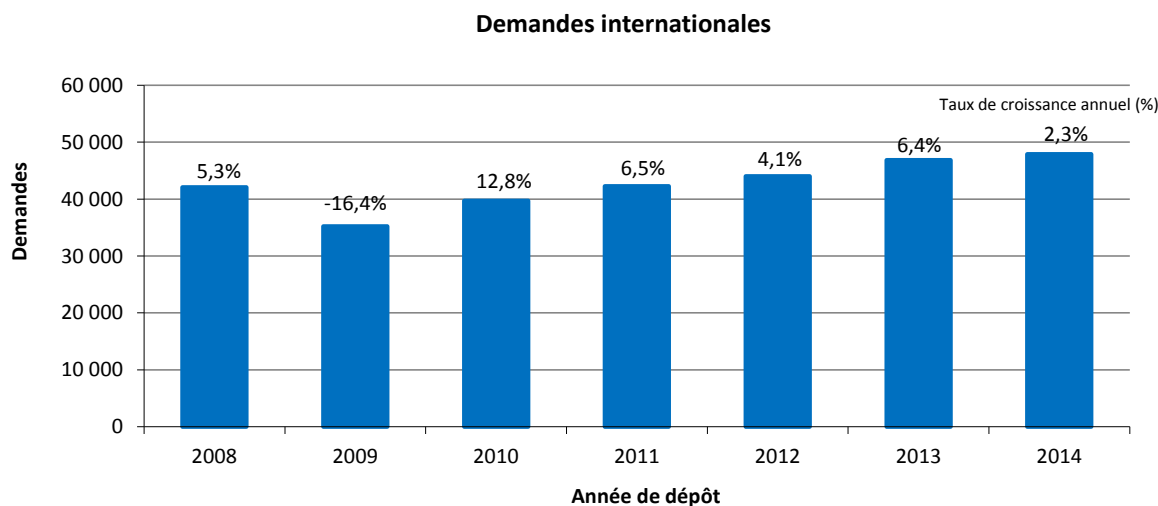
1. À titre d'introduction des indicateurs d'exécution pour le résultat escompté "Amélioration de la productivité et de la qualité de service des opérations du système de Madrid", il est utile d'examiner l'évolution des facteurs suivants :

- la charge de travail du système de Madrid;
- la composition de cette charge de travail;
- les effectifs affectés au traitement de cette charge de travail;
- le degré d'automatisation; et
- le coût total de production.

**I. Documents reçus**

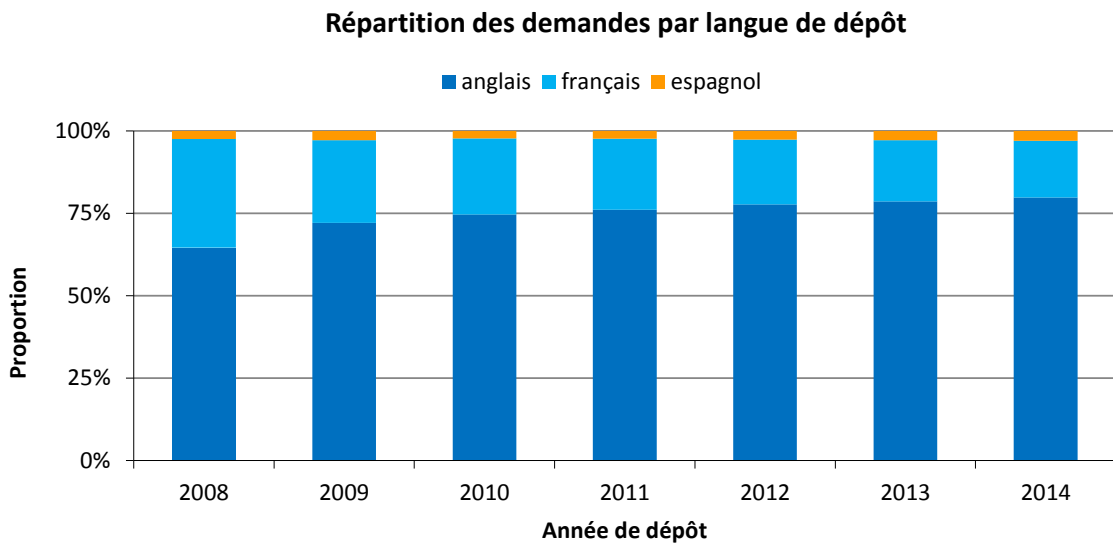
2. Le Bureau international reçoit six catégories différentes de documents, à savoir les demandes internationales, les renouvellements, les désignations postérieures, les modifications, les décisions et les corrections. La tendance la plus récente pour chaque catégorie de documents est indiquée ci-dessous. Des renseignements supplémentaires concernant les demandes, tels que le nombre moyen de classes et le nombre moyen de mots sont également fournis. Pour des raisons techniques, certains indicateurs montrent des données fondées sur des documents traités plutôt que sur des documents reçus. Des retards dans le traitement peuvent ainsi avoir une incidence sur certains indicateurs.

Demandes internationales



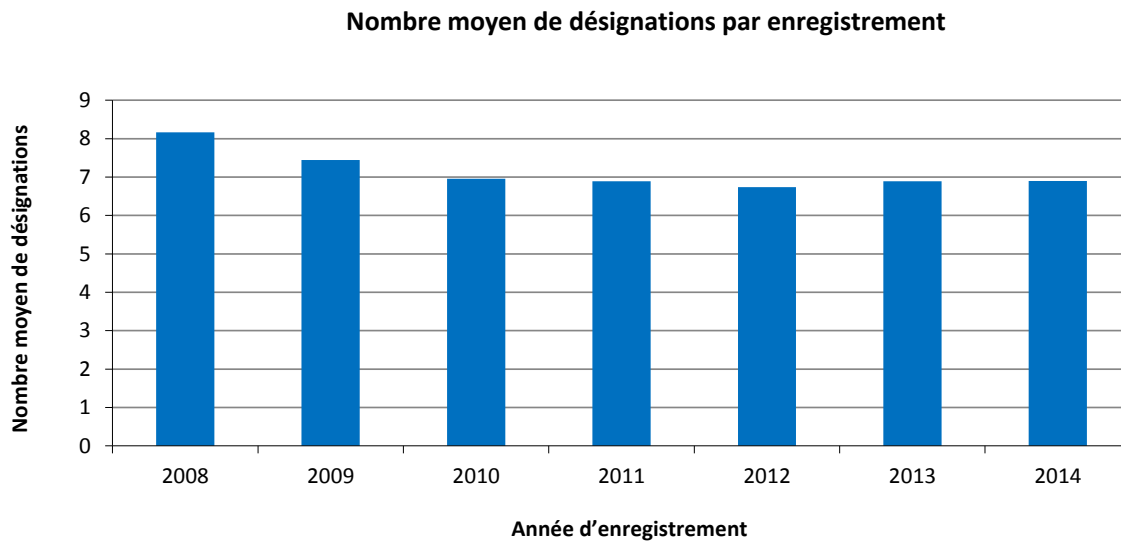
- Le Bureau international a reçu 47 885 demandes en 2014, soit une augmentation de 2,3% par rapport à 2013.
- Le nombre des demandes reçues a augmenté de façon constante depuis 2010.

Répartition des demandes par langue de dépôt



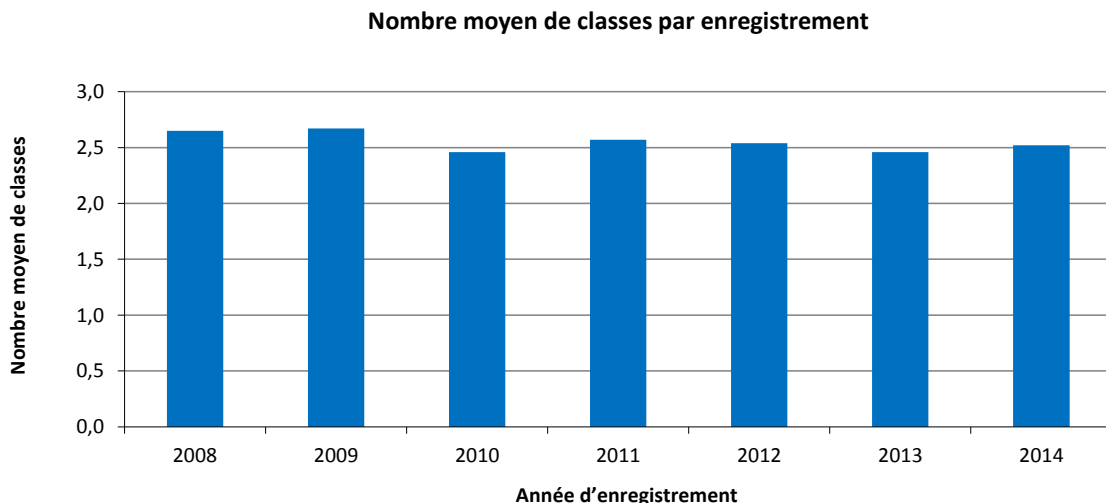
- En 2014, 80% des demandes internationales ont été déposées en anglais. Cette proportion a augmenté de 15 points de pourcentage, allant de 65% en 2008 pour atteindre 80% en 2014.

Nombre moyen de désignations par enregistrement



- En moyenne, 6,9 désignations ont été faites pour les demandes enregistrées en 2014.
- Le nombre moyen de désignations par enregistrement est resté pratiquement constant depuis 2010.

*Nombre moyen de classes par enregistrement*



- En moyenne, 2,5 classes ont été indiquées pour les demandes enregistrées en 2014.

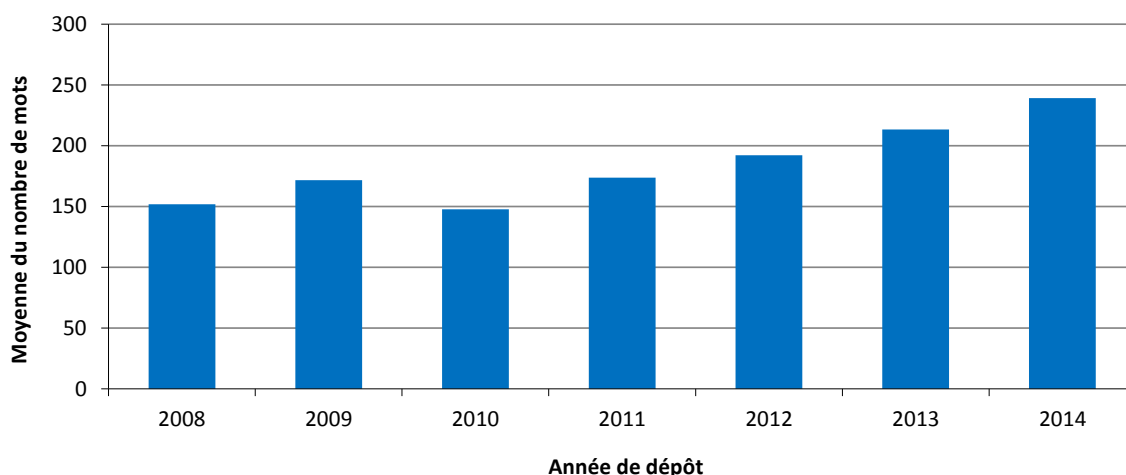
*Longueur moyenne des demandes*

3. La longueur des demandes est déterminée par le nombre global de mots utilisés par le déposant dans la description de sa marque, dans la liste de base des produits et services et dans toutes les mentions de limitations s'y rapportant. Ces trois éléments sont traduits par le Bureau international dans deux langues (le français, l'anglais ou l'espagnol).

4. La longueur des demandes a une incidence sur la charge de travail des examinateurs, laquelle comprend la classification des produits et services figurant dans la demande conformément à la classification de Nice.

5. La longueur moyenne des demandes est calculée en divisant le total du nombre de mots utilisés dans la liste de base des produits et services, les limitations et la description, par le nombre de demandes enregistrées.

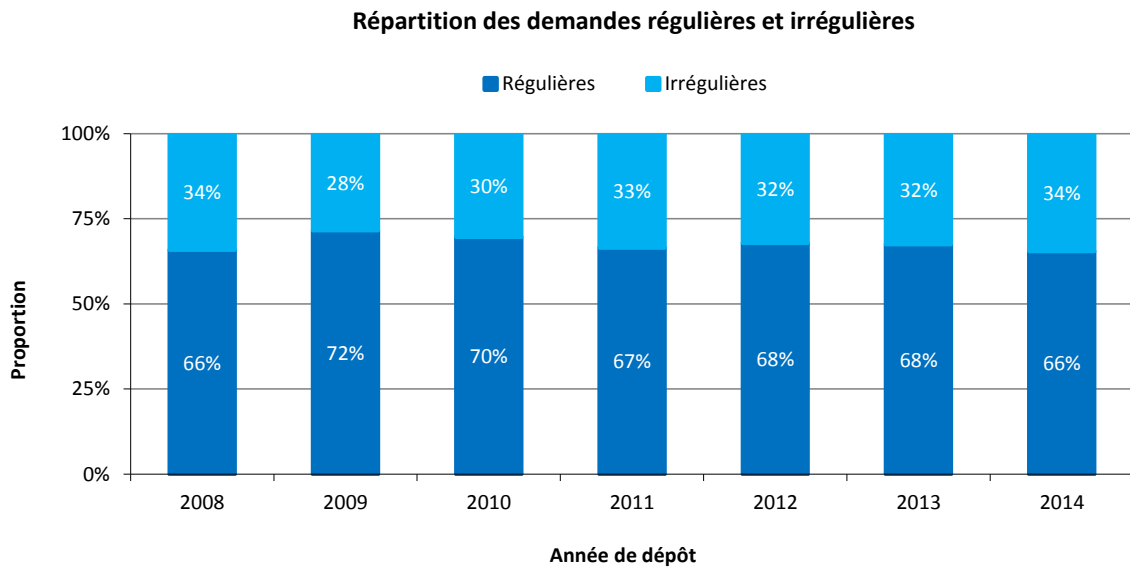
**Longueur moyenne des demandes**



- En 2014, la longueur moyenne d'une demande était de 239 mots. Cela représente une augmentation de 12% par rapport à 2013.

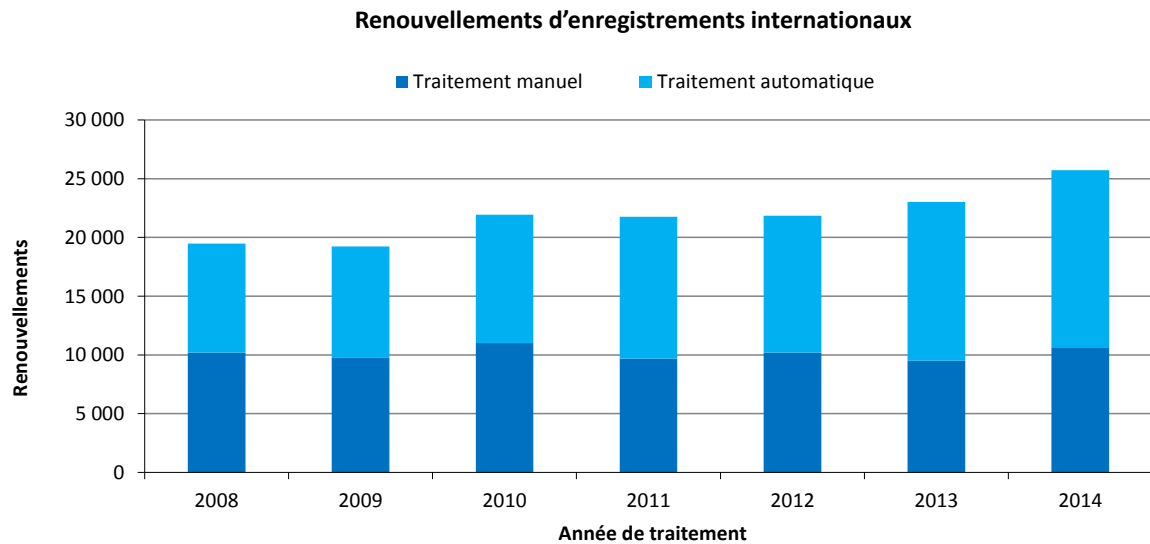
- Bien que certaines parties des travaux de traduction et de classification soient automatisées, une augmentation importante de la longueur des demandes a un effet considérable sur la charge de travail du Bureau international.

Répartition des demandes régulières et irrégulières



- La proportion des demandes régulières est restée plus ou moins inchangée depuis 2011.

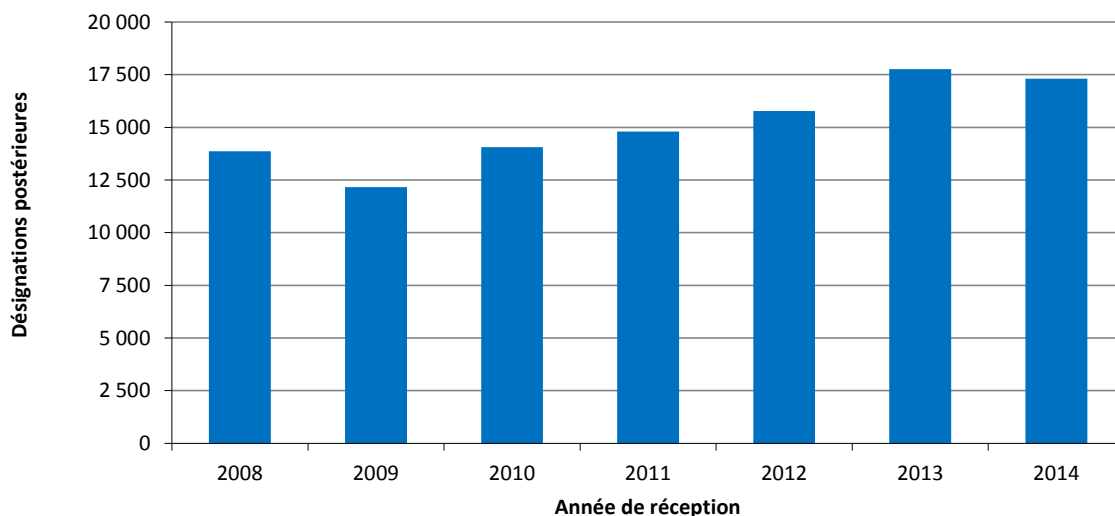
Renouvellements



- En 2014, le Bureau international a enregistré 25 729 renouvellements, ce qui représente une hausse de 12% par rapport à 2013.
- Malgré l'augmentation des renouvellements entre 2009 et 2014, le nombre de renouvellements traités manuellement est resté relativement stable. En 2014, 59% des renouvellements ont été traités automatiquement.

Désignations postérieures

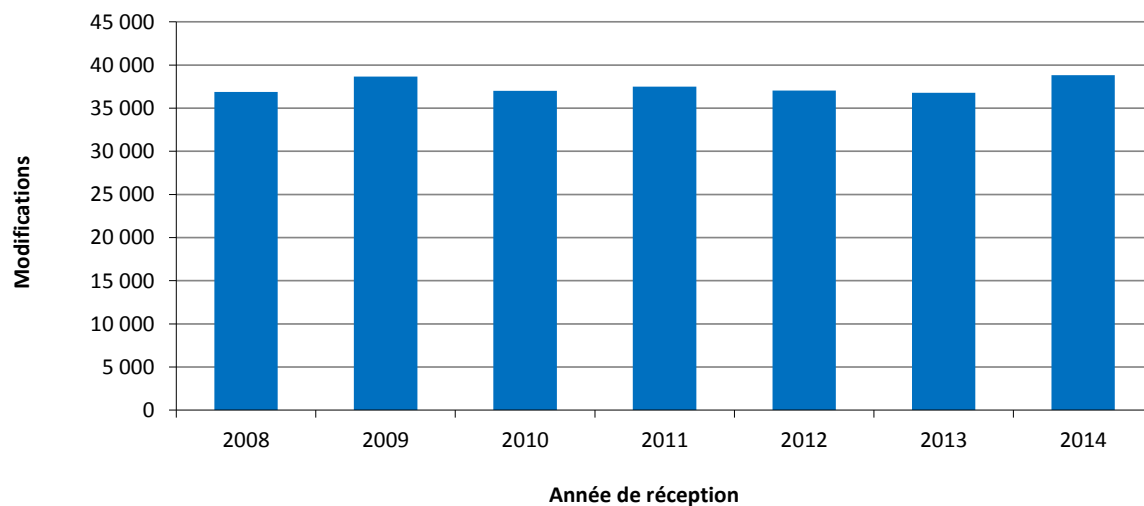
**Désignations postérieures**



- En 2014, le Bureau international a enregistré 17 316 désignations postérieures, soit une baisse de 2,5% par rapport à 2013.
- En 2014, un nouveau formulaire en ligne de désignation postérieure électronique a été mis à la disposition des déposants. Ce formulaire électronique a permis au Bureau international de traiter 14% des désignations postérieures automatiquement.

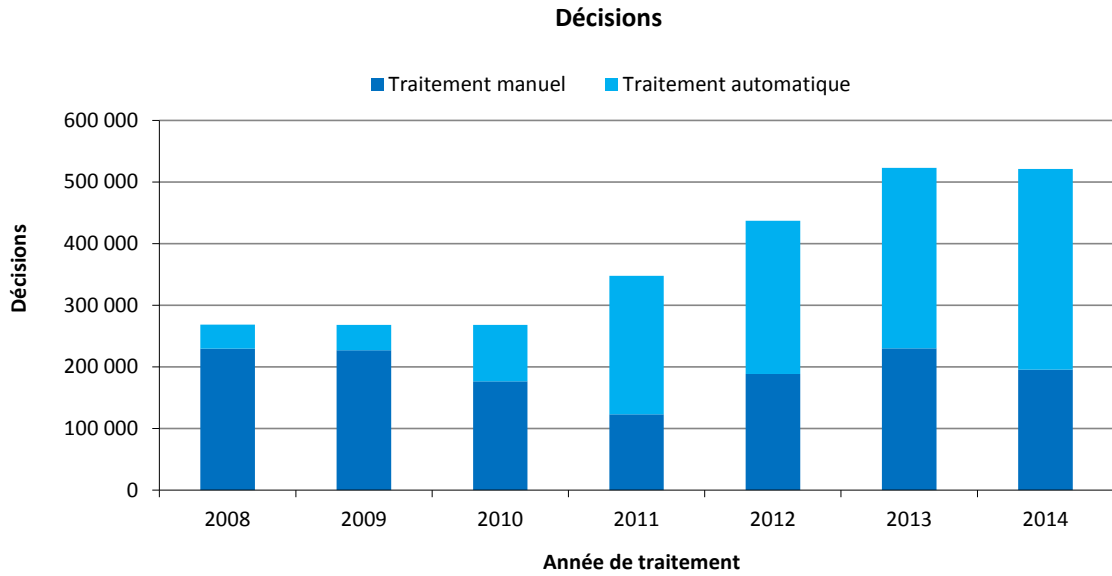
Modifications

**Modifications**



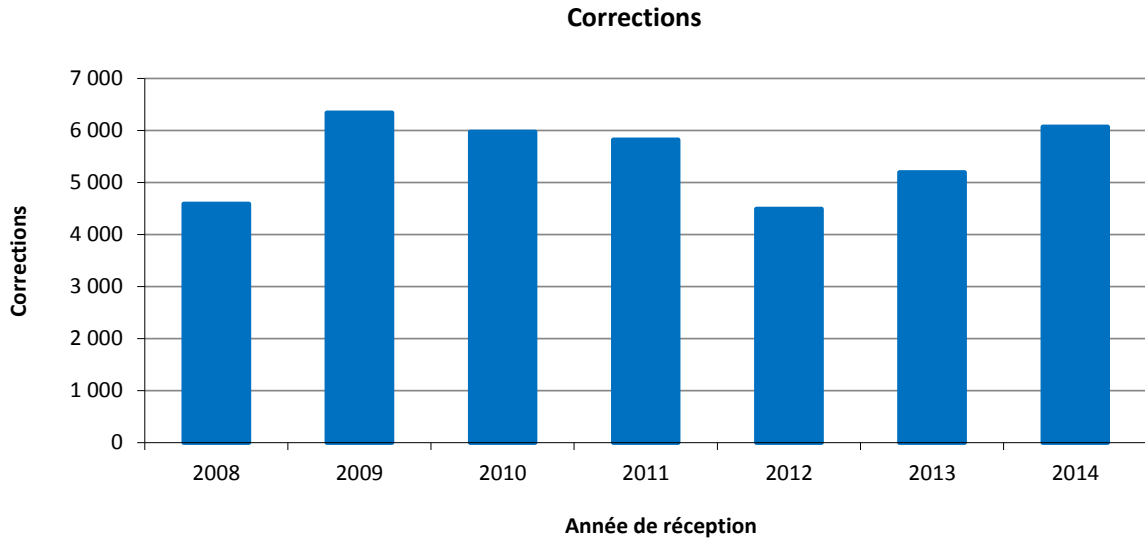
- En 2014, le Bureau international a reçu 38 817 demandes de modifications, ce qui représente une augmentation de 5,5% par rapport à 2013.

Décisions



- En 2014, le nombre de décisions enregistrées a baissé de 0,3% par rapport à 2013, pour totaliser 521 208. Le nombre de décisions traitées a rapidement augmenté depuis 2010.
- En 2014, 62% des décisions ont été traitées automatiquement. Depuis 2011, la plus grande partie des décisions a été traitée automatiquement.

Corrections

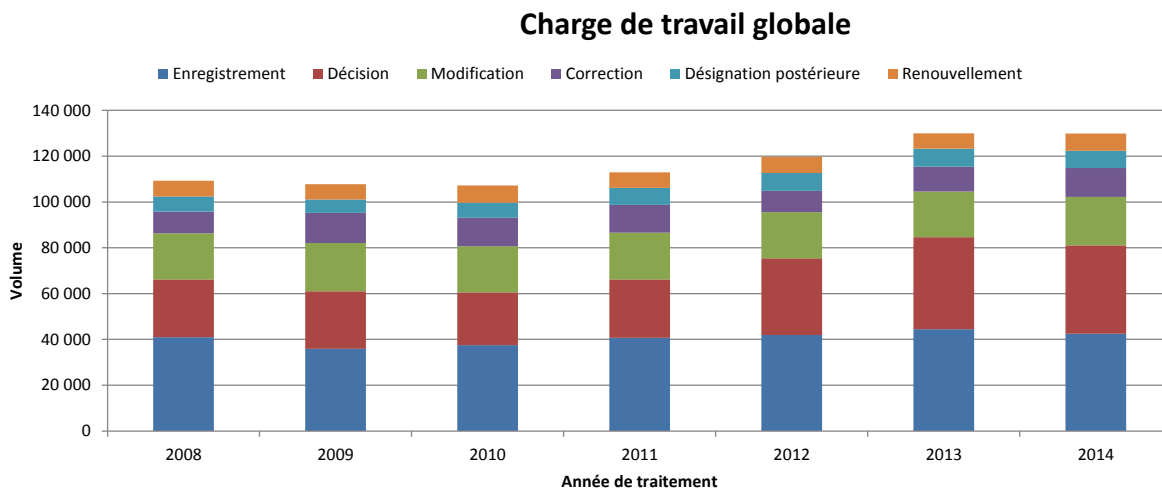


- En 2014, le Bureau international a enregistré approximativement 6000 corrections. Cela représente une hausse de 17% par rapport à 2013.

## II. Charge de travail globale

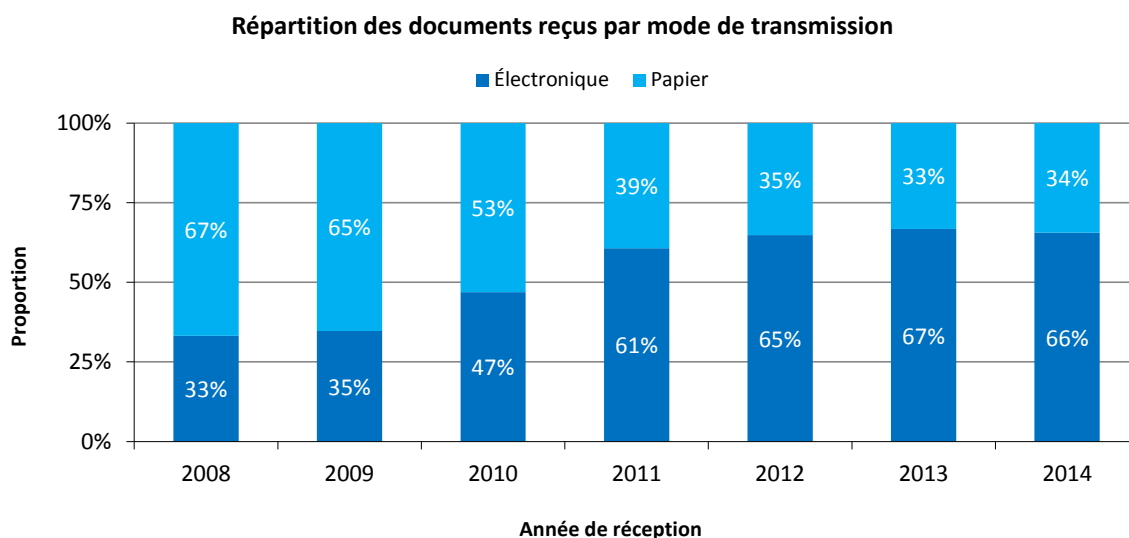
6. La charge de travail globale représente le nombre total pondéré de documents traités par le Bureau international. Les six catégories de documents sont incluses (les demandes, les renouvellements, les désignations postérieures, les modifications, les décisions et les corrections).

7. Étant donné que le traitement des différentes catégories de documents ne requiert pas des ressources équivalentes, chacune est pondérée différemment. Selon le système de pondération appliqué, durant le laps de temps nécessaire à traiter une demande internationale, un examinateur peut traiter 1,6 renouvellement, 1,8 désignation postérieure, 1,8 modification ou 10 décisions. De même, durant le laps de temps nécessaire à traiter une demande internationale, un employé chargé du traitement automatique est considéré pouvoir traiter 17 documents.



- En 2014, la charge de travail globale est restée stable par rapport à 2013. Les demandes, les décisions et les modifications ont représenté près de 80% de la charge de travail globale.
- De 2011 à 2013, la charge de travail globale a fortement augmenté, principalement en raison de la hausse du nombre de décisions.

## III. Mode de transmission des documents reçus



- En 2014, 66% des documents reçus ont été transmis au Bureau international par voie électronique.

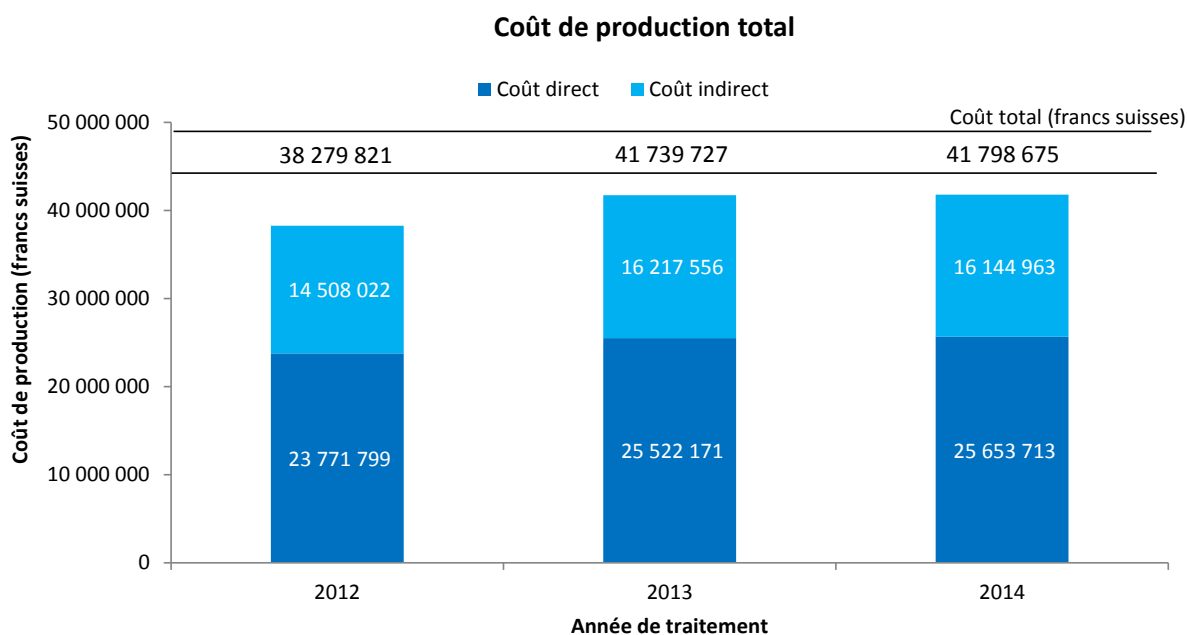


- La proportion des documents transmis par voie électronique est restée stable depuis 2012.

#### IV. Traitement

##### Coût de production total

8. Les coûts constituant le coût de production total peuvent être directs ou indirects. Les coûts directs tiennent compte des dépenses supportées par le Bureau international dans le cadre de l'administration du système de Madrid (tels que la gestion, la traduction et l'enregistrement). Les coûts indirects tiennent compte des dépenses relatives aux activités d'appui (telles que la gestion des bâtiments et les technologies de l'information). Les coûts indirects sont pondérés pour ne prendre en compte que la part imputable au système de Madrid.



- Le coût de production total est estimé à 41,8 millions de francs suisses pour 2014. Cela représente une légère hausse de 0,1% par rapport à 2013.
- En 2014, les coûts directs ont représenté 61% du total des coûts.

##### Coût unitaire

9. L'efficacité du Bureau international dans le traitement des opérations peut être mesurée à l'aide du coût unitaire, défini comme le coût moyen d'une unité produite.

10. Étant donné que le Bureau international est chargé d'enregistrer de nouvelles demandes et de maintenir les enregistrements existants, il convient d'utiliser une unité de production qui comprend un ensemble d'opérations. Deux indicateurs de coût unitaire sont présentés ci-dessous, déterminés en fonction de deux unités de production différentes.

11. Dans le cadre des efforts déployés par le Bureau international afin de constamment perfectionner la méthode de calcul des coûts unitaires, celle-ci a été révisée dans le programme et budget pour 2016-2017 afin de mieux prendre en considération le coût du traitement de la charge de travail effectuée dans le cadre du système de Madrid par le Bureau international :

- La méthode de calcul des coûts directs et indirects du système de Madrid a été alignée sur celles utilisées pour calculer les coûts unitaires des systèmes du PCT et de La Haye.

## Rapport sur l'exécution du programme en 2014

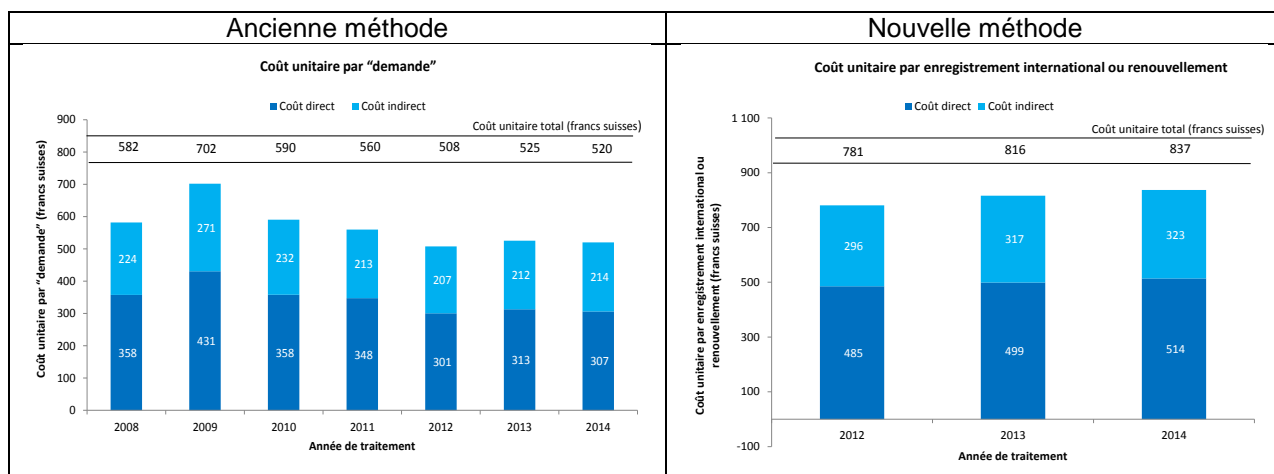
- Un système de pondération a été mis en place afin d'obtenir une meilleure approximation du travail réellement nécessaire au traitement des six catégories de documents, compte tenu du fait que certains parmi ces documents exigent plus de travail que d'autres<sup>13</sup>.
- Le premier coût unitaire a été redéfini pour tenir compte uniquement des nouvelles demandes internationales et renouvellements (le coût unitaire figurant dans le programme et budget pour 2014-15 comprenait également les désignations postérieures). La raison du retrait des désignations postérieures en tant que composante de ce coût unitaire est la volonté de mettre l'accent sur les opérations essentielles du système de Madrid, à savoir les enregistrements internationaux et leur renouvellement. Toutes les autres opérations effectuées dans le cadre du système de Madrid (les désignations postérieures, les modifications, les décisions et les corrections) peuvent être considérées comme étant secondaires à ces deux opérations essentielles. En outre, il n'existe pas de véritable justification pour inclure l'une de ces opérations secondaires en tant qu'élément du coût unitaire et non les autres.
- Le second coût unitaire est fondé sur le nombre de documents inscrits au registre plutôt que sur le nombre des inscriptions, et ce, en raison des différents degrés d'effort requis afin de traiter les différents documents.

12. Afin de faciliter la comparaison, les graphiques ci-après montrent l'évolution des deux coûts unitaires de 2008 à 2014 en utilisant l'ancienne méthode, et de 2012 à 2014 en utilisant la nouvelle méthode, ainsi qu'une ventilation de la contribution des coûts directs et indirects.

### *Coût unitaire par nouvel enregistrement ou renouvellement*

13. Les nouveaux enregistrements internationaux comprennent les demandes enregistrées au cours d'une année donnée, et les renouvellements d'enregistrements internationaux comprennent les enregistrements existants qui sont renouvelés au cours d'une année donnée. Ensemble, ces deux types d'opération constituent le cœur de l'activité du Bureau international.

14. Étant donné que le traitement de ces deux catégories d'opérations requiert des ressources différentes, elles sont pondérées différemment<sup>14</sup>. Le coût unitaire est obtenu en divisant le coût total de production par le nombre d'enregistrements internationaux nouveaux ou renouvelés.



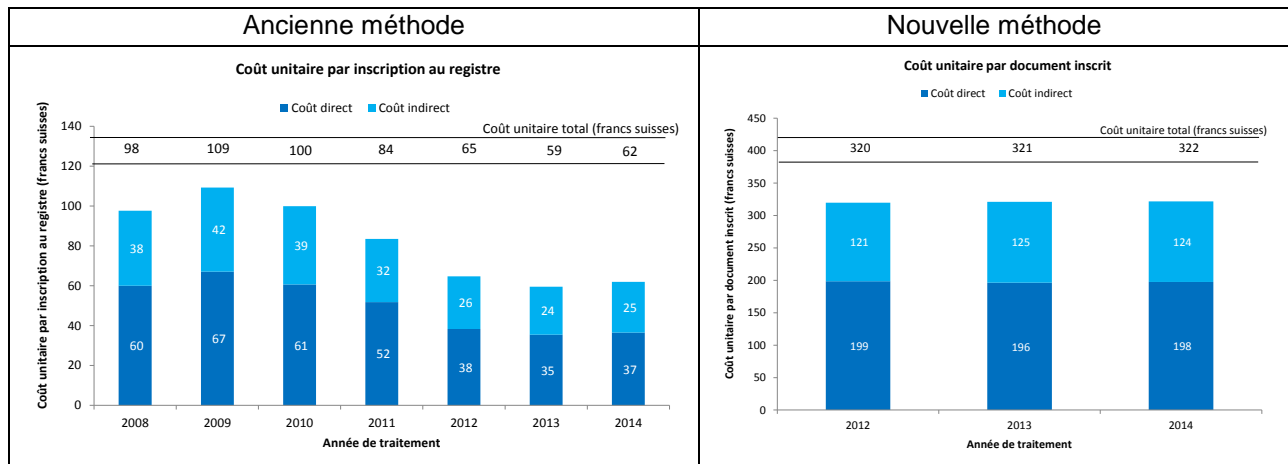
- Le coût moyen du traitement d'un enregistrement international ou d'un renouvellement était de 837 francs suisses en 2014. Cela représente une hausse de 2,6% par rapport à 2013. Cette hausse est principalement attribuable à un coût de traitement qui est resté relativement stable, associé à une baisse de 4,5% du nombre de demandes internationales enregistrées.

<sup>13</sup> Voir "Charge de travail globale" ci-dessus.

<sup>14</sup> Voir "Charge de travail globale" ci-dessus.

Coût unitaire par document inscrit au registre

15. Les documents inscrits au registre représentent le volume total de la charge de travail (voir "Volume total de la charge de travail" ci-dessus).

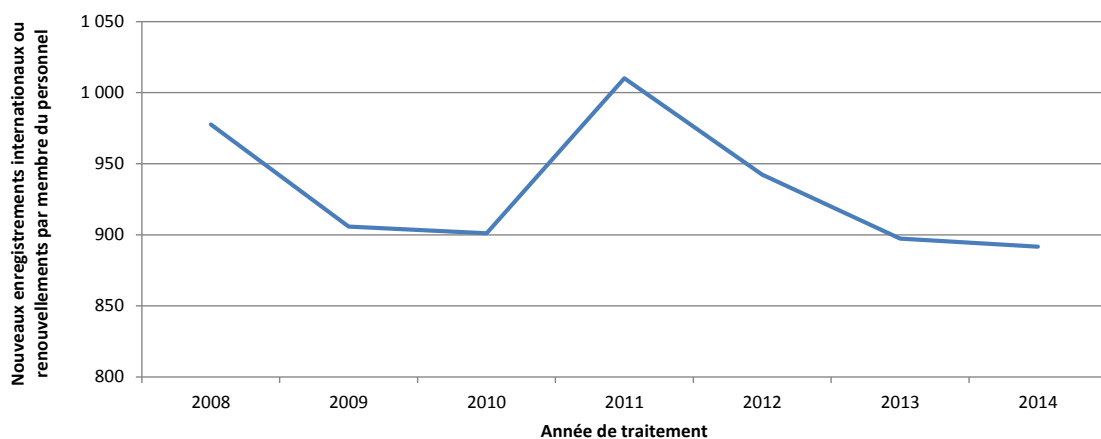


- Le coût moyen pour l'inscription d'un document au registre a connu une légère hausse, allant de 320 francs suisses en 2012 à 322 francs suisses en 2014.

V. Productivité de l'examen

16. La productivité de l'examen est calculée en divisant le nombre de nouveaux enregistrements internationaux ou renouvellements traités par des examinateurs, par le nombre de membres du personnel ayant participé à l'examen. Le nombre de membres du personnel comprend les boursiers et les prestataires de services internes et externes.

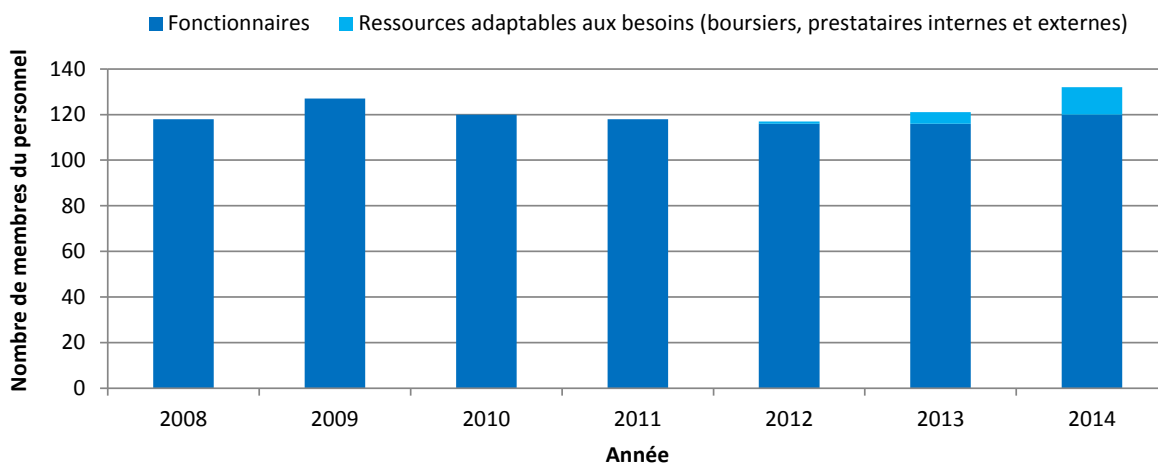
Productivité de l'examen de nouveaux enregistrements internationaux ou renouvellements



- La productivité de l'examen est restée relativement stable en 2014 par rapport à 2013.

**VI. Personnel**

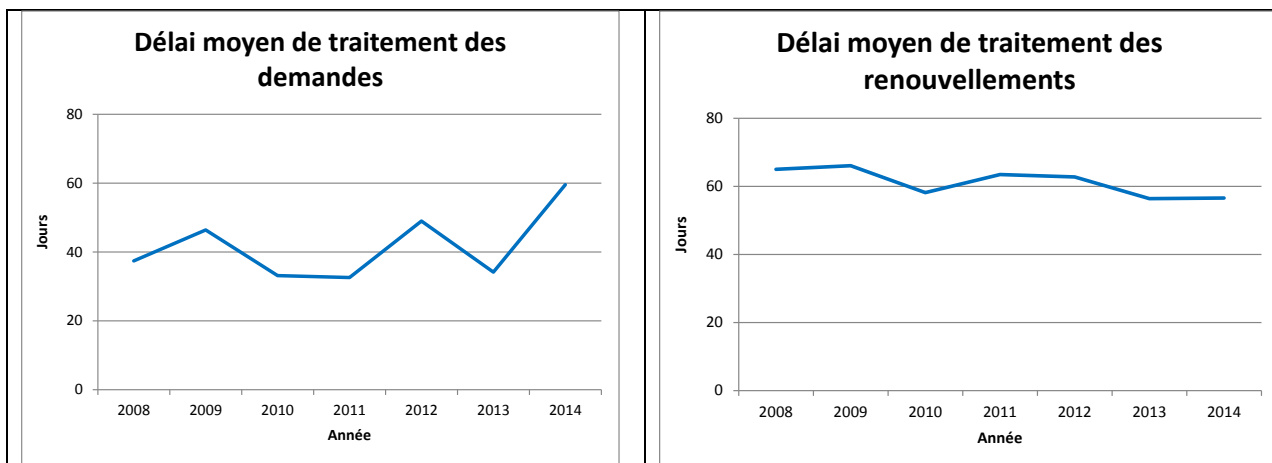
**Nombre de membres du personnel**

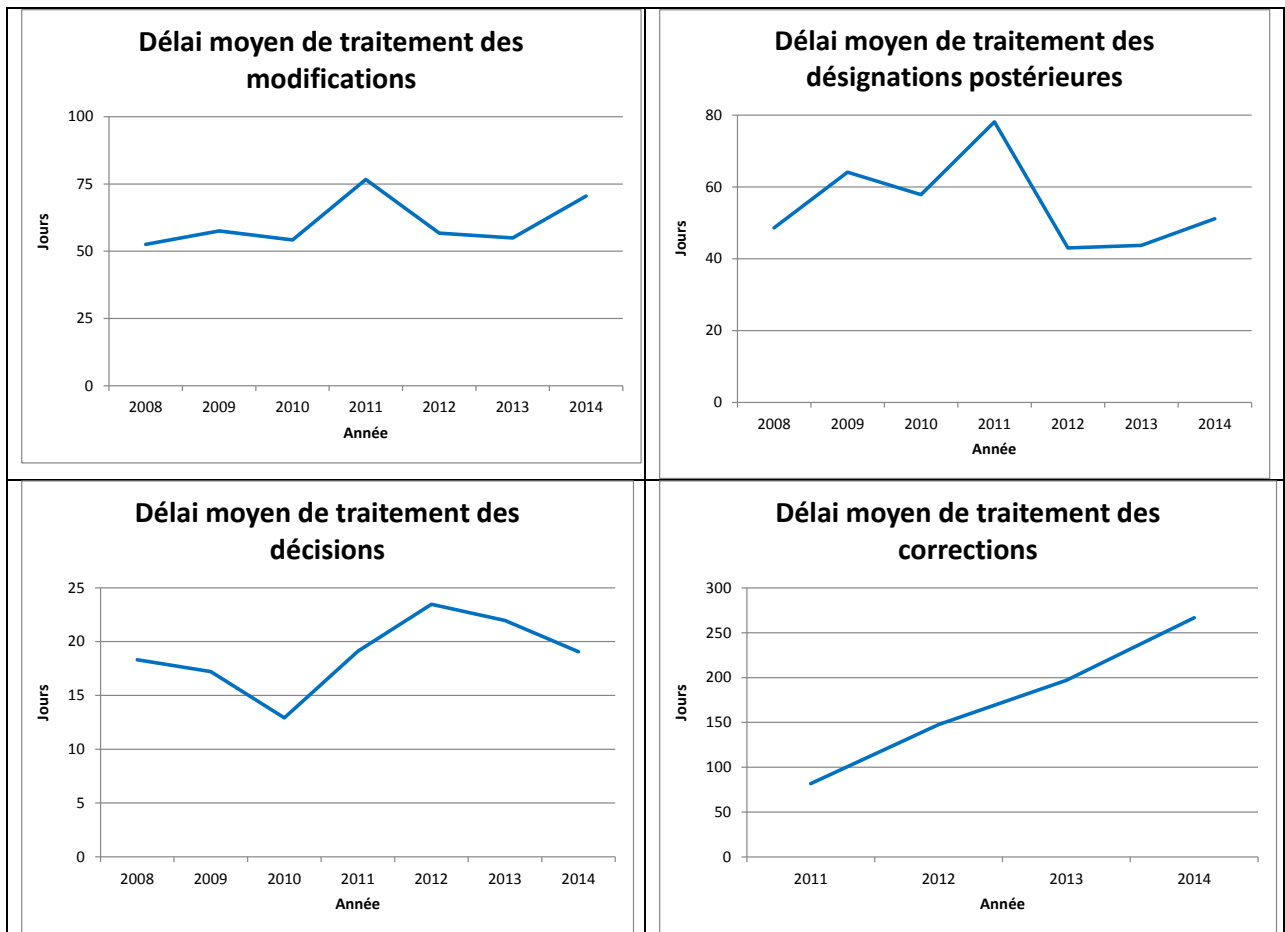


- Le nombre des fonctionnaires est resté relativement stable depuis 2010, alors que le nombre de ressources adaptables a augmenté de 1 en 2012 à 12 en 2014.
- Le personnel des entreprises de sous-traitance ne travaillant pas dans les locaux de l'OMPI n'est pas comptabilisé dans cet indicateur.

**VII. Délai**

17. Le délai moyen de traitement pour chacune des six catégories d'opérations effectuées par le Bureau international est indiqué ci-dessous. Le délai de traitement correspond à l'intervalle entre la date de réception des documents et la date d'inscription.





- Par rapport à 2013, le délai moyen de traitement en 2014 a augmenté en ce qui concerne les demandes, les corrections, les modifications et les désignations postérieures. Ce délai est resté stable pour les renouvellements, et il a diminué pour la deuxième année consécutive en ce qui concerne les décisions.
- L'amélioration et la stabilisation des délais de traitement pour l'ensemble des opérations constituent l'un des principaux objectifs du Bureau international.

## PROGRAMME 31 LE SYSTÈME DE LA HAYE

Chef de programme Mme B. Wang

### APERÇU DES PROGRÈS RÉALISÉS EN 2014

31.1. En 2014, la République de Corée est devenue partie à l'Acte de Genève (1999) de l'Arrangement de La Haye concernant l'enregistrement international des dessins et modèles industriels (ci-après désigné par l'«Acte de 1999»). L'adhésion d'autres membres éventuels, notamment le Japon et les États-Unis d'Amérique, a été reportée à 2015, entraînant un taux de croissance des adhésions en 2014 inférieur aux prévisions. Par ailleurs, fin 2014, il fallait encore trois consentements pour l'extinction de l'Acte de 1934 et quatre parties contractantes en dehors de l'Union européenne et de l'OAPI restaient liées par l'Acte de 1960.

31.2. D'importants progrès en vue de l'amélioration du cadre juridique du système de La Haye ont été réalisés en 2014. Notamment, suite à la quatrième session du groupe de travail sur le développement juridique du système de La Haye concernant l'enregistrement international des dessins et modèles industriels, l'Assemblée de l'Union de La Haye a adopté des dispositions introduisant un «mécanisme de retour d'informations». En outre, des modifications ont été introduites dans les instructions administratives afin d'accorder davantage de souplesse aux utilisateurs concernant la divulgation officielle de leurs dessins et modèles. Ces deux évolutions posent les bases permettant d'avancer sur l'extension tant attendue aux juridictions dans lesquelles un examen de fond est réalisé. Avec les modifications apportées à l'interface de dépôt électronique pour préparer l'adhésion de la République de Corée, le système devrait être mieux équipé pour faire face aux complexités supplémentaires découlant des adhésions prévues.

31.3. Les dépôts demeuraient eux aussi considérablement inférieurs au chiffre prévu pour 2014, malgré une augmentation générale en termes de dessins et modèles déposés et d'enregistrements internationaux inscrits. Par conséquent, les progrès étaient limités concernant l'introduction d'une plus grande souplesse dans la base de données, qui était censée ne se poursuivre qu'après avoir engrangé de l'expérience avec une adhésion élargie. Néanmoins, les progrès visant à introduire plus de procédures automatisées dans la plate-forme informatique existante restaient sur les rails, avec une procédure supplémentaire (Déclaration d'octroi de la protection) automatisée en 2014, pour un total de trois procédures automatisées.

31.4. La conception, la planification et la mise en œuvre des activités entreprises dans le cadre du programme 31 s'appuyaient sur les recommandations pertinentes, notamment les recommandations n<sup>os</sup> 1 et 6.

### DONNÉES RELATIVES À L'EXÉCUTION

Résultat escompté : II.4 Utilisation élargie et plus efficace du système de La Haye, notamment par les pays en développement et les PMA				
Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
Parties contractantes à l'Acte de Genève (1999)	<p><i>Niveau de référence actualisé à fin 2013 : 46 parties contractantes (fin 2013)</i></p> <p><i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015 : 45 parties contractantes</i></p>	58 parties contractantes	47 parties contractantes à l'Acte de Genève (fin 2014)	<b>Pas en bonne voie</b>

<p>Nombre d'offices fournissant des informations sur le système de La Haye</p>	<p><i>Niveau de référence actualisé à fin 2013 : 42 offices nationaux ou régionaux fournissaient des informations adéquates sur le système de La Haye. Neuf offices n'avaient pas de site Web.</i></p> <p><i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015 : nombre d'offices fournissant de telles informations</i></p>	<p>Nombre accru</p>	<p>38 offices nationaux ou régionaux fournissaient des informations sur le système de La Haye fin 2014. Dix offices n'avaient pas de site Web (fin 2014)</p>	<p><b>Pas en bonne voie</b></p>
<p>Dépôts de demandes et renouvellements au titre du système de La Haye</p>	<p><i>Niveau de référence actualisé à fin 2013 : Demandes : 2990 Dessins et modèles industriels contenus : 13 172 Renouvellements : 2859 (2013)</i></p> <p><i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015 : Demandes : 2604 Dessins et modèles industriels contenus : 12 454<sup>15</sup> Renouvellements : 3120 (2012)</i></p>	<p>2014 : Demandes : augmentation de 33,9% Dessins et modèles industriels contenus : augmentation de 33,9% Renouvellements : baisse de 2,9%</p> <p>2015 : Demandes : augmentation de 23,4% Dessins et modèles industriels contenus : augmentation de 23,5% Renouvellements : augmentation de 5,5%</p>	<p>2014 : Demandes : baisse de 2,2% (2924) Dessins et modèles industriels contenus : augmentation de 9,6% (14 441) Renouvellements : baisse de 5,5% (2703)</p>	<p><b>Pas en bonne voie</b></p>
<p><b>Résultat escompté : II.5 Amélioration de la productivité et de la qualité de service des opérations de La Haye</b></p>				
<p><b>Indicateurs d'exécution</b></p>	<p><b>Niveaux de référence</b></p>	<p><b>Objectifs visés</b></p>	<p><b>Données relatives à l'exécution</b></p>	<p><b>Code de couleurs</b></p>
<p>Prédominance de l'Acte de Genève (1999) dans le système de La Haye</p>	<p><i>Niveau de référence actualisé à fin 2013 : il fallait encore trois consentements pour l'extinction de l'Acte de 1934 et quatre parties contractantes en dehors de l'Union européenne et de l'OAPI restaient liées par l'Acte de 1960</i></p> <p><i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015 : 15 parties à l'Arrangement de La Haye ne sont toujours pas liées par l'Acte de Genève (1999); cinq consentements à l'extinction de l'Acte de 1934 en attente (fin 2012)</i></p>	<p>Aucun pays lié par le seul Acte de La Haye (1960) en dehors de l'Union européenne ou de l'OAPI; tous les autres consentements (cinq) à l'extinction de l'Acte de 1934 reçus</p>	<p>Il fallait encore trois consentements pour l'extinction de l'Acte de 1934 et quatre parties contractantes en dehors de l'Union européenne et de l'OAPI restaient uniquement liées par l'Acte de 1960.</p>	<p><b>Pas en bonne voie</b></p>

<sup>15</sup> Rectificatif : le nombre réel de dessins et modèles industriels contenus en 2012 était de 12 454 et non 12 506 comme publié dans le programme et budget 2014-2015 ou 11 971 (le nombre d'enregistrements internationaux en 2012), comme publié dans le rapport sur l'exécution du programme 2012-2013.

## Rapport sur l'exécution du programme en 2014

Progrès accomplis en vue de l'amélioration du cadre juridique	<i>Niveau de référence actualisé à fin 2013 :</i>  <i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015 : cadre juridique actuel</i>	Modifications du règlement de La Haye et des instructions administratives, et nouveaux éléments introduits à la suite de l'adhésion de certaines nouvelles parties contractantes.	Des modifications du règlement d'exécution, introduisant, entre autres, un "mécanisme de retour d'informations", ont été adoptées par l'Assemblée de l'Union de La Haye en 2014 et entreront en vigueur le 1 <sup>er</sup> janvier 2015. Des modifications des instructions administratives, entre autres, assouplissant certaines exigences concernant des reproductions et des représentations, sont entrées en vigueur le 1 <sup>er</sup> juillet 2014.	<b>En bonne voie</b>
Flexibilité des données enregistrées dans le registre international	<i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015 : impossibilité d'enregistrer les éléments fins des dessins</i>	Capacité d'enregistrer des informations sur la conception granulaire	Report dû à des ajustements du système actuel pour les nouvelles adhésions et retard dans la mise en œuvre du programme de modernisation	<b>Pas en bonne voie</b>
Nombre de procédures automatisées	<i>Niveau de référence actualisé à fin 2013 : deux (dépôt par voie électronique et renouvellement par voie électronique)<sup>16</sup></i>  <i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015 : 2</i>	4	1 procédure automatisée supplémentaire (Déclaration d'octroi de la protection) 3 (cumul)	<b>En bonne voie</b>

## UTILISATION DES RESSOURCES

### Budget et dépenses effectives (par résultat) (en milliers de francs suisses)

Numéro et description du résultat escompté		Budget 2014-2015 approuvé	Budget 2014-2015 après virements	Dépenses 2014*
II.4	Utilisation élargie et améliorée du système de La Haye, notamment par les pays en développement et les PMA	5 236	5 177	2 144
II.5	Amélioration de la productivité et de la qualité de service des opérations de La Haye	2 351	2 527	1 212
<b>Total</b>		<b>7 587</b>	<b>7 704</b>	<b>3 357</b>

\* Chiffres provisoires, sous réserve d'audit par les vérificateurs externes des comptes.

<sup>16</sup> Rectificatif : le rapport sur l'exécution du programme 2012-2013 a indiqué les renouvellements et l'octroi de la protection comme les deux procédures automatisées. La procédure d'octroi de la protection n'a pas été automatisée fin 2013.



Budget et dépenses effectives (dépenses de personnel et autres dépenses)  
(en milliers de francs suisses)

	Budget 2014-2015 approuvé	Budget 2014-2015 après virements	Dépenses 2014*	Taux d'utilisation (%)
Dépenses de personnel	6 242	6 411	2 976	46%
Autres dépenses	1 346	1 293	380	29%
<b>TOTAL</b>	<b>7 587</b>	<b>7 704</b>	<b>3 357</b>	<b>44%</b>

\* Chiffres provisoires, sous réserve d'audit par les vérificateurs externes des comptes.

NOTE : Le budget 2014-2015 après virements tient compte des virements effectués au 31 mars 2015 pour répondre aux besoins durant l'exercice biennal 2014-2015 conformément à l'article 5.5 du Règlement financier.

A. Budget 2014-2015 après virements

31.5. Le budget 2014-2015 après virements rend compte d'une nette augmentation des ressources en personnel, principalement en raison du transfert temporaire d'un membre du personnel du programme 10 au programme 31 en vue d'apporter un appui supplémentaire lors des réunions du groupe de travail et des activités de promotion. Le résultat II.5 (Amélioration de la productivité et de la qualité de service des opérations de La Haye) en tient compte.

31.6. La nette diminution des dépenses autres que les dépenses de personnel est principalement due :  
i) au transfert des dépenses autres que les dépenses de personnel pour un stagiaire (vers le programme 23 qui gère les stagiaires de manière centralisée) afin d'appuyer le travail sur les nouvelles adhésions au titre du résultat II.4 (Utilisation élargie et plus efficace du système de La Haye); et ii) à un léger ajustement à la baisse opéré pour les gains d'efficacité.

B. Utilisation du budget en 2014

31.7. Le taux d'utilisation du budget pour les dépenses autres que les dépenses de personnel s'élève à 29% du budget 2014-2015 après virements. Cela tient essentiellement à un retard des travaux informatiques lié au report de l'adhésion de certaines parties contractantes dans le cadre du résultat II.4 (Utilisation élargie et plus efficace du système de La Haye).

**Annexe du programme 31 : indicateurs relatifs aux opérations du système de La Haye**

**INDICATEURS D'EXÉCUTION POUR LE RÉSULTAT ESCOMPTÉ  
"AMÉLIORATION DE LA PRODUCTIVITÉ ET DE LA QUALITÉ DE SERVICE DES  
OPÉRATIONS DU SYSTÈME DE LA HAYE"**

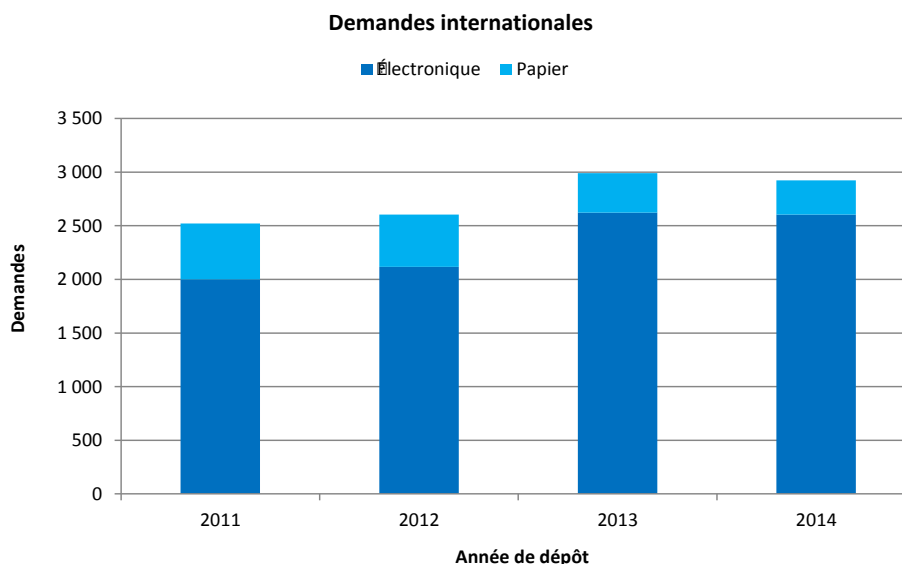
1. En vue d'établir les indicateurs d'exécution pour le résultat escompté "Amélioration de la productivité et de la qualité de service des opérations du système de La Haye", il convient d'examiner l'évolution des éléments suivants :

- la charge de travail dans le cadre du système de La Haye;
- les facteurs expliquant cette charge de travail;
- le degré d'automatisation; et
- les ressources prévues pour absorber la charge de travail.

2. Le Bureau international reçoit essentiellement quatre types de documents, à savoir les demandes internationales, les demandes de renouvellement, les requêtes en inscription de changements et les décisions. Les dernières tendances concernant chacun de ces documents sont indiquées ci-après. Des informations supplémentaires sur les demandes reçues, telles que le nombre moyen de dessins ou modèles par demande, sont également fournies. Pour des raisons techniques, les données fournies dans l'indicateur relatif aux irrégularités sont fondées sur les documents traités plutôt que sur les documents reçus.

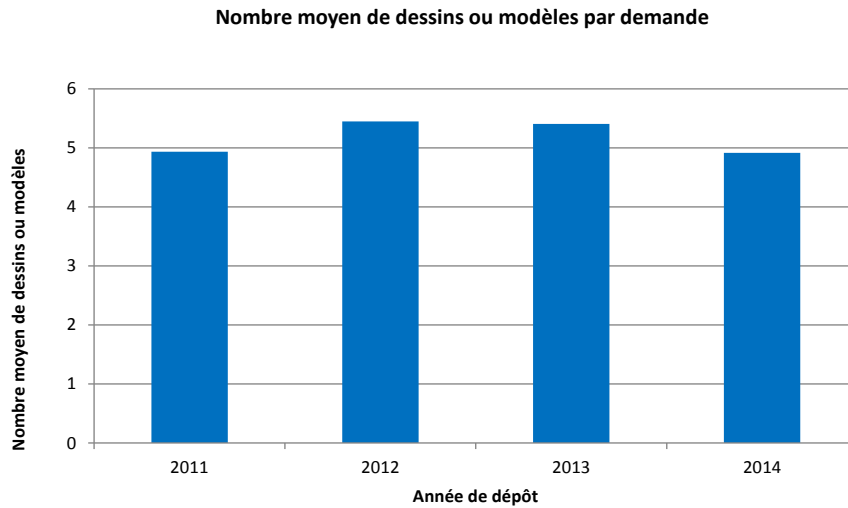
**I. Documents reçus**

Demands reçues



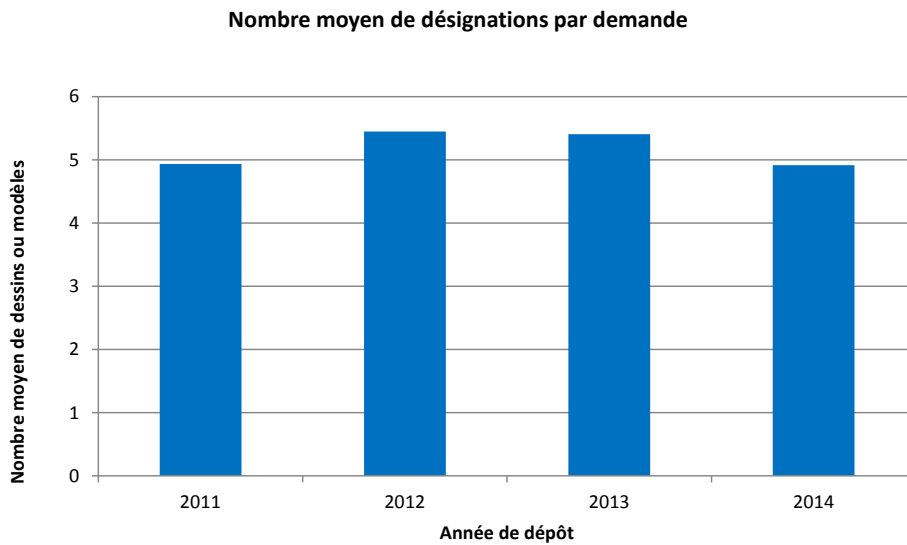
- En 2014, le Bureau international a reçu 2924 demandes internationales, soit une baisse de 2,2% par rapport à 2013. En 2013, le nombre de demandes reçues a enregistré une forte hausse, de l'ordre de 15%.
- En 2014, 89% des demandes ont été déposées par voie électronique. Le taux de dépôts par voie électronique a augmenté de 10% entre 2011 et 2014, passant de 79% en 2011 à 89% en 2014.

*Nombre moyen de dessins ou modèles par demande*



- En 2014, une demande contenait en moyenne à peu près cinq dessins ou modèles. Entre 2011 et 2014, le nombre moyen de dessins ou modèles par demande a varié entre 4,5 et 5.

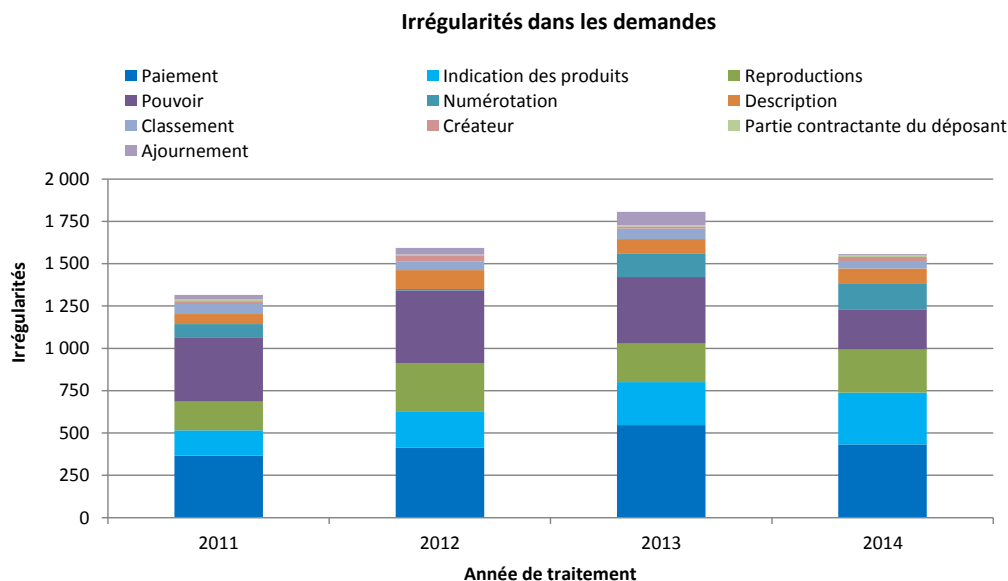
*Nombre moyen de désignations par demande*



- En 2014, une demande contenait en moyenne à peu près cinq désignations.

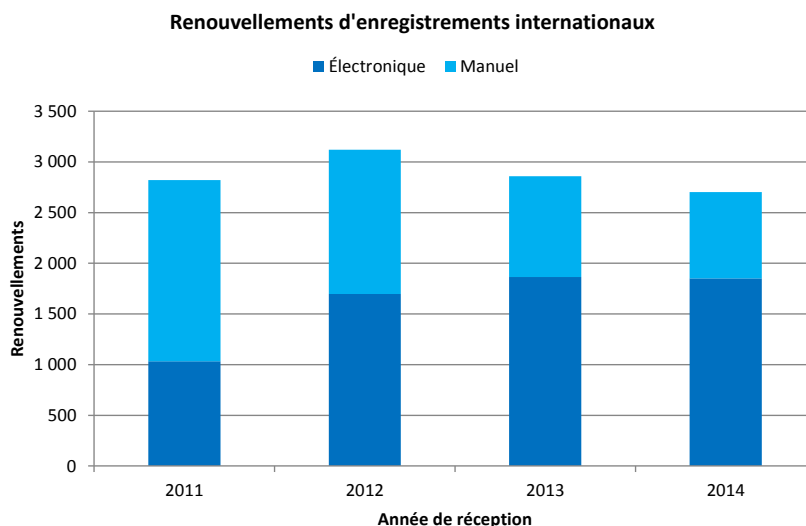
*Tendance en ce qui concerne les irrégularités dans les demandes*

3. Les irrégularités dans les demandes ont été regroupées dans les 10 catégories indiquées ci-après.



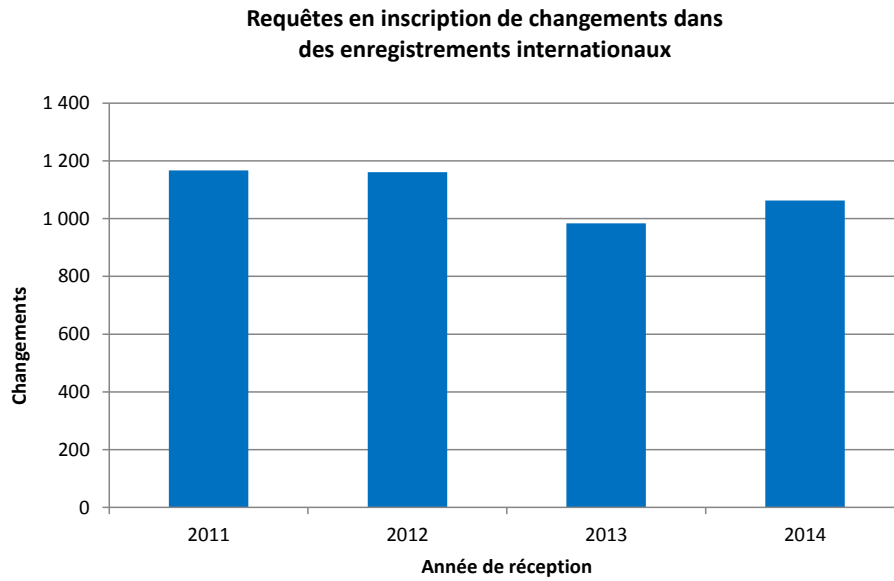
- En 2014, le Bureau international a recensé 1557 irrégularités dans des demandes, en baisse de 14% par rapport à 2013.
- Malgré cette baisse marquée, les irrégularités ayant trait aux indications de produits ont augmenté pour la troisième année consécutive. Avec les irrégularités relatives aux paiements, elles représentent presque la moitié du nombre total d'irrégularités en 2014.

Renouvellements



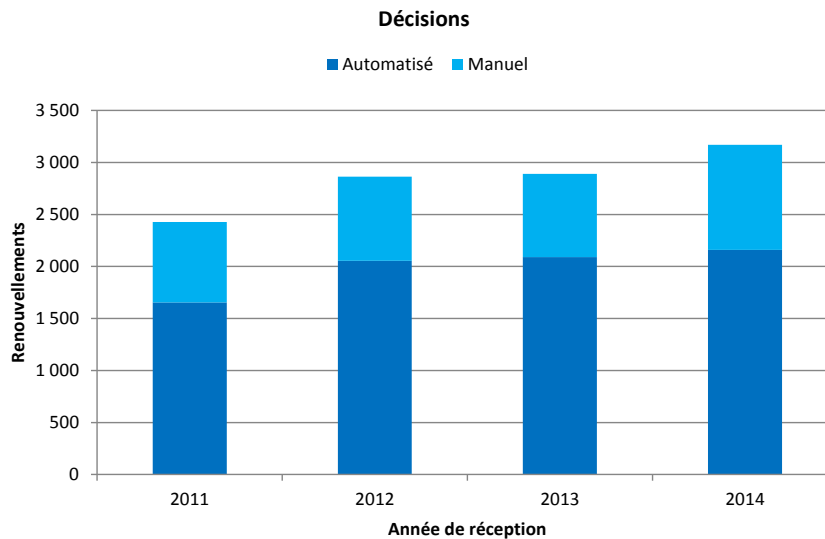
- Le nombre de renouvellements a baissé pour la deuxième année consécutive, passant à 2703 renouvellements en 2014, soit une baisse de 5% par rapport à 2013.
- Depuis 2013, la majeure partie des renouvellements a fait l'objet d'un traitement automatisé. Ils représentent 60% du nombre total de renouvellements en 2014.

Changements



- Les déposants ont soumis 1063 requêtes en inscription de changements dans des demandes internationales en 2014, soit 8% de plus par rapport à 2013.

Décisions

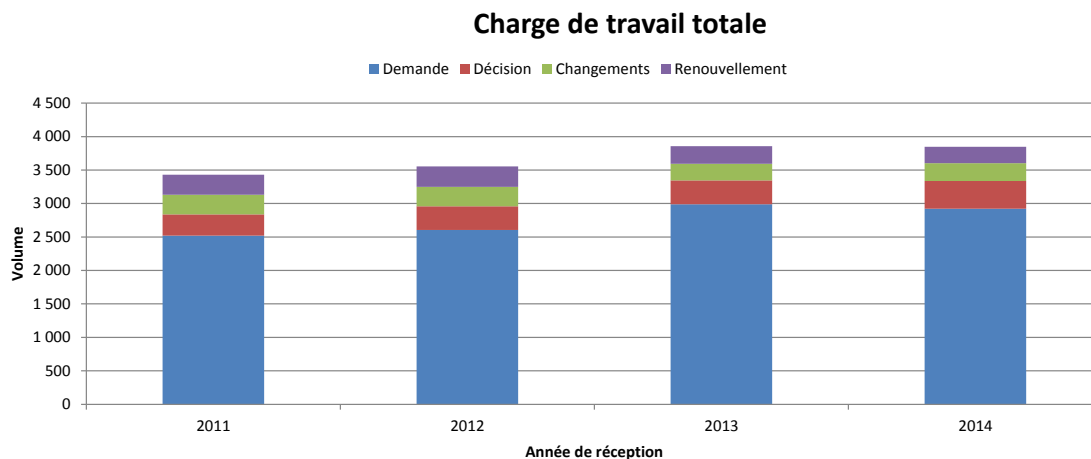


- Le nombre de décisions reçues en 2014 a augmenté de 10%, passant à 3169 décisions.
- Entre 68 et 72% des décisions ont fait l'objet d'un traitement automatisé depuis 2011.

## II. Charge de travail totale

4. La charge de travail totale représente le nombre total pondéré de documents reçus par le Bureau international. Toutes les quatre catégories de documents sont prises en considération (demandes, renouvellements, changements et décisions).

5. Étant donné que pour le traitement de ces différents types de documents il n'est pas fait appel aux mêmes ressources, ils ont été pondérés différemment. Selon le facteur de pondération appliqué, pendant le temps requis pour traiter une demande internationale, un examinateur peut traiter huit demandes de renouvellement, quatre requêtes en inscription d'un changement ou quatre décisions. De même, pendant le temps requis pour traiter une demande internationale, un employé chargé du traitement automatisé des demandes est censé traiter 13 documents.



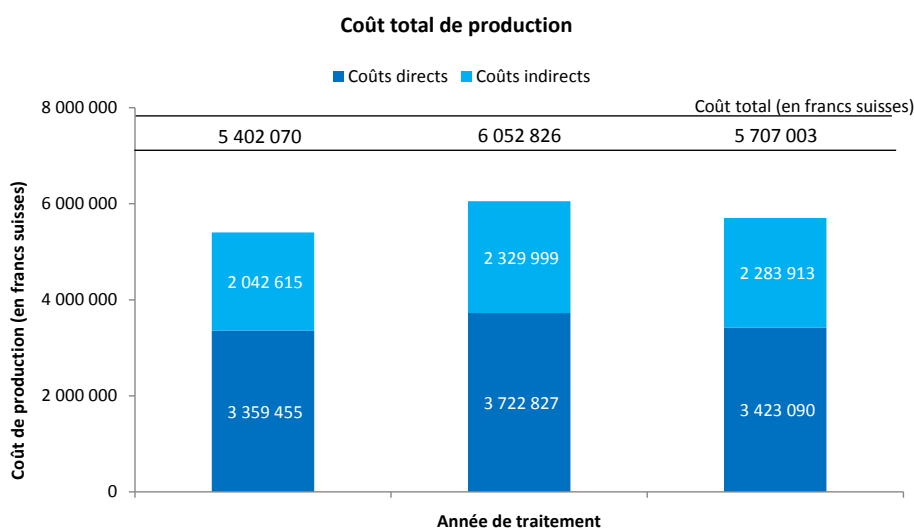
- En 2014, la charge de travail totale est demeurée stable par rapport à 2013. En 2014, les demandes uniquement ont représenté 76% de la charge de travail totale.
- Entre 2011 et 2013, l'augmentation de la charge de travail a été essentiellement due à la hausse du nombre de demandes reçues.

## III. Coûts de traitement

### Coût total de production

6. Le coût total de production est calculé sur la base des dépenses totales dans le cadre du système de La Haye auxquelles s'ajoute une partie des dépenses liées aux activités d'appui et de gestion. Les coûts peuvent être directs ou indirects. Les coûts directs tiennent compte des dépenses engagées par le Bureau international dans le cadre de l'administration du système de La Haye<sup>17</sup>. Les coûts indirects tiennent compte des dépenses relatives aux activités d'appui (telles que la gestion des bâtiments et les technologies de l'information). Ils sont pondérés pour ne prendre en considération que la part imputable au système de La Haye.

<sup>17</sup> Le système de Madrid fournit un appui au système de La Haye, notamment le cadre des activités de traduction et dans le domaine informatique. Il n'a pas été tenu compte de ces coûts dans la présente méthode.



- Les dépenses totales relatives au traitement dans le cadre du système de La Haye sont estimées à 5,7 millions de francs suisses en 2014. Cela représente une baisse de 5,7% par rapport à 2013. Les coûts directs et les coûts indirects ont diminué respectivement de 8,1 et 2%.
- En 2014, les coûts directs représentaient 60% des dépenses totales.

#### Coût unitaire

7. L'efficacité du Bureau international dans la réalisation des transactions peut être mesurée au moyen du coût unitaire, qui est défini comme étant le coût moyen d'une unité produite.

8. Étant donné que le Bureau international procède à l'enregistrement des nouvelles demandes et tient à jour les enregistrements en vigueur, il convient de calculer le coût d'une unité produite en tenant compte d'un ensemble de transactions. Deux indicateurs de coût unitaire sont présentés ci-après au moyen de deux unités produites différentes.

9. Au regard des efforts déployés par le Bureau international en vue d'affiner en permanence la méthode de calcul des coûts unitaires, cette méthode a été révisée dans le programme et budget de manière à prendre en considération de façon plus précise le coût du traitement au Bureau international des opérations réalisées dans le cadre du système de La Haye.

10. La révision en question a porté sur les éléments suivants :

- la méthode de calcul des coûts directs et indirects concernant le système de La Haye a été alignée sur les méthodes de calcul des coûts unitaires dans le cadre des systèmes du PCT et de Madrid;
- un système de pondération a été adopté en vue de mieux estimer le volume de travail effectivement nécessaire pour traiter les quatre catégories de documents, étant entendu que certains de ces documents demandent plus de travail que d'autres<sup>18</sup>;
- le premier coût unitaire a été redéfini de manière à inclure les dessins et modèles contenus dans les nouveaux enregistrements internationaux et dans les renouvellements (le coût unitaire dans le programme et budget pour l'exercice 2014-2015 ne prenait en considération que les dessins et modèles contenus dans les nouveaux enregistrements internationaux). La prise en considération de dessins et modèles contenus dans les renouvellements comme élément du coût unitaire se justifie par l'accent qui est davantage mis sur les éléments clés du système de La Haye, à savoir l'enregistrement international et son renouvellement;

<sup>18</sup> Voir plus haut la partie intitulée "Charge de travail totale"

## Rapport sur l'exécution du programme en 2014

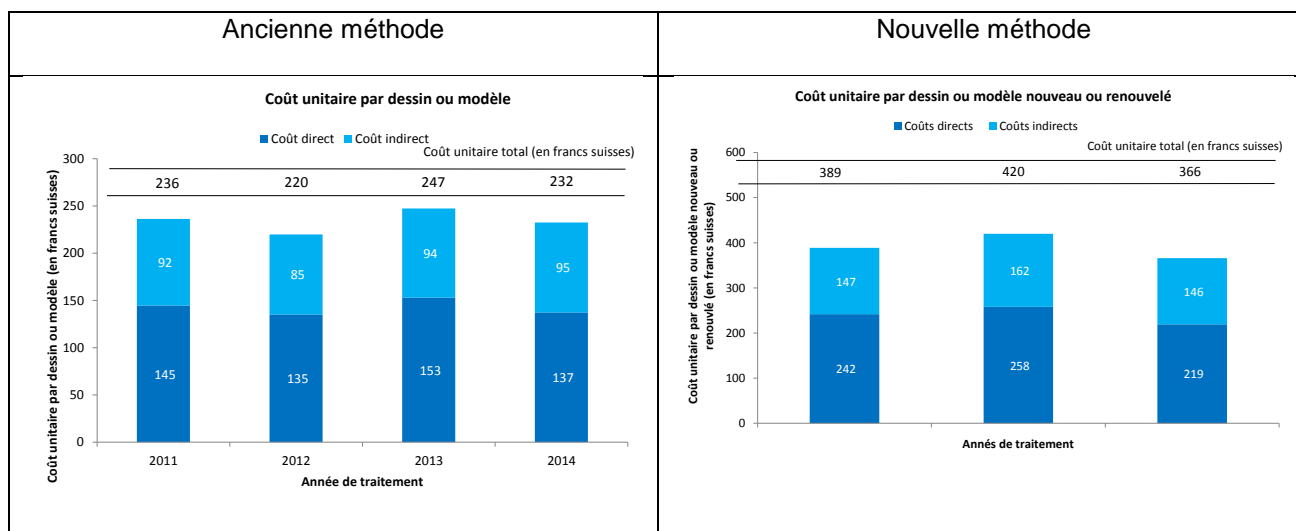
- le deuxième coût unitaire est basé sur le nombre de documents traités et inscrits au registre plutôt que sur le nombre d'enregistrements, compte tenu des différents degrés d'efforts requis pour traiter les divers documents.

11. Pour faciliter la comparaison, les graphiques ci-après décrivent l'évolution des deux coûts unitaires entre 2008 et 2014, établie au moyen de l'ancienne méthode, puis entre 2012 et 2014 avec la nouvelle méthode, y compris une ventilation de la part des coûts directs et indirects.

### Coût unitaire par dessin ou modèle nouveau ou renouvelé

12. Les nouveaux dessins ou modèles consistent en des dessins ou modèles figurant dans les demandes internationales enregistrées pendant une année déterminée et les dessins ou modèles renouvelés consistent en des dessins ou modèles figurant dans les enregistrements internationaux renouvelés pendant une année déterminée. Les dessins et modèles contenus dans ces deux types de documents illustrent globalement les activités principales du Bureau international.

13. Étant donné que le traitement des dessins et modèles contenus dans ces deux types de documents ne nécessite pas de faire appel aux mêmes ressources, des facteurs de pondération différents sont utilisés<sup>19</sup>. Pour calculer le coût unitaire, le coût total de production est divisé par le nombre de dessins ou modèles nouveaux ou renouvelés.



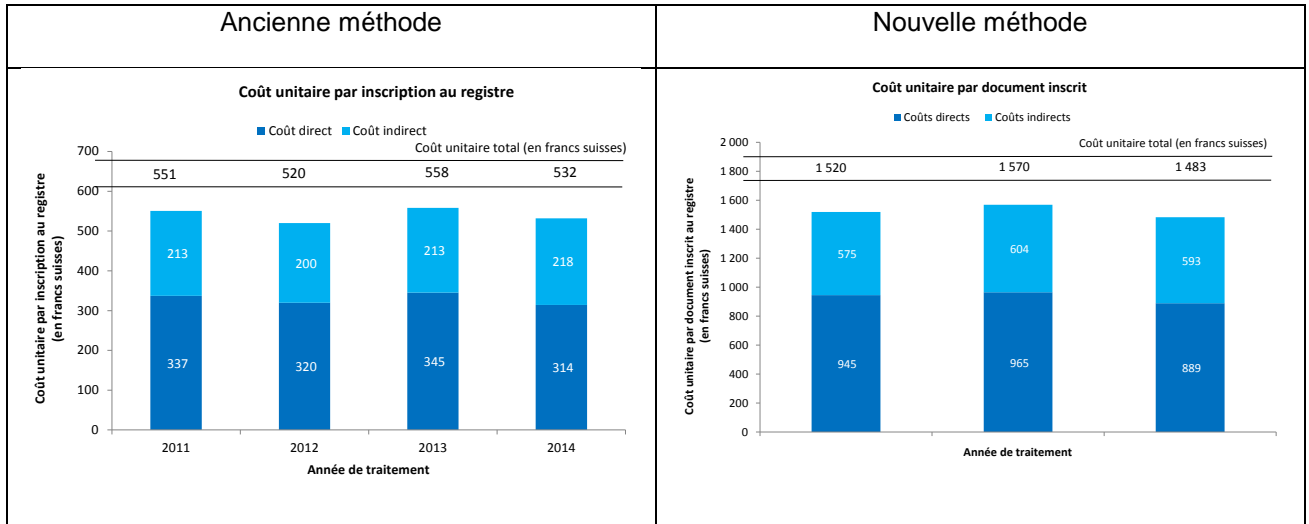
- Le coût moyen de traitement d'un dessin ou modèle nouveau ou renouvelé s'établissait à 366 francs suisses en 2014, soit une baisse de 12,8% par rapport à 2013. Cette baisse résulte essentiellement d'une réduction de 5,7% du coût de production combinée à une augmentation de 8,2% du nombre de dessins ou modèles nouveaux ou renouvelés.

### Coût unitaire par document inscrit au registre

14. Le nombre de documents inscrits au registre correspond à la charge de travail totale (voir plus haut la partie intitulée "Charge de travail totale").

<sup>19</sup> Voir les taux concernant les demandes et les renouvellements dans la partie intitulée "Charge de travail totale".

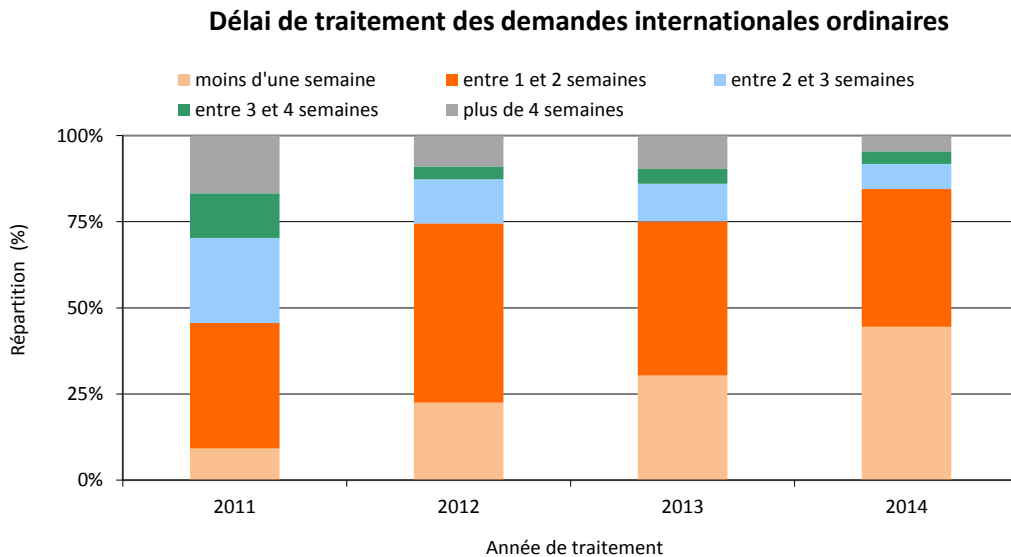




- Le coût moyen d'inscription d'un document au registre a baissé, s'établissant à 1483 francs suisses en 2014. Cette baisse résulte de la réduction de 5,7% du coût de production.

### III. Délai de traitement des demandes internationales

15. Cet indicateur rend compte du temps nécessaire au Bureau international pour traiter les demandes ordinaires. Le délai de traitement est le temps écoulé entre la date de réception d'une demande et la date de son inscription au registre.



- La part des demandes traitées en moins d'une semaine n'a cessé d'augmenter depuis 2011 et représente 45% des demandes en 2014.
- En 2014, 85% des demandes ont été traitées dans un délai de deux semaines à compter de leur réception par le Bureau international.

## PROGRAMME 7 ARBITRAGE, MÉDIATION ET NOMS DE DOMAINE

Chef de programme M. J. Sandage

### APERÇU DES PROGRÈS RÉALISÉS EN 2014

7.1. Le Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI (ci-après dénommé "Centre") est un prestataire international reconnu de services rapides et peu onéreux de règlement extrajudiciaire des litiges de propriété intellectuelle, fonction qu'il assure à la fois en mettant à disposition sa compétence juridique et en matière d'organisation, et en gérant les affaires litigieuses. Cela inclut la prestation de services portant sur des litiges relatifs aux noms de domaine sur Internet.

7.2. Partant des résultats de l'enquête internationale qu'il a réalisée en 2013 sur le règlement des litiges relatifs à des transactions en matière de technologie, le Centre a cherché à optimiser ses procédures en 2014 afin de répondre aux besoins des titulaires et utilisateurs de droits en matière de propriété intellectuelle. Le Centre a aussi organisé régulièrement des ateliers sur mesure d'arbitrage et de médiation.

7.3. Le Centre a assuré la gestion active des affaires soumises à l'OMPI dans différents domaines liés à la propriété intellectuelle au moyen d'une infrastructure moderne d'administration des litiges, en particulier le système de gestion électronique des litiges (ECAF). À la suite de consultations menées à l'échelle internationale, le Centre a élaboré puis lancé de nouvelles versions révisées des règlements de médiation et d'arbitrage de l'OMPI<sup>20</sup>. Ces règlements, entrés en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2014, tiennent compte des faits nouveaux intervenus dans le domaine du règlement extrajudiciaire des litiges et renforcent davantage l'efficacité des procédures administrées du point de vue des délais et des coûts.

7.4. Les tribunaux nationaux et les services chargés de l'application du droit de la concurrence dans certains ressorts juridiques ont encouragé des parties dans des litiges concernant des normes relatives aux brevets dans le domaine des télécommunications dans différents ressorts juridiques à régler ces litiges par la médiation et l'arbitrage. De fait, en 2014, il y a eu une augmentation du nombre de demandes de renseignements sur l'utilisation d'accords adaptés aux besoins des entreprises, qui peuvent les utiliser pour soumettre un litige concernant la concession de licences dans des conditions équitables, raisonnables et non discriminatoires (conditions FRAND) au Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI.

7.5. En 2014, le Centre a signé des mémorandums d'accord avec l'Association espagnole des franchiseurs (AEF), la Direction nationale du droit d'auteur de la Colombie (DNDA), la Direction générale des droits de propriété intellectuelle de l'Indonésie (DGIPR), l'Institut mexicain de la propriété industrielle (IMPI) et l'Office de la propriété intellectuelle des Philippines (IPOPPL), qui s'ajoutent aux accords de collaboration existants avec les États membres. Ces accords de collaboration portent sur la création de cadres facultatifs de règlement extrajudiciaire des litiges permettant de mettre à la disposition des parties des solutions économiques et modulables pour le règlement de leurs litiges devant les offices concernés en ce qui concerne des droits octroyés ou en instance.

7.6. Le Centre s'efforce de jouer un rôle de chef de file en matière d'élaboration de solutions pour le règlement extrajudiciaire des litiges concernant l'utilisation non autorisée de la propriété intellectuelle sur l'Internet. L'OMPI s'est engagée à mener une activité de politique générale en réponse à la mise en place en 2013 par l'Internet Corporation for Assigned Names and Numbers (ICANN) de 1400 nouveaux domaines génériques de premier niveau (gTLD). En 2014, le Centre a procédé à la mise en œuvre de la procédure de règlement des litiges postérieure à l'attribution adoptée par l'ICANN, un mécanisme fondé sur les marques qui vise à encourager un comportement responsable des administrateurs de services d'enregistrement dès lors qu'un domaine est devenu opérationnel.

7.7. L'année 2014 a été marquée par le quinzième anniversaire des Principes directeurs concernant le règlement uniforme des litiges relatifs aux noms de domaine (principes UDRP) élaborés par l'OMPI. Depuis que le Centre a administré le premier litige en vertu des principes UDRP en 1999, plus de 30 000 plaintes (27 189 portant sur des gTLD et 3134 sur des ccTLD) ont été soumises à l'OMPI

<sup>20</sup> <http://www.wipo.int/amc/fr/rules/newrules.html>.

concernant plus de 57 000 noms de domaine. En 2014, le nombre de plaintes déposées auprès de l'OMPI pour cybersquattage a augmenté de 2% par rapport à 2013, avec 2634 plaintes concernant 5591 noms de domaine déposées par des propriétaires de marques de commerce pour atteinte à leur marque. Ces chiffres comprennent les premiers litiges administrés en vertu des principes UDRP en relation avec des enregistrements dans des nouveaux gTLD.

7.8. Le Centre a coopéré avec les administrateurs de noms de domaine pour les domaines correspondant à des codes de pays (ccTLD) dans différentes régions en lien avec les règlements des litiges. En 2014, le Centre est devenu un prestataire de services pour les domaines .VG (îles Vierges britanniques) et .GQ (Guinée équatoriale), ce qui porte le nombre total de ccTLD pour lesquels l'OMPI fournit des services de cette nature à 72.

7.9. La conception, la planification et la mise en œuvre des activités menées par le Centre s'appuient sur les recommandations pertinentes du Plan d'action pour le développement, notamment les recommandations n<sup>os</sup> 1, 6 et 10. Le Centre a notamment organisé des programmes d'arbitrage et de médiation adaptés aux besoins des responsables et praticiens de la propriété intellectuelle et aidé des offices de propriété intellectuelle à mettre en place des cadres facultatifs de règlement extrajudiciaire des litiges dont ils avaient été saisis. En outre, il a continué de prêter assistance aux autorités nationales compétentes en matière de ccTLD pour établir des bonnes pratiques recommandées en matière d'enregistrement et mettre en place des mécanismes de règlement des litiges adaptés aux besoins des pays en développement et des pays en transition.

## DONNÉES RELATIVES À L'EXÉCUTION

**Résultat escompté :** II.8 De plus en plus de litiges internationaux ou nationaux de propriété intellectuelle sont évités ou réglés par la médiation, l'arbitrage et les autres modes extrajudiciaires de règlement des litiges de l'OMPI

Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
Prise en considération accrue de l'utilisation de services de règlement extrajudiciaire des litiges dans les transactions de propriété intellectuelle, notamment par le recours aux procédures de l'OMPI	<p><i>Niveau de référence actualisé à fin 2013 :</i> 375 litiges et 95 bons offices (cumul à la fin de 2013); 4000 demandes (2012-2013); 3,5 millions consultations sur Internet (2012-2013) 408 participants à des manifestations standard du Centre (2012-2013) 4000 participants à des manifestations extérieures du Centre (2012-2013)</p> <p><i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015 :</i> 284 litiges et 79 bons offices (cumul à la fin de 2012) 4000 demandes (2010-2011) Consultations sur l'Internet : 30 millions (cumul à la fin de 2012) 276 participants à des manifestations standard du Centre (2010-2011) 3000 participants à des manifestations extérieures du Centre (2010-2011)</p>	<p>40 litiges et bons offices supplémentaires</p> <p>4000 demandes supplémentaires</p> <p>3,5 millions de consultations supplémentaires</p> <p>250 participants à des manifestations standard du Centre</p> <p>6000 participants à des manifestations extérieures du Centre</p>	<p>18 litiges supplémentaires et 53 bons offices supplémentaires (2014)</p> <p>3725 demandes supplémentaires (2014)</p> <p>1,553 million de consultations sur Internet (2014)</p> <p>138 participants à des manifestations du Centre (2014)</p> <p>4300 participants à des manifestations où était représenté le Centre (2014)</p>	<p><b>En bonne voie</b></p>

## Rapport sur l'exécution du programme en 2014

Politiques de règlement extrajudiciaire des litiges à l'élaboration et la mise en œuvre desquelles le Centre a contribué	<p><i>Niveau de référence actualisé à fin 2013 :</i> 10 programmes adoptés (AGICOA, EGEDA, ETSI, Film and Media, ICOM, INPI-BR, IPAG, IPOS(M), IPOS(ED), ITPGRFA) (cumul à la fin de 2013)</p> <p><i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015 :</i> 6 programmes adoptés (AGICOA, EGEDA, Film and Media, ICOM, IPOS, ITPGRFA) (cumul à la fin de 2012)</p>	1 à 3 programmes supplémentaires	5 programmes supplémentaires adoptés (AEF, DGIPR, DNDA, IMPI, IPOPHL)	<b>En bonne voie</b>
<b>Résultat escompté : II.9 Protection efficace de la propriété intellectuelle dans les gTLD et les ccTLD</b>				
Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
Nombre de litiges relatifs à des gTLD administrés selon les principes UDRP	<p><i>Niveau de référence actualisé à fin 2013 :</i> 24 901 litiges relatifs à des gTLD administrés par le Centre (cumul à la fin de 2013)</p> <p><i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015 :</i> 22 644 litiges relatifs à des gTLD administrés par le Centre (cumul à la fin de 2012)</p>	3000 litiges supplémentaires	2288 litiges relatifs à des gTLD supplémentaires (2014) 827 189 litiges relatifs à des gTLD au total)	<b>En bonne voie</b>
Nombre de litiges relatifs aux ccTLD réglés selon les principes UDRP	<p><i>Niveau de référence actualisé à fin 2013 :</i> 2788 litiges portant uniquement sur des ccTLD administrés par le Centre (cumul à la fin de 2013)</p> <p><i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015 :</i> 2470 litiges portant uniquement sur des ccTLD administrés par le Centre (cumul à la fin de 2012)</p>	350 litiges supplémentaires	346 litiges portant uniquement sur des ccTLD supplémentaires (2014) (3134 en tout)	<b>En bonne voie</b>
Politiques de règlement des litiges dans le système des noms de domaine à l'élaboration et à la mise en œuvre desquelles le Centre a contribué	<p><i>Niveau de référence actualisé à fin 2013 :</i> Principes UDRP, procédure de règlement des litiges antérieure à l'attribution, procédure de règlement des litiges postérieure à l'attribution (cumul à la fin de 2013)</p> <p><i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015 :</i> Principes UDRP, procédure de règlement des litiges antérieure à l'attribution (cumul à la fin de 2012)</p>	Mise en œuvre au sein du système des noms de domaine des recommandations de l'OMPI en matière de principes et de procédures	Application continue des principes UDRP, de la procédure de règlement des litiges antérieure à l'attribution, de la procédure de règlement des litiges postérieure à l'attribution (cumul à la fin de 2014); pas de politiques ou de recommandations supplémentaires à mettre en œuvre.	<b>En bonne voie</b>

Nombre d'administrateurs de ccTLD dotés de mécanismes de protection de la propriété intellectuelle conçus ou administrés avec l'aide de l'OMPI et conformes aux normes internationales	<i>Niveau de référence actualisé à fin 2013 :</i> 70 administrateurs de ccTLD (cumul à la fin de 2013)  <i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015 :</i> 67 administrateurs de ccTLD (cumul à la fin de 2012)	Quatre nouveaux administrateurs	2 nouveaux administrateurs (.GQ, .VG) (2014) (72 en tout)	<b>En bonne voie</b>
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------	-----------------------------------------------------------	----------------------

## UTILISATION DES RESSOURCES

### Budget et dépenses effectives (par résultat) (en milliers de francs suisses)

Numéro et description du résultat escompté		Budget 2014-2015 approuvé	Budget 2014-2015 après virements	Dépenses 2014*
II.8	De plus en plus de litiges internationaux ou nationaux de propriété intellectuelle sont évités ou réglés par la médiation, l'arbitrage et d'autres modes extrajudiciaires de règlement des litiges de l'OMPI	3 286	3 520	1 457
II.9	Protection efficace de la propriété intellectuelle dans les gTLD et les ccTLD	7 889	7 701	3 280
<b>Total</b>		<b>11 175</b>	<b>11 221</b>	<b>4 737</b>

\* Chiffres provisoires, sous réserve d'audit par les vérificateurs externes des comptes.

### Budget et dépenses effectives (dépenses de personnel et autres dépenses) (en milliers de francs suisses)

	Budget 2014-2015 approuvé	Budget 2014-2015 après virements	Dépenses 2014*	Taux d'utilisation (%)
Dépenses de personnel	8 065	8 221	3 509	43%
Autres dépenses	3 109	3 000	1 228	41%
<b>TOTAL</b>	<b>11 175</b>	<b>11 221</b>	<b>4 737</b>	<b>42%</b>

\* Chiffres provisoires, sous réserve d'audit par les vérificateurs externes des comptes.

NOTE : Le budget 2014-2015 après virements tient compte des virements effectués au 31 mars 2015 pour répondre aux besoins durant l'exercice biennal 2014-2015 conformément à l'article 5.5 du Règlement financier.

#### A. Budget 2014-2015 après virements

7.10. Cette hausse des ressources dans le cadre du résultat escompté II.8 (Litiges relatifs à la propriété intellectuelle internationaux et nationaux) traduit le mouvement des ressources en personnel du Centre destiné à mieux gérer les demandes de services de règlement extrajudiciaire des litiges.

#### B. Utilisation du budget en 2014

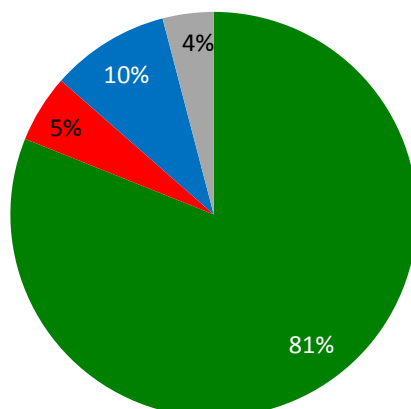
7.11. L'utilisation du budget se situe dans la fourchette prévue des 40 à 60% pour la première année de l'exercice biennal et est considérée comme étant en bonne voie.

**OBJECTIF STRATÉGIQUE III**

**FAVORISER L'UTILISATION DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE  
AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT**

**Tableau de bord de l'exécution du programme à mi-parcours (2014)**

Le tableau de bord ci-dessous présente un résumé de l'état d'avancement de la réalisation des résultats en 2014, telle que mesurée par les indicateurs au titre des programmes contribuant à cet objectif stratégique.



■ En bonne voie ■ Pas en bonne voie ■ n.d. pour 2014 ■ Non évaluable ■ Objectif abandonné

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Programme(s) concerné(s)	Code de couleurs
III.1 Stratégies et plans nationaux en matière d'innovation et de propriété intellectuelle conformes aux objectifs de développement national	Nombre de pays ayant entrepris de formuler ou adopter des stratégies et/ou des plans de développement nationaux en matière de propriété intellectuelle	Programme 9	●●●●●
	Nombre de pays qui ont adopté des stratégies et/ou des plans de développement nationaux en matière de propriété intellectuelle et sont en train de les mettre en œuvre	Programme 9	●●●●●
	Nombre d'universités ayant élaboré des politiques en matière de propriété intellectuelle	Programme 10	●
	Nombre de pays ayant mis en place des stratégies ou plans nationaux en matière de propriété intellectuelle	Programme 10	●
	Nombre de pays dotés de politiques nationales en matière d'innovation en place, en cours ou adoptées	Programme 30	●
III.2 Renforcement des capacités en matière de ressources humaines pour pouvoir répondre aux nombreuses exigences en ce qui concerne l'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition	Nombre de gouvernements et d'organismes de gestion collective ayant signé un accord avec l'OMPI en vue d'établir une nouvelle norme d'assurance qualité en matière de transparence, de responsabilité et de gouvernance	Programme 3	●

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Programme(s) concerné(s)	Code de couleurs
	Pourcentage de créateurs satisfaits de la formation fournie sur l'utilisation des données et des informations relatives au droit d'auteur pour une gestion efficace de leurs droits	Programme 3	●
	Pourcentage d'évaluations positives de la part des participants quant à l'utilité des réunions et ateliers sur le renforcement des capacités en matière de droit d'auteur	Programme 3	●
	Nombre d'États membres qui prennent des initiatives pour améliorer leur utilisation du système du droit d'auteur afin d'exploiter les possibilités économiques de leurs œuvres et produits culturels	Programme 3	●
	Pourcentage de participants aux activités de l'OMPI ayant fait part d'un renforcement des capacités en ce qui concerne la compréhension des principes, des systèmes et des instruments de propriété intellectuelle et leur utilisation pour la protection des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles, et pour la gestion du lien qui existe entre propriété intellectuelle et ressources génétiques	Programme 4	●
	Pourcentage de participants à des manifestations de l'OMPI qui font part de leur satisfaction à l'égard du contenu et de l'organisation de ces manifestations	Programme 9	● ● ● ● ●
	Pourcentage de participants à des ateliers de l'OMPI qui mettent en pratique, dans le cadre de leur travail ou de leur entreprise, les compétences acquises.	Programme 9	● ● ● ● ●
	Pourcentage d'experts nationaux/régionaux en propriété intellectuelle faisant office d'animateurs de manifestations de l'OMPI	Programme 9	● ● ● ● ●
	Nombre de pays à économie en transition ayant mis en place des programmes et/ou cours de formation annuels en matière de propriété intellectuelle à l'intention de spécialistes de la propriété intellectuelle	Programme 10	●
	Pourcentage de professionnels formés en matière de propriété intellectuelle et de fonctionnaires des offices de propriété intellectuelle qui utilisent des compétences améliorées dans le cadre de leurs activités professionnelles	Programme 10 Programme 30	● ●
	Portefeuille révisé de cours de formation en matière de propriété intellectuelle à l'intention de pays en développement, de PMA et de pays à économie en transition/pertinence du contenu des cours de formation au regard des besoins de renforcement de capacités des pays en développement, des PMA et des pays à économie en transition	Programme 11	●
	Accès amélioré et multilingue à l'apprentissage en ligne relatif à divers aspects de la propriété intellectuelle à l'intention des pays en développement, des PMA et des pays à économie en transition/pertinence du contenu du portefeuille de cours d'apprentissage en ligne au regard des besoins de renforcement de capacités des pays en développement, des PMA et des pays à économie en transition	Programme 11	●

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Programme(s) concerné(s)	Code de couleurs
	Accès amélioré à l'enseignement supérieur en matière de propriété intellectuelle dans les pays en développement, les PMA et les pays à économie en transition/nombre d'universités de pays en développement, de PMA et de pays à économie en transition qui proposent de nouveaux programmes d'enseignement en matière de propriété intellectuelle	Programme 11	●
	Mise en place progressive d'un réseau d'experts en propriété intellectuelle dans les pays en développement, les PMA et les pays à économie en transition	Programme 11	●
	Nombre de projets de création de nouvelles académies amorcés après la conclusion de la phase pilote	Programme 11	●
	Pourcentage de participants formés qui font état de leur satisfaction à l'égard de l'utilité de la formation reçue et de sa pertinence pour leur vie professionnelle	Programme 17	●
	Pourcentage du public ciblé qui a acquis des connaissances de base concernant un système équilibré de la propriété intellectuelle grâce à des activités de l'OMPI	Programme 17	●
	Nombre de pays participant au Programme d'attribution de prix de l'OMPI	Programme 17	●
	Nombre de dispositions prises pour l'hébergement de scientifiques de pays en développement	Programme 18	●
	Pourcentage de décideurs, de fonctionnaires gouvernementaux, de spécialistes de la propriété intellectuelle et de participants à des ateliers ciblés ayant une connaissance accrue des organismes de gestion collective du droit d'auteur, et de la manière d'utiliser efficacement la propriété intellectuelle au service du développement	Programme 20	● ● ●
	Pourcentage de professionnels formés en matière de propriété intellectuelle qui utilisent des compétences améliorées dans le cadre de leurs activités professionnelles	Programme 30	●
III.3 Intégration des recommandations du Plan d'action pour le développement dans les travaux de l'OMPI	Nombre de recommandations du Plan d'action pour le développement qui ont été mises en œuvre par le CDIP dans des projets, des activités et des études	Programme 8	●
	Taux de satisfaction, parmi les États membres, à l'égard des résultats des projets, activités et études	Programme 8	●
	Mise en œuvre du mécanisme de coordination tel qu'approuvé par les États membres	Programme 8	●
	Nombre de programmes dans lesquels des recommandations du Plan d'action pour le développement sont intégrées dans les travaux ordinaires de l'OMPI	Programme 8	●
	Nombre de projets du Plan d'action pour le développement qui ont été intégrés dans les travaux ordinaires de l'OMPI et manière dont cela a été fait (établissement de normes, assistance technique et prestation de services)	Programme 8	●
	Système efficace en place pour la planification, le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre des recommandations du Plan d'action pour le développement	Programme 8	●



Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Programme(s) concerné(s)	Code de couleurs
	Pourcentage de projets relevant du Plan d'action pour le développement qui ont fait l'objet d'une évaluation indépendante	Programme 8	●
III.4 Mécanismes et programmes de coopération renforcés, adaptés aux besoins des pays en développement et des PMA	Nombre de mécanismes et programmes de coopération, et de partenariats nouveaux ou renforcés ayant bénéficié d'une aide en vue de la promotion ou du renforcement de la coopération régionale ou infrarégionale en matière de propriété intellectuelle	Programme 9	●●●●●●●●
	Nombre de partenariats établis où la partie dispensant l'assistance est originaire d'un pays développé	Programme 10	●●
III.5 Meilleure connaissance du Plan d'action pour le développement de la part des États membres, des organisations intergouvernementales, de la société civile et d'autres parties prenantes	Nombre de pays demandant une assistance technique dans le cadre des projets du Plan d'action pour le développement et manifestant leur intérêt pour des activités en rapport avec le Plan d'action pour le développement	Programme 8	●
	Pourcentage des participants à des réunions de l'OMPI (États membres, organisations intergouvernementales, société civile et autres parties prenantes) satisfaits des informations reçues sur les recommandations du Plan d'action pour le développement	Programme 8	●
III.6 Renforcement des capacités des PME s'agissant de mettre la propriété intellectuelle au service de l'innovation	Pourcentage des participants à des programmes de formation visant les institutions d'appui aux PME qui se sont dits satisfaits du contenu et de l'organisation de ces événements	Programme 10	●
	Pourcentage d'institutions d'appui aux PME ayant obtenu une formation qui fournissent des informations sur la propriété intellectuelle et des services d'appui, d'orientation et de consultation sur la gestion des actifs de propriété intellectuelle	Programme 10	●
	Nombre de pays ayant établi des programmes de formation en matière de propriété intellectuelle à l'intention des PME	Programme 10	●
	Nombre d'abonnements au bulletin des PME	Programme 30	●
	Nombre de téléchargements de supports et directives concernant les PME	Programme 30	●
	Nombre d'études de cas relatives aux PME consultées au moyen de la base de données IP Advantage ou d'une autre base de données pertinente	Programme 30	●
	Pourcentage des participants à des programmes de formation visant les institutions d'appui aux PME qui se sont dits satisfaits du contenu et de l'organisation de ces événements	Programme 30	●
	Pourcentage d'institutions d'appui aux PME ayant obtenu une formation qui fournissent des informations sur la propriété intellectuelle et des services d'appui, d'orientation et de consultation sur la gestion des actifs de propriété intellectuelle	Programme 30	●
	Nombre de pays ayant établi des programmes de formation en matière de propriété intellectuelle à l'intention des PME	Programme 30	●

**PROGRAMME 8                      COORDINATION DU PLAN D'ACTION POUR  
LE DÉVELOPPEMENT**

**Chef de programme              M. M. Matus**

**APERÇU DES PROGRÈS RÉALISÉS EN 2014**

8.1. En 2014, l'équipe chargée du programme a continué de coordonner la mise en œuvre du Plan d'action pour le développement de l'OMPI, notamment grâce à l'appui fourni aux fins des travaux du Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP) à ses treizième et quatorzième sessions tenues en 2014; à la mise en œuvre par projet des recommandations du Plan d'action pour le développement; à une intégration effective des principes du Plan d'action pour le développement dans les activités de l'Organisation; et à plusieurs activités visant à aider les États membres à tirer parti de la mise en œuvre du Plan d'action pour le développement.

8.2. En 2014, le CDIP a examiné : i) le rapport annuel du Directeur général sur la mise en œuvre du Plan d'action pour le développement; ii) un rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations dont la mise en place immédiate était préconisée et des projets du Plan d'action pour le développement; iii) huit rapports indépendants et un rapport d'auto-évaluation des projets du Plan d'action pour le développement; et iv) un document sur la décision de l'Assemblée générale de l'OMPI relative aux questions concernant le CDIP. De plus, le comité a approuvé la deuxième phase de deux projets terminés et évalués ainsi que de nouvelles activités dans le domaine de l'utilisation du droit d'auteur pour promouvoir l'accès à l'information et aux contenus créatifs, et a examiné un projet proposé par la République arabe d'Égypte sur la propriété intellectuelle et le tourisme. Il a examiné : i) un document transmis par l'Assemblée générale sur la description de la contribution des organes compétents de l'OMPI à la mise en œuvre des recommandations du Plan d'action pour le développement et ii) un rapport révisé sur la mesure des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) dans les autres organismes et institutions spécialisées des Nations Unies et sur la contribution de l'OMPI à la mise en œuvre des OMD. Le comité a également continué d'examiner les éléments de flexibilité relatifs aux brevets dans le cadre juridique multilatéral et la mise en œuvre législative aux niveaux national et régional, et a approuvé un futur programme de travail sur les éléments de flexibilité du système de la propriété intellectuelle. Il a également poursuivi ses discussions à propos d'une étude extérieure sur l'assistance technique fournie par l'OMPI dans le domaine de la coopération pour le développement, ainsi que sur la réponse de la direction et la proposition conjointe présentée par les responsables du Plan d'action pour le développement et les groupes de pays africains. De plus, le comité a approuvé le cahier des charges de l'étude indépendante sur la mise en œuvre des recommandations du Plan d'action pour le développement et la convocation de la conférence internationale sur la propriété intellectuelle et le développement. Il a également examiné : i) sept études entreprises dans le contexte du projet sur la propriété intellectuelle et le développement socioéconomique; ii) six études entreprises au titre du Projet relatif à la propriété intellectuelle et au transfert de technologie : élaborer des solutions face aux défis communs; iii) deux études menées au titre du Projet de partenariat ouvert et de modèles fondés sur la propriété intellectuelle; iv) quatre études réalisées au titre du projet sur la propriété intellectuelle et l'économie informelle; et v) une étude entreprise dans le contexte du projet sur le renforcement et le développement du secteur audiovisuel au Burkina Faso et dans certains pays africains. Le CDIP a continué de bénéficier d'une participation croissante des organisations intergouvernementales et des ONG. Fin 2014, 59 observateurs ont participé aux activités du Comité.

8.3. L'équipe chargée du programme a continué de veiller à ce que les activités et les projets en rapport avec le Plan d'action pour le développement soient correctement réalisés, suivis et évalués, et à ce qu'ils fassent l'objet de rapports. À cet égard, des efforts continus ont été déployés pour garantir la mise en œuvre efficace des 19 recommandations dont la mise en œuvre immédiate était requise. De plus, elle a également continué de coordonner le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre des projets approuvés par le CDIP, et l'établissement de rapports à ce sujet, et elle est responsable de la coordination de la mise en œuvre des 45 recommandations du Plan d'action de l'OMPI pour le développement.

## DONNÉES RELATIVES À L'EXÉCUTION

Résultat escompté : III.3 Intégration des recommandations du Plan d'action pour le développement dans les travaux de l'OMPI				
Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
Nombre de recommandations du Plan d'action pour le développement qui ont été mises en œuvre par le CDIP dans des projets, des activités et des études	<i>Niveau de référence actualisé à fin 2013</i> : 45 recommandations du Plan d'action pour le développement  <i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015</i> : 42 recommandations examinées par le comité en décembre 2011	45 recommandations examinées par le CDIP	45 recommandations du Plan d'action pour le développement examinées d'après le rapport sur l'état d'avancement (CDIP/14/2)	En bonne voie
Taux de satisfaction des États membres concernant les résultats des projets, activités et études	80%	80%	Enquête menée sur une base biennale	n.d. pour 2014
Mise en œuvre du mécanisme de coordination approuvé par les États membres	<i>Niveau de référence actualisé à fin 2013</i> : deux rapports annuels aux assemblées sur la description de la contribution des organes de l'OMPI à la mise en œuvre des recommandations respectives du Plan d'action pour le développement examinées par le CDIP (WO/GA/41/12 et WO/GA/43/10) <sup>21</sup> .  <i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015</i> : mécanismes de coordination et modalités de suivi, d'évaluation et d'établissement de rapports approuvés par le comité en avril 2010	Mécanismes de coordination mis en œuvre conformément à la décision prise par les États membres	Mécanismes de coordination mis en œuvre conformément à la décision des États membres, comme indiqué dans le rapport du Directeur général sur la mise en œuvre du Plan d'action pour le développement (CDIP/15/2)	En bonne voie
Nombre de programmes dans lesquels des recommandations du Plan d'action pour le développement sont intégrées dans les activités ordinaires de l'OMPI	<i>Niveau de référence actualisé à fin 2013</i> : 23 programmes incluent des activités relatives au Plan d'action pour le développement (totalement ou en partie)  <i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015</i> : à déterminer	20	23 programmes du programme et budget pour 2014-2015 témoignent de l'intégration du Plan d'action pour le développement dans les activités	En bonne voie

<sup>21</sup> [http://www.wipo.int/meetings/en/doc\\_details.jsp?doc\\_id=208882](http://www.wipo.int/meetings/en/doc_details.jsp?doc_id=208882) et [http://www.wipo.int/meetings/en/doc\\_details.jsp?doc\\_id=239806](http://www.wipo.int/meetings/en/doc_details.jsp?doc_id=239806).

## Rapport sur l'exécution du programme en 2014

<p>Nombre de projets du Plan d'action pour le développement qui ont été intégrés dans les activités ordinaires de l'OMPI et manière dont cela a été fait (établissement de normes, assistance technique et prestation de services)</p>	<p><i>Niveau de référence actualisé à fin 2013</i> : 6 projets du Plan d'action pour le développement intégrés dans les activités ordinaires de l'OMPI</p> <p><i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015</i> : à déterminer</p>	<p>12</p>	<p>Quatre projets supplémentaires du Plan d'action pour le développement ont été intégrés en 2014 (10 en tout).</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– création de nouvelles académies nationales de propriété intellectuelle, au titre du programme 11 (assistance technique et renforcement des capacités)</li> <li>– accès à des bases de données spécialisées et appui, au titre du programme 14 (assistance technique)</li> <li>– élaboration d'instruments d'accès à l'information en matière de brevets, au titre du programme 14 (accès aux connaissances)</li> <li>– propriété intellectuelle et commercialisation de produits, au titre du programme 9 (assistance technique et renforcement des capacités)</li> </ul>	<p><b>En bonne voie</b></p>
<p>Système efficace en place pour la planification, le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre des recommandations du Plan d'action pour le développement</p>	<p><i>Niveau de référence actualisé à fin 2013</i> : système centralisé efficace pour la planification, le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre des recommandations du Plan d'action pour le développement</p> <p><i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015</i> : à déterminer</p>	<p>Tous les programmes sont dotés d'un système efficace de planification, de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre des recommandations du Plan d'action pour le développement</p>	<p>Tous les programmes concernés sont dotés d'un système efficace de planification, de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre des recommandations du Plan d'action pour le développement</p>	<p><b>En bonne voie</b></p>
<p>Pourcentage de projets du Plan d'action pour le développement qui ont été évalués de manière indépendante</p>	<p><i>Niveau de référence actualisé à fin 2013</i> : 100%; 14 rapports d'évaluation examinés par le CDIP (évalués durant l'exercice biennal 2012-2013).</p> <p><i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015</i> : 100%</p>	<p>100%</p>	<p>100% : 8 projets terminés ont été évalués de manière indépendante et examinés par le CDIP en 2014.</p>	<p><b>En bonne voie</b></p>

**Résultat escompté** : III.5 Meilleure connaissance du Plan d'action pour le développement de la part des États membres, des organisations intergouvernementales, de la société civile et d'autres parties prenantes

Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
Nombre de pays demandant une assistance technique dans le cadre des projets du Plan d'action pour le développement et manifestant leur intérêt pour des activités en rapport avec le Plan d'action pour le développement	<p><i>Niveau de référence actualisé à fin 2013 : projets et activités en rapport avec le Plan d'action pour le développement dans 50 pays</i></p> <p><i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015 : projets et activités en rapport avec le Plan d'action pour le développement dans 43 pays (avril 2013)</i></p>	Projets et activités en rapport avec le Plan d'action pour le développement dans 50 pays	53 pays en développement ont participé à la mise en œuvre de projets du Plan d'action pour le développement et les frais de participation de 11 représentants ont été pris en charge.	<b>En bonne voie</b>
Pourcentage des participants de réunions de l'OMPI (États membres, organisations intergouvernementales, société civile et autres parties prenantes) satisfaits des informations reçues sur les recommandations du Plan d'action pour le développement	n.d.	80%	Enquête menée sur une base biennale	<b>n.d. pour 2014</b>

## UTILISATION DES RESSOURCES

### Budget et dépenses effectives (par résultat) (en milliers de francs suisses)

Numéro et description du résultat escompté	Budget 2014-2015 approuvé	Budget 2014-2015 après virements	Dépenses 2014*
III.3 Intégration des recommandations du Plan d'action pour le développement dans les travaux de l'OMPI	3 832	3 195	1 262
III.5 Meilleure connaissance du Plan d'action pour le développement de la part des États membres, des organisations intergouvernementales, de la société civile et d'autres parties prenantes	509	481	188
<b>Total</b>	<b>4 341</b>	<b>3 677</b>	<b>1 450</b>

\* Chiffres provisoires, sous réserve d'audit par les vérificateurs externes des comptes.

## Rapport sur l'exécution du programme en 2014

### Budget et dépenses effectives (dépenses de personnel et autres dépenses) (en milliers de francs suisses)

	Budget 2014-2015 approuvé	Budget 2014-2015 après virements	Dépenses 2014*	Taux d'utilisation (%)
Dépenses de personnel	3 093	2 468	942	38%
Autres dépenses	1 248	1 209	509	42%
<b>TOTAL</b>	<b>4 341</b>	<b>3 677</b>	<b>1 450</b>	<b>39%</b>

\* Chiffres provisoires, sous réserve d'audit par les vérificateurs externes des comptes.

NOTE : Le budget 2014-2015 après virements tient compte des virements effectués au 31 mars 2015 pour répondre aux besoins durant l'exercice biennal 2014-2015 conformément à l'article 5.5 du Règlement financier.

#### A. Budget 2014-2015 après virements

8.4. Le budget 2014-2015 après virements s'explique principalement par le redéploiement de ressources en personnel hors du programme (un poste).

#### B. Utilisation du budget en 2014

8.5. L'utilisation du budget se situe dans la fourchette prévue des 40 à 60% pour la première année de l'exercice biennal et est considérée comme étant en bonne voie.

**PROGRAMME 9 AFRIQUE, PAYS ARABES, ASIE ET PACIFIQUE, PAYS D'AMÉRIQUE LATINE ET DES CARAÏBES, PAYS LES MOINS AVANCÉS**

**Chef de programme M. M. Matus**

**APERÇU DES PROGRÈS RÉALISÉS EN 2014**

9.1. Conformément à l'objectif stratégique III de l'OMPI, favoriser l'utilisation de la propriété intellectuelle au service du développement économique, social et culturel dans les pays en développement et les PMA, afin d'exploiter la propriété intellectuelle pour renforcer à l'échelle nationale le potentiel et les capacités d'innovation a continué d'influencer les travaux de ce le programme en 2014. Premier lien entre les États membres bénéficiaires et les différents programmes de l'OMPI, le programme 9 a continué à fournir une assistance technique cohérente, coordonnée, axée sur les besoins et adaptée à chaque pays tout au long de l'année. Globalement, la conception, la planification et la mise en œuvre des activités de coopération technique se sont appuyées sur les recommandations pertinentes du Plan d'action pour le développement, en particulier les recommandations du groupe A concernant l'assistance technique et le renforcement des capacités. Conformément également aux recommandations du Plan d'action pour le développement, les divers programmes spécialisés de l'Organisation ont continué en 2014 à offrir des activités rationalisées, axées sur le développement aux pays en développement et aux PMA, afin de renforcer encore davantage la coopération technique au sein de l'OMPI.

9.2. En 2014, les partenariats existants avec les institutions sous-régionales/régionales et multilatérales se sont encore renforcés et le partage d'expériences et d'expertise entre les pays des différentes régions et par le biais de la coopération horizontale, en vue d'améliorer les synergies pour obtenir de meilleurs résultats en matière de développement, ont continué à être encouragés. En mai 2014, un nouveau mémorandum d'accord a été conclu avec l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF).

9.3. L'OMPI a continué d'apporter son assistance aux pays en développement et aux PMA pour la conception, l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies nationales de propriété intellectuelle qui sont à la fois cohérentes avec leurs plans de développement généraux et favorisent la stimulation de l'innovation et de la créativité. L'application d'une méthodologie à la fois normalisée et souple et une panoplie d'outils de formulation de plans et stratégies de propriété intellectuelle à l'échelle nationale, élaborés dans le cadre du projet du Plan d'action pour le développement relatif au renforcement des capacités des institutions et des utilisateurs aux niveaux national, sous-régional et régional en 2012, ont continué à guider la procédure. De ce fait, neuf pays (six en Afrique, deux dans la région Asie et Pacifique et un dans la région Amérique latine et Caraïbes) ont lancé la procédure visant à formuler des plans et stratégies de propriété intellectuelle à l'échelle nationale, et 18 pays (six en Afrique, trois dans les pays arabes, quatre dans la région Asie et Pacifique et cinq dans la région Amérique latine et Caraïbes) étaient encore à la phase de formulation ou d'adoption fin 2014. Fin 2014, les plans et stratégies de propriété intellectuelle à l'échelle nationale avaient été adoptés ou étaient en cours de mise en œuvre dans 37 pays au total (21 en Afrique, deux dans les pays arabes, huit dans la région Asie et Pacifique et six dans la région Amérique latine et Caraïbes), 17 d'entre eux étant des PMA.

9.4. En octobre 2014, un coordonnateur de chaque pays de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) a participé à un atelier de réflexion sur l'élaboration du programme stratégique sur les droits de propriété intellectuelle de l'ASEAN pour la période 2016-2025, conformément à la stratégie de la Communauté économique de l'ASEAN pour 2016-2025. Avec cette collaboration, l'OMPI se retrouvait pour la première fois impliquée de manière aussi large dans l'assistance à un groupe régional dans la formulation d'un cadre exhaustif de propriété intellectuelle régional.

9.5. Le programme continuait à coordonner et à favoriser l'assistance technique aux pays en développement et aux PMA en ce qui concerne la formulation et la modernisation de leur législation dans le domaine de la propriété intellectuelle, compte tenu des impératifs nationaux spécifiques et des éléments de flexibilité internationaux. Afin de permettre aux États membres de faire des choix mieux éclairés concernant les domaines prioritaires de l'OMPI, le *Manuel de l'assistance technique fournie par*

*l'OMPI* (finalisé en 2013) a été publié dans les six langues officielles des Nations Unies en 2014 et mis en ligne<sup>22</sup> (pour plus de détails, reportez-vous aux programmes 1, 2, 3 et 4).

9.6. Renforcer les capacités en matière de ressources humaines pour pouvoir répondre aux nombreuses exigences en ce qui concerne l'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement et promouvoir l'innovation et la créativité restaient des priorités en 2014. Des programmes de renforcement des capacités et de développement des compétences adaptés ont été fournis à des groupes cibles spécifiques tels que des fonctionnaires d'État, des décideurs, des spécialistes de la propriété intellectuelle, des agents chargés de l'application des droits, des chercheurs et universitaires ou des chefs d'entreprise et des industriels, ainsi que des PME, et ce, à l'échelle nationale, sous-régionale et régionale.

9.7. En 2014, l'OMPI a continué à renforcer son assistance auprès des offices de propriété intellectuelle des pays en développement et des PMA afin de leur permettre de fournir une modernisation du système de la propriété intellectuelle et des services d'infrastructure technique rentables et de grande qualité à leurs parties prenantes, créant ainsi un environnement plus favorable à une utilisation efficace des informations relatives à la propriété intellectuelle, notamment par les institutions chargées de l'administration des droits de propriété intellectuelle, le système d'innovation national et le secteur de la production. Fin 2014, quelque 62 offices utilisaient les solutions opérationnelles de l'OMPI destinées aux offices de propriété intellectuelle dans les différentes régions : 19 en Afrique, 14 dans les pays arabes, 13 dans la région Asie et Pacifique et 16 dans la région Amérique latine et Caraïbes (pour plus de détails, reportez-vous au programme 15)

9.8. Faciliter l'accès aux bases de données mondiales d'informations technologiques a également continué d'être une priorité fondamentale. En 2014, l'accent a été placé sur le renforcement des centres d'appui à la technologie et à l'innovation (CATI) existants en vue d'assurer une viabilité à long terme. Sur les 39 CATI établis, quelque 19 ont été jugés viables en 2014 : neuf en Afrique (dont six dans des PMA); deux dans des pays arabes; trois dans la région Asie et Pacifique (dont un dans des PMA) et cinq dans la région Amérique latine et Caraïbes (pour plus de détails, reportez-vous au programme 14).

9.9. En 2014, le programme a favorisé et coordonné en interne l'adhésion de plusieurs pays et groupes régionaux à des traités et conventions administrés par l'OMPI : deux en Afrique (OAPI et Zimbabwe) et deux dans des pays arabes (Koweït et Émirats arabes unis).

9.10. Afin d'inspirer une architecture cohésive, axée sur le développement et sur l'innovation dans les PMA, l'accent a été mis en 2014 sur la mise en œuvre des activités de l'OMPI, un ensemble de domaines thématiques prioritaires pour la coopération avec les PMA tels que recensés par les ministres des PMA à l'occasion de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins développés (ONU – PMA IV). Un programme de partenariat de coopération interrégional a été mis en œuvre pour les PMA avec l'Union internationale des télécommunications (UIT), le Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) et l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) le 29 juillet 2014 lors de la Conférence ministérielle des pays les moins avancés consacrée aux nouveaux partenariats pour le renforcement des capacités positives des PMA qui a eu lieu à Cotonou, au Bénin sur le thème "Innovation, Creativity, Technology, Broadband Connectivity and Financing as Vectors for Sustainable Development for LDCs" (Innovation, créativité, technologie, connectivité haut débit et financement en tant que vecteurs du développement durable des PMA).

9.11. Au terme d'une phase I réussie du projet du Plan d'action pour le développement relatif au renforcement des capacités d'utilisation de l'information technique et scientifique axée sur les technologies appropriées pour répondre à certains enjeux de développement, la phase II (CDIP/13/9) a été approuvée à la treizième session du CDIP en mai 2014. D'importants progrès ont été accomplis au cours de l'année concernant l'élaboration de mémorandums d'accord identifiant clairement les responsabilités des partenaires, à savoir l'OMPI et le pays bénéficiaire (un PMA), dans la procédure de mise en œuvre globale du projet. Des consultations avec les ministères des affaires étrangères, de la justice, de la science et des technologies, les missions permanentes à Genève et les coordonnateurs de la propriété intellectuelle ont eu lieu avec les quatre pays bénéficiaires. Les mémorandums d'accord devraient être conclus en 2015.

<sup>22</sup>

[http://www.wipo.int/export/sites/www/cooperation/en/pdf/ta\\_manual.pdf](http://www.wipo.int/export/sites/www/cooperation/en/pdf/ta_manual.pdf).



9.12. Le projet de Renforcement de la coopération Sud-Sud en matière de propriété intellectuelle et de développement entre pays en développement et PMA a été achevé et évalué à la fin de 2014. Le comité était convenu à sa treizième session de prolonger le projet d'une année afin de permettre l'achèvement des activités en cours sur la part du budget restante. En mai 2014, la page Web consacrée à la coopération Sud-Sud<sup>23</sup>, qui a été achevée fin 2013, a connu son lancement officiel. Entre autres informations et outils utiles, la page Web contient des plates-formes Web personnalisées consacrées à la coopération Sud-Sud – la base de données d'assistance technique en matière de propriété intellectuelle Sud-Sud (IP-TAD) et la liste des consultants Sud-Sud (IP-ROC) pour mettre en exergue les informations pertinentes relatives aux activités d'assistance technique où le(s) pays bénéficiaire(s) et le pays hôte/fournisseur sont un pays en développement, un PMA ou un pays en transition et des experts et des animateurs de pays en développement, PMA ou pays en transition, respectivement.

9.13. Le programme a aussi continué à tirer parti de l'expérience visant à protéger et commercialiser des produits d'origine dans des pays en développement choisis, découlant de la mise en œuvre du projet du Plan d'action pour le développement sur la propriété intellectuelle et la création de marques de produits aux fins de développement des entreprises dans les pays en développement et les pays les moins avancés, achevé en 2013. Dans ce contexte, en 2014 l'accent a été mis sur la tenue de cours de formation spécialisés afin d'améliorer les capacités des parties prenantes à développer tout le potentiel de la marque et sur le marché des produits liés à l'origine choisis. En complément du travail de l'OMPI dans ce domaine, le programme a collaboré avec des partenaires internationaux et régionaux, notamment dans la région des Caraïbes, pour répondre à l'éventail complet des besoins en formation des parties prenantes.

9.14. L'utilisation de bases de données spécialisées s'est poursuivie pour appuyer la fourniture de l'assistance technique, en particulier les bases de données dédiées à l'assistance technique en matière de propriété intellectuelle (IP-TAD) et la liste des consultants (IP-ROC), y compris les interfaces permettant d'enregistrer des informations sur la coopération Sud-Sud et la base de données de mise en parallèle des besoins de développement liés à la propriété intellectuelle (IP-DMD). L'année 2014 a aussi vu le déploiement de la base de données spécialisée relative aux stratégies nationales en matière de propriété intellectuelle (NIPS-D)<sup>24</sup>, élaborée en 2013 pour saisir des données pertinentes pour la phase d'évaluation du niveau de référence de l'élaboration des stratégies nationales en matière de propriété intellectuelle, comme l'exigeait le nombre croissant de pays ayant recours à la méthodologie de l'OMPI pour élaborer des stratégies en matière de propriété intellectuelle. Dans un effort visant à optimiser le potentiel de ces bases de données, leur utilisation a été suivie de près en 2014 et le retour d'informations des utilisateurs pour glaner un aperçu visant à améliorer encore davantage les systèmes afin de les rendre plus conviviaux, ainsi que pour recenser des approches plus stratégiques pour promouvoir leur utilisation dans différents pays. En ce qui concerne la base de données IP-DMD, un plan d'action ciblé pour soutenir les téléchargements et catalyser les correspondances dans la base de données a également été élaboré en 2014.

---

<sup>23</sup> [http://www.wipo.int/cooperation/en/south\\_south/](http://www.wipo.int/cooperation/en/south_south/).

<sup>24</sup> Il a été indiqué dans le rapport sur l'exécution du programme 2012-2013 que la base de données NIPS-D était en service fin 2013, après sa phase de développement. La mise en œuvre de la base de données n'a pas débuté avant 2014.

DONNÉES RELATIVES À L'EXÉCUTION

Résultat escompté : I.2 Cadres législatifs, réglementaires et politiques de propriété intellectuelle adaptés et équilibrés				
Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
Nombre et pourcentage d'États membres satisfaits de la qualité des conseils juridiques fournis concernant les brevets, les modèles d'utilité, les secrets d'affaires et les circuits intégrés	<i>Niveau de référence actualisé fin 2013 : neuf États membres (90%), sur la base d'une étude menée par la Division de la supervision interne en 2013</i>  <i>Niveau de référence initial</i> Programme et budget 2014-2015 : Études 2012	90%	Cinq participants ont indiqué en moyenne un taux de satisfaction de 90% (Afrique 2; pays arabes 1; Asie et Pacifique 1; Amérique latine et Caraïbes 1).	<b>En bonne voie</b>
Nombre et pourcentage d'États membres et d'organisations régionales ayant donné un retour d'information positif sur les conseils législatifs fournis dans le domaine des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques	<i>Niveau de référence actualisé fin 2013 : Retour d'information positif reçu de neuf pays sur 13. Quatre pays n'ont pas répondu.</i>  <i>Niveau de référence initial</i> Programme et budget 2014-2015 : <i>trois</i> États membres/organisations régionales ayant donné un retour d'information positif sur les conseils législatifs reçus en 2012	Retour d'information positif reçu de la part de 10 États membres/organisations régionales (ventilation régionale)	Des conseils ont été fournis à 20 États membres/organisations régionales (Afrique 7; pays arabes 1; Asie et Pacifique 11; Amérique latine et Caraïbes 1)  Sept États membres ou organisations régionales ont donné un retour d'information. Tous (100%) ont fait part de leur satisfaction à l'égard des conseils fournis.	<b>En bonne voie</b>
Nombre ou pourcentage de pays ayant donné un retour d'information positif sur les conseils fournis par l'OMPI dans le domaine législatif	Aucun retour d'information n'a encore été collecté	15 pays (ventilation régionale)	14 pays ont reçu des conseils législatifs en 2014. (Afrique 6; Asie et Pacifique 2; Amérique latine et Caraïbes 4; pays arabes 2). Étude à réaliser en 2015.	<b>n.d. pour 2014</b>

**Résultat escompté** : III.1 Stratégies et plans nationaux en matière d'innovation et de propriété intellectuelle conformes aux objectifs de développement nationaux

Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
Nombre de pays qui sont en train de formuler/adopter des stratégies et/ou des plans de développement nationaux en matière de propriété intellectuelle	<i>Niveau de référence actualisé fin 2013</i> :	Afrique (18 pays au total)	Afrique (6 pays supplémentaires) : Bénin, Madagascar, Niger, Ouganda, République démocratique du Congo <sup>29</sup> , Swaziland (24 pays au total)	<b>En bonne voie</b>
	Afrique : 18 pays au total (Botswana, Burundi, Cameroun, Congo, Guinée équatoriale, Éthiopie <sup>25</sup> , Gambie, Kenya, Lesotho, Malawi, Mali, Maurice, Seychelles, Sierra Leone, Togo, République centrafricaine, République-Unie de Tanzanie, Tchad)	Pays arabes (7 pays au total)	Pays arabes (pas de pays supplémentaire); - Émirats arabes unis (pas d'autre mouvement); - Yémen (procédure retardée en raison de la situation politique)	<b>En bonne voie</b>
	Pays arabes : six pays au total <sup>26</sup> (Algérie <sup>27</sup> , Émirats arabes unis, Oman, Qatar <sup>28</sup> , Soudan, Yémen)	Asie et Pacifique (13 pays au total)	Asie et Pacifique (2 pays supplémentaires) : Brunéi Darussalam et Îles Cook (14 pays au total)	<b>En bonne voie</b>
	Asie et Pacifique : 12 pays au total (Bangladesh, Bhoutan, Cambodge, Fidji, Îles Salomon, Mongolie, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Samoa, Sri Lanka, Tonga, Vanuatu, Viet Nam)	Amérique latine et Caraïbes (13 pays au total)	Amérique latine et Caraïbes (1 pays supplémentaire) : Pérou (12 pays au total)	<b>En bonne voie</b>
	Amérique latine et Caraïbes : 11 pays au total (Barbade, Costa Rica, El Salvador, Équateur, Guatemala, Honduras, Nicaragua, Panama, République dominicaine, Saint-Kitts-et-Nevis, Trinité-et-Tobago)	10 PMA inclus dans la ventilation régionale ci-dessus	24 PMA inclus dans la ventilation régionale ci-dessus	<b>En bonne voie</b>
	19 PMA inclus dans la ventilation régionale ci-dessus			
	<i>Niveau de référence initial Programme et budget 2014-2015</i> :			
	Afrique (12 pays au total)			
	Pays arabes (4)			
	Asie et Pacifique (8)			
	Amérique latine et Caraïbes (9)			
	5 PMA inclus dans la ventilation régionale ci-dessus			

<sup>25</sup> Rectificatif : Dans le rapport sur l'exécution du programme 2012-2013, il était indiqué que l'Éthiopie avait adopté une politique relative à la propriété intellectuelle en 2012-2013. La politique relative à la propriété intellectuelle a été finalisée en 2014 pour examen lors du processus national d'approbation.

<sup>26</sup> Rectificatif : Dans le rapport sur l'exécution du programme 2012-2013, il était indiqué qu'une stratégie nationale d'innovation en matière de propriété intellectuelle était en cours d'élaboration en Tunisie. En 2014, la Tunisie a lancé des discussions sur la possibilité d'élaborer une telle stratégie.

<sup>27</sup> Rectificatif : Dans le rapport sur l'exécution du programme 2012-2013, il était indiqué que l'adoption d'une stratégie nationale en matière de propriété intellectuelle était en cours en Algérie en 2012-2013. Fin 2014, l'Algérie était dans un processus de reformulation d'une stratégie nationale en matière de propriété intellectuelle.

<sup>28</sup> Le processus avait pris du retard en raison de changements structurels au niveau gouvernemental.

<sup>29</sup> Le processus s'était interrompu en 2011. En 2014, un processus consultatif a été relancé.

## Rapport sur l'exécution du programme en 2014

Nombre de pays qui ont adopté des stratégies et/ou des plans de développement nationaux en matière de propriété intellectuelle et sont en train de les mettre en œuvre	<i>Niveau de référence actualisé fin 2013 :</i> Afrique (9 pays au total) : Comores, Ghana, Kenya, Libéria, Maurice, Mozambique, Sénégal, Seychelles, Zambie	Afrique (6 pays au total)	Afrique (12 pays supplémentaires) : Botswana, Burundi, Cameroun, Côte d'Ivoire <sup>30</sup> , Lesotho, Malawi, Rwanda <sup>31</sup> , Sao Tomé-et-Principe, Tchad, Togo, République-Unie de Tanzanie, Zimbabwe (21 pays au total)	<b>En bonne voie</b>
	Pays arabes (2 pays au total) (Oman, Soudan);	Pays arabes (6 pays au total)	Pays arabes (pas de pays supplémentaire)	<b>Pas en bonne voie</b>
	Asie et Pacifique (4 pays au total); Bangladesh, Fidji, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Samoa	Asie et Pacifique (7 pays au total)	Asie et Pacifique (4 pays supplémentaires) : Cambodge, Sri Lanka, Tonga, Vanuatu (8 pays au total)	<b>En bonne voie</b>
	Amérique latine et Caraïbes (3 pays au total) : Costa Rica, Honduras, République dominicaine	Amérique latine et Caraïbes (12)	Amérique latine et Caraïbes (3 pays supplémentaires) : Barbade, El Salvador, Saint-Kitts-et-Nevis (6 pays au total) :	<b>En bonne voie</b>
	7 PMA inclus dans la ventilation régionale ci-dessus	11 PMA inclus dans la ventilation régionale ci-dessus	17 PMA inclus dans la ventilation régionale cumulée ci-dessus	<b>En bonne voie</b>
<i>Niveau de référence initial Programme et budget 2014-2015 :</i> Afrique (4)  Pays arabes (3)  Asie et Pacifique (3)  Amérique latine et Caraïbes (4)  5 PMA inclus dans la ventilation régionale ci-dessus				

**Résultat escompté :** III.2 Mise en valeur des ressources humaines pour répondre aux diverses exigences en matière d'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition

Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
Pourcentage de participants à des manifestations de l'OMPI qui font part de leur satisfaction à l'égard du contenu et de l'organisation de ces manifestations	<i>Niveau de référence actualisé fin 2013 :</i> Asie et Pacifique (65%); PMA (60%)	Afrique (70%)	Afrique (70%)	<b>En bonne voie</b>
	<i>Niveau de référence initial Programme et budget 2014-2015 :</i> Pas de données disponibles	Pays arabes (80%)	Pays arabes (non disponible; système à mettre en œuvre en 2015)	<b>n.d. pour 2014</b>
		Asie et Pacifique (65%)	Asie et Pacifique (92%)	<b>En bonne voie</b>
		Amérique latine et Caraïbes (80%)	Amérique latine et Caraïbes (non disponible; système à mettre en œuvre en 2015)	<b>n.d. pour 2014</b>
		PMA (80%)	PMA (90%)	<b>En bonne voie</b>

<sup>30</sup> La stratégie en matière de propriété intellectuelle était à l'initiative des pays. En 2014, l'OMPI a apporté son assistance pour la partie innovation de la stratégie.

<sup>31</sup> Idem.

Pourcentage de participants à des ateliers de l'OMPI qui mettent en pratique, dans le cadre de leur travail ou de leur entreprise, les compétences ou connaissances acquises	<i>Niveau de référence actualisé fin 2013</i> : Afrique : Informations non disponibles	Afrique (70%)	Afrique (70%)	En bonne voie
	Pays arabes : Informations non disponibles	Pays arabes (70%)	Pays arabes (non disponible; système à mettre en œuvre en 2015)	n.d. pour 2014
	Asie et Pacifique : 65%; Amérique latine et Caraïbes : Informations non disponibles; PMA : Informations non disponibles	Asie et Pacifique (65%)	Asie et Pacifique (89%)	En bonne voie
	<i>Niveau de référence initial Programme et budget 2014-2015</i> : Afrique : Informations non disponibles; Pays arabes : Informations non disponibles; Asie et Pacifique (65%); Amérique latine et Caraïbes : Informations non disponibles; PMA : Informations non disponibles	Amérique latine et Caraïbes (30%)	Amérique latine et Caraïbes (non disponible; système à mettre en œuvre en 2015)	n.d. pour 2014
Pourcentage d'experts nationaux et régionaux en propriété intellectuelle faisant office d'animateurs de manifestations de l'OMPI	<i>Niveau de référence actualisé fin 2013</i> : Afrique : (70%)	Afrique (75%)	Afrique (80%)	En bonne voie
	Pays arabes (50%)	Pays arabes (80%)	Pays arabes (35%)	Pas en bonne voie
	Asie et Pacifique : Données non disponibles	Asie et Pacifique (55%)	Asie et Pacifique (71%)	En bonne voie
	Amérique latine et Caraïbes (70%)	Amérique latine et Caraïbes (80%)	Amérique latine et Caraïbes (80%)	En bonne voie
<i>Niveau de référence initial Programme et budget 2014-2015</i> : Afrique (65%)	PMA (80%)	PMA (95%)	En bonne voie	
	Pays arabes (70%)			
	Asie et Pacifique : Données non disponibles			
	Amérique latine et Caraïbes (70%)			
	PMA (70%)			
<b>Résultat escompté</b> : III.4 Mécanismes et programmes de coopération renforcés, adaptés aux besoins des pays en développement et des PMA				
Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
Nombre de mécanismes et programmes de coopération, et de partenariats nouveaux ou renforcés ayant bénéficié d'une aide en vue de la promotion ou du renforcement de la coopération régionale ou sous-régionale en matière de propriété intellectuelle	Afrique (3)	Afrique (2)	Afrique : Mémoire d'accord signé avec l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) en mai 2014.	En bonne voie
	Pays arabes (2)	Pays arabes (1)	Pays arabes (1) : Dessin animé de sensibilisation pour le respect de la propriété intellectuelle en coopération avec la Ligue des États arabes	En bonne voie
	Asie et Pacifique (4)	Asie et Pacifique (4)	Asie et Pacifique (2) Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN); Association sud-asiatique de coopération régionale (SAARC)	En bonne voie
	Amérique latine et Caraïbes (3)			
	2 PMA inclus dans la ventilation régionale ci-dessus			
	Projets technologiques appropriés dans trois PMA			

Amérique latine et Caraïbes (7)	<p>Amérique latine et Caraïbes (6 projets en cours) i) projets d'harmonisation des brevets et des marques en Amérique centrale conjointement avec l'Office européen des brevets (OEB), l'Office espagnol des brevets et des marques (OEPM), et avec la collaboration de l'Institut mexicain de la propriété industrielle (IMPI); ii) base de données LATIPAT conjointement avec l'OEB et l'OEPM; iii) Projet sur les indications géographiques, les produits liés à l'origine et la création de marques en partenariat avec la Banque interaméricaine de développement (IDB), la Caribbean Export Development Agency (CEDA) et le Technical Centre for Agricultural and Rural Corporation (CTA); iv) Office régional des brevets des Caraïbes avec l'administration régionale des brevets des Caraïbes (CPAS); v) Programme ibéro-américain dans le cadre des fonds fiduciaires; vi) Poursuite de la collaboration sur le Regional Entrepreneurial Asset Commercialization Hub (REACH) avec IDB et le Young Americas Business Trust (YABT)</p>	En bonne voie
4 PMA inclus dans la ventilation régionale ci-dessus	3 des organisations dans la ventilation par région ci-dessus comprennent des PMA	En bonne voie
Projets technologiques appropriés dans quatre PMA au minimum	<p>Dans le cadre de la phase II du projet du Plan d'action pour le développement relatif au renforcement des capacités d'utilisation de l'information technique et scientifique axée sur les technologies appropriées pour répondre à certains enjeux de développement, d'importants progrès ont été accomplis sur l'élaboration de mémorandums d'accord avec quatre pays bénéficiaires. Les mémorandums d'accord seront signés en 2015.</p>	En bonne voie
	<p>Un programme de partenariat de coopération interrégional a été mis en œuvre pour les PMA avec l'UIT, le FENU et l'ONUDI le 29 juillet 2014 lors de la Conférence ministérielle des pays les moins avancés consacrée aux nouveaux partenariats pour le renforcement des capacités positives des PMA qui a eu lieu à Cotonou, au Bénin sur le thème</p>	

<p>"Innovation, Creativity, Technology, Broadband Connectivity and Financing as Vectors for Sustainable Development for LDCs" (Innovation, créativité, technologie, connectivité haut débit et financement en tant que vecteurs du développement durable des PMA).</p>				
<p><b>Résultat escompté : IV.2 Amélioration de l'accessibilité et de l'utilisation de l'information en matière de propriété intellectuelle par les institutions compétentes et le public afin de promouvoir l'innovation et la créativité</b></p>				
Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
Nombre de réseaux nationaux de centres de technologie et d'appui à l'innovation durables	<p><i>Niveau de référence actualisé fin 2013 : 14 centres de technologie et d'appui à l'innovation durables (sur 36 créés)</i></p> <p><i>Niveau de référence initial Programme et budget 2014-2015 : 14 réseaux nationaux de CATI : Afrique (6) Pays arabes (2) Asie et Pacifique (2) Amérique latine et Caraïbes (4) 6 PMA inclus dans la ventilation régionale ci-dessus</i></p>	<p>23 réseaux nationaux de CATI (données cumulées) : Afrique (10 dont 8 PMA) Pays arabes (3) Asie et Pacifique (4 dont 2 PMA) Amérique latine et Caraïbes (6)</p>	<p>19 centres de technologie et d'appui à l'innovation durables (sur 39 créés)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Afrique (neuf, dont six PMA)</li> <li>- Pays arabes (2)</li> <li>- Asie et Pacifique (trois, dont un PMA)</li> <li>- Amérique latine et Caraïbes (5)</li> <li>- sept PMA (cumul)</li> </ul>	<p><b>En bonne voie</b> <b>En bonne voie</b> <b>En bonne voie</b> <b>En bonne voie</b> <b>En bonne voie</b></p>
Nombre moyen d'utilisateurs ayant bénéficié des services des centres de technologie et d'appui à l'innovation par trimestre et par pays	<p><i>Niveau de référence actualisé fin 2013 : Entre 532 (min.) et 1370 (max.) utilisateurs en moyenne bénéficiant des services de CATI par jour en 2013.</i></p> <p><i>Niveau de référence initial Programme et budget 2014-2015 : 200 (min.) – 630 (max.)</i></p>	<p>300 (min.) – 750 (max.)</p>	<p>513 (min.) – 1521 (max.) utilisateurs en moyenne bénéficiant des services de CATI par jour en 2014.</p>	<p><b>En bonne voie</b></p>
Nombre de pays utilisant la base de données de l'assistance technique en matière de propriété intellectuelle (IP-TAD), la liste des consultants en matière de propriété intellectuelle (IP-ROC)	<p><i>Niveau de référence actualisé fin 2013 : IP-TAD : 43 pays IP-ROC : huit pays (en 2013)</i></p> <p><i>Niveau de référence initial Programme et budget 2014-2015 : 60 (en date du 1<sup>er</sup> mars 2013)</i></p>	<p>70</p>	<p>IP-TAD : 37 pays IP-ROC : neuf pays</p>	<p><b>Pas en bonne voie</b></p>

## Rapport sur l'exécution du programme en 2014

**Résultat escompté** : IV.4 Amélioration de l'infrastructure technique et du savoir pour les offices de propriété intellectuelle et les autres institutions de propriété intellectuelle, leur permettant de fournir à leurs parties prenantes des services améliorés (moins chers, plus rapides, de meilleure qualité)

Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
Niveau de service moyen des offices de propriété intellectuelle bénéficiant d'une assistance (de 1 à 5)	<i>Niveau de référence actualisé fin 2013</i> : 2,8  <i>Niveau de référence initial Programme et budget 2014-2015</i> : à déterminer	<i>Objectif défini</i> : 3  <i>Objectif ciblé initial Programme et budget 2014-2015</i> : À déterminer	Moyenne globale : 2,9 – Afrique : 3 – Pays arabes : 2,7 – Asie et Pacifique : 2,7 – Amérique latine et Caraïbes : 3,1	<b>En bonne voie</b>

## UTILISATION DES RESSOURCES

### Budget et dépenses effectives (par résultat) (en milliers de francs suisses)

Numéro et description du résultat escompté		Budget 2014-2015 approuvé	Budget 2014-2015 après virements	Dépenses 2014*
I.2	Cadres législatifs, réglementaires et politiques adaptés et équilibrés en matière de propriété intellectuelle	1 079	2 787	1 230
III.1	Stratégies et plans nationaux en matière d'innovation et de propriété intellectuelle conformes aux objectifs de développement nationaux	10 782	8 141	3 299
III.2	Renforcement des capacités en matière de ressources humaines pour pouvoir répondre aux nombreuses exigences en ce qui concerne l'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition	12 084	9 945	4 375
III.3	Intégration des recommandations du Plan d'action pour le développement dans les travaux de l'OMPI	367	322	139
III.4	Mécanismes et programmes de coopération renforcés, adaptés aux besoins des pays en développement et des PMA	4 655	4 586	1 659
IV.2	Amélioration de l'accessibilité et de l'utilisation de l'information en matière de propriété intellectuelle par les institutions compétentes et le public afin de promouvoir l'innovation et la créativité	965	2 510	1 109
IV.4	Amélioration de l'infrastructure technique et du savoir pour les offices de propriété intellectuelle et d'autres institutions de propriété intellectuelle, leur permettant de fournir à leurs parties prenantes des services améliorés (moins chers, plus rapides, de meilleure qualité)	2 393	3 462	1 577
VIII.5	L'OMPI collabore efficacement avec d'autres processus et instances de négociation de l'ONU et d'autres organisations intergouvernementales	–	630	204
<b>Total</b>		<b>32 325</b>	<b>32 383</b>	<b>13 592</b>

\* Chiffres provisoires, sous réserve d'audit par les vérificateurs externes des comptes.



Budget et dépenses effectives (dépenses de personnel et autres dépenses)  
(en milliers de francs suisses)

	Budget 2014-2015 approuvé	Budget 2014-2015 après virements	Dépenses 2014*	Taux d'utilisation (%)
Dépenses de personnel	23 563	23 840	10 872	46%
Autres dépenses	8 762	8 543	2 720	32%
<b>TOTAL</b>	<b>32 325</b>	<b>32 383</b>	<b>13 592</b>	<b>42%</b>

\* Chiffres provisoires, sous réserve d'audit par les vérificateurs externes des comptes.

NOTE : Le budget 2014-2015 après virements tient compte des virements effectués au 31 mars 2015 pour répondre aux besoins durant l'exercice biennal 2014-2015 conformément à l'article 5.5 du Règlement financier.

A. Budget 2014-2015 après virements

9.15. Le transfert de ressources entre les résultats escomptés tient compte du renforcement de la concentration sur la facilitation et la coordination de : i) les activités de conseils législatifs de l'OMPI dans le domaine des brevets, des marques, des dessins et modèles industriels et du droit d'auteur (résultat escompté I.2); ii) les activités de l'OMPI relativement à l'accès et à l'utilisation des informations relatives à la propriété intellectuelle grâce au nombre croissant de réseaux nationaux de centres de technologie et d'appui à l'innovation durables (résultat escompté IV.2) et iii) les efforts visant à aider les offices de propriété intellectuelle et les autres institutions de propriété intellectuelle à élaborer leur infrastructure technique et du savoir (résultat escompté IV.4).

B. Utilisation du budget en 2014

9.16. Le taux d'utilisation des ressources hors personnel plus faible que prévu a principalement été dû au report ou à l'annulation de certaines manifestations/activités planifiées à la demande de certains États membres ou conformément aux directives de sécurité des Nations Unies.

## **PROGRAMME 10 COOPÉRATION AVEC CERTAINS PAYS D'EUROPE ET D'ASIE**

**Chef de programme Le Directeur général**

### **APERÇU DES PROGRÈS RÉALISÉS EN 2014**

10.1. Les travaux du programme 10 ont continué d'améliorer et de coordonner, avec le concours de tous les secteurs concernés, la mise en œuvre des activités de coopération dans les pays en transition. À cette fin, les activités menées en 2014 étaient axées sur une planification stratégique sur plusieurs années en vue de promouvoir l'utilisation du système de propriété intellectuelle de manière à stimuler l'innovation et la créativité en faveur du développement économique, social et culturel.

10.2. Les activités visant à mieux faire connaître l'importance de l'élaboration et de la mise en œuvre de stratégies nationales à long terme et globales en matière de propriété intellectuelle en vue de satisfaire les besoins des États membres ou à fournir une assistance à cet égard sont restées une priorité en 2014. Trois pays (Slovénie, Tadjikistan, Turquie) ont adopté des stratégies nationales relatives à la propriété intellectuelle et quatre autres (Bulgarie, Pologne, Turkménistan et Ukraine) ont commencé à élaborer une nouvelle stratégie dans ce domaine. En outre, dans le cadre de ce programme, des évaluations ont été réalisées dans trois pays (Biélorus, République de Moldova et Serbie) en 2014 afin d'évaluer les résultats de la mise en œuvre des stratégies en matière de propriété intellectuelle et d'en tirer les enseignements nécessaires.

10.3. Cinq pays (Kazakhstan, Lituanie, Monténégro, République de Moldova et Tadjikistan) ont modifié leur législation nationale relative à la propriété intellectuelle conformément à leurs plans de coopération et stratégies nationales en la matière, à l'issue notamment d'activités de sensibilisation menées dans le cadre de l'assistance fournie par l'OMPI. Toutefois, les travaux ont progressé plus lentement que prévu dans certains pays en raison de changements politiques et économiques. Eu égard à la stratégie d'atténuation des risques relative à ce programme, une coopération étroite a été entretenue tout au long de l'année avec les parties prenantes concernées, et la marge de manœuvre prévue pour l'élaboration ou la mise en œuvre des plans de coopération a permis de reporter certaines activités et de suivre attentivement l'évolution de la situation.

10.4. Des projets et activités ont été mis en œuvre dans ce domaine en Estonie, en Fédération de Russie, en Lituanie, en Ouzbékistan, en Pologne et en Slovaquie afin d'appuyer l'élaboration de politiques en matière de propriété intellectuelle dans les universités. Avec l'aide de l'OMPI, une université en Fédération de Russie et une université en Ouzbékistan ont mis au point des politiques dans ce domaine en 2014. En outre, le 1<sup>er</sup> octobre 2014, la Pologne a adopté une loi sur l'enseignement supérieur en vertu de laquelle tous les établissements d'enseignement supérieur (120 établissements publics et 294 établissements non publics) étaient tenus de mettre en place une politique actualisée en matière de propriété intellectuelle avant le 31 mars 2015. Fin 2014, 148 universités avaient d'ores et déjà élaboré des politiques de propriété intellectuelle.

10.5. Le programme a continué d'apporter un appui aux pays en transition en matière de renforcement des capacités des ressources humaines au niveau national, de sensibilisation et de perfectionnement des connaissances en vue d'une utilisation plus efficace de la propriété intellectuelle. En 2014, plus de 3400 spécialistes et experts ont suivi des programmes de formation sur mesure en matière de propriété intellectuelle, qui portaient notamment sur le transfert de technologie, les PME, l'application des droits, le droit d'auteur, l'enseignement de la propriété intellectuelle et les services de l'OMPI. Les participants ont donné un retour d'information positif sur ces activités : 80% des répondants ont indiqué que les formations répondaient à leurs attentes et leur avaient permis d'améliorer leurs compétences dans le cadre de leur travail au quotidien.

10.6. Des cours d'été de l'OMPI ont été organisés en Croatie et en Fédération de Russie.

10.7. En vue d'intégrer les préoccupations relatives à l'égalité des sexes dans les travaux du programme, l'excellente coopération établie avec l'association WWIEA (World Women Inventors and Entrepreneurs Association) s'est poursuivie en 2014 et a donné lieu à l'organisation conjointe d'un programme de formation efficace pour les femmes en Asie centrale, intitulé "International Educational Program on Idea, Invention, Innovation and Intellectual Property – Seed Project 2014" (Programme international d'enseignement sur les idées, inventions et innovations en matière de propriété

intellectuelle – Seed Project 2014), dispensé au mois de novembre. En outre, la septième Conférence internationale sur l'innovation et la créativité féminines a été organisée à Varsovie (Pologne) au mois de mars; cette conférence a rassemblé quelque 150 participants issus de 20 pays et a rencontré un vif succès.

10.8. Le programme a continué de renforcer l'action menée pour améliorer la coordination, la promotion et la prestation des services de l'OMPI, le but étant que l'utilisation de ces services augmente dans les pays en transition et les pays développés.

10.9. En 2014, quelque 1320 spécialistes issus de 11 pays (Allemagne, Autriche, États-Unis d'Amérique, Irlande, Italie, Japon, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni et Suède) ont pris part à 21 séminaires itinérants consacrés aux services et initiatives de l'OMPI. Ces séminaires ont reçu des évaluations très positives : 88% des répondants étaient d'accord ou tout à fait d'accord avec le fait que les séminaires étaient bien adaptés à leurs activités professionnelles. La structure des séminaires itinérants a été modifiée en 2014 afin de permettre une plus grande interaction avec des parties prenantes locales et de créer des synergies au sein d'un groupe plus large.

10.10. Les efforts se sont intensifiés pour renforcer les liens institutionnels et promouvoir les partenariats avec les parties prenantes des pays en transition et des pays développés, y compris avec des organisations régionales, des offices de propriété intellectuelle, des ONG et des associations professionnelles représentant les utilisateurs des services de l'OMPI. À cet égard, le programme a reçu un grand nombre de visites de parties prenantes venus des pays concernés et a organisé des séances d'information sur différentes questions présentant un intérêt. Un certain nombre de missions exploratoires ont été organisées en vue de mieux évaluer les besoins et demandes des pays concernés et quatre nouveaux mémorandums d'accord ont été signés en 2014 avec des parties prenantes de l'Allemagne, du Danemark, de l'Espagne et d'Israël.

10.11. Dans le cadre de sa coopération avec certains pays d'Europe et d'Asie le programme 10 a continué de jouer un rôle clé dans la mise en œuvre du Plan d'action pour le développement de l'OMPI, et en particulier des recommandations du Plan d'action relatives aux activités d'assistance technique et de renforcement des capacités menées par l'OMPI, à savoir les recommandations du groupe A, qui ont continué d'orienter la conception et la mise en œuvre des activités au titre de ce programme.

## DONNÉES RELATIVES À L'EXÉCUTION

Résultat escompté : I.2 Cadres législatifs, réglementaires et politiques adaptés et équilibrés en matière de propriété intellectuelle				
Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
Nombre de pays dont la législation et/ou la réglementation a été actualisée	<p><i>Niveau de référence actualisé à fin 2013</i> : 18 au total : l'Albanie, l'Arménie, le Bélarus, la Bosnie-Herzégovine, la Pologne, la Roumanie, la Slovénie et le Tadjikistan ont actualisé leur législation nationale relative à la propriété intellectuelle en 2012-2013.</p> <p>Le Kazakhstan et la Fédération de Russie ont entrepris d'apporter des modifications à leur législation.</p> <p><i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015</i> : 18 avant la fin de 2013.</p>	4 pays supplémentaires	5 (Kazakhstan, Lituanie, Monténégro, République de Moldova, Tadjikistan)	<b>En bonne voie</b>

## Rapport sur l'exécution du programme en 2014

<b>Résultat escompté : II.1 Utilisation accrue de la voie PCT pour le dépôt des demandes internationales de brevet</b>				
<b>Indicateurs d'exécution</b>	<b>Niveaux de référence</b>	<b>Objectifs visés</b>	<b>Données relatives à l'exécution</b>	<b>Code de couleurs</b>
Nombre de demandes selon le PCT originaires de pays en transition et de pays développés	<i>Niveau de référence actualisé à fin 2013 :</i> 166 517 (2013) 160 309 (2012)  <i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015 :</i> à déterminer	Augmentation de 2%	170 317 (2014) + 2,28% <sup>32</sup>	<b>En bonne voie</b>
<b>Résultat escompté : II.4 Utilisation élargie et améliorée du système de La Haye, notamment par les pays en développement et les PMA</b>				
<b>Indicateurs d'exécution</b>	<b>Niveaux de référence</b>	<b>Objectifs visés</b>	<b>Données relatives à l'exécution</b>	<b>Code de couleurs</b>
Nombre de demandes selon le système de La Haye originaires de pays en transition et de pays développés	<i>Niveau de référence actualisé à fin 2013 :</i> 2927 (2013) 2553 (2012)  <i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015 :</i> à déterminer	Augmentation de 2%	2776 (2014) -5,16% <sup>33</sup>	<b>Pas en bonne voie</b>
<b>Résultat escompté : II.6 Utilisation élargie et améliorée des systèmes de Madrid et de Lisbonne, notamment par les pays en développement et les PMA</b>				
<b>Indicateurs d'exécution</b>	<b>Niveaux de référence</b>	<b>Objectifs visés</b>	<b>Données relatives à l'exécution</b>	<b>Code de couleurs</b>
Nombre de demandes selon les systèmes de Madrid et de Lisbonne originaires de pays en transition et de pays développés	<i>Niveau de référence actualisé à fin 2013 :</i> <b>Madrid :</b> 43 149 (2013) 40 640 (2012)  <b>Lisbonne :</b> 749 enregistrements en vigueur sur les 816 au total  <i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015 :</i> à déterminer	Augmentation de 2%	<b>Madrid :</b> 43 748 (2014) 1,39% <sup>34</sup>  <b>Lisbonne :</b> 818 enregistrements en vigueur sur les 896 au total (2014) +9,2%	<b>En bonne voie</b>
<b>Résultat escompté : II.8 De plus en plus de litiges internationaux ou nationaux de propriété intellectuelle sont évités ou réglés par la médiation, l'arbitrage et d'autres modes extrajudiciaires de règlement des litiges de l'OMPI</b>				
<b>Indicateurs d'exécution</b>	<b>Niveaux de référence</b>	<b>Objectifs visés</b>	<b>Données relatives à l'exécution</b>	<b>Code de couleurs</b>
Nombre d'utilisateurs, dans des pays en transition et des pays développés, qui ont recours aux services du Centre d'arbitrage et de médiation	<i>Niveau de référence actualisé à fin 2013 :</i> 359 litiges et 51 bons offices impliquant des parties originaires de pays en transition et de pays développés (total à la fin de 2013)  <i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015 :</i> à déterminer	Augmentation de 2%	18 litiges et 25 bons offices supplémentaires impliquant des parties originaires de pays en transition et de pays développés (2014)	<b>En bonne voie</b>

<sup>32</sup> Le nombre de demandes est fondé sur le pays d'origine. Les chiffres pour 2014 sont des estimations. Le pourcentage d'augmentation ou de diminution est établi par rapport à 2013.

<sup>33</sup> Idem.

<sup>34</sup> Idem.

<b>Résultat escompté : III.1 Stratégies et plans nationaux en matière d'innovation et de propriété intellectuelle conformes aux objectifs de développement nationaux</b>				
<b>Indicateurs d'exécution</b>	<b>Niveaux de référence</b>	<b>Objectifs visés</b>	<b>Données relatives à l'exécution</b>	<b>Code de couleurs</b>
Nombre d'universités ayant élaboré des politiques en matière de propriété intellectuelle	À déterminer	30 universités supplémentaires	<p>En 2014, 150 universités ont élaboré des politiques en matière de propriété intellectuelle, dans les pays ci-après :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Pologne (148)</li> <li>– Fédération de Russie (1); et</li> <li>– Ouzbékistan (1).</li> </ul> <p>Le 1<sup>er</sup> octobre 2014, la Pologne a adopté une loi sur l'enseignement supérieur en vertu de laquelle tous les établissements d'enseignement supérieur (120 établissements publics et 294 établissements non publics) étaient tenus de mettre en place une politique actualisée en matière de propriété intellectuelle avant le 31 mars 2015.</p> <p>En 2014, des universités en Estonie, en Lituanie et en Slovaquie élaboraient des politiques en matière de propriété intellectuelle.</p> <p>Une enquête sera réalisée au cours de l'exercice biennal afin de déterminer le nombre de politiques qui auront été élaborées à la fin de 2015.</p>	<b>En bonne voie</b>
Nombre de pays ayant mis en place des stratégies ou plans nationaux en matière de propriété intellectuelle	14 (total à la fin de 2013)	6 pays supplémentaires	<p>3 pays supplémentaires (Slovénie, Tadjikistan, Turquie) ont mis en place des stratégies ou plans nationaux en matière de propriété intellectuelle (17 au total)</p> <p>4 pays (Bulgarie, Pologne, Turkménistan, Ukraine) ont engagé ce processus.</p>	<b>En bonne voie</b>
<b>Résultat escompté : III.2 Renforcement des capacités en matière de ressources humaines pour pouvoir répondre aux nombreuses exigences en ce qui concerne l'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition</b>				
<b>Indicateurs d'exécution</b>	<b>Niveaux de référence</b>	<b>Objectifs visés</b>	<b>Données relatives à l'exécution</b>	<b>Code de couleurs</b>
Nombre de pays en transition ayant mis en place des programmes et/ou cours de formation annuels en matière de propriété intellectuelle à l'intention de spécialistes de la propriété intellectuelle	À déterminer	10	6 (Bulgarie, Croatie, Kazakhstan, Pologne, République tchèque, Turquie)	<b>En bonne voie</b>

## Rapport sur l'exécution du programme en 2014

<p>Pourcentage de spécialistes de la propriété intellectuelle formés et de fonctionnaires des offices de propriété intellectuelle qui mettent en pratique, dans leur travail, leurs compétences améliorées</p>	<p><i>Niveau de référence actualisé à fin 2013 : 69% des fonctionnaires des offices de propriété intellectuelle formés mettaient en pratique, dans leur travail, leurs compétences améliorées</i></p> <p><i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015 : 40%</i></p>	50%	80% des spécialistes de la propriété intellectuelle et des fonctionnaires des offices de propriété intellectuelle formés mettaient en pratique, dans leur travail, leurs compétences améliorées	En bonne voie
<p><b>Résultat escompté : III.4 Mécanismes et programmes de coopération renforcés, adaptés aux besoins des pays en développement et des PMA</b></p>				
<b>Indicateurs d'exécution</b>	<b>Niveaux de référence</b>	<b>Objectifs visés</b>	<b>Données relatives à l'exécution</b>	<b>Code de couleurs</b>
<p>Nombre de partenariats établis où la partie dispensant l'assistance est originaire d'un pays développé</p>	À déterminer	<p>4 mémorandums d'accord supplémentaires; 10 concordances supplémentaires dans la base de données de mise en parallèle</p>	<p>4 nouveaux mémorandums d'accord (Allemagne, Danemark, Espagne, Israël)</p> <p>En 2014, aucune concordance n'a été établie dans la base de données de mise en parallèle du fait de la mise au point en 2014 d'un plan ciblé destiné à accroître sensiblement le nombre de téléchargements et de concordances.</p>	<p>En bonne voie</p> <p>Pas en bonne voie</p>
<p><b>Résultat escompté : III.6 Renforcement des capacités des PME de mettre la propriété intellectuelle au service de l'innovation</b></p>				
<b>Indicateurs d'exécution</b>	<b>Niveaux de référence</b>	<b>Objectifs visés</b>	<b>Données relatives à l'exécution</b>	<b>Code de couleurs</b>
<p>Pourcentage des participants à des programmes de formation visant les institutions d'appui aux PME qui se sont dits satisfaits du contenu et de l'organisation de ces événements</p>	À déterminer	<p><i>Objectif fixé : 75%</i></p> <p><i>Objectif initial dans le programme et budget 2014-2015 : À déterminer</i></p>	85%	En bonne voie
<p>Pourcentage d'institutions d'appui aux PME ayant obtenu une formation qui fournissent des informations sur la propriété intellectuelle et des services d'appui, d'orientation et de consultation sur la gestion des actifs de propriété intellectuelle</p>	À déterminer	<p><i>Objectif fixé : 90% (18 institutions d'appui)</i></p> <p><i>Objectif initial dans le programme et budget 2014-2015 : À déterminer</i></p>	90%	En bonne voie
<p>Nombre de pays ayant établi des programmes de formation en matière de propriété intellectuelle à l'intention des PME</p>	À déterminer	À déterminer	4 (Arménie, Bélarus, Géorgie, Kazakhstan)	En bonne voie

**Résultat escompté** : IV.2 Amélioration de l'accessibilité et de l'utilisation de l'information en matière de propriété intellectuelle par les institutions compétentes et le public afin de promouvoir l'innovation et la créativité

Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
Nombre de bureaux de transfert de technologie et/ou de centres d'information sur la propriété intellectuelle établis	<p><i>Niveau de référence actualisé à fin 2013</i> : deux universités/institutions en Géorgie ont bénéficié d'une assistance directe pour développer un écosystème, une politique et une infrastructure de transfert de connaissance dans la région CCEA (certains pays d'Europe et d'Asie) : l'Université d'État de Tbilissi Ivane Javkhisvili et le Centre géorgien de transfert de technologie, suivis par le plan d'action pour le développement.</p> <p><i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015</i> : à déterminer</p>	6 bureaux de transfert de technologie et/ou centres d'information sur la propriété intellectuelle supplémentaires	8 nouveaux centres d'appui à la technologie et à l'innovation (CATI) établis en Fédération de Russie	En bonne voie
Nombre de réseaux nationaux de centres d'appui à la technologie et à l'innovation durables	<p><i>Niveau de référence actualisé à fin 2013</i> : 1 réseau de centres d'appui à la technologie et à l'innovation durable (sur les 3 établis)</p> <p><i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015</i> : 1 réseau national de centres d'appui à la technologie et à l'innovation (cumul à la fin du premier trimestre 2013) : certains pays d'Europe et d'Asie (1)</p>	2 réseaux nationaux de centres d'appui à la technologie et à l'innovation (en tout) : certains pays d'Europe et d'Asie (2)	Certains pays d'Europe et d'Asie (1)	En bonne voie
Nombre moyen d'utilisateurs ayant bénéficié des services des centres d'appui à la technologie et à l'innovation par trimestre et par pays	<p><i>Niveau de référence actualisé à fin 2013</i> : entre 532 (min.) et 1370 (max.) utilisateurs en moyenne ont bénéficié des services de CATI par jour en 2013.</p> <p><i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015</i> : entre 200 (min.) et 630 (max.)</p>	300 (min.) – 750 (max.)	Entre 513 (min.) et 1521 (max.) utilisateurs en moyenne ont bénéficié des services de CATI par jour en 2014.	En bonne voie

**Résultat escompté** : IV.4 Amélioration de l'infrastructure technique et du savoir pour les offices de propriété intellectuelle et d'autres institutions de propriété intellectuelle, leur permettant de fournir à leurs parties prenantes des services améliorés (moins chers, plus rapides, de meilleure qualité)

Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
Niveau de service moyen des offices de propriété intellectuelle bénéficiant d'une assistance (de 1 à 5)	<p><i>Niveau de référence actualisé à fin 2013</i> : 3</p> <p><i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015</i> : à déterminer</p>	<p><i>Objectif fixé</i> : 3</p> <p><i>Objectif initial dans le programme et budget 2014-2015</i> : À déterminer</p>	Certains pays d'Europe et d'Asie : 3,2	En bonne voie

UTILISATION DES RESSOURCES

Budget et dépenses effectives (par résultat)  
(en milliers de francs suisses)

Numéro et description du résultat escompté		Budget 2014-2015 approuvé	Budget 2014-2015 après virements	Dépenses 2014*
I.2	Cadres législatifs, réglementaires et politiques adaptés et équilibrés en matière de propriété intellectuelle	755	797	365
II.1	Utilisation accrue de la voie PCT pour le dépôt des demandes internationales de brevet	1 157	966	362
II.4	Utilisation élargie et améliorée du système de La Haye, notamment par les pays en développement et les PMA	231	436	199
II.6	Utilisation élargie et améliorée des systèmes de Madrid et de Lisbonne, notamment par les pays en développement et les PMA	231	463	218
II.8	De plus en plus de litiges internationaux ou nationaux de propriété intellectuelle sont évités ou réglés par la médiation, l'arbitrage et d'autres modes extrajudiciaires de règlement des litiges de l'OMPI	149	424	194
III.1	Stratégies et plans nationaux en matière d'innovation et de propriété intellectuelle conformes aux objectifs de développement nationaux	2 584	2 075	968
III.2	Renforcement des capacités en matière de ressources humaines pour pouvoir répondre aux nombreuses exigences en ce qui concerne l'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition	1 455	934	402
III.4	Mécanismes et programmes de coopération renforcés, adaptés aux besoins des pays en développement et des PMA	256	364	169
III.6	Renforcement des capacités des PME de mettre la propriété intellectuelle au service de l'innovation	578	813	365
IV.2	Amélioration de l'accessibilité et de l'utilisation de l'information en matière de propriété intellectuelle par les institutions compétentes et le public afin de promouvoir l'innovation et la créativité	666	827	439
IV.4	Amélioration de l'infrastructure technique et du savoir pour les offices de propriété intellectuelle et d'autres institutions de propriété intellectuelle, leur permettant de fournir à leurs parties prenantes des services améliorés (moins chers, plus rapides, de meilleure qualité)	380	252	123
<b>Total</b>		<b>8 443</b>	<b>8 349</b>	<b>3 803</b>

\* Chiffres provisoires, sous réserve d'audit par les vérificateurs externes des comptes.



Budget et dépenses effectives (dépenses de personnel et autres dépenses)  
(en milliers de francs suisses)

	Budget 2014-2015 approuvé	Budget 2014-2015 après virements	Dépenses 2014*	Taux d'utilisation (%)
Dépenses de personnel	6 405	6 351	3 038	48%
Autres dépenses	2 039	1 998	765	38%
<b>TOTAL</b>	<b>8 443</b>	<b>8 349</b>	<b>3 803</b>	<b>46%</b>

\* Chiffres provisoires, sous réserve d'audit par les vérificateurs externes des comptes.

NOTE : Le budget 2014-2015 après virements tient compte des virements effectués au 31 mars 2015 pour répondre aux besoins durant l'exercice biennal 2014-2015 conformément à l'article 5.5 du Règlement financier.

A. Budget 2014-2015 après virements

10.12. Les ajustements des résultats dans le budget 2014-2015 après virements découlent de la mise en place récente d'une méthode plus précise pour l'affectation de ressources en personnel résultant des améliorations apportées au système de planification de la gestion des performances (EPM) pour l'exercice annuel du plan de travail 2014.

B. Utilisation du budget en 2014

10.13. La légère sous-utilisation des ressources autres que les ressources en personnel tient essentiellement : i) à la mise en œuvre de mesures de maîtrise des coûts en ce qui concerne les missions de fonctionnaires et les événements, et ii) au report à 2015 de certaines activités dans la région.

**PROGRAMME 11           ACADÉMIE DE L'OMPI**

**Chef de programme       M. M. Matus**

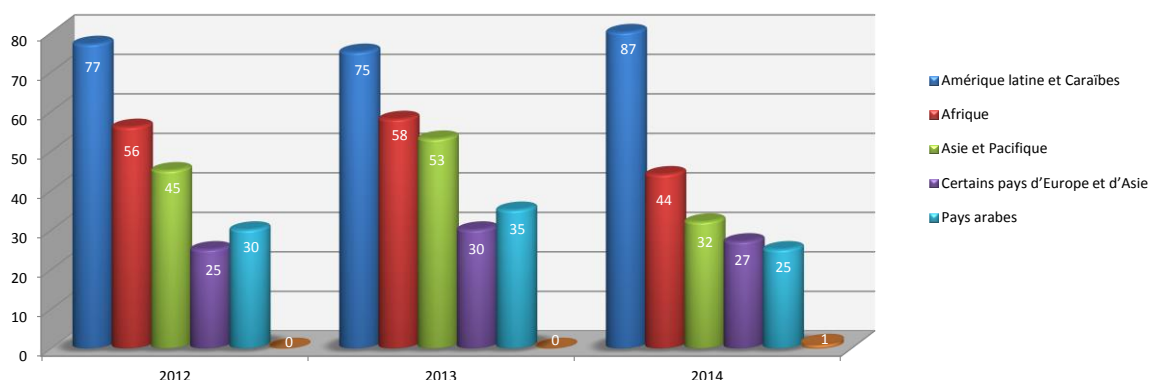
**APERÇU DES PROGRÈS RÉALISÉS EN 2014**

11.1. En 2014, l'Académie de l'OMPI a lancé la mise en œuvre d'un processus de réforme et son repositionnement en tant que vecteur central de l'Organisation en matière de formation à la propriété intellectuelle et d'activités de renforcement des capacités pour les fonctionnaires gouvernementaux et autres parties prenantes. Lors de la réforme, l'Académie s'est efforcée de maintenir, autant que possible, la quantité, la qualité et la fréquence des programmes de formation régulièrement dispensés afin de répondre avec ses partenaires aux obligations de formation continue; aux demandes de formation urgente des États membres et des autres parties prenantes et de préserver la continuité de la formation dispensée.

11.2. À cette fin, en 2014, l'Académie a continué d'organiser des activités de formation et d'enseignement diversifiées pour répondre aux besoins de renforcement des capacités des pays en développement, des PMA et des pays en transition. Elle propose notamment : i) des actions de formation traditionnelles à l'intention des fonctionnaires gouvernementaux des offices de propriété intellectuelle et du droit d'auteur et des autres institutions publiques concernées directement ou indirectement par la gestion de la propriété intellectuelle ou par les négociations internationales à ce sujet (programme de perfectionnement professionnel); ii) une offre de 17 cours d'enseignement à distance dispensés en 14 langues (programme d'enseignement à distance); et iii) plusieurs programmes au niveau mastère dispensés conjointement avec d'autres universités sur le droit de la propriété intellectuelle, des activités visant à promouvoir l'enseignement supérieur de la propriété intellectuelle (programme des établissements universitaires) et d'autres activités spécialement destinées aux étudiants, aux jeunes spécialistes de ce domaine (programme des cours d'été). Une réalisation importante de 2014 a été le déploiement de la plate-forme WIPO e-Learning Center (WeLC), développée dans le cadre du programme d'enseignement à distance en 2011, à destination des autres programmes de l'Académie afin de faciliter les procédures d'enregistrement, de sélection et d'inscription des candidats.

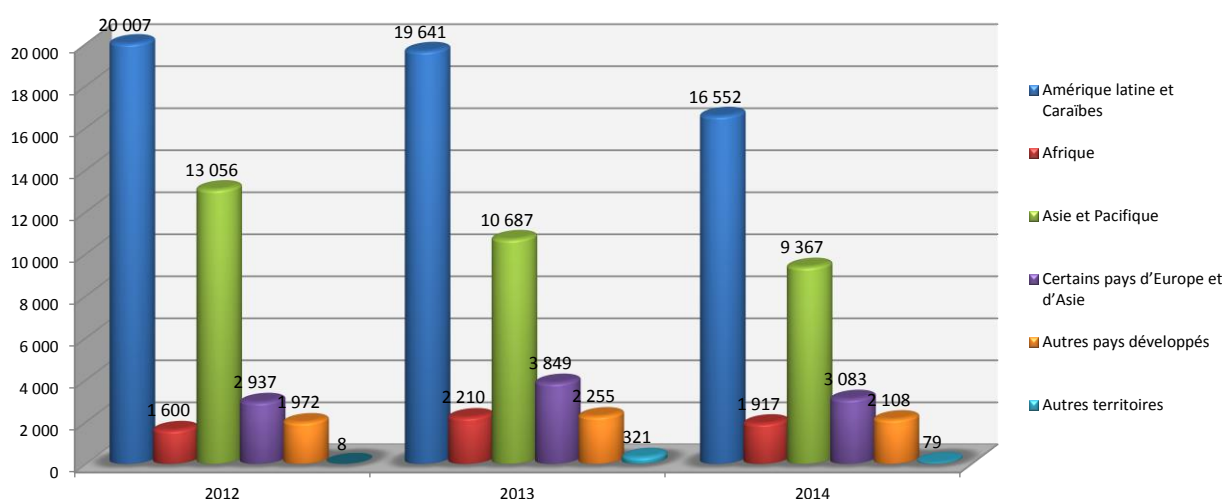
11.3. Dans le cadre du programme de perfectionnement professionnel, l'Académie a organisé 20 formations en 2014 avec le concours des autorités nationales de la propriété industrielle ou du droit d'auteur en Algérie, en Allemagne, en Autriche, au Canada, au Costa Rica, en Espagne, en Finlande, en France, au Honduras, en Israël, au Mexique, au Maroc, en Norvège, au Paraguay, au Pérou, au Royaume-Uni et en Suisse, mais aussi à l'OMC et au Centre d'études internationales de la propriété intellectuelle (CEIPI) de Strasbourg. Au total, 216 participants issus de pays en développement, de PMA et de pays en transition ont pu bénéficier de ces activités, ce qui représente une baisse de 14% par rapport à 2013. Cette baisse était principalement liée au "Cours de formation de niveau avancé OMPI-Suède sur la propriété industrielle dans l'économie mondiale", traditionnellement proposé chaque année à 25 fonctionnaires, qui n'a pas eu lieu en 2014. Le programme de cours s'est poursuivi pour inclure les principales thématiques suivantes : brevets, marques, droit d'auteur et droits connexes, gestion collective du droit d'auteur et des droits connexes, gestion des offices de propriété intellectuelle, propriété intellectuelle pour les décideurs et a été élargi pour inclure deux nouveaux cours sur la création de marques et le transfert de technologie, et l'octroi de licences. Par ailleurs, dans le cadre du processus de réforme, le modèle de formation a fait l'objet d'une révision afin d'intégrer de nouvelles évolutions et d'y apporter des améliorations en 2014.

Répartition géographique des participants au programme de perfectionnement professionnel en 2012-2014



11.4. Le programme d'enseignement à distance a continué à attirer des participants du monde entier, notamment des groupes particulièrement ciblés du personnel des offices de propriété intellectuelle, des centres d'appui à la technologie et à l'innovation (CATI) et des nouvelles académies. L'élaboration d'un cours sur mesure avec l'office de propriété intellectuelle croate a été lancée avec succès en 2014. En outre, deux nouvelles adaptations ont été lancées avec les offices de propriété intellectuelle du Cambodge et du Viet Nam, faisant passer le nombre de langues des cours généraux de 12 en 2013 à 14 (allemand, arabe, cambodgien, chinois, coréen, croate, espagnol, français, japonais, portugais, russe, thaïlandais, ukrainien et vietnamien) en 2014. En 2014, quelque 34 935 personnes (30 552 au titre de ses cours généraux et 4383 au titre des cours avancés) de plus de 192 pays ont bénéficié de la plate-forme d'enseignement en ligne améliorée (WeLC). Deux nouveaux cours pilotes d'enseignement à distance ont été lancés en 2014 : i) Propriété intellectuelle, savoirs traditionnels et expressions culturelles traditionnelles (DL-203) et ii) Gestion collective du droit d'auteur et des droits connexes (DL-501). L'élaboration du cours d'enseignement à distance sur la propriété intellectuelle et la santé publique a débuté en 2014 et il sera lancé en qualité de cours pilote en 2015. Une approche plus systématique du processus de révision annuelle des cours a été mise en œuvre en 2014 et le contenu des cours d'enseignement à distance a subi un examen approfondi (Phase I) dont les résultats seront mis en œuvre en 2015 (Phase II).

Répartition géographique des participants aux programmes d'enseignement à distance en 2012-2014<sup>35</sup>



<sup>35</sup> Le niveau de participation plus élevé de la région de l'Amérique latine et des Caraïbes est principalement dû aux versions adaptées du cours général sur la propriété intellectuelle (DL101) en portugais et en espagnol.

11.5. Le programme des établissements universitaires a continué de proposer des cours communs de niveau maîtrise en droit de la propriété intellectuelle à l'intention des ressortissants des pays en développement et des pays en transition, avec le concours de plusieurs universités et l'assistance financière du Gouvernement du Japon et du Gouvernement de la République de Corée en ce qui concerne quatre programmes. En 2014, 196 personnes au total ont bénéficié d'une formation, 92 étudiants de 58 pays ont bénéficié d'une bourse pour assister à l'un des sept programmes de maîtrise en droit de la propriété intellectuelle proposés par l'Académie de l'OMPI conjointement avec l'Africa University et l'Organisation régionale africaine de la propriété intellectuelle (ARIPO) au Zimbabwe, l'Université australe et l'Institut national de la propriété industrielle (INPI) en Argentine, la Queensland University of Technology (QUT) en Australie, l'Université nationale de Séoul et l'Office coréen de la propriété intellectuelle en République de Corée, l'Université de Turin et le Centre de formation international de l'Organisation internationale du Travail en Italie, l'Université de Yaoundé II et l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI) au Cameroun. Le colloque à l'intention des enseignants de la propriété intellectuelle a été organisé en coopération avec l'OMC pour 247 personnes. Le colloque a continué d'offrir un forum de dialogue et de débat sur les récentes évolutions dans les principaux domaines de la propriété intellectuelle et sur les questions relevant de l'enseignement et de la pédagogie. En outre, cinq personnes ont reçu des bourses de l'OMPI pour participer au Congrès annuel de l'Association internationale pour la promotion de l'enseignement et de la recherche en propriété intellectuelle (ATRIP). Avec le concours de l'OMPI, deux universités en Indonésie (Université Padjadjaran et Université d'Indonésie) ont commencé à proposer de nouveaux programmes d'enseignement en matière de propriété intellectuelle. Quatre autres programmes étaient en cours d'établissement au Bangladesh, en Chine, en Jamaïque et au Venezuela. En 2014, l'Académie a reçu de nouvelles demandes de partenariat et les a examinées conformément à la nouvelle politique établie à cet égard.

11.6. L'Académie a organisé neuf sessions du programme des cours d'été de l'OMPI dans trois langues (anglais, russe et espagnol) conjointement avec neuf établissements nationaux en Afrique du Sud, au Chili, en Croatie, en Jamaïque, au Mexique, en République de Corée, en Fédération de Russie, à Singapour et en Suisse. En 2014, quelque 352 participants ont suivi les cours d'été de l'OMPI, la majorité d'entre eux venant d'Amérique latine et des Caraïbes (124 participants, soit 35%), suivis de participants issus de pays en transition (85 participants, soit 24%), tandis que les participants d'Asie et du Pacifique, d'Afrique, des pays arabes et d'autres pays étaient respectivement au nombre de 72 (21%), 39 (11%), 5 (1%) et 27 (8%). Les sessions des cours d'été ont continué à fonctionner en rotation, en tenant compte de l'équilibre géographique.

11.7. En 2014, l'élaboration, la planification et la mise en œuvre des activités menées dans le cadre du programme 11 ont continué à s'appuyer sur les recommandations pertinentes du Plan d'action pour le développement. Les programmes de l'Académie étaient ainsi axés sur le développement et la demande des parties prenantes (recommandation n° 1) et visaient à mettre en place une initiation à la propriété intellectuelle dans les programmes d'enseignement de différents niveaux afin d'accroître la sensibilisation de l'opinion publique à la propriété intellectuelle (recommandation n° 3). La hiérarchisation des principes du Plan d'action pour le développement est primordiale pour la conception du processus de réforme de l'Académie.

11.8. En 2014, le projet de nouvelles académies a été intégré dans le budget ordinaire de l'Académie. Il était axé sur la poursuite de la coopération avec les pays qui avaient connu un retard de mise en œuvre dans la phase pilote pour des raisons politiques (Égypte et Tunisie) et sur la détermination de nouveaux pays bénéficiaires. Des stratégies de coopération ont été préparées pour le Bangladesh, le Cambodge, le Costa Rica, l'Équateur et la Turquie, en tenant compte des stratégies nationales de propriété intellectuelle récemment instituées, le cas échéant. Deux nouveaux accords ont été signés avec les gouvernements du Cambodge et de l'Équateur pour la création de nouvelles académies. La coopération a officiellement été lancée en septembre 2014 avec l'Équateur. Un rapport d'évaluation externe et indépendante de la phase pilote a été présenté et approuvé à la quatorzième session du CDIP.

## DONNÉES RELATIVES À L'EXÉCUTION

**Résultat escompté :** III.2 Renforcement des capacités en matière de ressources humaines pour pouvoir répondre aux nombreuses exigences en ce qui concerne l'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition

Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
Portefeuille révisé de cours de formation en matière de propriété intellectuelle à l'intention de pays en développement, de PMA et de pays à économie en transition/pertinence du contenu des cours de formation au regard des besoins de renforcement de capacités des pays en développement, des PMA et des pays à économie en transition	Portefeuille non révisé à l'échelle mondiale depuis la création de l'Académie	Portefeuille révisé disponible avant la fin de l'exercice biennal	Des consultations avec les bureaux et la préparation du questionnaire d'évaluation des besoins en formation en vue de la révision du portefeuille de formation étaient en cours en 2014.	En bonne voie
Accès amélioré et multilingue à l'apprentissage en ligne relatif à divers aspects de la propriété intellectuelle à l'intention des pays en développement, des PMA et des pays à économie en transition/pertinence du contenu du portefeuille de cours d'apprentissage en ligne au regard des besoins de renforcement de capacités des pays en développement, des PMA et des pays à économie en transition	<p><i>Niveau de référence actualisé fin 2013 :</i> En 2013 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– 5 cours d'enseignement à distance étaient disponibles dans les 6 langues officielles des Nations Unies, plus le portugais;</li> <li>– 2 cours d'enseignement à distance étaient disponibles dans 5 langues officielles des Nations Unies, plus le portugais;</li> <li>– 1 cours d'enseignement à distance était disponible dans 4 langues officielles des Nations Unies, plus le portugais; et</li> <li>– 4 cours d'enseignement à distance n'étaient disponibles qu'en anglais.</li> </ul> <p>70% des participants aux cours avancés ont indiqué que leurs résultats professionnels ou universitaires s'étaient améliorés consécutivement à leur participation au cours d'enseignement à distance.</p>	Tous les cours disponibles dans toutes les langues officielles des Nations Unies	<p>En 2014 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– 9 cours d'enseignement à distance étaient disponibles dans les 6 langues officielles des Nations Unies, plus le portugais;</li> <li>– 1 cours d'enseignement à distance était disponible dans 5 langues officielles des Nations Unies, plus le portugais;</li> <li>– 1 cours d'enseignement à distance était disponible dans 3 langues officielles des Nations Unies; et</li> <li>– 1 cours d'enseignement à distance n'était disponible qu'en anglais (DL 401 qui devrait être remplacé par DL 501-Gestion collective du droit d'auteur et des droits connexes en 2015)<sup>36</sup>.</li> </ul> <p>78% des participants aux cours avancés ont indiqué que leurs résultats professionnels ou universitaires s'étaient améliorés consécutivement à leur participation au cours d'enseignement à distance.</p>	En bonne voie

<sup>36</sup> Disponible signifie qu'il a été traduit dans la langue et qu'il peut être proposé aux offices de propriété intellectuelle partenaires. Il conviendrait de noter que sur une année donnée, tous les cours disponibles ne sont pas proposés dans toutes les langues, selon le moment de l'année où la version dans une nouvelle langue peut devenir disponible et en fonction de la l'état de préparation des offices de propriété intellectuelle partenaires avec lesquels les cours sont organisés.

<p>Accès amélioré à l'enseignement supérieur en matière de propriété intellectuelle dans les pays en développement, les PMA et les pays à économie en transition/nombre d'universités de pays en développement, de PMA et de pays à économie en transition qui proposent de nouveaux programmes d'enseignement en matière de propriété intellectuelle</p>	<p><i>Niveau de référence initial Programme et budget 2014-2015 :</i> Tous les cours ne sont pas disponibles dans toutes les langues; la révision du contenu des cours est actuellement réalisée par le personnel de l'Académie uniquement et de manière ponctuelle</p>	<p>Cinq universités dans des pays en développement, des PMA et des pays à économie en transition proposeront de nouveaux programmes sur la propriété intellectuelle avant la fin de l'exercice biennal.</p>	<p>Avec le concours de l'OMPI, deux universités en Indonésie (l'Université Padjadjaran et l'Université d'Indonésie) ont commencé à proposer de nouveaux programmes d'enseignement en matière de propriété intellectuelle. Quatre universités étaient en train d'établir de nouveaux programmes d'enseignement en matière de propriété intellectuelle fin 2014 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'Institut de Management du Bangladesh;</li> <li>- l'Université des Caraïbes en Jamaïque;</li> <li>- l'Université Renmin en Chine; et</li> <li>- l'Université centrale du Venezuela à Caracas.</li> </ul>	<p><b>En bonne voie</b></p>
<p>Mise en place progressive d'un réseau d'experts en propriété intellectuelle dans les pays en développement, les PMA et les pays à économie en transition</p>	<p><i>Niveau de référence actualisé fin 2013 :</i> 326 universitaires issus de pays en développement, de PMA et de pays à économie en transition membres de l'ATRIP</p> <p><i>Niveau de référence initial Programme et budget 2014-2015 :</i> Nombre d'universitaires originaires de pays en développement, de PMA et de pays à économie en transition membres de l'ATRIP</p>	<p>Augmentation de 15% par rapport au chiffre de référence</p>	<p>362 universitaires issus de pays en développement, de PMA et de pays à économie en transition membres de l'ATRIP, comme indiqué par cette dernière (+11%)</p>	<p><b>En bonne voie</b></p>
<p>Nombre de projets de création de nouvelles académies amorcés après la conclusion de la phase pilote</p>	<p><i>Niveau de référence actualisé fin 2013 :</i> La phase II de la phase pilote du projet n'était pas achevée fin 2013.</p> <p><i>Niveau de référence initial programme et budget 2014-2015 :</i> 0</p>	<p>4</p>	<p>La phase II de la phase pilote du projet a été achevée et évaluée en 2014.</p> <p>Deux nouveaux accords ont été signés avec les gouvernements du Cambodge et de l'Équateur pour la création de nouvelles académies. La coopération avec l'Équateur a officiellement été lancée en septembre 2014.</p>	<p><b>En bonne voie</b></p>

## UTILISATION DES RESSOURCES

### Budget et dépenses effectives (par résultat) (en milliers de francs suisses)

Numéro et description du résultat escompté	Budget 2014-2015 approuvé	Budget 2014-2015 après virements	Dépenses 2014*
III.2 Renforcement des capacités en matière de ressources humaines pour pouvoir répondre aux nombreuses exigences en ce qui concerne l'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition	11 883	11 484	5 684
<b>Total</b>	<b>11 883</b>	<b>11 484</b>	<b>5 684</b>

\* Chiffres provisoires, sous réserve d'audit par les vérificateurs externes des comptes.

### Budget et dépenses effectives (dépenses de personnel et autres dépenses) (en milliers de francs suisses)

	Budget 2014-2015 approuvé	Budget 2014-2015 après virements	Dépenses 2014*	Taux d'utilisation (%)
Dépenses de personnel	6 978	6 687	3 555	53%
Autres dépenses	4 905	4 798	2 129	44%
<b>TOTAL</b>	<b>11 883</b>	<b>11 484</b>	<b>5 684</b>	<b>49%</b>

\* Chiffres provisoires, sous réserve d'audit par les vérificateurs externes des comptes.

NOTE : Le budget 2014-2015 après virements tient compte des virements effectués au 31 mars 2015 pour répondre aux besoins durant l'exercice biennal 2014-2015 conformément à l'article 5.5 du Règlement financier.

#### A. Budget 2014-2015 après virements

11.9. La diminution des ressources en personnel dans le budget 2014-2015 après virements est principalement due au redéploiement des ressources en personnel du programme pour répondre aux besoins associés aux plates-formes de l'OMPI et aux applications informatiques du Secteur du développement. Cette baisse a été compensée par le redéploiement des ressources en personnel dans le programme, suite à la transition dans la gestion de l'Académie vers la fin 2014. Il s'en est suivi une nette augmentation d'un poste au sein de l'Académie par rapport au budget 2014-2015 approuvé.

#### B. Utilisation du budget en 2014

11.10. L'utilisation du budget se situe dans la fourchette prévue des 40 à 60% pour la première année de l'exercice biennal et est en bonne voie.

## PROGRAMME 30 PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES (PME) ET INNOVATION

Chef de programme Le Directeur général

### APERÇU DES PROGRÈS RÉALISÉS EN 2014

#### PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES

30.1. Les travaux en coopération avec les offices nationaux ou régionaux de propriété intellectuelle et d'autres institutions visant à aider les entrepreneurs et les PME à utiliser le système de propriété intellectuelle se sont poursuivis, essentiellement par le biais de a) l'adaptation et/ou la traduction des contenus relatifs à la propriété intellectuelle à destination des entreprises dans le contexte local, et b) les programmes de formation des formateurs. En ce qui concerne ces derniers, 15 programmes sur la gestion efficace des actifs de propriété intellectuelle par les PME ont été organisés, dont l'objectif premier est de constituer dans un pays déterminé un réseau national suffisant de formateurs ayant les savoirs, les compétences et l'expérience nécessaires pour fournir une assistance initiale aux PME en matière de gestion des actifs de propriété intellectuelle. Plus de 561 participants ont bénéficié de ces programmes. Le programme a également contribué à la promotion de l'autonomisation des femmes en matière de propriété intellectuelle. À cette fin, un atelier international à destination des femmes inventeurs et entrepreneurs a été organisé par l'OMPI, l'office de la propriété intellectuelle de Corée (KIPO) et l'Association des femmes inventeurs de Corée (KWIA) auquel 137 femmes inventeurs et entrepreneurs venues de 17 pays ont participé.

30.2. En 2014, un nouvel ouvrage intitulé *En toute confidentialité : initiation aux secrets d'affaires pour les petites et moyennes entreprises* a été finalisé. Une autre nouvelle publication intitulée *Beyond Taste: Intellectual Property for Healthy Agro-Food SMEs*, ainsi que des versions actualisées de trois anciennes publications (à savoir *Créer une marque : initiation aux marques pour les petites et moyennes entreprises*; *Inventer le futur : initiation aux brevets pour les petites et moyennes entreprises* et *Une maille à l'endroit – De l'utilisation avisée de la propriété intellectuelle par les entreprises textiles* étaient en attente d'approbation pour leur publication. Un livre intitulé *Intellectual Capital Readiness: Use of Intangibles to Access Capital Markets – An Introduction for Business and Investors*, initialement achevé en 2012, a fait l'objet d'une mise à jour en vue de sa publication en 2015 et un nouveau guide supplémentaire sur la propriété intellectuelle et les finances a été établi et est en cours d'examen final. L'OMPI a également contribué à la rédaction initiale d'un livre sur *la propriété intellectuelle en tant que levier de croissance en sa qualité d'actif commercial stratégique (gestion stratégique de la propriété intellectuelle)*<sup>37</sup>.

30.3. 709 étudiants ont suivi une formation internationale à distance sur la gestion des actifs de propriété intellectuelle au service des entreprises, fondée sur l'instrument multimédia IP PANORAMA™ et 38 étudiants ont par la suite participé à un programme sur place dans ce domaine à Séoul, en République de Corée, préparé par l'OMPI et mis en œuvre de manière coordonnée par l'OMPI, le KIPO, l'Association coréenne pour la promotion des inventions (KIPA) et l'Institut avancé pour la science et la technologie de Corée (KAIST).

30.4. Les efforts visant directement les PME se sont poursuivis par le biais du site Web PME dans les six langues officielles de l'ONU et le Bulletin d'information PME a été adressé à plus de 40 000 abonnés dans le monde. Cinq nouvelles études de cas sur la propriété intellectuelle au service des PME ont été créées sur les thèmes suivants : i) Ezequiel Farca (Mexique); ii) Haldiram (Inde); iii) Wondereight (Liban); iv) Mettre au point des logiciels abordables pour les petites entreprises : HSCO LLP (Royaume-Uni/Jordanie); et v) Ensuring the Safe Flow of Energy – pipeway Engenharia (Assurer le flux sécurisé de l'énergie – le tracé Engenharia) (Brésil), dont les deux dernières ont été publiées dans la base IP Advantage.

30.5. Conformément aux recommandations n° 1, 4, 10 et 11 du Plan d'action pour le développement, le programme a organisé ou participé à 20 séminaires, ateliers ou formations des formateurs afférents aux PME consacrés à la gestion de la propriété intellectuelle dans 19 pays, essentiellement des pays en

<sup>37</sup> La contribution à cette publication a été effectuée dans le cadre du Fonds fiduciaires des États-Unis d'Amérique pour les PME qui a été clos au cours du premier trimestre 2015.



développement et des PMA en Afrique, dans les pays arabes, la région de l'Asie et du Pacifique ainsi qu'en Amérique latine et aux Caraïbes. Ces programmes ont profité à plus de 900 représentants de PME et à des institutions d'appui aux PME de plus de 50 pays, dont 15 PMA et 35 pays en développement et économies en transition. Assumant un rôle de direction toujours plus conséquent, les offices de propriété intellectuelle et les chambres de commerce des États membres concernés ont été étroitement impliqués pendant les phases de planification et ont effectué des contributions substantielles aux phases de développement et de mise en œuvre des programmes, notamment dans le choix des intervenants et des thèmes des programmes. En outre, le programme de formation des formateurs a inclus une discussion de table ronde consacrée au thème de la sensibilisation à la propriété intellectuelle et à son utilisation par les PME qui a recensé les défis que doivent relever les PME locales et les institutions d'appui aux PME et qui a proposé une feuille de route pour répondre à ces défis, conformément à la recommandation n° 4.

## POLITIQUE EN MATIÈRE D'INNOVATION

30.6. En 2014, les travaux se sont poursuivis pour recenser les domaines où la politique d'innovation interagit avec la propriété intellectuelle. Suite à la mise en œuvre couronnée de succès du projet pilote consacré à l'intégration de la propriété intellectuelle dans la formulation de politique d'innovation mise en place en Serbie pendant le précédent exercice biennal, des projets nationaux ont été lancés au Cameroun, au Rwanda, à Sri Lanka et à la Trinité-et-Tobago en 2014. Les projets nationaux au Cameroun, au Rwanda, en Serbie et à Sri Lanka se sont achevés en 2014. Le projet mis en place à la Trinité-et-Tobago devrait s'achever en 2015. Ces projets visent à dresser une cartographie du système d'innovation dans les pays sélectionnés, à recenser les principaux acteurs et déterminer leur participation au système d'innovation, leur sensibilisation et leur recours au système de propriété intellectuelle ainsi que les lacunes et besoins observés dans le système d'innovation du point de vue de la propriété intellectuelle en vue d'obtenir un aperçu plus précis de l'élaboration de stratégies de propriété intellectuelle plus efficaces, ainsi que pour contribuer à concevoir des services d'appui fournis par l'OMPI plus appropriés et mieux ciblés. L'un des résultats positifs de ces projets a été la collaboration consécutive à un plus vaste projet financé par l'Union européenne dans les Caraïbes intitulé "IPICA – Permettre un transfert des savoirs dans les Caraïbes" par le biais de droits de propriété intellectuelle efficaces et de régimes de transfert des savoirs, coordonné par l'Université d'Alicante.

## STRUCTURES D'INNOVATION

30.7. Grâce à des projets de commercialisation de la propriété intellectuelle, des programmes de renforcement des capacités et des services de conseils adaptés aux États membres de l'OMPI, le Programme a également facilité le développement d'infrastructures organisationnelles et juridiques appropriées ainsi qu'un capital en ressources humaines professionnelles pour promouvoir la création et la gestion de droits de propriété intellectuelle stratégiques liés aux savoirs et aux résultats de recherches dans une phase précoce de l'accès aux marchés des technologies, en utilisant le système de propriété intellectuelle et les instruments et processus de commercialisation. Grâce à des services de formation personnalisés, le nombre de parties prenantes (fonctionnaires gouvernementaux, responsables des technologies, scientifiques et agents de brevets) qui a été formé en 2014 a augmenté au regard des années précédentes, avec plus de 1300 participants formés par le biais de manifestations sur site et 90 parties prenantes supplémentaires à des innovations, dont des femmes entrepreneurs en Afrique, à travers plus de 120 modules pratiques à distance et conférences vidéo. Les méthodes d'évaluation ont également été renforcées en 2014 a) en introduisant un aspect paritaire dans les questionnaires d'évaluation, conformément à la politique de l'Organisation sur l'égalité des sexes adoptée en 2014 et également b) en mesurant le nombre potentiel d'utilisateurs indirects des matériaux de formation et des savoirs diffusés par le biais du renforcement des capacités.

30.8. Le projet pour la "Création de bureaux de transfert de technologie dans les pays arabes" a été révisé en 2014 en vue d'élargir sa couverture géographique afin de répondre aux demandes des États membres. Dans ce contexte, la mise en œuvre du plan d'action pour la Tunisie a commencé par se concentrer sur les infrastructures juridiques institutionnelles des organismes bénéficiaires en Tunisie. Des progrès ont été accomplis dans le renforcement de quatre bureaux de transfert de technologie afin qu'ils deviennent indépendants et viables sur le plan opérationnel.

30.9. Le programme d'initiative universitaire a fait l'objet d'une révision en vue d'une amélioration et d'une adaptation pour répondre aux besoins évolutifs des universités et des instituts de recherche et développement au sein des États membres de l'OMPI, notamment dans les pays en développement et

## Rapport sur l'exécution du programme en 2014

les pays développés. Seize universités et instituts de recherche et développement ont bénéficié d'une assistance en matière de politiques institutionnelles de propriété intellectuelle.

30.10. Quelque 33 programmes de formation ont été organisés en 2014 en collaboration avec des partenaires internes et externes dont neuf étaient consacrés à la rédaction des brevets, 15 à la gestion des droits de propriété intellectuelle pour les universités et les instituts de recherche et développement, sept aux concessions réussies de licences de technologie et deux consacrés à la valorisation de la propriété intellectuelle.

30.11. Les partenariats avec le Centre commun de recherche de la Commission européenne et l'Organisation européenne pour la recherche nucléaire ont été particulièrement renforcés pour s'imposer en tant que collaboration extrêmement fructueuse dans le cadre du "Programme d'initiative du Danube" et de la "Création de bureaux de transfert de technologie dans les pays arabes".

30.12. Conformément aux recommandations n<sup>os</sup> 19, 25, 26 et 28 du Plan d'action pour le développement, dans le cadre du "Projet relatif à la propriété intellectuelle et au transfert de technologie : Élaborer des solutions face aux défis communs", l'ensemble des six études consacrées aux différents aspects du transfert de technologie ont été révisées par des pairs, experts internationaux, et présentées au CDIP à sa quatorzième session en novembre 2014. Suite à l'achèvement des études et comme prévu dans le document de projet approuvé, il a été établi un document de fond sur l'élaboration de solutions destiné à servir de base aux délibérations du forum d'experts internationaux de haut niveau devant se tenir à Genève en février 2015.

30.13. S'agissant de la recommandation n° 36 du Plan d'action pour le développement, dans le cadre du projet relatif aux projets de partenariat ouvert et modèles fondés sur la propriété intellectuelle, une réunion d'experts a été organisée au siège de l'OMPI sous la forme d'une conférence de l'OMPI sur l'innovation ouverte : projets de collaboration et avenir du savoir, qui s'est tenue en janvier 2014. En outre, une étude d'évaluation approfondie et une étude consacrée aux flux de savoirs mondiaux, qui doivent être intégrées dans la plate-forme interactive prévue, ont été achevées et présentées au CDIP à sa quatorzième session.

## DONNÉES RELATIVES À L'EXÉCUTION

<b>Résultat escompté : III.1 Stratégies et plans nationaux en matière d'innovation et de propriété intellectuelle conformes aux objectifs de développement nationaux</b>				
<b>Indicateurs d'exécution</b>	<b>Niveaux de référence</b>	<b>Objectifs visés</b>	<b>Données relatives à l'exécution</b>	<b>Code de couleurs</b>
Nombre de pays dotés de politiques nationales en matière d'innovation en place, en cours ou adoptées	<i>Niveau de référence actualisé fin 2013 : 1 pays</i>  <i>Niveau de référence initial programme et budget 2014-2015 : à déterminer</i>	5 pays	Des politiques nationales en matière d'innovation ont été lancées dans quatre pays : au Cameroun, au Rwanda, en Serbie et à Sri Lanka.	<b>En bonne voie</b>
<b>Résultat escompté : III.2 Renforcement des capacités en matière de ressources humaines pour pouvoir répondre aux nombreuses exigences en ce qui concerne l'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition</b>				
<b>Indicateurs d'exécution</b>	<b>Niveaux de référence</b>	<b>Objectifs visés</b>	<b>Données relatives à l'exécution</b>	<b>Code de couleurs</b>
Pourcentage de professionnels formés en matière de propriété intellectuelle qui utilisent des compétences améliorées dans le cadre de leurs activités professionnelles	<i>Niveau de référence actualisé fin 2013 : n.d.</i>  <i>Niveau de référence initial programme et budget 2014-2015 : à déterminer</i>	50%	Plus de 60% des professionnels de la propriété intellectuelle formés ont indiqué utiliser des compétences actualisées dans leur travail.	<b>En bonne voie</b>

Résultat escompté : III.6 Renforcement des capacités des PME de mettre la propriété intellectuelle au service de l'innovation				
Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
Nombre d'abonnements au bulletin des PME	<i>Niveau de référence actualisé fin 2013 :</i> 41 101  <i>Niveau de référence initial programme et budget 2014-2015 :</i> à déterminer	Niveau de référence défini : 40 000  Niveau de référence initial Programme et budget 2014-2015 : à déterminer	40 510 abonnements au bulletin d'information sur les PME en 2014.	<b>En bonne voie</b>
Nombre de téléchargements de supports et directives concernant les PME	<i>Niveau de référence actualisé fin 2013 :</i> nombre de téléchargements : 77 617 (2013)  Nombre de consultations de page : 1 210 803 (2013)  <i>Niveau de référence initial programme et budget 2014-2015 :</i> à déterminer	À déterminer	2014 : Nombre de téléchargements : 70 559 Nombre de consultations de la page consacrée aux PME sur le site Web : 821 150	<b>Non évaluable</b>
Nombre d'études de cas relatives aux PME consultées au moyen de la base de données IP Advantage ou d'une autre base de données pertinente	À déterminer	À déterminer	En 2014, 19 nouvelles études ayant trait aux PME ont été au total publiées dans la base de données IP Advantage portant le nombre total d'études relatives aux PME disponibles à 206. La base de données IP Advantage a fait l'objet de 199 700 consultations en 2014; il n'est toutefois pas possible de déterminer le nombre d'études portant sur des PME qui ont été consultées.	<b>Non évaluable</b>
Pourcentage des participants à des programmes de formation visant les institutions d'appui aux PME qui se sont dits satisfaits du contenu et de l'organisation de ces événements	<i>Niveau de référence actualisé fin 2013 :</i> 90%  <i>Niveau de référence initial programme et budget 2014-2015 :</i> à déterminer	À déterminer	100% des participants ont été satisfaits du contenu et de l'organisation des programmes de formation.	<b>En bonne voie</b>
Pourcentage d'institutions d'appui aux PME ayant obtenu une formation qui fournissent des informations sur la propriété intellectuelle et des services d'appui, d'orientation et de consultation sur la gestion des actifs de propriété intellectuelle	<i>Niveau de référence actualisé fin 2013 :</i> 100% des 15 structures d'appui aux PME qui ont bénéficié d'une assistance fournissent des services d'information, d'appui et/ou d'orientation ou de consultation sur la gestion des actifs de propriété intellectuelle.  <i>Niveau de référence initial programme et budget 2014-2015 :</i> à déterminer	Niveau de référence défini : 80%  Niveau de référence initial Programme et budget 2014-2015 : à déterminer	100% des structures d'appui aux PME formées fournissent des services d'information, d'appui et/ou d'orientation ou de consultation sur la gestion des actifs de propriété intellectuelle	<b>En bonne voie</b>

## Rapport sur l'exécution du programme en 2014

Nombre de pays ayant établi des programmes de formation en matière de propriété intellectuelle à l'intention des PME	À déterminer	À déterminer	Les 13 pays/organisations régionales suivants ont signalé avoir établi des programmes de formation pour les PME : Argentine, ARIPO, Arménie, Bélarus, Colombie, Émirats arabes unis, Géorgie, Jordanie, Kazakhstan, Liban, Ouganda, Papouasie-Nouvelle-Guinée et République-Unie de Tanzanie.	Non évaluable
<b>Résultat escompté</b> : IV.2 Amélioration de l'accessibilité et de l'utilisation de l'information en matière de propriété intellectuelle par les institutions compétentes et le public afin de promouvoir l'innovation et la créativité				
Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
Nombre de bureaux de transfert de technologie durables établis ou renforcés au sein d'universités ou d'instituts de R-D	À déterminer	5 bureaux de transfert de technologie établis dans la région des pays arabes	<p>En 2014, le projet de création de bureaux de transfert de technologie dans les pays arabes a été révisé pour élargir sa couverture géographique afin de répondre aux demandes des États membres. Des progrès ont été accomplis dans le renforcement de quatre bureaux de transfert de technologie afin qu'ils deviennent indépendants et viables sur le plan opérationnel :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Centre Technique de la Chimie (CTC)</li> <li>- Technopark El Ghazala</li> <li>- Centre technique d'emballage Packtec (Packtec Technical Center for Packaging)</li> <li>- Technopark de Sidi Thabet (TST)</li> </ul> <p>D'après les réponses à des sondages, les universités des Philippines suivantes ont signalé que les conseils et formations de l'OMPI étaient "utiles" ou "extrêmement utiles" pour renforcer leurs bureaux de transfert de technologie :</p> <p>i) l'université polytechnique des Philippines, Bureau du Vice-Président pour la recherche, la planification de l'extension et le développement; ii) le Bureau de la recherche de l'université d'État de Samar l'université d'État des Philippines occidentales, bureau du transfert de technologie de la faculté d'ingénierie; iii) l'Institut de la promotion et de l'application des technologies, département du développement des inventions l'université de technologie des Philippines, Bureau d'appui à la technologie et à l'innovation de Visayas; iv) l'université de Santo Tomas, Bureau d'appui à la technologie et à l'innovation; v) l'université des Philippines du Sud-Est, département de la recherche; vi) l'université des Philippines, Direction de la propriété intellectuelle et des activités de commercialisation</p>	Pas en bonne voie
Nombre d'universités et d'établissements de recherche ayant mis en place des politiques de propriété intellectuelle	À déterminer	20 universités supplémentaires	<p>Des politiques de propriété intellectuelle ont été instituées dans 150 universités :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pologne (148) (suite à une modification de la législation en octobre 2014);</li> <li>- Fédération de Russie (1); et</li> <li>- Ouzbékistan (1)<sup>38</sup>.</li> </ul>	En bonne voie

<sup>38</sup>

Voir programme 10.

## UTILISATION DES RESSOURCES

Budget et dépenses effectives (par résultat)  
(en milliers de francs suisses)

Numéro et description du résultat escompté		Budget 2014-2015 approuvé	Budget 2014-2015 après virements	Dépenses 2014*
III.1	Stratégies et plans nationaux en matière d'innovation et de propriété intellectuelle conformes aux objectifs de développement nationaux	250	837	369
III.2	Renforcement des capacités en matière de ressources humaines pour pouvoir répondre aux nombreuses exigences en ce qui concerne l'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition	1 163	630	370
III.6	Renforcement des capacités des PME de mettre la propriété intellectuelle au service de l'innovation	3 841	3 241	1 636
IV.2	Amélioration de l'accessibilité et de l'utilisation de l'information en matière de propriété intellectuelle par les institutions compétentes et le public afin de promouvoir l'innovation et la créativité	1 442	800	184
<b>Total</b>		<b>6 696</b>	<b>5 508</b>	<b>2 558</b>

\* Chiffres provisoires, sous réserve d'audit par les vérificateurs externes des comptes.

Budget et dépenses effectives (dépenses de personnel et autres dépenses)  
(en milliers de francs suisses)

	Budget 2014-2015 approuvé	Budget 2014-2015 après virements	Dépenses 2014*	Taux d'utilisation (%)
Dépenses de personnel	5 086	4 003	2 065	52%
Autres dépenses	1 610	1 504	494	33%
<b>TOTAL</b>	<b>6 696</b>	<b>5 508</b>	<b>2 558</b>	<b>46%</b>

\* Chiffres provisoires, sous réserve d'audit par les vérificateurs externes des comptes.

NOTE : Le budget 2014-2015 après virements tient compte des virements effectués au 31 mars 2015 pour répondre aux besoins durant l'exercice biennal 2014-2015 conformément à l'article 5.5 du Règlement financier.

A. Budget 2014-2015 après virements

30.14. La diminution des ressources en personnel dans le budget 2014-2015 après virements au regard du budget 2014-2015 approuvé traduit i) le transfert de responsabilités pour la mise en œuvre des projets du Plan d'action pour le développement relatifs aux projets de partenariat ouvert et modèles vers le programme 5 (Système du PCT) et ii) les retards observés dans la détermination des aptitudes et compétences appropriées destinées à appuyer les activités du programme pour compenser le transfert de membres du personnel en dehors du programme.

30.15. La nette diminution des autres ressources traduit un ajustement à la baisse initialement dû au transfert de responsabilités pour la formation à la rédaction de brevets vers le programme 1.

B. Utilisation du budget en 2014

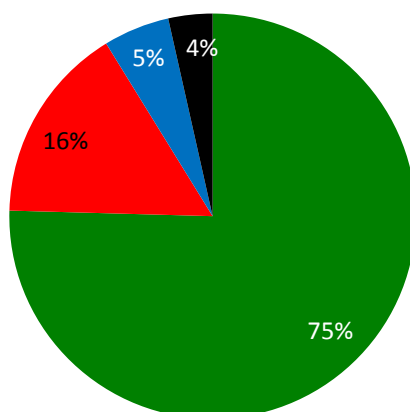
30.16. La faible utilisation des ressources dans le cadre des autres ressources tenait initialement au rythme généralement plus lent de mise en œuvre des activités, en particulier dans le cadre des Résultats escomptés IV.2 (accès amélioré à et utilisation des informations de propriété intellectuelle et des savoirs).

**OBJECTIF STRATÉGIQUE IV**

**COORDINATION ET DÉVELOPPEMENT DE L'INFRASTRUCTURE MONDIALE EN MATIÈRE DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE**

**Tableau de bord de l'exécution du programme à mi-parcours (2014)**

Le tableau de bord ci-dessous présente un résumé de l'état d'avancement de la réalisation des résultats en 2014, telle que mesurée par les indicateurs au titre des programmes contribuant à cet objectif stratégique.



■ En bonne voie ■ Pas en bonne voie ■ n.d. pour 2014 ■ Non évaluable ■ Objectif abandonné

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Programme(s) concerné(s)	Code de couleurs
IV.1 Système actualisé et mondialement accepté des classifications internationales et des normes de l'OMPI pour faciliter l'accès des parties prenantes dans le monde à l'information en matière de propriété intellectuelle, ainsi que l'utilisation et la diffusion de celle-ci	Nombre de modifications et de dossiers d'information introduits dans la classification de Nice	Programme 12	●
	Nombre de nouvelles subdivisions introduites sur un an dans la CIB	Programme 12	●
	Nombre de normes modifiées et nouvelles adoptées	Programme 12	●
	Nombre d'utilisateurs, consultant les publications sur l'Internet des classifications internationales et des normes, notamment dans les pays en développement	Programme 12	●●●●● ●●●●●
IV.2 Amélioration de l'accessibilité et de l'utilisation de l'information en matière de propriété intellectuelle par les institutions compétentes et le public afin de promouvoir l'innovation et la créativité	Nombre d'intermédiaires de confiance et de titulaires ayant rejoint le réseau du système TIGAR, y compris de pays en développement et de pays les moins avancés	Programme 3	●
	Nombre d'œuvres protégées par le droit d'auteur distribuées auprès des intermédiaires de confiance et rendus accessibles aux déficients visuels par-delà les frontières par le réseau du système TIGAR	Programme 3	●
	Pourcentage de personnes satisfaites de l'assistance fournie en matière de renforcement des capacités de l'infrastructure du droit d'auteur	Programme 3	●

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Programme(s) concerné(s)	Code de couleurs
	Nombre d'institutions utilisant GDA	Programme 3	●
	Utilisation de la base de données de référence de l'OMPI pour la gestion collective	Programme 3	●
	Nombre d'instruments juridiques, de lignes directrices, de déclarations de principes autres que des traités convenus ou approuvés par les parties prenantes dans des domaines comme la propriété intellectuelle et le sport ou le droit d'auteur dans l'environnement numérique	Programme 3	●
	Nombre moyen d'utilisateurs ayant bénéficié des services des centres d'appui à la technologie et à l'innovation par trimestre et par pays	Programme 9	●
		Programme 10	●
		Programme 14	●
	Nombre de réseaux nationaux de centres d'appui à la technologie et à l'innovation durables	Programme 9	●●●●●
		Programme 10	●
		Programme 14	●
	Nombre de pays utilisant la Base de données de l'assistance technique en matière de propriété intellectuelle (IP-TAD), la liste des consultants en propriété intellectuelle (IP-ROC)	Programme 9	●
	Nombre de bureaux de transfert de technologie et/ou de centres d'information sur la propriété intellectuelle établis	Programme 10	●
	Nombre d'utilisateurs différents par trimestre tous systèmes confondus (PATENTSCOPE/ Base de données mondiale sur les marques)	Programme 13	●●
	Nombre de langues dans lesquelles il est possible de faire des recherches multilingues	Programme 13	●
	Nombre de combinaisons linguistiques disponibles pour la traduction automatique de titres et d'abrégiés	Programme 13	●
	Nombre d'utilisateurs actifs inscrits aux programmes ARDI et ASPI	Programme 14	●
	Pourcentage d'utilisateurs satisfaits de la fourniture de services d'information à valeur ajoutée sur les brevets (WPIS, coopération internationale en matière d'examen, familles de brevets ou service d'interrogation sur la situation juridique des brevets)	Programme 14	●
	Pourcentage d'utilisateurs satisfaits du service de rapports sur la cartographie des brevets	Programme 14	●
	Nombre de pays ayant vérifié des données et inscrit des médicaments essentiels nationaux dans WIPO Essential	Programme 18	●
	Nombre d'utilisateurs des bases de données mondiales de l'OMPI : PATENTSCOPE et Base de données mondiale sur les marques	Programme 20	●●●●●
	Augmentation du nombre d'utilisateurs de WIPO Lex	Programme 21	●

## Rapport sur l'exécution du programme en 2014

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Programme(s) concerné(s)	Code de couleurs
IV.3 Élargissement de la portée géographique du contenu et de l'utilisation des bases de données mondiales de l'OMPI en matière de propriété intellectuelle	Nombre de bureaux de transfert de technologie durables établis ou renforcés au sein d'universités ou d'instituts de R-D	Programme 30	●
	Nombre d'universités et d'établissements de recherche ayant mis en place des politiques de propriété intellectuelle	Programme 30	●
	Nombre d'entrées figurant dans PATENTSCOPE	Programme 13	●
	Nombre d'entrées figurant dans les bases de données mondiales sur les marques	Programme 13	●
	Nombre de collections nationales dans PATENTSCOPE	Programme 13	●
IV.4 Amélioration de l'infrastructure technique et du savoir pour les offices de propriété intellectuelle et d'autres institutions de propriété intellectuelle, leur permettant de fournir à leurs parties prenantes des services améliorés (moins chers, plus rapides, de meilleure qualité)	Nombre de gouvernements et d'organismes de gestion collective concluant un accord avec l'OMPI pour remanier le WIPOCOS	Programme 3	●
	Nombre d'organismes de gestion collective dans les pays en développement et les PMA participant à des réseaux régionaux et mondiaux avec le concours de l'OMPI	Programme 3	●
		Programme 15	●
	Pourcentage de gouvernements ayant présenté un rapport positif sur l'efficacité accrue (et la meilleure gouvernance) des bureaux de droit d'auteur et d'autres institutions du pays	Programme 3	●
	Nombre d'offices utilisant les plates-formes d'infrastructure de l'OMPI	Programme 15	●
	Niveau de service moyen des offices de propriété intellectuelle bénéficiant d'une assistance (de 1 à 5)	Programme 9	●
		Programme 10	●
Programme 15		●	



## **PROGRAMME 12 CLASSIFICATIONS INTERNATIONALES ET NORMES**

**Chef de programme M. Y. Takagi**

### **APERÇU DES PROGRÈS RÉALISÉS EN 2014**

12.1. En 2014, les progrès ont été inégaux dans le domaine des classifications internationales et des normes de propriété industrielle de l'OMPI, supérieurs aux attentes dans certains secteurs et inférieurs dans d'autres.

12.2. En ce qui concerne la classification de Nice, un total de 570 nouvelles modifications et 20 nouveaux dossiers d'information ont été introduits en 2014. Le nombre de modifications représente une augmentation de 32% par rapport à 2013. De plus, la version espagnole officielle 10-2015 de la classification de Nice a été mise à disposition en format XLS en novembre 2014.

12.3. En ce qui concerne la classification internationale des brevets (CIB), la plate-forme de publication modifiée destinée à faciliter l'utilisation du système, avec un nouvel outil de recherche et la plate-forme parallèle CIB/CPC/FI, a été lancée en avril 2014. En raison de la mise en œuvre de plusieurs nouveaux projets de révision pour la maintenance et l'amélioration de la CIB, le nombre de nouvelles subdivisions introduites en 2014 (337) a été plus faible que prévu. Le nombre de nouveaux groupes en cours d'introduction sera atteint d'ici à la fin de l'exercice biennal.

12.4. À sa quatrième session, le Comité des normes de l'OMPI (CWS) n'a pas pu adopter d'ordre du jour et a pris des décisions informelles sans les officialiser. Malgré le retard que cela a occasionné, une nouvelle norme a été adoptée et une autre a été modifiée, de manière non officielle, en 2014.

12.5. L'utilisation d'outils sur l'Internet pour consulter les publications relatives aux classifications et aux normes a connu une croissance stable avec un nombre de consultations des publications de la CIB sensiblement plus élevé (une hausse de 61% par rapport à 2013), en raison de l'inclusion de classifications révisées et de nouveaux outils. Les consultations de la publication de la classification de NICE et de la page d'accueil de la classification de Locarno ont aussi vu leur nombre augmenter, respectivement de 8,4% et de 21,3%. La page d'accueil de la classification de Vienne et le Manuel des normes de l'OMPI ont connu des baisses de fréquentation de 8,7% et de 29,7% par rapport à 2013, peut-être en raison des défis institutionnels auxquels est confronté le CWS.

12.6. Les activités du programme 12 ont continué d'appuyer la mise en œuvre des recommandations n<sup>os</sup> 8, 30 et 31 du Plan d'action pour le développement, en facilitant l'accès des pays en développement à l'information en matière de brevets accessible au public. Ce faisant, le programme contribue aussi aux efforts liés au transfert de technologies.

DONNÉES RELATIVES À L'EXÉCUTION

**Résultat escompté** : IV.1 Système actualisé et mondialement accepté des classifications internationales et des normes de l'OMPI pour faciliter l'accès des parties prenantes dans le monde à l'information en matière de propriété intellectuelle, ainsi que l'utilisation et la diffusion de celle-ci

Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
Nombre de modifications et de dossiers d'information introduits dans la classification de Nice	<p><i>Niveau de référence actualisé à fin 2013</i> : 432 modifications en 2013 339 modifications en 2012</p> <p>9 dossiers d'information révisés et 17 nouveaux dossiers d'information introduits</p> <p><i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015</i> : nombre de modifications et de dossiers d'information introduits en 2013.</p>	Hausse par rapport au niveau de référence	<p>279 modifications en anglais 291 modifications en français 570 au total</p> <p>20 nouveaux dossiers d'information 39 dossiers d'information révisés</p>	<b>En bonne voie</b>
Nombre de nouvelles subdivisions introduites par an dans la CIB	<p><i>Niveau de référence actualisé à fin 2013</i> : 617</p> <p><i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015</i> : 500 nouveaux groupes (moyenne pour 2009-2013)</p>	800 nouveaux groupes par an	337 nouveaux groupes ont été introduits dans la version 2015.01 de la CIB	<b>Pas en bonne voie</b>
Nombre de normes modifiées et nouvelles adoptées	<p><i>Niveau de référence actualisé à fin 2013</i> : une nouvelle norme adoptée et deux modifiées en 2012; une norme et le glossaire modifié en 2013.</p> <p><i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015</i> : moyenne pour 2012-2013 (à déterminer)</p>	Hausse par rapport au niveau de référence	Une nouvelle norme adoptée et une norme révisée de façon non officielle (2014)	<b>Pas en bonne voie</b>

Nombre d'utilisateurs consultant les publications sur l'Internet des classifications internationales et des normes, notamment dans les pays en développement	<i>Niveau de référence actualisé à fin 2013 :</i> Page d'accueil de la CIB : 387 093	Hausse de 5% par rapport au niveau de référence	Page d'accueil de la CIB : 291 845 (diminution de 24,6%) (44,08% de consultations en provenance de pays en développement)	Pas en bonne voie
	Publication CIB : 670 032 (données extrapolées à partir des données de janvier à mai 2013 et réajustées au moyen de la même méthode de mesure utilisée pour les données de 2014)		Publication CIB : 1 078 752 (augmentation de 61%; (données extrapolées à partir des données de juin à décembre 2014))	En bonne voie
	Page d'accueil de la classification de Nice : 533 846		Page d'accueil de la classification de Nice : 497 629 (diminution de 6,8%) (35,14% de consultations en provenance de pays en développement)	Pas en bonne voie
	Publication de la classification de Nice : 2 386 409		Publication de la classification de Nice : 2 587 788 (augmentation de 8,4%) (43,97% de consultations en provenance de pays en développement)	En bonne voie
	Page d'accueil de la classification de Locarno : 36 727		Page d'accueil de la classification de Locarno : 44 557 (augmentation de 21,3%) (38,42% de consultations en provenance de pays en développement)	En bonne voie
	Page d'accueil de la classification de Vienne : 32 416		Page d'accueil de la classification de Vienne : 29 596 (diminution de 8,7%) (56,32% de consultations en provenance de pays en développement)	Pas en bonne voie
	Normes de l'OMPI (Manuel) : 94 463		Normes de l'OMPI (Manuel) : 66 399 (diminution de 29,7%) (29,04% de consultations en provenance de pays en développement)	Pas en bonne voie
	<i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015 : à déterminer fin 2013</i>		Page d'accueil de la classification de Locarno : 44 557 (augmentation de 21,3%) (38,42% de consultations en provenance de pays en développement)	Pas en bonne voie
	Page d'accueil de la classification de Vienne : 32 416		Page d'accueil de la classification de Vienne : 29 596 (diminution de 8,7%) (56,32% de consultations en provenance de pays en développement)	Pas en bonne voie
	Normes de l'OMPI (Manuel) : 94 463		Normes de l'OMPI (Manuel) : 66 399 (diminution de 29,7%) (29,04% de consultations en provenance de pays en développement)	Pas en bonne voie

## UTILISATION DES RESSOURCES

### Budget et dépenses effectives (par résultat) (en milliers de francs suisses)

Numéro et description du résultat escompté	Budget 2014-2015 approuvé	Budget 2014-2015 après virements	Dépenses 2014*
IV.1 Système actualisé et mondialement accepté des classifications internationales et des normes de l'OMPI pour faciliter l'accès des parties prenantes dans le monde à l'information en matière de propriété intellectuelle, ainsi que l'utilisation et la diffusion de celle-ci	7 317	7 197	3 552
<b>Total</b>	<b>7 317</b>	<b>7 197</b>	<b>3 552</b>

\* Chiffres provisoires, sous réserve d'audit par les vérificateurs externes des comptes.

## Rapport sur l'exécution du programme en 2014

### Budget et dépenses effectives (dépenses de personnel et autres dépenses) (en milliers de francs suisses)

	Budget 2014-2015 approuvé	Budget 2014-2015 après virements	Dépenses 2014*	Taux d'utilisation (%)
Dépenses de personnel	5 879	5 802	2 930	51%
Autres dépenses	1 438	1 395	622	45%
<b>TOTAL</b>	<b>7 317</b>	<b>7 197</b>	<b>3 552</b>	<b>49%</b>

\* Chiffres provisoires, sous réserve d'audit par les vérificateurs externes des comptes.

NOTE : Le budget 2014-2015 après virements tient compte des virements effectués au 31 mars 2015 pour répondre aux besoins durant l'exercice biennal 2014-2015 conformément à l'article 5.5 du Règlement financier.

#### A. Budget 2014-2015 après virements

La légère diminution observée dans le budget après virements pour 2014-2015 rend compte du résultat des reclassements à la baisse de deux postes (dépenses de personnel) et d'une réduction des ressources autres que les ressources en personnel en vue de réaliser des économies.

#### B. Utilisation du budget en 2014

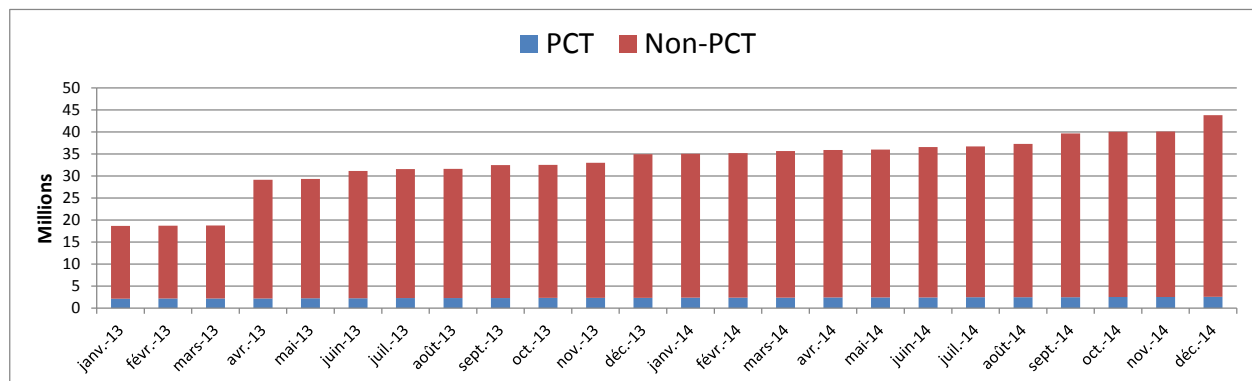
12.7. L'utilisation du budget se situe dans la fourchette prévue des 40 à 60% pour la première année de l'exercice biennal et est considérée comme étant en bonne voie.

**PROGRAMME 13 BASES DE DONNÉES MONDIALES**Chef de programme **M. Y. Takagi****APERÇU DES PROGRÈS RÉALISÉS EN 2014**

13.1. Le système PATENTSCOPE a été renforcé en 2014 et l'accent a été mis en particulier sur l'amélioration de l'accès au système dans les régions confrontées à des temps d'attente élevés. Deux langues supplémentaires ont été prises en considération dans le système de recherche multilingue "Cross Lingual Information Retrieval" (CLIR), qui seront ajoutées aux 12 langues existantes d'ici la fin de l'exercice biennal, dans l'attente de la mise au point de l'interface. Le système d'aide à la traduction de titres et d'abrévés de brevets, à savoir le système TAPTA (Translation Assistant for Patent Titles and Abstracts)<sup>39</sup>, un outil de traduction automatique créé en interne, a été appliqué à une nouvelle combinaison linguistique difficile, la combinaison anglais-chinois, ce qui porte le nombre total de combinaisons linguistiques à cinq. La recherche d'outils supplémentaires de traduction automatique a également progressé en 2014 et le système a continué de trouver une application dans d'autres organisations du système des Nations Unies.

13.2. L'utilisation de PATENTSCOPE a augmenté de 3,5%, passant de 237 446 utilisateurs uniques par trimestre en 2013 à 245 769 utilisateurs uniques par trimestre en 2014, ces utilisateurs étant issus de 169 pays. Le nombre de collections détenues dans PATENTSCOPE a également connu une hausse de 12% en 2014, ce qui porte le nombre total de collections nationales et régionales (désignées comme "hors PCT" dans le graphique ci-dessous) à 41 et le nombre total d'entrées figurant dans le système à 43 millions, soit une augmentation de 26% par rapport à 2013.

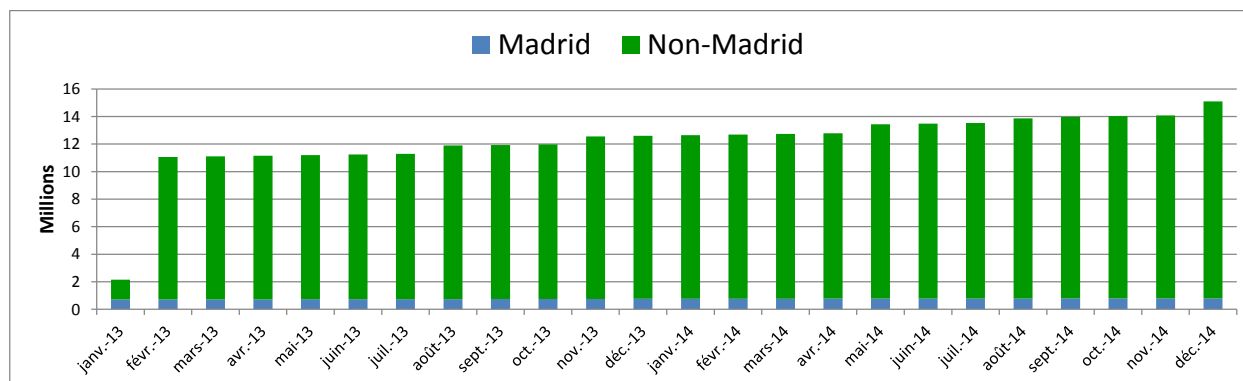
Entrées PATENTSCOPE 2014



13.3. Avec l'introduction d'une fonction efficace de recherche de la similarité des images, l'utilisation de la base de données mondiale sur les marques a dépassé les attentes en 2014, le nombre d'utilisateurs par trimestre ayant plus que doublé, passant de 23 000 en 2013 à 49 977 en 2014. Le nombre de collections nationales (désigné comme "hors Madrid" dans le graphique ci-dessous) a considérablement augmenté (50%), portant le nombre total à 18 en 2014. De même, le nombre total d'entrées contenues dans la base de données a augmenté de 28%, passant de 12 millions en 2013 à 15,4 millions en 2014.

<sup>39</sup> Renommé WIPO Translate

Base de données mondiale sur les marques 2014



13.4. Le programme 13 a continué de contribuer aux recommandations n<sup>os</sup> 24 et 31 du Plan d'action pour le développement, comblant la fracture numérique et facilitant l'accès à l'information en matière de propriété intellectuelle accessible au public en continuant d'accroître le nombre des entrées de propriété intellectuelle disponibles à des fins de recherche et d'extension de la recherche et des fonctionnalités d'appui multilingues.

DONNÉES RELATIVES À L'EXÉCUTION

Résultat escompté : IV.2 Amélioration de l'accessibilité et de l'utilisation de l'information en matière de propriété intellectuelle par les institutions compétentes et le public afin de promouvoir l'innovation et la créativité				
Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
Nombre d'utilisateurs différents par trimestre tous systèmes confondus (PATENTSCOPE/ Base de données mondiale sur les marques) <sup>40</sup>	<i>Niveau de référence actualisé à fin 2013</i> : PATENTSCOPE : 237 446; Base de données mondiale sur les marques : 23 000	PATENTSCOPE : 650 000 Base de données mondiale sur les marques : 20 000 visiteurs uniques par trimestre <sup>41</sup>	PATENTSCOPE : 245 769  Base de données mondiale sur les marques : 49 977	En bonne voie
	<i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015</i> : PATENTSCOPE 566 782; Base de données mondiale sur les marques 13 339 visiteurs uniques (4 <sup>e</sup> trimestre 2012)			En bonne voie
Nombre de langues dans lesquelles il est possible de faire des recherches multilingues	<i>Niveau de référence actualisé à fin 2013</i> : 12  <i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015</i> : 12 (février 2013)		En 2014, deux langues supplémentaires ont été prises en considération et seront ajoutées avant la fin de 2015, dans l'attente de la mise au point de l'interface.	En bonne voie
Nombre de combinaisons linguistiques disponibles pour la traduction automatique de titres et d'abrégiés	<i>Niveau de référence actualisé à fin 2013</i> : 4 (données cumulées)  <i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015</i> : 2 (février 2013)		Une combinaison linguistique supplémentaire (anglais-chinois) en 2014 5 (données cumulées)	En bonne voie

<sup>40</sup> En ce qui concerne l' nombre d'utilisateurs, il est fait référence à des "utilisateurs" uniques plutôt qu'à des "visiteurs" uniques afin d'éviter de prendre en considération le nombre de visiteurs uniques qui consultent uniquement la page, sans effectuer de recherches, ce qui permet d'avoir une représentation plus précise de l'utilisation de la base de données.

<sup>41</sup> Idem.

<b>Résultat escompté : IV.3 Élargissement de la portée géographique du contenu et de l'utilisation des bases de données mondiales de l'OMPI en matière de propriété intellectuelle</b>				
<b>Indicateurs d'exécution</b>	<b>Niveaux de référence</b>	<b>Objectifs visés</b>	<b>Données relatives à l'exécution</b>	<b>Code de couleurs</b>
Nombre d'entrées figurant dans PATENTSCOPE	<i>Niveau de référence actualisé à fin 2013 : 34 000 000</i>  <i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015 : 18 733 406 (février 2013)</i>	40 000 000	43 000 000	<b>En bonne voie</b>
Nombre d'entrées figurant dans les bases de données mondiales sur les marques	<i>Niveau de référence actualisé à fin 2013 : 12 000 000</i>  <i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015 : 10 928 326 (février 2013)</i>	20 000 000	15 400 000	<b>En bonne voie</b>
Nombre de collections nationales dans PATENTSCOPE	<i>Niveau de référence actualisé à fin 2013 : 36 (données cumulées)</i>  <i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015 : 27 (février 2013)</i>	35	41 collections nationales et régionales (données cumulées)	<b>En bonne voie</b>
Nombre de collections nationales dans la Base de données mondiale sur les marques	<i>Niveau de référence actualisé à fin 2013 : 12</i>  <i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015 : 9 (février 2013)</i>	18	18	<b>En bonne voie</b>

## UTILISATION DES RESSOURCES

### Budget et dépenses effectives (par résultat) (en milliers de francs suisses)

<i>Numéro et description du résultat escompté</i>	<i>Budget 2014-2015 approuvé</i>	<i>Budget 2014-2015 après virements</i>	<i>Dépenses 2014*</i>
IV.2 Amélioration de l'accessibilité et de l'utilisation de l'information en matière de propriété intellectuelle par les institutions compétentes et le public afin de promouvoir l'innovation et la créativité	1 882	3 357	1 567
IV.3 Élargissement de la portée géographique du contenu et de l'utilisation des bases de données mondiales de l'OMPI en matière de propriété intellectuelle	2 810	1 453	557
<b>Total</b>	<b>4 692</b>	<b>4 810</b>	<b>2 124</b>

\* Chiffres provisoires, sous réserve d'audit par les vérificateurs externes des comptes.

## Rapport sur l'exécution du programme en 2014

### Budget et dépenses effectives (dépenses de personnel et autres dépenses) (en milliers de francs suisses)

	Budget 2014-2015 approuvé	Budget 2014-2015 après virements	Dépenses 2014*	Taux d'utilisation (%)
Dépenses de personnel	3 447	3 602	1 644	46%
Autres dépenses	1 245	1 208	480	40%
<b>TOTAL</b>	<b>4 692</b>	<b>4 810</b>	<b>2 124</b>	<b>44%</b>

\* Chiffres provisoires, sous réserve d'audit par les vérificateurs externes des comptes.

NOTE : Le budget 2014-2015 après virements tient compte des virements effectués au 31 mars 2015 pour répondre aux besoins durant l'exercice biennal 2014-2015 conformément à l'article 5.5 du Règlement financier.

#### A. Budget 2014-2015 après virements

13.5. La légère augmentation du budget 2014-2015 après virements tient compte du reclassement d'un poste et du redéploiement de ressources humaines supplémentaires en faveur du programme de promotion des bases de données mondiales. Cela est illustré par l'augmentation au titre du résultat escompté IV.2. L'augmentation des ressources au titre du résultat escompté IV.2 est due par ailleurs à la redistribution de ressources en personnel au sein du programme relatif à la création d'une base de données et d'un moteur de recherche.

13.6. La légère réduction des ressources autres que celles de personnel illustre les mesures de maîtrise des coûts.

#### B. Utilisation du budget en 2014

13.7. L'utilisation du budget se situe dans la fourchette escomptée (40-60%) pour la première année de l'exercice biennal et est en bonne voie.



**PROGRAMME 14 SERVICES D'ACCÈS À L'INFORMATION ET AUX SAVOIRS****Chef de programme M. Y. Takagi****APERÇU DES PROGRÈS RÉALISÉS EN 2014**

14.1. En 2014, le nombre total d'États membres ayant mis en place des centres de technologie et d'appui à l'innovation (TISC) dans leur pays est passé à 45. Le programme a continué de cibler la consolidation de la viabilité à long terme des réseaux et, à la fin de 2014, 20 réseaux de TISC étaient considérés comme viables.

14.2. Le programme structuré de renforcement des capacités au niveau local, y compris à travers des manifestations de sensibilisation et de formation sur site ainsi que des sessions supplémentaires de formation des formateurs et de planification de projets, qui avait débuté en 2013, s'est poursuivi en 2014. Au total, trois manifestations sous-régionales, coorganisées avec l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), l'Organisation de coopération islamique (OCI), l'Office de la propriété intellectuelle du Honduras (DIGEPIH) et l'Université nationale autonome du Honduras (UNAH), ainsi que 14 séances de formation nationales ont été organisées pour renforcer l'échange de données d'expérience et de pratiques recommandées entre les pays à un niveau régional.

14.3. La plate-forme de gestion en ligne des connaissances des CATI<sup>42</sup> a continué d'afficher une forte croissance avec une augmentation de 57% du nombre de membres inscrits, qui est passé de 700 à la fin de 2013 à plus de 1100, issus de plus de 90 pays, à la fin de 2014. En 2014, la plate-forme pour les CATI proposait 14 formations supplémentaires sous la forme de séminaires sur le Web et a hébergé six séances de questions-réponses en direct avec des spécialistes de l'appui à l'innovation. La demande a également continué d'évoluer pour le didacticiel interactif sur l'utilisation et l'exploitation de l'information en matière de brevets lancé au cours de l'exercice biennal précédent et disponible sur CD-ROM et en ligne en anglais<sup>43</sup> et en français<sup>44</sup>.

14.4. Le volume d'articles provenant de revues scientifiques et techniques et devenus accessibles par l'intermédiaire du programme d'accès à la recherche pour le développement et l'innovation (ARDI), notamment par l'intermédiaire du partenariat Research4Life, a continué d'augmenter, pour atteindre 16 758 revues, 46 318 livres électroniques et 116 ouvrages et bases de données de référence. Le nombre d'utilisateurs actifs du programme ARDI a doublé, passant de 207 en 2013 à 411 en 2014. Le nombre d'utilisateurs du programme d'accès à l'information spécialisée en matière de brevets (ASPI), qui facilite l'accès aux bases de données commerciales concernant les brevets, a également continué d'augmenter, à un rythme plus modéré, pour atteindre 35 utilisateurs institutionnels actifs, soit une augmentation de 75% par rapport à 2013.

14.5. En octobre 2014, les Services d'information en matière de brevets de l'OMPI (WPIS) ont publié un rapport panoramique sur les brevets concernant les ressources génétiques animales en coopération avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), et avec la contribution importante du programme 4. Le rapport est la première analyse qualitative à grande échelle reposant sur des informations fondées sur des brevets concernant les ressources génétiques animales. Le rapport panoramique sur les brevets concernant les dispositifs et technologies d'assistance destinés aux déficients visuels et auditifs, qui contient une section sur les technologies susceptibles de faciliter l'accès des déficients visuels aux œuvres publiées, a été achevé. Puisque le rapport a été conçu pour compléter le Traité de Marrakech relatif aux déficients visuels, le lancement devrait avoir lieu en marge de la session de 2015 du SCCR et sera mis à disposition dans un format accessible aux déficients visuels. Dans le cadre des activités de diffusion de l'information, une série de séminaires sur le Web avec des ministères de l'environnement, organisée par le Secrétariat de la Convention de Bâle, a permis de présenter les conclusions du rapport panoramique sur les brevets concernant les technologies de recyclage des déchets électroniques, qui a été achevé en 2013. Toujours en 2014, une coopération a commencé avec la Malaisie pour l'élaboration d'un rapport panoramique sur les brevets concernant les technologies associées à l'huile de palme.

<sup>42</sup> <http://etisc.wipo.org/>.

<sup>43</sup> <http://www.wipo.int/tisc/en/etutorial.html>.

<sup>44</sup> <http://www.wipo.int/tisc/fr/etutorial.html>.

## Rapport sur l'exécution du programme en 2014

14.6. L'intérêt pour les rapports panoramiques sur les brevets, en particulier concernant les technologies de l'eau et le recyclage des déchets électroniques, est resté élevé en 2014, comme l'illustrent les 11 111 visites uniques du site Web consacré aux rapports panoramiques sur les brevets, les 42 629 téléchargements de la version en format PDF des rapports et les 2808 téléchargements de données d'infographie. Le site Web consacré aux rapports panoramiques sur les brevets a été complété par 36 nouveaux rapports établis par divers acteurs des secteurs public et privé et traduits en français et en espagnol. Par ailleurs, les orientations aux fins de l'élaboration des rapports panoramiques sur les brevets, rédigées avec un expert externe en 2013, ont été achevées et devraient être publiées en 2015.

14.7. La conception, la planification et la mise en œuvre des activités entreprises par le programme 14 étaient inspirées des recommandations pertinentes du Plan d'action pour le développement, en particulier les recommandations n<sup>os</sup> 1, 8, 19, 30 et 31.

## DONNÉES RELATIVES À L'EXÉCUTION

<b>Résultat escompté : IV.2 Amélioration de l'accessibilité et de l'utilisation de l'information en matière de propriété intellectuelle par les institutions compétentes et le public afin de promouvoir l'innovation et la créativité</b>				
<b>Indicateurs d'exécution</b>	<b>Niveaux de référence</b>	<b>Objectifs visés</b>	<b>Données relatives à l'exécution</b>	<b>Code de couleurs</b>
Nombre de réseaux nationaux de CATI durables	<i>Niveau de référence actualisé à fin 2013 : 15 réseaux de CATI durables (sur 39 réseaux établis)</i>  <i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015 : 15 réseaux nationaux de CATI : (données cumulées à la fin du 1<sup>er</sup> trimestre 2013) : pays africains (6); pays arabes (2); Asie et Pacifique (2), Amérique latine et Caraïbes (4); certains pays d'Europe et d'Asie (1)</i>	25 réseaux nationaux de CATI (données cumulées) : pays africains (10, dont 8 PMA); pays arabes (3); Asie et Pacifique (4, dont 2 PMA); pays d'Amérique latine et des Caraïbes (6); certains pays d'Europe et d'Asie (2)	20 réseaux nationaux de CATI durables sur 45 réseaux établis (données cumulées) : pays africains (9, dont 6 PMA); pays arabes (2); Asie et Pacifique (3, dont 1 PMA); pays d'Amérique latine et des Caraïbes (5); certains pays d'Europe et d'Asie (1)	<b>En bonne voie</b>
Nombre moyen d'utilisateurs bénéficiant de services de centres d'appui à la technologie et à l'innovation par trimestre et par pays	<i>Niveau de référence actualisé à fin 2013 : entre 532 (min.) et 1370 (max.) utilisateurs en moyenne, par jour, bénéficiaient des services de CATI en 2013.</i>  <i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015 : entre 200 (min.) et 630 (max.)</i>	Entre 300 (min.) et 750 (max.)	Entre 513 (min.) et 1521 (max.) utilisateurs en moyenne bénéficient des services des CATI, par jour, en 2014.	<b>En bonne voie</b>
Nombre d'utilisateurs actifs inscrits aux programmes ARDI et ASPI	<i>Niveau de référence actualisé à fin 2013 : ARDI (207 utilisateurs actifs) ASPI (20 utilisateurs actifs)</i>  <i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015 : ARDI 50 ASPI 20</i>	ARDI 300 ASPI 30	ARDI (411 utilisateurs actifs) ASPI (35 utilisateurs actifs)	<b>En bonne voie</b>

<p>Pourcentage d'utilisateurs satisfaits de la fourniture de services d'information à valeur ajoutée sur les brevets (WPIS, coopération internationale en matière d'examen, familles de brevets ou service d'interrogation sur la situation juridique des brevets)</p>	<p><i>Niveau de référence actualisé à fin 2013</i> : aucune enquête de satisfaction n'a été réalisée pour les services WPIS et ICE. Des discussions sont en cours avec les offices donateurs sur la manière d'évaluer les travaux effectués et d'obtenir des informations en retour.</p> <p><i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015</i> : n.d.</p>	75%	<p>Données des enquêtes à recueillir en 2014. Analyse et résultats à présenter en 2015.</p>	n.d. pour 2014
<p>Pourcentage d'utilisateurs satisfaits du service de rapports sur la cartographie des brevets</p>	<p><i>Niveau de référence actualisé à fin 2013</i> : une enquête de satisfaction concernant les rapports panoramiques sur les brevets a été réalisée en mars 2014 et 39 réponses ont été reçues (3 utilisateurs de premier niveau; 36 utilisateurs de second niveau). Les résultats ont montré qu'environ 70% des utilisateurs étaient satisfaits de la qualité des rapports.</p> <p><i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015</i> : n.d.</p>	75%	<p>Une enquête en ligne à participation volontaire est en préparation et devrait être lancée en 2015.</p>	n.d. pour 2014

## UTILISATION DES RESSOURCES

### Budget et dépenses effectives (par résultat) (en milliers de francs suisses)

Numéro et description du résultat escompté	Budget 2014-2015 approuvé	Budget 2014-2015 après virements	Dépenses 2014*
IV.2 Amélioration de l'accessibilité et de l'utilisation de l'information en matière de propriété intellectuelle par les institutions compétentes et le public afin de promouvoir l'innovation et la créativité	7 539	7 049	3 250
<b>Total</b>	<b>7 539</b>	<b>7 049</b>	<b>3 250</b>

\* Chiffres provisoires, sous réserve d'audit par les vérificateurs externes des comptes.

### Budget et dépenses effectives (dépenses de personnel et autres dépenses) (en milliers de francs suisses)

	Budget 2014-2015 approuvé	Budget 2014-2015 après virements	Dépenses 2014*	Taux d'utilisation (%)
Dépenses de personnel	6 585	6 091	2 959	49%
Autres dépenses	954	959	290	30%
<b>TOTAL</b>	<b>7 539</b>	<b>7 049</b>	<b>3 250</b>	<b>46%</b>

\* Chiffres provisoires, sous réserve d'audit par les vérificateurs externes des comptes.

NOTE : Le budget 2014-2015 après virements tient compte des virements effectués au 31 mars 2015 pour répondre aux besoins durant l'exercice biennal 2014-2015 conformément à l'article 5.5 du Règlement financier.

## **Rapport sur l'exécution du programme en 2014**

### **A. Budget 2014-2015 après virements**

La diminution globale du budget 2014-2015 après virements est essentiellement le résultat net de la régularisation des fonctions permanentes, d'une part, et du redéploiement d'un poste du programme vers les bureaux extérieurs, d'autre part.

La légère augmentation des dépenses autres que celles de personnel est due à l'allocation de ressources supplémentaires pour la réalisation du projet du Plan d'action pour le développement relatif à l'élaboration d'instruments permettant d'accéder à l'information en matière de brevets – Phase II en vue du rapport panoramique sur les brevets (projet à présent achevé).

### **B. Utilisation du budget en 2014**

Dans l'ensemble, l'utilisation du budget se situe dans la fourchette escomptée (40-60%) pour la première année de l'exercice biennal. La faible utilisation des ressources autres que le personnel a été due à une promotion concertée de l'autosuffisance pour les réseaux de CATI existants.

## **PROGRAMME 15 SOLUTIONS OPÉRATIONNELLES POUR LES OFFICES DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE**

**Chef de programme M. Y. Takagi**

### **APERÇU DES PROGRÈS RÉALISÉS EN 2014**

15.1. En 2014, la demande d'assistance technique par les offices de propriété intellectuelle a continué d'augmenter, tant pour ce qui est du nombre d'offices sollicitant une assistance que pour ce qui est du type d'assistance sollicitée, notamment en ce qui concerne la gestion électronique des documents, le dépôt en ligne et la publication en ligne.

15.2. En réponse, le Bureau international a continué d'élaborer les produits destinés à soutenir les procédures opérationnelles des offices de propriété intellectuelle, en particulier le système d'administration de la propriété industrielle (IPAS). Parmi les principales nouveautés de 2014, on peut citer l'amélioration de la gestion électronique des documents et de l'assistance fournie pour les opérations bilingues, notamment à l'intention des offices travaillant avec l'arabe.

15.3. Deux nouveaux modules ont été créés et sont actuellement testés dans plusieurs offices de propriété intellectuelle :

- WIPO Publish a été conçu pour répondre aux besoins des offices en ce qui concerne la publication en ligne des données de propriété intellectuelle, des documents et des informations relatives à la situation juridique et aux dossiers, ainsi qu'aux besoins en matière d'échange de données (y compris l'échange de données pour les bases de données mondiales de l'OMPI).
- WIPO File a été conçu pour offrir aux petits et moyens offices une solution de dépôt en ligne qui peut être adaptée dans une large mesure aux conditions locales (p. ex. aux systèmes de paiement locaux).

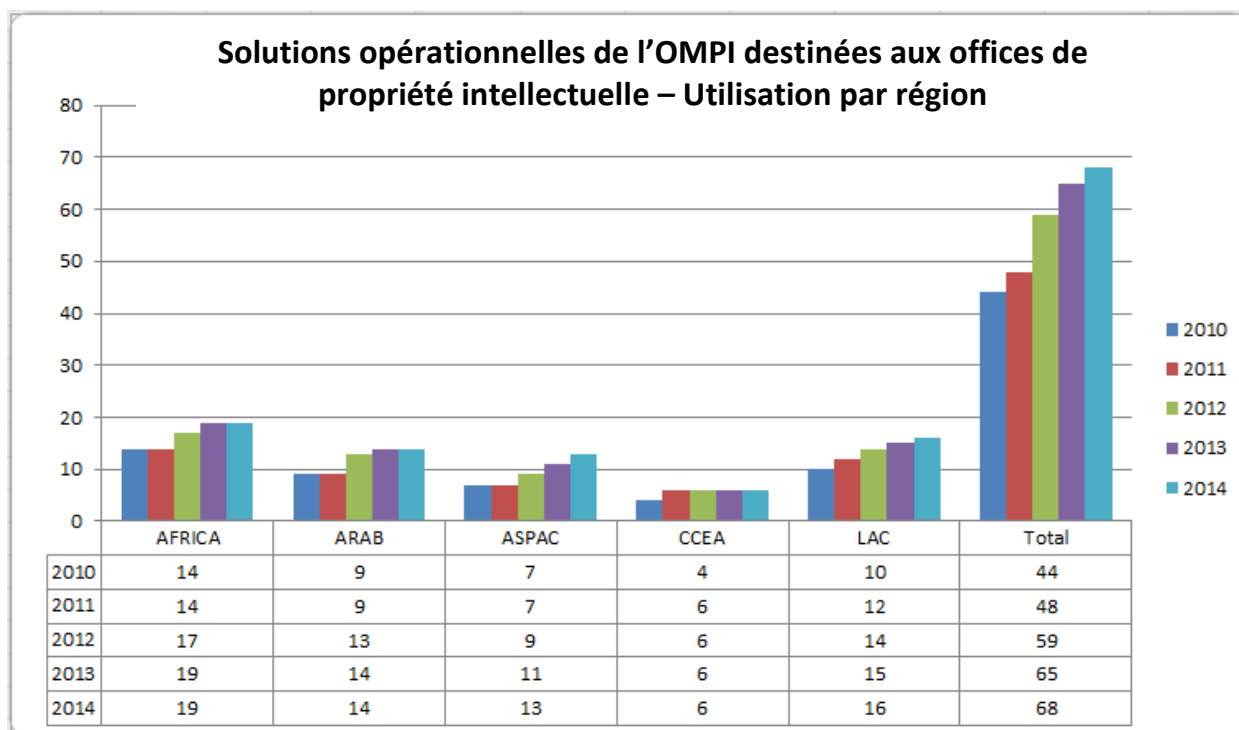
15.4. En 2014, le programme a commencé la mise en œuvre d'une nouvelle stratégie définie en 2013 visant à renforcer l'assistance, le transfert de technologie et la formation. Dans le cadre de cette stratégie, un nouveau modèle d'assistance, comprenant un "service d'assistance IPAS" ("IPAS Helpdesk") et doté de ressources propres et de procédures plus formelles, a été appliqué. En outre, plusieurs ateliers de formation technique destinés au renforcement des capacités dans certains domaines précis ont été organisés dans plusieurs régions.

15.5. Avec le soutien du gouvernement du Japon par l'intermédiaire du fonds fiduciaire, le programme a contribué à des projets de numérisation dans des offices de propriété intellectuelle, notamment en Afrique (ARIPO, Éthiopie, Nigéria, OAPI) et en Asie-Pacifique (Brunéi Darussalam, Cambodge). Un atelier a été organisé en juillet 2014 sur les conditions techniques à remplir pour faciliter la mise en œuvre du programme de coopération de l'ASEAN en matière d'examen des brevets (ASPEC) et du portail de propriété intellectuelle de l'ASEAN. Des progrès importants ont été accomplis pour ce qui est de la mise en œuvre des nouvelles conditions relatives à l'ASEAN dans WIPO CASE. Ces progrès ont permis de créer avec succès un forum de communication pour les offices de propriété intellectuelle de l'ASEAN qui a été mis à disposition afin de pouvoir être testé par les examinateurs des offices de propriété intellectuelle participants.

15.6. Le projet relatif au réseau du droit d'auteur de l'OMPI (successeur de WIPOCOS) a également été lancé en 2014 dans le but de créer un système interconnecté destiné à la gestion du droit d'auteur et des droits voisins. Un groupe d'experts composé de représentants des organismes de gestion collective volontaires et de partenaires commerciaux (représentants d'organisations internationales et d'entreprises intéressées) a été créé, ayant pour tâche de définir les besoins opérationnels du système. Une entreprise extérieure a été engagée à la fin de 2014 et une solution technique est actuellement élaborée. Ce système devrait être mis en place dans les pays en développement et les PMA concernés en 2016.

### Solutions logicielles opérationnelles destinées aux offices de propriété intellectuelle

15.7. Le tableau ci-dessous donne une vue d'ensemble du niveau d'utilisation, en constante augmentation, des solutions opérationnelles de l'OMPI destinées aux offices de propriété intellectuelle sur les cinq dernières années. À la fin de 2014, 68 offices de propriété intellectuelle utilisaient les solutions opérationnelles de l'OMPI (comprenant l'IPAS, le système automatisé de gestion de la propriété industrielle (AIPMS), le SGED, WIPOScan et le module de Madrid).



### Plates-formes de partage de ressources

**WIPO DAS** Sur la base d'un processus d'établissement des caractéristiques techniques et d'examen en collaboration avec les offices participants, une nouvelle version du portail destinée à appuyer le cadre révisé du DAS 2.0 a été lancée en décembre 2014. Le nombre d'offices participants (11) est resté stable en 2014.

**WIPO CASE** En avril 2014, WIPO CASE (accès centralisé aux résultats de la recherche et de l'examen) a été relié au système de portail unique d'accès aux dossiers des offices de l'IP5, permettant ainsi un échange dans les deux sens des informations contenues dans les dossiers, entre WIPO CASE et les offices de l'IP5. À la mi-2014, le système était utilisé par plusieurs offices dans le cadre d'un projet pilote. Cinq nouveaux offices se sont inscrits pour utiliser WIPO CASE, ce qui porte à 14 le nombre total d'offices participants<sup>45</sup>.

15.8. La conception, la planification et la mise en œuvre des activités entreprises par le programme 15 étaient inspirées des recommandations pertinentes du Plan d'action pour le développement, en particulier les recommandations n<sup>os</sup> 1, 2 et 10.

<sup>45</sup> Corrigendum : dans le rapport sur l'exécution du programme en 2012-2013, il était indiqué que sept offices utilisaient WIPO CASE à la fin de 2013. En réalité, à la fin de 2013, neuf offices utilisaient cette plate-forme.

## DONNÉES RELATIVES À L'EXÉCUTION

<b>Résultat escompté</b> : IV.4 Amélioration de l'infrastructure technique et du savoir pour les offices de propriété intellectuelle et les autres institutions de propriété intellectuelle, leur permettant de fournir à leurs parties prenantes des services améliorés (moins chers, plus rapides, de meilleure qualité)				
Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
Nombre d'offices utilisant les plates-formes d'infrastructure de l'OMPI	<i>Niveau de référence actualisé à fin 2013</i> : Asie-Pacifique (4) : Chine, Mongolie, Singapour, Viet Nam  Autres (12) : Australie, Canada, Danemark, Espagne, États-Unis d'Amérique, Finlande, Israël, Japon, Nouvelle-Zélande, République de Corée, Royaume-Uni, Suède (16 en tout)  <i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015</i> : Amérique du Nord – 2 Europe de l'Ouest – 7 Asie-Pacifique – 6	25 (ventilation régionale)	5 offices supplémentaires en Asie-Pacifique : Brunéi Darussalam, Inde, Indonésie, Malaisie, Philippines (21 en tout)	<b>En bonne voie</b>
Niveau de service moyen des offices de propriété intellectuelle bénéficiant d'une assistance (de 1 à 5)	<i>Niveau de référence actualisé à fin 2013</i> : 2,8  <i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015</i> : à déterminer	<i>Objectif défini</i> : 3  <i>Objectif initial dans le programme et budget 2014-2015</i> : à déterminer	Moyenne globale : 2,9 – Afrique : 3 – Pays arabes : 2,7 – Asie-Pacifique : 2,7 – Certains pays d'Europe et d'Asie : 3,2 – Amérique latine et Caraïbes : 3,1 – Autres : 2,4	<b>En bonne voie</b>
Nombre d'organismes de gestion collective dans les pays en développement et les PMA participant à des réseaux régionaux et mondiaux avec le concours de l'OMPI	0 (zéro)	10	Le réseau du droit d'auteur de l'OMPI est en phase de développement et devrait être mis en service en 2015.	<b>n.d. pour 2014</b>

## UTILISATION DES RESSOURCES

Budget et dépenses effectives (par résultat)  
(en milliers de francs suisses)

Numéro et description du résultat escompté	Budget 2014-2015 approuvé	Budget 2014-2015 après virements	Dépenses 2014*
IV.4 Amélioration de l'infrastructure technique et du savoir pour les offices de propriété intellectuelle et d'autres institutions de propriété intellectuelle, leur permettant de fournir à leurs parties prenantes des services améliorés (moins chers, plus rapides, de meilleure qualité)	11 628	11 995	5 152
<b>Total</b>	<b>11 628</b>	<b>11 995</b>	<b>5 152</b>

\* Chiffres provisoires, sous réserve d'audit par les vérificateurs externes des comptes.

## Rapport sur l'exécution du programme en 2014

### Budget et dépenses effectives (dépenses de personnel et autres dépenses) (en milliers de francs suisses)

	Budget 2014-2015 approuvé	Budget 2014-2015 après virements	Dépenses 2014*	Taux d'utilisation (%)
Dépenses de personnel	6 023	6 374	3 240	51%
Autres dépenses	5 604	5 621	1 912	34%
<b>TOTAL</b>	<b>11 628</b>	<b>11 995</b>	<b>5 152</b>	<b>43%</b>

\* Chiffres provisoires, sous réserve d'audit par les vérificateurs externes des comptes.

NOTE : Le budget 2014-2015 après virements tient compte des virements effectués au 31 mars 2015 pour répondre aux besoins durant l'exercice biennal 2014-2015 conformément à l'article 5.5 du Règlement financier.

#### A. Budget 2014-2015 après virements

15.9. L'augmentation du budget 2014-2015 après virements résulte principalement : i) des autres ressources supplémentaires affectées pour couvrir les coûts informatiques relatifs au projet TIGAR après le transfert des responsabilités pour la composante informatique du projet TIGAR au programme 15, depuis le programme 3; et ii) du transfert d'un poste dans le programme pour aider à la mise en service et à l'adaptation des solutions opérationnelles de l'OMPI destinées aux offices de propriété intellectuelle.

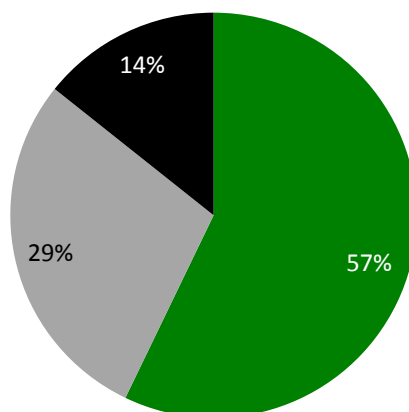
#### B. Utilisation du budget en 2014

15.10. L'utilisation totale du budget se situe dans la fourchette prévue de 40 à 60% pour la première année de l'exercice biennal. La faible utilisation du budget en ce qui concerne les autres ressources est essentiellement due aux dépenses inégales pour le projet de réseau du droit d'auteur de l'OMPI destiné aux organismes de gestion collective durant l'exercice biennal (la majorité des dépenses relatives au réseau du droit d'auteur de l'OMPI devraient être engagées en 2015).



**OBJECTIF STRATÉGIQUE V**
**SOURCE DE RÉFÉRENCES MONDIALE POUR L'INFORMATION ET L'ANALYSE EN MATIÈRE DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE**
**Tableau de bord de l'exécution du programme à mi-parcours (2014)**

Le tableau de bord ci-dessous présente un résumé de l'état d'avancement de la réalisation des résultats en 2014, telle que mesurée par les indicateurs au titre des programmes contribuant à cet objectif stratégique.



■ En bonne voie ■ Pas en bonne voie ■ n.d. pour 2014 ■ Non évaluable ■ Objectif abandonné

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Programme(s) concerné(s)	Code de couleurs
V.1 Utilisation élargie et améliorée de l'information statistique de l'OMPI relative à la propriété intellectuelle	Nombre de téléchargements des quatre principaux rapports statistiques (Indicateurs mondiaux relatifs à la propriété intellectuelle et revues annuelle du PCT, de La Haye et de Madrid)	Programme 16	●
	Nombre de visiteurs utilisant le Centre de données statistiques de propriété intellectuelle	Programme 16	●
V.2 Utilisation élargie et améliorée des analyses économiques de l'OMPI aux fins de l'élaboration des politiques	Utilisation des études économiques de l'OMPI sur le droit d'auteur par les gouvernements et les ONG dans le processus de prise de décisions	Programme 3	●
	Initiatives nationales visant à élaborer de nouvelles statistiques sur les industries de la création sur la base des travaux de l'OMPI dans ce domaine	Programme 3	●
	Nombre de téléchargements des principales publications dans le domaine économique	Programme 16	●
	Nombre de téléchargements d'études	Programme 16	●
	Nombre de téléchargements de séminaires	Programme 16	●

## PROGRAMME 16 ÉCONOMIE ET STATISTIQUES

Chef de programme Le Directeur général

### APERÇU DES PROGRÈS RÉALISÉS EN 2014

16.1. L'activité statistique a pleinement atteint son objectif s'agissant de promouvoir l'accès à des informations statistiques précises, exhaustives et actualisées sur le fonctionnement du système de la propriété intellectuelle dans le monde. Comme les années précédentes, le programme a mené une enquête statistique auprès des offices de propriété intellectuelle nationaux et régionaux. Des réponses ont été reçues de plus de 90 pays, dont les principaux utilisateurs de la propriété intellectuelle. Les ressources limitées ont continué d'empêcher de nombreux offices de propriété intellectuelle des petites économies et des économies parmi les moins avancées de répondre à l'enquête. Néanmoins, grâce à des activités de sensibilisation et à une assistance ciblée, le programme a été en mesure d'améliorer progressivement la couverture de l'enquête au fil des ans.

16.2. Le programme a également rempli sa fonction relative à l'établissement de rapports statistiques, en publiant notamment dans les délais les Indicateurs mondiaux de propriété intellectuelle, les Faits et chiffres de l'OMPI relatifs à la propriété intellectuelle et les Revues annuelles pour les systèmes du Traité de coopération en matière de brevets (PCT), de Madrid et de La Haye, ainsi qu'au moyen du Centre de données statistiques sur la propriété intellectuelle et des statistiques de propriété intellectuelle par pays publiées sur la page dédiée du site Web de l'OMPI. La modernisation du fonctionnement du Centre de données a été l'une des grandes réalisations de 2014, notamment avec la création d'interfaces utilisateur en français et en espagnol. Le rapport sur les Indicateurs mondiaux de propriété intellectuelle a également été restructuré en vue de faciliter la recherche d'informations par les lecteurs. Dans l'ensemble, l'offre statistique proposée par le programme a répondu aux besoins en matière de données et d'analyse statistique d'un large éventail d'utilisateurs, allant des spécialistes des offices de propriété intellectuelle et des milieux universitaires au grand public.

16.3. L'activité d'analyse économique menée au titre de ce programme a également contribué à promouvoir l'établissement d'analyses empiriques de qualité à l'appui de l'élaboration de politiques fondées sur des bases factuelles. Comme les années précédentes, l'OMPI a publié l'Indice mondial de l'innovation en collaboration avec l'INSEAD et l'Université Cornell. La livraison 2014 de l'Indice mondial de l'innovation couvrait 143 économies et a été lancée à Sydney (Australie) lors d'une réunion des chefs de grandes entreprises connue sous le nom de B20. Elle a ensuite été présentée à l'occasion de différentes conférences tenues dans le monde entier. La publication de l'Indice mondial de l'innovation a continué de bénéficier d'une large couverture médiatique. Par ailleurs, les administrations nationales, organisations internationales et autres parties prenantes au système de l'innovation ont régulièrement utilisé l'Indice mondial de l'innovation comme source de référence pour analyser la performance en matière d'innovation, ainsi qu'en témoignent de nombreuses citations, demandes de renseignements et demandes de services consultatifs.

16.4. Des résultats notables ont aussi été obtenus sur d'autres fronts. Des progrès significatifs ont été réalisés en vue de l'élaboration d'un nouveau rapport mondial sur la propriété intellectuelle qui sera publié au second semestre de 2015. Le programme a également fourni un appui direct aux travaux d'autres comités de l'OMPI – notamment dans le cadre de l'établissement d'une étude sur l'élasticité des taxes du PCT pour le Groupe de travail du PCT et de l'organisation d'un séminaire sur les exceptions et limitations relatives aux droits de brevet pour le SCP. En outre, l'assistance fournie aux États membres de l'OMPI moyennant la réalisation d'études par pays est demeurée un aspect important des travaux d'analyse économique du programme sous l'égide du projet du Plan d'action pour le développement sur la propriété intellectuelle et le développement socioéconomique. En 2014, la première phase de ce projet (CDIP/5/7) a été achevée et a fait l'objet d'une évaluation externe (CDIP/14/3), qui a été présentée au CDIP à sa quatorzième session. Les États membres de l'OMPI ont approuvé la deuxième phase du projet (CDIP/14/7), qui sera mise en œuvre en 2015 jusqu'à fin 2017. Les études réalisées au titre de ce projet du Plan d'action pour le développement ont continué de relever des recommandations pertinentes de ce Plan d'action, notamment les recommandations n<sup>os</sup> 35 et 37.

16.5. Enfin, le programme a poursuivi son rôle de coordination d'un réseau d'économistes au sein des offices propriété intellectuelle – ouvert à tous les offices dotés de capacités en matière de recherche

économique – afin de promouvoir et de faciliter la réalisation de recherches empiriques et scientifiques rigoureuses sur la propriété intellectuelle.

## DONNÉES RELATIVES À L'EXÉCUTION

<b>Résultat escompté : V.1 Utilisation élargie et améliorée de l'information statistique de l'OMPI relative à la propriété intellectuelle</b>				
<b>Indicateurs d'exécution</b>	<b>Niveaux de référence</b>	<b>Objectifs visés</b>	<b>Données relatives à l'exécution</b>	<b>Code de couleurs</b>
Nombre de téléchargements des quatre principaux rapports statistiques (Indicateurs mondiaux relatifs à la propriété intellectuelle et revues annuelles du PCT, de La Haye et de Madrid)	<p><i>Niveaux de référence actualisés à fin 2013 :</i> en 2013, les dernières éditions disponibles (éditions 2012 et 2013) des Indicateurs mondiaux relatifs à la propriété intellectuelle (publication n° 941) et des Faits et chiffres de l'OMPI relatifs à la propriété intellectuelle (publication n° 943) ont fait l'objet de 52 670 téléchargements au total.</p> <p><i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015 :</i> à déterminer fin 2013</p>	Hausse de 10% du nombre de téléchargements et d'utilisateurs par rapport à 2012-2013	De nouveaux outils et méthodologies statistiques fondés sur le Web sont mis au point et testés. Données disponibles fin 2015.	<b>Non évaluable</b>
Nombre de visiteurs utilisant le Centre de données statistiques de propriété intellectuelle	<p><i>Niveau de référence actualisé à fin 2013 :</i> en 2013, le Centre de données statistiques de l'OMPI a été utilisé par 23 496 visiteurs uniques (soit 1958 par mois), qui ont consulté 162 463 pages.</p> <p><i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015 :</i> à déterminer fin 2013</p>	Hausse de 10% du nombre d'utilisateurs par rapport à 2012-2013	2999 sessions par mois en moyenne <sup>46</sup>	<b>En bonne voie</b>
<b>Résultat escompté : V.2 Utilisation élargie et améliorée des analyses économiques de l'OMPI aux fins de l'élaboration des politiques</b>				
<b>Indicateurs d'exécution</b>	<b>Niveaux de référence</b>	<b>Objectifs visés</b>	<b>Données relatives à l'exécution</b>	<b>Code de couleurs</b>
Nombre de téléchargements des principales publications dans le domaine économique	À déterminer fin 2013	Hausse de 20% par rapport à 2012-2013	De nouveaux outils et méthodologies statistiques fondés sur le Web sont mis au point et testés. Données disponibles fin 2015.	<b>Non évaluable</b>
Nombre de téléchargements d'études	<p><i>Niveau de référence actualisé à fin 2013 :</i> 7 documents de travail publiés en 2013</p> <p><i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015 :</i> à déterminer fin 2013</p>	Huit nouveaux documents de travail	11 documents de travail publiés en 2014	<b>En bonne voie</b>

<sup>46</sup> La moyenne annuelle est obtenue par extrapolation à partir des données de janvier à mai 2014. La mise en œuvre en juin 2014 d'une nouvelle version du Centre de données statistiques de propriété intellectuelle a rendu impossible le suivi des données du second semestre.

## Rapport sur l'exécution du programme en 2014

Nombre de téléchargements de séminaires	<i>Niveau de référence actualisé à fin 2013 :</i> n.d.  Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015 : à déterminer fin 2013	Maintien des résultats obtenus au cours de l'exercice biennal précédent	Données non disponibles.	<b>Objectif abandonné</b>
-----------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------	--------------------------	---------------------------

## UTILISATION DES RESSOURCES

### Budget et dépenses effectives (par résultat) (en milliers de francs suisses)

Numéro et description du résultat escompté		Budget 2014-2015 approuvé	Budget 2014-2015 après virements	Dépenses 2014*
V.1	Utilisation élargie et améliorée de l'information statistique de l'OMPI relative à la propriété intellectuelle	2 141	2 182	998
V.2	Utilisation élargie et améliorée des analyses économiques de l'OMPI aux fins de l'élaboration des politiques	3 195	2 711	1 341
<b>Total</b>		<b>5 336</b>	<b>4 893</b>	<b>2 339</b>

\* Chiffres provisoires, sous réserve d'audit par les vérificateurs externes des comptes.

### Budget et dépenses effectives (dépenses de personnel et autres dépenses) (en milliers de francs suisses)

	Budget 2014-2015 approuvé	Budget 2014-2015 après virements	Dépenses 2014*	Taux d'utilisation (%)
Dépenses de personnel	4 354	4 217	2 044	48%
Autres dépenses	982	676	295	44%
<b>TOTAL</b>	<b>5 336</b>	<b>4 893</b>	<b>2 339</b>	<b>48%</b>

\* Chiffres provisoires, sous réserve d'audit par les vérificateurs externes des comptes.

NOTE : Le budget 2014-2015 après virements tient compte des virements effectués au 31 mars 2015 pour répondre aux besoins durant l'exercice biennal 2014-2015 conformément à l'article 5.5 du Règlement financier.

#### A. Budget 2014-2015 après virements

16.6. La diminution globale nette des autres dépenses découle principalement : i) de l'ajustement de la dotation au titre du projet du Plan d'action pour le développement sur la propriété intellectuelle et le développement socioéconomique suite à l'approbation de la deuxième phase du projet à la quatorzième session du CDIP (CDIP/14/7); et ii) du transfert de ressources autres que les ressources en personnel relatives à l'emploi d'un stagiaire pour appuyer l'exécution du programme.

#### B. Utilisation du budget en 2014

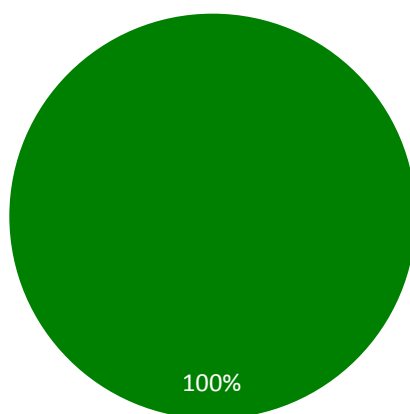
16.7. L'utilisation du budget se situe dans la fourchette prévue des 40 à 60% pour la première année de l'exercice biennal et est en bonne voie.

**OBJECTIF STRATÉGIQUE VI**

**COOPÉRATION INTERNATIONALE POUR LE RESPECT DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE**

**Tableau de bord de l'exécution du programme à mi-parcours (2014)**

Le tableau de bord ci-dessous présente un résumé de l'état d'avancement de la réalisation des résultats en 2014, telle que mesurée par les indicateurs au titre des programmes contribuant à cet objectif stratégique.



■ En bonne voie ■ Pas en bonne voie ■ n.d. pour 2014 ■ Non évaluable ■ Objectif abandonné

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Programme(s) concerné(s)	Code de couleurs
VI.1 Progrès du dialogue international de politique générale entre les États membres de l'OMPI en ce qui concerne la promotion du respect de la propriété intellectuelle, compte tenu de la recommandation n° 45 du Plan d'action pour le développement	Accord permanent des États membres sur les activités de fond du Comité consultatif de l'OMPI sur l'application des droits (ACE), en prenant en considération les préoccupations relatives au développement	Programme 17	●
VI.2 Coopération et coordination systématiques, efficaces et transparentes entre les travaux de l'OMPI et ceux d'autres organisations internationales dans le domaine de la promotion du respect de la propriété intellectuelle	Nombre d'activités communes relatives à la promotion du respect de la propriété intellectuelle	Programme 17	●

## **PROGRAMME 17                    PROMOUVOIR LE RESPECT DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE**

**Chef de programme            M. M. A. Getahun**

### **APERÇU DES PROGRÈS RÉALISÉS EN 2014**

17.1 Les activités du programme 17, qui s'inspirent de l'objectif stratégique VI et de la recommandation n° 45 du Plan d'action pour le développement, visent à renforcer la coopération internationale dans le domaine de la promotion du respect de la propriété intellectuelle afin de trouver le bon équilibre entre droits privés et intérêt public.

17.2 Afin de contribuer au dialogue international de politique générale entre les États membres de l'OMPI en ce qui concerne la promotion du respect de la propriété intellectuelle, le Comité consultatif sur l'application des droits (ACE), à sa neuvième session, a servi de "bourse d'idées", permettant ainsi l'échange de pratiques et de données d'expérience nationales. Cette session de trois jours a révélé un intérêt croissant pour des stratégies de prévention efficaces concernant par exemple les campagnes de sensibilisation, les nouveaux modèles commerciaux, la sûreté de la chaîne d'approvisionnement ou encore les mécanismes extrajudiciaires de règlement des litiges de propriété intellectuelle. Pour la première fois, une exposition sur l'audiovisuel a été organisée dans le cadre de la session, au cours de laquelle neuf mesures nationales et une mesure régionale prises dans le domaine de la sensibilisation ont été présentées. Les États membres ont convenu que le programme de travail de la dixième session serait encore axé sur i) les pratiques en matière de règlement extrajudiciaire des litiges dans différents domaines de la propriété intellectuelle et leur mise en œuvre et ii) les actions, mesures ou expériences réussies en matière de prévention visant à compléter les mesures d'application en vigueur des droits, de manière à réduire la taille du marché pour les produits pirates ou de contrefaçon.

17.3 En vue d'assurer une cohésion des politiques internationales et d'obtenir des résultats optimaux grâce à une mise en commun des ressources dans le domaine de la promotion du respect de la propriété intellectuelle, le programme 17 a coordonné ses travaux avec ceux des organisations intergouvernementales et non gouvernementales, des associations de parties prenantes et des établissements d'enseignement. Par une coopération systématique, transparente et efficace, l'OMPI est parvenue à intégrer sa démarche axée sur le développement visant à promouvoir le respect de la propriété intellectuelle dans les programmes de travail de ses partenaires internationaux. Les activités communes s'inspiraient de la recommandation n° 40 du Plan d'action pour le développement.

17.4 La demande d'assistance de l'OMPI dans le domaine législatif, notamment en ce qui concerne la compatibilité de certains projets de dispositions ou de certaines dispositions en vigueur relatives à l'application des droits à l'échelle nationale avec la partie III de l'Accord sur les ADPIC, a continué d'augmenter en 2014. C'est en étroite concertation avec les rédacteurs nationaux que le programme 17 a aidé les États membres à élaborer des solutions législatives qui soient adaptées à leurs exigences nationales et qui tiennent pleinement compte des options et des éléments de flexibilité disponibles. Les activités d'assistance dans le domaine législatif, réglementaire et politique s'inscrivaient dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations n<sup>os</sup> 1, 6, 12, 13, 14 et 17 du Plan d'action pour le développement.

17.5 Les activités de renforcement des capacités inscrites au programme visaient à donner aux autorités nationales les moyens de promouvoir le respect de la propriété intellectuelle en leur proposant un ensemble équilibré d'activités dans le domaine de l'application des droits et de mesures préventives visant à réduire la demande en marchandises portant atteinte à des droits de propriété intellectuelle et à souligner les avantages que présente le marché fondé sur des droits légitimes de propriété intellectuelle. Afin d'améliorer la durabilité du transfert de connaissances, des accords de collaboration ont été conclus avec des organismes nationaux chargés de la formation dans le domaine de l'application des lois pouvant servir de relais. En outre, une version française et une traduction en arabe de la version anglaise du recueil de jurisprudence en matière d'application des droits de propriété intellectuelle, établi par l'OMPI, ont été publiées. Les activités menées dans ce domaine s'inspiraient des recommandations n<sup>os</sup> 3, 10 et 11 du Plan d'action pour le développement.

17.6 Afin de contribuer aux activités menées par les États membres dans le domaine de l'éducation et de la sensibilisation à la propriété intellectuelle, visant à réduire les atteintes portées aux droits de

propriété intellectuelle par un changement des comportements, une nouvelle méthode modulaire d'élaboration de stratégies nationales de sensibilisation a été mise au point. Deux États membres ont bénéficié d'une assistance dans la mise en œuvre de cette méthode, compte tenu de leurs besoins respectifs à l'échelle nationale. Six États membres ont également bénéficié d'une assistance dans l'organisation de concours scolaires sur le thème de la Journée mondiale de la propriété intellectuelle 2014 et des ouvrages mettant en scène "Pororo le petit pingouin" ont été publiés en français et en anglais afin de sensibiliser davantage le public, et notamment les plus jeunes, à l'intérêt que présente la propriété intellectuelle. En outre, dans le cadre du programme d'attribution de prix de l'OMPI, 160 prix ont été décernés à des inventeurs, à des créateurs et à des entreprises innovantes de 38 États membres pour rendre hommage à leurs réalisations. Les activités de sensibilisation inscrites au programme ont contribué à la mise en œuvre de la recommandation n° 3 du Plan d'action pour le développement.

## DONNÉES RELATIVES À L'EXÉCUTION

<b>Résultat escompté : I.2 Cadres législatifs, réglementaires et politiques de propriété intellectuelle adaptés et équilibrés</b>				
<b>Indicateurs d'exécution</b>	<b>Niveaux de référence</b>	<b>Objectifs visés</b>	<b>Données relatives à l'exécution</b>	<b>Code de couleurs</b>
Nombre de pays ayant adopté ou modifié leurs cadres de référence (ou s'appropriant à le faire) suite à l'assistance fournie par l'OMPI	<i>Niveau de référence actualisé à fin 2013 :</i> 9 pays ou organismes en train de modifier ou d'adopter des cadres de référence aux fins de l'application efficace des droits de propriété intellectuelle : Afrique (5), Asie-Pacifique (2), Amérique latine et Caraïbes (2)  <i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015 :</i> à déterminer	6	9 pays ou organismes supplémentaires en train de modifier ou d'adopter des cadres de référence aux fins de l'application efficace des droits de propriété intellectuelle : Afrique (4), Asie-Pacifique (3), Amérique latine et Caraïbes (2) (18 en tout)	<b>En bonne voie</b>
<b>Résultat escompté : III.2 Mise en valeur des ressources humaines pour répondre aux diverses exigences en matière d'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition</b>				
<b>Indicateurs d'exécution</b>	<b>Niveaux de référence</b>	<b>Objectifs visés</b>	<b>Données relatives à l'exécution</b>	<b>Code de couleurs</b>
Pourcentage de participants formés qui font état de leur satisfaction à l'égard de l'utilité de la formation reçue et de sa pertinence pour leur vie professionnelle	<i>Niveau de référence actualisé à fin 2013 :</i> 85%  <i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015 :</i> 75%	75%	En moyenne, 90% des participants ont indiqué qu'ils avaient trouvé la formation utile pour leur vie professionnelle.  En moyenne, 90% des participants ont indiqué qu'ils étaient satisfaits à l'égard de la formation.	<b>En bonne voie</b>
Pourcentage du public ciblé qui a acquis des connaissances de base concernant un système équilibré de la propriété intellectuelle grâce à des activités de l'OMPI	n.d.	75%	>75%	<b>En bonne voie</b>
Nombre de pays participant au programme d'attribution de prix de l'OMPI	<i>Niveau de référence actualisé à fin 2013 :</i> 42 en 2013  <i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015 :</i> 40 par an	40 par an	38 en 2014	<b>En bonne voie</b>

## Rapport sur l'exécution du programme en 2014

**Résultat escompté :** VI.1 Progrès du dialogue international de politique générale entre les États membres de l'OMPI en ce qui concerne la promotion du respect de la propriété intellectuelle, compte tenu de la recommandation n° 45 du Plan d'action pour le développement

Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
Accord permanent des États membres sur les activités de fond du Comité consultatif de l'OMPI sur l'application des droits (ACE), en prenant en considération les préoccupations relatives au développement	<p><i>Niveaux de référence actualisés à fin 2013 :</i> accord sur le programme de travail de la neuvième session de l'ACE</p> <p><i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015 :</i> accord sur le programme de travail de la huitième session de l'ACE</p>	Accord sur le programme de travail de la session suivante de l'ACE	Accord sur le programme de travail ci-après pour la dixième session de l'ACE : i) pratiques en matière de règlement extrajudiciaire des litiges dans différents domaines de la propriété intellectuelle et leur mise en œuvre; et ii) actions, mesures ou expériences réussies en matière de prévention visant à compléter les mesures d'application en vigueur des droits, de manière à réduire la taille du marché pour les produits pirates ou de contrefaçon. (WIPO/ACE/9/29 Prov.)	<b>En bonne voie</b>

**Résultat escompté :** VI.2 Coopération et coordination systématiques, efficaces et transparentes entre les travaux de l'OMPI et ceux d'autres organisations internationales dans le domaine de la promotion du respect de la propriété intellectuelle

Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
Nombre d'activités communes relatives à la promotion du respect de la propriété intellectuelle	<p><i>Niveau de référence actualisé à fin 2013 :</i> 39 en 2014-2015</p> <p><i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015 :</i> 30</p>	30	30 activités organisées conjointement avec des organisations partenaires et des parties prenantes ou auxquelles le programme 17 a participé.	<b>En bonne voie</b>



## UTILISATION DES RESSOURCES

Budget et dépenses effectives (par résultat)  
(en milliers de francs suisses)

Numéro et description du résultat escompté		Budget 2014-2015 approuvé	Budget 2014-2015 après virements	Dépenses 2014*
I.2	Cadres législatifs, réglementaires et politiques adaptés et équilibrés en matière de propriété intellectuelle	130	510	259
III.2	Renforcement des capacités en matière de ressources humaines pour pouvoir répondre aux nombreuses exigences en ce qui concerne l'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition	2 307	2 269	1 005
VI.1	Progrès du dialogue international de politique générale entre les États membres de l'OMPI en ce qui concerne la promotion du respect de la propriété intellectuelle, compte tenu de la recommandation n° 45 du Plan d'action pour le développement	429	911	399
VI.2	Coopération et coordination systématiques, efficaces et transparentes entre les travaux de l'OMPI et ceux d'autres organisations internationales dans le domaine de la promotion du respect de la propriété intellectuelle	1 124	517	210
<b>Total</b>		<b>3 989</b>	<b>4 207</b>	<b>1 872</b>

\* Chiffres provisoires, sous réserve d'audit par les vérificateurs externes des comptes.

Budget et dépenses effectives (dépenses de personnel et autres dépenses)  
(en milliers de francs suisses)

	Budget 2014-2015 approuvé	Budget 2014-2015 après virements	Dépenses 2014*	Taux d'utilisation (%)
Dépenses de personnel	3 277	3 529	1 586	45%
Autres dépenses	712	679	286	42%
<b>TOTAL</b>	<b>3 989</b>	<b>4 207</b>	<b>1 872</b>	<b>45%</b>

\* Chiffres provisoires, sous réserve d'audit par les vérificateurs externes des comptes.

NOTE : Le budget 2014-2015 après virements tient compte des virements effectués au 31 mars 2015 pour répondre aux besoins durant l'exercice biennal 2014-2015 conformément à l'article 5.5 du Règlement financier.

A. Budget 2014-2015 après virements

17.7 Les ajustements des résultats dans le budget 2014-2015 après virements découlent de la méthode nouvelle et plus précise utilisée pour allouer les ressources de personnel résultant des améliorations apportées au système de planification de la gestion des performances pour l'exercice de planification des travaux pour l'année 2014.

B. Utilisation du budget en 2014

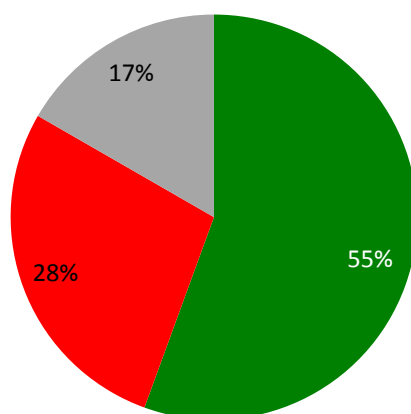
17.8 L'utilisation du budget se situe dans la fourchette prévue des 40 à 60% pour la première année de l'exercice biennal et est considérée comme étant en bonne voie.

OBJECTIF STRATÉGIQUE VII

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET ENJEUX MONDIAUX

Tableau de bord de l'exécution du programme à mi-parcours (2014)

Le tableau de bord ci-dessous présente un résumé de l'état d'avancement de la réalisation des résultats en 2014, telle que mesurée par les indicateurs au titre des programmes contribuant à cet objectif stratégique.



■ En bonne voie ■ Pas en bonne voie ■ n.d. pour 2014 ■ Non évaluable ■ Objectif abandonné

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Programme(s) concerné(s)	Code de couleurs
VII.2. Des plates-formes et instruments fondés sur la propriété intellectuelle sont utilisés pour le transfert de connaissances et l'adaptation et la diffusion de la technologie entre les pays développés et les pays en développement, notamment les PMA, pour relever des défis mondiaux	Augmentation du nombre de participants à WIPO Re :Search, y compris dans les pays en développement et les PMA	Programme 18	●
	Augmentation du nombre de contributions en faveur de la base de données WIPO Re :Search	Programme 18	●
	Augmentation du nombre d'accords au titre de WIPO Re :Search qui mènent à des activités nouvelles ou accélérées de recherche-développement dans le domaine des maladies tropicales négligées, du paludisme et de la tuberculose	Programme 18	●
	Nombre de membres de WIPO GREEN	Programme 18	●
	Nombre de liens établis entre WIPO GREEN et d'autres mécanismes pertinents tels que les centres et réseaux des technologies climatiques (CCNUCC) et les centres d'innovation en matière climatique (infoDev)	Programme 18	●
	Nombre d'accords favorisés par WIPO GREEN qui facilitent le transfert de connaissances, et l'adaptation, le transfert ou la diffusion des technologies	Programme 18	●
	Nombre de visites sur le site Web consacré aux enjeux mondiaux	Programme 18	● ● ● ● ●

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Programme(s) concerné(s)	Code de couleurs
VII.3 Crédibilité croissante de l'OMPI en tant qu'instance d'analyse des questions relatives à la propriété intellectuelle et à la politique en matière de concurrence	Participation de parties prenantes aux différentes plates-formes de l'OMPI, à l'image de WIPO GREEN ou de WIPO Re:Search	Programme 20	●●●●●
	Nombre de pays demandant à l'OMPI une contribution dans le domaine de la propriété intellectuelle en rapport avec des questions relatives aux PC	Programme 18	●
	Nombre et éventail de parties prenantes (offices de propriété intellectuelle, services chargés de l'application du droit de la concurrence, organisations intergouvernementales et ONG compétentes) ayant engagé un dialogue avec l'OMPI	Programme 18	●

## **PROGRAMME 18 PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET DÉFIS MONDIAUX**

**Chef de programme M. M. A. Getahun**

### **APERÇU DES PROGRÈS RÉALISÉS EN 2014**

18.1. Le programme 18 traite de l'innovation et de la propriété intellectuelle au regard de questions mondiales urgentes et interdépendantes, telles que la santé publique, le changement climatique et la sécurité alimentaire. En 2014, il a continué de favoriser une meilleure compréhension par les décideurs du rapport entre les défis mondiaux, l'innovation et la propriété intellectuelle, notamment par le biais de deux plates-formes multipartites sur l'innovation et le transfert et la diffusion de technologie (WIPO Re :Search et WIPO GREEN), et la poursuite de la collaboration avec l'OMS et l'OMC sur des questions communes aux domaines de la santé, de l'innovation et du commerce. Au cours de l'année, l'équipe chargée du programme a continué de recevoir des retours d'information positifs d'un large éventail de parties prenantes pour les travaux de l'OMPI sur la propriété intellectuelle et les défis mondiaux.

18.2. Grâce à une étroite collaboration avec des secteurs concernés au sein de l'OMPI, notamment les programmes 20 (Relations extérieures, partenariats et bureaux extérieurs) et 30 (PME et innovation), l'Organisation a pu asseoir sa position en tant que source fiable d'appui et de référence en matière d'information sur les questions de politique publique et de propriété intellectuelle, suscitant des demandes continues de contribution et de participation de l'OMPI à des processus d'élaboration des politiques publiques menés par d'autres organisations internationales, dont l'OMS et l'OMC, des organisations non gouvernementales, le secteur privé et des universités. Un séminaire de l'OMPI sur les défis mondiaux, "Innovation et accès aux médicaments : étude de cas pour le VIH/SIDA et l'hépatite C", a été organisé et a permis aux participants d'échanger des idées, des connaissances spécialisées et des informations. Une note d'information sur les défis mondiaux intitulée "Renewable Energy Technology : Evolution and Policy Implications –Evidence from Patent Literature" a été publiée en juin 2014. Une autre, intitulée "Incentivizing the adoption of green technology on a global scale", a été diffusée à la vingtième Conférence des parties de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, tenue à Lima en novembre 2014. Dans le cadre des activités de WIPO Re :Search visant à renforcer les capacités dans les pays en développement, un séminaire de formation à la gestion des actifs de propriété intellectuelle a été organisé, en collaboration avec les responsables du programme 30 (PME et innovation), à l'intention des scientifiques de pays en développement membres de la plate-forme.

18.3. Après son lancement en novembre 2013, WIPO GREEN a connu en 2014 sa première année complète de fonctionnement. Grâce à une campagne de sensibilisation ciblée, le programme s'est fait sensiblement mieux connaître en 2014. Le réseau de partenaires est passé de 36 à 54 membres et le nombre d'utilisateurs enregistrés a presque doublé, passant de 160 à 300. Cette augmentation reflète le succès des efforts de sensibilisation qui ont été menés via un grand nombre de canaux, tels que les réseaux sociaux et les médias spécialisés, le bulletin d'information de WIPO GREEN et de nombreuses instances mondiales, régionales et nationales. La base de données WIPO GREEN a également plus que doublé, passant de 830 à 1773 entrées grâce à une combinaison d'accords d'intégration de la base de données et de téléchargements individuels. L'objectif en 2014 restant concentré sur l'établissement d'un réseau solide de partenaires et l'augmentation du nombre d'entrées pour promouvoir une interaction et une utilisation transactionnelle plus grandes du marché, les progrès ne se sont toutefois pas encore transformés en transactions qui pourraient être directement liés à l'utilisation de WIPO GREEN. En outre, le fait que WIPO GREEN ne dispose pas actuellement de "centre de partenariat" ou de prestataire de services, combiné au temps nécessaire pour conclure des accords, explique aussi le faible nombre d'accords conclus.

18.4. Le volet "Mettre les innovations en commun pour lutter contre les maladies tropicales négligées" de WIPO Re :Search a gagné en reconnaissance en tant que plate-forme d'appui à l'innovation et au partage de connaissances dans le domaine de la recherche sur les maladies tropicales négligées, la tuberculose et le paludisme. En 2014, 38 collaborations supplémentaires et 16 nouveaux membres ont été enregistrés, portant respectivement leur nombre total à 82 et à 96, dont six de pays en développement. En outre, le potentiel de la plate-forme pour le transfert de technologie des pays développés vers les pays en développement, concernant des actifs de propriété intellectuelle, notamment le savoir-faire et l'expertise, a été encore démontré avec la possibilité offerte à cinq chercheurs scientifiques africains de prendre un congé sabbatique pour travailler dans des instituts de recherche à

l'étranger. Ces congés sabbatiques, qui ont débuté durant l'exercice biennal précédent, ont été rendus possibles grâce à un fonds fiduciaire financé par le Gouvernement australien et quatre d'entre eux étaient achevés à la fin de 2014.

18.5. La coopération trilatérale avec l'OMS et l'OMC a continué de se concentrer sur une meilleure compréhension par les décideurs de l'interaction entre la santé, la propriété intellectuelle et le commerce. En novembre 2014, le quatrième colloque de la coopération trilatérale s'est tenu à Genève et a permis d'étudier les enjeux et les opportunités de l'innovation dans le domaine de la santé pour les pays à revenu intermédiaire, ainsi que les politiques publiques nécessaires pour faire en sorte qu'une croissance économique rapide favorise l'accès aux soins de santé et une couverture médicale universelle.

18.6. Dans le domaine de la propriété intellectuelle et de la politique en matière de concurrence, il a été constaté que les États membres exprimaient un intérêt soutenu à participer à des échanges pour mieux comprendre l'interface entre ces deux secteurs. Les demandes émanaient d'offices de propriété intellectuelle et d'administrations chargées de la concurrence, notamment dans des pays ayant une moins bonne connaissance des questions de concurrence en rapport avec la propriété intellectuelle.

18.7. Les parties prenantes à un dialogue avec l'OMPI comptaient 26 administrations chargées des questions de concurrence et la coopération structurée et informelle avec d'autres organisations dans ce domaine, principalement l'OCDE, la CNUCED, l'OMC, le Réseau international de la concurrence et le Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA), mise en place au cours du précédent exercice biennal a été renforcée. L'OMPI a coorganisé, ou a participé à, neuf ateliers. Les efforts conjoints des offices de propriété intellectuelle et des administrations chargées de la concurrence ont permis de définir un cadre propice au dialogue et aux débats sur l'interface entre la propriété intellectuelle et la politique en matière de concurrence.

18.8. La conception, la planification et la mise en œuvre des activités entreprises au titre du programme 18 se sont appuyées sur les recommandations pertinentes du Plan d'action pour le développement, en particulier les recommandations n<sup>os</sup> 19, 25, 30, 40 et 42.

## DONNÉES RELATIVES À L'EXÉCUTION

<b>Résultat escompté : III.2 Renforcement des capacités en matière de ressources humaines pour pouvoir répondre aux nombreuses exigences en ce qui concerne l'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition</b>				
<b>Indicateurs d'exécution</b>	<b>Niveaux de référence</b>	<b>Objectifs visés</b>	<b>Données relatives à l'exécution</b>	<b>Code de couleurs</b>
Nombre d'accords d'accueil de scientifiques provenant de pays en développement	<i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015 : 5</i>	4	Aucun accord d'accueil supplémentaire n'a été conclu en 2014.	<b>Pas en bonne voie</b>
<b>Résultat escompté : IV.2 Amélioration de l'accessibilité et de l'utilisation de l'information en matière de propriété intellectuelle par les institutions compétentes et le public afin de promouvoir l'innovation et la créativité</b>				
<b>Indicateurs d'exécution</b>	<b>Niveaux de référence</b>	<b>Objectifs visés</b>	<b>Données relatives à l'exécution</b>	<b>Code de couleurs</b>
Nombre de pays ayant vérifié des données et inscrit des médicaments essentiels nationaux dans WIPO Essential	0 (zéro)	1 pays par région (Afrique, Asie, pays d'Amérique latine et des Caraïbes)	WIPO Essential a été redéfini en 2014 en tant qu'étude sur la situation des médicaments dans le domaine des brevets figurant sur la Liste modèle des médicaments essentiels de l'OMS (LEM). La publication devrait avoir lieu à la fin de 2015.	<b>Objectif abandonné</b>

## Rapport sur l'exécution du programme en 2014

**Résultat escompté :** VII.2 Les instruments et plates-formes axés sur la propriété intellectuelle sont utilisés pour le transfert de connaissances ainsi que l'adaptation et la diffusion des technologies et à des fins de diffusion entre les pays développés et les pays en développement, notamment les pays les moins avancés, pour répondre aux défis mondiaux

Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
Augmentation du nombre de membres de WIPO Re :Search, y compris dans les pays en développement et les PMA	<p><i>Niveau de référence actualisé à fin 2013 :</i>            au cours de l'exercice biennal, WIPO Re :Search a ajouté 49 nouveaux membres (fournisseurs, utilisateurs et partisans) et 167 nouvelles entrées dans la base de données :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 30 nouveaux membres et 90 nouvelles entrées en 2012; et</li> <li>- 19 nouveaux membres et 77 nouvelles entrées en 2013 portant le total cumulé à 80 membres et 247 entrées.</li> </ul> <p><i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015 :</i>            67 membres dont 16 dans des pays en développement</p>	15 (dont au moins 5 dans des pays en développement ou des PMA)	16 nouveaux membres (dont 6 de pays en développement ou de PMA) 96 membres au total (dont 27 de pays en développement)	<b>En bonne voie</b>
Augmentation du nombre de contributions à la base de données WIPO Re :Search	<p><i>Niveau de référence actualisé à fin 2013 :</i> fin 2013, WIPO Re :Search avait favorisé 44 activités de collaboration en matière de recherche (11 en 2012 et 33 en 2013)</p> <p><i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015 :</i> 200</p>	50%	180 données dans la base de données  La diminution du nombre de données en 2014 est due au retrait de deux membres.	<b>Pas en bonne voie</b>
Augmentation du nombre d'accords au titre de WIPO Re :Search qui mènent à des activités nouvelles ou accélérées de recherche-développement dans le domaine des maladies tropicales négligées, du paludisme et de la tuberculose	<p><i>Niveau de référence actualisé à fin 2013 :</i> 44</p> <p><i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015 :</i> 16</p>	20	38 nouveaux accords en 2014 (82 au total)	<b>En bonne voie</b>
Nombre de membres de WIPO GREEN	<p><i>Niveau de référence actualisé à fin 2013 :</i> 36 partenaires, 160 utilisateurs, 830 téléchargements<sup>47</sup></p> <p><i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015 :</i> 1 partenaire; 48 téléchargements</p>	10 nouveaux partenaires; 400 téléchargements	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 18 nouveaux partenaires (54 au total)</li> <li>- 140 nouveaux utilisateurs (300 au total)</li> <li>- 943 nouveaux téléchargements (2050 au total)</li> </ul>	<b>En bonne voie</b>

<sup>47</sup> Corrigendum : le nombre effectif de partenaires à la fin de 2013 était 36 et le nombre effectif de téléchargements était 820, contrairement à ce qui était indiqué dans le Rapport sur l'exécution du programme en 2012-2013, à savoir respectivement 37 et 800.

Nombre de liens établis entre WIPO GREEN et d'autres mécanismes pertinents tels que les centres et réseaux des technologies climatiques (CCNUCC) et les centres d'innovation en matière climatique (infoDev)	<i>Niveau de référence actualisé à fin 2013 :</i> 1 (East Africa Climate Innovation Network (EACIN))  <i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015 :</i> 0 (zéro)	3	3 (Centre et Réseau des technologies climatiques (CTCN), Waseda Environmental Institute et EcoPatent Commons)	<b>En bonne voie</b>
Nombre d'accords conclus grâce à WIPO GREEN qui facilitent le transfert de connaissances et l'adaptation, le transfert ou la diffusion des technologies	<i>Niveau de référence actualisé à fin 2013 :</i> en 2012 et 2013, WIPO GREEN a conclu : deux accords avec des partenaires externes pour l'intégration de données (Association of University Technology Managers (AUTM) et East Africa Climate Innovation Network (EACIN))  <i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015 :</i> 0 (zéro)	250	3 accords supplémentaires : Office danois des brevets et des marques (DKPTO); Technologie Allianz; Office des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud (UNOSSC)	<b>Pas en bonne voie</b>
Nombre de consultations du site Web sur les défis mondiaux	<i>Niveau de référence actualisé à fin 2013 :</i> 6476 pages consultées (Division des défis mondiaux) 3773 téléchargements de fichiers pdf 73 648 pages de WIPO GREEN consultées 60 712 pages de WIPO Re :Search consultées  <i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015 :</i> n.d.	Augmentation de 50%	Nombre de pages consultées : – Division des défis mondiaux : 1353  – Santé mondiale et propriété intellectuelle : 4778  – Changement climatique et propriété intellectuelle : 2462  – WIPO Re :Search : 38 852  – WIPO GREEN : 77 752	<b>Pas en bonne voie</b>  Non évaluable  Non évaluable  <b>Pas en bonne voie</b>  <b>En bonne voie</b>
<b>Résultat escompté :</b> VII.3 Crédibilité croissante de l'OMPI en tant qu'instance d'analyse des questions relatives à la propriété intellectuelle et à la politique en matière de concurrence				
<b>Indicateurs d'exécution</b>	<b>Niveaux de référence</b>	<b>Objectifs visés</b>	<b>Données relatives à l'exécution</b>	<b>Code de couleurs</b>
Nombre de pays demandant à l'OMPI une contribution dans le domaine de la propriété intellectuelle en rapport avec des questions relatives à la politique en matière de concurrence	<i>Niveau de référence actualisé à fin 2013 :</i> 6 demandes d'entretiens bilatéraux (Chili, Brésil, Équateur, Inde, République dominicaine, République de Moldova) et 1 demande d'assistance en matière de législation (Bhoutan).  <i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015 :</i> 12	15	12 demandes reçues (Afrique du Sud, Brésil, Colombie, Cuba, Équateur, Inde, Italie, Pérou, Philippines, République dominicaine, Singapour, Viet Nam)	<b>En bonne voie</b>

## Rapport sur l'exécution du programme en 2014

<p>Nombre et éventail de parties prenantes (offices de propriété intellectuelle, administrations chargées des questions de concurrence, organisations intergouvernementales et ONG concernées) ayant engagé un dialogue avec l'OMPI</p>	<p><i>Niveau de référence actualisé à fin 2013</i> : 19 ateliers et réunions avec 38 administrations chargées des questions de concurrence et 5 organisations intergouvernementales. Mise en place d'une coordination informelle avec la CNUCED, l'OMC et l'OCDE. Participation active au Réseau international de la concurrence. Coopération avec le Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA).</p>	<p>Augmentation du nombre de parties prenantes aux activités de l'OMPI : 35 administrations nationales et 5 ONG ou organisations intergouvernementales</p>	<p>26 administrations supplémentaires chargées des questions de concurrence se sont impliquées et maintien de la participation de 5 organisations intergouvernementales ou ONG (OCDE, CNUCED, OMC, ICN, COMESA)</p>	<p><b>En bonne voie</b></p>
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------

*Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015* : 25 administrations nationales chargées du droit de la concurrence et 3 organisations intergouvernementales participent aux activités de l'OMPI



## UTILISATION DES RESSOURCES

Budget et dépenses effectives (par résultat)  
(en milliers de francs suisses)

Numéro et description du résultat escompté	Budget 2014-2015 approuvé	Budget 2014-2015 après virements	Dépenses 2014*
I.1 Renforcement de la coopération entre les États membres en ce qui concerne l'élaboration de cadres normatifs internationaux équilibrés dans le domaine de la propriété intellectuelle et d'un accord sur des questions concrètes donnant lieu à des instruments internationaux	-	224	87
III.2 Renforcement des capacités en matière de ressources humaines pour pouvoir répondre aux nombreuses exigences en ce qui concerne l'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition	506	319	104
IV.2 Amélioration de l'accessibilité et de l'utilisation de l'information en matière de propriété intellectuelle par les institutions compétentes et le public afin de promouvoir l'innovation et la créativité	303	386	177
VI.1 Progrès du dialogue international de politique générale entre les États membres de l'OMPI en ce qui concerne la promotion du respect de la propriété intellectuelle, compte tenu de la recommandation n° 45 du Plan d'action pour le développement	-	222	87
VI.2 Coopération et coordination systématiques, efficaces et transparentes entre les travaux de l'OMPI et ceux d'autres organisations internationales dans le domaine de la promotion du respect de la propriété intellectuelle	-	222	87
VII.2 Des plates-formes et instruments fondés sur la propriété intellectuelle sont utilisés pour le transfert de connaissances et l'adaptation et la diffusion de la technologie entre les pays développés et les pays en développement, notamment les PMA, pour relever des défis mondiaux	4 097	3 161	1 686
VII.3 Crédibilité croissante de l'OMPI en tant qu'instance d'analyse des questions relatives à la propriété intellectuelle et à la politique en matière de concurrence	2 032	1 813	768
VIII.5 L'OMPI collabore efficacement avec d'autres processus et instances de négociation de l'ONU et d'autres organisations intergouvernementales	-	229	87
<b>Total</b>	<b>6 938</b>	<b>6 576</b>	<b>3 085</b>

\* Chiffres provisoires, sous réserve d'audit par les vérificateurs externes des comptes.

## Rapport sur l'exécution du programme en 2014

### Budget et dépenses effectives (dépenses de personnel et autres dépenses) (en milliers de francs suisses)

	Budget 2014-2015 approuvé	Budget 2014-2015 après virements	Dépenses 2014*	Taux d'utilisation (%)
Dépenses de personnel	6 008	5 600	2 722	49%
Autres dépenses	930	975	363	37%
<b>TOTAL</b>	<b>6 938</b>	<b>6 576</b>	<b>3 085</b>	<b>47%</b>

\* Chiffres provisoires, sous réserve d'audit par les vérificateurs externes des comptes.

NOTE : Le budget 2014-2015 après virements tient compte des virements effectués au 31 mars 2015 pour répondre aux besoins durant l'exercice biennal 2014-2015 conformément à l'article 5.5 du Règlement financier.

#### A. Budget 2014-2015 après virements

18.9. La nette baisse des ressources en personnel s'explique par le transfert temporaire d'un fonctionnaire au programme 6 en vue de faciliter les travaux liés aux nouvelles adhésions au système de Madrid.

18.10. La nette augmentation des ressources hors personnel est due au transfert de fonds du programme 6 pour les services de consultants pour compenser le transfert temporaire du fonctionnaire susmentionné afin d'assurer la continuité des opérations des plates-formes et des applications informatiques de l'OMPI dans le secteur des questions mondiales.

18.11. D'une manière générale, les ajustements apportés aux résultats escomptés dans le budget 2014-2015 après virements découlent de l'application d'une nouvelle méthode plus précise d'affectation des ressources en personnel résultant des améliorations apportées au système de gestion des performances pour l'exercice annuel 2014 de planification des activités.

18.12. Les ressources liées aux résultats escomptés I.1, VI.1, VI.2 et VIII.5 dans le cadre du présent programme témoignent des efforts déployés par le Bureau du sous-directeur général, Secteur des questions mondiales, aux fins des activités menées au titre des programmes 4, 17 et 20.

#### B. Utilisation du budget en 2014

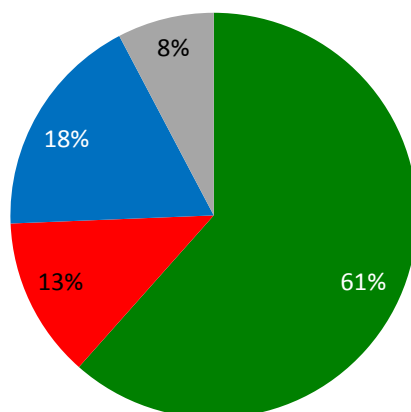
18.13. La légère sous-utilisation des ressources hors personnel traduit les économies réalisées, en particulier en ce qui concerne les voyages et l'organisation de réunions.

**OBJECTIF STRATÉGIQUE VIII**

**INTERFACE DE COMMUNICATION DYNAMIQUE ENTRE L'OMPI, SES ÉTATS MEMBRES ET L'ENSEMBLE DES PARTIES PRENANTES**

**Tableau de bord de l'exécution du programme à mi-parcours (2014)**

Le tableau de bord ci-dessous présente un résumé de l'état d'avancement de la réalisation des résultats en 2014, telle que mesurée par les indicateurs au titre des programmes contribuant à cet objectif stratégique.



■ En bonne voie ■ Pas en bonne voie ■ n.d. pour 2014 ■ Non évaluable ■ Objectif abandonné

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Programme(s) concerné(s)	Code de couleurs
VIII.1 Communication plus efficace avec le grand public concernant la propriété intellectuelle et le rôle de l'OMPI	Intérêt du public pour les principales manifestations et réalisations de l'OMPI	Programme 19	●
	Pourcentage de parties prenantes accueillant favorablement la mission, les activités et l'image de marque de l'OMPI	Programme 19	●
		Programme 20	● ● ●
	Pourcentage d'augmentation des consultations des contenus presse, vidéo et photo de l'OMPI	Programme 19	● ● ●
	Pourcentage d'augmentation de la participation à la Journée mondiale de la propriété intellectuelle au moyen de la page Facebook (portée totale de la campagne)	Programme 19	●
	Pourcentage d'augmentation des consultations des publications en ligne	Programme 19	● ●
	Pourcentage d'utilisateurs satisfaits du site Web de l'OMPI	Programme 19	●
	Renforcement de l'influence et de l'engagement de l'OMPI dans les médias sociaux	Programme 19	● ●
Augmentation de la fréquentation du site Web des bureaux extérieurs de l'OMPI	Programme 20	● ● ●	

## Rapport sur l'exécution du programme en 2014

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Programme(s) concerné(s)	Code de couleurs
VIII.2 Amélioration de l'orientation vers les services et de la réactivité à la demande	Pourcentage d'utilisateurs satisfaits des services de bibliothèque	Programme 19	●
	Taux de satisfaction des clients et des parties prenantes	Programme 19	●●●
		Programme 20	●
	Objectifs en matière de normes de service définis sur le site Web de l'OMPI	Programme 19	●●
	Durée de traitement des demandes de renseignements	Programme 20	●●●
VIII.3 Engagement réel auprès des États membres	Pourcentage de réunions de comité pour lesquelles des réunions d'information préalables sont tenues pour les États membres	Programme 21	●
	Pourcentage de lettres adressées par les États membres au Directeur général qui obtiennent une réponse dans un délai de deux semaines	Programme 21	●
	Pourcentage d'actes d'adhésion et autres actes accomplis à l'égard de traités faisant l'objet d'un traitement dans les délais requis	Programme 21	●
	Taux de satisfaction des États membres en ce qui concerne la préparation et le fonctionnement des assemblées	Programme 21	●
	Respect des délais pour la publication des documents des assemblées	Programme 21	●
	VIII.4 Échanges ouverts, transparents et dynamiques avec les parties prenantes non gouvernementales	Renforcement de l'engagement réel des parties prenantes non gouvernementales lors des manifestations de l'OMPI et vice-versa	Programme 20
VIII.5 L'OMPI collabore efficacement avec d'autres processus et instances de négociation de l'ONU et d'autres organisations intergouvernementales	Utilisation des contributions de l'OMPI dans les rapports, les résolutions et les documents des processus ciblés	Programme 20	●
	Pourcentage de réponses aux demandes externes de contributions émanant des Nations Unies, des organisations intergouvernementales, etc., soumises à temps	Programme 20	●
	Nombre de programmes de propriété intellectuelle mis en œuvre conjointement avec d'autres organismes des Nations Unies et d'autres organisations intergouvernementales	Programme 20	●
	Nouvelles initiatives conjointes avec d'autres institutions des Nations Unies	Programme 21	●
	Recommandations du Comité de haut niveau sur la gestion et des réseaux subsidiaires	Programme 24	●
	Pourcentage des biens et services d'origine locale par rapport au total des biens et services acquis pour les activités de développement	Programme 24	●
	Pourcentage de dépenses soumises à effet de levier de l'ONU (appels d'offre communs ou portage)	Programme 24	●

**PROGRAMME 19            COMMUNICATIONS****Chef de programme        Mme A. Leer****APERÇU DES PROGRÈS RÉALISÉS EN 2014**

19.1. En 2014, les activités menées au titre du programme 19 ont porté principalement sur le renforcement des résultats obtenus dans le cadre de plusieurs grands projets stratégiques menés à l'échelle de l'Organisation et concernant les communications sur le Web, l'image de marque, les communications internes et le service à la clientèle, achevés en 2013, et sur la poursuite de la mise en œuvre de stratégies essentielles pour améliorer la diffusion et la qualité du contenu de l'OMPI, rendre les travaux de l'Organisation plus visibles et plus faciles à comprendre et renforcer la culture du service. Le programme a également jeté les bases de nouvelles initiatives visant à renforcer l'efficacité des activités dans le domaine des communications.

19.2. La visibilité des principaux événements, offres et résultats de l'OMPI – de l'Accessible Books Consortium (ABC) aux nouveaux outils tels que le portail de terminologie Pearl de l'OMPI – a été renforcée grâce à une approche pleinement intégrée de la presse, des médias sociaux et des communications vidéo, sur papier et en ligne diffusées sur de nombreuses plates-formes. Une priorité élevée a été accordée à la promotion des rapports économiques et statistiques phares de l'OMPI et au renforcement de la reconnaissance de l'Organisation en tant que source de références mondiale pour des informations dignes de foi sur la propriété intellectuelle. Les efforts concertés ont débouché sur une augmentation de 16% du nombre de consultations du contenu diffusé sur le Web en relation avec le lancement de l'Indice mondial de l'innovation 2014 par rapport à 2013, et une augmentation exponentielle (1300%) du nombre de consultations de contenu vidéo connexe. Les Indicateurs mondiaux relatifs à la propriété intellectuelle 2014 ont bénéficié d'une couverture de haut niveau par des médias influents dans le monde entier et le nombre de consultations du communiqué de presse a augmenté de 18%. Les messages postés par l'OMPI sur Twitter concernant les Indicateurs mondiaux relatifs à la propriété intellectuelle ont été lus 83 700 fois et abondamment transférés, y compris par de nombreux services publics. Des infographies originales, créées pour améliorer les communications, ont constitué l'une des formes de contenu les plus partagées.

19.3. La participation des États membres et du public à la campagne annuelle pour la Journée mondiale de la propriété intellectuelle a atteint un niveau record. Plus de 350 événements organisés dans 110 pays (contre 236 dans 93<sup>48</sup> pays en 2013) sur le thème de la journée – Le cinéma : une passion universelle – ont été signalés. Les messages sur la Journée mondiale de la propriété intellectuelle postés sur Twitter ont déclenché 1,67 million d'impressions potentielles, contre 1,55 million en 2013, et le matériel promotionnel créé pour la campagne a fait l'objet de plus de 9000 téléchargements à partir du site Web. Pour la première fois, la version chinoise de la page Web sur la Journée mondiale de la propriété intellectuelle a été plus consultée que la version anglaise, et les "j'aime" les plus nombreux sur la page Facebook venaient du Brésil, de l'Égypte, des États-Unis d'Amérique, de l'Inde et du Mexique. La population locale a été bien présente au mini-festival de cinéma organisé à Genève du 24 au 28 avril 2014, notamment pour la première projection en Suisse de la coproduction nigériane "Half a Yellow Sun" qui a fait salle comble.

19.4. La production d'un contenu de qualité, créé pour un public averti ou profane, était encore un facteur essentiel pour répondre aux attentes des utilisateurs. Les retours d'information sur le Magazine de l'OMPI (bimensuel) ont continué d'être positifs, 93% des personnes ayant répondu considérant qu'il s'agissait d'un bon ou d'un très bon produit. Conformément aux tendances externes et compte tenu de l'affaiblissement du rôle des communiqués de presse officiels en tant que source principale de communication publique, la nouvelle page Web du Centre médias de l'OMPI a été utilisée avec Twitter et YouTube pour faire connaître de manière moins formelle la propriété intellectuelle et les activités de l'OMPI, avec des articles plus courts, des vidéos et des notes d'information accessibles. Si le nombre de consultations des communiqués de presse a diminué (essentiellement parce qu'il y a eu moins

<sup>48</sup> Le Rapport sur l'exécution du programme en 2012-2013 indiquait que 89 pays avaient signalé des activités en rapport avec la campagne annuelle pour la Journée mondiale de la propriété intellectuelle. Le nombre effectif de pays ayant transmis des informations à ce sujet était 93.

d'événements d'actualité de haut niveau en 2014 qu'en 2013), le nombre total de consultations du contenu du Centre médias a augmenté.

19.5. Les travaux se sont poursuivis pour améliorer la présentation de toutes les publications de l'OMPI et l'accès libre à ces publications. L'élaboration d'une nouvelle grande plate-forme des publications sur le site Web a presque été achevée. La bibliothèque de l'OMPI a diffusé plus de 110 000 produits imprimés et les bibliothèques dépositaires des publications de l'OMPI dans les États membres ont atteint le nombre total de 99, soit 11% de plus qu'en 2013.

19.6. Des documents visuels de qualité ont permis d'améliorer l'accessibilité et la présentation de nombreux documents de publicité et d'information. Sur Flickr, les galeries de photographies concernant des activités de l'OMPI, notamment l'inauguration de la nouvelle salle de conférence et des réunions de comités, ont enregistré bien plus d'un million de consultations supplémentaires de photos en 2014, contre 900 000 en 2013. La production de vidéos s'est intensifiée avec 155 nouvelles vidéos présentant des contenus d'actualité, des récits sur la propriété intellectuelle et des tutoriels. Le nombre de consultations des dessins animés populaires pour enfants Pororo, qui avait connu un pic viral en 2012-2013, a diminué, entraînant une baisse générale du nombre moyen de consultations de vidéos. Cependant, pour ce qui est des consultations des autres vidéos (pas les dessins animés), la tendance est restée à la hausse. Le nombre total des consultations de vidéos sur la chaîne YouTube de l'OMPI depuis son lancement en avril 2010 a dépassé 7,13 millions.

19.7. En vue d'améliorer les moyens de diffusion numérique, un grand projet a été mis en œuvre pour rendre plus utiles et plus conviviaux les bulletins d'information électroniques de l'OMPI et la plate-forme pour le courrier électronique de l'Organisation. Les résultats seront visibles en 2015. Le projet s'appuie sur l'engagement de l'OMPI à fournir des informations pertinentes aux utilisateurs sous la forme et par les moyens qui répondent le mieux à leurs besoins. Un deuxième projet en cours, qui vise à créer une base de données de contacts pour faciliter l'envoi de communications publicitaires ou en rapport avec le protocole, facilitera la réalisation de cet objectif. Des progrès importants ont aussi été accomplis en ce qui concerne la deuxième phase de la restructuration du site Web de l'OMPI avec le nettoyage, l'amélioration et la refonte systématiques des pages de niveau inférieur, et l'amélioration sensible de la fonction de recherche du site. Dans les médias sociaux, le compte Twitter de l'OMPI a enregistré une hausse de plus de 60% du nombre d'abonnés, à laquelle vient s'ajouter une augmentation de 76,8% du nombre de messages transférés contenant des informations de l'OMPI. Les travaux ont commencé en ce qui concerne l'examen des exigences de l'Organisation en matière d'analyse sur le Web pour répondre à la nécessité de disposer d'indicateurs plus complexes pour mesurer les incidences et les résultats.

19.8. Les efforts de valorisation de l'image de marque accomplis au cours de l'exercice biennal précédent pour accroître la reconnaissance de l'identité de l'OMPI ont été pris en considération en 2014, une attention systématique étant accordée à la définition claire et homogène – d'un point de vue verbal et visuel – du rôle, de la mission et des valeurs de l'OMPI dans l'ensemble des communications. Une enquête menée en 2014 sur les perceptions des parties prenantes a permis d'identifier les principaux aspects sur lesquels l'OMPI est jugée et d'élaborer un outil de suivi des résultats de l'Organisation tels qu'ils sont perçus, en relation avec ces facteurs d'image. Le questionnaire a été adressé à 24 000 utilisateurs en 2014, y compris des offices de propriété intellectuelle, des missions, des ONG, des utilisateurs de services et des universitaires, et les réponses ont été analysées pour déterminer les domaines où il était nécessaire de porter l'attention.

19.9. L'amélioration des services à la clientèle de l'OMPI s'est poursuivie en 2014. Parmi les activités relatives aux opérations du système de Madrid menées au titre du programme 19 en vue de réviser la structure du service à la clientèle et les opérations du système figuraient l'introduction d'un système de tickets destiné à améliorer et à rationaliser le traitement des demandes de renseignements adressées par les clients du système de Madrid. Le processus de surveillance de la satisfaction des clients s'est poursuivi avec une enquête auprès des utilisateurs du système de Madrid, dont 81% se sont déclarés satisfaits ou très satisfaits, et l'établissement en neuf langues d'un questionnaire utilisé pour mener une enquête auprès des utilisateurs du système du PCT en 2015. Sur le plan interne, des activités ont été menées aux fins de la sensibilisation du personnel à l'orientation vers les services et aux pratiques recommandées, comme la deuxième semaine de la nétiquette. Le Centre de services à la clientèle de l'OMPI a traité 92% des 4693 demandes de renseignements adressées par courrier électronique en moins d'un jour ouvrable et 100% des 127 plaintes reçues en moins de huit heures de travail, dont 86% en moins de quatre heures.

19.10. L'élaboration, la planification et la mise en œuvre des activités menées au titre du programme 19 se sont appuyées sur les recommandations pertinentes du Plan d'action pour le développement. L'équipe chargée du programme 19 a continué d'étoffer la base de données relative aux études de cas *IP Advantage*, initiative du Plan d'action pour le développement approuvée par le CDIP, qui a fait l'objet de 199 671 consultations en 2014 (contre 193 004 en 2013) et a fourni un appui sous la forme d'éditoriaux, de dessins, de vidéos, de sites Web et d'autres moyens de communication à un grand nombre de produits liés au Plan d'action pour le développement et de réalisations d'autres programmes de l'Organisation.

## DONNÉES RELATIVES À L'EXÉCUTION

<b>Résultat escompté : VIII.1 Communication plus efficace avec le grand public concernant la propriété intellectuelle et le rôle de l'OMPI</b>				
<b>Indicateurs d'exécution</b>	<b>Niveaux de référence</b>	<b>Objectifs visés</b>	<b>Données relatives à l'exécution</b>	<b>Code de couleurs</b>
Intérêt du public pour les principales manifestations et réalisations de l'OMPI	<p><i>Niveau de référence actualisé à fin 2013 : exemple d'événement = lancement de l'Indice mondial de l'innovation annuel. Nombre total de consultations (pour une période de 11 semaines après le lancement en 2013) pour l'ensemble du contenu en ligne (pages Web, communiqués de presse, infographies) = 45 564 + 685 consultations de vidéos</i></p> <p><i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015 : (exemple d'événement) 12 111 consultations uniques du communiqué de presse sur l'Indice mondial de l'innovation en un mois.</i></p>	Augmentation de 10% du nombre de consultations des pages Web concernées	Lancement de l'Indice mondial de l'innovation : nombre total de consultations (pour une période de 11 semaines après le lancement) pour l'ensemble du contenu en ligne (pages Web, communiqués de presse, infographies) = 53 062 + 9563 consultations de vidéos. Augmentation = 16,5% et 1296% (vidéo)	<b>En bonne voie</b>
Pourcentage de parties prenantes ayant une image positive de la mission, des activités et de l'image de marque de l'OMPI	<p><i>Niveau de référence actualisé à fin 2013 : 87% des personnes ayant répondu au questionnaire percevaient l'image publique de l'OMPI comme bonne, très bonne ou excellente. 81% des personnes ayant répondu au questionnaire considéraient l'OMPI comme l'instance mondiale pour la promotion de la propriété intellectuelle (résultats de l'enquête sur l'orientation vers les services de l'OMPI, août 2013)<sup>49</sup>.</i></p> <p><i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015 : 65% des personnes ayant répondu au questionnaire percevaient l'OMPI comme le chef de file dans le monde de la protection et de la promotion de la propriété intellectuelle (enquête de l'OMPI sur les perceptions des parties prenantes, janvier 2012)</i></p>	75%	<p>70% des personnes ayant répondu au questionnaire considéraient l'OMPI comme l'instance mondiale pour la promotion des services, de la politique, de l'information et de la coopération en matière de propriété intellectuelle<sup>50</sup>. 85% des personnes ayant répondu au questionnaire convenaient (ou convenaient tout à fait) que l'OMPI avait une bonne image générale.</p> <p>(Source : enquête de l'OMPI sur les perceptions des parties prenantes, juin 2014)</p>	<b>En bonne voie</b>

<sup>49</sup> Comme aucune enquête de l'OMPI sur les perceptions des parties prenantes n'a été conduite en 2013, les données indiquées dans le Rapport sur l'exécution du programme en 2012-2013 ont été extrapolées à partir de l'enquête sur l'orientation vers les services de l'OMPI, pour laquelle une autre méthode a été employée et qui était

## Rapport sur l'exécution du programme en 2014

<p>Pourcentage d'augmentation du nombre de consultations des contenus presse, vidéo et photo de l'OMPI</p>	<p><i>Niveau de référence actualisé à fin 2013 :</i></p> <p>i) le nombre moyen de consultations uniques par communiqué de presse était de 5506 (143 169 consultations pour 26 communiqués de presse diffusés en 2013, toutes langues).</p> <p>ii) le nombre moyen de consultations par vidéo était de 16 612 (3 787 601 consultations pour 228<sup>51</sup> vidéos)</p> <p>iii) 900 000 consultations de photos sur Flickr en tout</p> <p><i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015 :</i></p> <p>i) en 2012, le nombre moyen de consultations uniques par communiqué de presse était de 3575 (92 958 consultations pour 26 articles publiés en 2012).</p> <p>ii) en 2012, le nombre moyen de consultations par vidéo était de 3280 (478 888 consultations pour un total de 146 vidéos)</p> <p>iii) 155 000 consultations de photos au total sur Flickr fin 2012</p>	<p>i) augmentation de 10% du nombre moyen de consultations par communiqué de presse</p> <p>ii) augmentation de 10% en moyenne des consultations par vidéo sur la chaîne YouTube de l'OMPI</p> <p>iii) objectif : 300 000 consultations supplémentaires de photos sur Flickr</p>	<p>i) le nombre moyen de consultations uniques par communiqué de presse était de 4176 (75 173 consultations pour 18 communiqués de presse publiés) (-24,15%)</p> <p>ii) le nombre moyen de consultations par vidéo était de 8864 (2 730 260 pour 308 vidéos) (-46%)</p> <p>iii) 1 449 204 consultations supplémentaires de photos sur Flickr (+61%)</p>	<p><b>Pas en bonne voie</b></p> <p><b>Pas en bonne voie</b></p> <p><b>En bonne voie</b></p>
<p>Pourcentage d'augmentation de la participation à la Journée mondiale de la propriété intellectuelle sur la page Facebook (portée totale de la campagne)</p>	<p><i>Niveau de référence actualisé à fin 2013 :</i> 414 121 personnes ont consulté du contenu ayant trait à la Journée mondiale de la propriété intellectuelle grâce à notre campagne sur Facebook en 2013 (portée cumulée [constante])</p> <p><i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015 :</i> 379 600 personnes ont consulté du contenu ayant trait à la Journée mondiale de la propriété intellectuelle grâce à notre campagne sur Facebook en 2012</p>	<p>Augmentation de 30% du nombre de personnes ayant consulté un contenu relatif à la Journée mondiale sur notre page Facebook (portée totale)</p>	<p>563 816 (+36%) personnes ont consulté du contenu ayant trait à la Journée mondiale de la propriété intellectuelle grâce à notre campagne sur Facebook en 2014.</p>	<p><b>En bonne voie</b></p>

[Suite de la note de la page précédente]

adressée à un autre groupe de parties prenantes. De fait, le niveau de référence actualisé pour 2013 ne peut pas être comparé aux données pour 2014.

<sup>50</sup> Les données relatives à l'exécution en 2014 peuvent être comparées au niveau de référence initial de 65% dans le programme et budget 2014-2015, qui était tiré de l'enquête de l'OMPI sur les perceptions des parties prenantes en 2012.

<sup>51</sup> Le Rapport sur l'exécution du programme en 2012-2013 indiquait 226 vidéos. Le nombre effectif de vidéos à la fin de 2013 était 228. Le nombre moyen de consultations a été actualisé en conséquence.



<p>Pourcentage d'augmentation des consultations de publications en ligne</p>	<p><i>Niveau de référence actualisé à fin 2013 :</i> i) 3 940 490 téléchargements de publications gratuites en 2013 (toutes langues) ii) 450 499 consultations uniques du site Web du Magazine de l'OMPI en 2013 (toutes langues)</p> <p><i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015 :</i> i) à déterminer (statistiques comparables non disponibles pour 2012)</p> <p>ii) 409 265 consultations uniques du site Web du Magazine de l'OMPI en 2012</p>	<p>i) augmentation de 10% des consultations de publications en ligne</p> <p>ii) augmentation de 10% des consultations du site Web du Magazine de l'OMPI</p>	<p>De nouveaux outils et de nouvelles technologies statistiques fondés sur le Web sont élaborés et testés. Données disponibles fin 2015.</p> <p>De nouveaux outils et de nouvelles technologies statistiques fondés sur le Web sont élaborés et testés. Données disponibles fin 2015.</p>	<p>n.d. pour 2014</p> <p>n.d. pour 2014</p>
<p>Pourcentage d'utilisateurs satisfaits du site Web de l'OMPI</p>	<p>À déterminer</p>	<p>≥ 60% des utilisateurs sont satisfaits</p>	<p>De nouveaux outils et de nouvelles technologies statistiques fondés sur le Web sont élaborés et testés. Données disponibles fin 2015.</p>	<p>n.d. pour 2014</p>
<p>Renforcement de l'influence et de l'engagement de l'OMPI dans les médias sociaux</p>	<p><i>Niveau de référence actualisé à fin 2013 :</i> i) le score "Klout" était de 64 (sur 100) à la fin de 2013 ii) 6744 messages transférés au total en 2013</p> <p><i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015 :</i> i) le score "Klout" était de 62 au 1<sup>er</sup> janvier 2013 ii) 3112 messages transférés au total en 2012</p>	<p>i) score "Klout" de 73</p> <p>ii) augmentation de 30% du nombre annuel total de messages transférés</p>	<p>i) score "Klout" de 63,65 (sur 100) au 31 décembre 2014</p> <p>ii) 11 922 messages transférés en 2014 (augmentation de 76,8% du nombre annuel total de messages transférés)</p>	<p>Pas en bonne voie</p> <p>En bonne voie</p>
<p><b>Résultat escompté : VIII.2 Amélioration de l'orientation vers les services et de la réactivité à la demande</b></p>				
<p><b>Indicateurs d'exécution</b></p>	<p><b>Niveaux de référence</b></p>	<p><b>Objectifs visés</b></p>	<p><b>Données relatives à l'exécution</b></p>	<p><b>Code de couleurs</b></p>
<p>Pourcentage d'utilisateurs satisfaits des services de bibliothèque</p>	<p><i>Niveau de référence actualisé à fin 2013 :</i> 94% des personnes ayant répondu à un questionnaire adressé aux visiteurs externes enregistrés (utilisateurs de la bibliothèque) qui avaient utilisé la bibliothèque en 2013 se sont déclarés satisfaits ou très satisfaits</p> <p><i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015 :</i> à déterminer</p>	<p>≥ 70% de visiteurs et de clients en ligne satisfaits</p>	<p>100% des personnes ayant répondu à un questionnaire adressé aux utilisateurs de la bibliothèque se sont déclarés satisfaits des services et 72% d'entre eux se sont déclarés très satisfaits.</p>	<p>En bonne voie</p>

## Rapport sur l'exécution du programme en 2014

Taux de satisfaction des clients et des parties prenantes	<p><i>Niveau de référence actualisé à fin 2013 :</i> 84% de clients de Madrid et de La Haye satisfaits ou très satisfaits : Madrid = 80% La Haye = 88%</p> <p><i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015 :</i> résultats de l'enquête de 2012 : 86% des clients de Madrid et de La Haye satisfaits ou très satisfaits</p>	≥ 86% de satisfaits ou très satisfaits	81% des clients de Madrid se sont déclarés satisfaits ou très satisfaits	<p><b>En bonne voie</b></p> <p><b>n.d. pour 2014</b></p>
Objectifs en matière de normes de service définis sur le site Web de l'OMPI	<p><i>Niveau de référence actualisé à fin 2013 :</i> pas intégrés au niveau de référence</p> <p><i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015 :</i> à définir pour certains domaines</p>	<p><i>Objectif défini :</i> normes du Centre des services à la clientèle :</p> <p>i) 90% de tickets traités dans un délai d'un jour</p> <p>ii) 90% de plaintes traitées dans un délai de huit heures de travail</p> <p><i>Objectif initial dans le programme et budget 2014-2015 :</i> à définir pour certains domaines</p>	<p>i) 92% des tickets ont été traités dans un délai d'un jour</p> <p>ii) 100% des plaintes ont été traitées dans un délai de huit heures de travail.</p>	<p><b>En bonne voie</b></p> <p><b>En bonne voie</b></p>

## UTILISATION DES RESSOURCES

### Budget et dépenses effectives (par résultat) (en milliers de francs suisses)

Numéro et description du résultat escompté		Budget 2014-2015 approuvé	Budget 2014-2015 après virements	Dépenses 2014*
VIII.1	Communication plus efficace avec le grand public concernant la propriété intellectuelle et le rôle de l'OMPI	12 034	11 746	5 668
VIII.2	Amélioration de l'orientation vers les services et de la réactivité à la demande	5 223	4 793	2 345
<b>Total</b>		<b>17 257</b>	<b>16 539</b>	<b>8 013</b>

\* Chiffres provisoires, sous réserve d'audit par les vérificateurs externes des comptes.

Budget et dépenses effectives (dépenses de personnel et autres dépenses)  
(en milliers de francs suisses)

	Budget 2014-2015 approuvé	Budget 2014-2015 après virements	Dépenses 2014*	Taux d'utilisation (%)
Dépenses de personnel	14 712	14 094	6 966	49%
Autres dépenses	2 545	2 445	1 047	43%
<b>TOTAL</b>	<b>17 257</b>	<b>16 539</b>	<b>8 013</b>	<b>48%</b>

\* Chiffres provisoires, sous réserve d'audit par les vérificateurs externes des comptes.

NOTE : Le budget 2014-2015 après virements tient compte des virements effectués au 31 mars 2015 pour répondre aux besoins durant l'exercice biennal 2014-2015 conformément à l'article 5.5 du Règlement financier.

A. Budget 2014-2015 après virements

19.11. La diminution générale nette dans le budget 2014-2015 après virements est essentiellement due : i) au transfert du Centre d'information de l'OMPI au programme 21; et ii) au transfert de ressources autres que des ressources de personnel pour un stagiaire (au programme 23 qui centralise la gestion des stagiaires) afin de faciliter les travaux relatifs au Magazine de l'OMPI et de fournir une aide pour les préparatifs de la Journée mondiale de la propriété intellectuelle 2015.

B. Utilisation du budget en 2014

19.12. L'utilisation du budget se situe dans la fourchette prévue des 40 à 60% pour la première année de l'exercice biennal et est considérée comme étant en bonne voie.

## PROGRAMME 20 RELATIONS EXTÉRIEURES, PARTENARIATS ET BUREAUX EXTÉRIEURS

Chef de programme M. M. A. Getahun

### APERÇU DES PROGRÈS RÉALISÉS EN 2014

#### RELATIONS EXTÉRIEURES ET PARTENARIATS

20.1. Les Nations Unies et leurs États membres, en étroite collaboration avec un large éventail de parties prenantes, ont atteint un stade critique en établissant un cadre universel pour traiter les trois piliers essentiels du développement durable. D'ici la fin de l'exercice biennal 2014-2015, des accords sont attendus sur les principaux éléments du Plan d'action pour le développement pour l'après 2015 et sur le changement climatique. En tant qu'institution spécialisée des Nations Unies et conformément à son mandat ainsi qu'aux recommandations nos 30 et 40 du Plan d'action pour le développement, l'OMPI a continué à jouer son rôle en appuyant certains processus grâce à son engagement stratégique et sa contribution. En 2014, le programme 20, notamment par l'intermédiaire de l'office de l'OMPI de New York, s'est engagé, *entre autres*, dans les processus suivants :

- Les travaux de l'Équipe spéciale interinstitutions du système des Nations Unies sur le Programme de développement pour l'après 2015, de l'équipe d'appui technique des Nations Unies du Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable (ODD) et les dialogues structurés du président de l'Assemblée générale des Nations Unies sur les arrangements possibles en faveur d'un mécanisme de facilitation visant à promouvoir le développement, le transfert et la diffusion de technologies propres et respectueuses de l'environnement.
- Les travaux relatifs à la technologie dans le cadre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), notamment le mécanisme technologique de la CCNUCC, le Comité exécutif technologique (TEC) et le Centre et Réseau des technologies climatiques (CRTC). Dans ce contexte, le programme a appuyé un atelier du TEC sur les systèmes d'innovation nationaux en présentant l'indice mondial de l'innovation lors des sessions de juin 2014 de la CCNUCC et a coorganisé une manifestation parallèle avec l'Agence internationale pour les énergies renouvelables (IRENA).
- La troisième conférence internationale sur les petits États insulaires en développement s'est tenue à Apia (Samoa) en septembre 2014. L'OMPI a piloté une manifestation parallèle sur les savoirs traditionnels et la propriété intellectuelle et contribué à neuf partenariats sur la plate-forme d'action pour les petits États insulaires en développement. Elle a également participé au groupe consultatif interinstitutions travaillant sur la mise en œuvre du document final consacré à la voie de SAMOA.
- Contribution au rapport 2014 du groupe de réflexion sur le retard pris dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Conformément à la recommandation n° 22 du Plan d'action pour le développement, l'OMPI a travaillé avec l'OMC et l'OMS sur la section du rapport consacrée à l'accès aux médicaments essentiels à des prix abordables.
- Contributions à la mise en œuvre des résultats du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) et à l'examen décennal de la mise en œuvre des résultats du SMSI en réponse à la résolution 2013/9 du Conseil économique et social (ECOSOC). Pour appuyer la recommandation n° 24 du Plan d'action pour le développement, l'OMPI a pris une part active à la manifestation de haut niveau du SMSI+10 qui s'est tenue à Genève du 10 au 13 juin 2014, au cours de laquelle le Directeur général s'est exprimé dans le cadre de la session d'ouverture. En coordination avec le programme 3, un atelier sur "*Les médias et l'Internet*" a été organisé pour le suivi du Forum du SMSI. L'OMPI s'est également engagée activement dans le Forum sur la gouvernance d'Internet en 2014. L'Organisation a aussi coorganisé deux ateliers lors du Forum sur la gouvernance d'Internet : "*Le secteur de la créativité*" et "*Créer, protéger et donner accès à la culture numérique*".

20.2. Tout au long de l'année 2014, l'OMPI a continué à promouvoir des partenariats renforcés avec les principales organisations intergouvernementales partenaires des institutions suivantes :

- Les travaux avec les programmes 1, 2, 3, 4, 9, 17, 18 et 20 ont assuré l'engagement efficace de l'OMPI dans le Conseil des ADPIC de l'OMC et coordonné la participation de l'Organisation aux ateliers régionaux, nationaux et internationaux de l'OMC sur des thématiques variées, ainsi qu'au colloque de l'OMC "*Atteindre les objectifs de développement du système de propriété intellectuelle : besoins prioritaires des PMA en matière de coopération technique et financière*" à Genève, les 11 et 12 juin.
- La coopération avec l'OMS est restée une priorité élevée en 2014. Outre les travaux entrepris en coopération avec les programmes 1, 14 et 18 dans le contexte trilatéral OMPI-OMS-OMC, l'OMPI a participé efficacement à d'autres réunions et processus afférents de l'OMS, ainsi qu'à une série de réunions dans le cadre du processus des Nations Unies sur les maladies non transmissibles. En ce qui concerne la recommandation n° 14 relative à la fourniture d'avis aux pays en développement et PMA sur l'application et l'exercice des droits et des obligations ainsi que sur la compréhension et l'utilisation des éléments de flexibilité prévus par l'Accord sur les ADPIC, le programme 20, en coopération avec les secteurs opérationnels de l'OMPI, a veillé à ce que les activités entreprises avec l'OMC et l'OMS reflètent cette recommandation.
- Le programme 20 a coordonné la participation de l'OMPI à la vingt et unième session du Conseil intergouvernemental du Programme hydrologique international (PHI) de l'UNESCO à Paris du 18 au 20 juin; à la troisième Conférence internationale sur "*Les ressources en eau et la gestion de l'environnement*". (ICWRE-2014), qui s'est tenue à Antalya du 13 au 15 mai; et il a organisé avec le PHI (UNESCO) un événement en marge de la Semaine mondiale de l'eau qui a eu lieu à Stockholm du 31 août au 6 septembre.
- En coopération avec la CNUCED, l'Office des Nations Unies à Genève (UNOG), le Centre du commerce international, le Département du développement économique du canton de Genève, l'Université de Genève (UNIGE) et la Fédération des entreprises romandes (FER), l'OMPI a été un partenaire actif d'une semaine d'événements et de séances de formation pour l'édition 2014 de la Semaine mondiale de l'entrepreneuriat. L'accent a été principalement mis sur la promotion de l'innovation, l'esprit d'entreprise chez les jeunes et l'organisation de sessions consacrées au renforcement des capacités dans le domaine de l'information en matière de brevets, de la propriété intellectuelle et des PME (à l'appui des recommandations n<sup>os</sup> 4, 11 et 40 du Plan d'action pour le développement ainsi que les travaux des programmes 11, 14 et 30).
- La coopération avec d'autres institutions des Nations Unies, en particulier l'Union internationale des télécommunications, l'UNESCO, l'ONUDI et la CNUCED a continué à apporter un soutien mutuel afin d'atteindre les résultats escomptés par l'OMPI et de mettre en œuvre le Plan d'action pour le développement.

20.3. Les travaux de l'Organisation visant à mobiliser des partenariats et des contributions financières volontaires pour des projets consacrés à la propriété intellectuelle se sont poursuivis tout au long de l'année 2014 et rendaient compte de l'intégration continue et réussie de la recommandation n° 2 du Plan d'action pour le développement dans les activités du programme. Une part importante de ces travaux consistait à fournir des conseils et une orientation aux projets de l'OMPI tels que WIPO GREEN, WIPO Re:Search et le Consortium ABC quant au recensement des donateurs potentiels et à l'élaboration de stratégies visant à établir des partenariats et à attirer un soutien financier. En outre, en juin 2014, le programme travaillant avec le Pacte mondial des Nations Unies en étroite collaboration avec l'Office éthiopien de la propriété intellectuelle (EIPO) a organisé un voyage sur le terrain dans une usine de traitement du café de l'Oromia Coffee Farmers' Cooperative Union (OCFCU) dans le cadre de la réunion annuelle des coordonnateurs du secteur privé pour le Pacte mondial des Nations Unies à Addis Abeba. La manifestation a présenté des moyens grâce auxquels la propriété intellectuelle et le partenariat pouvaient appuyer le développement.

### ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES ET RELATIONS AVEC LE MONDE DE L'ENTREPRISE

20.4. Tout au long de l'année 2014, l'OMPI a poursuivi ses travaux afin de garantir une implication active des parties prenantes non gouvernementales et de faciliter leur participation active à ses programmes. L'Organisation a continué à soutenir ses efforts de sensibilisation et organisé des activités permettant de faciliter des débats plus efficaces avec les représentants de la société civile, y compris, en particulier, ceux en rapport avec le Plan d'action pour le développement de l'OMPI, conformément à la recommandation n° 42 du Plan d'action pour le développement. En 2014, l'OMPI a accueilli la troisième réunion annuelle avec le Directeur général exclusivement réservée aux organisations non gouvernementales accréditées, poursuivant une précieuse tradition d'échanges ouverts, transparents et dynamiques avec elles sur le travail et les réalisations de l'OMPI. L'OMPI a également animé un certain nombre de divers forums par l'entremise desquels elle a sollicité la participation et la coopération des parties prenantes non gouvernementales, notamment des ateliers et des séminaires, des consultations sur des projets spécifiques et des manifestations parallèles.

20.5. Notamment, suite à l'adoption réussie du Traité de Marrakech en 2013, l'OMPI a lancé une série de séminaires intitulée "De la politique à la pratique : mettre en œuvre le Traité de Marrakech et assurer la disponibilité des livres accessibles" afin de guider toutes les parties prenantes et les sensibiliser aux dispositions du traité et aux initiatives pratiques multipartites visant à accroître la disponibilité des livres dans des formats accessibles, comme le consortium ABC (Accessible Books Consortium). Par ce biais et grâce à d'autres manifestations, l'OMPI a maintenu son engagement en matière de recensement et de promotion des opportunités et d'amélioration des mesures permettant une large participation de la société civile dans son ensemble aux activités de l'Organisation.

### BUREAUX EXTÉRIEURS

20.6. Le réseau de bureaux extérieurs de l'OMPI a continué à faire partie intégrante de l'Organisation et est conçu pour apporter les services et la coopération de l'OMPI au plus près des États membres, des parties prenantes et des partenaires afin d'accroître l'efficacité et l'efficacé de l'exécution du programme, tout en répondant aux besoins et priorités spécifiques des pays ou des régions qu'ils servent. En 2014, le réseau des bureaux est passé au nombre de cinq, avec l'ouverture des bureaux de l'OMPI en Chine et en Fédération de Russie.

#### Bureau de l'OMPI au Brésil

20.7. Durant l'année, le Bureau de l'OMPI au Brésil s'est efforcé de mener des activités de renforcement des capacités au Brésil et de promouvoir l'utilisation des services de l'OMPI. Pour soutenir l'Institut national de la propriété industrielle (INPI), qui s'est concentré sur l'amélioration de sa productivité et de son efficacité, le Bureau de l'OMPI au Brésil a contribué à l'organisation d'activités de renforcement des activités dans le domaine de l'examen des brevets. Par exemple, un projet de collaboration avec la Confédération nationale d'industries a été mis sur pied, dans le cadre duquel une série d'ateliers ont été organisés pour donner des informations sur les initiatives internationales en cours concernant des modèles de collaboration en matière d'examen des brevets.

20.8. Le Bureau de l'OMPI au Brésil a consulté activement les parties prenantes au Brésil afin de les sensibiliser aux avantages que présente la protection de la propriété intellectuelle et à l'importance de la commercialisation des actifs de propriété intellectuelle. À cet égard, le Bureau de l'OMPI au Brésil a collaboré étroitement avec l'Association nationale pour la recherche et le développement des entreprises innovantes (ANPEI) et a été invité à participer à deux comités créés par celle-ci, à savoir un comité chargé de promouvoir l'innovation et un comité axé sur la propriété intellectuelle. Ces activités ont permis de souligner l'importance du PCT et d'expliquer ses procédures.

20.9. Le fonds fiduciaire du Brésil pour la coopération Sud-Sud, créé en 2012 et géré par le Bureau de l'OMPI au Brésil, a permis à plusieurs reprises de faire progresser certaines activités, notamment dans le domaine du transfert de technologie et de la commercialisation de la propriété intellectuelle. L'atelier régional sur la propriété intellectuelle et le transfert de technologie organisé en Uruguay en décembre a réuni plusieurs pays (Argentine, Brésil, Chili, Paraguay et Uruguay) et a permis de partager des informations et des données d'expérience sur les stratégies nationales et institutionnelles en matière de propriété intellectuelle et les modèles stratégiques de promotion de l'innovation. Le fonds fiduciaire a également permis de proposer des programmes de formation dans plusieurs régions du Brésil pour

renforcer les capacités dans le domaine de la concession de licences de technologie et dans celui de la rédaction des demandes de brevet.

20.10. Le Bureau de l'OMPI au Brésil est allé à la rencontre de partenaires locaux et du système des Nations Unies au Brésil pour examiner des questions présentant un intérêt mutuel, afin de tirer parti au maximum des ressources pour contribuer à l'avancement du mandat. Le Bureau de l'OMPI au Brésil a également lancé, en collaboration avec le PNUD et l'Agence brésilienne pour l'innovation, un projet visant à former des négociateurs sur les questions relatives aux technologies et au développement. En ce qui concerne la promotion des plates-formes de l'OMPI, le Bureau de l'OMPI au Brésil a collaboré avec le Forum des gestionnaires de technologie dans les universités (FORTEC) sur WIPO GREEN, collaboration qui devrait aboutir aux premiers téléchargements de technologies dans la base de données en 2015.

20.11. Le Bureau de l'OMPI au Brésil s'est également concentré en 2014 sur les avantages économiques que confèrent les indications géographiques et sur les avantages liés à la protection des dessins et modèles. En octobre, le Bureau de l'OMPI au Brésil a aidé à organiser un séminaire international dans le cadre duquel se sont tenues des discussions sur les avantages économiques et sociaux que les indications géographiques et les marques collectives pourraient présenter en termes de développement national, notamment dans le secteur agro-industriel. Plus tard dans l'année, le Bureau de l'OMPI au Brésil a organisé un autre séminaire international, cette fois dans le but de promouvoir la protection des dessins et modèles industriels comme moyen pour accroître la compétitivité des entreprises.

#### Bureau de l'OMPI en Chine

20.12. Le Bureau de l'OMPI en Chine a été créé en juillet et s'est attaché durant la deuxième moitié de l'année à s'établir et à consolider sa structure administrative. À cet égard, le Bureau de l'OMPI en Chine a travaillé en étroite concertation avec le Ministère des affaires étrangères, l'Office d'État de la propriété intellectuelle de la République populaire de Chine (SIPO), l'Administration d'État pour l'industrie et le commerce de la République populaire de Chine (SAIC), l'Administration nationale du droit d'auteur de la République populaire de Chine (NCAC) et le gouvernement municipal de Beijing, qui a dans une large mesure aidé le Bureau de l'OMPI en Chine à devenir rapidement opérationnel.

20.13. En 2014, la Chine a été le troisième plus grand utilisateur du système du PCT et le septième plus grand utilisateur du système de Madrid, c'est pourquoi la promotion des services de l'OMPI sur le marché chinois a été une priorité pour le Bureau de l'OMPI en Chine dès le départ. Des événements ont été organisés à Beijing, autour de Beijing et dans des régions plus éloignées, à l'intention des utilisateurs des services de l'OMPI. À noter également que le Bureau de l'OMPI en Chine a tissé des liens avec l'industrie et d'autres parties prenantes, liens qui seront essentiels au fur et à mesure que le Bureau de l'OMPI en Chine élargira son rayon d'action en Chine en 2015.

20.14. L'année 2014 a été marquée par la ratification par la Chine du Traité de Beijing sur les interprétations et exécutions audiovisuelles. En conséquence, dans le domaine de la culture et des industries de la création, le Bureau de l'OMPI en Chine s'est efforcé de promouvoir le Traité de Marrakech. En décembre, une table ronde a été organisée avec la collaboration de l'Administration nationale du droit d'auteur de la Chine, à laquelle ont participé des fonctionnaires des milieux académiques et des instances publiques. Durant cette table ronde, la possibilité d'adhérer au traité et les étapes préparatoires nécessaires à cette adhésion ont été examinées.

20.15. Dans le domaine des dessins et modèles industriels, le Bureau de l'OMPI en Chine s'est efforcé de soutenir la Chine dans sa volonté d'adhérer au système de La Haye. Des pourparlers ont été engagés avec des hauts fonctionnaires et le Bureau de l'OMPI en Chine a participé à un colloque international et à un séminaire sur les dessins et modèles industriels au cours desquels il a pu souligner les avantages du système et en expliquer le fonctionnement.

20.16. Le Bureau de l'OMPI en Chine a également été actif durant l'année dans de nombreux autres domaines. Les discussions avec l'Administration d'État pour l'industrie et le commerce de la République populaire de Chine ont progressé en ce qui concerne la coopération avec la Chine dans le domaine de l'échange de données pour la base de données mondiale sur les marques de l'OMPI. Le Bureau de l'OMPI en Chine a continué de promouvoir les plates-formes de l'OMPI. À noter en particulier que le groupe Haier (l'un des plus grands fabricants d'appareils électroniques au monde) a rejoint le réseau WIPO GREEN peu après la création du Bureau de l'OMPI en Chine. Parallèlement, le Bureau de l'OMPI en Chine a lancé des activités visant à la faire connaître et à souligner le rôle essentiel que jouent la

propriété intellectuelle et l'innovation dans le développement de la Chine. À cet égard, on peut citer par exemple la 16<sup>e</sup> cérémonie de remise du prix OMPI-SIPO pour l'invention brevetée et le dessin ou modèle industriel chinois les plus exceptionnels ou le huitième Salon international des inventions organisé par l'Association des inventions de la Chine, au cours duquel le Bureau de l'OMPI en Chine a également présenté le programme des prix de l'OMPI.

### Bureau de l'OMPI au Japon

20.17. Durant l'année, le Bureau de l'OMPI au Japon s'est concentré sur les systèmes de propriété intellectuelle de l'OMPI par rapport au marché japonais. Il a notamment continué d'offrir des services efficaces et opportuns aux utilisateurs de ces systèmes. Il a par exemple répondu aux quelque 700 demandes d'avis ou de renseignements adressées au Bureau de l'OMPI au Japon durant l'année par les utilisateurs et d'autres parties prenantes au Japon. Il est également allé vers les utilisateurs des services de l'OMPI et d'autres parties prenantes, avec le concours et le soutien des institutions publiques, du secteur privé et des universités au Japon. À cet égard, 27 activités promotionnelles ont été organisées. Ces activités s'adressaient aux principales parties prenantes japonaises et ont réuni quelque 4200 participants.

20.18. Le Bureau de l'OMPI au Japon s'est également efforcé durant l'année de faire connaître l'OMPI et ses activités en général. Pour ce faire, il a organisé de nombreuses réunions et de nombreux événements avec les parties prenantes au Japon et s'est assuré que des traductions en japonais des informations essentielles concernant l'OMPI soient disponibles sur le site Web du Bureau de l'OMPI au Japon. Le Bureau de l'OMPI au Japon a continué de jouer un rôle essentiel en garantissant un service à la clientèle 24h/24.

20.19. Le Bureau de l'OMPI au Japon a été actif dans la promotion des plates-formes de l'OMPI. Ces efforts se sont traduits par l'adhésion d'un nouvel institut japonais en tant que partenaire de WIPO GREEN. Le Bureau de l'OMPI au Japon a également assuré la promotion de WIPO GREEN et de WIPO Re:Search auprès de ses parties prenantes au Japon, et ces efforts ont contribué à une augmentation du nombre d'adhésions au réseau WIPO GREEN.

20.20. Le fonds fiduciaire du Japon a permis de mettre en œuvre des activités de renforcement des capacités dans le domaine de la propriété intellectuelle dans la région Asie et Pacifique. Le Bureau de l'OMPI au Japon a présenté quatre exposés sur la base de données IP Advantage, au cours desquels il a donné des exemples concrets du rôle que joue la propriété intellectuelle au service du développement, et a organisé trois ateliers durant lesquels ont pu être échangées des données d'expérience sur des exemples d'utilisation réussie de la propriété intellectuelle dans des pays en développement. Ces ateliers ont été suivis par quelque 70 participants de pays en développement.

### Bureau de l'OMPI en Fédération de Russie

20.21. Le Bureau de l'OMPI en Fédération de Russie a été créé en juillet et, à l'instar du Bureau de l'OMPI en Chine, s'est attaché durant la deuxième moitié de l'année à s'établir et à consolider sa structure administrative. À cet égard, le Bureau de l'OMPI en Fédération de Russie a travaillé en étroite concertation avec le pays hôte, notamment avec le Service fédéral pour la propriété intellectuelle (ROSPATENT), le Conseil de la Fédération de l'Assemblée fédérale de la Fédération de Russie, la Cour des droits de propriété intellectuelle et l'Académie de la propriété intellectuelle de la Fédération de Russie (RGAIS). Cette collaboration a dans une large mesure aidé le Bureau de l'OMPI en Fédération de Russie à devenir rapidement opérationnel.

Le Bureau de l'OMPI en Fédération de Russie s'est efforcé dans un premier temps d'assurer la promotion des services de l'OMPI sur le marché russe. À cet égard, il a participé à plusieurs événements nationaux organisés par ROSPATENT et l'OMPI ainsi qu'à des activités de renforcement des capacités à Moscou et dans d'autres villes, axées sur la promotion des systèmes du PCT, de Madrid et de La Haye. En outre, ces réunions ont permis d'aider la Fédération de Russie à mettre sur pied son réseau de centres d'appui à la technologie et à l'innovation, à renforcer les capacités des universités et des instituts de recherche locaux en ce qui concerne l'élaboration d'une politique en matière de propriété intellectuelle, et de mieux faire connaître le système international de la propriété intellectuelle. Ces réunions ont également permis de rapprocher le Bureau de l'OMPI en Fédération de Russie nouvellement créé et les parties prenantes nationales, telles que la Chambre de commerce et d'industrie, avec laquelle le Bureau de l'OMPI en Fédération de Russie entend collaborer étroitement dans l'avenir lorsqu'il élargira son rayon d'action en Fédération de Russie et dans des régions éloignées.



Bureau de l'OMPI à Singapour

20.22. Le Bureau de l'OMPI à Singapour a continué de renforcer sa présence en tant que centre de services de l'OMPI et instance régionale de la propriété intellectuelle pour les États membres, les organisations internationales, les ONG et les entreprises dans la région. Il a été actif dans la promotion des services mondiaux de l'OMPI. Il est encourageant de constater que, entre 2013 et 2014, il y a eu dans les pays de l'ASEAN une augmentation de 8% du nombre de dépôts de demandes selon le PCT et de 4% du nombre de demandes d'enregistrement international selon le système de Madrid.

20.23. De par son organisation et du fait de sa participation à des événements organisés avec de nombreux partenaires, tels que le forum de l'Asian Legal Business (ALB), les chambres de commerce et les associations professionnelles concernées, la Licensing Executive Society (LES) et l'Université nationale de Singapour (NUS), le Bureau de l'OMPI à Singapour a pu toucher de nombreuses parties prenantes et de nombreux utilisateurs dans le cadre de ses activités de promotion des services mondiaux de propriété intellectuelle de l'OMPI, de WIPO GREEN, de WIPO Re:Search, des bases de données mondiales de l'OMPI, du programme relatif aux centres d'appui à la technologie et à l'innovation et de WIPO CASE.

20.24. L'engagement auprès de l'ASEAN a été renforcé en 2014 et le Bureau de l'OMPI à Singapour a joué un rôle toujours plus central dans la coordination des activités requises par le Groupe de travail de l'ASEAN sur la coopération en matière de propriété intellectuelle (AWGIPC) dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'action de l'ASEAN sur la propriété intellectuelle (2011-2015) aux fins de la création de la communauté économique de l'ASEAN prévue en 2015. De plus, des ateliers ont été organisés dans chacun des États membres de l'ASEAN pour faire progresser les efforts déployés en vue de l'adhésion aux systèmes de Madrid et de La Haye. Les partenariats conclus avec des parties prenantes et des partenaires ont permis d'organiser des événements essentiels pour le Bureau de l'OMPI à Singapour, tels que l'atelier sous-régional sur le système de La Haye pour les pays de l'ASEAN, avec l'Office de l'harmonisation dans le marché intérieur (OHIM) dans le cadre du projet UE-ASEAN sur la protection des droits de propriété intellectuelle (OHIM/ECAP III), ou l'atelier sous régional OMPI-ASEAN-AANZFTA (Accord de libre-échange entre l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), l'Australie et la Nouvelle-Zélande) pour les examinateurs de marques de l'ASEAN sur le système de Madrid.

20.25. En 2014, le Bureau de l'OMPI à Singapour a poursuivi la gestion et la mise en œuvre du mémorandum d'accord conclu entre l'OMPI et le Gouvernement de Singapour, qui est axé sur le renforcement des capacités et des connaissances des fonctionnaires et des parties prenantes de la propriété intellectuelle de la région Asie et Pacifique. De plus, 20 activités d'assistance technique ont été exécutées dans 12 États membres pour aider à la mise en œuvre de systèmes efficaces d'administration de la propriété intellectuelle et des activités d'assistance ont été proposées concernant les systèmes de Madrid et de La Haye et dans le domaine du droit d'auteur et des droits connexes, des organismes de gestion collective, de l'enseignement, de la sensibilisation et dans celui du renforcement des capacités. Le Bureau de l'OMPI à Singapour a également organisé 11 visites d'étude, contre six en 2013, destinées aux professionnels de la propriété intellectuelle de la région et des principales institutions de Singapour. Le Bureau de l'OMPI à Singapour s'est associé au Bureau de la propriété intellectuelle de Singapour (IPOS) pour organiser des événements et des ateliers essentiels, et a fourni les conférenciers pour l'édition 2014 de la semaine de la propriété intellectuelle à Singapour pour les entreprises, les innovateurs et les créateurs.

20.26. Les activités de sensibilisation ont également été renforcées en 2014. À cette fin, le Bureau de l'OMPI à Singapour a pris la parole à l'occasion d'événements majeurs ou de conférences organisés par des organisations intergouvernementales, des ONG ou des organismes nationaux dans la région ou à Singapour, tels que l'Association de la propriété intellectuelle de l'ASEAN (AIPA), l'Organisation de coopération économique Asie-Pacifique (APEC), la Fondation Asie-Europe (ASEF), l'Association malaisienne pour la propriété intellectuelle (MIPA), l'Institut de recherche économique pour l'ASEAN et l'Asie orientale (ERIA), la Confédération internationale des sociétés d'auteurs et compositeurs (CISAC) et le Tribunal central de la propriété intellectuelle et du commerce international de Thaïlande.

20.27. Pour réaliser des économies sur les voyages et rentabiliser le temps de travail, le Bureau de l'OMPI à Singapour a représenté l'Organisation à plusieurs occasions, par exemple dans le cadre du programme des cours d'été en Asie de l'Académie de l'OMPI et du programme d'enseignement de troisième cycle dédié à la propriété intellectuelle proposé par l'OMPI et l'Université de technologie du Queensland en Australie. Le Bureau de l'OMPI à Singapour a continué de jouer un rôle essentiel en garantissant un service à la clientèle 24h/24.

DONNÉES RELATIVES À L'EXÉCUTION

<b>Résultat escompté : II.1 Utilisation accrue de la voie PCT pour le dépôt des demandes internationales de brevet</b>				
<b>Indicateurs d'exécution</b>	<b>Niveaux de référence</b>	<b>Objectifs visés</b>	<b>Données relatives à l'exécution</b>	<b>Code de couleurs</b>
Pourcentage de dépôts selon le PCT	<i>Niveau de référence actualisé fin 2013 :</i> 2012 : 588; 2013 : 657 (Bureau de l'OMPI au Brésil)	Augmentation de 15% (Bureau de l'OMPI au Brésil)	2014 : 581 (12% de baisse par rapport à 2013) (Bureau de l'OMPI au Brésil)	<b>Pas en bonne voie</b>
	2012 : 43 523; 2013 : 43 771 (Bureau de l'OMPI au Japon)	Augmentation de 1% (Bureau de l'OMPI au Japon)	2014 : 42 459 (3% de baisse par rapport à 2013) (Bureau de l'OMPI au Japon)	<b>Pas en bonne voie</b>
	2012 : 1124; 2013 : 1282 (Bureau de l'OMPI à Singapour)	Augmentation de 5% (Bureau de l'OMPI à Singapour)	2014 : 1387 (8% d'augmentation par rapport à 2013) (Bureau de l'OMPI à Singapour)	<b>En bonne voie</b>
	<i>Niveau de référence initial programme et budget 2014-2015 :</i> 519 en 2011 (Bureau de l'OMPI au Brésil) à déterminer (Bureau de l'OMPI au Japon) à déterminer (Bureau de l'OMPI à Singapour)			
Pourcentage de décideurs, de fonctionnaires gouvernementaux, de spécialistes de la propriété intellectuelle et de participants à des séminaires ciblés ayant une meilleure connaissance du PCT et de thèmes connexes	Données non disponibles (Bureau de l'OMPI au Brésil)	75% (Bureau de l'OMPI au Brésil)	80% (Bureau de l'OMPI au Brésil)	<b>En bonne voie</b>
	Données non disponibles (Bureau de l'OMPI au Japon)	75% (Bureau de l'OMPI au Japon)	94% (Bureau de l'OMPI au Japon)	<b>En bonne voie</b>
	Données non disponibles (Bureau de l'OMPI à Singapour)	75% (Bureau de l'OMPI à Singapour)	93% (Bureau de l'OMPI à Singapour)	<b>En bonne voie</b>
<b>Résultat escompté : II.4 Utilisation élargie et améliorée du système de La Haye, notamment par les pays en développement et les PMA</b>				
<b>Indicateurs d'exécution</b>	<b>Niveaux de référence</b>	<b>Objectifs visés</b>	<b>Données relatives à l'exécution</b>	<b>Code de couleurs</b>
Nombre de pays ayant élaboré leurs politiques en matière d'adhésion à l'Arrangement de La Haye ou ayant entrepris leur mise en œuvre	Données non disponibles (Bureau de l'OMPI à Singapour)	7 États membres de l'ASEAN (Bureau de l'OMPI à Singapour)	7 États membres de l'ASEAN (Cambodge, Indonésie, Malaisie, Philippines, République démocratique populaire lao, Thaïlande, Viet Nam)	<b>En bonne voie</b>
Pourcentage de décideurs, de fonctionnaires gouvernementaux, de spécialistes de la propriété intellectuelle et de participants à des séminaires ciblés ayant une meilleure connaissance du système de La Haye	Données non disponibles (Bureau de l'OMPI au Brésil)	75% (Bureau de l'OMPI au Brésil)	75% (Bureau de l'OMPI au Brésil)	<b>En bonne voie</b>
	Données non disponibles (Bureau de l'OMPI au Japon)	75% (Bureau de l'OMPI au Japon)	94% (Bureau de l'OMPI au Japon)	<b>En bonne voie</b>
	Données non disponibles (Bureau de l'OMPI à Singapour)	75% (Bureau de l'OMPI à Singapour)	85% (Bureau de l'OMPI à Singapour)	<b>En bonne voie</b>

<p>Nombre de parties contractantes au système de La Haye dans la région Asie et Pacifique</p>	<p><i>Niveau de référence actualisé fin 2013 :</i> Le Japon ne figure pas parmi les parties contractantes (Bureau de l'OMPI au Japon). 2 dans la région de l'ASEAN (Brunéi Darussalam et Singapour) (Bureau de l'OMPI à Singapour)</p> <p><i>Niveau de référence initial programme et budget 2014-2015 :</i> 1 dans la région de l'ASEAN (Bureau de l'OMPI à Singapour) Le Japon ne figure pas parmi les parties contractantes (Bureau de l'OMPI au Japon).</p>	<p>7 dans la région de l'ASEAN (Bureau de l'OMPI à Singapour)</p> <p>Adhésion du Japon (Bureau de l'OMPI au Japon)</p>	<p>Aucune partie contractante supplémentaire au système de La Haye dans la région ASEAN en 2014 (Bureau de l'OMPI à Singapour)</p> <p>Aucune adhésion en 2014 (l'adhésion du Japon doit s'achever en février 2015)</p>	<p><b>Pas en bonne voie</b></p> <p><b>En bonne voie</b></p>
<p><b>Résultat escompté :</b> II.6 Utilisation élargie et améliorée des systèmes de Madrid et de Lisbonne, notamment par les pays en développement et les PMA</p>				
Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
<p>Nombre de pays ayant élaboré leurs politiques en matière d'adhésion au Protocole de Madrid ou ayant entrepris leur mise en œuvre</p>	<p>Données non disponibles (Bureau de l'OMPI à Singapour)</p>	<p>6 États membres de l'ASEAN (Bureau de l'OMPI à Singapour)</p>	<p>6 États membres de l'ASEAN (Brunéi Darussalam, Cambodge, Indonésie, Malaisie, République démocratique populaire lao, Thaïlande) (Bureau de l'OMPI à Singapour)</p>	<p><b>En bonne voie</b></p>
<p>Pourcentage de participants à des ateliers/séminaires ciblés sur des thèmes liés au Protocole de Madrid faisant part de leur satisfaction</p>	<p><i>Niveau de référence actualisé fin 2013 :</i></p> <p><i>Niveau de référence initial programme et budget 2014-2015 :</i> 65% (Bureau de l'OMPI au Brésil) 65% (Bureau de l'OMPI à Singapour)</p>	<p>&gt; 75% (Bureau de l'OMPI au Brésil)</p> <p>&gt; 75% (Bureau de l'OMPI à Singapour)</p>	<p>Aucun atelier relatif au système de Madrid n'a été organisé au Brésil en 2014.</p> <p>89% sur la base des retours d'information des participants (Bureau de l'OMPI à Singapour)</p>	<p><b>n.d. pour 2014</b></p> <p><b>En bonne voie</b></p>
<p>Nombre de parties contractantes du Protocole de Madrid</p>	<p><i>Niveau de référence actualisé fin 2013 :</i> 3 (Philippines, Singapour, Viet Nam) (Bureau de l'OMPI à Singapour)</p> <p><i>Niveau de référence initial programme et budget 2014-2015 :</i> 3 (Bureau de l'OMPI à Singapour)</p>	<p>10% (Bureau de l'OMPI à Singapour)</p>	<p>Aucune nouvelle partie contractante dans la région de l'ASEAN en 2014 (Bureau de l'OMPI à Singapour)</p>	<p><b>Pas en bonne voie</b></p>

## Rapport sur l'exécution du programme en 2014

Nombre de nouveaux enregistrements (système de Madrid)	<p><i>Niveau de référence actualisé fin 2013 :</i> 2012 : 2054 2013 : 1845 (Bureau de l'OMPI au Japon) 2012 = 327 2013 = 337 2014-2015 : Statistiques pour l'ASEAN en vertu du système de Madrid, Japon (Bureau de l'OMPI à Singapour)</p> <p><i>Niveau de référence initial programme et budget 2014-2015 :</i> Statistiques pour l'ASEAN en vertu du système de Madrid (Bureau de l'OMPI à Singapour) 2012-2013</p> <p>Statistiques pour l'ASEAN en vertu du système de Madrid, Japon (Bureau de l'OMPI au Japon)</p>	<p>Augmentation de 5% des dépôts de demande (Bureau de l'OMPI à Singapour)</p> <p>Augmentation des dépôts de demande (Bureau de l'OMPI au Japon)</p>	<p>2014 : 351 (4% d'augmentation par rapport à 2013) (Bureau de l'OMPI à Singapour)</p> <p>2014 : 2033 (10% d'augmentation par rapport à 2013) (Bureau de l'OMPI au Japon)</p>	<p><b>En bonne voie</b></p> <p><b>En bonne voie</b></p>
Nombre de renouvellements (système de Madrid)	<p><i>Niveau de référence actualisé fin 2013 :</i> 2012 : 187 2013 : 311 (Bureau de l'OMPI au Japon) 2012 : 51 2013 : 62 (Bureau de l'OMPI à Singapour)</p> <p><i>Niveau de référence initial programme et budget 2014-2015 :</i> Statistiques pour l'ASEAN en vertu du système de Madrid (Bureau de l'OMPI à Singapour) Statistiques pour l'ASEAN en vertu du système de Madrid, Japon (Bureau de l'OMPI au Japon)</p>	<p>À déterminer (Bureau de l'OMPI au Japon)</p> <p>À déterminer (Bureau de l'OMPI à Singapour)</p>	<p>Renouvellements en 2014 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 462 (48,6% d'augmentation par rapport à 2013) (Bureau de l'OMPI au Japon)</li> <li>- 56 (9,7% d'augmentation par rapport à 2013) (Bureau de l'OMPI à Singapour)</li> </ul>	<p><b>Non évaluable</b></p> <p><b>Non évaluable</b></p>
<p><b>Résultat escompté : II.8</b> De plus en plus de litiges internationaux ou nationaux de propriété intellectuelle sont évités ou réglés par la médiation, l'arbitrage et d'autres modes extrajudiciaires de règlement des litiges de l'OMPI</p>				
Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
Prise en considération accrue de l'utilisation de services extrajudiciaires de règlement des litiges dans les transactions de propriété intellectuelle, notamment par le recours aux procédures de l'OMPI	Données non disponibles (Bureau de l'OMPI au Brésil)	30 litiges portés devant l'INPI par des utilisateurs brésiliens et 4 litiges portés devant le Bureau de l'OMPI au Brésil par des non-résidents seront traités par WIPO MAC (Bureau de l'OMPI au Brésil).	En raison de modifications au sein de l'INPI en 2014, le projet sur l'utilisation de services de règlement alternatif extrajudiciaire des litiges dans les transactions de propriété intellectuelle a été suspendu (Bureau de l'OMPI au Brésil)	<b>Pas en bonne voie</b>

**Résultat escompté : III.2 Renforcement des capacités en matière de ressources humaines pour pouvoir répondre aux nombreuses exigences en ce qui concerne l'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition**

Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
Pourcentage de décideurs, de fonctionnaires gouvernementaux, de spécialistes de la propriété intellectuelle et de participants à des ateliers ciblés ayant une connaissance accrue des organismes de gestion collective du droit d'auteur, et de la manière d'utiliser efficacement la propriété intellectuelle au service du développement	Données non disponibles (Bureau de l'OMPI au Brésil)	75% (Bureau de l'OMPI au Brésil)	75% (Bureau de l'OMPI au Brésil)	En bonne voie
	Données non disponibles (Bureau de l'OMPI au Japon)	75% (Bureau de l'OMPI au Japon)	Aucun atelier relatif aux organismes de gestion collective n'a été organisé au Japon en 2014. (Bureau de l'OMPI au Japon)	n.d. pour 2014
	60% (Bureau de l'OMPI à Singapour)	70% (Bureau de l'OMPI à Singapour)	Cent pour cent des participants sont convenus que les compétences et les connaissances acquises lors du séminaire ont apporté une valeur ajoutée à leur organisation (Bureau de l'OMPI à Singapour)	En bonne voie

**Résultat escompté : IV.2 Amélioration de l'accessibilité et de l'utilisation de l'information en matière de propriété intellectuelle par les institutions compétentes et le public afin de promouvoir l'innovation et la créativité**

Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
Nombre d'utilisateurs des bases de données mondiales de l'OMPI : PATENTSCOPE et Base de données mondiale sur les marques	<i>Niveau de référence actualisé fin 2013 :</i> PATENTSCOPE (Q3 2013) :	5% (Bureau de l'OMPI au Brésil)	PATENTSCOPE (Q42014) :	En bonne voie Pas en bonne voie En bonne voie
	– 3839 (Bureau de l'OMPI au Brésil)	Augmentation de 5% (Bureau de l'OMPI au Japon)	– 4688 (+22%) (Bureau de l'OMPI au Brésil) – 14 711 (-1,3%) (Bureau de l'OMPI au Japon) – 8054 (+19%) (Bureau de l'OMPI à Singapour)	
	– 14 906 (Bureau de l'OMPI au Japon)	Augmentation de 5% chez les utilisateurs de l'ASEAN (Bureau de l'OMPI à Singapour)	Base de données mondiale sur les marques (2014) :	En bonne voie En bonne voie En bonne voie
	– 6772 (Bureau de l'OMPI à Singapour)		– 532 (+186%) (Bureau de l'OMPI au Brésil)	
	Base de données mondiale sur les marques (2013) :		– 3096 (+470%) (Bureau de l'OMPI au Japon) – 8941 (+423%) (Bureau de l'OMPI à Singapour)	
	– 186 (Bureau de l'OMPI au Brésil)			
	– 543 (Bureau de l'OMPI au Japon)			
	– 1711 (Bureau de l'OMPI à Singapour)			
	<i>Niveau de référence initial programme et budget 2014-2015 :</i> <i>Statistiques fin 2013 (Bureau de l'OMPI au Brésil)</i> <i>Statistiques fin 2013 (Bureau de l'OMPI au Japon)</i> <i>à déterminer (Bureau de l'OMPI à Singapour)</i>			

## Rapport sur l'exécution du programme en 2014

**Résultat escompté : VII.2** Des plates-formes et instruments fondés sur la propriété intellectuelle sont utilisés pour le transfert de connaissances et l'adaptation et la diffusion de la technologie entre les pays développés et les pays en développement, notamment les PMA, pour relever des défis mondiaux

Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
Participation de parties prenantes aux différentes plates-formes de l'OMPI, à l'image de WIPO GREEN ou de WIPO Re:Search	<i>Niveau de référence actualisé fin 2013</i> : Données non disponibles (Bureau de l'OMPI au Brésil)	30 technologies développées par des institutions et des entreprises brésiliennes dans WIPO GREEN (Bureau de l'OMPI au Brésil)	Aucune technologie élaborée par les institutions brésiliennes n'a été téléchargée sur WIPO GREEN en 2014. La collaboration avec le FORTEC sur la collecte de technologies pour le téléchargement dans la base de données a bien progressé en 2014, les premiers téléchargements étant attendus en 2015. (Bureau de l'OMPI au Brésil)	<b>Pas en bonne voie</b>
	1 (JIPA) (Bureau de l'OMPI au Japon)	Nouveaux cas ajoutés à WIPO GREEN ou nouvelle participation à WIPO Re:Search (Bureau de l'OMPI au Japon)	WIPO GREEN : 15 utilisateurs supplémentaires en 2014 (43 au total); 2 partenaires supplémentaires (Waseda Institute, Team E-Kansai) en 2014 (Bureau de l'OMPI au Japon)	<b>En bonne voie</b>
	Aucune donnée de référence pour WIPO GREEN en raison du lancement de la plate-forme en novembre 2013; 848 visiteurs sur WIPO Re:Search (Bureau de l'OMPI à Singapour)	Augmentation de 5% chez les utilisateurs de l'ASEAN (Bureau de l'OMPI à Singapour)	Quatre entreprises ont téléchargé des technologies sur WIPO Re:Search avec l'aide du Bureau de l'OMPI au Japon en 2014 (Bureau de l'OMPI au Japon)	<b>En bonne voie</b>
	<i>Niveau de référence initial programme et budget 2014-2015</i> : Données non disponibles (Bureau de l'OMPI au Brésil) Données non disponibles (Bureau de l'OMPI au Japon) à déterminer (Bureau de l'OMPI à Singapour)		21 utilisateurs de WIPO GREEN (Bureau de l'OMPI à Singapour)	<b>Non évaluable</b>
			959 visiteurs de l'ASEAN sur WIPO Re:Search (13% d'augmentation) (Bureau de l'OMPI à Singapour)	<b>En bonne voie</b>

**Résultat escompté : VIII.1** Communication plus efficace avec le grand public concernant la propriété intellectuelle et le rôle de l'OMPI

Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
Augmentation de la fréquentation du site Web des bureaux extérieurs de l'OMPI	<i>Niveau de référence actualisé fin 2013</i> : Données non disponibles (Bureau de l'OMPI au Brésil)	Augmentation de 5% du trafic au Brésil (Bureau de l'OMPI au Brésil)	Aucune page créée avant février 2015 (Bureau de l'OMPI au Brésil)	<b>n.d. pour 2014</b>
	5900 (Bureau de l'OMPI au Japon)	5% (Bureau de l'OMPI au Japon)	2014 : 7650 (29% d'augmentation) (Bureau de l'OMPI au Japon)	<b>En bonne voie</b>
	9717 pages consultées (Bureau de l'OMPI à Singapour)	Augmentation de 5% du trafic dans la région de l'ASEAN (Bureau de l'OMPI à Singapour)	2014 : 9882 (2% d'augmentation) (Bureau de l'OMPI à Singapour)	<b>Pas en bonne voie</b>
	<i>Niveau de référence initial programme et budget 2014-2015</i> : à déterminer (Bureau de l'OMPI au Brésil)			
	à déterminer (Bureau de l'OMPI au Japon)			
	à déterminer (Bureau de l'OMPI à Singapour)			

Pourcentage de parties prenantes accueillant favorablement la mission, les activités et l'image de marque de l'OMPI	Données non disponibles (Bureau de l'OMPI au Brésil)	75% (Bureau de l'OMPI au Brésil)	Données non disponibles pour 2014; un système de suivi sera mis en œuvre pour 2015 (Bureau de l'OMPI au Brésil)	<b>n.d. pour 2014</b>
	Données non disponibles (Bureau de l'OMPI au Japon)	75% (Bureau de l'OMPI au Japon)	94% (Bureau de l'OMPI au Japon)	<b>En bonne voie</b>
	Données non disponibles (Bureau de l'OMPI à Singapour)	> 70% de participants aux grandes manifestations de l'OMPI (Bureau de l'OMPI à Singapour)	97% des participants à des séminaires dispensés en 2014 dans le cadre du mémorandum d'accord OMPI-Singapour y ont trouvé une valeur ajoutée (Bureau de l'OMPI à Singapour)	<b>En bonne voie</b>

**Résultat escompté : VIII.2 Amélioration de l'orientation vers les services et de la réactivité à la demande**

Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs		
Taux de satisfaction des clients et des parties prenantes	Données non disponibles (Bureau de l'OMPI au Brésil)	À déterminer (Bureau de l'OMPI au Brésil)	Un mécanisme de surveillance de la satisfaction de la clientèle uniforme sera élaboré en 2015 (Bureau de l'OMPI au Brésil, Bureau de l'OMPI au Japon, Bureau de l'OMPI à Singapour)	<b>n.d. pour 2014</b>		
	Données non disponibles (Bureau de l'OMPI au Japon)	À déterminer (Bureau de l'OMPI au Japon)				
	Données non disponibles (Bureau de l'OMPI à Singapour)	> 90% des appelants sont satisfaits des prestations de services du Bureau de l'OMPI à Singapour (Bureau de l'OMPI à Singapour)				
Durée de traitement des demandes de renseignements	Données non disponibles (Bureau de l'OMPI au Brésil)	À déterminer (Bureau de l'OMPI au Brésil)	Données non disponibles pour 2014; un système de suivi sera mis en œuvre pour 2015 (Bureau de l'OMPI au Brésil)	<b>Non évaluable</b>		
	Données non disponibles (Bureau de l'OMPI au Japon)	À déterminer (Bureau de l'OMPI au Japon)			94% des demandes sont traitées sous 3 jours ouvrables (Bureau de l'OMPI au Japon)	<b>Non évaluable</b>
	Données non disponibles (Bureau de l'OMPI à Singapour)	Réponse préparée dans un délai de 3 jours ouvrables dans 95% des cas (Bureau de l'OMPI à Singapour)			94% des demandes ont été traitées sous 3 jours ouvrables (Bureau de l'OMPI à Singapour)	

**Résultat escompté : VIII.4 Échanges ouverts, transparents et dynamiques avec les parties prenantes non gouvernementales**

Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
Renforcement de l'engagement réel des parties prenantes non gouvernementales lors des manifestations de l'OMPI et vice-versa	<p><i>Niveau de référence actualisé fin 2013 : Au 31 décembre 2013, 227 représentants d'organisations non gouvernementales accréditées à titre permanent ont participé aux réunions du comité de l'OMPI</i></p> <p><i>Niveau de référence initial programme et budget 2014-2015 : à déterminer</i></p>	Augmentation de 10% de l'engagement des différentes parties prenantes	Au 31 décembre 2014, 292 représentants d'organisations non gouvernementales accréditées à titre permanent ont participé aux réunions du comité de l'OMPI (29% d'augmentation)	<b>En bonne voie</b>

## Rapport sur l'exécution du programme en 2014

**Résultat escompté :** VIII.5 L'OMPI collabore efficacement avec d'autres processus et instances de négociation de l'ONU et d'autres organisations intergouvernementales

Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
Utilisation des contributions de l'OMPI dans les rapports, les résolutions et les documents des processus ciblés	<p><i>Niveau de référence actualisé fin 2013 :</i> 38 contributions en 2012-2013 qui toutes ont été accueillies avec satisfaction.</p> <p><i>Niveau de référence initial programme et budget 2014-2015 :</i> 20 sur 24 (fin 2011)</p>	100% d'utilisation	12 soumissions sur 15 utilisées (80%), 3 en cours	<b>En bonne voie</b>
Pourcentage de réponses aux demandes externes de contributions émanant des Nations Unies, des organisations intergouvernementales, etc., soumises à temps	<p><i>Niveau de référence actualisé fin 2013 :</i> 90,5% traitées dans les cinq jours de travail</p> <p><i>Niveau de référence initial programme et budget 2014-2015 :</i> à déterminer (données 2012)</p>	100%	174 des 185 (94%) réponses soumises dans les délais (sous 5 jours ouvrables)	<b>En bonne voie</b>
Nombre de programmes de propriété intellectuelle mis en œuvre conjointement avec d'autres organismes des Nations Unies et d'autres organisations intergouvernementales	<i>0 (zéro) (Bureau de l'OMPI à Singapour)</i>	2% (Bureau de l'OMPI à Singapour)	<ul style="list-style-type: none"> <li>– 2 manifestations avec des institutions des Nations Unies (PNUE et ONUDI) en 2014</li> <li>– Plusieurs manifestations avec l'Accord de libre-échange ASEAN-Australie-Nouvelle-Zélande (AANZFTA), le Secrétariat de l'ASEAN, l'Organisation de coopération économique Asie Pacifique (APEC) et l'Office de l'harmonisation dans le marché intérieur/ Projet UE-ASEAN sur la protection des droits de propriété intellectuelle (OHMI/ECAP III).</li> <li>– Une réunion des prestataires d'assistance technique en matière de propriété intellectuelle (Bureau de l'OMPI à Singapour)</li> </ul>	<b>En bonne voie</b>



## UTILISATION DES RESSOURCES

Budget et dépenses effectives (par résultat)  
(en milliers de francs suisses)

Numéro et description du résultat escompté		Budget 2014-2015 approuvé	Budget 2014-2015 après virements	Dépenses 2014*
II.1	Utilisation accrue de la voie PCT pour le dépôt des demandes internationales de brevet	894	1 489	478
II.4	Utilisation élargie et améliorée du système de La Haye, notamment par les pays en développement et les PMA	486	367	168
II.6	Utilisation élargie et améliorée des systèmes de Madrid et de Lisbonne, notamment par les pays en développement et les PMA	1 114	1 279	355
II.8	De plus en plus de litiges internationaux ou nationaux de propriété intellectuelle sont évités ou réglés par la médiation, l'arbitrage et d'autres modes extrajudiciaires de règlement des litiges de l'OMPI	122	149	56
III.2	Renforcement des capacités en matière de ressources humaines pour pouvoir répondre aux nombreuses exigences en ce qui concerne l'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition	1 231	1 270	280
IV.2	Amélioration de l'accessibilité et de l'utilisation de l'information en matière de propriété intellectuelle par les institutions compétentes et le public afin de promouvoir l'innovation et la créativité	774	354	140
VII.2	Des plates-formes et instruments fondés sur la propriété intellectuelle sont utilisés pour le transfert de connaissances et l'adaptation et la diffusion de la technologie entre les pays développés et les pays en développement, notamment les PMA, pour relever des défis mondiaux	304	212	79
VIII.1	Communication plus efficace avec le grand public concernant la propriété intellectuelle et le rôle de l'OMPI	848	1 152	427
VIII.2	Amélioration de l'orientation vers les services et de la réactivité à la demande	313	946	385
VIII.4	Échanges ouverts, transparents et dynamiques avec les parties prenantes non gouvernementales	1 771	1 225	730
VIII.5	L'OMPI collabore efficacement avec d'autres processus et instances de négociation de l'ONU et d'autres organisations intergouvernementales	4 578	4 702	1 876
<b>Total</b>		<b>12 435</b>	<b>13 144</b>	<b>4 974</b>

\* Chiffres provisoires, sous réserve d'audit par les vérificateurs externes des comptes.

## Rapport sur l'exécution du programme en 2014

### Budget et dépenses effectives (dépenses de personnel et autres dépenses) (en milliers de francs suisses)

	Budget 2014-2015 approuvé	Budget 2014-2015 après virements	Dépenses 2014*	Taux d'utilisation (%)
Dépenses de personnel	9 209	9 747	3 750	38%
Autres dépenses	3 226	3 397	1 224	36%
<b>TOTAL</b>	<b>12 435</b>	<b>13 144</b>	<b>4 974</b>	<b>38%</b>

\* Chiffres provisoires, sous réserve d'audit par les vérificateurs externes des comptes.

NOTE : Le budget 2014-2015 après virements tient compte des virements effectués au 31 mars 2015 pour répondre aux besoins durant l'exercice biennal 2014-2015 conformément à l'article 5.5 du Règlement financier.

#### A. Budget 2014-2015 après virements

20.28. La nette augmentation du budget 2014-2015 après virements reflète, d'une part, le transfert des ressources de personnel vers les Bureaux de l'OMPI en Chine et en Fédération de Russie, y compris le transfert temporaire d'un membre du personnel du programme 10 pour aider à la constitution initiale du Bureau et, d'autre part, le transfert de ressources de personnel vers le programme 9 afin de renforcer les activités du Bureau régional pour l'Afrique (qui se traduit par une baisse dans le cadre des résultats VIII.4 (Échanges ouverts, transparents et dynamiques avec les ONG).

20.29. Les ajustements apportés aux résultats escomptés sont principalement dus à : i) l'affectation initiale de ressources aux Bureaux de l'OMPI en Chine et en Fédération de Russie, qui trouve en particulier son reflet dans le cadre des résultats II.1 (Utilisation accrue du PCT) et II.6 (Utilisation élargie et améliorée des systèmes de Madrid et de Lisbonne); ii) l'importance accrue accordée par les bureaux extérieurs à une communication plus efficace des services mondiaux de propriété intellectuelle de l'OMPI, qui trouve son reflet dans le cadre du résultat VIII.1 (Communication plus efficace avec le grand public) et un service client amélioré dans le cadre du résultat VIII.2 (Amélioration de l'orientation vers les services et de la réactivité à la demande); et, iii) la redistribution des ressources issues du résultat VIII.4 (Échanges ouverts, transparents et dynamiques avec les ONG) vers le résultat VIII.5 (L'OMPI collabore efficacement et établit des partenariats avec d'autres processus et instances de négociation de l'ONU et d'autres organisations intergouvernementales) suite à la réorganisation interne du programme.

#### B. Utilisation du budget en 2014

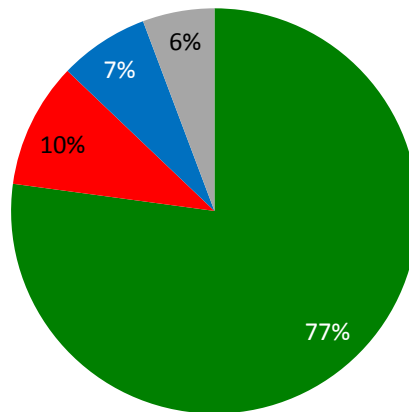
20.30. La faible utilisation du budget est principalement due : i) aux ouvertures des Bureaux de l'OMPI en Chine et en Fédération de Russie en juillet 2014, c'est-à-dire en milieu d'année, ce qui trouve en particulier son reflet dans le cadre des résultats II.1 (Utilisation accrue du PCT), II.6 (Utilisation élargie et améliorée des systèmes de Madrid et de Lisbonne) et III.2 (Renforcement des capacités en matière de ressources humaines); ii) au report des activités relatives au projet sur le recours à des services de règlement extrajudiciaire des litiges dans les transactions de titres de propriété intellectuelle au sein du Bureau de l'OMPI au Brésil, comme l'indique le résultat II.8 (Litiges relatifs à la propriété intellectuelle internationaux et nationaux); iii) à la mise en œuvre de certaines activités de renforcement des capacités qui trouve son reflet dans le cadre du résultat III.2 (Renforcement des capacités en matière de ressources humaines) et qui sont entreprises par d'autres programmes directement dans les pays/régions; et iv) à la mise en œuvre de mesures de réduction des coûts concernant les missions du personnel, en particulier sous le résultat VIII.5 (L'OMPI collabore efficacement et établit des partenariats avec d'autres instances des Nations Unies et d'autres processus d'organisations intergouvernementales).

**OBJECTIF STRATÉGIQUE IX**

**STRUCTURE D'APPUI ADMINISTRATIF ET FINANCIER EFFICACE**

**Tableau de bord de l'exécution du programme à mi-parcours (2014)**

Le tableau de bord ci-dessous présente un résumé de l'état d'avancement de la réalisation des résultats en 2014, telle que mesurée par les indicateurs au titre des programmes contribuant à cet objectif stratégique.



■ En bonne voie ■ Pas en bonne voie ■ n.d. pour 2014 ■ Non évaluable ■ Objectif abandonné

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Programme(s) concerné(s)	Code de couleurs
IX.1 Services d'appui efficaces, efficaces, de qualité et tournés vers la clientèle, à l'intention à la fois des clients internes et des parties prenantes externes	Fourniture des rapports et analyses financiers et de gestion demandés par la direction, les gestionnaires de programme et les États membres conformément aux échéances convenues	Programme 22	●●●●●
	Résolution des demandes internes/externes reçues dans les délais impartis	Programme 22	●
	% du personnel satisfait des services des ressources humaines	Programme 23	●
	Services des ressources humaines répondant dans les délais, de manière précise et efficace	Programme 23	●
	Achèvement de la construction d'une nouvelle salle de conférence conformément aux critères de qualité, au budget et aux délais approuvés	Programme 29	●
	Utilisation de la salle de conférence comme lieu privilégié de réunions et de manifestations par les États membres	Programme 29	●
	Économies sur les achats de biens et de services effectués par l'OMPI (par suite d'invitations à soumissionner ou de négociations directes)	Programme 24	●
	Pourcentage de clients internes satisfaits des services d'achat	Programme 24	●

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Programme(s) concerné(s)	Code de couleurs
	Temps de traitement des autorisations de voyage électroniques, des demandes électroniques de manifestation et des visas	Programme 24	●●●
	Coût moyen du billet (billets TMC et PNUD)	Programme 24	●
	Tous les types d'espace sur le campus de l'OMPI (lieux de travail, stockage et archivage) sont gérés efficacement.	Programme 24	●
	Les bâtiments situés sur le campus de l'OMPI ont été rénovés/modernisés/transformés pour rester adaptés à l'usage prévu	Programme 24	●
	Tous les types d'installations techniques principales sont conformes aux normes techniques en vigueur	Programme 24	●
	Les TIC sont hébergées et gérées de manière rentable, conformément aux demandes liées à l'activité	Programme 25	●
	Nombre d'indicateurs de niveau de service des systèmes et des services hébergés qui sont conformes au cadre d'indicateurs défini pour les TIC	Programme 25	●
	Continuité de service dans le domaine des TIC pour les systèmes vitaux	Programme 25	●
	Pourcentage d'utilisateurs finaux et de secteurs d'activité qui sont satisfaits des services dans le domaine des TIC	Programme 25	●
	Les technologies de la communication globales et intégrées sont facilement accessibles aux membres du personnel	Programme 25	●
	Pourcentage de participants internes et externes satisfaits des services de conférence de l'OMPI	Programme 27	●
	Mise en œuvre efficace de la politique linguistique de l'OMPI	Programme 27	●●●
	Coût par mot traduit	Programme 27	●
	Qualité des traductions	Programme 27	●
	Réduction des coûts d'impression (par page)	Programme 27	●
	Publication en temps voulu des documents pour les comités et groupes de travail	Programme 27	●
IX.2 Un Secrétariat réactif, fonctionnant harmonieusement et doté de ressources humaines bien gérées et compétentes, à même d'obtenir des résultats concrets	Pourcentage de demandes d'avis juridique qui reçoivent des réponses rapides, indépendantes et fiables du Bureau du conseiller juridique	Programme 21	●
	Les commissaires aux comptes externes ont produit un rapport financier satisfaisant, qui confirme que les opérations financières sont conformes aux dispositions des conventions et des traités de l'OMPI applicables, au Règlement financier de l'OMPI et aux Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS)	Programme 22	●
	Rendement des fonds investis conforme aux valeurs de référence fixées par le Comité consultatif des investissements	Programme 22	●

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Programme(s) concerné(s)	Code de couleurs
	Paiements (y compris taxes perçues au titre des services fournis dans le cadre des systèmes de Madrid et de La Haye) effectués à temps	Programme 22	●
	Pourcentage du personnel formé se déclarant satisfait de la formation (cours d'initiation, formation sur l'ERP, formation sur la gestion axée sur les résultats)	Programme 22	●
	Pourcentage de personnes (OMPI) ayant répondu qui estiment que l'OMPI doit rendre des comptes sur ses résultats	Programme 22	●
	Pourcentage de programme de l'OMPI utilisant des données d'exécution pour gérer les performances du programme	Programme 22	●
	Délai de recrutement	Programme 23	●
	Pourcentage de pôles de l'Organisation dont les plans d'effectifs existants sont liés aux plans de travail annuels	Programme 23	●
	Pourcentage de nouveaux embauchés qui répondent aux besoins de l'Organisation	Programme 23	●
	Pourcentage de personnel dont les résultats sont évalués en fonction de leurs objectifs et de leurs compétences individuelles	Programme 23	●
	Pourcentage de besoins essentiels de formation individuelle et collective qui ont été satisfaits	Programme 23	●●
	Nombre moyen de jours de congé maladie par fonctionnaire (absentéisme)	Programme 23	●
	Pourcentage de femmes dans des postes d'administrateur et les catégories supérieures	Programme 23	●●●●
	Diversité géographique – pourcentage d'États membres représentés	Programme 23	●
IX.3 Un environnement de travail stimulant étayé par un cadre réglementaire efficace et des voies appropriées pour répondre aux préoccupations du personnel	Pourcentage du personnel de l'OMPI ayant connaissance des services qu'ils peuvent obtenir du Bureau du médiateur et de l'existence d'un mécanisme informel de résolution des conflits	Programme 21	●
	Pourcentage de répondants ayant connaissance des principes et des politiques de l'OMPI dans le domaine éthique	Programme 21	●
	Règlement financier et son règlement d'exécution et ordres de service correspondants à jour	Programme 22	●
IX.4 Une Organisation écologiquement et socialement responsable assurant la sûreté et la sécurité du personnel, des délégués, des visiteurs, de l'information et des biens	Accès physique amélioré au campus de l'OMPI	Programme 24	●
	Réduction de l'impact environnemental des bâtiments de l'OMPI	Programme 24	●

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Programme(s) concerné(s)	Code de couleurs
	Les locaux de l'OMPI sont conformes aux recommandations de l'audit de 2009 mené par l'Institut de sûreté et de sécurité (Neuchâtel) et aux Normes minimales de sécurité opérationnelle recommandées par le siège des Nations Unies.	Programme 24	●
	Renforcement de la sécurité de l'information aux fins de protection contre le nombre croissant de cyberattaques	Programme 25	●
	Statut de la norme ISO 27001 relative aux processus de certification et de gestion de la sécurité des systèmes d'information	Programme 25	●●●
	Efficacité des contrôles de sécurité de l'information (audits internes et externes)	Programme 25	●
	Pourcentage du personnel de l'OMPI, des délégués et des visiteurs signalant une blessure ou un incident liés au travail	Programme 28	●
	Pourcentage de demandes d'assistance en matière de sûreté et de sécurité reçues dans les délais pour des conférences ou des manifestations organisées à Genève ou hors de Genève	Programme 28	●
	Contrôle des mesures d'accessibilité physique garantissant que la nouvelle salle de conférence et les installations connexes sont conformes aux normes en vigueur lors de la construction	Programme 29	●
	Contrôle des mesures respectueuses de l'environnement et des mesures de réduction de la consommation d'énergie mises en œuvre lors de la construction	Programme 29	●
	Respect des normes minimales de sécurité opérationnelle recommandées par le siège des Nations Unies pour la nouvelle salle de conférence	Programme 29	●
IX.8 Renforcement de l'obligation redditionnelle, de l'apprentissage institutionnel, de l'optimisation des ressources financières, de l'administration, du contrôle interne et de la gestion institutionnelle avec le concours d'une supervision indépendante efficace	Aucune interférence et indépendance perçue par les principales parties prenantes	Programme 26	●
	EFFICACITÉ : pourcentage des travaux de la Division de l'audit et de la supervision internes qui couvrent des domaines à haut risque/de la plus haute importance	Programme 26	●
	EFFICIENCE : a) achèvement des rapports de supervision dans les délais impartis et conformément aux normes de qualité; b) nombre d'audits et d'évaluations terminés conformément au plan de supervision; c) nombre de plaintes/rapports pour mauvaise conduite possible traités	Programme 26	●
	PERTINENCE, VALEUR AJOUTÉE ET ADMINISTRATION : économies ou améliorations tangibles en ce qui concerne les processus et systèmes opérationnels	Programme 26	●
	APPRENTISSAGE INSTITUTIONNEL : assimilation des enseignements et des recommandations tirés des processus de supervision.	Programme 26	●

**PROGRAMME 21            DIRECTION GÉNÉRALE****Chef de programme        Le Directeur général****APERÇU DES PROGRÈS RÉALISÉS EN 2014**

21.1. Le programme 21 couvre le cabinet du Directeur général, le Bureau du conseiller juridique, la Division des questions et de la documentation relatives aux assemblées, le Bureau du médiateur, le Bureau de la déontologie et la Section du protocole et de la gestion des événements.

21.2. L'engagement réel auprès des États membres reste un aspect crucial pour progresser vers la réalisation des neuf objectifs stratégiques de l'Organisation. L'année 2014 a mis en évidence des défis dans de nombreux domaines alors que les États membres s'efforçaient de parvenir à un consensus autour des objectifs stratégiques. À cet égard, le Directeur général a tenu avec les États membres des discussions ciblées dans diverses instances pour favoriser l'émergence de ce consensus. À la fin de l'année, il était clair que, bien que les États membres aient progressé dans leurs discussions, il restait encore une distance considérable à parcourir sur de nombreuses questions. Ces efforts pour faciliter le dialogue et mettre à la disposition des parties prenantes un forum de discussion fiable se poursuivront pendant la seconde année de l'exercice biennal. Dans le même temps, les mécanismes de communication, tels que les réunions d'information à l'intention des ambassadeurs, ont continué de constituer des moyens précieux pour recevoir des informations et des conseils, ce qui a permis de faire avancer maintes questions.

21.3. L'engagement interne a également constitué un aspect important de l'exécution du programme et de l'action menée pour favoriser la réalisation des objectifs stratégiques. La communication en direction du personnel, notamment dans le cadre des réunions d'information périodiques du Directeur général, est restée cruciale pour expliquer les changements nécessaires et obtenir l'adhésion. Parallèlement, les réunions périodiques de l'Équipe de haute direction ont donné une orientation aux pôles de l'Organisation, traduisant les décisions stratégiques dans la réalité opérationnelle. Le début du nouveau mandat du Directeur général a été l'occasion d'injecter une énergie et des idées nouvelles dans l'Équipe de haute direction, avec l'accueil de quatre nouveaux membres, tout en continuant de bénéficier de l'expérience de quatre membres faisant partie de la précédente équipe. La composition de cet organe a été légèrement élargie afin d'y associer les directeurs chargés des ressources humaines et des affaires juridiques, qui sont des éléments intersectoriels importants pour la prise de décisions stratégiques dans tous les domaines. De fait, avec la conclusion fructueuse du Programme de réorientation stratégique en 2013, l'Équipe de haute direction a joué tout au long de l'année un rôle important en veillant à pérenniser les gains issus du PRS en termes de culture et de valeurs, d'efficacité des processus opérationnels et d'alignement des programmes, de la structure et des ressources sur les objectifs stratégiques.

21.4. Le Bureau du conseiller juridique a continué de dispenser des avis et services juridiques efficaces et fiables conformément aux dispositions réglementaires et à la législation applicable sur des questions statutaires, contractuelles, conventionnelles, administratives et humaines au Directeur général, au Secrétariat et aux États membres face à une demande soutenue et, dans certains domaines, croissante. L'un des principaux enjeux tenait à la mise en œuvre du nouveau système d'administration de la justice entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2014. Le Bureau du conseiller juridique s'est adapté sans heurt au nouveau système en son rôle de représentant de l'administration dans le traitement des recours et doléances du personnel. Il a veillé à préserver l'efficacité dans l'exercice des fonctions de depositaire des traités administrés par l'OMPI malgré le nombre croissant de demandes d'avis. Il a été encouragé de constater que la base de données WIPO Lex d'information législative sur la propriété intellectuelle était restée la plus grande ressource gratuite en ligne, avec plus de 1,5 million d'utilisateurs dans le monde chaque année. Parallèlement, le Bureau du conseiller juridique a consacré tout au long de l'année une attention considérable aux échanges avec les parties prenantes non gouvernementales. Des efforts de sensibilisation ont été déployés et des activités organisées pour favoriser l'efficacité des discussions avec les représentants de la société civile et assurer avec ceux-ci une interaction ouverte, transparente et réactive sur toute une série de questions, dont le Plan d'action de l'OMPI pour le développement. En témoigne la troisième réunion des organisations non gouvernementales accréditées avec le Directeur général.

21.5. La création du service spécialisé et centralisé chargé de la gestion du déroulement des assemblées – la Division des questions et de la documentation relatives aux assemblées – a continué de porter ses fruits. Deux sessions extraordinaires ont été organisées avec efficacité en mars (Comité de coordination) et en mai (Assemblée générale), outre la session habituelle d'automne des assemblées. Des innovations et rationalisations structurelles comme la diffusion sur le Web des délibérations, l'inscription par voie électronique et de nouvelles procédures de voyage ont continué d'être mises en place ou perfectionnées. La documentation a été livrée avec une marge de temps suffisante. L'accent mis sur le renforcement de l'efficacité des assemblées et sur l'amélioration de l'expérience des États membres qui y participent s'est traduit par les niveaux de satisfaction très élevés recueillis dans l'enquête auprès des délégués.

21.6. L'OMPI a continué de participer activement aux travaux du système des Nations Unies, notamment à ceux du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS) et de ses deux comités, à savoir le Comité de haut niveau chargé des questions de gestion et le Comité de haut niveau sur les programmes. La collaboration avec ces mécanismes a fourni à l'OMPI une excellente occasion de faire valoir son point de vue dans les délibérations en cours au sein du système des Nations Unies, de faire part de ses meilleures pratiques administratives et opérationnelles et de contribuer à renforcer la cohésion à l'intérieur du système.

21.7. L'activité en matière d'éthique a souffert en 2014 de l'absence d'un chef du Bureau de la déontologie pendant la période allant d'avril à juillet. Un chef par intérim du Bureau de la déontologie a été désigné début août; la procédure visant à pourvoir cette importante fonction se poursuivait à la fin de la période couverte par le présent rapport. Compte tenu de ces circonstances, l'établissement d'un programme complet de divulgation financière a été reporté à 2015-2016. Néanmoins, le Bureau de la déontologie a poursuivi la mise en œuvre de sa politique en matière de déclaration d'intérêts, qui prévoit notamment la divulgation des intérêts financiers conformément aux normes IPSAS. En outre, les politiques existantes ont continué de guider les efforts du Bureau de la déontologie et de sous-tendre le système d'éthique et d'intégrité de l'Organisation. Le Bureau de la déontologie a supervisé la politique de protection des lanceurs d'alerte, qui consacre la valeur attachée par l'OMPI à la participation de l'ensemble du personnel à la fonction de surveillance en prévoyant des garanties contre les représailles. Le Code de déontologie de l'OMPI a continué de servir de plate-forme commune de principes directeurs et de valeurs que les membres du personnel de l'OMPI sont censés observer dans l'exercice de leurs fonctions, et le Bureau de la déontologie a dispensé des services consultatifs aux fonctionnaires de tous rangs quant à sa mise en œuvre.

21.8. Le Bureau du médiateur, qui fait partie intégrante du dispositif de responsabilisation et d'intégrité de l'Organisation, a été renforcé avec le lancement du nouveau système d'administration de la justice, qui est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2014. La reconnaissance de l'importance de la prévention des conflits a été l'un des principaux aspects de cette réforme, avec l'inclusion du règlement informel des différends dans le Statut et Règlement du personnel. Pour parachever ce changement, le Bureau du médiateur s'est concentré sur la sensibilisation et les compétences en matière de conflits parmi le personnel au moyen de formations pilotes, qu'il est envisagé de généraliser à l'avenir. Parallèlement, le Bureau du médiateur a continué d'accueillir des visiteurs et d'assurer des services confidentiels et indépendants de gestion des conflits et de médiation à des niveaux similaires aux années précédentes, ce qui dénote une réaction positive aux services de règlement informel des différends.

21.9. En mai, le rôle de coordonnateur de la poursuite des opérations a été créé au sein du Cabinet du Directeur général. Des progrès considérables ont été réalisés dans les mois qui ont suivi s'agissant de la mise en place des éléments nécessaires pour un système dédié de résilience, avec notamment la publication d'une politique et stratégie de l'OMPI en matière de résilience et la mise en œuvre et le lancement du premier système de notifications d'urgence. Les jalons ainsi posés serviront de base pour faire évoluer les différents éléments de ce système dans les mois et années à venir.

21.10. En février 2014, avec la nomination du chef de la Section du protocole et de la gestion des événements, les activités relatives à l'événementiel ont été fusionnées avec le protocole afin de renforcer et d'optimiser l'engagement auprès des États membres et des autres parties prenantes. La cinquante-quatrième série de réunions des assemblées des États membres de l'OMPI tenue en septembre 2014 a vu une augmentation significative du nombre d'événements et de manifestations demandés et organisés, dont l'inauguration de la nouvelle salle de conférence de l'OMPI. Ces événements ont reçu un accueil positif dont témoigne le niveau de satisfaction des délégués, qui a atteint 91% pour l'inauguration et 82% pour les autres manifestations.



21.11. Le programme 21, qui inclut les travaux du Cabinet du Directeur général, a continué de jouer un rôle essentiel dans la fourniture de l'orientation stratégique globale et la supervision nécessaires pour faciliter l'intégration et la mise en œuvre du Plan d'action pour le développement par tous les secteurs concernés de l'OMPI.

## DONNÉES RELATIVES À L'EXÉCUTION

<b>Résultat escompté : IV.2 Amélioration de l'accessibilité et de l'utilisation de l'information en matière de propriété intellectuelle par les institutions compétentes et le public afin de promouvoir l'innovation et la créativité</b>				
<b>Indicateurs d'exécution</b>	<b>Niveaux de référence</b>	<b>Objectifs visés</b>	<b>Données relatives à l'exécution</b>	<b>Code de couleurs</b>
Augmentation du nombre d'utilisateurs de WIPO Lex	<i>Niveau de référence actualisé à fin 2013 : 2 236 486 utilisateurs au total en 2012-2013 (1 461 841 en 2013; 774 645 en 2012)</i>  <i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015 : 1 123 930<sup>52</sup></i>	20%	1 506 508 utilisateurs en 2014	<b>En bonne voie</b>
<b>Résultat escompté : VIII.3 Engagement réel auprès des États membres</b>				
<b>Indicateurs d'exécution</b>	<b>Niveaux de référence</b>	<b>Objectifs visés</b>	<b>Données relatives à l'exécution</b>	<b>Code de couleurs</b>
Pourcentage de réunions de comité pour lesquelles des réunions d'information préalables sont tenues pour les États membres	<i>Niveau de référence actualisé à fin 2013 : 81% selon une enquête auprès des secrétaires des comités.</i>  <i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015 : 80%</i>	90%	93%	<b>En bonne voie</b>
Pourcentage de lettres adressées par les États membres au Directeur général qui obtiennent une réponse dans un délai de deux semaines	<i>Niveau de référence actualisé à fin 2013 : 81% selon une évaluation des lettres reçues et envoyées</i>  <i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015 : 80%</i>	80%	80%	<b>En bonne voie</b>
Pourcentage d'actes d'adhésion et autres actes accomplis à l'égard de traités faisant l'objet d'un traitement dans les délais requis	<i>Niveau de référence actualisé à fin 2013 : 98% des notifications d'adhésion et autres actes accomplis à l'égard de traités sont traités dans les trois jours</i>  <i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015 : 95% d'actes traités dans les trois jours (fin 2012)</i>	90% traités dans les trois jours	95% des notifications d'adhésion et autres actes accomplis à l'égard de traités sont traités dans les trois jours	<b>En bonne voie</b>

<sup>52</sup> Le niveau de référence initial dans le programme et budget pour 2014-2015 avait été établi sur la base d'estimations fondées sur des chiffres datant de la mi-2013. Ces chiffres ont été actualisés.

## Rapport sur l'exécution du programme en 2014

Niveaux de satisfaction des États membres quant à la préparation et au fonctionnement des assemblées	<p><i>Niveau de référence actualisé à fin 2013</i> : 88% selon une enquête menée auprès des assemblées de l'OMPI en 2012 (l'enquête n'a pas pu être menée en 2013 en raison de circonstances exceptionnelles; elle sera réintroduite en 2014).</p> <p><i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015</i> : 88% de satisfaction quant aux dispositions prises</p>	85% de satisfaction quant aux dispositions prises	87% (enquête menée sur les assemblées 2014 de l'OMPI <sup>53</sup> )	<b>En bonne voie</b>
Délais de publication des documents des assemblées	<p><i>Niveau de référence actualisé à fin 2013</i> : pour les assemblées ordinaires, 95% des documents ont été publiés au moins deux mois avant les assemblées.</p> <p><i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015</i> : 100% des documents publiés deux mois avant les assemblées</p>	100% des documents publiés deux mois avant les assemblées	95% des documents pertinents ont été publiés au moins deux mois avant les assemblées 2014.	<b>En bonne voie</b>
<b>Résultat escompté</b> : VIII.5 L'OMPI collabore efficacement avec d'autres processus et instances de négociation de l'ONU et d'autres organisations intergouvernementales				
<b>Indicateurs d'exécution</b>	<b>Niveaux de référence</b>	<b>Objectifs visés</b>	<b>Données relatives à l'exécution</b>	<b>Code de couleurs</b>
Nouvelles initiatives communes avec d'autres organismes des Nations Unies	<p><i>Niveau de référence actualisé à fin 2013</i> : deux nouvelles initiatives entreprises par le Directeur général (le Directeur général a présidé le Comité de haut niveau sur la gestion en 2012; lancement par le Directeur général de l'Indice mondial de l'innovation à la session du Conseil économique et social à Genève en 2013).</p> <p><i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015</i> : deux</p>	Deux	Une nouvelle initiative a été lancée : demande de statut d'observateur auprès de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM)	<b>En bonne voie</b>
<b>Résultat escompté</b> : IX.2 Un Secrétariat réactif, fonctionnant harmonieusement et doté de ressources humaines bien gérées et compétentes, à même d'obtenir des résultats concrets				
<b>Indicateurs d'exécution</b>	<b>Niveaux de référence</b>	<b>Objectifs visés</b>	<b>Données relatives à l'exécution</b>	<b>Code de couleurs</b>
Pourcentage de demandes d'avis juridique qui reçoivent des réponses rapides, indépendantes et fiables du Bureau du conseiller juridique	<p><i>Niveau de référence actualisé à fin 2013</i> : malgré une augmentation du nombre de demandes d'avis ainsi que des domaines couverts, 98% des demandes ont reçu des réponses rapides et fiables du Bureau du conseiller juridique.</p> <p><i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015</i> : 100%</p>	90%	95%	<b>En bonne voie</b>

<sup>53</sup> Lien vers l'enquête sur les assemblées 2014 : [http://www.wipo.int/export/sites/www/about-wipo/en/assemblies/pdf/survey\\_2014.pdf](http://www.wipo.int/export/sites/www/about-wipo/en/assemblies/pdf/survey_2014.pdf)

**Résultat escompté :** IX.3 Un environnement de travail stimulant étayé par un cadre réglementaire efficace et des voies appropriées pour répondre aux préoccupations du personnel

Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
<p>Pourcentage du personnel de l'OMPI ayant connaissance des services qu'ils peuvent obtenir du Bureau du médiateur et de l'existence d'un mécanisme de règlement informel des différends</p>	<p><i>Niveau de référence actualisé à fin 2013 :</i> enquête 2013 auprès du personnel : 63% des membres du personnel ont une bonne connaissance de la fonction de médiateur, 32% en ont une assez bonne connaissance</p> <p>77% selon l'enquête sur les réactions des utilisateurs en 2012 (menée en mars 2013).</p> <p><i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015 :</i> enquête 2011 auprès du personnel : 44% des membres du personnel ont une bonne connaissance de la fonction de médiateur, 49% en ont une assez bonne connaissance</p>	<p>Augmentation de la sensibilisation du personnel, qui atteint 60%</p>	<p>Une enquête sur la fonction de médiateur est prévue dans le cadre de l'examen du CCI au deuxième trimestre 2015</p>	<p>n.d. pour 2014</p>
<p>Pourcentage des personnes interrogées ayant connaissance des principes et des politiques de l'OMPI dans le domaine éthique</p>	<p><i>Niveau de référence actualisé à fin 2013 :</i> 98% selon l'enquête sur les valeurs essentielles du PRS (menée de janvier à février 2013).</p> <p><i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015 :</i> 70%</p>	<p>75%</p>	<p>L'enquête sera menée en 2015 uniquement.</p>	<p>n.d. pour 2014</p>

UTILISATION DES RESSOURCES

Budget et dépenses effectives (par résultat)  
(en milliers de francs suisses)

Numéro et description du résultat escompté	Budget 2014-2015 approuvé	Budget 2014-2015 après virements	Dépenses 2014*
IV.2 Amélioration de l'accessibilité et de l'utilisation de l'information en matière de propriété intellectuelle par les institutions compétentes et le public afin de promouvoir l'innovation et la créativité	1 939	2 283	1 160
VIII.3 Engagement réel auprès des États membres	6 747	8 207	3 549
VIII.5 L'OMPI collabore efficacement avec d'autres processus et instances de négociation de l'ONU et d'autres organisations intergouvernementales	266	817	380
IX.2 Un Secrétariat réactif, fonctionnant harmonieusement et doté de ressources humaines bien gérées et compétentes, à même d'obtenir des résultats concrets	8 946	7 969	3 584
IX.3 Un environnement de travail stimulant étayé par un cadre réglementaire efficace et des voies appropriées pour répondre aux préoccupations du personnel	1 048	1 031	424
<b>Total</b>	<b>18 945</b>	<b>20 306</b>	<b>9 097</b>

\* Chiffres provisoires, sous réserve d'audit par les vérificateurs externes des comptes.

Budget et dépenses effectives (dépenses de personnel et autres dépenses)  
(en milliers de francs suisses)

	Budget 2014-2015 approuvé	Budget 2014-2015 après virements	Dépenses 2014*	Taux d'utilisation (%)
Dépenses de personnel	16 799	17 892	7 859	44%
Autres dépenses	2 146	2 414	1 238	51%
<b>TOTAL</b>	<b>18 945</b>	<b>20 306</b>	<b>9 097</b>	<b>45%</b>

\* Chiffres provisoires, sous réserve d'audit par les vérificateurs externes des comptes.

NOTE : Le budget 2014-2015 après virements tient compte des virements effectués au 31 mars 2015 pour répondre aux besoins durant l'exercice biennal 2014-2015 conformément à l'article 5.5 du Règlement financier.

A. Budget 2014-2015 après virements

21.12. L'augmentation des dépenses de personnel découlait principalement i) du transfert de postes au programme suite à la fusion des activités événementielles avec la fonction du protocole et à la création du rôle de coordonnateur pour la poursuite des opérations et ii) de la régularisation d'un membre du personnel exerçant des fonctions continues au Bureau du conseiller juridique pour faire face à l'augmentation de la demande de services juridiques.

B. Utilisation du budget en 2014

21.13. L'utilisation du budget se situe dans la fourchette prévue des 40 à 60% pour la première année de l'exercice biennal et est en bonne voie.

**PROGRAMME 22            GESTION DU PROGRAMME ET DES RESSOURCES****Chef de programme        M. A. Sundaram****APERÇU DES PROGRÈS RÉALISÉS EN 2014**

22.1 Dans le prolongement des avancées réalisées en 2012-2013, la gestion des programmes et des ressources financières a continué d'être renforcée en 2014. Pour utiliser les ressources plus efficacement, établir des pratiques recommandées en matière de planification, de gestion des résultats, de facilitation et d'appui aux activités opérationnelles à l'échelle de l'Organisation et pour renforcer la "deuxième ligne de défense"<sup>54</sup>, une restructuration stratégique au sein du programme entreprise en novembre 2013 a été intégralement mise en œuvre en 2014. Les changements suivants ont été apportés à cette occasion : i) fusion de la Section de la gestion et de l'exécution des programmes et de la Section du budget, devenues la Division de l'exécution des programmes et du budget afin de mettre en œuvre une approche plus globale de la gestion des programmes; ii) affinement du rôle du "Bureau du contrôleur", qui a permis une séparation et une répartition claires des responsabilités concernant la coordination de la gestion des risques, le respect des règles et les contrôles internes, le réexamen et le maintien du cadre réglementaire financier et le suivi des recommandations de supervision; et iii) l'incorporation des applications administratives de l'Organisation et de l'appui connexe dans le programme 22, ce qui a permis de créer des synergies et d'intégrer efficacement les systèmes résultant du portefeuille de projets ERP.

22.2 Des progrès significatifs ont été réalisés en 2014 en ce qui concerne la poursuite de l'intégration d'une culture de la gestion axée sur les résultats et le renforcement du cycle de gestion des résultats de l'OMPI. Le processus de planification a continué d'être amélioré en 2014, avec l'introduction de la planification du niveau des postes. À cet effet, de nouvelles fonctions ont été mises au point au sein du module de gestion des performances (EPM) du système de planification des ressources (ERP) de l'Organisation pour faciliter l'affectation des fonctionnaires aux activités de programme, en rapprochant les résultats escomptés du programme et les objectifs individuels des membres du personnel. Cela a également favorisé la transparence et la précision en ce qui concerne l'affectation et l'utilisation des ressources en personnel.

22.3 L'évolution du système de planification ERP EPM était essentielle pour les progrès réalisés en 2014. À cet effet, deux nouveaux modules cruciaux ont été lancés pour appuyer le cycle de performances de l'OMPI, à avoir les modules "Mise en œuvre et suivi" et "Évaluation des résultats". Le premier module met pour la première fois à la disposition des chefs de programme un outil pour la mise à jour régulière des programmes de travail approuvés, ce qui accroît significativement les possibilités de suivi de leur exécution, tant sur le fond qu'en termes d'utilisation des ressources financières. Cet outil a permis en outre d'améliorer l'analyse comparative entre les programmes de travail approuvés et les modifications apportées dans le courant de l'année, ce qui renforce la gestion des programmes et l'information disponible pour les cycles de planification futurs. Le second module favorise une approche plus anticipative et uniforme de l'évaluation des résultats, y compris des bilans intermédiaires plus fréquents et le suivi des progrès vers la réalisation des objectifs fixés dans le programme et budget pour 2014-2015.

22.4 La poursuite de l'intégration des composants ERP en 2014 a également permis d'améliorer les capacités en matière d'établissement de rapports et d'outils analytiques. Pour la première fois en 2014, le système AIMS de gestion de l'information administrative et le système de planification de la gestion des résultats (EPM) ont été intégrés, ce qui a permis d'améliorer les informations sur les dépenses réelles par rapport aux dépenses inscrites au budget tirées du système EPM. En outre, l'élément Gestion de la paie du module Ressources humaines de l'ERP a été lancé en janvier 2014, et l'intégration avec le système de planification EPM a été achevée en avril, améliorant considérablement les capacités en matière de gestion des postes. Des progrès ont été réalisés sur le module Analyse décisionnelle, les premiers tableaux de bord ayant été élaborés et mis en service au sein des principaux secteurs administratifs (DGRH, Achats et voyages, et Finances et planification des programmes). L'installation à l'échelle de l'Organisation est prévue pour le second semestre de 2015.

<sup>54</sup> Voir également le document WO/PBC/22/12 sur le dispositif de responsabilisation de l'OMPI.

22.5 Conformément à la feuille de route pour la gestion des risques, un certain nombre de documents ont été élaborés pour établir un cadre formel et cohérent pour la gestion des risques et les contrôles internes au sein de l'Organisation, dont le dispositif de responsabilisation de l'OMPI, la déclaration relative au risque accepté, la création du Groupe de gestion des risques, la politique de gestion des risques et le Manuel de la gestion des risques et de contrôles internes. Le dispositif de responsabilisation et la déclaration relative au risque accepté de l'OMPI ont été examinés et approuvés par les États membres fin 2014.

22.6 Pour faciliter l'accès en temps réel à l'information sur les risques et les mécanismes de contrôle, appuyer une gestion anticipée des risques et des mécanismes de contrôle et apporter des réponses efficaces aux organismes d'audit, un outil de gestion globale des risques (ERM) a été mis en œuvre au second semestre 2014 et a été utilisé pour faciliter le processus de planification pour 2015. Les processus de suivi et de communication des risques ont aussi été renforcés, avec l'introduction d'analyses semestrielles des risques, qui constituent également la base des ii) rapports semestriels sur les risques examinés par le Groupe de gestion des risques et iii) la poursuite du renforcement de l'intégration de la gestion des risques au sein des processus de gestion de l'exécution des programmes.

22.7 La modernisation du cadre réglementaire s'est poursuivie, avec la révision ou la publication d'un certain nombre d'ordres de service (achats, réceptions officielles, voyages, congé dans les foyers, avances de traitement, lignes directrices concernant les espèces détenues par les bureaux extérieurs, etc.) et d'autres en cours d'examen (gestion des actifs, contributions volontaires et déclaration financière). Le Règlement financier de l'OMPI et son règlement d'exécution ont été réexaminés et révisés, avec l'aval des États membres, et un nouvel outil électronique a été mis en place pour appuyer la désignation des chefs de programme.

22.8 Par ailleurs, un certain nombre de contrôles internes ont été examinés et renforcés en 2014, avec le concours d'initiatives de la direction, de même que le suivi et la mise en œuvre des recommandations des organes de surveillance. Le processus de suivi des recommandations relatives à la supervision, émanant tant des vérificateurs internes et externes des comptes que du Corps commun d'inspection (CCI), a également été renforcé.

22.9 L'étude globale sur les pratiques et les risques en matière de trésorerie lancée en 2013 a été achevée au printemps 2014, débouchant sur une série de recommandations, concernant notamment la pratique de couverture des risques de change au PCT. Le Secrétariat procède actuellement à l'examen de toutes ces recommandations en vue de la définition d'une stratégie de mise en œuvre. Les initiatives suivantes ont également été déployées dans le secteur des finances : i) perfectionnement des processus relatifs à la gestion et à la prévision des recettes de l'OMPI pour la préparation du programme et budget pour 2016-2017; ii) établissement de lignes directrices en matière de finances et de gestion de la trésorerie pour une administration prudente et efficace des ressources financières des bureaux extérieurs; iii) poursuite de la conversion en francs suisses des fonds fiduciaires en devises étrangères en vue de réduire davantage l'exposition aux risques de change; et iv) adoption par certains programmes du module AIMS de facturation des abonnements, extraits et autres services fournis par le Bureau international pour le paiement des taxes, aboutissant à une gestion plus simple et plus efficace de la facturation.

22.10 Par ailleurs, afin de répondre à certaines questions qui se posent avec les principales institutions financières partenaires de l'OMPI concernant les paiements en provenance ou à destination de pays sensibles, l'OMPI a travaillé en étroite collaboration avec les institutions financières pour trouver un accord en vue de faciliter le traitement de ces paiements dans le strict respect des règles.

22.11 En ce qui concerne le PCT, deux nouvelles administrations chargées de la recherche internationale – l'Institut national de la propriété industrielle du Chili et l'Office suédois des brevets et de l'enregistrement – ont été nommées en 2014, entraînant de nouvelles modifications à apporter au système de paiements.

22.12 Suite aux premiers dépôts des propriétaires de marques Benelux en octobre 2013 lors d'une phase pilote, les essais et les modifications du service Madrid E-Filing se sont poursuivis en 2014 afin de faire face à une augmentation prévue de la base d'utilisateurs. En outre, pour la première fois en 2014, le Bureau international a commencé à gérer la perception et la répartition des taxes de traitement, en veillant au respect du délai pour la répartition entre les parties concernées, à savoir un mois à compter de la perception des taxes.

22.13 En vertu du mémorandum d'accord conclu entre l'USPTO, l'OEB et le Bureau international, le projet pilote visant à déterminer les possibilités d'améliorer la gestion des risques de change associés au paiement des taxes de recherche a été lancé avec succès et prolongé plus récemment d'une année. Une évaluation du projet est prévue à la fin de l'exercice biennal.

## DONNÉES RELATIVES À L'EXÉCUTION

<b>Résultat escompté : IX.1 Services d'appui efficaces, efficients, de qualité et tournés vers la clientèle, à l'intention à la fois des clients internes et des parties prenantes externes</b>				
<b>Indicateurs d'exécution</b>	<b>Niveaux de référence</b>	<b>Objectifs visés</b>	<b>Données relatives à l'exécution</b>	<b>Code de couleurs</b>
Mise à disposition des rapports et analyses de nature financière et de gestion demandés par la haute direction, les chefs de programmes et les États membres conformément aux échéances convenues	Clôture mensuelle à effectuer dans les 10 jours ouvrables à compter de la fin du mois (hormis le mois de janvier, où la clôture mensuelle est déterminée en fonction de la progression de la clôture annuelle)	Identiques aux niveaux de référence	Les dates de clôture pour janvier et février ont été impactées par la clôture annuelle. Un mois a été clôturé le dixième jour ouvrable et tous les autres mois ont été clôturés le huitième ou le neuvième jour ouvrable.	<b>En bonne voie</b>
			Les premiers tableaux de bord pour la direction ont été élaborés et déployés dans les secteurs administratifs cruciaux (DGRH, Achats et voyages et Finances et planification des programmes). L'installation à l'échelle de l'Organisation est prévue pour le second semestre de 2015.	<b>En bonne voie</b>
			Rapports standard trimestriels et mensuels dans les 10 jours ouvrables suivant la clôture	<b>En bonne voie</b>
			Rapports de l'Observatoire dans le mois suivant la clôture	<b>Pas en bonne voie</b>
Résolution des demandes internes/externes reçues dans les délais impartis	75% des tickets doivent être clôturés (résolus) dans les trois jours suivant leur réception	Identiques aux niveaux de référence	En 2014, 86% des tickets enregistrés dans le système de notification des demandes de renseignements de l'OMPI (WINS) ont été clôturés (résolus) le jour même de leur ouverture, 6% dans les 2 jours et 9% dans les 3 jours.	<b>En bonne voie</b>
			En 2014, la Division de l'exécution des programmes et du budget a reçu quelque 1200 dossiers appelant une validation programmatique ou budgétaire. Le délai moyen de réponse était de 2,3 jours.	

## Rapport sur l'exécution du programme en 2014

<b>Résultat escompté : IX.2 Un Secrétariat réactif, fonctionnant harmonieusement et doté de ressources humaines bien gérées et compétentes, à même d'obtenir des résultats concrets</b>				
<b>Indicateurs d'exécution</b>	<b>Niveaux de référence</b>	<b>Objectifs visés</b>	<b>Données relatives à l'exécution</b>	<b>Code de couleurs</b>
Les vérificateurs externes des comptes ont produit un rapport financier satisfaisant, qui confirme que les opérations financières sont conformes aux dispositions des conventions et des traités applicables de l'OMPI, au Règlement financier de l'OMPI et à son règlement d'exécution ainsi qu'aux normes IPSAS.	Réception d'un rapport d'audit favorable pour 2012-2013 et réponses apportées à toutes les recommandations de l'audit	Rapport d'audit favorable pour les deux années de l'exercice	Lettre à l'intention de la direction sur la vérification intermédiaire des comptes (nov. 2014) reçue le 19 février 2015 et mesures prises durant la période de clôture pour donner suite aux recommandations qui ont une incidence sur les états financiers pour 2014.	<b>En bonne voie</b>
Retour sur investissements conforme aux critères établis par le Comité consultatif pour les placements	Retour sur investissements conforme aux critères établis par le Comité consultatif pour les placements pour 2012-2013	Retour sur investissements conforme aux critères établis par le Comité consultatif pour les placements pour 2014-2015	Les placements continuent d'être effectués auprès des autorités suisses, conformément au niveau de référence établi par le Comité consultatif pour les placements en 2014-2015	<b>En bonne voie</b>
Paiements (y compris taxes perçues au titre des services fournis dans le cadre des systèmes de Madrid et de La Haye) effectués à temps	90% des paiements effectués avant l'expiration du délai de sept jours ou à la date de réception de la facture (en cas de réception tardive) en cas d'absence d'autres problèmes de flux de travail (non-expédition du bon de commande, etc.)	90% des paiements à effectuer dans les deux-trois jours à compter de la date de réception de la facture	1. Toutes les factures ont été réglées dans les délais sauf facture tardive ou absence de demande dans le système  2. Répartition mensuelle versée/créditée sur un compte courant/déduite des contributions le mois suivant conformément au règlement d'exécution	<b>En bonne voie</b>
Pourcentage du personnel formé se déclarant satisfait de la formation (cours d'initiation, formation sur l'ERP, formation sur la gestion axée sur les résultats)	<i>Niveau de référence actualisé à fin 2013 :</i> Cours d'initiation : 94% Formation à la gestion axée sur les résultats ou à l'ERP : 96%  <i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015 :</i> à déterminer	85%	– Cours d'initiation : 94% – Formation à la gestion axée sur les résultats ou à l'ERP : 95% – Gestion de projets en environnement de gestion axée sur les résultats : 100% (76%-excellent; 24%-satisfaisant)	<b>En bonne voie</b>
Pourcentage de personnes interrogées (OMPI) qui estiment que l'OMPI doit rendre des comptes sur ses résultats	<i>Niveau de référence actualisé à fin 2013 :</i> 80,7%  <i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015 :</i> 75%	80%	Enquête à mener fin 2015	<b>n.d. pour 2014</b>



<p>Pourcentage de programmes de l'OMPI utilisant les données relatives à l'exécution du programme pour gérer cette exécution</p>	<p><i>Niveau de référence actualisé à fin 2013</i> : 55%<sup>55</sup> (selon le rapport de validation du rapport sur l'exécution du programme en 2010-2011)</p>	<p>70</p>	<p>79% (selon le rapport de validation du rapport sur l'exécution du programme en 2012-2013)<sup>56</sup></p>	<p><b>En bonne voie</b></p>
<p><b>Résultat escompté</b> : IX.3 Un environnement de travail stimulant étayé par un cadre réglementaire efficace et des voies appropriées pour répondre aux préoccupations du personnel</p>				
Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
<p>Règlement financier et son règlement d'exécution et ordres de service correspondants à jour</p>	<p><i>Niveau de référence actualisé à fin 2013</i> : Ordres de service publiés en 2012 et 2013. Règlement financier et règlement d'exécution du règlement financier modifiés en 2012 et 2013 selon que de besoin</p>	<p>Examen et révision du cadre réglementaire le cas échéant</p>	<p>– Révision ou publication des ordres de service suivants, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Principes généraux et règles fondamentales applicables aux achats (ordre de service n° 1/2014)</li> <li>• Avances de traitement (n° 10/2014)</li> <li>• Politique relative à l'utilisation d'appareils de télécommunication portables (n° 17/2014);</li> <li>• Création du Groupe de gestion des risques (n° 18/2014)</li> <li>• Congé dans les foyers (n° 22/2014)</li> <li>• Politique de l'OMPI en matière de gestion des risques (n° 34/2014)</li> <li>• Gestion de la trésorerie et directives financières à l'intention des bureaux extérieurs de l'OMPI – Portée et objet (n° 45/2014)</li> <li>• Réceptions officielles (n° 3/2012 Rev.)</li> <li>• Voyages autorisés et dépenses connexes (n° 29/2013 Rev.)</li> </ul> <p>– Modifications apportées au Règlement financier et au règlement d'exécution du Règlement financier (n° 60/2014) en octobre 2014</p> <p>– Examen de la désignation des chefs de programme et des fonctionnaires habilités ainsi que des signataires d'instructions au PNUD, et introduction d'une application électronique pour la gestion de la désignation des chefs de programme</p> <p>– Travaux en cours sur la révision ou la rédaction de nouveaux ordres de service :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Gestion des biens</li> <li>• Gestion des contributions volontaires</li> <li>• Divulgateur financière et déclaration d'intérêts</li> </ul>	<p><b>En bonne voie</b></p>
<p><i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015</i> : Ordres de service publiés en 2012 et 2013. Règlement financier et règlement d'exécution du règlement financier modifiés en 2012 selon que de besoin</p>				

<sup>55</sup> Rectificatif : Dans le rapport sur l'exécution du programme en 2012-2013, il était indiqué que 53% des programmes utilisaient les données relatives à l'exécution pour gérer la mise en œuvre du programme.

<sup>56</sup> Données disponibles sur une base biennale uniquement.

UTILISATION DES RESSOURCES

Budget et dépenses effectives (par résultat)  
(en milliers de francs suisses)

Numéro et description du résultat escompté		Budget 2014-2015 approuvé	Budget 2014-2015 après virements	Dépenses 2014*
IX.1	Services d'appui efficaces, efficients, de qualité et tournés vers la clientèle, à l'intention à la fois des clients internes et des parties prenantes externes	8 212	11 908	6 205
IX.2	Un Secrétariat réactif, fonctionnant harmonieusement et doté de ressources humaines bien gérées et compétentes, à même d'obtenir des résultats concrets	16 372	12 430	5 610
IX.3	Un environnement de travail stimulant étayé par un cadre réglementaire efficace et des voies appropriées pour répondre aux préoccupations du personnel	1 923	1 229	600
IX.8	Renforcement de l'obligation redditionnelle, de l'apprentissage institutionnel, de l'optimisation des ressources financières, de l'administration, du contrôle interne et de la gestion institutionnelle avec le concours d'une supervision indépendante efficace	1 524	2 614	1 267
<b>Total</b>		<b>28 032</b>	<b>28 181</b>	<b>13 681</b>

\* Chiffres provisoires, sous réserve d'audit par les vérificateurs externes des comptes.

Budget et dépenses effectives (dépenses de personnel et autres dépenses)  
(en milliers de francs suisses)

	Budget 2014-2015 approuvé	Budget 2014-2015 après virements	Dépenses 2014*	Taux d'utilisation (%)
Dépenses de personnel	22 572	22 817	11 232	49%
Autres dépenses	5 460	5 364	2 449	46%
<b>TOTAL</b>	<b>28 032</b>	<b>28 181</b>	<b>13 681</b>	<b>49%</b>

\* Chiffres provisoires, sous réserve d'audit par les vérificateurs externes des comptes.

NOTE : Le budget 2014-2015 après virements tient compte des virements effectués au 31 mars 2015 pour répondre aux besoins durant l'exercice biennal 2014-2015 conformément à l'article 5.5 du Règlement financier.

A. Budget 2014-2015 après virements

22.14 La légère augmentation apparaissant dans le budget 2014-2015 après virements découle principalement d'une augmentation des dépenses de personnel, compte tenu de la régularisation en cours de personnes exerçant des fonctions continues au sein du programme.

22.15 Le transfert de ressources entre résultats escomptés est principalement lié au fait que les ressources allouées à l'intégration des nouveaux modules et fonctionnalités du système ERP étaient liées au résultat escompté IX.2 dans le budget approuvé pour 2014-2015 alors que, ces activités étant essentiellement apparentées à des services, elles ont été plus judicieusement rattachées au résultat escompté IX.1 dans le budget 2014-2015 après virements. L'augmentation des ressources allouées au résultat escompté IX.8 découle principalement de l'appui accru fourni par le programme aux vérificateurs externes des comptes.

B. Utilisation du budget en 2014

22.16 L'utilisation du budget se situe dans la fourchette prévue des 40 à 60% pour la première année de l'exercice biennal et est en bonne voie.

## **PROGRAMME 23            GESTION ET MISE EN VALEUR DES RESSOURCES HUMAINES**

**Chef de programme            Le Directeur général**

### **APERÇU DES PROGRÈS RÉALISÉS EN 2014**

23.1. L'année 2014 a été la première année de mise en œuvre de la stratégie en matière de ressources humaines approuvée par les États membres en 2013, qui constitue l'assise du plan d'action à court et moyen termes dans ce domaine pour l'exercice biennal 2014-2015.

23.2. En 2014, des progrès ont continué d'être faits quant à la prise en considération de la structure de l'Organisation et de la planification des effectifs en tant qu'activités opérationnelles essentielles et pleinement intégrées. L'année 2014 a notamment été marquée par les réalisations suivantes : i) participation accrue des chefs de programme avec l'organisation d'ateliers d'introduction portant sur la planification des ressources humaines et la mise au point de principes directeurs connexes; ii) élaboration de plans d'action concernant les effectifs pour l'exercice 2014-2015, afin que chaque unité administrative puisse enregistrer et consigner les principales mesures relatives aux ressources humaines pour répondre aux besoins opérationnels; iii) meilleure adéquation entre les descriptions de poste et les plans de travail annuel. Dans le cadre de l'exercice de planification des effectifs, les responsables ont été invités à étudier la composition optimale des ressources afin de répondre efficacement à leurs besoins opérationnels.

23.3. En août 2014, l'OMPI a lancé sa toute première Politique en matière d'égalité des sexes, qui comprenait un calendrier précis pour parvenir à une représentation équilibrée des hommes et des femmes au sein de l'Organisation. Si la proportion de femmes aux niveaux P-4 (44,4%) et P-5 (34,4%) en décembre 2014 ne témoignait que d'une légère augmentation par rapport à 2013 (43,4% et 34,3% respectivement), elle représentait toutefois la plus forte augmentation jamais enregistrée dans l'histoire de l'OMPI. Pour contribuer à la réalisation de l'objectif de politique générale relatif à l'intégration du principe d'égalité entre les sexes dans les activités de l'OMPI, des coordonnateurs pour les questions d'égalité des sexes ont été nommés au sein de chaque programme.

23.4. Les efforts déployés pour améliorer la diversité géographique et l'égalité des sexes au sein du personnel de l'OMPI ont été renforcés. Au regard des modifications apportées au Statut et Règlement du personnel à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2014, les membres des comités des nominations sont tenus d'établir une liste des candidats recommandés plutôt que de sélectionner des noms par ordre de préférence, afin que le Directeur général puisse, selon sa propre appréciation, pourvoir les postes de manière à remédier aux déséquilibres en matière d'égalité des sexes et de représentation géographique. La participation des États membres a été encouragée, ainsi que celle des bureaux extérieurs de l'OMPI pour faire mieux connaître l'OMPI comme un "employeur de choix". À cette fin, un stand d'information a été prévu et une session a été organisée en marge des assemblées. Un fichier de candidats tenant compte des critères de diversité géographique a été établi, contenant les noms de candidats qualifiés et présélectionnés, issus d'États membres non représentés, pour des engagements temporaires et à durée déterminée. Par ailleurs, l'OMPI a poursuivi ses activités de sensibilisation à travers des campagnes et au moyen des médias sociaux (par exemple LinkedIn). Les autres initiatives comprennent notamment un site Web sur les carrières à l'OMPI, qui est toujours en cours d'élaboration, et l'introduction d'un outil de recrutement plus convivial.

23.5. Le processus de régularisation des agents temporaires de longue durée a été achevé en 2014 et 31 de ces agents exerçant des fonctions continues ont été régularisés à la suite d'une mise au concours. La régularisation des 66 autres agents temporaires exerçant des fonctions continues, approuvée par les États membres, prendra fin en 2016. En 2014, 23 postes ont été mis au concours en externe.

23.6. L'année 2014 a également connu une augmentation importante de l'activité de recrutement, avec 97 mises au concours portant sur des engagements de durée déterminée et 37 sur des engagements temporaires, soit une augmentation de 26% par rapport à 2013. En 2014, l'indicateur relatif au délai de recrutement concernant les engagements de durée déterminée était sur la bonne voie (19 semaines) pour parvenir à l'objectif de 14,7 semaines. Il convient toutefois de noter qu'en raison du nombre inhabituellement élevé de postes mis au concours, 20 procédures de sélection n'étaient toujours pas achevées à la fin de 2014 et que le délai de recrutement s'agissant de tous les avis de vacance de poste publiés en 2014 devrait augmenter de manière significative. Sur les 97 postes de durée déterminée,

57 appartenaient à la catégorie des administrateurs et 40 à la catégorie des services généraux. Au total, 12 587 candidatures ont été reçues.

23.7. La première phase de la planification des ressources de l'Organisation visait à renforcer l'intégration des données et des processus, au sein du DGRH et s'agissant d'autres fonctions d'administration et de gestion de l'OMPI. Au milieu de l'année 2014, après une période de stabilisation, le tableau de bord en matière de gestion des ressources humaines a été mis en place aux fins de veille stratégique et les fonctions de libre-service du personnel ont été activées.

23.8. Un appel d'offres a également été lancé pour l'assurance des fonctionnaires, qui a abouti à un nouveau contrat avec des primes moins élevées pour les assurances maladie, accidents et perte de gains.

23.9. En 2014, l'OMPI a continué de développer plus avant son système de gestion des performances et de perfectionnement du personnel (PMSDS). Les directives PMSDS existantes ont été remplacées par un nouvel ordre de service et des manuels d'utilisation du PMSDS afin de distinguer les dispositions réglementaires des orientations. Par ailleurs, des modifications ont été apportées afin de mettre le PMSDS en adéquation avec les dispositions du Statut et Règlement du personnel et avec les ordres de service connexes et afin d'apporter des précisions sur les questions relatives au PMSDS en fonction de l'expérience tirée de l'application du système. Le taux de conformité avec le système est resté très élevé et 93,1% des membres du personnel couverts au titre du PMSDS ont été évalués au regard d'objectifs et de compétences individuels.

23.10. S'agissant du programme de récompenses et de reconnaissance de l'OMPI et de sa version pilote de 2013, une cérémonie à laquelle était invité tout le personnel a été organisée pour annoncer les lauréats en mars 2014. À l'issue de cette cérémonie, un examen préliminaire des enseignements tirés a été effectué auprès des bénéficiaires du programme (individus et équipes). Compte tenu des résultats positifs et encourageants de cette première évaluation, il a été décidé de prolonger le programme pilote en 2014. Une évaluation plus complète a été effectuée à la fin de l'année 2014 et une politique en matière de récompenses et de reconnaissance devrait être lancée en 2015.

23.11. En 2014, une nouvelle politique de formation et de perfectionnement a commencé d'être mise en œuvre afin de faciliter le perfectionnement du personnel et de réduire les déficits de compétences. En plus des activités de formation ordinaires, de nouvelles initiatives sur le règlement des litiges, la gestion du stress, la gestion de la qualité, la reconnaissance des acquis préalables et la gestion de projets ont été lancées afin de renforcer les capacités de gestion de l'Organisation. Par ailleurs, le catalogue des formations de l'OMPI a été remanié et de nouveaux outils d'évaluation des formations ont été introduits.

23.12. Les articles et les dispositions du Statut et Règlement du personnel concernant le nouveau système de justice interne sont entrés en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2014 et six ordres de service ont été émis afin d'en préciser le cadre d'action. Des séances d'information à l'intention des membres du personnel ont eu lieu afin que ceux-ci puissent comprendre et accepter le nouveau système. Afin de renforcer et de rationaliser les mécanismes de règlement des plaintes et des différends, deux organes consultatifs, à savoir le Jury mixte chargé de l'examen des plaintes (plaintes sur le lieu de travail) et le Comité consultatif mixte (cas disciplinaires) ont été supprimés, tandis qu'un nouveau Comité d'appel de l'OMPI doté d'une capacité accrue a été créé. S'il encourage les mécanismes de règlement informel des différends, le DGRH se charge de la gestion des plaintes officielles pour harcèlement et discrimination, ainsi que des objections concernant l'évaluation des performances et joue également un rôle accru dans les demandes de révision des décisions administratives et les affaires disciplinaires.

23.13. Le nouveau Groupe consultatif mixte, dont le DGRH assure le secrétariat, a été créé en juin 2014 pour conseiller le Directeur général sur les questions de personnel ou administratives. Le personnel peut directement déposer une demande auprès du Groupe consultatif mixte, lequel fournit un canal de communication supplémentaire entre le personnel et la direction.

23.14. En ce qui concerne l'élaboration de politiques générales, la catégorie des administrateurs recrutés sur le plan national a été intégrée dans le Statut et Règlement du personnel afin de répondre aux besoins des bureaux extérieurs de l'OMPI.

23.15. Quelque 20 ordres de service relatifs aux ressources humaines ont été établis en 2014, notamment en ce qui concerne les activités en dehors de l'Organisation, le congé dans les foyers, la mobilité et sujétion, le licenciement pour raisons de santé, l'emploi des retraités, le congé de maladie, la

## Rapport sur l'exécution du programme en 2014

délégation de pouvoirs et les listes de réserve, afin de faire en sorte que l'OMPI dispose d'un cadre de politique générale moderne et efficace pour la gestion des ressources humaines, qui satisfasse aux exigences de la Commission de la fonction publique internationale (CFPI) et aux pratiques recommandées dans les organisations appliquant le régime commun des Nations Unies. Par ailleurs, les Normes de conduite requises des fonctionnaires internationaux, édictées par la CFPI, continuent d'être incorporées dans tous les contrats de l'OMPI et la liste des consultants (ROC), présentée à la troisième session du CDIP et qui a été intégrée au projet de la base de données d'assistance technique en matière de propriété intellectuelle (IP-TAD) a continué d'être mise à jour à intervalles réguliers en 2014.

### DONNÉES RELATIVES À L'EXÉCUTION

<b>Résultat escompté : IX.1 Services d'appui efficaces, efficaces, de qualité et tournés vers la clientèle, à l'intention à la fois des clients internes et des parties prenantes externes</b>				
<b>Indicateurs d'exécution</b>	<b>Niveaux de référence</b>	<b>Objectifs visés</b>	<b>Données relatives à l'exécution</b>	<b>Code de couleurs</b>
Pourcentage du personnel satisfait des services des ressources humaines	<p><i>Niveau de référence actualisé à fin 2013 :</i> Très satisfaits : 31,2%; Satisfaits : 46,2%; Mécontents : 18,9%; Très mécontents : 3,7%</p> <p><i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015 :</i> Très satisfaits : 31,2% Satisfaits : 48,8% Mécontents : 17,1% Très mécontents : 2,9%</p>	85% très satisfaits ou satisfaits	Très satisfaits : 30,8% Satisfaits : 49,1% Mécontents : 17,6% Très mécontents : 2,5%	<b>En bonne voie</b>
Services des ressources humaines répondant dans les délais, de manière précise et efficace	Sept jours ouvrables	Cinq jours ouvrables	Entre 6 et 6,5 jours	<b>En bonne voie</b>
<b>Résultat escompté : IX.2 Un Secrétariat réactif, fonctionnant harmonieusement et doté de ressources humaines bien gérées et compétentes, à même d'obtenir des résultats concrets</b>				
<b>Indicateurs d'exécution</b>	<b>Niveaux de référence</b>	<b>Objectifs visés</b>	<b>Données relatives à l'exécution</b>	<b>Code de couleurs</b>
Délais de recrutement	<p><i>Niveau de référence actualisé à fin 2013 :</i> moyenne de l'exercice biennal : 16,03 semaines (au 19 mars 2014) 2012 : 16,5 semaines 2013 : 15,56 semaines</p> <p><i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015 :</i> 21 semaines</p>	19 semaines	14,7 semaines (avec des agents temporaires de longue durée) 19,07 semaines (sans agents temporaires de longue durée)	<b>En bonne voie</b>
Pourcentage de pôles de l'Organisation dont les plans d'effectifs existants sont liés aux plans de travail annuels	<p><i>Niveau de référence actualisé fin 2013 :</i> 0</p> <p><i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015 :</i> à déterminer</p>	70%	81,5%	<b>En bonne voie</b>

Pourcentage de nouveaux embauchés qui répondent aux besoins de l'Organisation	À déterminer	80% des performances satisfaisantes à l'issue de la période d'essai	81,25% des fonctionnaires recrutés en 2013 et qui sont arrivés au terme d'un cycle PMSDS ont des résultats satisfaisants, voire meilleurs.  La politique relative à la période probatoire sera publiée en mars 2015.	En bonne voie
Pourcentage du personnel dont le travail est évalué en fonction de leurs objectifs et de leurs compétences individuels	<i>Niveau de référence actualisé à fin 2013 : exercice biennal : 90,75% des membres du personnel couverts au titre du PMSDS ont été évalués au regard d'objectifs et de compétences individuels</i>  <i>2012 : 91% des membres du personnel couverts au titre du PMSDS ont été évalués au regard d'objectifs et de compétences individuels (à fin avril 2012)</i>  <i>2013 : 90.5% des membres du personnel couverts au titre du PMSDS ont été évalués au regard d'objectifs et de compétences individuels (à fin avril 2013)</i>  <i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015 : 81% (2012)</i>	90%	93,1% des membres du personnel couverts au titre du PMSDS ont été évalués au regard d'objectifs et de compétences individuels	En bonne voie
Pourcentage de besoins essentiels de formation individuelle et collective qui ont été satisfaits	<i>Niveau de référence actualisé à fin 2013 : aucune évaluation disponible</i>  <i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015 : aucune évaluation disponible (sera disponible fin 2013)</i>	Besoins essentiels de formation individuelle satisfaits : 80%	Besoins essentiels de formation individuelle satisfaits : 61%	En bonne voie
		Besoins essentiels de formation collective satisfaits : 80% grâce à un programme de formation	Besoins essentiels de formation collective satisfaits : 49,8%	En bonne voie
Nombre moyen de jours de congé maladie par fonctionnaire (absentéisme)	<i>Niveau de référence actualisé à fin 2013 : Exercice biennal : 10,34</i> - 2012 : 9,07 - 2013 : 11,6  <i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015 : 9,07 (décembre 2012)</i>	9	9,9	En bonne voie

## Rapport sur l'exécution du programme en 2014

Pourcentage de femmes dans des postes d'administrateur et les catégories supérieures	<i>Niveau de référence actualisé à fin 2013 :</i>		P-4 – 46%	P-4 – 44,4%	<b>Pas en bonne voie</b> <b>En bonne voie</b> <b>Pas en bonne voie</b> <b>Pas en bonne voie</b>	
	2012 :	2013 :	P-5 – 35%	P-5 – 34,4%		
	P-4	44,4%	43,4%	D-1 – 30%		D-1 – 26,7%
	P-5	30,3%	34,3%	D-2 – 30%		D-2 – 22,2%
	D-1	24,4%	26,8%			
	D-2	23,1%	33,3%			
	<i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015 :</i>					
	P-4 – 44,1%					
	P-5 – 31,8%					
	D-1 – 26,2%					
	D-2 – 23,1% (décembre 2012)					
Diversité géographique – Pourcentage d'États membres <sup>57</sup> représentés	<i>Niveau de référence actualisé à fin 2013 :</i> Afrique 11,4% Asie et Pacifique 13,7% Europe de l'Est, Europe centrale et Asie centrale 5,9% Amérique latine et Caraïbes 8,6% Moyen-Orient 1,2% Amérique du Nord 8,2% Europe de l'Ouest 51,0%		À déterminer <sup>58</sup>	Afrique : 10,8% Asie et Pacifique : 13,5% Europe de l'Est, Europe centrale et Asie centrale : 6,7% Amérique latine et Caraïbes : 8,2% Moyen-Orient : 1,2% Amérique du Nord : 8,4% Europe de l'Ouest : 51,2%	Non évaluable	
	<i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015 :</i> Afrique 11% Asie et Pacifique 13,7% Europe de l'Est, Europe centrale et Asie centrale 6,2% Amérique latine et Caraïbes 8,6% Moyen-Orient 1,2% Amérique du Nord 8% Europe de l'Ouest 51,2%					

## UTILISATION DES RESSOURCES

### Budget et dépenses effectives (par résultat) (en milliers de francs suisses)

Numéro et description du résultat escompté	Budget 2014-2015 approuvé	Budget 2014-2015 après virements	Dépenses 2014*
IX.1 Services d'appui efficaces, efficients, de qualité et tournés vers la clientèle, à l'intention à la fois des clients internes et des parties prenantes externes	12 276	12 276	6 043
IX.2 Un Secrétariat réactif, fonctionnant harmonieusement et doté de ressources humaines bien gérées et compétentes, à même d'obtenir des résultats concrets	11 285	12 357	6 148
<b>Total</b>	<b>23 561</b>	<b>24 633</b>	<b>12 191</b>

\* Chiffres provisoires, sous réserve d'audit par les vérificateurs externes des comptes.

<sup>57</sup>

Uniquement les administrateurs et les fonctionnaires de rang supérieur.

<sup>58</sup>

La politique de l'OMPI en matière de répartition géographique doit être soumise aux États membres.



Budget et dépenses effectives (dépenses de personnel et autres dépenses)  
(en milliers de francs suisses)

	Budget 2014-2015 approuvé	Budget 2014-2015 après virements	Dépenses 2014*	Taux d'utilisation (%)
Dépenses de personnel	18 248	18 739	9 404	50%
Autres dépenses	5 313	5 894	2 787	47%
<b>TOTAL</b>	<b>23 561</b>	<b>24 633</b>	<b>12 191</b>	<b>49%</b>

\* Chiffres provisoires, sous réserve d'audit par les vérificateurs externes des comptes.

NOTE : Le budget 2014-2015 après virements tient compte des virements effectués au 31 mars 2015 pour répondre aux besoins durant l'exercice biennal 2014-2015 conformément à l'article 5.5 du Règlement financier.

A. Budget 2014-2015 après virements

23.16. L'augmentation générale du budget après virements pour l'exercice 2014-2015 est principalement le résultat : i) du financement de solutions de dotation en ressources temporaires pour couvrir des absences de longue durée; ii) de l'augmentation des coûts liés aux activités financées en commun avec le système des Nations Unies; iii) du renforcement des capacités du Comité d'appel de l'OMPI; iv) du lancement de nouvelles initiatives, notamment le programme de récompenses et de reconnaissance de l'OMPI et v) de l'augmentation des frais d'assurance pour les délégués et les participants à des réunions organisées par l'OMPI.

B. Utilisation du budget en 2014

23.17. L'utilisation du budget se situe dans la fourchette escomptée (40-60%) pour la première année de l'exercice biennal et est en bonne voie.

## PROGRAMME 24 SERVICES D'APPUI GÉNÉRAUX

Chef de programme M. A. Sundaram

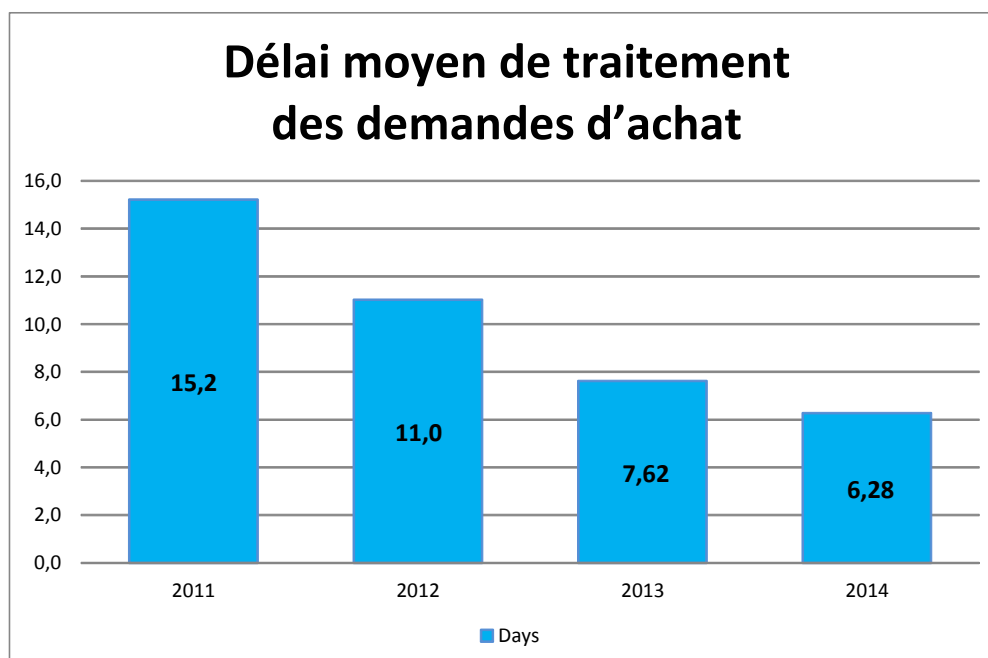
### APERÇU DES PROGRÈS RÉALISÉS EN 2014

24.1 Outre une orientation stratégique et un appui dans les domaines d'administration et de gestion de l'OMPI, le programme inclut les achats, les voyages et les services d'infrastructure des locaux.

24.2 En 2014, les achats et les voyages ont enregistré une belle progression dans la réalisation des objectifs grâce à plusieurs mesures visant à améliorer l'efficacité et à réduire davantage les dépenses de l'OMPI autres que les dépenses de personnel, comme l'illustrent les données d'exécution ci-après.

24.3 Deux résultats cruciaux sont apparus en 2014 : i) la mise en œuvre d'une nouvelle politique en matière de services contractuels de personnes, ainsi que l'intégration de la gestion des services contractuels de personnes dans la Division des achats et des voyages et ii) un outil de réservation en ligne lancé en décembre, qui devrait permettre de faire des économies significatives en 2015. S'agissant du cadre réglementaire, la publication d'un nouvel ordre de service sur les principes généraux et règles fondamentales applicables aux achats et d'un Manuel des achats témoignent des améliorations apportées aux procédures de passation de marchés.

24.4 Les économies sur les biens et services achetés se sont poursuivies suite à d'âpres négociations sur les prix, entraînant une économie globale de 2 663 000 francs suisses en 2014. S'agissant des dépenses de voyage, le prix moyen du billet d'avion a baissé de 7,5% à 1598 francs suisses contre 1728 francs suisses en 2013, grâce au recours à des tarifs plus économiques. Il devrait également être relevé qu'en 2014, un effort considérable a été fait afin de réduire les dépenses de voyage, menant à une baisse du nombre de billets délivrés ainsi que du nombre de demandes de voyages tardives. Enfin, grâce à un suivi rigoureux de la procédure administrative, le délai moyen de traitement des demandes d'achat a été réduit de moitié en quatre ans, ce qui se traduit par une efficacité et une souplesse accrues dans l'achat de produits et de services, comme il ressort du graphique ci-après.



24.5 Concernant la gestion des locaux en 2014, l'interaction et le partage des expériences et des informations avec les autres institutions des Nations Unies, principalement celles basées à Genève, se sont accrus de manière significative en ce qui concerne la gestion de vastes projets de construction et de rénovation (tels que le Plan stratégique patrimonial pour le siège des Nations Unies à Genève) et la

gestion ainsi que l'occupation des locaux (espaces de bureaux, salles de conférence et de réunion, espaces techniques et dédiés, lieux semi-publics).

24.6 S'agissant de la gestion de l'espace dans les bâtiments du siège, fin 2014, un équilibre adéquat entre les lieux de travail occupés (85%) et non occupés (15%) a été trouvé pour la deuxième année consécutive, en dépit du fait que l'équilibre n'était pas uniformément réparti entre tous les bâtiments, comme l'indiquaient les rapports précédents. La mise en œuvre d'une utilisation plus efficace et plus rentable des zones de stockage et de stationnement sur et hors site a permis de résilier les baux de deux zones de stockage et espaces de stationnement hors site, ainsi que de réduire les quantités de fournitures de bureau (pour une économie totale d'environ 23 800 francs suisses fin 2014). Enfin, 195 000 francs suisses de recettes ont été générés au total en 2014 sur la location de certains espaces à d'autres entités (le centre de données, l'espace sur les toits pour des antennes de téléphonie, le guichet bancaire automatique et un bureau pour l'Association coopérative financière des fonctionnaires internationaux (AMFIE)).

24.7 Concernant les installations techniques, la maintenance ordinaire des installations techniques principales ou critiques a été réalisée tout au long de l'année conformément au calendrier établi. Le premier inventaire détaillé de toutes les installations critiques a été effectué en 2014, ce qui renforcera l'analyse future du programme de maintenance préventive élargi de l'infrastructure et des installations.

24.8 S'agissant de la mise à niveau des anciennes installations, d'importants progrès ont été accomplis non seulement par le biais des projets du plan-cadre d'équipement<sup>59</sup> financés par les réserves, mais également grâce à un certain nombre d'améliorations de moindre envergure mais plus techniques (les détails figurent dans le tableau d'exécution).

24.9 La consommation énergétique (y compris l'électricité et l'eau) a baissé de 2,2% et 10% respectivement, malgré la consommation supplémentaire due à la nouvelle salle de conférence de l'OMPI depuis septembre 2014. Une mise à niveau du système de refroidissement à l'aide des eaux profondes du lac Léman a été mise en œuvre dans le nouveau bâtiment. Les économies totales en matière de consommation énergétique et de mise à niveau du système de refroidissement à l'aide des eaux profondes du lac Léman se sont élevées à environ 70 000 francs suisses. Par ailleurs, le fournisseur d'électricité a remboursé un pourcentage donné sur l'électricité inutilisée au cours de l'année de référence (2014) se montant à 21 300 francs suisses.

24.10 S'agissant de la gestion des biens, 2014 a vu la première mise en œuvre de la nouvelle procédure de réalisation d'un inventaire externalisé des biens. Les biens concernés étaient les biens d'une valeur supérieure à 1000 francs suisses, ainsi que les œuvres d'art et les articles attrayants, indépendamment de leur valeur. Lors de la seconde année de l'exercice biennal, les biens devant être inventoriés seront les biens d'une valeur supérieure à 5000 francs suisses. Cette approche en deux phases appliquée au cadre de l'exercice biennal visait à structurer la gestion des biens pour l'enregistrement physique, les rapports et les rapports financiers.

24.11 En vertu du projet d'accessibilité de l'OMPI et sur la base des recommandations découlant des audits réalisés en 2012 et 2013, un certain nombre de mesures d'amélioration ont été mises en œuvre dans plusieurs bâtiments en 2014. En outre, plusieurs caractéristiques, qui avaient été incluses dans le projet de nouvelle salle de conférence et la rénovation de plusieurs niveaux du bâtiment AB, ont aussi été mises en œuvre au cours de l'année 2014 lors des phases de construction ou de rénovation. Améliorations incluses : i) rampes supplémentaires pour l'accès aux fauteuils roulants (accès aux cabines d'interprétation dans une nouvelle salle de réunion du nouveau bâtiment, accès au podium de la nouvelle salle de conférence de l'OMPI, accès aux cabines d'interprétation dans deux nouvelles salles de réunion à l'étage rénové du bâtiment AB); et ii) l'abaissement des lecteurs de badge à une hauteur adaptée aux personnes en fauteuil roulant dans les bâtiments AB, PCT, le nouveau bâtiment et la nouvelle salle de conférence de l'OMPI. Certaines ont même été installées sans coût majeur ou, le cas échéant, intégrées dans d'autres améliorations de l'infrastructure ou des installations pour un coût supplémentaire réduit.

24.12 Dans le cadre de la responsabilité sur le plan environnemental de l'OMPI, un certain nombre d'activités ont été entreprises en 2014 en vue de mieux sensibiliser le personnel aux questions d'environnement ou de prendre des mesures concrètes et pratiques. Ces mesures sont liées aux sujets

<sup>59</sup> L'annexe III comporte un aperçu des progrès réalisés en 2014 sur les quatre projets du plan-cadre d'équipement au titre de la gestion des locaux.

## Rapport sur l'exécution du programme en 2014

suivants : questions relatives aux locaux (remplacement des installations techniques par des solutions plus écologiques, mise à niveau des installations électriques, réduction de la consommation d'électricité dans le cadre d'un accord avec le fournisseur local d'électricité, renouvellement du tarif d'électricité pour le nouveau bâtiment avec le pourcentage maximum de contribution à la production d'électricité renouvelable dans le canton de Genève), utilisation d'autres moyens pour les allers-retours domicile bureau (journées ou mois de mobilité dans les transports publics et location gratuite de bicyclettes électriques et réparations des bicyclettes). En outre, l'OMPI a pris part à un certain nombre d'initiatives dans le contexte interinstitutions de l'ONU (principalement par le biais du PNUE et de "Sustainable UN" (SUN)), telles que la participation à la collecte annuelle de données pour le calculateur des émissions de gaz à effet de serre, ainsi que la participation à différents forums et réunions.

## DONNÉES RELATIVES À L'EXÉCUTION

<b>Résultat escompté : VIII.5 L'OMPI collabore efficacement avec d'autres processus et instances de négociation de l'ONU et d'autres organisations intergouvernementales</b>				
<b>Indicateurs d'exécution</b>	<b>Niveaux de référence</b>	<b>Objectifs visés</b>	<b>Données relatives à l'exécution</b>	<b>Code de couleurs</b>
Recommandations du Comité de haut niveau sur la gestion et des réseaux subsidiaires	<i>Niveau de référence actualisé à fin 2013 : 13 des 36 recommandations en suspens du Corps commun d'inspection (CCI) des instances délibérantes ont été clôturées en 2013 (36%)</i>  <i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015 : Pourcentage de recommandations clôturées au 1<sup>er</sup> janvier 2013</i>	Pourcentage de recommandations clôturées au 31 décembre 2013 <sup>60</sup>	12 des 24 recommandations en suspens du Corps commun d'inspection (CCI) des instances délibérantes ont été clôturées en 2014 (50%)	<b>Non évaluable</b>
Pourcentage de biens et services provenant de sources locales par rapport au montant total acquis aux fins d'activités de développement	<i>Niveau de référence actualisé à fin 2013 : 48%</i>  <i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015 : Résultats 2013</i>	2013 + 5%	45%	<b>Pas en bonne voie</b>
Pourcentage de dépenses soumises à effet de levier de l'ONU (appels d'offres communs ou portage)	<i>Niveau de référence actualisé à fin 2013 : 4%</i>  <i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015 : Résultats 2013</i>	Objectif défini : 4%  Niveau de référence initial Programme et budget 2014-2015 : à déterminer	4,15%	<b>En bonne voie</b>

<sup>60</sup> Rectificatif : en raison d'une erreur typographique, la date escomptée telle que publiée dans le programme et budget 2014-2015 renvoyait au 31 décembre 2013 au lieu du 31 décembre 2015.

**Résultat escompté** : IX.1 Services d'appui efficaces, efficients, de qualité et tournés vers la clientèle, à l'intention à la fois des clients internes et des parties prenantes externes

Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
Économies sur les achats de biens et de services effectués par l'OMPI (par suite d'invitations à soumissionner ou de négociations directes)	<p><i>Niveau de référence actualisé fin 2013</i> : 531 000 francs suisses</p> <p><i>Niveau de référence initial Programme et budget 2014-2015</i> : Résultats 2013</p>	2013 + 5%	2 663 000 francs suisses	En bonne voie
Pourcentage de clients internes satisfaits des services d'achat	<p><i>Niveau de référence actualisé fin 2013</i> : 73%</p> <p><i>Niveau de référence initial Programme et budget 2014-2015</i> : Résultats 2012</p>	2012 + 5%	89%	En bonne voie
Temps de traitement des autorisations de voyage électroniques, des demandes électroniques de manifestation et des visas	<p>Temps de traitement des demandes de voyage :                      Autorisations de voyage électroniques = 1 jour                      Demandes électroniques de manifestation = 2 heures                      Visas de tiers = 2 jours (niveau de référence en 2013)</p>	<p>Autorisations de voyage électroniques = ½ journée                      Demandes électroniques de manifestation = 1 heure                      Visas = 2 jours</p>	Autorisations de voyage électroniques = ½ journée	En bonne voie
			<p>Demandes électroniques de manifestation = &lt; 1 heure                      Visa = &lt; 1 jour</p>	En bonne voie
Coût moyen du billet (billets TMC et PNUD)	<p><i>Niveau de référence actualisé à fin 2013</i> : 2013 = 1728 francs suisses</p> <p><i>Niveau de référence initial pour le programme et budget 2014-2015</i> : coût (année de référence : 2013)</p>	Réduction du coût moyen du billet	2014 = 1598 francs suisses	En bonne voie
Tous les types d'espaces sur le campus de l'OMPI (lieux de travail, de stockage et d'archivage) sont gérés efficacement	<p><i>Niveau de référence actualisé à fin 2013</i> : 80 espaces de travail (aucune location supplémentaire d'espaces de bureaux n'a été nécessaire pendant l'exercice biennal).</p> <p><i>Niveau de référence initial pour le programme et budget 2014-2015</i> : maintenir le nombre d'espaces de travail à l'intérieur des bâtiments afin de permettre l'expansion des services et les changements en ce qui concerne les activités de l'OMPI (nombre de salariés fin 2013); maximum de 80 espaces de travail loués (fin 2013); six zones de stockage/d'archivage hors site (fin 2013)</p>	Maximum de 80 espaces de travail loués (sur un total de 1582 espaces de travail); six zones de stockage/d'archivage	80 espaces de travail loués (sur un total de 1627 espaces de travail); 5 zones de stockage/d'archivage suite à la résiliation du bail d'une zone de stockage hors site. En outre, la résiliation du bail pour un espace autonome dans un stockage en entrepôt et la résiliation de la location de 32 espaces de stationnement hors site.	En bonne voie

<p>Les bâtiments situés sur le campus de l'OMPI ont été rénovés/modernisés/transformés pour rester adaptés à l'usage prévu</p>	<p><i>Niveau de référence actualisé à fin 2013</i> : les installations de refroidissement dans les bâtiments GBI et GBII au moyen du système des eaux profondes du lac Léman ont été mises à niveau et achevées respectivement en 2012 et en juin 2013.</p>	<p>Mise en œuvre des importants projets de rénovation, de transformation et/ou de modernisation conformément au plan sur six ans</p>	<p>Voir l'annexe III : Rapport sur l'état d'avancement du Plan-cadre d'équipement en 2014.</p>	<p><b>En bonne voie</b></p>
<p>La mise à niveau des installations électriques dans le bâtiment le plus ancien (GBI) a débuté en 2012 en vue de se conformer à la législation locale adoptée récemment, tout en présentant l'avantage d'établir un cadre technique afin de réduire la consommation d'électricité. Elle s'est achevée en 2013.</p>	<p><i>Niveau de référence initial pour le programme et budget 2014-2015</i> : plan sur six ans pour la première phase de mise en œuvre des importants projets de rénovation, de transformation et/ou de modernisation des locaux situés sur le campus de l'OMPI</p>	<p>Outre le Plan-cadre d'équipement, les projets de modernisation et de transformation suivants ont été mis en œuvre en 2014 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>i) les principaux travaux structurels du studio multimédia; ii) la mise à niveau des installations techniques et des systèmes de gestion technique (électrique; système de distribution d'eau; augmentation de la puissance et de la capacité de refroidissement du centre de données du nouveau bâtiment; remplacement de la tour de refroidissement pour le refroidissement redondant; remplacement des paratonnerres des bâtiments PCT et GBII); iii) la mise à niveau du système de ventilation pour le bâtiment AB (onzième et treizième étages); et iv) la mise à niveau des alarmes techniques du nouveau bâtiment.</li> </ul>		
<p>Toutes les installations techniques critiques sont conformes aux normes techniques en vigueur</p>	<p>Conformité des installations techniques aux normes en vigueur et à la définition des installations critiques</p>	<p>Vérification ou amélioration/remplacement (si nécessaire) des installations techniques critiques si nécessaire</p>	<p>Installations critiques vérifiées régulièrement. Réalisation du premier inventaire détaillé de toutes les installations critiques.</p>	<p><b>En bonne voie</b></p>

**Résultat escompté :** IX.4 Une Organisation écologiquement et socialement responsable assurant la sûreté et la sécurité du personnel, des délégués, des visiteurs, de l'information et des biens

Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
Amélioration de l'accès physique au campus de l'OMPI	<p><i>Niveau de référence actualisé à fin 2013 : le plan quinquennal n'a pas été établi fin 2013.</i></p> <p><i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015 : plan quinquennal de mise en œuvre des recommandations de l'audit de 2012 sur l'accessibilité physique (plan établi fin 2013)</i></p>	Mise en œuvre des recommandations de l'audit selon le plan quinquennal	<p>Le plan quinquennal n'a pas été établi fin 2014 en raison du manque de ressources disponibles et des travaux de la nouvelle salle de conférence de l'OMPI.</p> <p>Améliorations incluses : i) rampes supplémentaires pour l'accès aux fauteuils roulants (accès aux cabines d'interprétation dans une nouvelle salle de réunion du nouveau bâtiment; et ii) l'abaissement des lecteurs de badge à une hauteur adaptée aux personnes en fauteuil roulant dans les bâtiments AB, PCT et le nouveau bâtiment. Certaines ont même été installées sans coût majeur ou, le cas échéant, intégrées dans d'autres améliorations de l'infrastructure ou des installations pour un coût supplémentaire réduit.</p>	<b>Pas en bonne voie</b>

## Rapport sur l'exécution du programme en 2014

<p>Réduction de l'impact environnemental des bâtiments de l'OMPI</p>	<p><i>Niveau de référence actualisé à fin 2013</i> : 2% de réduction de la consommation d'électricité suite à la mise en œuvre de diverses mesures visant à moderniser les installations; 7% de réduction de la consommation d'eau suite à la modernisation de l'installation de refroidissement dans l'un des centres de données</p>	<p>Réduction de 4% de la consommation d'électricité et réduction de 10% de la consommation d'eau d'ici à fin 2015</p>	<p>Réduction de 2,2% de la consommation d'électricité et réduction de 10% de la consommation d'eau lors de la première année de l'exercice biennal.</p> <p>Une mise à niveau du système de refroidissement à l'aide des eaux profondes du lac Léman a été mise en œuvre dans le nouveau bâtiment.</p>	<p><b>En bonne voie</b></p>
<p><i>Niveau de référence initial pour le programme et budget 2014-2015</i> : consommation annuelle d'électricité et d'eau (fin 2013)</p>	<p>Les mesures écologiquement saines supplémentaires ont inclus les principales mesures suivantes :</p> <p>i) réduction de la consommation de lumière artificielle par le remplacement des luminaires traditionnels par de nouveaux luminaires utilisant la technologie LED,</p> <p>ii) éclairage activé par des capteurs de présence en dehors des heures de bureau dans les étages de différentes zones de plusieurs anciens bâtiments</p>			
<p>Les locaux de l'OMPI sont conformes aux recommandations de l'audit de 2009 effectué par l'Institut de sûreté et de sécurité (Neuchâtel) et aux normes minimales de sécurité opérationnelle recommandées par le siège des Nations Unies.</p>	<p>Plan sur six ans pour la mise en œuvre des recommandations de l'audit effectué en 2009 par l'Institut de sûreté et de sécurité (Neuchâtel)</p>	<p>Mise en œuvre des recommandations de l'audit conformément au plan sur six ans et aux normes minimales de sécurité opérationnelle d'ici à fin 2015</p>	<p>Voir l'annexe III : Rapport sur l'état d'avancement du Plan-cadre d'équipement en 2014.</p> <p>Outre la mise en œuvre de la recommandation couverte par le plan-cadre d'équipement, la recommandation suivante a été mise en œuvre : modernisation du système de détection incendie (détecteurs de dernière génération) aux deuxième et troisième sous-sols du garage du bâtiment AB.</p>	<p><b>En bonne voie</b></p>



## UTILISATION DES RESSOURCES

Budget et dépenses effectives (par résultat)  
(en milliers de francs suisses)

Numéro et description du résultat escompté	Budget 2014-2015 approuvé	Budget 2014-2015 après virements	Dépenses 2014*
VIII.5 L'OMPI collabore efficacement avec d'autres processus et instances de négociation de l'ONU et d'autres organisations intergouvernementales	1 105	2 777	1 215
IX.1 Services d'appui efficaces, efficients, de qualité et tournés vers la clientèle, à l'intention à la fois des clients internes et des parties prenantes externes	44 878	41 728	20 508
IX.4 Une Organisation écologiquement et socialement responsable assurant la sûreté et la sécurité du personnel, des délégués, des visiteurs, de l'information et des biens	1 417	2 931	1 385
<b>Total</b>	<b>47 400</b>	<b>47 436</b>	<b>23 108</b>

\* Chiffres provisoires, sous réserve d'audit par les vérificateurs externes des comptes.

Budget et dépenses effectives (dépenses de personnel et autres dépenses)  
(en milliers de francs suisses)

	Budget 2014-2015 approuvé	Budget 2014-2015 après virements	Dépenses 2014*	Taux d'utilisation (%)
Dépenses de personnel	19 429	19 658	9 507	48%
Autres dépenses	27 970	27 777	13 601	49%
<b>TOTAL</b>	<b>47 400</b>	<b>47 436</b>	<b>23 108</b>	<b>49%</b>

\* Chiffres provisoires, sous réserve d'audit par les vérificateurs externes des comptes.

NOTE : Le budget 2014-2015 après virements tient compte des virements effectués au 31 mars 2015 pour répondre aux besoins durant l'exercice biennal 2014-2015 conformément à l'article 5.5 du Règlement financier.

A. Budget 2014-2015 après virements

24.13 Le budget 2014-2015 après virements tient compte d'une légère augmentation par rapport au budget 2014-2015 approuvé. La nette diminution des dépenses autres que les dépenses de personnel est due, d'une part, à la mise en œuvre de mesures d'économie et, d'autre part, au transfert de ressources supplémentaires au programme pour i) les activités relatives au CCI et ii) l'inauguration de la nouvelle salle de conférence de l'OMPI, dont le coût total a été imputé au programme bien que plusieurs autres programmes aient été impliqués dans la mise en œuvre de cet événement.

24.14 L'augmentation des dépenses autres que les dépenses de personnel est principalement due à des régularisations de fonctions continues et au redéploiement de trois postes dans le programme en vue d'appuyer le Comité d'appel de l'OMPI, ainsi qu'à la maintenance et la rénovation des locaux.

24.15 Le transfert de ressources par résultats escomptés est essentiellement dû à la redistribution des ressources en personnel pour la mise en œuvre des activités relatives à l'environnement et à une coopération accrue avec d'autres institutions des Nations Unies en ce qui concerne i) les achats et ii) la gestion de vastes projets de construction et de rénovation.

B. Utilisation du budget en 2014

24.16 L'utilisation du budget se situe dans la fourchette prévue des 40 à 60% pour la première année de l'exercice biennal et est considérée comme étant en bonne voie.

**PROGRAMME 25                    TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE  
LA COMMUNICATION**

**Chef de programme            M. A. Sundaram**

**APERÇU DES PROGRÈS RÉALISÉS EN 2014**

25.1 Les points saillants indiqués ci-après servent d'indicateurs des progrès réalisés dans le domaine des services d'infrastructure et des services opérationnels (y compris les services Internet) en 2014 :

- i) La résilience de l'infrastructure des TIC et la continuité des services ont continué d'être améliorées. Les essais préliminaires ont donné des résultats encourageants.
- ii) L'infrastructure des TIC pour la nouvelle salle de conférence de l'OMPI a été achevée à temps pour son ouverture en vue de la vingt-deuxième session du PBC et de la quarante-quatrième série de réunions des assemblées de l'OMPI.
- iii) Grâce à une étroite collaboration, les attentes des principaux secteurs opérationnels en matière de capacités informatiques ont été mieux appréhendées et répertoriées. En conséquence, des accords de prestation de services ont été établis pour rendre expressément compte des besoins en matière de TIC pour les différents secteurs et permettre un suivi et une surveillance plus systématiques.
- iv) Dans un environnement de travail en constante mutation, des évolutions technologiques ont été explorées en vue d'élaborer une stratégie future pour répondre au besoin naissant de mobilité, par exemple au moyen d'appareils portables (tablettes et smartphones) par opposition aux appareils informatiques traditionnels (ordinateurs de bureau et ordinateurs portables).
- v) Les télécommunications mobiles ont été améliorées grâce à des services plus intégrés proposés à un coût plus faible. Conformément à la pratique observée dans ce secteur, un système de gestion des appareils mobiles a été introduit pour assurer des communications économiques par différents moyens entre les membres de personnel de l'OMPI où qu'ils se trouvent.
- vi) Poursuite de la migration des plates-formes traditionnelles vers des serveurs virtuels, regroupement des licences de bases de données, optimisation des politiques en matière de gestion des comptes d'utilisateurs non utilisés.

25.2 Si les travaux relatifs à la sécurité de l'information étaient déjà en grande partie opérationnels, l'année 2014 a vu plusieurs réalisations majeures qui ont nettement contribué à renforcer la protection et la sécurité des données et des systèmes de l'OMPI.

25.3 Dans le cadre du processus d'amélioration continue voulu par la norme ISO 27001, le PCT a passé une nouvelle certification à la version 2013 actualisée de cette norme (ISO 27001:2013), sans problème de conformité majeur ou mineur. À cette occasion, une série d'évaluations des risques liés aux prestataires de services tiers a été effectuée afin d'améliorer la sécurité de la chaîne d'approvisionnement en matière de services.

25.4 La Section de la sécurité informatique a contribué à la sélection et à la mise en œuvre d'une solution de gestion globale des risques (Acuity Stream) de manière à renforcer les capacités en la matière au sein de l'OMPI et de permettre l'intégration complète des processus de gestion des risques fondés sur les normes ISO dans le cadre des stratégies de gestion des risques à l'échelle de l'Organisation. Les activités de gestion des risques fondées sur les normes ISO pour le PCT ont été considérablement renforcées grâce au déploiement de cette solution, qui permet d'obtenir de meilleurs comptes rendus et de visualiser en temps réel les niveaux de risque et les mesures de prévention correspondantes.

25.5 La Section de la sécurité informatique a également collaboré étroitement avec les équipes de développement du PCT pour élaborer et mettre en œuvre une approche sécurisée fondée sur le cycle de vie des applications, de façon que les exigences et contrôles en matière de sécurité informatique soient

pris en considération dès le début d'un projet de développement, ce qui réduit massivement le travail en aval nécessaire pour que les applications puissent passer les tests de sécurité.

25.6 Un projet de déploiement complet du système ArcSight de gestion des événements liés à la sécurité et de l'information connexe (SEIM) a été achevé, qui offre une meilleure visibilité sur les risques potentiels sur le réseau de l'OMPI et favorise des réactions plus efficaces et rationnelles.

25.7 L'année 2014 a également vu le lancement d'une solution visant à sensibiliser les utilisateurs à la question de l'hameçonnage. La première de ces campagnes s'est traduite par une hausse spectaculaire du nombre de tentatives d'hameçonnage rapportées par la communauté des utilisateurs.

25.8 Le nombre d'incidents majeurs relatifs à la sécurité informatique a été très faible tout au long de l'année, un seul incident ayant touché un service entier.

## DONNÉES RELATIVES À L'EXÉCUTION

<b>Résultat escompté</b> : IX.1 Services d'appui efficaces, efficients, de qualité et tournés vers la clientèle, à l'intention à la fois des clients internes et des parties prenantes externes				
<b>Indicateurs d'exécution</b>	<b>Niveaux de référence</b>	<b>Objectifs visés</b>	<b>Données relatives à l'exécution</b>	<b>Code de couleurs</b>
Les TIC sont hébergées et gérées de manière rentable, conformément aux demandes liées à l'activité.	<p><i>Niveau de référence actualisé à fin 2013</i> :</p> <p>Coût mensuel de l'appui au serveur de l'Organisation : 280 dollars;</p> <p>Coût mensuel du serveur virtuel (2 cœurs et 8 Go) : 229 dollars;</p> <p>Coût mensuel moyen du stockage haute performance : 420 dollars /To</p> <p>Coût mensuel moyen de sauvegarde : 53,9 dollars</p> <p><i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015</i> :</p> <p>Coûts unitaires des serveurs physiques et virtuels dédiés au stockage et à la sauvegarde</p>	Les coûts unitaires d'hébergement des infrastructures sont inférieurs ou égaux au niveau de référence.	<p>Les taux pour 2014 n'ont pas changé par rapport aux niveaux de référence actualisés pour 2013.</p> <p>De nouveaux tarifs négociés en 2014 entreront en vigueur en 2015 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Coût unitaire des serveurs : 448 francs suisses/mois; coût unitaire par To de stockage : 299 francs suisses/mois</li> <li>- Coût unitaire de sauvegarde par To de stockage : 370 francs suisses/mois (à fin 2014)</li> <li>- Nombre d'incidents de service à impact moyen ou fort : 1,75 par mois</li> </ul>	<b>En bonne voie</b>
Nombre d'accords de niveau de service pour les systèmes et services hébergés qui sont conformes au cadre défini pour les TIC	Cadre relatif aux accords sur le niveau de services en place pour les TIC	Pourcentage d'accords sur le niveau de service qui sont conformes au cadre défini pour les TIC	6 nouveaux accords signés (Enterprise Communication System, IRIS, IRPI, PCT, PEARL, SIGAGIP) conformément au cadre défini pour les TIC (100%)	<b>En bonne voie</b>

## Rapport sur l'exécution du programme en 2014

Continuité de service des systèmes TIC critiques	<p><i>Niveau de référence actualisé à fin 2013 :</i> 2 centres de données étroitement liés établis; infrastructure de serveur et de réseau partiellement mise au point pour appuyer ces 2 centres; 38 services essentiels ont été évalués et des mesures adaptées ont été mises en œuvre pour limiter les risques et garantir une amélioration de leur disponibilité.</p> <p><i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015 :</i> Les données sont sauvegardées hors ligne, la restauration des données peut prendre plusieurs jours.</p>	Les systèmes critiques peuvent être restaurés rapidement et sans perte de données en cas de graves perturbations localisées.	La résilience de l'infrastructure des TIC et la continuité des services ont continué d'être améliorées. Les essais préliminaires ont donné des résultats encourageants.	<b>En bonne voie</b>
Pourcentage d'utilisateurs et de secteurs d'activité qui sont satisfaits des services dans le domaine des TIC.	<p><i>Niveau de référence actualisé à fin 2013 :</i> Enquête 2013 sur le service d'assistance : Note "Très satisfait" octroyée par 64% des participants</p> <p><i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015 :</i> Satisfaction du personnel d'encadrement au début de l'exercice biennal</p>	Maintien ou amélioration par rapport au niveau de référence	Enquête 2014 sur le service d'assistance : Note "Très satisfait" octroyée par 67% des participants	<b>En bonne voie</b>
Technologies de la communication globales et intégrées facilement accessibles aux membres du personnel.	Disponible sur les ordinateurs de bureau (et les ordinateurs portables)	Disponible sur d'autres appareils mobiles	Accès à l'Intranet et à la messagerie vocale de l'Organisation au moyen des téléphones portables de l'OMPI	<b>En bonne voie</b>
<b>Résultat escompté :</b> IX.4 Une Organisation écologiquement et socialement responsable assurant la sûreté et la sécurité du personnel, des délégués, des visiteurs, de l'information et des biens				
<b>Indicateurs d'exécution</b>	<b>Niveaux de référence</b>	<b>Objectifs visés</b>	<b>Données relatives à l'exécution</b>	<b>Code de couleurs</b>
Renforcement de la sécurité de l'information aux fins de protection contre le nombre croissant de cyberattaques	Absence de faille critique dans les systèmes d'information de l'OMPI	Absence de faille critique dans les systèmes d'information de l'OMPI	Absence de faille critique dans les systèmes d'information de l'OMPI	<b>En bonne voie</b>

État d'avancement des processus de certification ISO 27001 sur la gestion de la sécurité des systèmes d'information	<i>Niveau de référence actualisé à fin 2013 : 156 d'activités de prévention des risques</i>	Niveau de référence résolu à 90% au cours de l'exercice biennal; 60% des nouveaux risques atténués dans les trois mois qui suivent leur identification; services de l'Organisation certifiés selon les besoins; certification PCT maintenue	17 des 156 risques visés dans le niveau de référence étaient non couverts à la fin du quatrième trimestre (11%)	<b>En bonne voie</b>
	PCT certifié ISO 27001:2005 (octobre 2013);		12 nouveaux risques détectés/reportés au quatrième trimestre, dont 8 ont été circonscrits dans les trois mois (66%).	<b>En bonne voie</b>
	Le registre des risques en matière de sécurité de l'information a été mis à jour deux fois par an et a été examiné en détail dans le cadre de la certification ISO 27001 des opérations du PCT.		Transition réussie du PCT à la norme ISO 27001:2013 depuis la norme 27001:2005. Certification octroyée en octobre 2014.	<b>En bonne voie</b>
	<i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015 :</i> Nombre d'activités de prévention des risques en cours au début de l'exercice biennal; section PCT certifiée ISO 27001			
Efficacité des contrôles de sécurité de l'information (audits internes et externes)	5 incidents maximum par an	2 incidents maximum par an	1 incident majeur sur l'année	<b>En bonne voie</b>

## UTILISATION DES RESSOURCES

### Budget et dépenses effectives (par résultat) (en milliers de francs suisses)

Numéro et description du résultat escompté		Budget 2014-2015 approuvé	Budget 2014-2015 après virements	Dépenses 2014*
IX.1	Services d'appui efficaces, efficients, de qualité et tournés vers la clientèle, à l'intention à la fois des clients internes et des parties prenantes externes	43 549	44 448	22 256
IX.4	Une Organisation écologiquement et socialement responsable assurant la sûreté et la sécurité du personnel, des délégués, des visiteurs, de l'information et des biens	1 720	1 897	700
<b>Total</b>		<b>45 269</b>	<b>46 345</b>	<b>22 957</b>

\* Chiffres provisoires, sous réserve d'audit par les vérificateurs externes des comptes.

## Rapport sur l'exécution du programme en 2014

### Budget et dépenses effectives (dépenses de personnel et autres dépenses) (en milliers de francs suisses)

	Budget 2014-2015 approuvé	Budget 2014-2015 après virements	Dépenses 2014*	Taux d'utilisation (%)
Dépenses de personnel	14 944	15 421	7 332	48%
Autres dépenses	30 325	30 924	15 625	51%
<b>TOTAL</b>	<b>45 269</b>	<b>46 345</b>	<b>22 957</b>	<b>50%</b>

\* Chiffres provisoires, sous réserve d'audit par les vérificateurs externes des comptes.

NOTE : Le budget 2014-2015 après virements tient compte des virements effectués au 31 mars 2015 pour répondre aux besoins durant l'exercice biennal 2014-2015 conformément à l'article 5.5 du Règlement financier.

#### A. Budget 2014-2015 après virements

25.9 L'augmentation globale d'environ un million de francs suisses dans le budget 2014-2015 après virements par rapport au budget 2014-2015 approuvé découle principalement d'une augmentation des autres dépenses qui est le résultat net, d'une part, des mesures de maîtrise des coûts mises en œuvre en 2014-2015 et, d'autre part, des ressources supplémentaires allouées au programme pour couvrir les coûts afférents au CCI, à la mise en œuvre d'une infrastructure résiliente pour les bureaux extérieurs et à l'hébergement de la base de données terminologiques Pearl. L'augmentation des dépenses de personnel découle essentiellement des reclassements et régularisations effectués. Ces augmentations sont répercutées sous le résultat escompté XI.1.

#### B. Utilisation du budget en 2014

25.10 L'utilisation du budget se situe dans la fourchette prévue des 40 à 60% pour la première année de l'exercice biennal et est en bonne voie.

**PROGRAMME 26 SUPERVISION INTERNE**

**Chef de programme** M. T. Efendioglu (directeur par intérim de la Division de la supervision interne)

**APERÇU DES PROGRÈS RÉALISÉS EN 2014**

26.1 La Division de la supervision interne a passé avec succès deux évaluations externes de la qualité de ses fonctions d'audit et d'évaluation en 2014. La fonction d'audit interne<sup>61</sup> a été jugée conforme d'une manière générale aux normes, au Code de déontologie de l'Institut des auditeurs internes et à la définition de l'audit interne, soit la meilleure appréciation possible. L'examen de la fonction d'évaluation a permis de conclure qu'elle était d'une manière générale conforme aux règles et normes du GNUE.

26.2 La Division de la supervision interne a également contribué à la révision de la Charte de la supervision interne de l'OMPI, qui a été approuvée par l'Assemblée générale le 30 septembre 2014. Les changements suivants ont été apportés à cette occasion : i) changement du nom de la "Division de l'audit et de la supervision internes" en "Division de la supervision interne"; ii) application obligatoire des normes internationales et des lignes directrices et normes de l'ONU; iii) participation accrue de l'Organe consultatif indépendant de surveillance (OCIS) à l'élaboration du programme de travail de la Division; et iv) diffusion publique des rapports internes d'audit et d'évaluation et des rapports sur la gestion. L'OMPI est la première institution spécialisée des Nations Unies à adopter ces pratiques, qui sont déjà répandues au Secrétariat et dans les Fonds et Programmes de l'ONU. Le premier rapport de la Division de la supervision interne a été mis en ligne fin 2014; des rapports supplémentaires seront publiés en 2015.

26.3 La Division de la supervision interne a publié six rapports d'audit, trois rapports d'évaluation et la validation du rapport final sur l'exécution du programme en 2012-2013 (WO/PBC/22/9), comprenant au total 74 recommandations d'améliorations. Le plan de supervision a été élaboré au moyen de la méthodologie d'évaluation des risques mise au point par la division compte tenu des entités et processus opérationnels pertinents de l'OMPI et des contributions reçues des États membres, de l'OCIS, de la haute direction et du vérificateur externe des comptes. Les activités d'audit et d'évaluation ont porté sur divers aspects de l'exécution des programmes et des projets, dont la gestion axée sur les résultats, la gestion des données, la sécurité informatique, la gestion des connaissances et la gestion des événements au sein de l'Organisation.

26.4 La Division de la supervision interne a ouvert 21 dossiers d'enquête et en a clôturé 19 en 2014. En moyenne, toutes les procédures ont été menées à bien dans les délais fixés par la politique de l'OMPI en matière d'enquêtes. Plus de 50% de ces dossiers se rapportaient à des cas de harcèlement, de déclarations ou activités incompatibles avec les obligations incombant aux fonctionnaires internationaux et de fraude aux prestations et avantages.

26.5 Afin de mieux appréhender les attentes des collègues et de recueillir leur avis sur les activités de supervision, la Division a continué d'utiliser les enquêtes de satisfaction lancées à l'origine en 2013. Ces enquêtes, qui font apparaître un taux de satisfaction moyen de 84%, lui ont permis de mieux cerner les attentes et les domaines à améliorer.

26.6 En 2014, la Division de la supervision interne a poursuivi ses activités de communication à l'intention du personnel, de la direction et des États membres à l'aide de différentes présentations et de deux bulletins d'information. La Division de la supervision interne a également organisé la réunion annuelle des chefs des services d'audit interne des organismes ayant leur siège en Europe.

26.7 La division a assuré le suivi des recommandations de supervision des années précédentes afin de garantir leur application effective par la direction, confirmant que 94 recommandations avaient été clôturées en 2014. La division a continué de fournir à la direction de l'OMPI des avis et retours d'information spécialisés les questions de contrôle interne et de gestion du risque et sur d'autres questions telles que la rédaction ou la révision des politiques et la préparation des examens externes.

26.8 L'activité de la Division de la supervision interne a continué d'être étroitement supervisée par l'OCIS. Elle a ainsi pu bénéficier des conseils de l'Organe quant à la mise en œuvre de son plan de supervision.

<sup>61</sup> <http://www.wipo.int/about-wipo/en/oversight/iaod/>

DONNÉES RELATIVES À L'EXÉCUTION

<b>Résultat escompté : IX.8 Renforcement de l'obligation redditionnelle, de l'apprentissage institutionnel, de l'optimisation des ressources financières, de l'administration, du contrôle interne et de la gestion institutionnelle avec le concours d'une supervision indépendante efficace</b>				
Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
Non-ingérence et indépendance perçue par les principales parties prenantes	<p><i>Niveau de référence actualisé à fin 2013 : aucune ingérence dans les travaux de la Division de la supervision interne</i></p> <p><i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015 : aucune ingérence dans les travaux de la Division de la supervision interne</i></p>	Indépendance totale et indépendance perçue par les principales parties prenantes (clients/OCIS/États membres)	<p>Aucune ingérence dans les travaux de la Division de la supervision interne, ainsi qu'il ressort du rapport annuel publié sous la cote WO/PBC/22/4.</p> <p>Les cas d'atteintes perçues à l'indépendance ont été renvoyés à l'OCIS conformément au paragraphe 18 de la charte.</p>	<b>En bonne voie</b>
EFFICACITÉ – Pourcentage des travaux de la Division de la supervision interne qui couvrent des domaines à haut risque/de la plus haute importance	<p><i>Niveau de référence actualisé à fin 2013 : Tous les travaux (100%) couvrent des secteurs à haut risque ou de la plus haute importance</i></p> <p><i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015 : Tous les travaux (100%) couvrent des secteurs à haut risque ou de la plus haute importance</i></p>	Tous les travaux (100%) couvrent des secteurs à haut risque/de la plus haute importance	Tous les travaux (100%) couvrent des secteurs à haut risque/de la plus haute importance	<b>En bonne voie</b>
EFFICIENCE : a) achèvement des rapports de supervision dans les délais impartis et conformément aux normes de qualité; b) nombre d'audits et d'évaluations terminés conformément au plan de supervision; c) nombre de plaintes/rapports pour faute professionnelle possible traités	<p><i>Niveau de référence actualisé à fin 2013 :</i> a) délai moyen de trois mois pour la clôture des enquêtes; b) 7 audits et 2 évaluations; c) 19 enquêtes; d) tous les travaux ont été menés conformément aux normes.</p> <p><i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015 :</i> a) enquêtes, audits/évaluations réalisés en moyenne en 10 mois et en 5 mois en 2012; b) 3 audits et 5 évaluations menés à bien en 2012; c) 15 enquêtes clôturées en 2011 et 23 en 2012; d) tous les travaux de supervision ont été menés conformément aux normes.</p>	<p>a) enquêtes réalisées en 6 mois en moyenne, audits et évaluations en 5 mois;</p> <p>b) 12 audits et 6 évaluations menés à bien;</p> <p>c) au moins 15 enquêtes clôturées;</p> <p>d) respect des normes.</p>	<p>a) délai moyen des enquêtes : 79 jours; délai moyen des audits et évaluations : 5 et 6 mois respectivement</p> <p>b) 6 rapports d'audit<sup>62</sup>, 3 rapports d'évaluation<sup>63</sup> et validation du rapport sur l'exécution du programme en 2012-2013 achevée;</p> <p>c) 19 enquêtes clôturées;</p> <p>d) respect des normes confirmé par l'évaluation de la qualité de l'audit et l'OCIS</p>	<b>En bonne voie</b>

<sup>62</sup>

<http://www.wipo.int/about-wipo/en/oversight/iaod/audit/reports.html>

<sup>63</sup>

<http://www.wipo.int/about-wipo/en/oversight/iaod/evaluation/reports.html>.



PERTINENCE, VALEUR AJOUTÉE ET ADMINISTRATION – Économies ou améliorations tangibles en ce qui concerne les processus et systèmes opérationnels	Non disponible	À déterminer	Données disponibles fin 2015.	n.d. pour 2014
APPRENTISSAGE INSTITUTIONNEL – Assimilation des enseignements et des recommandations tirés des processus de supervision.	90% des recommandations acceptées 90% des recommandations mises en œuvre dans les deux ans	90% des recommandations acceptées 90% des recommandations mises en œuvre dans les deux ans	84% de taux de satisfaction; 100% des recommandations acceptées; 90% des recommandations mises en œuvre dans les deux ans	En bonne voie

## UTILISATION DES RESSOURCES

### Budget et dépenses effectives (par résultat) (en milliers de francs suisses)

Numéro et description du résultat escompté	Budget 2014-2015 approuvé	Budget 2014-2015 après virements	Dépenses 2014*
IX.8 Renforcement de l'obligation redditionnelle, de l'apprentissage institutionnel, de l'optimisation des ressources financières, de l'administration, du contrôle interne et de la gestion institutionnelle avec le concours d'une supervision indépendante efficace	5 116	5 062	2 329
<b>Total</b>	<b>5 116</b>	<b>5 062</b>	<b>2 329</b>

\* Chiffres provisoires, sous réserve d'audit par les vérificateurs externes des comptes.

## Rapport sur l'exécution du programme en 2014

### Budget et dépenses effectives (dépenses de personnel et autres dépenses) (en milliers de francs suisses)

	Budget 2014-2015 approuvé	Budget 2014-2015 après virements	Dépenses 2014*	Taux d'utilisation (%)
Dépenses de personnel	4 396	4 358	1 993	46%
Autres dépenses	720	704	336	48%
<b>TOTAL</b>	<b>5 116</b>	<b>5 062</b>	<b>2 329</b>	<b>46%</b>

\* Chiffres provisoires, sous réserve d'audit par les vérificateurs externes des comptes.

NOTE : Le budget 2014-2015 après virements tient compte des virements effectués au 31 mars 2015 pour répondre aux besoins durant l'exercice biennal 2014-2015 conformément à l'article 5.5 du Règlement financier.

#### A. Budget 2014-2015 après virements

26.9 Le budget 2014-2015 après virements fait apparaître un léger ajustement à la baisse compte tenu de gains d'efficacités.

#### B. Utilisation du budget en 2014

26.10 L'utilisation du budget se situe dans la fourchette prévue des 40 à 60% pour la première année de l'exercice biennal et est en bonne voie.

**PROGRAMME 27 SERVICES DE CONFÉRENCES ET SERVICES LINGUISTIQUES****Chef de programme M. A. Sundaram****APERÇU DES PROGRÈS RÉALISÉS EN 2014**

27.1. Au cours de l'année considérée, le Secrétariat a continué de mettre en œuvre efficacement la politique linguistique de l'OMPI en élargissant la couverture en six langues aux groupes de travail, de manière progressive et à moindre coût. Conformément au calendrier établi par les États membres, la couverture a été élargie en 2014 au Groupe de travail du PCT et au Groupe de travail sur le développement juridique du système de La Haye concernant l'enregistrement international des dessins et modèles industriels.

27.2. L'application rigoureuse des mesures de rationalisation et de contrôle du nombre et du volume des documents pour toutes les réunions a permis de maintenir le volume de traduction à un niveau similaire à celui de l'année précédente, et ce malgré l'élargissement de la couverture linguistique aux deux grands groupes de travail susmentionnés.

27.3. Les services linguistiques ont continué d'avoir recours à la sous-traitance de services de traduction : en 2014, 59% du volume de travail a été sous-traité à des traducteurs indépendants ou à des agences de traduction, contre 56% en 2013. Afin de veiller à la qualité des traductions, les mesures de contrôle de la qualité ont été encore améliorées avec l'aide de l'équipe d'experts traducteurs et réviseurs en interne. De nouvelles mesures et procédures de travail ont été élaborées et rationalisées pour toutes les sections linguistiques. Le taux global de contrôle de la qualité est passé de moins de 10% avant la mise en œuvre de la politique linguistique (fin 2011) à 39% environ en 2014.

27.4. En s'appuyant sur les nouveaux outils de traduction et de terminologie assistées par ordinateur (TAO), qui ont été entièrement intégrés en 2014, le programme a mis en route un projet de terminologie innovant dont l'objet est la publication de données terminologiques dans les six langues de l'ONU, au moyen de la plate-forme terminologique WIPO Pearl qui a été lancée récemment et qui, pour l'heure, contient uniquement des entrées liées au PCT.

27.5. En outre, la notion de "qualité à la source" a été renforcée à l'issue d'une révision globale de la relation contractuelle de l'Organisation avec les traducteurs externes. Seuls les traducteurs remplissant les critères établis ont été retenus, et les nouveaux traducteurs indépendants engagés ont dû se soumettre à une procédure d'examen rigoureuse. Par ailleurs, un système de paiement en lien avec la qualité des traductions sous-traitées et le respect des délais a été introduit.

27.6. Des agences de traduction supplémentaires ont été sélectionnées à l'issue d'appels d'offres internationaux afin de répondre aux besoins de traduction en arabe, en chinois et en russe, compte tenu des enseignements tirés en matière de sous-traitance de traductions vers le français et l'espagnol.

27.7. Ces différentes mesures ont permis de réaliser des économies, et le coût de la traduction a été ramené de 0,63 franc suisse par mot en 2013 à 0,59 franc suisse en 2014.

27.8. Des services d'interprétation efficaces et de qualité ont continué d'être fournis lors de toutes les réunions et manifestations de l'OMPI, selon les besoins.

27.9. Après plusieurs années de forte augmentation, le nombre de réunions organisées à Genève s'est stabilisé en 2014, après avoir atteint un niveau record en 2013, essentiellement du fait de la conférence diplomatique et de la session extraordinaire des assemblées. Le nombre de conférences intergouvernementales tenues à Genève a légèrement, passant de 108 en 2013 à 101 en 2014. D'autre part, le nombre de réunions ad hoc (visites d'étude, consultations, groupes, réunions bilatérales, présentations, manifestations parallèles, visites officielles et réunions internes) pendant lesquelles des services ont été fournis a diminué d'environ 4%, passant de 5600 en 2013 à 5400 en 2014. En outre, des services ont été fournis lors de 81 réunions au total (contre 80 en 2013) tenues en dehors des heures de réunion habituelles, c'est-à-dire après 18 h 30 ou pendant le week-end.

27.10. En vue d'améliorer les services fournis aux parties prenantes aux conférences, un questionnaire électronique a été envoyé de manière systématique aux participants aux sessions principales. Des

## Rapport sur l'exécution du programme en 2014

mécanismes de suivi des retours d'information, d'analyse des résultats et de mise en œuvre des mesures à prendre à cet égard ont également été mis en place.

27.11. S'agissant de la publication en temps voulu des documents de réunion, un système de suivi a été élaboré en 2014 et des données ont été recueillies tout au long de l'année. Les résultats de ces travaux, menés pour la première fois, ont donné lieu à l'examen de mesures à prendre à cet égard, en collaboration avec les secrétariats des réunions.

27.12. Il est particulièrement intéressant de noter que la transition vers les nouvelles installations de conférence et le passage au nouveau système d'enregistrement, inaugurés au cours du dernier trimestre de 2014, se sont déroulés sans accroc. Un système de badges pour les participants aux conférences dont les éléments de sécurité ont été renforcés a été introduit à l'occasion de l'inauguration du Centre d'accès et du transfert des services d'enregistrement aux conférences dans ces nouveaux locaux.

27.13. Tout au long de l'année, l'OMPI a continué de fournir des services d'impression de manière efficace et dans les meilleurs délais. La renégociation des services de location s'est traduite par une baisse des coûts d'impression, qui sont passés de 0,19 franc suisse par page en 2013 à 0,14 franc suisse en 2014 (soit 26% de moins). Afin d'améliorer l'empreinte carbone des réunions de l'OMPI, la pratique consistant à envoyer par courrier des exemplaires papier de l'ordre du jour des réunions a été abandonnée, et le nombre de documents imprimés destinés à être distribués aux comptoirs a été revu à la baisse.

27.14. Suite à l'adoption de la politique de gestion des documents et d'archivage au cours de l'exercice biennal 2012-2013, des travaux ont été entrepris en vue de l'établissement de plans d'archivage.

27.15. Dans le droit fil des efforts déployés continuellement par l'OMPI pour réduire les coûts, les négociations avec les partenaires externes concernant les tarifs des services postaux se sont poursuivies, ce qui s'est traduit par une baisse des tarifs de 4% supplémentaires en 2014.

## DONNÉES RELATIVES À L'EXÉCUTION

<b>Résultat escompté : IX.1 Services d'appui efficaces, efficients, de qualité et tournés vers la clientèle, à l'intention à la fois des clients internes et des parties prenantes externes</b>				
<b>Indicateurs d'exécution</b>	<b>Niveaux de référence</b>	<b>Objectifs visés</b>	<b>Données relatives à l'exécution</b>	<b>Code de couleurs</b>
Pourcentage de participants internes et externes satisfaits des services de conférence de l'OMPI	<i>Niveau de référence actualisé à fin 2013 : les résultats d'une enquête de satisfaction menée en 2013 ont indiqué que 98% des utilisateurs jugeaient la qualité globale des services de conférence de l'OMPI excellents (64%) ou bons (34%).</i>  <i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015 : taux à la fin de 2013</i>	Augmentation de 10% en 2015	Les résultats d'une enquête de satisfaction menée en 2014 ont indiqué que 97% des utilisateurs jugeaient la qualité globale des services de conférence de l'OMPI excellents (48%) ou bons (49%).	<b>En bonne voie</b>

<p>Mise en œuvre efficace de la politique linguistique de l'OMPI</p>	<p><i>Niveau de référence actualisé à fin 2013</i> : la politique linguistique a été élargie à tous les comités permanents et des organes principaux de l'OMPI.</p>	<p>Traductions de qualité à mettre à la disposition de tous les comités / organes principaux</p>	<p>La couverture en six langues a été étendue à deux groupes de travail (Groupe de travail du PCT et Groupe de travail sur le développement juridique du système de La Haye concernant l'enregistrement international des dessins et modèles industriels) conformément à ce que les États membres avaient décidé.</p>	<p>En bonne voie</p>
	<p><i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015</i> : offre linguistique limitée à certains comités / organes principaux; documents de longueur variables</p>	<p>Longueur des documents destinés aux comités / organes principaux ramenée à 3300 mots</p>	<p>Malgré les efforts fournis, il n'a pas été possible de limiter la longueur de tous les documents à 3300 mots. Des efforts supplémentaires seront déployés en 2015 en vue d'appliquer de manière plus rigoureuse les mesures de rationalisation et de contrôle.</p>	<p>Pas en bonne voie</p>
<p>Coût par mot traduit</p>	<p><i>Niveau de référence actualisé à fin 2013</i> : 0,63 franc suisse par mot en moyenne</p>	<p><i>Objectif fixé</i> : maintien de ce coût moyen</p>	<p>0,59 franc suisse par mot</p>	<p>En bonne voie</p>
	<p><i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015</i> : à déterminer</p>	<p><i>Objectif initial dans le programme et budget 2014-2015</i> : à déterminer</p>		
<p>Qualité de la traduction</p>	<p><i>Niveau de référence actualisé à fin 2013</i> : 96% de documents qui respectent les critères de qualité</p>	<p>Pourcentage de documents qui respectent les critères de qualité</p>	<p>La qualité des traductions a été relevée à 97% grâce aux efforts déployés par l'équipe d'experts en interne s'agissant du contrôle de la qualité des traductions sous-traitées, comme le confirme l'enquête de satisfaction adressée aux États membres et à d'autres parties prenantes.</p>	<p>Non évaluable</p>
	<p><i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015</i> : pourcentage de documents qui respectent les critères de qualité</p>			
<p>Réduction des coûts d'impression (par page)</p>	<p><i>Niveau de référence actualisé à fin 2013</i> : 0,19 franc suisse par page en moyenne en 2013</p>	<p><i>Objectif fixé</i> : diminution de 5% du coût moyen par page</p>	<p>Les mesures visant à améliorer le rapport coût-efficacité se sont traduites par une diminution de 26% des coûts d'impression, qui se sont établis à 0,14 franc suisse en 2014.</p>	<p>En bonne voie</p>
	<p><i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015</i> : à déterminer</p>	<p><i>Objectif initial dans le programme et budget 2014-2015</i> : à déterminer</p>		
<p>Publication en temps voulu des documents pour les comités et groupes de travail</p>	<p><i>Niveau de référence actualisé à fin 2013</i> : 26% des documents publiés dans toutes les langues deux mois avant les réunions concernées</p>	<p>65% des documents publiés deux mois avant les réunions concernées</p>	<p>41% des documents publiés dans toutes les langues deux mois avant les réunions concernées</p>	<p>Pas en bonne voie</p>
	<p><i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015</i> : pourcentage de documents publiés deux mois avant les réunions concernées (à déterminer)</p>			

UTILISATION DES RESSOURCES

Budget et dépenses effectives (par résultat)  
(en milliers de francs suisses)

Numéro et description du résultat escompté	Budget 2014-2015 approuvé	Budget 2014-2015 après virements	Dépenses 2014*
IX.1 Services d'appui efficaces, efficients, de qualité et tournés vers la clientèle, à l'intention à la fois des clients internes et des parties prenantes externes	41 117	40 151	17 882
<b>Total</b>	<b>41 117</b>	<b>40 151</b>	<b>17 882</b>

\* Chiffres provisoires, sous réserve d'audit par les vérificateurs externes des comptes.

Budget et dépenses effectives (dépenses de personnel et autres dépenses)  
(en milliers de francs suisses)

	Budget 2014-2015 approuvé	Budget 2014-2015 après virements	Dépenses 2014*	Taux d'utilisation (%)
Dépenses de personnel	30 238	29 551	13 482	46%
Autres dépenses	10 879	10 601	4 400	42%
<b>TOTAL</b>	<b>41 117</b>	<b>40 151</b>	<b>17 882</b>	<b>45%</b>

\* Chiffres provisoires, sous réserve d'audit par les vérificateurs externes des comptes.

NOTE : Le budget 2014-2015 après virements tient compte des virements effectués au 31 mars 2015 pour répondre aux besoins durant l'exercice biennal 2014-2015 conformément à l'article 5.5 du Règlement financier.

A. Budget 2014-2015 après virements

27.16. La diminution qui ressort du budget 2014-2015 après virements découle i) de la réaffectation d'un poste en vue de renforcer les services administratifs à l'Académie de l'OMPI et ii) des ajustements apportés au budget en raison des économies réalisées par rapport aux services de traduction et d'impression essentiellement.

B. Utilisation du budget en 2014

27.17. L'utilisation du budget se situe dans la fourchette prévue des 40 à 60% pour la première année de l'exercice biennal et est considérée comme étant en bonne voie.

**PROGRAMME 28 SÛRETÉ ET SÉCURITÉ****Chef de programme M. A. Sundaram****APERÇU DES PROGRÈS RÉALISÉS EN 2014**

28.1 Les coûts des services de sûreté et de sécurité en 2014 sont toujours conformes à ceux des années antérieures en pourcentage des dépenses totales de l'Organisation. Le programme a continué d'assurer la gestion des systèmes de sécurité et de sûreté de l'ensemble de l'Organisation tout au long de l'année, y compris des systèmes du nouveau centre de conférence de l'OMPI, inauguré en septembre 2014.

28.2 En 2014, un certain nombre d'objectifs importants ont été atteints en matière de sûreté et de sécurité, notamment l'inauguration du nouveau Centre d'accès de l'OMPI (réception du bâtiment AB) et du Centre des opérations de coordination de sécurité à temps pour que la vingt-deuxième session du Comité du programme et budget (PBC) et la cinquante-quatrième série de réunions des assemblées de l'OMPI puissent s'y tenir. En outre, à la fin de 2014, le projet H-MOSS était sur le point d'être achevé : 95% des nouveaux systèmes étaient entièrement opérationnels, notamment un système de contrôle d'accès, des mesures hautement perfectionnées de détection des intrusions, un système de contrôle de vidéosurveillance, un système de communication et d'intervention en cas d'urgence et un système de détection d'incendie et de lutte contre les incendies. Ces améliorations ont grandement renforcé la sûreté et la sécurité sur l'ensemble du site de l'OMPI et, conformément au plan de mise en œuvre du projet, ont permis une diminution progressive, mais inférieure aux prévisions, des effectifs de sécurité sur place.

28.3 Le projet H-MOSS devrait s'achever en 2015. Aussi, la mise en place de plusieurs mesures connexes portant sur des aspects relatifs à la sûreté et à la sécurité non essentiels (perfectionnement des systèmes d'éclairage dans deux locaux ainsi que du système radio VHF, amélioration de l'accès et des systèmes de vidéosurveillance pour le bâtiment CAM), qui devait initialement avoir lieu en 2014-2015, a été reportée à l'exercice biennal 2016-2017.

28.4 Afin d'optimiser la capacité de fonctionnement du Centre des opérations de coordination de sécurité et des nouveaux systèmes, le personnel chargé de la sûreté et de la sécurité ainsi que les membres de l'équipe d'agents de sécurité sur place ont suivi des formations spécialisées. De nouvelles procédures en matière de gestion de la sûreté ont été mises en œuvre, et les procédures opérationnelles normalisées et les politiques applicables ont été actualisées. Par ailleurs, un nouveau système d'évaluation des résultats des agents de sécurité a été élaboré et intégré dans les procédures opérationnelles normalisées, en vue de renforcer l'efficacité et la capacité d'intervention en cas d'urgence.

28.5 En novembre 2014, à l'issue d'audits d'évaluation de la sûreté et de la sécurité des bureaux de Rio de Janeiro et de New York, un certain nombre de recommandations ont été formulées à l'intention des deux bureaux en vue de renforcer la sûreté et la sécurité du personnel de l'OMPI, de mieux protéger les biens de l'Organisation et de veiller au respect des procédures établies par l'ONU dans ce domaine. En outre, un programme de sensibilisation destiné aux bureaux extérieurs de l'OMPI a été élaboré sous l'égide du Centre des opérations de coordination de sécurité afin de mieux traiter les questions de gestion de la sûreté et de la sécurité en mettant à profit la coordination et le service d'appui en matière de sécurité, disponible 24 heures sur 24 et sept jours sur sept.

28.6 Le nombre total d'incidents en lien avec la sûreté et la sécurité signalés en 2014 est resté faible : seuls deux incidents liés à la sûreté ont entraîné des blessures. Le pourcentage total d'incidents liés à la sûreté ayant entraîné des blessures s'élevait à 0,9% en 2014.

DONNÉES RELATIVES À L'EXÉCUTION

Résultat escompté : IX.4 Une Organisation écologiquement et socialement responsable assurant la sûreté et la sécurité du personnel, des délégués, des visiteurs, de l'information et des biens				
Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
<p>Pourcentage de membres du personnel, de délégués et de visiteurs de l'OMPI qui signalent une blessure ou un incident du travail.</p>	<p><i>Niveau de référence actualisé à fin 2013 :</i> le pourcentage total d'incidents ayant causé des blessures à des membres du personnel a été nettement inférieur à 2% en 2012-2013 (6 en 2012; 4 en 2013).</p> <p><i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015 :</i> 2% ou moins du nombre total de parties prenantes/clients signalant une blessure ou un incident lié au travail.</p>	2% ou moins	<p>Le pourcentage total d'incidents liés à la sûreté ayant entraîné des blessures s'élevait à 0,9% en 2014; deux incidents liés à la sûreté ont été signalés.</p>	En bonne voie
<p>Pourcentage de demandes d'assistance en matière de sécurité reçues dans les délais pour des conférences ou des manifestations organisées à Genève ou à l'extérieur.</p>	<p><i>Niveau de référence actualisé à fin 2013 :</i> lors de l'exercice biennal, un total de sept audits de conférences/réunions externes ont été réalisés avec le concours des offices nationaux respectifs du DSS de l'ONU et en conformité avec toutes les normes du Système de gestion de la sécurité de l'ONU :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- trois en 2012;</li> <li>- quatre en 2013.</li> </ul> <p>En outre, des audits ont été réalisés pour deux manifestations extérieures directement gérées par l'OMPI. (100% de toutes les demandes ont reçu une réponse en temps opportun)</p> <p>En 2012, deux audits ont été réalisés dans des bureaux externes (Singapour et Tokyo).</p> <p><i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015 :</i> 65% ou plus de demandes d'assistance en matière de sécurité émanant de parties prenantes/clients reçues dans les délais pour des conférences ou des manifestations organisées à Genève ou à l'extérieur.</p>	80% ou plus	<p>En 2014, toutes les demandes (100%) d'assistance en matière de sécurité pour des réunions et réceptions internes organisées à Genève ont reçu une réponse en temps opportun.</p> <p>En novembre 2014, deux audits d'évaluation de la sûreté et de la sécurité des bureaux de Rio de Janeiro et New York ont été menés.</p>	En bonne voie



## UTILISATION DES RESSOURCES

Budget et dépenses effectives (par résultat)  
(en milliers de francs suisses)

Numéro et description du résultat escompté	Budget 2014-2015 approuvé	Budget 2014-2015 après virements	Dépenses 2014*
IX.4 Une Organisation écologiquement et socialement responsable assurant la sûreté et la sécurité du personnel, des délégués, des visiteurs, de l'information et des biens	10 786	10 792	5 360
<b>Total</b>	<b>10 786</b>	<b>10 792</b>	<b>5 360</b>

\* Chiffres provisoires, sous réserve d'audit par les vérificateurs externes des comptes.

Budget et dépenses effectives (dépenses de personnel et autres dépenses)  
(en milliers de francs suisses)

	Budget 2014-2015 approuvé	Budget 2014-2015 après virements	Dépenses 2014*	Taux d'utilisation (%)
Dépenses de personnel	2 351	2 610	1 269	49%
Autres dépenses	8 435	8 182	4 091	50%
<b>TOTAL</b>	<b>10 786</b>	<b>10 792</b>	<b>5 360</b>	<b>50%</b>

\* Chiffres provisoires, sous réserve d'audit par les vérificateurs externes des comptes.

NOTE : Le budget 2014-2015 après virements tient compte des virements effectués au 31 mars 2015 pour répondre aux besoins durant l'exercice biennal 2014-2015 conformément à l'article 5.5 du Règlement financier.

A. Budget 2014-2015 après virements

28.7 La légère augmentation qui ressort du budget 2014-2015 après virements est le résultat net, d'une part, de la mise en œuvre de mesures de maîtrise des coûts au cours de l'exercice biennal 2014-2015 (ressources autres que les ressources en personnel) et, d'autre part, de l'augmentation des ressources en personnel en vue d'améliorer la sûreté et la sécurité à l'OMPI, s'agissant notamment de la maintenance des systèmes et équipements liés à la sûreté et des mesures destinées à assurer une plus grande conformité avec les normes minimales de sécurité opérationnelle pour les villes sièges (H-MOSS) établies par l'ONU.

B. Utilisation du budget en 2014

28.8 L'utilisation du budget se situe dans la fourchette prévue des 40 à 60% pour la première année de l'exercice biennal et est considérée comme étant en bonne voie.

## **PROGRAMME 29 PROJETS DE CONSTRUCTIONS**

**Chef de programme M. A. Sundaram**

### APERÇU DES PROGRÈS RÉALISÉS EN 2014

#### NOUVEAU PROJET DE CONSTRUCTION

29.1 Presque toutes les réparations restantes et tous les travaux de remplacement et de finition, qui avaient démarré à la mi-2011 après la cession de l'ancien entrepreneur général, étaient terminés à la fin 2014. La planification du remplacement des fenêtres du rez-de-chaussée a été finalisée en 2014, avec une mise en œuvre devant débuter initialement en avril 2015, puis reportée à juin, afin de s'adapter à la tenue de la conférence diplomatique. Les travaux devraient durer jusqu'à la fin 2015. La résiliation à l'amiable et d'un commun accord du contrat conclu avec l'ancien entrepreneur général, survenue en juillet 2012, a pris fin à la fin du mois d'août 2014, mettant un terme à toutes les questions restées en suspens au sujet des travaux de substitution relatifs au nouveau bâtiment. Il convient de noter que l'OMPI disposait des fonds suffisants pour couvrir le coût de ces travaux.

#### PROJET DE LA NOUVELLE SALLE DE CONFÉRENCE

29.2 Dans le cadre de la résiliation à l'amiable et d'un commun accord du contrat conclu avec l'ancien entrepreneur général survenue en juillet 2012 ayant pris fin à la fin du mois d'août 2014, l'ancien entrepreneur général a remboursé à l'OMPI le solde définitif qu'il devait au titre du projet. Rappelons qu'en août 2012, le Secrétariat avait pris la responsabilité directe du projet, avec des mandats renforcés pour les architectes, les ingénieurs et le pilote du projet, ainsi que des modifications dans la gouvernance interne et la structure de gestion du projet, afin de gagner en flexibilité et d'aborder un certain nombre de modifications et de questions imprévues au titre du projet, identifiées lors de son exécution de manière dynamique et opportune. Le projet a été livré en plusieurs étapes, divers tests techniques et tests système ayant été réalisés en parallèle, dans chaque secteur. Le nouveau centre d'accès a été livré en juillet 2014; l'aménagement extérieur entre le nouveau bâtiment, la nouvelle salle de conférence de l'OMPI et le bâtiment AB a été livré en août 2014; la nouvelle salle de conférence de l'OMPI à proprement parler a été livrée fin août et mise à disposition pour la tenue de la session du PBC du 1<sup>er</sup> au 5 septembre 2014; l'intégralité de la construction de la nouvelle salle de conférence et de la rénovation de trois étages du bâtiment AB ont été achevées en septembre 2014 et le tout a été mis à disposition pour la session des assemblées de l'OMPI du 22 au 30 septembre 2014, qui incluait l'inauguration de la salle le jour de l'ouverture en présence des États membres de l'OMPI, des observateurs, des fonctionnaires du pays hôte (aux niveaux fédéral, cantonal et municipal), des représentants d'autres institutions des Nations Unies, et des 70 et quelques entreprises et firmes qui avaient contribué à la construction et à l'achèvement du projet. Un certain nombre d'éléments de l'aménagement extérieur ont été laissés de côté et seront abordés au printemps 2015. La nouvelle salle de conférence de l'OMPI et les nouvelles installations ou les installations rénovées adjacentes ont été utilisées par la suite en plusieurs occasions pour des réunions des États membres de l'OMPI et d'autres réunions. Le projet s'est achevé dans les délais pour les assemblées de l'OMPI, même s'il a été retardé d'avril à septembre 2014, compte tenu de la complexité du travail, en particulier lors des derniers mois. En outre, les États membres ont été sollicités en septembre 2014 pour obtenir un budget complémentaire par l'intermédiaire du PBC (documents WO/PBC/22/14 et A/54/11). La validation des comptes de clôture auprès de certaines entreprises et firmes s'est terminée fin 2014, alors que la majorité des comptes devraient être terminés au cours du premier semestre 2015.

## DONNÉES RELATIVES À L'EXÉCUTION

<b>Résultat escompté : IX.1 Services d'appui efficaces, efficaces, de qualité et tournés vers la clientèle, à l'intention à la fois des clients internes et des parties prenantes externes</b>				
<b>Indicateurs d'exécution</b>	<b>Niveaux de référence</b>	<b>Objectifs visés</b>	<b>Données relatives à l'exécution</b>	<b>Code de couleurs</b>
Achèvement de la construction d'une nouvelle salle de conférence conformément aux critères de qualité, au budget et aux délais approuvés	Faire en sorte que la salle soit livrée dans la limite du budget alloué et dans les délais pour les assemblées des États membres de 2014	Assemblées des États membres de 2014 qui se tiendront dans la nouvelle salle de conférence	<p>La nouvelle salle de conférence de l'OMPI a été achevée et livrée dans les délais conformément aux exigences de qualité.</p> <p>La première réunion officielle à avoir eu lieu dans la nouvelle salle de conférence de l'OMPI en 2014 a été la session du PBC du 1<sup>er</sup> au 5 septembre 2014. Les assemblées des États membres de l'OMPI en 2014 se sont déroulées comme prévu dans la nouvelle salle de conférence de l'OMPI du 22 au 30 septembre 2014, avec les cérémonies d'inauguration le premier jour.</p> <p>La situation budgétaire sera évaluée après validation des comptes de clôture en 2015.</p>	<b>En bonne voie</b>
Utilisation de la salle de conférence comme lieu privilégié de réunions et de manifestations organisées par les États membres	À partir de 2015, demandes d'utilisation des installations par les États membres (pour des réunions et des manifestations autres que celles organisées par l'OMPI)	Au moins deux demandes par an émanant des États membres ou d'autres organisations internationales ou entités en vue de l'organisation de réunions ou de manifestations (autres que celles organisées par l'OMPI)	Les données seront disponibles fin 2015.	<b>n.d. pour 2014</b>

**Résultat escompté :** IX.4 Une Organisation écologiquement et socialement responsable assurant la sûreté et la sécurité du personnel, des délégués, des visiteurs, de l'information et des biens

Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
Contrôle des mesures d'accessibilité physique garantissant que la nouvelle salle de conférence et les installations connexes sont conformes aux normes en vigueur lors de la construction	<p><i>Niveau de référence actualisé à fin 2013 : données non disponibles</i></p> <p><i>Niveau de référence initial pour le programme et budget 2014-2015 : Mise en œuvre prévue début 2014, au moment de la livraison de la nouvelle salle de conférence et sur la base de l'évaluation technique et architecturale réalisée en 2013</i></p>	Mise en œuvre prévue début 2014, au moment de la livraison de la nouvelle salle de conférence et sur la base de l'évaluation technique et architecturale réalisée en 2013	Les mesures relatives à l'accessibilité physique mises en œuvre pendant la construction (jusqu'à la fin de la construction en août 2014, plutôt qu'au début de 2014) comprenaient les principales mesures suivantes : i) rampe pour l'accès des fauteuils roulants au podium dans la nouvelle salle de conférence de l'OMPI et tous les sièges (31 en configuration maximale) sur le podium accessibles aux fauteuils roulants, ii) 26 sièges dans 3 lieux différents dans les zones dédiées aux bureaux des délégations accessibles aux fauteuils roulants, iii) la totalité des 850 et quelques fauteuils pour les bureaux des délégations amovibles et remplaçables sur demande par tout autre fauteuil pour personne à mobilité réduite, iv) porte d'issue de secours supplémentaire dans la zone située au bas de la nouvelle salle de conférence de l'OMPI, pour un accès autonome aux fauteuils roulants, directement sur une rampe extérieure menant à l'esplanade, v) rampes pour l'accès des fauteuils roulants aux cabines d'interprétation dans deux nouvelles salles de réunion sur un étage rénové du bâtiment AB, vi) toilettes adaptées à l'accès pour les fauteuils roulants, vii) bandes antidérapantes sur les marches de tous les escaliers à l'intérieur et à l'extérieur de la nouvelle salle de conférence de l'OMPI, viii) rampe pour l'accès aux fauteuils roulants créée depuis les portes du foyer de la nouvelle salle de conférence de l'OMPI menant au point d'issue de secours autour du périmètre du campus de l'OMPI, ix) accès de la rue à la nouvelle entrée principale de l'OMPI adaptée aux fauteuils roulants et des barrières anti-vitesse intérieures menant aux comptoirs de réception et d'enregistrement adaptées pour un accès autonome aux fauteuils roulants, x) siège mobile dédié aux personnes à mobilité réduite, pouvant être utilisé sur demande en cas d'urgence à l'étage des cabines d'interprétation.	Non évaluable

<p>Contrôle des mesures respectueuses de l'environnement et des mesures de réduction de la consommation d'énergie mises en œuvre lors de la construction</p>	<p><i>Niveau de référence actualisé à fin 2013 : données non disponibles</i></p> <p><i>Niveau de référence initial pour le programme et budget 2014-2015 : mise en œuvre prévue début 2014, au moment de la livraison de la nouvelle salle de conférence</i></p>	<p>Mise en œuvre prévue début 2014, au moment de la livraison de la nouvelle salle de conférence</p>	<p>Les mesures respectueuses de l'environnement mises en œuvre pendant la construction (jusqu'à la fin de la construction en août 2014, plutôt qu'au début de 2014) comprenaient les principales mesures suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>i) bois local pour la structure principale et le revêtement intérieur (plafonds, murs et sols) de la nouvelle salle de conférence de l'OMPI, ii) gaz naturel pour le chauffage, iii) système de refroidissement en utilisant les eaux profondes du lac Léman, iv) réduction de la consommation de l'éclairage artificiel par le recours à grande échelle à la technologie LED (dans toutes les zones couvertes par le projet) et à la lumière naturelle au travers de larges baies vitrées et de plusieurs fenêtres de toit (dans la nouvelle salle de conférence de l'OMPI), v) utilisation généralisée de l'air naturel par l'intermédiaire d'un système de ventilation mixte, vi) toiture végétale pour le centre d'accès en vue d'améliorer la capacité de refroidissement et le drainage des eaux de pluie, vii) éclairage activé par des capteurs de présence en dehors des heures de bureau.</li> </ul>	<p>Non évaluable</p>
<p>Respect des normes minimales de sécurité opérationnelle recommandées par le siège des Nations Unies pour la nouvelle salle de conférence</p>	<p><i>Données non disponibles</i></p>	<p>Respect des normes minimales de sécurité opérationnelle recommandées par le siège des Nations Unies fin 2015</p>	<p>Le périmètre de sécurité devant la nouvelle salle de conférence de l'OMPI du côté du bâtiment AB, ainsi que le mur anti-déflagration du côté de la route de Ferney ont été achevés en août 2014. L'échéance pour l'achèvement des autres mesures est prévue pour la fin 2015.</p>	<p>En bonne voie</p>

## UTILISATION DES RESSOURCES

### Budget et dépenses effectives (par résultat) (en milliers de francs suisses)

Numéro et description du résultat escompté	Budget 2014-2015 approuvé	Budget 2014-2015 après virements	Dépenses 2014*
IX.1 Services d'appui efficaces, efficients, de qualité et tournés vers la clientèle, à l'intention à la fois des clients internes et des parties prenantes externes	765	625	268
IX.4 Une Organisation écologiquement et socialement responsable assurant la sûreté et la sécurité du personnel, des délégués, des visiteurs, de l'information et des biens	69	198	83
<b>Total</b>	<b>834</b>	<b>823</b>	<b>350</b>

\* Chiffres provisoires, sous réserve d'audit par les vérificateurs externes des comptes.

## Rapport sur l'exécution du programme en 2014

### Budget et dépenses effectives (dépenses de personnel et autres dépenses) (en milliers de francs suisses)

	Budget 2014-2015 approuvé	Budget 2014-2015 après virements	Dépenses 2014*	Taux d'utilisation (%)
Dépenses de personnel	462	462	193	42%
Autres dépenses	372	361	157	44%
<b>TOTAL</b>	<b>834</b>	<b>823</b>	<b>350</b>	<b>43%</b>

\* Chiffres provisoires, sous réserve d'audit par les vérificateurs externes des comptes.

NOTE : Le budget 2014-2015 après virements tient compte des virements effectués au 31 mars 2015 pour répondre aux besoins durant l'exercice biennal 2014-2015 conformément à l'article 5.5 du Règlement financier.

#### A. Budget 2014-2015 après virements

29.3 La légère réduction du budget 2014-2015 après virements est le résultat de la mise en œuvre de mesures économiques en 2014-2015. Le léger transfert des ressources par résultats escomptés est principalement dû à la redistribution des ressources de personnel en vue de veiller à la conformité avec les normes en vigueur relatives à l'accessibilité physique, à l'environnement et à l'efficacité énergétique, ainsi qu'à la mise en œuvre normes minimales de sécurité opérationnelle recommandées par le siège des Nations Unies (en coordination avec le programme 28) pour la nouvelle salle de conférence de l'OMPI.

#### B. Utilisation du budget en 2014

29.4 L'utilisation du budget se situe dans la fourchette prévue des 40 à 60% pour la première année de l'exercice biennal et est considérée comme étant en bonne voie.

## IV. ANNEXES

### ANNEXE I

#### RÉPARTITION DES ÉVALUATIONS DE L'EXÉCUTION PAR PROGRAMME

Les évaluations de l'exécution pour les programmes individuels du rapport sur l'exécution du programme en 2014 comprennent :

##### *Section I : Aperçu des progrès réalisés en 2014*

Cette section présente un résumé analytique des progrès réalisés en 2014 pour atteindre les résultats du programme et des difficultés rencontrées durant la période examinée. Pour la première fois en 2014, l'évaluation de la mise en œuvre du Plan d'action pour le développement a été rationalisée et donc intégrée dans l'aperçu des progrès réalisés. Conformément à la procédure budgétaire appliquée aux projets proposés par le Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP) pour la mise en œuvre des recommandations du Plan d'action pour le développement, approuvée par les assemblées des États membres de l'OMPI en 2010<sup>64</sup>, le rapport concernant le Plan d'action pour le développement comprend toujours des informations détaillées sur la mise en œuvre des projets et des recommandations du Plan d'action pour le développement.

##### *Section II : Données relatives à l'exécution*

Le tableau qui figure dans cette section présente un récapitulatif des résultats escomptés par programme et les indicateurs d'exécution tels qu'ils ont été approuvés par les États membres dans le programme et budget pour 2014-2015. Les niveaux de référence ont été mis à jour, selon les besoins, afin de rendre compte des niveaux réels à la fin de 2013. Les tableaux des données d'exécution continuent de rendre compte non seulement des niveaux de référence initiaux (selon le programme et budget 2014-2015), mais également des niveaux de référence actualisés (selon les chiffres de fin 2013), et les objectifs (selon le programme et budget 2014-2015) à des fins de comparaison par rapport aux données d'exécution et aux évaluations. Conformément aux demandes des États membres, les tableaux ont encore été améliorés en 2014. Les programmes ont reçu l'opportunité de définir des objectifs qui n'avaient pas été définis dans le programme et budget 2014-2015, à savoir des objectifs "à déterminer", durant l'exercice de mise à jour des niveaux de référence (lancé en juillet 2014), en se basant sur les chiffres de fin 2013. Les objectifs qui n'avaient pas été définis au cours de cette procédure restaient indéfinis et les données d'exécution étaient par conséquent notées comme "non évaluables". Les données relatives à l'exécution du programme pour 2014 sont présentées en fonction de chaque indicateur, dans la quatrième colonne du tableau. Dans la cinquième colonne se trouve une évaluation de l'exécution du programme au moyen du "code de couleurs".

##### *Section III : Utilisation des ressources pour 2014*

La dernière section fournit des informations sur le budget 2014-2015 approuvé, le budget après virements 2014-2015, les dépenses effectives et l'utilisation du budget en 2014. Les rapports concernant cette section comportent deux tableaux :

La partie *Budget et dépenses effectives (par résultat)* donne des informations sur le budget 2014-2015 approuvé, le budget après virements 2014-2015 et les dépenses effectives par résultat pour 2014. En 2014, le système de planification de la gestion des performances (EPM) a été amélioré pour appuyer le mouvement organisationnel de la planification du niveau des postes. Les ajustements dans les résultats du budget après virements 2014-2015 des programmes rendent compte de cette nouvelle méthode d'affectation des ressources en personnel plus précise.

---

<sup>64</sup> Examen de la procédure budgétaire appliquée aux projets proposés par le Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP) pour la mise en œuvre des recommandations relatives au Plan d'action pour le développement (A/48/5 REV.)

**Rapport sur l'exécution du programme en 2014**  
**Annexes**

La partie *Budget et dépenses effectives (ressources de personnel et autres ressources)* fournit des informations sur le budget 2014-2015 approuvé, le budget après virements 2014-2015 et les dépenses effectives pour 2014 (ressources de personnel et autres ressources). Les différences entre le budget approuvé et le budget après virements faisaient l'objet d'explications; de même, l'utilisation du budget était expliquée en tenant compte d'une vue Résultats et d'une vue selon le type de dépenses (personnel et autres).

[L'annexe II suit]



## ANNEXE II

### MISE EN ŒUVRE DES FONDS FIDUCIAIRES 2014

Dans le cadre des efforts déployés pour encourager l'intégration de toutes les activités dans le cadre de gestion axée sur les résultats de l'Organisation, quelle que soit la source des fonds, la présente annexe donne une vue globale des activités mises en œuvre pour les fonds fiduciaires de l'OMPI. En même temps, ce rapport répond à une demande émise par les donateurs qui souhaitaient obtenir un rapport plus exhaustif sur tous les fonds fiduciaires avec des informations financières et programmatiques. Dans une volonté de regrouper tous les rapports, le rapport sur les fonds fiduciaires fait partie intégrante du rapport sur l'exécution du programme et couvre des activités mises en œuvre en 2014. Le rapport annuel suivant concernant les fonds fiduciaires sera inclus dans le rapport sur l'exécution du programme pour l'exercice biennal 2014-2015. La présente annexe concerne les fonds fiduciaires précisés dans le tableau ci-dessous et exclut ceux des administrateurs auxiliaires.

FONDS FIDUCIAIRES	SECTEUR DE MISE EN ŒUVRE
Australie	Cabinet du Directeur général
Brésil	Cabinet du Directeur général
Brésil Sud	Cabinet du Directeur général
Espagne	Secteur du développement
États-Unis d'Amérique/droit d'auteur	Secteur de la culture et des industries de la création
États-Unis d'Amérique/PME	Cabinet du Directeur général
Finlande/droit d'auteur	Secteur de la culture et des industries de la création
France/propriété intellectuelle	Secteur du développement
Italie	Secteur du développement
Japon/droit d'auteur	Secteur de la culture et des industries de la création
Japon/propriété intellectuelle	Secteur du développement
Japon/propriété intellectuelle/Afrique	Secteur du développement
Programme ibéro-américain de la propriété industrielle	Secteur du développement
République de Corée/droit d'auteur	Secteur de la culture et des industries de la création
République de Corée/formation	Secteur du développement
République de Corée/promotion du respect de la propriété intellectuelle	Secteur des questions mondiales
République de Corée/propriété intellectuelle	Secteur du développement
Union européenne/Pakistan	Secteur du développement
Uruguay	Secteur du développement

**AUSTRALIE**

<b>RÉSULTAT :</b> II.1 Utilisation accrue de la voie PCT pour le dépôt des demandes internationales de brevet			
<b>Activité</b>	<b>Date</b>	<b>Pays hôte/ bénéficiaires</b>	<b>Objectif(s)/description(s)</b>
Séminaire national et atelier sur les procédures d'examen des brevets	8 – 11 juillet 2014	Philippines/ 45 participants	Offrir une formation complète notamment en ce qui concerne les mises à jour des récentes évolutions du PCT et l'examen quant au fond des brevets.
Formation de deux fonctionnaires de l'Institut chilien de la propriété intellectuelle (INAPI) sur les administrations chargées de la recherche internationale (ISA)/les administrations chargées de l'examen préliminaire international (IPEA) – les procédures d'examen des brevets	9 – 11 juillet 2014	Australie/ deux participants venus du Chili	Donner un bon aperçu administratif et technique du traitement des demandes internationales dans le cadre du système du PCT, depuis la procédure de réception jusqu'à l'octroi, par l'office de propriété intellectuelle de l'Australie (IP Australia), en sa qualité d'office expérimenté exerçant dans tous les domaines du PCT (en tant qu'office récepteur, désigné, élu et en tant qu'administration chargée de la recherche ainsi qu'administration chargée de l'examen préliminaire international).
Atelier du PCT à l'intention du Cambodge, du Myanmar et de la République démocratique populaire lao	9 – 11 juillet 2014	Singapour/ trois participants venus du Cambodge, du Myanmar et de la République démocratique populaire lao	Donner un aperçu des fonctions de l'office récepteur et du traitement des demandes internationales par un office du PCT expérimenté pour d'éventuelles futures adhésions au PCT.
<b>RÉSULTAT :</b> II.6 Utilisation élargie et améliorée des systèmes de Madrid et de Lisbonne, notamment par les pays en développement et les PMA			
<b>Activité</b>	<b>Date</b>	<b>Pays hôte/ bénéficiaires</b>	<b>Objectif(s)/description(s)</b>
Visite d'étude à l'Office de la propriété intellectuelle de la Nouvelle-Zélande afin d'encourager l'adhésion au système de Madrid	17 – 21 février 2014	Nouvelle-Zélande/ Cambodge (2), Indonésie (2), République démocratique populaire lao (2)	Améliorer la compréhension de la manière dont le système de Madrid a été mis en œuvre en Nouvelle-Zélande d'un point de vue opérationnel.
<b>RÉSULTAT :</b> III.1 Stratégies et plans nationaux en matière d'innovation et de propriété intellectuelle conformes aux objectifs de développement nationaux			
<b>Activité</b>	<b>Date</b>	<b>Pays hôte/ bénéficiaires</b>	<b>Objectif(s)/description(s)</b>
Mission consultative visant à développer une stratégie de propriété intellectuelle nationale	Du 28 avril au 6 mai 2014	Îles Salomon	<p>i) Assurer un suivi des recommandations formulées dans le Rapport d'évaluation des besoins de mai 2013; et</p> <p>ii) offrir un cadre stratégique (c'est-à-dire une stratégie de propriété intellectuelle nationale) pour le développement d'un système de propriété intellectuelle dans les Îles Salomon.</p> <p>Le projet de stratégie définit les étapes prioritaires qu'il faut entreprendre dans la modernisation du système national de propriété intellectuelle, notamment la législation de la propriété intellectuelle, l'administration et le renforcement des capacités. Des consultations finales avec le gouvernement et les autres parties prenantes auront lieu du 14 au 16 avril et le projet de stratégie final devrait être soumis au gouvernement en mai 2105.</p>

<b>Activité</b>	<b>Date</b>	<b>Pays hôte/ bénéficiaires</b>	<b>Objectif(s)/description(s)</b>
Mission consultative visant à développer une stratégie de propriété intellectuelle nationale	5 – 6 mai 2014	Vanuatu	Tenir des réunions de consultations nationales sur le projet de stratégie de propriété intellectuelle nationale en vue de finaliser le processus d'approbation nationale par le biais du Conseil national des ministres et le Conseil des chefs.  Il s'agissait de la phase finale du processus d'élaboration d'une stratégie de propriété intellectuelle. Le projet final soumis par l'OMPI a été approuvé par le Conseil des ministres du Gouvernement de Vanuatu en novembre 2014.
Mission consultative visant à développer une stratégie de propriété intellectuelle nationale	8 – 9 mai 2014	Tonga	Il s'agissait de la phase finale du processus d'élaboration d'une stratégie de propriété intellectuelle impliquant des consultations nationales des parties prenantes sur le projet de stratégie nationale de la propriété intellectuelle.  Le ministre en charge de la propriété intellectuelle et le ministre de l'éducation ont fourni des retours d'information positifs sur le rapport. Le projet final soumis par l'OMPI a été approuvé par le Gouvernement des Tonga en novembre 2014.
Mission consultative visant à développer une stratégie de propriété intellectuelle nationale	10 – 14 novembre 2014	Îles Cook	Élaborer une stratégie nationale de propriété intellectuelle pour les Îles Cook qui impliquait des réunions collectives et séparées avec les parties prenantes et des réunions avec les membres du Cabinet? Le projet final de stratégie est en cours d'élaboration.
<b>RÉSULTAT :</b>	III.2 Mise en valeur des ressources humaines pour répondre aux diverses exigences en matière d'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition		
<b>Activité</b>	<b>Date</b>	<b>Pays hôte/ bénéficiaires</b>	<b>Objectif(s)/description(s)</b>
Visite d'étude d'examineurs de marques et de brevets de l'Office de la propriété intellectuelle de la Papouasie-Nouvelle-Guinée (IPOPNG) à IP Australia	Du 24 février au 7 mars 2014	Australie/ trois examinateurs de marques et un examinateur de brevets de l'IPOPNG (Papouasie-Nouvelle-Guinée)	i) Assister les examinateurs dans les vérifications des formalités, la recherche et l'examen ainsi que pour l'examen quant au fond.  Les connaissances acquises grâce à cette formation devraient être utilisées pour former d'autres examinateurs au sein de l'IPOPNG et également pour que les bénéficiaires les appliquent dans leur travail quotidien.
Atelier sous-régional sur le droit d'auteur, la créativité et le développement pour les décideurs	24 – 26 mars 2014	Nouvelle-Zélande/ Fidji, Îles Cook, Îles Marshall, Îles Salomon, Kiribati, Nioué, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Samoa, Tonga, Tuvalu, Vanuatu	i) Sensibiliser au rôle du droit d'auteur dans la promotion et la protection de la créativité; ii) améliorer la compréhension et les capacités des décideurs; et iii) encourager l'établissement/l'amélioration des systèmes de droit d'auteur et participation au cadre international du droit d'auteur et des droits connexes.
Programme de formation consacré à la gestion des ressources financières et des ressources humaines au sein d'un office national de propriété intellectuelle	10 – 14 novembre 2014	Myanmar/ approximativement 30 membres du personnel du Ministère de la science et de la technologie	Offrir une formation aux membres du personnel désignés du futur office national de propriété intellectuelle sur les aspects des ressources financières et humaines de la gestion d'un office de propriété intellectuelle.  Cette formation était dispensée par des fonctionnaires d'IP Australia et faisait partie des efforts continus déployés pour aider le Gouvernement du Myanmar à renforcer les capacités des membres nommés du personnel du Ministère de la science et de la technologie qui assureront la marche du futur office national de propriété intellectuelle.

**Rapport sur l'exécution du programme en 2014**  
**Annexes**

<b>Activité</b>	<b>Date</b>	<b>Pays hôte/ bénéficiaires</b>	<b>Objectif(s)/description(s)</b>
Programme de formation sur les demandes de dépôt de marques et la gestion des enregistrements	17 – 21 novembre 2014	Myanmar/ approximativement 30 membres du personnel du Ministère de la science et de la technologie	<p>i) Améliorer les connaissances et les compétences des participants; ii) développer leur confiance lors du traitement des enregistrements de marques et des questions connexes; et iii) améliorer la gestion de la charge de travail et réduire la quantité de travail en retard en matière d'enregistrements des marques.</p> <p>Cette formation était dispensée par un fonctionnaire expérimenté d'IP Australia et faisait partie des efforts continus déployés pour aider le Gouvernement du Myanmar à renforcer les capacités des membres nommés du personnel du Ministère de la science et de la technologie qui assureront la marche du futur office national de propriété intellectuelle.</p>
<b>RÉSULTAT :</b>			
IV.2 Amélioration de l'accessibilité et de l'utilisation de l'information en matière de propriété intellectuelle par les institutions compétentes et le public afin de promouvoir l'innovation et la créativité			
<b>Activité</b>	<b>Date</b>	<b>Pays hôte/ bénéficiaires</b>	<b>Objectif(s)/description(s)</b>
Renforcement des capacités (par le biais d'un mémorandum d'accord)	En cours tout au long de l'année	Sri Lanka	<p>i) Fournir à une organisation locale, la DAISY Lanka Foundation (DLF), l'expertise et le financement nécessaires pour mener des activités de renforcement des capacités à Sri Lanka.</p> <p>Activités comprises : i) formation du gouvernement local et des éditeurs commerciaux, ainsi que des ONG locales à la production d'ouvrages accessibles ; ii) production de 870 manuels éducatifs dans des formats accessibles en cingalais; et iii) achat de 80 dispositifs de lecture DAISY qui seront prêtés aux étudiants déficients visuels de façon à ce qu'ils puissent lire ces ouvrages.</p>
Renforcement des capacités (par le biais d'un mémorandum d'accord)	En cours tout au long de l'année	Sri Lanka	Développer une application de synthèse vocale de qualité supérieure en cingalais destinée à être utilisée par les déficients visuels pour la lecture de livres dans des formats accessibles en cingalais. L'application est en cours de développement par l'École d'informatique de l'Université de Colombo. Pour l'heure, il existe uniquement une application de synthèse vocale de "résonance synthétique" en cingalais.
Renforcement des capacités (par le biais d'un mémorandum d'accord)	En cours tout au long de l'année	Népal	<p>Fournir à une organisation locale, Action on Disability Rights and Development (ADRAD), l'expertise et le financement nécessaires pour mener des activités de renforcement des capacités au Népal.</p> <p>Activités comprises : i) formation du gouvernement local et des éditeurs commerciaux ainsi que des ONG locales à la production d'ouvrages accessibles; ii) production de 140 manuels éducatifs dans des formats accessibles en anglais et en népalais; et iii) achat de 100 dispositifs Android qui seront prêtés aux étudiants déficients visuels de façon à ce qu'ils puissent lire ces ouvrages.</p>
Renforcement des capacités (par le biais d'un mémorandum d'accord)	En cours tout au long de l'année	Bangladesh	<p>Fournir à une organisation locale, Young Power in Social Action (YPSA), l'expertise et le financement nécessaires pour mener des activités de renforcement des capacités au Bangladesh.</p> <p>Activités comprises : i) formation du gouvernement local et des éditeurs commerciaux ainsi que des ONG locales à la production d'ouvrages accessibles; ii) production de 152 manuels éducatifs dans des formats accessibles en bengali; et iii) achat de 35 dispositifs Android qui seront prêtés aux étudiants déficients visuels de façon à ce qu'ils puissent lire ces ouvrages.</p>

<b>RÉSULTAT :</b> VII.2 Des plates-formes et instruments fondés sur la propriété intellectuelle sont utilisés pour le transfert de connaissances et l'adaptation et la diffusion de la technologie entre les pays développés et les pays en développement, notamment les PMA, pour relever des défis mondiaux			
<b>Activité</b>	<b>Date</b>	<b>Pays hôte/bénéficiaires</b>	<b>Objectif(s)/description(s)</b>
Poursuite des accords d'accueil pour des chercheurs en science biomédicale africains dans des organismes de recherche à l'étranger	Janvier à mai 2014	Université de Stanford, États-Unis d'Amérique/ Dr Olfat Hammam, Institut de recherche Theodore Bilharz, Égypte	Promouvoir : i) l'utilisation efficace du système de la propriété intellectuelle pour relever un défi dans le domaine de la santé mondiale (maladies tropicales négligées), qui touche de nombreux PMA; et ii) transfert des savoirs pour les scientifiques, notamment dans les PMA. Des programmes de recherche personnalisés ont été élaborés pour veiller à ce que les participants mettent à niveau leurs compétences en matière de recherche et soient en mesure d'apporter une contribution significative dans leur pays d'origine sur les maladies tropicales négligées.  Le Dr Hammam a mis l'accent sur l'utilisation de modèles murins pour diagnostiquer une bilharziose génito-urinaire.
Formation nationale sur la "concession de licences de technologie"	5 – 8 mai 2014	Philippines	Les participants ont acquis des connaissances sur la manière d'utiliser les accords de concession de licences comme outil de transfert de technologie, de déterminer les avantages et les risques lors de négociations de concessions de licences et à être en mesure de contribuer à de telles négociations.
Atelier national de l'OMPI sur la rédaction des demandes de brevet et l'utilisation du système de brevets	19 – 23 mai 2014	Indonésie	Pour former les professionnels à : i) utiliser le système de brevets dans le cadre de leur stratégie de commercialisation de propriété intellectuelle; ii) apporter un soutien aux mandataires pour la rédaction de revendication de brevets concernant des technologies spécifiques; et iii) comprendre les avantages des dépôts selon le PCT.
Formation nationale sur les "transferts de technologie réussis"	17 – 20 juin 2014	Indonésie	Les participants ont acquis des connaissances sur la manière d'utiliser les accords de concession de licences comme outil de transfert de technologie, de déterminer les avantages et les risques lors de négociations de concessions de licences et à être en mesure de contribuer à de telles négociations.
Atelier national de l'OMPI sur la rédaction des demandes de brevet et l'utilisation du système de brevets	23 – 27 juin 2014	Thaïlande	Pour former les professionnels à : i) utiliser le système de brevets dans le cadre de leur stratégie de commercialisation de propriété intellectuelle; ii) apporter un soutien aux mandataires pour la rédaction de revendication de brevets concernant des technologies spécifiques; et iii) comprendre les avantages des dépôts selon le PCT.
Programme de formation nationale avancée de l'OMPI/des fonds fiduciaires de l'Australie sur la concession de licences de technologie réussie	1 <sup>er</sup> – 4 septembre 2014	Philippines	Offrir une formation avancée dans le domaine de la concession de licences de propriété intellectuelle à des experts nationaux dans le cadre du programme des fonds fiduciaires de l'Australie afin de mettre à jour leurs connaissances pour atteindre un niveau leur permettant de contribuer de manière significative à des négociations de concession de licences.
Formation régionale de l'OMPI sur la gestion des droits de propriété intellectuelle au sein d'institutions de recherche et développement du réseau Re:Search	4 – 5 novembre 2014	New York, États-Unis d'Amérique/ Cameroun, Égypte, Ghana, Mali, Maurice, Nigéria et Tunisie	i) Sensibiliser les institutions de recherche et développement du Réseau africain pour l'innovation dans le domaine des médicaments (ANDI) à l'importance des politiques de gestion institutionnelle des droits de propriété intellectuelle et sur les infrastructures organisationnelles afin de systématiquement créer et gérer la propriété intellectuelle de manière stratégique; et ii) leur offrir une formation concrète sur la manière d'élaborer des politiques institutionnelles de propriété intellectuelle pour leurs institutions.

**Rapport sur l'exécution du programme en 2014**  
**Annexes**

Activité	Date	Pays hôte/ bénéficiaires	Objectif(s)/description(s)
Formation de l'OMPI/des fonds fiduciaires de l'Australie à la rédaction des demandes de brevet du programme des formateurs	11 – 14 novembre 2014	Viet Nam	Améliorer la capacité des participants par le biais d'un cours de formation des formateurs pour organiser et proposer de futurs "Ateliers de rédaction de demandes de brevet" en vietnamien, de façon à ce que les programmes de renforcement des capacités déjà dispensés bénéficient d'une incidence plus durable.
Programme de formation nationale de l'OMPI/des fonds fiduciaires de l'Australie sur la concession de licences de technologie réussie	15 – 19 décembre 2014	Viet Nam	Les participants ont acquis des connaissances sur la manière d'utiliser les accords de concession de licences comme outil de transfert de technologie, de déterminer les avantages et les risques lors de négociations de concessions de licences et à être en mesure de contribuer à de telles négociations.
"Boîte à outils" – Modèles d'infrastructure juridique institutionnelle pour le transfert des savoirs	En cours tout au long de l'année	PMA et pays en développement, en particulier dans la région de l'Asie	Dispenser une formation complète dans le domaine de la politique institutionnelle des droits de propriété intellectuelle avec des modèles de contrats de transfert de technologie pour soutenir les professionnels de la gestion des technologies des PMA et des pays en développement, en particulier en Asie, afin de développer leurs cadres juridiques et des infrastructures pour un transfert efficace des savoirs.
Traduction du Manuel de l'OMPI sur la rédaction des demandes de brevet en vietnamien	Juin 2014	Viet Nam	Le Manuel de l'OMPI sur la rédaction des demandes de brevet a été imprimé en vietnamien afin de permettre : i) une meilleure diffusion des connaissances dans la langue nationale par le biais de cours de formation pour formateurs; et ii) une incidence plus durable des programmes de renforcement des capacités de l'OMPI/des fonds fiduciaires de l'Australie dans le domaine de la stratégie de brevet et de la rédaction de demandes de brevet.

**AUSTRALIE Contributions des donateurs et dépenses en 2014**

Solde au 31 décembre 2013	Recettes 2014	Dépenses 2014	Remboursements	Solde au 31 décembre 2014
1 133 310	(189)	639 747	-	493 374

BRÉSIL

<b>RÉSULTAT :</b>			
III.2 Mise en valeur des ressources humaines pour répondre aux diverses exigences en matière d'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition			
<b>Activité</b>	<b>Date</b>	<b>Pays hôte/ bénéficiaires</b>	<b>Objectif(s)/description(s)</b>
Conférence internationale sur la propriété intellectuelle et l'innovation dans le secteur des technologies de l'information et de la communication (TIC)	19 – 20 mars 2014	Brésil	Discuter de l'importance de la protection de la propriété intellectuelle pour la compétitivité des firmes dans le secteur des technologies de l'information et de la communication (TIC). Le débat s'est appuyé sur des analyses économiques, des initiatives politiques et les pratiques recommandées des entreprises.
Programme de formation de l'OMPI sur la concession de licences réussie pour le secteur de la biotechnologie	Du 31 mars au 4 avril 2014	Brésil	Développer des compétences en matière de négociation et de transfert de technologie par le biais de l'établissement d'accords de concession de licences.  Le programme était consacré au secteur de la biotechnologie et était organisé par l'OMPI en coopération avec l'Institut national de la propriété industrielle et le Réseau d'offices de transfert de technologie de la région Nord-Est du Brésil.
Conférence sur l'utilisation stratégique de la propriété intellectuelle par l'industrie du sport	6 mai 2014	Brésil	La conférence s'est concentrée sur : i) la protection des actifs incorporels présents dans le secteur du sport; et ii) le rôle que les grandes manifestations sportives peuvent avoir s'agissant du développement économique et social.
Huitième réunion annuelle du Brazilian Forum of Innovation and Technology Transfer Managers (FORTEC)	18 – 21 mai 2014	Brésil	Promouvoir le dialogue sur les politiques publiques en faveur de l'innovation et les pratiques recommandées en matière de transfert de technologie.  L'OMPI a remis le Prix de l'OMPI du meilleur inventeur à une équipe de chercheurs composée de quatre scientifiques dont l'invention a trouvé avec succès un débouché sur le marché et est devenue une innovation fondamentale dans le domaine de l'énergie.
Séminaire sur la propriété intellectuelle et les accords de développement technologique	23 mai 2014	Brésil	Former des professionnels dans le domaine de la gestion des technologies en se concentrant sur des partenariats stratégiques et les plates-formes technologiques
Programme de formation à la rédaction de demandes de brevet	18 – 22 août 2014	Brésil	i) Former de nouveaux professionnels à la protection et à la commercialisation des technologies; et ii) renforcer les bureaux de transfert de technologie des universités, des instituts de recherche et des entreprises.
Atelier de l'OMPI sur l'interprétation des documentations de brevets	27 – 29 août 2014	Brésil	Organisé en coopération avec la Regional Federal Judiciary School pour débattre de l'analyse des brevets et de leurs implications sur les affaires juridiques avec les membres du pouvoir judiciaire.
Septième réunion universitaire sur la propriété intellectuelle, l'innovation et le développement (ENAPID VII)	10 – 12 septembre 2014	Brésil	Présenter les résultats de recherches dans le domaine de la propriété intellectuelle et des innovations développées par des groupes universitaires.
Atelier sur les accords de développement technologique	27 – 29 octobre 2014	Brésil	L'atelier était organisé en collaboration avec l'Université de Campinas (UNICAMP) et était centré sur des modèles de contrats, la définition des objectifs et modalités des contrats et la conception d'une typologie des contrats de transfert de typologie fréquemment utilisés par les institutions et les entreprises brésiliennes.

**Rapport sur l'exécution du programme en 2014**  
**Annexes**

Activité	Date	Pays hôte/ bénéficiaires	Objectif(s)/description(s)
Séminaire international sur les indications géographiques et les marques collectives dans le secteur de l'agroalimentaire	27 – 29 octobre 2014	Brésil/ Colombie	i) Offrir un forum pour débattre des avantages économiques et sociaux que les indications géographiques et les marques collectives peuvent apporter au développement national en général, et à la communauté de l'agroalimentaire en particulier; et ii) échanger les expériences et discuter de cas concrets avec des intervenants de Colombie, de l'Inde, du Mexique et de l'Espagne.
Programme de formation de l'OMPI sur la concession de licences de technologie réussie	10 – 14 novembre 2014	Brésil/ 120 participants d'institutions situées dans la région méridionale du Brésil	Développer des compétences en matière de négociations de modalités de contrats d'accords de licence.  Cette édition de la concession de licences de technologie réussie était organisée dans l'État du Paraná pour s'intéresser à la demande croissante de formation en commercialisation de propriété intellectuelle provenant d'institutions installées dans le sud du pays et a souligné l'utilisation de la protection des dessins et modèles en tant qu'expertise centrale pour la compétitivité dans certains secteurs industriels.
Séminaire international sur l'importance stratégique de la protection des dessins et modèles industriels	1 <sup>er</sup> – 2 décembre 2014	Brésil	Promouvoir l'utilisation de la protection des dessins et modèles industriels en tant qu'instrument visant à améliorer la compétitivité des entreprises.

**BRÉSIL Contributions des donateurs et dépenses en 2014**

Solde au 31 décembre 2013	Recettes 2014	Dépenses 2014	Remboursements	Solde au 31 décembre 2014
490 729	(596)	156 922	-	333 211

**BRÉSIL SUD**

Activité	Date	Pays hôte/ bénéficiaires	Objectif(s)/description(s)
<b>RÉSULTAT :</b> III.2 Mise en valeur des ressources humaines pour répondre aux diverses exigences en matière d'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition			
Trente-deuxième séminaire pour les offices de propriété intellectuelle des pays d'Amérique latine	3 – 6 novembre 2014	Brésil/ Argentine, Bolivie, Chili, Colombie, Costa Rica, Cuba, Équateur, El Salvador, Guatemala, Honduras, Mexique, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pérou, République dominicaine, Uruguay	i) Former les fonctionnaires des offices de propriété intellectuelle à l'utilisation des informations technologiques en tant qu'outil stratégique pour le développement; et ii) offrir un forum pour débattre des services d'information offerts par les offices de propriété intellectuelle, de l'élaboration d'études pour l'exploitation de brevets en tant que subvention pour les politiques publiques, les stratégies de surveillance technologique et l'utilisation des bases de données de brevets
Premier atelier régional sur la propriété intellectuelle et les transferts de technologie	10 – 12 décembre 2014	Uruguay/ Argentine, Brésil, Chili, Paraguay, Uruguay	Débattre : i) de la structure des stratégies nationales et institutionnelles de propriété intellectuelle; ii) de l'établissement d'offices de transfert de technologie; et iii) de modèles stratégiques pour encourager l'innovation



**BRÉSIL SUD Contributions des donateurs et dépenses en 2014**

<b>Solde au 31 décembre 2013</b>	<b>Recettes 2014</b>	<b>Dépenses 2014</b>	<b>Remboursements</b>	<b>Solde au 31 décembre 2014</b>
75 048	372 786	63 025	-	384 809

**ESPAGNE**

<b>RÉSULTAT :</b> III.2 Mise en valeur des ressources humaines pour répondre aux diverses exigences en matière d'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition			
<b>Activité</b>	<b>Date</b>	<b>Pays hôte/ bénéficiaires</b>	<b>Objectif(s)/description(s)</b>
Participation d'experts espagnols au symposium international sur les dessins et modèles industriels	3 et 4 septembre 2014	Argentine/ international	Partager des expériences et des savoirs entre spécialistes et fonctionnaires, à la fois du milieu des affaires et du milieu universitaire, et les instances compétentes dans le domaine des dessins et modèles industriels, en mettant l'accent sur l'analyse des défis actuels, ainsi que sur l'utilisation efficace des dessins et modèles industriels face aux futures opportunités dans ce domaine.
Deuxième séminaire régional OMPI/OEPM/AECID sur les marques et les dessins et modèles industriels comme facteur d'innovation : l'innovation à travers l'artisanat	27 – 31 octobre 2014	Colombie/ tous les pays d'Amérique latine	i) Fournir aux participants des informations actualisées, une formation concrète et des outils utiles dans le domaine de l'utilisation stratégique des marques et des dessins et modèles industriels dans le commerce; ii) promouvoir et échanger des expériences, entre eux; et iii) présenter les meilleures pratiques afin de déterminer les mécanismes qui peuvent contribuer à rendre les droits de propriété intellectuelle plus accessibles et pertinents pour le secteur des entrepreneurs d'Amérique latine.
<b>RÉSULTAT :</b> III.4 Mécanismes et programmes de coopération renforcés, adaptés aux besoins des pays en développement et des PMA			
<b>Activité</b>	<b>Date</b>	<b>Pays hôte/ bénéficiaires</b>	<b>Objectif(s)/description(s)</b>
Treizième séminaire régional OMPI/OEPM/AECID sur la propriété intellectuelle à l'intention des juges et des procureurs de pays d'Amérique latine.	17 – 20 mars 2014	Guatemala/ tous les pays d'Amérique latine et Tribunal de la communauté andine	i) Dispenser aux juges et aux procureurs publics responsables de la propriété intellectuelle dans les pays d'Amérique latine une formation sur les questions de propriété intellectuelle pour améliorer le processus de prise de décision dans les cas litigieux; et ii) fournir aux participants des informations à jour et une formation pratique dans les domaines des brevets, des marques, du droit d'auteur et des cas d'application des droits de propriété intellectuelle.
Plate-forme en espagnol sur les services de propriété industrielle et leurs contenus, adaptés aux besoins du secteur ibéro-américain des entrepreneurs, l'accent étant mis sur les PME (CIBEPYME)	Janvier à décembre 2014  (projet en cours depuis 2010)	Tous les pays ibéro-américains	Poursuite de la conception et création d'une plate-forme pour le secteur privé afin de : i) fournir assistance et services lors de l'utilisation de la propriété intellectuelle; ii) augmenter la valeur de leurs activités commerciales; et iii) constituer un forum pour le secteur privé visant à assurer les échanges d'idées et les partages d'expériences
Projet régional d'automatisation pour la traduction espagnole du niveau avancé de la classification internationale des brevets (CIB)	Janvier à décembre 2015 (Projet en cours depuis 2010)	Tous les pays ibéro-américains	i) Mettre en œuvre l'automatisation pour la traduction espagnole du niveau avancé de la CIB, qui est d'abord déployé en anglais et en français uniquement; et ii) assurer sa mise à disposition des offices de propriété industrielle dans les pays d'Amérique latine.

<b>Activité</b>	<b>Date</b>	<b>Pays hôte/ bénéficiaires</b>	<b>Objectif(s)/description(s)</b>
Réunion sous-régionale sur les brevets des pays d'Amérique centrale, du Panama et de la République dominicaine pour l'examen et l'approbation d'un Manuel sur l'examen des demandes d'enregistrement de brevets et mécanismes de coopération renforcés	22-24 janvier 2014	République dominicaine/ République dominicaine et pays d'Amérique centrale	i) Fournir l'opportunité d'une mise à jour du Manuel sur l'examen des brevets pour les pays d'Amérique centrale, le Panama et la République dominicaine; ii) proposer des mesures pour l'utilisation future du Manuel pour les processus d'examen; et iii) définir des mesures pour renforcer les mécanismes de coopération en vue d'assurer un consensus sur les mécanismes qui permettraient de maintenir la pertinence de ce Manuel et d'aller de l'avant.
Réunion de consultation du Groupe de travail sur la base de données de la jurisprudence	27 – 28 novembre 2014	Mexico/ tous les pays ibéro-américains	i) Débattre des aspects juridiques à prendre en considération dans la conception de la nouvelle base de données, y compris les critères pour les décisions liés à des choix de la part des autorités administratives et du pouvoir judiciaire pour assurer la qualité, l'accessibilité et l'utilité de cette base de données, entre autres questions; ii) procéder à une analyse de la situation et élaborer une proposition pour la conception fonctionnelle du nouveau système qui constituera la base du mandat d'un consultant externe.
Programme de propriété intellectuelle d'Amérique latine (IBEPI)	En cours	Tous les pays ibéro-américains	Promouvoir le développement social et économique de la région dans le cadre du Sommet des chefs d'État et de gouvernement des pays ibéro-américains.
Réunions régionales du programme IBEPI	Juillet 2014	Équateur/ tous les pays ibéro-américains	i) Tenir une réunion du Comité d'informatisation en vue de faire avancer le processus de consultation sur le programme IBEPI, composante numéro 2, à savoir la conception d'un système de coopération technologique; et ii) analyser la situation de l'office de propriété intellectuelle afin de proposer des actions visant à réduire les asymétries associées à la gestion de la qualité des technologies de l'information entre les offices de propriété intellectuelle.
Réunion des pays ibéro-américains pendant les Assemblées de l'OMPI de 2014 afin d'examiner le travail du programme IBEPI	Septembre 2014	Suisse/ tous les pays ibéro-américains	Assurer le suivi du programme IBEPI aux fins de veiller à sa mise en œuvre rationnelle et efficace.
<b>RÉSULTAT :</b>	IV.4 Amélioration de l'infrastructure technique et du savoir pour les offices de propriété intellectuelle et les autres institutions de propriété intellectuelle, leur permettant de fournir à leurs parties prenantes des services améliorés (moins chers, plus rapides, de meilleure qualité)		
<b>Activité</b>	<b>Date</b>	<b>Pays hôte/ bénéficiaires</b>	<b>Objectif(s)/description(s)</b>
Cinquième séminaire régional sur la planification et la gestion stratégique des offices de propriété intellectuelle des pays d'Amérique latine	24 – 27 février 2014	Colombie/ tous les pays d'Amérique latine	i) Fournir aux participants des informations actualisées, une formation concrète et des outils utiles dans le domaine de la planification stratégique, des politiques sur les ressources humaines et de la gestion de la qualité; ii) offrir une bonne occasion de moderniser les administrations de la propriété intellectuelle; et iii) inculquer un sens aigu de la gestion axée sur les services parmi les administrateurs des offices de propriété intellectuelle des pays d'Amérique latine.

**Rapport sur l'exécution du programme en 2014**  
**Annexes**

<b>Activité</b>	<b>Date</b>	<b>Pays hôte/ bénéficiaires</b>	<b>Objectif(s)/description(s)</b>
PROJET LATIPAT Dixième réunion régionale OMPI/OEB/O EPM des spécialistes des technologies de l'information et de la gestion des informations relatives aux brevets des offices de propriété industrielle en Amérique latine	24 – 26 novembre 2014	Pérou/ tous les pays d'Amérique latine	Le projet LATIPAT a été créé pour constituer une base de données contenant des informations relatives aux brevets concernant tous les pays d'Amérique latine. Actuellement, le projet LATIPAT est un exemple, non seulement pour les pays d'Amérique latine, mais également pour les différents forums internationaux se rapportant aux informations sur les brevets, aux engagements, à la persévérance et au travail d'équipe. Sur une période de 14 ans, la base de données a recueilli plus de deux millions de documents et elle reçoit en moyenne 14 000 visites par mois.

**ESPAGNE Contributions des donateurs et dépenses en 2014**

<b>Solde au 31 décembre 2013</b>	<b>Recettes 2014</b>	<b>Dépenses 2014</b>	<b>Remboursements</b>	<b>Solde au 31 décembre 2014</b>
165 592	158 519	203 958	-	120 153

## ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE/DROIT D'AUTEUR

<b>RÉSULTAT :</b> V.2 Utilisation élargie et améliorée des analyses économiques de l'OMPI aux fins de l'élaboration des politiques			
<b>Activité</b>	<b>Date</b>	<b>Pays hôte/bénéficiaires</b>	<b>Objectif(s)/description(s)</b>
Publication des études nationales sur la contribution économique des industries du droit d'auteur	Novembre 2014	Argentine, Indonésie, Organisation des États des Antilles orientales (OEAO), Serbie, Turquie	Assurer une plus large diffusion des résultats des études réalisées par l'OMPI sur la contribution économique du droit d'auteur

## ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE/DROIT D'AUTEUR Contributions des donateurs et dépenses en 2014

Solde au 31 décembre 2013	Recettes 2014	Dépenses 2014	Remboursements	Solde au 31 décembre 2014
2 708	5 041	27 101	1 583	0 <sup>65</sup>

## ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE/PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES

<b>RÉSULTAT :</b> III.6 Renforcement des capacités des PME s'agissant de mettre la propriété intellectuelle au service de l'innovation			
<b>Activité</b>	<b>Date</b>	<b>Pays hôte/bénéficiaires</b>	<b>Objectif(s)/description(s)</b>
En bonne compagnie – Gestion des questions de propriété intellectuelle en matière de franchisage (publication de l'OMPI n° 1035) : traductions et conception graphique.	Mars à décembre 2014	Tous	Actualiser les connaissances et améliorer la capacité des PME à gérer leur propriété intellectuelle par le biais d'accords de franchisage.
En toute confidentialité – Introduction aux secrets d'affaires pour les petites et moyennes entreprises (publication de l'OMPI n° 929) : édition, traductions et conception graphique.	Janvier à juin 2014	Tous	Améliorer l'utilisation des secrets d'affaires en tant qu'outil économique de propriété intellectuelle pour les PME.
Disponibilité du capital intellectuel : utilisation d'actifs incorporels afin d'accéder au marché des capitaux – Introduction à destination des entreprises et des investisseurs : révisions, nouveaux chapitres et processus de prépublication.	Juin à décembre 2014  (la publication est prévue pour janvier 2015)	Tous	Soutenir l'utilisation de la propriété intellectuelle par les PME en tant que nantissement dans la collecte de fonds et pour les investissements de capital-risque destinés aux entreprises, y compris en matière d'estimation et d'imposition de la propriété intellectuelle.

<sup>65</sup> En raison des fluctuations des taux de change, le montant de 20 935 francs suisses a été absorbé par l'OMPI en 2014, engendrant un solde de zéro.

**Rapport sur l'exécution du programme en 2014**  
**Annexes**

<b>Activité</b>	<b>Date</b>	<b>Pays hôte/ bénéficiaires</b>	<b>Objectif(s)/description(s)</b>
Utiliser la propriété intellectuelle en tant qu'actif commercial stratégique (gestion stratégique de la propriété intellectuelle)	En cours	Tous	Permettre aux PME d'utiliser la propriété intellectuelle par le biais d'une gestion stratégique des droits de propriété intellectuelle liés à des actifs incorporels.

**ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE/PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES Contributions des donateurs et dépenses en 2014**

<b>Solde au 31 décembre 2013</b>	<b>Recettes 2014</b>	<b>Dépenses 2014</b>	<b>Remboursements</b>	<b>Solde au 31 décembre 2014</b>
92 731	8 588	3 515	-	97 804

**FINLANDE/DROIT D'AUTEUR**

<b>RÉSULTAT :</b>		V.2 Utilisation élargie et améliorée des analyses économiques de l'OMPI aux fins de l'élaboration des politiques	
<b>Activité</b>	<b>Date</b>	<b>Pays hôte/bénéficiaires</b>	<b>Objectif(s)/description(s)</b>
Réunion d'experts sur la révision du guide de l'OMPI établissant le bilan des contributions économiques des industries du droit d'auteur	25 – 27 mars 2014	Finlande/ tous les pays	Révision et actualisation de la méthodologie de l'OMPI établissant le bilan des contributions économiques des industries du droit d'auteur.
Conférence régionale sur la propriété intellectuelle et les industries créatives	10 – 12 février 2014	Pays des Caraïbes	Offrir un forum international pour débattre du rôle de la propriété intellectuelle dans les industries créatives.
Lancement d'un projet pilote visant à évaluer l'incidence économique, sociale et culturelle du droit d'auteur dans les industries de la création	Du 1 <sup>er</sup> mai au 31 décembre 2014	Finlande/ tous les pays	Diriger un projet consistant à tester les directives de l'OMPI en matière d'évaluation de l'incidence élargie du droit d'auteur.
Études sur la contribution économique des industries du droit d'auteur et sur l'évaluation du piratage du droit d'auteur	Du 1 <sup>er</sup> août au 30 septembre 2014	Philippines, Serbie, Turquie	Publication des études de l'OMPI sur la contribution économique des industries du droit d'auteur (Serbie et Turquie) et étude sur l'évaluation du piratage du droit d'auteur aux Philippines.

**FINLANDE/DROIT D'AUTEUR Contributions des donateurs et dépenses en 2014<sup>66</sup>**

<b>Solde au 31 décembre 2013</b>	<b>Recettes 2014</b>	<b>Dépenses 2014</b>	<b>Remboursements</b>	<b>Solde au 31 décembre 2014</b>
15 319 <sup>67</sup>	(85)	69	15 165	-
8 671 <sup>68</sup>	(50)	61	8 560	-
170 138 <sup>69</sup>	(734)	124 236	45 168	-
-	105 116	39 096	-	66 020

<sup>66</sup> Afin de rationaliser la gestion financière des multiples fonds fiduciaires du Gouvernement de Finlande qui ont été reçus dans plusieurs devises, en 2014, les fonds ont été consolidés dans un seul fonds, le fonds fiduciaire de Finlande (CHF), libellé en francs suisses.

<sup>67</sup> Finlande/droit d'auteur I.

<sup>68</sup> Finlande/droit d'auteur II.

<sup>69</sup> Finlande/droit d'auteur III.

**FRANCE/PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE**

<b>RÉSULTAT :</b> III.2 Mise en valeur des ressources humaines pour répondre aux diverses exigences en matière d'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition			
<b>Activité</b>	<b>Date</b>	<b>Pays hôte/ bénéficiaires</b>	<b>Objectif(s)/description(s)</b>
Participation à la troisième réunion euro-méditerranéenne des comités nationaux de lutte contre la contrefaçon	25 – 26 novembre 2014	Italie/ représentants de la Bulgarie, de la Croatie, de l'Espagne, de la France, de la Grèce, de Malte, du Portugal, de la Roumanie, de la Serbie et de la Slovénie	Suite au succès des réunions euro-méditerranéennes qui se sont tenues à Cannes en 2008 et à Tanger en 2009, organisées par l'Institut national de la propriété industrielle en France (INPI) et les comités nationaux de lutte contre la contrefaçon et en concertation avec le Directeur général de la lutte contre la contrefaçon, l'Office italien des brevets et des marques, le Ministère du développement économique, la troisième réunion s'est concentrée sur la sensibilisation aux questions d'éducation, en particulier en ce qui concerne la jeune génération.

**FRANCE/PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE Contributions des donateurs et dépenses en 2014**

Solde au 31 décembre 2013	Recettes 2014	Dépenses 2014	Remboursements	Solde au 31 décembre 2014
752 474	303 279	28 113	-	1 027 640



ITALIE

<b>RÉSULTAT :</b>		IV.2 Amélioration de l'accessibilité et de l'utilisation de l'information en matière de propriété intellectuelle par les institutions compétentes et le public afin de promouvoir l'innovation et la créativité	
<b>Activité</b>	<b>Date</b>	<b>Pays hôte/bénéficiaires</b>	<b>Objectif(s)/description(s)</b>
Création d'une base de données nationale de brevets en ligne au sein de l'Office italien des brevets et des marques (DGLC-UIBM)	Juin 2013 à décembre 2014  (En cours)	Italie	i) Faciliter la participation de l'Italie aux accords multilatéraux en vigueur en matière de partage des informations et documents de brevet; ii) fixer la base de la participation de l'Italie à PATENTSCOPE et à d'autres bases de données de brevets mondiales ou internationales (par exemple Espacenet); et iii) contribuer à la diffusion accrue de collections numérisées de brevets pour le bénéfice de tous les États membres de l'OMPI, y compris les pays en développement.

ITALIE Contributions des donateurs et dépenses en 2014

Solde au 31 décembre 2013	Recettes 2014	Dépenses 2014	Remboursements	Solde au 31 décembre 2014
624 680	609 218	362	-	1 233 536

## JAPON/DROIT D'AUTEUR

<b>RÉSULTAT :</b> III.2 Mise en valeur des ressources humaines pour répondre aux diverses exigences en matière d'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition			
<b>Activité</b>	<b>Date</b>	<b>Pays hôte/bénéficiaires</b>	<b>Objectif(s)/description(s)</b>
Atelier national sur le droit d'auteur, la créativité et le développement	8 – 9 mai 2014	Cambodge/ approximativement 100 participants locaux	i) Sensibiliser les décideurs et les principales parties prenantes à la pertinence et l'importance du droit d'auteur; et ii) contribuer à encourager une exploitation efficace des ouvrages culturels par le biais du droit d'auteur et des droits connexes.
<b>RÉSULTAT :</b> IV.4 Amélioration de l'infrastructure technique et du savoir pour les offices de propriété intellectuelle et les autres institutions de propriété intellectuelle, leur permettant de fournir à leurs parties prenantes des services améliorés (moins chers, plus rapides, de meilleure qualité)			
<b>Activité</b>	<b>Date</b>	<b>Pays hôte/bénéficiaires</b>	<b>Objectif(s)/description(s)</b>
Visite d'étude de la délégation du Viet Nam au siège de l'OMPI pour comprendre le droit d'auteur et les traités de l'OMPI	5 – 7 février 2014	Siège de l'OMPI/ trois fonctionnaires du Viet Nam	Aider les fonctionnaires du gouvernement, les législateurs et les décideurs d'un pays en développement à acquérir une connaissance approfondie du droit d'auteur et des droits connexes ainsi que des traités administrés par l'OMPI.
Atelier régional Asie-Pacifique sur le droit d'auteur et les droits connexes à l'intention des responsables des offices de droit d'auteur	27 – 30 octobre 2014	Japon/ 24 participants étrangers venus de 24 pays d'Asie et du Pacifique	i) Échanger des points de vue et des informations portant sur des considérations générales et stratégiques relatives au droit d'auteur et droits connexes; ii) échanger des points de vue et des expériences en matière de renforcement des capacités des institutions gouvernementales du droit d'auteur en matière de formulation de politiques, notamment celles liées au développement économique et culturel; et iii) explorer les nouveaux domaines potentiels de coopération entre les offices de droit d'auteur dans la région.

## JAPON/DROIT D'AUTEUR Contributions des donateurs et dépenses en 2014

Solde au 31 décembre 2013	Recettes 2014	Dépenses 2014	Remboursements	Solde au 31 décembre 2014
277 402	468 692	406 583	-	339 511

## JAPON/PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

<b>RÉSULTAT :</b> I.2 Cadres législatifs, réglementaires et politiques de propriété intellectuelle adaptés et équilibrés			
<b>Activité</b>	<b>Date</b>	<b>Pays hôte/bénéficiaires</b>	<b>Objectif(s)/description(s)</b>
Mission d'experts sur la mise en œuvre de l'Acte de Genève de l'Arrangement de La Haye	12 – 13 février 2014	Indonésie	i) Encourager le travail préparatoire à l'adhésion des États membres de l'ASEAN à l'Arrangement de La Haye par le biais du partage d'informations, d'expériences et des difficultés de chaque État membre de l'ASEAN à l'égard de l'adhésion à l'Acte de Genève; et ii) débattre des solutions possibles et des pratiques recommandées entre les États membres de l'ASEAN et le Bureau international de l'OMPI.

Atelier national de l'OMPI sur la médiation dans les litiges de propriété intellectuelle	11 – 12 mars 2014	Indonésie	Offrir une meilleure compréhension : i) du processus de médiation dans les litiges de propriété intellectuelle; et ii) des avantages de la médiation aux avocats et conseillers juridiques internes qui assistent leurs clients ou les organisations dans les dépôts de demande de titres de propriété intellectuelle avec les offices de propriété intellectuelle concernés ou qui conseillent ou représentent leurs clients ou des organisations dans des litiges de propriété intellectuelle devant lesdits offices.
Projet sur l'intégration de la propriété intellectuelle dans la formulation de la politique nationale d'innovation	Avril à novembre 2014	Sri Lanka	i) Évaluer les efforts qui ont été investis dans l'élaboration de politiques d'innovation dans le pays et l'incidence de ces efforts sur le terrain; ii) recenser les lacunes et les besoins, le cas échéant; et iii) formuler des recommandations sur la manière de soutenir l'intégration des acteurs de la propriété intellectuelle et le système de la propriété intellectuelle dans le système d'innovation.
Atelier sous-régional de l'OMPI sur le système de La Haye pour l'enregistrement international des dessins et modèles industriels	18 – 19 septembre 2014	Singapour/ Brunéi Darussalam, Cambodge, Indonésie, Malaisie, Myanmar, Philippines, République démocratique populaire lao, Thaïlande et Viet Nam	Améliorer la compréhension des difficultés impliquées par l'adhésion à l'Arrangement de La Haye.
Séminaire régional de l'OMPI sur la promotion du respect de la propriété intellectuelle à l'intention des magistrats	24 – 25 novembre 2014	Sri Lanka/ Bangladesh, Bhoutan, Inde, Myanmar, Népal, Pakistan	i) Discuter de l'ampleur et de l'incidence de la contrefaçon et du piratage dans la région et notamment du besoin de sensibiliser le public; ii) examiner les exigences relatives à la preuve et à la procédure dans les procédures civiles et pénales, ainsi que les mesures et les décrets provisoires, les mesures correctives de même que les options de peine; iii) examiner les questions d'actualité, les développements récents de la jurisprudence, y compris les infractions à la propriété intellectuelle en ligne; et iv) procéder à des échanges d'informations et d'expériences.
Traduction de la législation nationale	2014 (lancement)	Bhoutan	Les législations nationales sur la propriété industrielle et le droit d'auteur sont en cours de traduction en dzongkha.
<b>RÉSULTAT :</b>			
III.2 Mise en valeur des ressources humaines pour répondre aux diverses exigences en matière d'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition			
<b>Activité</b>	<b>Date</b>	<b>Pays hôte/ bénéficiaires</b>	<b>Objectif(s)/description(s)</b>
Mission d'experts sur la recherche et l'examen de brevets	10 – 14 mars 2014	Philippines	i) Dispenser une formation sur les informations relatives aux brevets et les pratiques en matière de publication, sur l'utilité de l'information relative aux brevets et les bases de données de brevets; et ii) former aux stratégies de recherche de brevets, à la classification internationale des brevets (CIB), aux rapports de recherche internationale et aux rapports d'examen préliminaire international.
Mission d'experts sur l'examen des marques et l'administration y relative	24 – 28 mars 2014	Myanmar	Se concentrer sur les fondamentaux de l'examen des marques (formalités ainsi qu'examen quant au fond), la recherche de marques et les procédures d'opposition.

**Rapport sur l'exécution du programme en 2014**  
**Annexes**

<b>Activité</b>	<b>Date</b>	<b>Pays hôte/ bénéficiaires</b>	<b>Objectif(s)/description(s)</b>
Séminaire régional de l'OMPI sur la propriété intellectuelle, le transfert de technologie et la commercialisation	27 – 28 août 2014	Singapour/ Bangladesh, Brunéi Darussalam, Cambodge, Inde, Indonésie, Malaisie, Myanmar, Pakistan, République démocratique populaire lao, Sri Lanka Thaïlande et Viet Nam	Renforcer la capacité des offices de propriété intellectuelle et des instituts de recherche pour traiter les difficultés liées à la propriété intellectuelle impliquées dans le transfert de technologie et la commercialisation des inventions.
Séminaire sous-régional de l'OMPI sur l'utilisation efficace des systèmes de classement des marques	27 et 28 octobre 2014	Brunéi Darussalam/ Cambodge, Indonésie, Malaisie, Philippines, République démocratique populaire lao, Thaïlande et Viet Nam	Fournir aux participants l'occasion d'en apprendre davantage sur les systèmes de classement des marques, notamment les classifications de Nice et de Vienne ainsi que sur d'autres systèmes utiles de classification.
Élaboration d'une étude de cas sur les besoins et opportunités en matière de technologies vertes	Avril 2014 (lancement)	Indonésie, Philippines et Viet Nam	i) Déterminer les besoins spécifiques de deux pays (à sélectionner) en matière de technologies vertes; ii) décrire et formuler les besoins en vue de leur téléchargement dans la base de données WIPO GREEN; iii) recenser les opportunités de collaboration autour des besoins définis en insistant plus particulièrement sur la capacité nationale et les contributions des PME et faciliter l'élaboration d'un accord de transfert de technologie; iv) élaborer une étude de cas fondée sur les conclusions et les faits observés dans le monde du transfert de technologie qui comprendra également une partie consacrée à la manière dont WIPO GREEN contribue à résoudre les difficultés; v) présenter WIPO GREEN comme un outil efficace du marché permettant de déterminer et communiquer les besoins et les solutions technologiques; et vi) renforcer les capacités sur les questions de propriété intellectuelle associées au transfert de technologie et en matière d'utilisation de la propriété intellectuelle en tant qu'outil de développement (commercialisation, concession de licences et gestion de la propriété intellectuelle).
Élaboration d'un manuel des statistiques de la propriété intellectuelle de l'OMPI	Avril 2014 (lancement)	Tous les États membres de l'OMPI	i) Diffuser les pratiques recommandées en matière de compilation et d'établissement de rapports de statistiques de propriété intellectuelle; ii) établir des définitions statistiques qui contribuent à la promotion de l'établissement de rapports harmonisés de statistiques de propriété intellectuelle, notamment de statistiques de propriété intellectuelle fournies à l'OMPI; et iii) guider les utilisateurs de statistiques de propriété intellectuelle quant aux définitions et classifications statistiques, ainsi que dans les utilisations analytiques possibles des statistiques de propriété intellectuelle.
Programme de formation sur les pratiques d'examen de la propriété industrielle (programme de base)	20 – 31 janvier 2014	Japon/Cambodge, Indonésie, Malaisie, Mongolie, Myanmar, Pakistan, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pérou, République démocratique populaire lao, Singapour, Tadjikistan et Viet Nam	Améliorer les connaissances de base importantes sur les lois et les procédures d'examen quant au fond dans le domaine de l'examen des droits de la propriété industrielle.

Activité	Date	Pays hôte/ bénéficiaires	Objectif(s)/description(s)
Programme de formation sur la gestion de la propriété intellectuelle et la formulation ainsi que la mise en œuvre des plans des offices de propriété intellectuelle axés sur les résultats	Du 29 janvier au 5 février 2014	Japon/ Bangladesh, Inde, Indonésie, Malaisie, Myanmar, Pakistan, Philippines, Sri Lanka, Thaïlande et Viet Nam	i) Développer les connaissances des participants quant aux pratiques de gestion moderne en matière de propriété intellectuelle; et ii) renforcer les capacités des participants afin de formuler, mettre en œuvre et évaluer les plans des offices de propriété industrielle qui sont contraignants en termes de temps, axés sur les résultats et ont un impact mesurable.
Programme de formation pour les examinateurs de brevets sur certaines technologies (Biotechnologie)	12 – 19 février 2014	Japon/Inde, Indonésie, Philippines, Thaïlande et Viet Nam	i) Informer les participants des tendances actuelles et des pratiques modernes d'examen des brevets relatifs à la biotechnologie; ii) leur transmettre des connaissances et informations concrètes sur les méthodes d'examen de brevets; iii) donner aux participants l'occasion d'échanger des expériences et des points de vue sur les questions d'examen des brevets; et iv) renforcer les compétences professionnelles des participants en matière d'examen de brevets relatifs à la biotechnologie.
Programme de formation pour les examinateurs de brevets sur certaines technologies (appareils optiques)	20 – 27 février 2014	Japon/Indonésie, Malaisie, Mexique, Philippines, Thaïlande et Viet Nam	i) Informer les participants des tendances actuelles et des pratiques modernes d'examen des brevets relatifs à la biotechnologie; ii) leur transmettre des connaissances et informations concrètes sur les méthodes d'examen de brevets; iii) donner aux participants l'occasion d'échanger des expériences et des points de vue sur les questions d'examen des brevets; et iv) renforcer les compétences professionnelles des participants en matière d'examen de brevets relatifs à la biotechnologie.
Programme de formation sur l'utilisation des technologies de l'information dans l'administration de la propriété industrielle	Du 27 octobre au 7 novembre 2014	Japon/Bangladesh, Brésil, Brunéi Darussalam, Cambodge, Chili, Inde, Indonésie, Malaisie, Mexique, Mongolie, Myanmar, Pakistan, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Philippines, République démocratique populaire lao, Thaïlande et Viet Nam	i) Présenter aux participants les dernières évolutions dans le domaine des technologies de l'information associées à l'administration de la propriété industrielle, la diffusion de l'information en matière de propriété industrielle et la fourniture de services en ligne; ii) transmettre des connaissances concrètes quant aux derniers outils et technologies via des sessions interactives, ainsi que par le biais de visites auprès d'entités privées pertinentes; et iii) donner l'occasion aux participants d'échanger leurs points de vue et leurs préoccupations sur des questions d'actualité et ainsi renforcer les compétences professionnelles des participants en matière de planification et de gestion des technologies de l'information pour l'administration de la propriété industrielle.
Programme de formation sur les pratiques d'examen de la propriété industrielle Programme avancé/intermédiaire	10 – 21 novembre 2014	Japon/Brésil, Chili, Chine, Inde, Indonésie, Malaisie, Mexique, Pakistan, Philippines, Thaïlande, Turquie et Viet Nam	i) Apporter aux participants des connaissances de base des lois et procédures dans le domaine de l'examen des droits de propriété intellectuelle; ii) mettre l'accent sur le dialogue avec les examinateurs de l'Office des brevets du Japon sur les questions pertinentes par le biais de sessions interactives; iii) améliorer les compétences professionnelles des examinateurs de brevets de l'Office des brevets du Japon grâce à leur participation active à la formation sur le terrain; et iv) fournir aux participants l'occasion d'échanger des points de vue sur des questions d'actualité dans le domaine de la propriété industrielle.
Programme de formation sur l'application des droits de propriété intellectuelle	1 <sup>er</sup> – 12 décembre 2014	Japon/ Bhoutan, Cambodge, Chine, Indonésie, Malaisie, Myanmar, Pakistan, Philippines, République démocratique populaire lao, Thaïlande et Viet Nam	Renforcer les compétences des juges et procureurs dans le domaine de l'application des droits de propriété intellectuelle : i) en examinant les normes minimales et les éléments de flexibilité figurant dans la partie III de l'Accord sur les ADPIC; ii) en étudiant l'élément de preuve dans les procédures judiciaires; iii) en réfléchissant aux récentes évolutions de la jurisprudence; et iv) en discutant d'autres questions d'actualité connexes dans le cadre du Comité consultatif sur la sanction des droits de propriété industrielle.

**Rapport sur l'exécution du programme en 2014**  
**Annexes**

<b>Activité</b>	<b>Date</b>	<b>Pays hôte/ bénéficiaires</b>	<b>Objectif(s)/description(s)</b>
Programme de bourses à long terme	Avril à octobre 2014	Japon/ Cambodge et République démocratique populaire lao	Augmenter le nombre d'experts en propriété intellectuelle dans la région pouvant entreprendre des missions d'enseignement et de recherche sur les questions de propriété intellectuelle.
Recherche du bureau japonais de l'OMPI sur les réussites reliant le commerce et la propriété intellectuelle	Janvier à décembre 2014	Tous les États membres de l'OMPI	i) Entreprendre des recherches et la collecte des exemples de réussites reliant le commerce et la propriété intellectuelle, par l'office japonais de l'OMPI, avec un accent particulier placé sur les exemples associés aux pays en développement; et ii) enrichir la base de données IP Advantage.
Traduction des publications de l'OMPI	2014 (lancement)	Viet Nam	Les publications suivantes de l'OMPI sont actuellement en cours de traduction en vietnamien : Marques, dessins et modèles industriels et indications géographiques (DL-302 : support pédagogique d'apprentissage en ligne de l'académie de l'OMPI) et Recherche d'informations en matière de brevets (DL-318 : support pédagogique d'apprentissage en ligne de l'académie de l'OMPI).
Mise à disposition de matériel de références en matière de propriété intellectuelle	2014	Inde	Un ensemble de publications essentielles en matière de propriété intellectuelle a été fourni au Département de la politique industrielle et de la promotion, au Ministère du commerce et de l'industrie et au Gouvernement de l'Inde.
<b>RÉSULTAT :</b>	IV.4 Amélioration de l'infrastructure technique et du savoir pour les offices de propriété intellectuelle et les autres institutions de propriété intellectuelle, leur permettant de fournir à leurs parties prenantes des services améliorés (moins chers, plus rapides, de meilleure qualité)		
<b>Activité</b>	<b>Date</b>	<b>Pays hôte/ bénéficiaires</b>	<b>Objectif(s)/description(s)</b>
Projet sur le renforcement des infrastructures des offices de propriété intellectuelle de l'ASEAN pour soutenir la coopération régionale en matière de partage du travail sur les brevets	Avril 2014 (lancement)	États membres de l'ASEAN	Pour consister des éléments suivants : i) développement d'un serveur standard (plate-forme logicielle) permettant aux offices de propriété intellectuelle de l'ASEAN de partager de manière sécurisée leurs informations figurant dans les dossiers de brevets, y compris les recherches de brevets et les résultats d'examen, avec d'autres offices de propriété intellectuelle à travers le réseau WIPO CASE, ainsi que de récupérer des documents à partir d'autres offices de propriété intellectuelle et une utilisation efficace de la plate-forme logicielle; ii) un atelier sous-régional de l'OMPI sur le partage des connaissances et de la planification stratégique pour soutenir la coopération régionale dans le partage du travail en matière de brevets; et iii) atelier sous-régional de l'OMPI sur les plates-formes logicielles pour le partage de travaux de brevets.
Manuel sur les logiciels libres d'analyse de brevet et séminaire sous-régional connexe	Avril 2014 (lancement)	Tous les États membres de l'OMPI	Renforcer les capacités des spécialistes de l'information en matière de brevets des offices de propriété intellectuelle et d'autres institutions publiques pour établir des rapports panoramiques sur les brevets grâce à : i) l'élaboration d'un manuel sur l'utilisation des logiciels libres d'analyse de brevet; et ii) l'organisation d'un séminaire sous-régional pour présenter le manuel aux utilisateurs potentiels et expliquer comment l'utiliser efficacement.

Renforcement des capacités concernant la fourniture de services efficaces d'appui à l'innovation, en particulier l'accès aux bases de données technologiques et leur utilisation	Avril 2014 (lancement)	Malaisie, Mongolie, Bangladesh, Cambodge, Viet Nam	Contribuer à la fourniture de services efficaces d'appui à l'innovation, en particulier l'utilisation et l'exploitation de bases de données technologiques par les chercheurs locaux dans la région Asie-Pacifique en procédant i) au renforcement de la formation du personnel dans les Centres d'appui à la technologie et à l'innovation (CATI); et ii) en mettant à disposition des documents de formation ou d'information traduits dans certaines langues locales. Le projet comporterait les éléments suivants : i) un séminaire régional destiné à l'élaboration d'un guide pratique à l'intention des pays de l'ASEAN visant à leur donner des orientations dans la mise en œuvre de services d'appui à l'innovation, tenu en Malaisie en novembre 2014; ii) un séminaire national de formation organisé par l'OMPI en Mongolie en 2015; et iii) en 2015, la traduction dans des langues locales des documents de l'OMPI de formation à la recherche d'information en matière de brevets pour le Bangladesh (bengali), le Cambodge (khmer) et le Viet Nam (vietnamien).
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------	----------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

### JAPON/PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE Contributions des donateurs et dépenses en 2014

Solde au 31 décembre 2013	Recettes 2014	Dépenses 2014	Remboursements	Solde au 31 décembre 2014
4 287 471	4 331 080	3 706 216	-	4 912 335

### JAPON/AFRIQUE-PMA

<b>RÉSULTAT :</b> III.1 Stratégies et plans nationaux en matière d'innovation et de propriété intellectuelle conformes aux objectifs de développement nationaux			
Activité	Date	Pays hôte/bénéficiaires	Objectif(s)/description(s)
Projet visant à intégrer les politiques d'innovation en matière de propriété intellectuelle au Cameroun	Janvier à juin 2014	Cameroun	i) Comprendre les efforts qui ont été investis dans l'élaboration de politiques d'innovation au Cameroun et l'incidence de ces efforts sur le terrain; ii) recenser les lacunes et les besoins, le cas échéant, du point de vue de la propriété intellectuelle; iii) formuler des recommandations sur la manière d'intégrer les acteurs de la propriété intellectuelle et le système de la propriété intellectuelle dans le système d'innovation.
Projet visant à intégrer les politiques d'innovation en matière de propriété intellectuelle au Rwanda	Février à décembre 2014 (en cours)	Rwanda	i) Comprendre les efforts qui ont été investis dans l'élaboration de politiques d'innovation au Rwanda et l'incidence de ces efforts sur le terrain; ii) recenser les lacunes et les besoins, le cas échéant, du point de vue de la propriété intellectuelle; iii) formuler des recommandations sur la manière d'intégrer les acteurs de la propriété intellectuelle et le système de la propriété intellectuelle dans le système d'innovation.
Dialogue politique régional sur l'importance de l'élaboration et de la mise en œuvre de politiques nationales relatives à la propriété intellectuelle et sur la promotion de la recherche et de l'innovation à des fins de compétitivité	21 – 23 octobre 2014	Maroc/ 37 participants du Burkina Faso, du Cameroun, du Congo, de l'Égypte, du Gabon, du Ghana, du Kenya, du Maroc, de la République-Unie de Tanzanie, du Sénégal et de Tunisie	i) Fournir une plate-forme de discussion et d'échange d'expériences nationales soulignant l'importance de la propriété intellectuelle pour les secteurs industriels et commerciaux; et ii) encourager l'intégration des politiques et des stratégies nationales en matière de propriété intellectuelle afin de promouvoir la recherche et l'innovation à des fins de compétitivité pour les industries.

**Rapport sur l'exécution du programme en 2014**  
**Annexes**

RÉSULTAT : III.2 Mise en valeur des ressources humaines pour répondre aux diverses exigences en matière d'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition			
Activité	Date	Pays hôte/ bénéficiaires	Objectif(s)/description(s)
Examen des demandes de titres de propriété industrielle (bases) – Programme de formation sur les brevets consacré à l'examen des demandes de titres de propriété industrielle (programme de base)	20 – 31 janvier 2014	Japon/ Maroc	Aider les participants à acquérir une connaissance de base des lois et des procédures d'examen de fond dans le domaine de l'examen des brevets.
Examen des demandes de titres de propriété industrielle (bases) – Programme de formation sur les marques consacré à l'examen des demandes de titres de propriété industrielle (programme de base)	20 – 31 janvier 2014	Japon/ Ghana et Nigéria	Aider les participants à acquérir une connaissance de base des lois et des procédures d'examen de fond dans le domaine de l'examen des marques.
Programme de formation sur la gestion de la propriété intellectuelle et formulation et mise en œuvre d'une gestion de la propriété industrielle axée sur les résultats par les offices de propriété intellectuelle	Du 29 janvier au 5 février 2014	Japon/ Égypte et Kenya	i) Développer les connaissances des participants quant aux pratiques de gestion moderne en matière de propriété intellectuelle; et ii) renforcer les capacités des participants afin de formuler, mettre en œuvre et évaluer les plans des offices de propriété industrielle qui sont contraignants en termes de temps, axés sur les résultats, et ont un impact mesurable.
Programme de formation pour les examinateurs de brevets sur certaines technologies (Biotechnologie)	12 – 19 février 2014	Japon/ Égypte, Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI) et Organisation régionale africaine de la propriété industrielle (ARIPO)	i) Informer les participants des tendances actuelles et des pratiques modernes d'examen des brevets relatifs à la biotechnologie; ii) leur transmettre des connaissances et informations concrètes sur les méthodes d'examen de brevets; iii) donner aux participants l'occasion d'échanger des expériences et des points de vue sur les questions d'examen des brevets; et iv) renforcer les compétences professionnelles des participants en matière d'examen de brevets relatifs à la biotechnologie.
Programme de formation pour les examinateurs de brevets sur certaines technologies (appareils optiques)	20 – 27 février 2014	Japon/ ARIPO et Égypte	i) Informer les participants des tendances actuelles et des pratiques modernes d'examen des brevets relatifs à la appareils optiques; ii) leur transmettre des connaissances et informations concrètes sur les méthodes d'examen de brevets; iii) donner aux participants l'occasion d'échanger des expériences et des points de vue sur les questions d'examen des brevets; et iv) renforcer les compétences professionnelles des participants en matière d'examen de brevets relatifs aux appareils optiques.
Partenariat entre l'OMPI/l'ARIPO et l'Université d'Afrique à Mutare, Zimbabwe	Du 1 <sup>er</sup> mai 2014 au 28 avril 2015	Zimbabwe/ huit bourses destinées à des participants du Burundi, du Kenya, du Lesotho, du Malawi, du Nigéria, de l'Ouganda, de la République-Unie de Tanzanie et du Zimbabwe	i) Proposer des formations générales et spécialisées en matière de propriété intellectuelle à des fonctionnaires gouvernementaux et des professionnels de la propriété intellectuelle; et ii) offrir des perspectives de renforcement des ressources humaines et des capacités par le biais de formations et de cours consacrés à la propriété intellectuelle et destinés aux personnes chargées de l'enseignement et de la recherche dans ce domaine au sein des universités et autres institutions.



Partenariat entre l'OMPI/OAPI (Centre de formation Denis Ekani) et l'Université de Yaoundé II	Du 1 <sup>er</sup> octobre 2013 au 27 juin 2014	Cameroun/ 10 bourses destinées à des participants recrutés au Bénin, au Burkina Faso, au Congo, au Gabon, en Guinée, au Niger, au Sénégal et au Togo	i) Proposer des formations générales et spécialisées en matière de propriété intellectuelle à des fonctionnaires gouvernementaux et des professionnels de la propriété intellectuelle; et ii) offrir des perspectives de renforcement des ressources humaines et des capacités par le biais de formations et de cours consacrés à la propriété intellectuelle et destinés aux personnes chargées de l'enseignement et de la recherche dans ce domaine au sein des universités et autres institutions.
Réunion sous-régionale de haut niveau pour les parlementaires des États membres de l'OAPI et du Burundi, de Djibouti et de Madagascar	10 – 11 juin 2014	Togo/ 23 participants du Bénin, du Burundi, des Comores, du Congo, du Gabon, de la Guinée, de la Guinée équatoriale, de Madagascar, du Mali, de la Mauritanie, du Niger, du Sénégal, du Tchad et du Togo	i) Aider les participants à se familiariser avec le fonctionnement de la propriété intellectuelle et à mieux le comprendre, un des leviers de l'économie du savoir du XXI <sup>e</sup> siècle, l'innovation technologique et la compétitivité.
Atelier sur le développement des ressources humaines des agents de brevets/marques pour les États membres et les États observateurs de l'ARIPO.	27 – 28 octobre 2014	Zimbabwe/ 34 participants du Botswana, de la Gambie, du Ghana, du Kenya, du Lesotho, du Malawi, du Mozambique, de la Namibie, de l'Ouganda, de la République-Unie de Tanzanie, du Rwanda, du Swaziland, de la Zambie et du Zimbabwe	i) Aider l'ARIPO à procéder à des échanges entre les agents en exercice spécialisés dans les brevets ou les marques afin de trouver les meilleurs moyens d'améliorer la qualité des procédures actuelles des entreprises auprès de l'ARIPO; et ii) débattre des initiatives pouvant être mises en œuvre pour améliorer la qualité de leurs services pour répondre aux besoins des utilisateurs du système de la propriété intellectuelle.
Programme de formation sur l'utilisation des technologies de l'information dans l'administration de la propriété industrielle	Du 27 octobre au 7 novembre 2014	Japon/ ARIPO, Botswana, Égypte, Kenya et OAPI	i) Présenter aux participants les dernières évolutions dans le domaine des technologies de l'information associées à l'administration de la propriété industrielle, la diffusion de l'information en matière de propriété industrielle et la fourniture de services en ligne; ii) transmettre des connaissances concrètes quant aux derniers outils et technologies via des sessions interactives, ainsi que par le biais de visites auprès d'entités privées pertinentes; et iii) donner l'occasion aux participants d'échanger leurs points de vue et leurs préoccupations sur des questions d'actualité et ainsi renforcer les compétences professionnelles des participants en matière de planification et de gestion des technologies de l'information pour l'administration de la propriété industrielle
Examen des demandes de titres de propriété industrielle (avancé) – Programme de formation sur les brevets consacré à l'examen des demandes de titres de propriété industrielle (programme avancé)	10 – 21 novembre 2014	Japon/ Égypte	i) Fournir aux participants la connaissance de base des lois et procédures dans le domaine de l'examen des droits de propriété industrielle; et ii) offrir un programme de formation sur le terrain visant à améliorer leurs compétences professionnelles.
Cours d'été avancé OMPI-Afrique du Sud sur la propriété intellectuelle et le transfert de technologie	Du 24 novembre au 5 décembre 2014	Afrique du Sud/ 10 bourses destinées à des participants du Botswana, du Cameroun, de l'Éthiopie, du Ghana, du Kenya, du Nigéria, de l'Ouganda, de la République-Unie de Tanzanie et du Zimbabwe	Donner l'occasion aux étudiants des deuxième et troisième cycles et aux jeunes actifs d'acquérir une meilleure connaissance de la propriété intellectuelle et du transfert de technologie.

**Rapport sur l'exécution du programme en 2014**  
**Annexes**

Mise en œuvre des droits de propriété intellectuelle	1 <sup>er</sup> – 12 décembre 2014	Japon/ Nigéria	Promouvoir le respect de la propriété intellectuelle par le biais d'un examen et d'une discussion sur les normes minimales et les éléments de flexibilité en matière de mise en œuvre des droits de propriété intellectuelle figurant dans la partie III de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC).
<b>RÉSULTAT :</b> III.6 Renforcement des capacités des PME s'agissant de mettre la propriété intellectuelle au service de l'innovation			
<b>Activité</b>	<b>Date</b>	<b>Pays hôte/ bénéficiaires</b>	<b>Objectif(s)/description(s)</b>
Programme de formation de formateurs sur la gestion efficace des actifs de propriété intellectuelle par les petites et moyennes entreprises (PME) dans les pays africains de langue officielle portugaise (PALOP)	9 – 11 avril 2014	Portugal/ six participants de l'Angola, de Cabo Verde, du Mozambique et de Sao Tomé-et-Principe	i) Améliorer la compréhension de l'utilisation du système de propriété intellectuelle par les PME; ii) créer dans la région une masse critique de formateurs disposant du savoir, des compétences et de l'expérience essentiels pour fournir aux PME une assistance préliminaire en matière de propriété intellectuelle sur la gestion efficace des actifs de propriété intellectuelle; iii) débattre des obstacles et des difficultés rencontrés par les PME les empêchant de tirer parti du système de propriété intellectuelle; et iv) proposer une feuille de route visant à surmonter ces obstacles et difficultés.
<b>RÉSULTAT :</b> IV.2 Amélioration de l'accessibilité et de l'utilisation de l'information en matière de propriété intellectuelle par les institutions compétentes et le public afin de promouvoir l'innovation et la créativité			
<b>Activité</b>	<b>Date</b>	<b>Pays hôte/ bénéficiaires</b>	<b>Objectif(s)/description(s)</b>
Séminaire des Centres d'appui à la technologie et à l'innovation (CATI) sur l'utilisation efficace des informations technologiques et formation des formateurs	19 – 21 mai 2014	Sao Tomé-et-Principe/ approximativement 40 participants locaux	i) Offrir une formation aux membres du personnel du Centre d'appui à la technologie et à l'innovation et aux participants; et ii) sensibiliser les participants au projet du Centre d'appui à la technologie et à l'innovation.
Séminaire du Centre d'appui à la technologie et à l'innovation sur l'utilisation efficace des informations scientifiques et techniques, renforcement de la formation des formateurs et lancement officiel des CATI	10 – 14 juin 2014	Sénégal/ approximativement 40 participants locaux	i) Renforcer les capacités des participants en matière de recherche et d'exploitation des technologies et des informations scientifiques pour développer leurs activités respectives; et ii) lancer officiellement deux nouveaux CATI.
Réunion sur le développement du projet de CATI : Séminaire d'appui à l'innovation, atelier de formation des formateurs, réunion de planification du projet de CATI	16 – 18 juin 2014	Zambie/ approximativement 25 participants locaux	Réunir les principales parties prenantes afin de débattre de l'établissement d'un réseau national de CATI.
Deuxième atelier des CATI consacré à l'utilisation efficace des informations techniques et scientifiques	4 – 5 et 8 – 9 septembre 2014	République-Unie de Tanzanie/ approximativement 50 participants locaux à Dar es-Salaam; approximativement 30 participants locaux à Zanzibar	Renforcer les capacités des participants en matière de recherche et d'exploitation des technologies et des informations scientifiques pour développer leurs activités respectives.

Activité	Date	Pays hôte/ bénéficiaires	Objectif(s)/description(s)
Accès aux informations scientifiques et techniques pour le renforcement des capacités technologiques et la commercialisation de produits sous une marque pour des biens présentant un intérêt pour l'exportation pour les PMA anglophones	21 – 24 octobre 2014	Zimbabwe/ 11 participants de l'Éthiopie, de l'Ouganda, de la République-Unie de Tanzanie, du Rwanda et de la Zambie	Offrir une plate-forme aux participants pour échanger leurs expériences nationales et découvrir comment : i) accéder aux informations technologiques et acquérir les technologies étrangères au moyen de recherches sur l'état de la technique et formation sur la recherche et les méthodes de recherche d'informations en matière de brevets dans les bases de données et sur Internet ainsi que sur l'utilisation des revues scientifiques; ii) renforcer les capacités pour permettre aux PMA d'utiliser efficacement le système de propriété intellectuelle afin d'améliorer leurs opportunités commerciales (en renforçant leurs capacités productives, la diversification des produits, l'efficacité et la compétitivité des procédés commerciaux); et iii) encourager les partenariats privés-publics dans les PMA en vue d'initiatives ciblées dans le domaine du système de la propriété industrielle pour générer des gains économiques accrus.
<b>RÉSULTAT :</b>			
IV.4 Amélioration de l'infrastructure technique et du savoir pour les offices de propriété intellectuelle et les autres institutions de propriété intellectuelle, leur permettant de fournir à leurs parties prenantes des services améliorés (moins chers, plus rapides, de meilleure qualité)			
Activité	Date	Pays hôte/ bénéficiaires	Objectif(s)/description(s)
Projet de saisie de données dans le Registre nigérian des marques, des brevets et des dessins et modèles	Mars à décembre 2014  (en cours)	Nigéria	Aider l'office dans la saisie des données bibliographiques correspondant aux dossiers de marques, brevets et dessins et modèles enregistrés/actifs à partir d'un format papier pour les convertir en format numérique avec l'assistance d'un prestataire spécialisé.
Projet de numérisation pour l'Office éthiopien de la propriété intellectuelle	Juin à décembre 2014  (en cours)	Éthiopie	Aider l'office national de propriété intellectuelle à accroître l'efficacité des procédures pour l'octroi de droits de propriété industrielle et moderniser l'administration de la propriété intellectuelle par le biais d'une rationalisation des procédures administratives, l'utilisation de la technologie et l'automatisation de l'office.
Numérisation de dossiers de propriété intellectuelle à l'OAPI	Mars à décembre 2014  (en cours)	OAPI	i) Alléger les procédures d'entrée des données relatives à la documentation sur la propriété intellectuelle en vue d'optimiser leur mise en œuvre; ii) traiter efficacement le travail en souffrance qui aurait dû être numérisé; et iii) accélérer les processus d'examen et les processus administratifs.
Missions consultatives d'experts	Du 28 avril au 7 mai 2014	Nigéria	i) Recenser les besoins et les exigences concernant les opérations de propriété intellectuelle du registre nigérian; ii) entreprendre un audit de l'office; iii) évaluer les besoins structurels de l'office de propriété intellectuelle en gardant à l'esprit les facteurs de modernisation, tels que les processus commerciaux et l'infrastructure des TIC; et iv) formuler des propositions et des recommandations concernant la restructuration de l'office de propriété intellectuelle.
Déploiement du système de gestion électronique des documents IPAS au Botswana	5 – 9 mai 2014	Botswana	i) Créer une infrastructure logique pour le stockage et la gestion des images numérisées (dossiers électroniques); ii) transférer les compétences et renforcer les capacités pour la saisie et la numérisation des fichiers courants et iii) permettre le recours aux services en ligne pour l'office de propriété intellectuelle du Botswana.
Déploiement du système de gestion électronique des documents IPAS en Namibie	12 – 16 mai 2014	Namibie	i) Créer une infrastructure logique pour le stockage et la gestion des images numérisées (dossiers électroniques); ii) transférer les compétences et renforcer les capacités pour la saisie et la numérisation des fichiers courants et iii) permettre le recours aux services en ligne pour l'office de propriété intellectuelle de la Namibie.

**Rapport sur l'exécution du programme en 2014**  
**Annexes**

<b>Activité</b>	<b>Date</b>	<b>Pays hôte/ bénéficiaires</b>	<b>Objectif(s)/description(s)</b>
Déploiement du système de gestion électronique des documents IPAS au Malawi	19 – 23 mai 2014	Malawi	i) Créer une infrastructure logique pour le stockage et la gestion des images numérisées (dossiers électroniques); ii) transférer les compétences et renforcer les capacités pour la saisie et la numérisation des fichiers courants et iii) permettre le recours aux services en ligne pour l'office de propriété intellectuelle du Malawi.
Déploiement du système de gestion électronique des documents IPAS au Kenya	2 – 6 juin 2014	Kenya	i) Créer une infrastructure logique pour le stockage et la gestion des images numérisées (dossiers électroniques); ii) transférer les compétences et renforcer les capacités pour la saisie et la numérisation des fichiers courants et iii) permettre le recours aux services en ligne pour l'office de propriété intellectuelle du Kenya.
<b>RÉSULTAT :</b> VI.1 Progrès du dialogue international de politique générale entre les États membres de l'OMPI en ce qui concerne la promotion du respect de la propriété intellectuelle, compte tenu de la recommandation n° 45 du Plan d'action pour le développement			
<b>Activité</b>	<b>Date</b>	<b>Pays hôte/ bénéficiaires</b>	<b>Objectif(s)/description(s)</b>
Colloque régional sur le respect de la propriété intellectuelle à l'intention des représentants de l'ordre judiciaire des pays de common law de la Communauté pour le développement de l'Afrique australe (SADC)	29 – 30 octobre 2014	Afrique du Sud/ 17 participants d'Afrique du Sud, du Botswana, du Lesotho, du Malawi, de Maurice, de la République-Unie de Tanzanie, des Seychelles, du Swaziland, de la Zambie et du Zimbabwe	Favoriser la compréhension et l'application des droits de propriété intellectuelle entre les représentants de l'ordre judiciaire afin de garantir la fourniture juste et efficace de jugements dans les affaires juridiques de propriété intellectuelle.
<b>RÉSULTAT :</b> VII.2 Des plates-formes et instruments fondés sur la propriété intellectuelle sont utilisés pour le transfert de connaissances et l'adaptation et la diffusion de la technologie entre les pays développés et les pays en développement, notamment les PMA, pour relever des défis mondiaux			
<b>Activité</b>	<b>Date</b>	<b>Pays hôte/ bénéficiaires</b>	<b>Objectif(s)/description(s)</b>
WIPO Re :Search : réalisation d'une vidéo pour présenter les expériences réussies	Avril à août 2014	Cameroun	Présenter les expériences réussies dans le domaine de la recherche de maladies tropicales négligées au Cameroun

**JAPON/PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE/AFRIQUE – PMA Contributions des donateurs et dépenses en 2014**

<b>Solde au 31 décembre 2013</b>	<b>Recettes 2014</b>	<b>Dépenses 2014</b>	<b>Remboursements</b>	<b>Solde au 31 décembre 2014</b>
1 391 783	1 100 544	1 057 237	-	1 435 090

**PROGRAMME IBÉRO-AMÉRICAIN DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE<sup>70</sup>**

<b>RÉSULTAT :</b>		III.2 Mise en valeur des ressources humaines pour répondre aux diverses exigences en matière d'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition	
<b>Activité</b>	<b>Date</b>	<b>Pays hôte/bénéficiaires</b>	<b>Objectif(s)/description(s)</b>
Plate-forme en espagnol sur les services de propriété industrielle et leurs contenus, adaptés aux besoins du secteur ibéro-américain des entrepreneurs, l'accent étant mis sur les PME (CIBEPYME).	Janvier à décembre 2014	Tous les pays ibéro-américains	Renforcer la capacité et promouvoir l'utilisation de la propriété intellectuelle comme un instrument commercial important.
<b>RÉSULTAT :</b>		III.4 Mécanismes et programmes de coopération renforcés, adaptés aux besoins des pays en développement et des PMA	
<b>Activité</b>	<b>Date</b>	<b>Pays hôte/bénéficiaires</b>	<b>Objectif(s)/description(s)</b>
Préparation d'une analyse situationnelle et d'un projet de plan d'action par un consultant externe.	Janvier à décembre 2014	Tous les pays ibéro-américains	Concevoir une feuille de route sur le renforcement et le développement des services d'information nationaux et un calendrier de mise en œuvre dans le but d'améliorer les capacités nationales.  Coopération horizontale entre les offices de propriété intellectuelle afin de réduire les asymétries en ce qui concerne la gestion de la qualité en matière de technologies de l'information. Les tâches du consultant sont : i) déceler les asymétries entre les offices de propriété intellectuelle sur la gestion de la qualité et les technologies de l'information; ii) concevoir un programme d'action visant à les éliminer par le biais de la formation; et iii) coordonner la mise en œuvre de ce projet
Encourager la coopération entre les IPO d'Amérique latine pour la création d'une plate-forme à l'intention des pays membres destinée à faciliter l'échange d'expériences et les pratiques recommandées entre les offices.	Janvier à décembre 2014	Tous les pays ibéro-américains	Promouvoir les échanges virtuels de pratiques recommandées entre les IPO sur des questions telles que : i) la gestion de la qualité; ii) l'organisation de services d'information et d'enregistrement en ligne; iii) la mise à disposition de bases de données; iv) l'examen de brevets, dessins et modèles industriels et marques; iv) l'organisation de services d'information technologique et commerciale; vi) l'organisation de programmes de formation; et vii) la prestation de médiation ou d'arbitrage.

**PROGRAMME IBÉRO-AMÉRICAIN POUR LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE**  
**Contributions des donateurs et dépenses en 2014**

Solde au 31 décembre 2013	Recettes 2014	Dépenses 2014	Remboursements	Solde au 31 décembre 2014
108 828	167 212	43 079	-	232 961

<sup>70</sup> En octobre 2012, un mémorandum créant le fonds fiduciaire/IBERO a été signé en tant qu'instrument financier du programme ibéro-américain de la propriété industrielle

RÉPUBLIQUE DE CORÉE/DROIT D'AUTEUR

<b>RÉSULTAT :</b>		III.2 Mise en valeur des ressources humaines pour répondre aux diverses exigences en matière d'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition	
<b>Activité</b>	<b>Date</b>	<b>Pays hôte/bénéficiaires</b>	<b>Objectif(s)/description(s)</b>
Séminaire national sur le rôle du droit d'auteur dans la promotion de la créativité et de la prospérité culturelle	5 – 6 mars 2014	République démocratique populaire lao/ 80 participants locaux	i) Sensibiliser les décideurs et les principales parties prenantes dans le domaine du droit d'auteur et des droits connexes à la pertinence et l'importance du droit d'auteur; et ii) leur apporter une connaissance pratique afin d'élaborer des politiques et stratégies de droit d'auteur appropriées.
Atelier interrégional à destination des experts locaux sur le renforcement des capacités en matière de droit d'auteur	9 – 11 avril 2014	République de Corée/ 19 participants étrangers issus de 12 pays (Algérie, Chine, Fédération de Russie, Jordanie, Malawi, Mexique, Mongolie, Namibie, Paraguay, Pérou, Philippines, Thaïlande), ARIPO et quelques participants locaux	i) Proposer aux experts locaux/nationaux des informations et connaissances actualisées sur le droit d'auteur; ii) partager leur expérience dans le renforcement des capacités; iii) échanger leurs points de vue sur les programmes efficaces de renforcement des capacités et les méthodes de ces programmes; et iv) débattre du moyen d'améliorer les programmes de renforcement des capacités aux niveaux régional, national et international.
Atelier sous-régional sur la coopération dans le domaine du droit d'auteur et des droits connexes	14 – 15 avril 2014	Séoul (République de Corée)/ 16 participants étrangers issus de 4 pays (Chine, Mongolie, République de Corée et Fédération de Russie), observateurs de la Korea Communications Commission (KCC)	i) Partager des informations et des données d'expérience entre pays limitrophes en ce qui concerne la mise en place de systèmes de droit d'auteur et ii) chercher des possibilités de renforcement de la coopération entre les pays en matière de sensibilisation du public au droit d'auteur et aux droits connexes.
Séminaire national sur le financement de la culture par le biais du droit d'auteur au XXI <sup>e</sup> siècle	18 septembre 2014	Chine/ organisateur et participants à la cinquième Exposition internationale du droit d'auteur	Partager les informations et les expériences entre intervenants et participants quant au rôle du droit d'auteur dans la promotion de la créativité et de la prospérité culturelle pour les pays en développement, en particulier soutenir et financer la créativité culturelle dans le nouvel environnement du XXI <sup>e</sup> siècle.
<b>RÉSULTAT :</b>		IV.4 Amélioration de l'infrastructure technique et du savoir pour les offices de propriété intellectuelle et les autres institutions de propriété intellectuelle, leur permettant de fournir à leurs parties prenantes des services améliorés (moins chers, plus rapides, de meilleure qualité)	
<b>Activité</b>	<b>Date</b>	<b>Pays hôte/bénéficiaires</b>	<b>Objectif(s)/description(s)</b>
Projet national de sensibilisation approfondie au droit d'auteur et aux droits connexes au Bhoutan	Avril 2014 (achevé)	Bhoutan	Renforcer la capacité du pays à entreprendre des programmes systématiques et durables de sensibilisation, générant ainsi un environnement propice à l'utilisation et à la protection efficace du droit d'auteur et des droits connexes.

Atelier sous-régional OMPI-ASEAN sur les récentes évolutions et les problèmes émergents dans le domaine du droit d'auteur et des droits connexes	25 – 26 juin 2014	Thaïlande/ plus de 60 participants locaux issus de Thaïlande et 14 participants étrangers représentant huit pays (Cambodge, Indonésie, Malaisie, Myanmar, Philippines, République démocratique populaire lao, Singapour et Viet Nam)	Fournir une occasion aux États membres de l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) de mieux comprendre et partager des informations sur les récentes évolutions et les problèmes émergents du droit d'auteur et des droits connexes ainsi que sur leurs implications.
Visite d'étude à la Commission du droit d'auteur de Corée	18 – 21 novembre 2014	République de Corée/ 11 participants étrangers représentant 10 pays (Colombie, Égypte, Kazakhstan, Oman, Ouzbékistan, Paraguay, Philippines, Sri Lanka, Thaïlande et Viet Nam)	i) Partager l'expérience coréenne en matière de protection et d'administration du droit d'auteur et des droits connexes; et ii) renforcer la capacité des participants à formuler des politiques sur le droit d'auteur, moderniser les cadres législatifs et administratifs et améliorer le fonctionnement des organismes de gestion du droit d'auteur et autres organisations connexes dans leurs pays respectifs.
<b>Activité</b>	<b>Date</b>	<b>Pays hôte/ bénéficiaires</b>	<b>Objectif(s)/description(s)</b>
Compilation d'affaires juridiques relatives au droit d'auteur et aux droits connexes dans le domaine de la musique dans la région Asie et Pacifique	Décembre 2014 (achevé)	Pays de la région Asie et Pacifique	Fournir des informations actualisées aux pays en développement de la région Asie et Pacifique sur les dernières affaires juridiques en matière de droit d'auteur et de droits connexes dans l'industrie musicale.

**RÉPUBLIQUE DE CORÉE/DROIT D'AUTEUR Contributions des donateurs et dépenses en 2014**

Solde au 31 décembre 2013	Recettes 2014	Dépenses 2014	Remboursements	Solde au 31 décembre 2014
565 824	350 168	336 212	-	579 780

**RÉPUBLIQUE DE CORÉE (FORMATION) – Bourses sur la propriété intellectuelle (Académie)**

<b>RÉSULTAT :</b>			
III.2 Mise en valeur des ressources humaines pour répondre aux diverses exigences en matière d'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition			
<b>Activité</b>	<b>Date</b>	<b>Pays hôte/ bénéficiaires</b>	<b>Objectif(s)/description(s)</b>
Bourses pour l'Académie de l'OMPI – Queensland University of Technology (OMPI-QUT) Programme de maîtrise en droit de la propriété intellectuelle	Du 24 février au 3 novembre 2014	Australie/ six étudiants du Népal et de la République de Corée (5)	Offrir une formation supérieure aux fonctionnaires gouvernementaux et autres experts en propriété intellectuelle afin d'améliorer leurs capacités en matière d'utilisation de la propriété intellectuelle et d'administration des droits de propriété intellectuelle.
Bourses pour le programme de maîtrise en droit de la propriété intellectuelle proposé par l'Académie de l'OMPI et l'Université nationale de Séoul	Septembre 2012 à juin 2014	République de Corée/ six étudiants de Chine (2), Malaisie, Ouzbékistan (2) et Philippines	Offrir une formation supérieure aux fonctionnaires gouvernementaux et autres experts en propriété intellectuelle afin d'améliorer leurs capacités en matière d'utilisation de la propriété intellectuelle et d'administration des droits de propriété intellectuelle.
Bourses pour les cours d'été proposés par l'OMPI – Corée	14 – 25 juillet 2014	République de Corée/ 11 participants venus du Bangladesh, du Cameroun, de l'Égypte, du Lesotho, de la Malaisie, de la Mongolie, du Viet Nam (2), de la Zambie (2) et du Zimbabwe	i) Développer les capacités des étudiants des cycles supérieurs et des jeunes actifs par le biais d'une meilleure connaissance des domaines liés aux droits de propriété intellectuelle; et ii) améliorer leur compréhension des rôles et fonctions du système de propriété intellectuelle.

**RÉPUBLIQUE DE CORÉE (FORMATION) – Bourses pour les programmes consacrés à la propriété intellectuelle (Académie) Contributions des donateurs et dépenses en 2014**

<b>Solde au 31 décembre 2013</b>	<b>Recettes 2014</b>	<b>Dépenses 2014</b>	<b>Remboursements</b>	<b>Solde au 31 décembre 2014</b>
247 488	174 193	144 955	-	276 726



**RÉPUBLIQUE DE CORÉE/PROMOTION DU RESPECT DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE**

<b>RÉSULTAT :</b> III.2 Mise en valeur des ressources humaines pour répondre aux diverses exigences en matière d'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition			
<b>Activité</b>	<b>Date</b>	<b>Pays hôte/ bénéficiaires</b>	<b>Objectif(s)/description(s)</b>
Atelier interrégional sur l'application du droit d'auteur	<b>13 – 17 octobre 2014</b>	République de Corée/ 18 participants étrangers issus de neuf pays	Dans le cadre de l'objectif stratégique VI de l'OMPI : i) étudier la valeur de la protection du droit d'auteur et des droits connexes (droit d'auteur) et application au développement social, économique et culturel des pays participants; ii) offrir une formation de base sur les recours et les mesures d'application du droit d'auteur, en mettant un accent particulier sur l'environnement numérique; iii) débattre des questions d'actualité dans le domaine de la promotion du respect du droit d'auteur; et iv) envisager des stratégies nationales et transnationales pour une coopération efficace visant à promouvoir le respect du droit d'auteur.

**RÉPUBLIQUE DE CORÉE/PROMOTION DU RESPECT DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE Contributions des donateurs et dépenses en 2014**

Solde au 31 décembre 2013	Recettes 2014	Dépenses 2014	Remboursements	Solde au 31 décembre 2014
-	131 267	88 957	-	42 310

## RÉPUBLIQUE DE CORÉE/PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

<b>RÉSULTAT :</b> I.2 Cadres législatifs, réglementaires et politiques de propriété intellectuelle adaptés et équilibrés			
<b>Activité</b>	<b>Date</b>	<b>Pays hôte/ bénéficiaires</b>	<b>Objectif(s)/description(s)</b>
Production d'un guide sur les procédures alternatives de règlement des différends	Octobre 2014 (lancement)	Tous les États membres de l'OMPI	i) Offrir une meilleure compréhension des procédures de règlement des différends dans les litiges liés à la propriété intellectuelle; ii) partager l'expérience du Centre de l'OMPI en matière de règlement des différends avec les administrations nationales en charge du règlement des différends; iii) et encourager les pays en développement à élaborer et mettre en œuvre des procédures de règlement des différends appropriées.
<b>RÉSULTAT :</b> III.1 Stratégies et plans nationaux en matière d'innovation et de propriété intellectuelle conformes aux objectifs de développement nationaux			
<b>Activité</b>	<b>Date</b>	<b>Pays hôte/ bénéficiaires</b>	<b>Objectif(s)/description(s)</b>
Visite d'étude	15 – 18 décembre 2014	République de Corée/ huit participants venus du Pakistan	i) Améliorer la compréhension des mécanismes de propriété intellectuelle pour la promotion des liens entre les instituts de recherche et l'industrie; et ii) renforcer la capacité à encourager la collaboration entre l'université et l'industrie par le biais d'un meilleur appariement de l'offre et de la demande. Une délégation du Pakistan composée de deux fonctionnaires gouvernementaux, de quatre représentants du Bureau de la recherche, de l'innovation et de la commercialisation d'universités et de deux représentants de l'industrie a visité Daejeon et Séoul, en République de Corée.
Mission d'experts	3 – 6 mars 2014	Brunéi Darussalam	Améliorer les opérations relevant du registre des marques et former les examinateurs de marques récemment recrutés.
<b>RÉSULTAT :</b> III.2 Mise en valeur des ressources humaines pour répondre aux diverses exigences en matière d'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition			
<b>Activité</b>	<b>Date</b>	<b>Pays hôte/ bénéficiaires</b>	<b>Objectif(s)/description(s)</b>
Atelier sur le droit et l'examen des brevets	4 – 13 mars 2014	République de Corée/ 16 examinateurs de brevets de 16 pays	Donner une vue d'ensemble et une explication du système mondial des brevets, des principes du droit des brevets et des procédures d'examen.
Atelier sur le droit et l'examen des brevets	23 – 30 avril 2014	République de Corée/ 19 examinateurs de marques de 19 pays	Donner une vue d'ensemble et une explication des principes du droit des marques et des procédures d'examen ainsi que du système de Madrid.
Atelier sur les classifications de Nice et de Vienne	25 – 29 août 2014	Indonésie/ 26 participants	Améliorer les connaissances et la capacité de la Direction générale des droits de propriété intellectuelle, Indonésie, au moyen des systèmes de classification de Nice et de Vienne.
Atelier sur les marques non traditionnelles	28 – 30 avril 2014	Philippines/ 40 participants	Former les examinateurs de marques non traditionnelles et explorer les possibilités de promotion de l'introduction de marques non traditionnelles dans le droit des marques des Philippines.
Atelier sur la recherche et l'examen des brevets	19 – 23 mai 2014	Thaïlande/ 35 participants	i) Accroître la capacité de recherche en matière d'état de la technique et de famille de brevets; et ii) améliorer les connaissances et les compétences en matière d'examen de brevets.
Production d'un support pédagogique sur la propriété intellectuelle	Décembre 2014	Tous les États membres de l'OMPI	Le support pédagogique inclut des activités et des exercices que les étudiants du secondaire pourraient être encouragés à entreprendre afin de mieux saisir les concepts de base touchant à la créativité, à l'inventivité et à la propriété intellectuelle.

<b>Activité</b>	<b>Date</b>	<b>Pays hôte/ bénéficiaires</b>	<b>Objectif(s)/description(s)</b>
Production de versions doublées de films d'animation Pororo	Août 2014	Tous les États membres de l'OMPI	i) Aider les enfants à facilement comprendre les concepts de créativité et de propriété intellectuelle par le biais de films d'animation Pororo; et ii) accroître l'utilisation de films d'animation Pororo produits par l'OMPI.  Des Versions doublées de films d'animation Pororo ont été produites en deux langues supplémentaires, le français et l'espagnol, sur la base de la version originale anglaise.
Production d'un guide éducatif sur la propriété intellectuelle	Août 2014	Tous les États membres de l'OMPI	i) Aider les enseignants à apprendre aux enfants les concepts de base de la propriété intellectuelle, la relation entre la propriété intellectuelle et la créativité, et les avantages que pourrait offrir l'utilisation de la propriété intellectuelle.  Trois manuels et un guide ont été produits dans l'intention d'aider des étudiants, les enseignants et les parents à mieux comprendre les concepts de base de la propriété intellectuelle.
<b>RÉSULTAT :</b>			
IV.2 Amélioration de l'accessibilité et de l'utilisation de l'information en matière de propriété intellectuelle par les institutions compétentes et le public afin de promouvoir l'innovation et la créativité			
<b>Activité</b>	<b>Date</b>	<b>Pays hôte/ bénéficiaires</b>	<b>Objectif(s)/description(s)</b>
Concours sur les technologies appropriées	Du 15 juillet au 22 novembre 2014	Viet Nam/ 400 participants	Encourager et récompenser l'excellence en matière de solutions innovantes apportées à des problèmes récurrents, en particulier, des solutions qui font appel à des technologies appropriées et adaptées aux conditions locales. L'utilisation d'informations relatives aux brevets lors de la conception des solutions élaborées a été un élément clé du concours.  Le concours comprenait un atelier d'orientation (les 25, 27 et 29 août 2014), l'évaluation et la présélection des entrées saisies (176 soumissions), des présentations par les candidats présélectionnés et une cérémonie de remise de prix (novembre 2014).
Concours sur les technologies appropriées	Du 1 <sup>er</sup> avril au 7 novembre 2014	Mongolie/ 200 participants	Le concours comprenait un atelier d'orientation (15 mai 2014), l'évaluation et la présélection des entrées saisies (27 soumissions), des présentations par les candidats présélectionnés, une cérémonie de remise de prix et un atelier de commercialisation (du 5 au 7 novembre 2014).
Séminaire régional sur l'utilisation de la propriété intellectuelle pour développer et diffuser les technologies appropriées	2 – 4 juillet 2014	République de Corée/ 15 fonctionnaires gouvernementaux venus de 13 pays	i) Échanger les points de vue sur les questions de propriété intellectuelle liées au développement des technologies appropriées; ii) partager les expériences nationales en matière d'utilisation des technologies appropriées pour un développement axé sur la communauté; iii) définir le rôle des offices de propriété intellectuelle dans la promotion des technologies appropriées; et iv) définir les moyens permettant de surmonter les défis posés par la diffusion et la commercialisation des technologies appropriées.

**RÉPUBLIQUE DE CORÉE/PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE Contributions des donateurs et dépenses en 2014**

<b>Solde au 31 décembre 2013</b>	<b>Recettes 2014</b>	<b>Dépenses 2014</b>	<b>Remboursements</b>	<b>Solde au 31 décembre 2014</b>
1 272 754	696 899	788 879	-	1 180 774

UNION EUROPÉENNE (Projet du Pakistan)

<b>RÉSULTAT :</b>		I.2 Cadres législatifs, réglementaires et politiques de propriété intellectuelle adaptés et équilibrés	
<b>Activité</b>	<b>Date</b>	<b>Pays hôte/ bénéficiaires</b>	<b>Objectif(s)/description(s)</b>
Consultations des parties prenantes sur les droits d'obteneurs	11 – 13 février 2014	Pakistan/ 23 participants nationaux	Tenir des consultations avec les parties prenantes nationales sur la protection des droits d'obteneurs, y compris sur les mesures pratiques visant à mettre en place et administrer un système pour la protection des droits d'obteneurs
Finalisation d'un document sur les options de commercialisation sous une marque pour un agrume (Kinnow)	Mars 2014	Pakistan/ Organisation de la propriété intellectuelle du Pakistan	Recenser/détailler les options de propriété intellectuelle pour la commercialisation des Kinnows par le biais de l'utilisation de marques et d'indications géographiques.
<b>RÉSULTAT :</b>		III.2 Mise en valeur des ressources humaines pour répondre aux diverses exigences en matière d'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition	
<b>Activité</b>	<b>Date</b>	<b>Pays hôte/ bénéficiaires</b>	<b>Objectif(s)/description(s)</b>
Achèvement du cours LLM de l'OMPI-Université de Turin sur la propriété intellectuelle	Février 2014	Pakistan/ un fonctionnaire d'IPO Pakistan	i) Améliorer les connaissances et la compréhension du droit de la propriété intellectuelle pour les fonctionnaires d'IPO Pakistan; et ii) permettre au fonctionnaire formé d'apporter des contributions (documents, notes d'orientation, commentaires) sur les questions spécifiques à la législation sur la propriété intellectuelle.
Fourniture de document de référence en matière de propriété intellectuelle à deux institutions	Février 2014	Pakistan/ IPO Pakistan et Pakistan Institute of Trade and Development (PITAD)	Renforcer les capacités dans le domaine de l'enseignement et de la formation en matière de propriété intellectuelle au Pakistan.
Finalisation d'un document sur la création d'un programme relatif à la propriété intellectuelle dans les facultés de droit et d'économie ainsi que dans les écoles d'ingénieurs	Juin 2014	Pakistan/ Commission de l'enseignement supérieur et IPO Pakistan	Fournir des directives/programmes d'enseignement types pour le développement d'un programme relatif à la propriété intellectuelle dans les facultés de droit et d'économie et les écoles d'ingénieurs.
<b>RÉSULTAT :</b>		IV.4 Amélioration de l'infrastructure technique et du savoir pour les offices de propriété intellectuelle et les autres institutions de propriété intellectuelle, leur permettant de fournir à leurs parties prenantes des services améliorés (moins chers, plus rapides, de meilleure qualité)	
<b>Activité</b>	<b>Date</b>	<b>Pays hôte/ bénéficiaires</b>	<b>Objectif(s)/description(s)</b>
Attribution d'un contrat pour le développement d'un portail Web pour IPO Pakistan	Août 2014	Pakistan/ IPO Pakistan	Mettre à jour le site Web existant d'IPO Pakistan en introduisant de nouvelles fonctions, telles que : i) l'accès en ligne à la Gazette des brevets et aux revues sur les marques; ii) l'accès en ligne pour vérifier le statut des demandes de titres de propriété intellectuelle; iii) l'accès à la consultation publique de bases de données de propriété intellectuelle; et iv) la mise en œuvre d'un intranet à des fins de communication interne entre les offices d'IPO Pakistan à Karachi, Lahore et Islamabad.

<b>Activité</b>	<b>Date</b>	<b>Pays hôte/ bénéficiaires</b>	<b>Objectif(s)/description(s)</b>
Lancement d'un contrat pour la personnalisation d'un logiciel de gestion des ressources humaines et financières au sein d'IPO Pakistan	Septembre 2014	Pakistan/ IPO Pakistan	Améliorer la capacité d'IPO Pakistan à dispenser des services en introduisant des systèmes d'automatisation pour ses principales fonctions de gestion des ressources humaines et financières.
Mission d'experts auprès d'IPO Pakistan destinée à apporter un soutien technique sur site et à offrir une formation à une équipe TI d'IPO	Du 24 février au 7 mars 2014	Pakistan/ sept participants d'IPO Pakistan	Garantir une plus grande autonomie d'IPO Pakistan dans la gestion, la configuration et l'assistance aux utilisateurs du système d'automatisation de propriété intellectuelle actualisée (IPAS Java), y compris l'intégration de dossiers de propriété intellectuelle numérisés.
Formation de l'équipe TI d'IPO au système de gestion de la base de données Oracle (DBMS)	5 – 9 mai 2014	Pakistan/ sept participants d'IPO Pakistan	Améliorer les compétences de l'équipe TI d'IPO en matière de technologies des bases de données Oracle, notamment d'architecture, de sécurité, de performance, de sauvegarde et de récupération pour un fonctionnement efficace de leur système d'automatisation de propriété intellectuelle.
Développement d'une version pilote d'un forum électronique	Octobre 2014	Pakistan/ IPO Pakistan	Renforcer les liens entre les instituts de recherche et le secteur par le biais d'un forum électronique en ligne (PiNET) où les technologies et les recherches disponibles peuvent être appariées aux besoins de l'industrie.
Atelier sur IPAS Java, le système de gestion des documents électroniques (EDMS) et WIPOScan pour l'équipe TI d'IPO	3 – 11 novembre 2014	Pakistan/ cinq participants d'IPO Pakistan	Améliorer les compétences techniques de l'équipe TI d'IPO par le biais d'un transfert de connaissances des fonctions avancées d'IPAS Java, de l'EDMS et des systèmes WIPOScan pour assurer leur déploiement efficace, leur fonctionnement et l'assistance continue au sein de l'office de brevets IPO et du registre des marques.

**UNION EUROPÉENNE (Projet du Pakistan) Contributions des donateurs et dépenses en 2014**

<b>Solde au 31 décembre 2013</b>	<b>Recettes 2014</b>	<b>Dépenses 2014</b>	<b>Remboursements</b>	<b>Solde au 31 décembre 2014</b>
605 533	(8 601)	213 817	–	383 115

URUGUAY

<b>RÉSULTAT :</b> III.2 Mise en valeur des ressources humaines pour répondre aux diverses exigences en matière d'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition			
<b>Activité</b>	<b>Date</b>	<b>Pays hôte/bénéficiaires</b>	<b>Objectif(s)/description(s)</b>
Mise à disposition du financement pour un professionnel de la propriété intellectuelle pour participer à un programme de maîtrise en gestion stratégique des technologies de l'information dans le cadre de la fondation de l'Université ibéro-américaine (FUNIBER)	Mai à décembre 2014  (en cours) <sup>71</sup>	Uruguay	Améliorer la capacité d'un professionnel de la propriété intellectuelle en se concentrant sur le rôle des technologies de l'information dans la gestion stratégique des processus commerciaux.
<b>RÉSULTAT :</b> III.4 Mécanismes et programmes de coopération renforcés, adaptés aux besoins des pays en développement et des PMA			
<b>Activité</b>	<b>Date</b>	<b>Pays hôte/bénéficiaires</b>	<b>Objectif(s)/description(s)</b>
Participation des fonctionnaires gouvernementaux aux Assemblées de l'OMPI	Janvier à décembre 2014	Suisse/ Uruguay	Représenter le gouvernement dans les différents forums où les différents programmes et questions de propriété intellectuelle font l'objet d'analyses
<b>RÉSULTAT :</b> IV.4 Amélioration de l'infrastructure technique et du savoir pour les offices de propriété intellectuelle et les autres institutions de propriété intellectuelle, leur permettant de fournir à leurs parties prenantes des services améliorés (moins chers, plus rapides, de meilleure qualité)			
<b>Activité</b>	<b>Date</b>	<b>Pays hôte/bénéficiaires</b>	<b>Objectif(s)/description(s)</b>
Atelier de formation sur le système automatisé de propriété intellectuelle (IPAS)	8 – 12 septembre 2014	Costa Rica/ un participant venu d'Uruguay	Améliorer l'efficacité des processus internes de la Direction nationale de la propriété industrielle.
Lancement de la base de données de l'Office européen des brevets relative aux informations mondiales en matière de brevets	Janvier à décembre 2014  (en cours)	Tous les pays d'Amérique latine	Améliorer la couverture et la qualité des informations figurant dans les bases de données de la Direction nationale de la propriété industrielle.
Renouvellement de la base de données de propriété intellectuelle Thomson-Reuters	Du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 octobre 2014  (en cours depuis 2013)	Tous les pays d'Amérique latine	Améliorer la couverture et la qualité des informations figurant dans les bases de données de la Direction nationale de la propriété industrielle

<sup>71</sup> Date prévue d'achèvement : mai 2016.

URUGUAY Contributions des donateurs et dépenses en 2014

Solde au 31 décembre 2013	Recettes 2014	Dépenses 2014	Remboursements	Solde au 31 décembre 2014
102 336	68 683	13 087	-	157 932

[L'annexe III suit]

## ANNEXE III

### RAPPORT SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT DU PLAN-CADRE D'ÉQUIPEMENT EN 2014

#### I. INTRODUCTION

1. La cinquante et unième session des assemblées des États membres de l'OMPI en septembre 2013 a entériné les principes en vertu desquels les projets sont inclus dans le Plan-cadre d'équipement de l'Organisation et a approuvé un financement pour un montant total estimé à 11,2 millions de francs suisses à prélever sur les réserves pour sept projets (document A/51/16<sup>72</sup>).

2. Dans le cadre des efforts déployés pour rationaliser la reddition de comptes au sein de l'Organisation, le Rapport sur l'état d'avancement du Plan-cadre d'équipement en 2014 est inclus en annexe du rapport sur l'exécution du programme en 2014. Ce rapport est le deuxième rapport sur l'état d'avancement soumis au PBC et il présente aux États membres un aperçu des progrès accomplis, des étapes franchies et de l'utilisation des ressources durant la période allant de janvier à décembre 2014 au titre des projets suivants :

- a) Projets dans le domaine des TIC
  - i) Renforcement de la sécurité : cryptage des données et gestion des utilisateurs
  - ii) mise en œuvre du système de gestion des contenus de l'Organisation
- b) Projets liés aux bâtiments
  - iii) Rénovation des façades et de la climatisation du bâtiment PCT
  - iv) Installation du système de refroidissement au moyen de l'eau du lac Léman (projet réseau du lac) pour les bâtiments AB et PCT
  - v) Bâtiment Arpad Bogsch – phase 1 de la rénovation du sous-sol (redimensionnement du centre informatique et rénovation de l'imprimerie)
  - vi) Bâtiment Arpad Bogsch – remplacement de certaines fenêtres
- c) Projets liés à la sécurité
  - vii) Mesures de sécurité et de protection anti-incendie

#### II. STRUCTURE DE GOUVERNANCE APPROUVÉE

3. Conformément aux pratiques recommandées dans le secteur en matière de gestion de projets, un cadre de gouvernance a été mis en œuvre pour le Plan-cadre d'équipement en 2014 afin de : i) définir les structures et processus de gestion et de supervision des activités des projets en vue de la réalisation de leurs objectifs; et ii) veiller à ce que les responsabilités et obligations en matière de reddition de comptes soient toutes clairement communiquées.

4. Le PBC, à sa vingt-deuxième session en septembre 2014, a pris note de la structure de gouvernance mise en place pour gérer, superviser et rendre compte de la mise en œuvre du portefeuille de projets du Plan-cadre d'équipement (document WO/PBC/22/21<sup>73</sup>).

<sup>72</sup> [http://www.wipo.int/edocs/mdocs/govbody/en/a\\_51/a\\_51\\_16.pdf](http://www.wipo.int/edocs/mdocs/govbody/en/a_51/a_51_16.pdf)

<sup>73</sup> [http://www.wipo.int/edocs/mdocs/govbody/en/wo\\_pbc\\_22/wo\\_pbc\\_22\\_21.pdf](http://www.wipo.int/edocs/mdocs/govbody/en/wo_pbc_22/wo_pbc_22_21.pdf)



## PROJETS DANS LE DOMAINE DES TIC

### **PROJET RELATIF AU RENFORCEMENT DE LA SÉCURITÉ : CRYPTAGE DES DONNÉES ET GESTION DES UTILISATEURS**

**Chef de projet M. R. LANE**

#### RÉSULTATS ESCOMPTÉS

*IX.1 Services d'appui efficaces, efficients, de qualité et tournés vers la clientèle, à l'intention à la fois des clients internes et des parties prenantes externes*

1. La mise en œuvre du cryptage des données et de la gestion des utilisateurs renforcerait la capacité de réaction de l'OMPI face aux menaces informatiques croissantes, tout en permettant d'envisager des solutions de sous-traitance plus économiques et de renforcer la gestion centralisée des droits d'accès.

#### OBJECTIFS, PORTÉE ET APPROCHE – GÉNÉRALITÉS

2. Ce projet vise trois objectifs principaux : protection des données essentielles, possibilité de recourir à des options de sous-traitance plus économiques et gestion centralisée des droits d'accès.

3. L'OMPI a déjà pris des mesures variées pour protéger ses informations confidentielles. Ces mesures comprennent les mécanismes traditionnels de défense périphérique, la sécurité informatique et la gestion des événements, la détection et la prévention des intrusions, etc. Toutefois, compte tenu de la sophistication croissante des menaces, les pratiques recommandées en matière de sécurité informatique mettent désormais aussi l'accent sur la protection directe des sources.

4. Par ailleurs, l'accès à des ressources externes plus économiques est une nécessité dans le monde actuel de la gestion informatique, qui suppose, d'une part, des compétences diversifiées et susceptibles d'évoluer rapidement et, d'autre part, la capacité de mobiliser rapidement des ressources humaines en fonction de l'évolution des priorités opérationnelles. Cela étant, la diversification des options en matière de sous-traitance accroît la vulnérabilité de l'information.

5. Les technologies de cryptage des données sont un moyen de relever ces deux défis. Elles complètent les autres mesures de sécurité informatique en assurant le cryptage des données à la source. Elles offrent également davantage de souplesse pour le choix de prestataires plus économiques en préservant le contrôle du cryptage tout en permettant aux prestataires extérieurs de remplir leurs fonctions d'appui.

6. La gestion des droits d'accès s'inscrit en complément des investissements consentis par l'Organisation dans les solutions de cryptage des données. Traditionnellement, la gestion des droits d'accès se concentre sur les systèmes. En d'autres termes, à l'intérieur d'un système donné, on doit savoir qui a accès à quoi. Ce mécanisme peut être efficace lorsque le nombre d'utilisateurs et d'applications logicielles est relativement restreint.

7. Toutefois, alors que l'OMPI continue de renforcer ses services en ligne, le nombre d'utilisateurs devrait augmenter régulièrement dans les années à venir. Il convient d'investir dans des solutions axant la gestion des droits d'accès sur les utilisateurs. En d'autres termes, on doit savoir exactement de quels droits d'accès jouit un utilisateur donné dans tout l'éventail des systèmes.

8. À terme, la technologie pourrait permettre de gérer les droits d'accès en fonction du rôle des utilisateurs dans un système ou une série de systèmes complexes, tels que l'ERP. Pour l'heure, il est difficile de prévoir quand et comment ces technologies évolueront. En conséquence, cet aspect n'a pas été pris en considération dans le présent projet.

**Rapport sur l'exécution du programme en 2014**  
**Annexes**

**APERÇU DES PROGRÈS RÉALISÉS EN 2014 (PRINCIPALES ÉTAPES)**

9. Ce projet a été suspendu en 2014 en raison du lancement du projet de plate-forme informatique "Ségrégation et résilience" qui a une incidence considérable sur les exigences de l'Organisation en matière de sélection/mise en œuvre des solutions requises pour le cryptage des données de l'Organisation et la gestion des utilisateurs.

**UTILISATION DES RESSOURCES**

**Utilisation du budget du projet**  
*(en francs suisses, au 31 décembre 2014)*

<b>Nom du projet</b>	<b>Budget du projet</b>	<b>Dépenses effectives à ce jour</b>	<b>Utilisation effective du budget</b>	<b>Taux d'avancement de la mise en œuvre du projet</b>
Renforcement de la sécurité : cryptage des données et gestion des utilisateurs	700 000	0	0%	-

## PROJETS DANS LE DOMAINE DES TIC

### **PROJET : MISE EN ŒUVRE DU SYSTÈME DE GESTION DES CONTENUS DE L'ORGANISATION**

**Chef de projet à déterminer**

#### RÉSULTATS ESCOMPTÉS

IX.2 Un Secrétariat réactif, fonctionnant harmonieusement et doté de ressources humaines bien gérées et compétentes, à même d'obtenir des résultats concrets

#### OBJECTIFS, PORTÉE ET APPROCHE – GÉNÉRALITÉS

1. Ce projet vise à établir un répertoire central pour stocker les documents de l'Organisation. Cela nous permettra de travailler ensemble (collaborer) à la création des documents et de rechercher et trouver plus facilement l'information, ainsi que de faire le lien entre les documents et les transactions consignées dans le système ERP.

2. Lors de la phase de planification du projet relatif au système de gestion des contenus de l'Organisation, des modifications ont été proposées quant à l'approche et la portée tout en maintenant les objectifs initiaux. Ces modifications de l'approche et de la portée permettent de continuer à accroître les chances de réussite des changements organisationnels et des éléments de mise en œuvre technique du système de gestion des contenus de l'Organisation. L'approche révisée se fonde sur une mise en œuvre progressive avec un certain nombre de "gains prometteurs" (détaillées par la suite), où les avantages pour l'Organisation seront réalisés par des secteurs organisationnels spécifiques, grâce à l'automatisation d'un certain nombre de leurs processus axés sur les documents, avant le déploiement du système de gestion des contenus au niveau de l'Organisation.

3. Les objectifs du système de gestion des contenus sont les suivants :

- la mise en œuvre d'un système à l'échelle de l'Organisation pour le stockage, la récupération et la gestion des documents, dossiers et archives de l'OMPI (l'application du système de gestion des contenus);
- la mise en œuvre de configurations spécifiques aux processus du système de gestion des contenus à l'intérieur même de l'application du système de gestion des contenus en vue de soutenir les processus de l'Organisation riches en contenus. Ces processus peuvent être spécifiques à un secteur ou concerner l'ensemble de l'Organisation;
- l'intégration, le cas échéant, avec les sous-composantes du système de planification des ressources, afin de permettre l'association du contenu d'appui (figurant dans le système de gestion des contenus) avec les dossiers relatifs aux transactions (figurant dans le système de planification des ressources) lorsque les processus organisationnels mis en œuvre dans le système de planification des ressources l'exigent;
- L'application du système de gestion des contenus et l'infrastructure d'appui seront hébergées et gérées de manière à répondre aux objectifs de disponibilité et de sécurité des services d'un tel système en fonction de leur importance pour l'Organisation;
- La mise en œuvre des éléments relatifs aux dossiers et archives de l'application du système de gestion des contenus et des processus d'appui seront conformes à la politique de gestion des documents et d'archivage des dossiers de l'OMPI (ordre de service 15/2013);
- Les utilisateurs finaux seront formés à l'utilisation du système, ainsi qu'aux processus et procédures afin d'assurer une conformité opérationnelle permanente à l'ordre de service 15/2013 de l'OMPI (processus du système de gestion des contenus);
- Le système mettra en œuvre des contrôles de sécurité suffisants pour respecter la conformité aux politiques de sécurité de l'OMPI;
- La conception, l'acquisition de licence, la mise en œuvre, la configuration de base, les configurations spécifiques aux différents "gains prometteurs" du projet, les capacités du système de gestion des contenus à l'échelle de l'Organisation tout entière, la formation des

utilisateurs et le fonctionnement optimal de la transition de l'application du système de gestion des contenus seront délivrés dans les limites du budget affecté au projet au titre du Plan-cadre d'équipement (voir le document WO/PBC/21/18 du 31 juillet 2013).

4. Le projet sera divisé en un certain nombre de phases ou de sous-projets, chacun(e) apportant un ensemble d'avantages opérationnels dans un ou plusieurs domaines. Chaque sous-projet inclura :

- l'analyse de l'Organisation requise afin de spécifier le processus opérationnel que la solution du système de gestion des contenus viendra appuyer;
- l'identification et la documentation des interfaces vers les systèmes existants, y compris le système de planification des ressources, le cas échéant;
- la conception de la configuration du système de gestion des contenus reposant sur les processus de l'Organisation;
- la mise en œuvre de la configuration du système de gestion des contenus pour appuyer les processus de l'Organisation;
- l'essai du système et les tests d'acceptation par les utilisateurs de la configuration du système de gestion des contenus pour appuyer les processus de l'Organisation; et
- la formation des utilisateurs finaux sur la configuration du système de gestion des processus spécifiques aux processus de l'Organisation.

5. Les sous-projets recensés actuellement sont :

**Dossiers et archives de l'Organisation** : un sous-projet visant à améliorer la fonctionnalité du service dédié aux dossiers et aux archives, y compris l'amélioration ou le remplacement de leurs processus de numérisation des documents, ainsi que la mise en œuvre d'un processus d'analyse et de suivi du courrier entrant (numérisation et flux de travail), et la mise en œuvre de l'archivage par section sur la base de la politique de gestion des dossiers de l'OMPI (gestion des dossiers et des archives).

**Système de gestion des fournisseurs et des contrats** : un "projet aux gains prometteurs" visant à mettre en œuvre une solution ou des processus destinés à gérer les informations relatives aux contrats, permettant la création de documents contractuels (gestion des documents), le stockage des documents relatifs à un contrat (gestion des dossiers), la reddition de comptes et la notification des manifestations pendant le cycle de vie du contrat (flux de travail et gestion des dossiers) ainsi que la recherche par contrat (recherche).

**Courrier reçu par le cabinet du Directeur général** : la numérisation et le flux d'analyses du courrier reçu par le cabinet du Directeur général, avec les liens vers la réponse qui en découle, le suivi des progrès accomplis afin de s'assurer que la réponse est achevée et envoyée dans les délais appropriés.

**Rapports de mission** : la gestion de la création des rapports de mission (gestion de documents), les processus de révision et de publication du rapport de mission (flux de travail) et la recherche des rapports de mission antérieurs (recherche) sur la base de la catégorisation (sites, personnel, thèmes et organisations visitées).

**Ressources humaines (Dossier électronique du personnel)** : la création de dossiers des ressources humaines sécurisés pour chaque employé devant contenir les documents et dossiers électroniques de l'employé concerné, ainsi que la version numérisée des dossiers existants sur support papier (imagerie et numérisation). Le personnel du DGRH aura la faculté d'effectuer des recherches dans les dossiers électroniques afin de recenser et de récupérer tous les fichiers nécessaires (recherche).

**Demande de traduction** : l'automatisation d'un flux de travail basé sur un document avec suivi et reddition de comptes, pour l'affectation de documents à traduire par la Division linguistique.

**Accès au système de gestion des contenus dans toute l'Organisation** : l'intégration du système de gestion des contenus sur les ordinateurs standard utilisés au sein de l'OMPI permettant ainsi à tous les utilisateurs de l'OMPI de s'impliquer dans la gestion des documents (stockage, catégorisation, recherche et récupération, vérification de la version) portant sur un contenu créé par des utilisateurs, des services et l'Organisation. Le contenu comprendra le contenu créé sur les ordinateurs des utilisateurs ainsi que les fichiers de traitement de texte (par exemple, les documents Microsoft Word et PDF), les feuilles de calcul (par exemple Microsoft Excel), les présentations (par exemple Microsoft PowerPoint), les diagrammes

(par exemple Microsoft Visio), les plans de projets (par exemple Microsoft Project), les courriers électroniques.

#### APERÇU DES PROGRÈS RÉALISÉS EN 2014 (PRINCIPALES ÉTAPES)

6. En 2014, une étude a été réalisée par un consultant extérieur afin de : i) valider l'approche du projet conformément aux pratiques recommandées; ii) saisir l'intégralité des exigences organisationnelles grâce à l'engagement des parties prenantes de l'Organisation; iii) prioriser les "gains prometteurs" suite à des discussions avec les parties prenantes; et iv) recommander une solution technologique. L'étude s'est achevée fin 2014 et les conclusions seront examinées et prises en compte en 2015, avec une date de lancement de la mise en œuvre du projet prévue en 2016.

#### CONCRÉTISATION DES AVANTAGES

7. Les avantages des phases initiales du projet relatif au système de gestion des contenus seront réalisés secteur par secteur, grâce à la mise en œuvre de configurations spécifiques du système de gestion des contenus en vue d'appuyer les processus organisationnels axés sur les savoirs.

Avantages escomptés en 2016	Avantages escomptés en 2017
<p><b>Consécutivement au déploiement opérationnel de la configuration du système de gestion des contenus dans le cadre de la gestion des fournisseurs et des contrats :</b></p> <p>Les Achats disposeront d'une source d'informations consultable unique dédiée aux appels d'offres en cours et conclus, qui entraînera :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la réduction du temps consacré à recenser et à récupérer les informations courantes;</li> <li>- la réduction du nombre d'erreurs et de remaniements en veillant à ce que la dernière version de chaque document puisse être clairement identifiée.</li> </ul> <p>Les Achats disposeront d'un tableau de bord unique indiquant l'état d'avancement des appels d'offres actifs ainsi que des informations relatives à la date à laquelle les contrats existants devront faire l'objet d'un nouvel appel d'offres, ce qui entraînera :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- une meilleure utilisation des tâches de production grâce à une meilleure planification des activités d'achat.</li> </ul>	<p><b>Consécutivement au déploiement opérationnel de la configuration du système de gestion des contenus des dossiers électroniques des ressources humaines sur le personnel :</b></p> <p>Le Département de la gestion des ressources humaines disposera d'un répertoire unique pour le stockage des documents relatifs au personnel, englobant les anciens documents, qui seront numérisés, ainsi que la saisie des documents nouvellement créés. Cela entraînera :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la saisie, la gestion et la préservation permanente des principaux fichiers des ressources humaines et des documents connexes. Le répertoire d'informations unique réduira le temps consacré et les efforts des ressources humaines requis pour recenser et extraire les documents pertinents afin d'appuyer les processus organisationnels essentiels;</li> <li>- la dernière version de chaque document des ressources humaines relatif au personnel de l'OMPI sera clairement identifiable, réduisant ainsi le temps et les efforts nécessaires pour identifier la dernière version des documents ainsi que le niveau de remaniement.</li> </ul>

Avantages escomptés en 2016	Avantages escomptés en 2017
<p><b>Consécutivement au déploiement opérationnel de la configuration du système de gestion des contenus des courriers électroniques :</b> Le cabinet du Directeur général et l'Équipe de haute direction disposeront d'un système unique pour la distribution et le suivi de la création des réponses à la correspondance extérieure, ce qui entraînera :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- une réduction du temps passé à répondre à la correspondance extérieure dans la mesure où la correspondance et les réponses n'auront pas à être distribuées physiquement sur le campus de l'OMPI, contribuant ainsi à la réalisation des objectifs en termes de délais de réponse;</li> <li>- le statut et l'état d'avancement de chaque réponse à une correspondance extérieure seront connus par l'intermédiaire d'un tableau de bord de gestion, réduisant ainsi les efforts du personnel consacrés au suivi du statut des réponses pour assurer la réalisation des objectifs, ce qui libérera du personnel administratif afin qu'il se concentre sur d'autres activités.</li> </ul>	<p><b>Consécutivement au déploiement opérationnel de la configuration du système de gestion des contenus des statuts et des flux de traduction :</b> La création d'un système de suivi des flux et du statut des traductions de documents pour la Division linguistique entraînera :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- une réduction des efforts déployés par le personnel pour rendre compte du statut des demandes de traduction, puisque le système générera des comptes rendus automatiques;</li> <li>- la possibilité de veiller à ce que les niveaux de service de traduction soient atteints par le biais d'un suivi actif et de comptes rendus du statut de chaque demande de traduction.</li> </ul>
<p><b>Consécutivement au déploiement opérationnel de la configuration du système de gestion des contenus des rapports de mission :</b> Les contenus des rapports de mission, ainsi que les informations relatives aux missions planifiées seront consultables dans toute l'Organisation. Suite à cela :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le nombre de missions pourrait être réduit grâce au recensement des voyages et points à l'ordre du jour se chevauchant, réduisant ainsi les coûts;</li> <li>- Les missions deviendront plus productives étant donné que le personnel de l'OMPI aura accès à des quantités d'informations plus conséquentes concernant les missions antérieures relatives à un pays ou une institution spécifique et qu'il pourra ainsi être en mesure de répondre aux questions en suspens ayant éventuellement été posées lors d'une précédente mission.</li> </ul>	<p><b>Consécutivement au déploiement opérationnel de la configuration du système de gestion des contenus à l'échelle de l'Organisation :</b> La mise en œuvre du système de gestion des contenus à l'échelle de l'Organisation pour favoriser les changements culturels en matière de partage des connaissances et de gestion des informations au sein de l'OMPI, en sus du "gain prometteur" du sous-projet, entraînera :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la possibilité d'effectuer des recherches dans l'intégralité de la base de connaissances de l'OMPI, réduisant ainsi le nombre de doublons de créations et d'enregistrements de connaissances grâce au partage des informations;</li> <li>- la possibilité d'étendre la conformité à la politique relative aux dossiers et aux archives à un plus grand nombre d'unités fonctionnelles;</li> <li>- la possibilité de réduire les coûts permanents d'archivage physique des documents puisque ces documents deviennent électroniques;</li> <li>- la possibilité de réduire les coûts de stockage électronique des documents, puisque la recherche dans l'intégralité de la base de connaissances de l'Organisation devrait réduire le niveau de remaniement et la duplication de l'enregistrement des connaissances.</li> </ul>

## UTILISATION DES RESSOURCES

### Utilisation du budget du projet (en francs suisses, au 31 décembre 2014)

Nom du projet	Budget du projet	Dépenses effectives à ce jour	Utilisation effective du budget	Taux d'avancement de la mise en œuvre du projet
Projet de mise en œuvre du système de gestion des contenus	2 068 000	35 170	1,7%	-

CALENDRIER DU PROJET PAR ÉTAPE

Étape principale	2014				2015				2016				2017			
	Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4
Étude				X												
Technologie du système de gestion des contenus sélectionnée						X										
Appel d'offres de partenaires de mise en œuvre terminé								X								
Configuration de base du système de gestion des contenus acceptée										X						
Configuration des dossiers et archives acceptée										X						
Configuration opérationnelle du système de gestion des contenus en matière de gestion des fournisseurs et des contrats											X					
Configuration opérationnelle du système de gestion des contenus du courrier reçu par le cabinet du Directeur général											X					
Configuration opérationnelle du système de gestion des contenus des rapports de mission												X				
Configuration opérationnelle du système de gestion des contenus des dossiers électroniques des ressources humaines													X			
Configuration opérationnelle du système de gestion des contenus des flux et du statut des traductions														X		
Configuration opérationnelle du système de gestion des contenus dans toute l'Organisation															X	

## PROJETS LIÉS AUX BÂTIMENTS

### **PROJET : RÉNOVATION DES FAÇADES ET DE LA CLIMATISATION DU BÂTIMENT DU PCT**

**Chef de projet M. A. FAVERO**

#### RÉSULTATS ESCOMPTÉS

*IX.1 Services d'appui efficaces, efficaces, de qualité et tournés vers la clientèle, à l'intention à la fois des clients internes et des parties prenantes externes*

#### OBJECTIFS, PORTÉE ET APPROCHE – GÉNÉRALITÉS

1. L'objectif du projet est double : i) remplacement complet des faux plafonds pour le système de climatisation des étages supérieurs du bâtiment PCT et ii) rénovation majeure des éléments structurels de toutes les façades de ce bâtiment (en d'autres termes, les fenêtres proprement dites ne sont normalement pas visées). Ces dernières années, il est apparu que les réparations mineures rendues nécessaires en cas de panne et d'élévation ou d'abaissement excessif de la température dans les bureaux qui sont opérées depuis une dizaine d'années n'étaient plus tenables. Par ailleurs, un certain nombre d'éléments de l'installation de climatisation actuelle ne sont plus commercialisés et les pièces détachées sont introuvables, ce qui compromet à court terme la viabilité de l'ensemble de l'installation de climatisation du bâtiment. La surconsommation d'énergie causée par le caractère défectueux des systèmes et installations ainsi que des éléments structurels des façades est considérable et ne fera qu'augmenter au fil des ans. Un audit technique de l'installation de climatisation a été effectué en 2011 et un audit technique des façades a eu lieu au premier semestre de 2013.

2. Les résultats escomptés de ces travaux de rénovation sont une installation de climatisation et des façades opérationnelles et fiables, ainsi qu'une réduction significative de la consommation d'énergie grâce à la suppression des gaspillages actuels.

3. Les objectifs du projet consistent à : i) réduire les déperditions d'énergie (façades); ii) réduire la consommation énergétique (faux plafonds thermiques et façades); iii) améliorer les installations techniques afin de réduire le besoin de maintenance (faux plafonds thermiques et façades); iv) améliorer le confort des occupants; v) utiliser une nouvelle technologie, plus respectueuse de l'environnement; et vi) moderniser en vue de cycles de vie plus longs (faux plafonds thermiques).

#### APERÇU DES PROGRÈS RÉALISÉS EN 2014 (PRINCIPALES ÉTAPES)

4. En 2014, les progrès suivants ont été accomplis :

- rédaction et lancement de l'appel à manifestations d'intérêt pour le pilote/architecte;
- achèvement de la présélection et évaluation de l'appel à manifestations d'intérêt pour le mandat du pilote/architecte; et
- rédaction des spécifications techniques pour l'appel d'offres du pilote/architecte.

5. En raison de l'achèvement retardé (de début 2014 à septembre 2014) de la nouvelle salle de conférence de l'OMPI, le commencement du projet a été retardé de neuf mois par rapport au plan initial. Le calendrier du projet a été étendu à 2018, comme en témoignent les tableaux ci-dessous.



## CONCRÉTISATION DES AVANTAGES

Avantages escomptés en 2017	Avantages escomptés en 2018
Amélioration partielle des installations techniques	Amélioration complète des installations techniques
Amélioration partielle du confort des occupants	Amélioration complète du confort des occupants
	Réduction d'une partie des pertes d'énergie grâce à l'amélioration des façades
	Réduction partielle de la consommation énergétique grâce aux nouveaux faux plafonds thermiques
	Cycle de vie allongé des nouveaux faux plafonds thermiques
	Coûts de maintenance corrective réduits grâce aux nouveaux faux plafonds thermiques

## UTILISATION DES RESSOURCES

### Utilisation du budget du projet (en francs suisses, au 31 décembre 2014)

Nom du projet	Budget du projet	Dépenses effectives à ce jour	Utilisation effective du budget	Taux d'avancement de la mise en œuvre du projet
Rénovation des façades et de la climatisation du bâtiment du PCT (Plan-cadre d'équipement 3)	6 000 000	0	0%	2%

### Utilisation du budget du projet (par étape) (en francs suisses, au 31 décembre 2014)

Étape principale	Budget du projet	Dépenses effectives à ce jour	Utilisation effective du budget	Taux d'avancement de mise en œuvre par étape
Attribution du contrat pour le pilote/architecte	124 000	0	0%	30%
Attribution des contrats aux agents	900 000	0	0%	10%
Engagement ressources internes et externes	867 000	0	0%	-
Travaux et mise en service	4 109 000	0	0%	-
<b>Total</b>	<b>6 000 000</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>	

**Utilisation du budget du projet (par catégorie de dépenses)**  
(en francs suisses, au 31 décembre 2014)

Catégorie de dépenses	Budget du projet	Dépenses effectives à ce jour	Utilisation effective du budget
Dépenses relatives à la construction	3 569 000	0	0%
Honoraires	1 024 000	0	0%
Ressources internes et externes	867 000	0	0%
Taxes	120 000	0	0%
Divers et imprévus	420 000	0	0%
<b>Total</b>	<b>6 000 000</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>

**RISQUES ET STRATÉGIES D'ATTÉNUATION**

Risque	Description	Atténuation des risques
Retard dans le démarrage du projet	Projet retardé d'un an en raison du retard de l'achèvement de la nouvelle salle de conférence de l'OMPI	Décalage du planning général du projet
Retard dans le démarrage des travaux	Le démarrage des travaux va dépendre de la durée nécessaire pour choisir la solution technique, qui ne sera connue qu'en 2016	Modification du calendrier des travaux
Retard de la mise en service de la rénovation	Retard du calendrier des travaux en fonction de la solution technique retenue  Logistique interne pour le déménagement des bureaux	Réexamen du choix de la solution technique à retenir  Réexamen pour compresser le calendrier  Planification avec le PCT, les technologies de l'information et de la communication (TIC), et le Service de coordination de la sûreté et de la sécurité (SSCS)
Risque financier	Budget insuffisant pour mettre en œuvre la solution technique retenue  Estimation des coûts supérieure au budget approuvé causé par la situation du marché de la construction pendant les appels d'offres d'entreprises en 2016	Révision du choix de la solution technique  Demande de budget complémentaire

CALENDRIER DU PROJET PAR ÉTAPE

Étape principale	2014				2015				2016				2017				2018			
	Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4
Appel à manifestation d'intérêt pilote/architecte				X																
Appel d'offres et sélection pour pilote/architecte et ingénieurs					X	X														
Études détaillées pour exécution							X	X												
Choix de la solution technique									X											
Appels d'offres entreprises										X	X	X								
Travaux													X	X	X	X				
Mise en service																	X	X		

## PROJETS LIÉS AUX BÂTIMENTS

### **PROJET RELATIF À L'INSTALLATION DU SYSTÈME DE REFROIDISSEMENT AU MOYEN DE L'EAU DU LAC LÉMAN (PROJET RÉSEAU DU LAC) POUR LES BÂTIMENTS AB ET PCT**

**Chef de projet M. A. FAVERO**

#### RÉSULTATS ESCOMPTÉS

*IX.1 Services d'appui efficaces, efficaces, de qualité et tournés vers la clientèle, à l'intention à la fois des clients internes et des parties prenantes externes*

#### OBJECTIFS, PORTÉE ET APPROCHE – GÉNÉRALITÉS

1. Le système de refroidissement au moyen de l'eau du lac Léman (projet réseau du lac), qui a été conçu, administré et mis en œuvre il y a quelques années par le prestataire d'énergie (les Services industriels de Genève – SIG), consiste à prélever de l'eau froide dans les profondeurs du lac Léman et à l'acheminer sur la rive droite de Genève pour assurer le refroidissement de différents bâtiments administratifs du secteur de la Place des Nations. Il y a quelques années, l'OMPI a été l'une des premières institutions de l'ONU à conclure avec les SIG un accord pour réserver la capacité requise pour tous ses bâtiments (y compris ceux qui étaient en construction à l'époque). À la fin de 2013, les bâtiments suivants du site de l'OMPI ont été entièrement raccordés au système de refroidissement à l'eau du lac : le nouveau bâtiment (système opérationnel depuis 2011), les bâtiments GBI et GBII (système opérationnel depuis la mi-2013), la nouvelle salle de conférence de l'OMPI (système intégré durant la phase de construction et opérationnel d'ici la fin 2013). Les deux seuls bâtiments qui restent à raccorder au système de refroidissement par l'eau du lac sont le bâtiment AB et le bâtiment PCT, qui font l'objet de cet élément particulier du Plan-cadre d'équipement. Il convient également de noter que la durée de vie écoulée des autres unités de production de froid pour le bâtiment AB et le bâtiment PCT s'échelonne entre 10 et 33 ans, pour une durée de vie prévue de 30 ans.

2. Les objectifs sont les suivants : i) achever le déploiement d'une solution technologique moderne déjà mise en œuvre dans plus de la moitié du volume total des bâtiments concerné sur le site de l'OMPI; ii) anticiper la nécessité de remplacer les unités de climatisation conventionnelles dans les deux bâtiments restants avant leur rupture (ce qui s'est produit dans le bâtiment GBII en 2011); iii) réduire le coût de maintenance par rapport aux installations de climatisation conventionnelles; et iv) moderniser les installations et le matériel en appliquant des solutions plus respectueuses de l'environnement.

#### APERÇU DES PROGRÈS RÉALISÉS EN 2014 (PRINCIPALES ÉTAPES)

##### 3. Bâtiment AB (projet achevé)

- Attribution du contrat à l'ingénieur CVC
- Appels d'offres et sélection des sociétés
- Travaux réalisés

##### 4. Bâtiment du PCT

- Attribution du contrat à l'ingénieur CVC
- Validation du projet avec l'ingénieur CVC
- Travaux d'introduction des canalisations, à l'intérieur du bâtiment, par les SIG

## CONCRÉTISATION DES AVANTAGES

Avantages offerts en 2014	Avantages escomptés en 2015	Avantages escomptés en 2016
Système de refroidissement du bâtiment AB mis en service le 13 août 2014, et réduction partielle de la consommation électrique	Réduction de la consommation électrique et de l'impact sur l'environnement généré par la consommation électrique pour le refroidissement du bâtiment AB	
	Réduction du coût de la maintenance curative pour le système de refroidissement du bâtiment AB	
	Augmentation de la durée de vie du système de refroidissement du bâtiment AB	
	Installation et maintenance du système de refroidissement du bâtiment AB plus respectueuses de l'environnement	
	Mise en service du système de refroidissement du bâtiment PCT prévue pour juillet, et réduction partielle de la consommation électrique	Réduction de la consommation électrique et de l'impact sur l'environnement généré par la consommation électrique pour le refroidissement du bâtiment PCT
		Réduction du coût de la maintenance curative pour le système de refroidissement du bâtiment PCT
		Augmentation de la durée de vie du système de refroidissement du bâtiment PCT
		Installation et maintenance du système de refroidissement du bâtiment PCT plus respectueuses de l'environnement

## UTILISATION DES RESSOURCES

### Utilisation du budget du projet (en francs suisses, au 31 décembre 2014)

Nom du projet	Budget du projet	Dépenses effectives à ce jour	Utilisation effective du budget	Taux d'avancement de la mise en œuvre du projet
Déploiement du système de refroidissement au moyen de l'eau du lac Léman à destination des bâtiments AB et du PCT	750 000	88 791	12%	AB 100% PCT 8%

### Utilisation du budget du projet (par étape)

(en francs suisses, au 31 décembre 2014)

Étape principale	Budget du projet	Dépenses effectives à ce jour	Utilisation effective du budget	Taux d'avancement de mise en œuvre par étape
Attribution du contrat à l'ingénieur CVC pour le bâtiment AB	30 000	16 200	54%	100%
Attribution du contrat à l'ingénieur pour le bâtiment du PCT	83 000	10 800	13%	50%
Mise en service des installations GLN dans le bâtiment AB	170 000	61 791	36%	100%
Mise en service des installations GLN dans le bâtiment PCT	467 000	0	0%	-
<b>Total</b>	<b>750 000</b>	<b>88 791</b>	<b>12%</b>	

### Utilisation du budget du projet (par catégorie de dépenses)

(en francs suisses, au 31 décembre 2014)

Catégorie de dépenses	Budget du projet	Dépenses effectives à ce jour	Utilisation effective du budget
Dépenses relatives à la construction	585 000	61 791	11%
Honoraires	113 000	27 000	24%
Divers et imprévus	52 000	0	0%
<b>Total</b>	<b>750 000</b>	<b>88 791</b>	

## RISQUES ET STRATÉGIES D'ATTÉNUATION

Risque	Description	Atténuation des risques
Ne pas pouvoir réaliser les travaux avant l'été 2015 dans le bâtiment PCT	Entreprises non disponibles dans le délai demandé par l'OMPI	Décalage des travaux à octobre-novembre 2015
Découverte d'un imprévu pendant le chantier PCT	Retard des SIG pour leurs travaux d'installation des équipements à l'intérieur du bâtiment PCT et/ou problème technique découvert lors de ou causé par le démontage des conduites existantes	Réalisation des réparations éventuelles et réactualisation du planning des travaux si nécessaire, y compris pour 2016

CALENDRIER DU PROJET PAR ÉTAPE

Étape principale	2014				2015			
	Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4
Attribution du contrat à l'ingénieur CVC (bâtiments AB et du PCT)		X						
Demandes d'offres entreprises (AB)		X						
Exécution et mise en route des travaux (bâtiment AB)			X					
Validation du projet avec l'ingénieur CVC (PCT)				X				
Appels d'offres entreprises (PCT)					X	X		
Exécution et mise en route des travaux (bâtiment du PCT)						X	X	

## PROJETS LIÉS AUX BÂTIMENTS

### **PROJET RELATIF À LA PHASE 1 DE LA RÉNOVATION DU SOUS-SOL DU BÂTIMENT ARPAD BOGSCH (REDIMENSIONNEMENT DU CENTRE INFORMATIQUE ET RÉNOVATION DE L'IMPRIMERIE)**

**Chef de projet : M. A. FAVERO**

#### RÉSULTATS ESCOMPTÉS

*IX.1 Services d'appui efficaces, efficaces, de qualité et tournés vers la clientèle, à l'intention à la fois des clients internes et des parties prenantes externes*

#### OBJECTIFS, PORTÉE ET APPROCHE – GÉNÉRALITÉS

1. Le centre informatique actuel situé au sous-sol du bâtiment AB doit être redimensionné conformément à son nouveau rôle réduit de salle informatique desservant uniquement le bâtiment AB. Ce redimensionnement devrait libérer une superficie importante qui pourra être utilisée pour agrandir l'imprimerie actuelle, qui a besoin d'être rénovée.
2. Les objectifs du projet consistent à : i) établir la superficie appropriée nécessaire pour l'imprimerie, la salle des archives et la salle informatique en réduisant la surface du centre de données afin de libérer un espace relativement important pour permettre l'extension et la rénovation de l'imprimerie; ii) réduire la consommation énergétique via la suppression de l'équipement technique spécifique du centre de données; et iii) améliorer l'espace de travail du personnel de l'imprimerie et des archives.

#### APERÇU DES PROGRÈS RÉALISÉS EN 2014 (PRINCIPALES ÉTAPES)

3. En 2014, les progrès suivants ont été accomplis :
  - rédaction du mandat de l'architecte;
  - lancement de l'appel d'offres pour l'architecte; et
  - attribution des contrats à l'architecte et à l'ingénieur CVC.
4. En raison du retard pris dans l'achèvement (de début 2014 à septembre 2014) de la nouvelle salle de conférence de l'OMPI, le commencement du projet a été retardé de six mois par rapport au plan initial. Le calendrier du projet a été modifié à cet effet.

#### CONCRÉTISATION DES AVANTAGES

Avantages escomptés en 2017
Meilleure répartition des superficies selon les utilisations respectives
Réduction partielle des consommations d'énergies dans la zone concernée par les travaux dans le bâtiment AB
Amélioration de l'espace de travail du personnel de l'imprimerie et de la salle des archives



## UTILISATION DES RESSOURCES

### Utilisation du budget du projet (en francs suisses, au 31 décembre 2014)

Nom du projet	Budget du projet	Dépenses effectives à ce jour	Utilisation effective du budget	Taux d'avancement de la mise en œuvre du projet
Bâtiment Arpad Bogsch – phase 1 de la rénovation du sous-sol (redimensionnement du centre informatique et rénovation de l'imprimerie)	960 000	0	0%	-

### Utilisation du budget du projet (par étape) (en francs suisses, au 31 décembre 2014)

Étape principale	Budget du projet	Dépenses effectives à ce jour	Utilisation effective du budget	Taux d'avancement de mise en œuvre par étape
Attribution des contrats à l'architecte et aux ingénieurs	144 000	0	0%	80%
Travaux et mise en service	816 000	0	0%	-
<b>Total</b>	<b>960 000</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>	

### Utilisation du budget du projet (par catégorie de dépenses) (en francs suisses, au 31 décembre 2014)

Catégorie de dépenses	Budget du projet	Dépenses effectives à ce jour	Utilisation effective du budget
Dépenses relatives à la construction	759 000	0	0%
Honoraires	144 000	0	0%
Divers et imprévus	67 000	0	0%
<b>Total</b>	<b>960 000</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>

## RISQUES ET STRATÉGIES D'ATTÉNUATION

Risque	Description	Atténuation des risques
Retard dans le démarrage du projet	Démarrage du projet retardé de six mois à un an suite au retard de l'achèvement de la nouvelle salle de conférence de l'OMPI	Décalage du planning général du projet
Retard dans le démarrage des travaux	Décisions internes incertaines quant aux possibilités d'implantation des machines et des occupants dans la future imprimerie pour une meilleure utilisation des surfaces par les unités concernées	Révision de la surface nécessaire
Retard dans la durée des travaux	Problème technique découvert lors de ou causé par le démontage des installations existantes	Réalisation des réparations éventuelles et réactualisation du calendrier des travaux si nécessaire
Risque financier	Coût d'un déplacement temporaire partiel du personnel de l'imprimerie et de la salle des archives	Utilisation de la disposition "divers et imprévus" dans le budget approuvé

CALENDRIER DU PROJET PAR ÉTAPE

Étape principale	2014				2015				2016				2017			
	Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4
Définition en interne des objectifs avant-projets		X														
Attribution des contrats à l'architecte			X	X												
Attribution des contrats aux ingénieurs					X	X										
Études détaillées en vue de l'exécution des travaux							X	X								
Appels d'offres entreprises et sélection								X	X	X						
Travaux											X	X	X			
Mise en service														X		

## PROJETS LIÉS AUX BÂTIMENTS

### PROJET : BÂTIMENT ARPAD BOGSCH – REMPLACEMENT DE CERTAINES FENÊTRES

Chef de projet M. A. FAVERO

#### RÉSULTATS ESCOMPTÉS

*IX.1 Services d'appui efficaces, efficaces, de qualité et tournés vers la clientèle, à l'intention à la fois des clients internes et des parties prenantes externes*

#### OBJECTIFS, PORTÉE ET APPROCHE – GÉNÉRALITÉS

1. Les fenêtres de la façade sud-ouest du bâtiment AB sont celles qui ont le plus souffert au cours des trente dernières années de leur plus grande exposition au soleil et à la chaleur et de la plus grande amplitude thermique chaque année entre l'hiver et l'été, entraînant une dégradation importante de leurs qualités thermiques. En outre, certaines de ces fenêtres et d'autres ont subi une dégradation de leur teinte bleutée (qui a tourné au rose violet) compte tenu du vieillissement du gaz contenu entre les épaisseurs de vitrage.
2. Le remplacement de ces fenêtres permettra de réduire la consommation d'énergie requise principalement pour rafraîchir les bureaux concernés en période de chaleur. Il améliorera également l'esthétique du bâtiment AB, qui fait partie des monuments de Genève.
3. Les objectifs du projet consistent à : i) améliorer la qualité thermique et l'efficacité énergétique de la façade sud-ouest du bâtiment AB; ii) réduire la consommation énergétique; iii) améliorer le confort thermique des occupants; et iv) améliorer l'apparence esthétique du bâtiment AB.

#### APERÇU DES PROGRÈS RÉALISÉS EN 2014 (PRINCIPALES ÉTAPES)

4. En 2014, les progrès suivants ont été accomplis :
  - rédaction du cadre du mandat de l'ingénieur de façade;
  - lancement de l'appel d'offres pour un ingénieur pour la façade;
  - attribution du contrat à l'ingénieur pour la façade; et
  - étude et validation du projet avec l'ingénieur façade
5. En raison du retard pris dans l'achèvement (de début 2014 à septembre 2014) de la nouvelle salle de conférence de l'OMPI, le commencement du projet a été retardé d'une année par rapport au plan initial. Le calendrier du projet a été modifié à cet effet.

#### CONCRÉTISATION DES AVANTAGES

Avantages escomptés en 2015	Avantages escomptés en 2016
Réduction partielle des pertes d'énergie côté façade sud-ouest du bâtiment AB	Réduction totale des pertes d'énergie côté façade sud-ouest du bâtiment AB
Meilleur confort thermique en hiver	Meilleur confort thermique toute l'année
Récupération des vitrages existants les moins endommagés utilisables pour les autres façades du bâtiment AB	Meilleure efficacité énergétique
Amélioration de l'esthétique de la façade sud-ouest du bâtiment AB	

## UTILISATION DES RESSOURCES

### Utilisation du budget du projet (en francs suisses, au 31 décembre 2014)

Nom du projet	Budget du projet	Dépenses effectives à ce jour	Utilisation effective du budget	Taux d'avancement de la mise en œuvre du projet
Bâtiment Arpad Bogsch – remplacement de certaines fenêtres	300 000	0	0%	-

### Utilisation du budget du projet (par étape) (en francs suisses, au 31 décembre 2014)

Étape principale	Budget du projet	Dépenses effectives à ce jour	Utilisation effective du budget	Taux d'avancement de mise en œuvre par étape
Attribution du contrat à l'ingénieur pour la façade	45 000	0	0%	20%
Travaux et mise en service	255 000	0	0%	-
<b>Total</b>	<b>300 000</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>	

### Utilisation du budget du projet (par catégorie de dépenses) (en francs suisses, au 31 décembre 2014)

Catégorie de dépenses	Budget du projet	Dépenses effectives à ce jour	Utilisation effective du budget
Dépenses relatives à la construction	234 000	0	0%
Honoraires	45 000	0	0%
Divers et imprévus	21 000	0	0%
<b>Total</b>	<b>300 000</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>

## RISQUES ET STRATÉGIES D'ATTÉNUATION

Risque	Description	Atténuation des risques
Retard dans le démarrage du projet	Démarrage du projet retardé d'un an suite au retard de l'achèvement de la nouvelle salle de conférence de l'OMPI  Travaux à effectuer en période estivale	Décalage du planning général du projet  Reconsidération du planning pour démarrage des travaux au début de l'été 2015
Priorités incompatibles entre l'avancement des travaux et l'utilisation des bureaux par leurs occupants	Ne pas pouvoir libérer les bureaux de leurs occupants pour pouvoir réaliser les travaux de l'étage concerné	Réorganisation différente de l'avancement du chantier si possible, et révision du planning des travaux
Ne pas pouvoir réaliser les travaux pendant l'été 2015	Entreprises non disponibles dans le délai demandé par l'OMPI	Décalage des travaux pendant l'été 2016
Retard ou interruption pendant le chantier	Accident de chantier	Revalidation et renforcement des mesures de sécurité  Révision du calendrier des travaux y compris jusqu'en 2016

CALENDRIER DU PROJET PAR ÉTAPE

Étape principale	2014				2015			
	Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4
Attribution du contrat à l'ingénieur pour la façade			X	X				
Développement et validation du projet avec l'ingénieur façade					X			
Appels d'offres et sélection des entreprises						X		
Exécution et mise en route des travaux							X	

## PROJETS LIÉS À LA SÉCURITÉ

### **PROJET : MESURES DE SÉCURITÉ ET DE PROTECTION ANTI-INCENDIE**

**Chef de projet M. J. GAGNON**

#### RÉSULTATS ESCOMPTÉS

*IX.4 Une Organisation écologiquement et socialement responsable assurant la sûreté et la sécurité du personnel, des délégués, des visiteurs, de l'information et des biens*

#### OBJECTIFS, PORTÉE ET APPROCHE – GÉNÉRALITÉS

1. Sur la base d'un audit de la sûreté et de la sécurité effectué par une agence spécialisée à la demande du Secrétariat, plusieurs recommandations relatives aux mesures de sécurité et de protection anti-incendie doivent être mises en œuvre dans les bâtiments les plus anciens de l'OMPI afin de les adapter aux nouvelles normes (à noter que le nouveau bâtiment et la nouvelle salle de conférence de l'OMPI sont exclus de ce projet étant donné qu'ils satisfont déjà aux nouveaux critères). Les mesures de sécurité et de protection anti-incendie à mettre en œuvre dans les bâtiments anciens de l'OMPI consistent à compartimenter les bâtiments entre eux et des zones particulières à l'intérieur d'un bâtiment (cloisons coupe-feu) afin de mieux isoler un bâtiment ou un secteur donné d'un bâtiment de manière à stopper la propagation des flammes ou de la fumée. Le cloisonnement des bâtiments s'effectuera au moyen de la construction d'éléments d'infrastructures ou de portes en sus ou en remplacement des portes existantes et, dans certains cas, de nouvelles portes seront installées dans les couloirs ou voies de passage existants.

2. La mise en œuvre du projet devrait entraîner :

- des économies en matière de : i) dommages causés aux locaux ou aux actifs internes par voie de limitation possible des incidents éventuels; et ii) de réparations, remplacement et nettoyage;
- amélioration de la protection des données relatives au dépôt des demandes conformément aux différents systèmes d'enregistrement;
- création d'un environnement de travail plus sûr, par exemple en cas d'incident, renforcement de la sécurité et des mesures de protection du personnel et des autres personnes travaillant dans les bâtiments, et amélioration des procédures d'évacuation; et
- meilleure protection et séparation physique des installations critiques à l'intérieur des bâtiments.

#### APERÇU DES PROGRÈS RÉALISÉS EN 2014 (PRINCIPALES ÉTAPES)

3. Compartimentation du bâtiment du PCT :

- Achèvement de l'installation et du raccordement des portes coupe-feu
- Achèvement et acceptation des travaux

4. Planification de l'espace améliorée dans la zone réservée aux délégués du bâtiment AB niveau -2/Création d'un sas au niveau des paliers d'ascenseur du bâtiment AB, niveau -2

- Définition d'objectifs avant les travaux préparatoires
- Appels d'offres, attribution des contrats à différentes sociétés, achèvement des travaux préparatoires pour le sas.

- Phase 1 des travaux : installation de séparations :
  - Études et mise en œuvre interne du projet de travaux
  - Appels d'offres et attribution des contrats
  - Mise en œuvre des travaux de compartimentation, à savoir installation de séparations

#### CONCRÉTISATION DES AVANTAGES

Avantages offerts en 2014	Avantages escomptés en 2015	Avantages escomptés en 2016
Amélioration de la sécurité et des mesures de protection du personnel après l'achèvement de la compartimentation du bâtiment du PCT.	Maintien d'un certain niveau de sécurité dans le bâtiment du PCT	
	Amélioration de la sécurité liée au personnel et aux délégués grâce à la création d'un sas au niveau des paliers d'ascenseurs du bâtiment AB -2	Maintien du niveau de sécurité de l'accès aux paliers du bâtiment AB -2
		Amélioration du niveau de sécurité entre les bâtiments GBI et GBII
		Amélioration du niveau de sécurité entre les bâtiments AB et GBI

#### UTILISATION DES RESSOURCES

##### Utilisation du budget du projet (en francs suisses, au 31 décembre 2014)

Nom du projet	Budget du projet	Dépenses effectives à ce jour	Utilisation effective du budget	Taux d'avancement de la mise en œuvre du projet
Mesures de sécurité et de protection anti-incendie	400 000	96 544	24%	40%

##### Utilisation du budget du projet (par étape) (en francs suisses, au 31 décembre 2014)

Étape principale	Budget du projet	Dépenses effectives à ce jour	Utilisation effective du budget	Taux d'avancement de mise en œuvre par étape
Compartimentation du bâtiment du PCT	45 000	44 392	99%	100%
Planification de l'espace améliorée dans la zone réservée aux délégués du bâtiment AB -2/Création d'un sas au niveau des paliers d'ascenseur du bâtiment AB, niveau -2	55 000	52 152	95%	80%
Étude et projet relatifs à la compartimentation entre les bâtiments GBI et AB	175 000	0	0%	-
Projet relatif à la compartimentation entre les bâtiments GBI et GBII (tous les niveaux sauf -1)	65 000	0	0%	-
Projet relatif à la compartimentation du bâtiment AB (sauf -2)	60 000	0	0%	-
<b>Total</b>	<b>400 000</b>	<b>96 544</b>	<b>24%</b>	

**Utilisation du budget du projet (par catégorie de dépenses)**  
(en francs suisses, au 31 décembre 2014)

Catégorie de dépenses	Budget du projet	Dépenses effectives à ce jour	Utilisation effective du budget
Dépenses relatives à la construction	312 000	96 544	31%
Honoraires	60 000	0	0%
Divers et imprévus	28 000	0	0%
<b>Total</b>	<b>400 000</b>	<b>96 544</b>	<b>24%</b>

**RISQUES ET STRATÉGIES D'ATTÉNUATION**

Risque	Description	Atténuation des risques
Impossibilité de réaliser les travaux conformément au calendrier prévu	L'indisponibilité d'un fournisseur dans les délais exigés par l'OMPI	Report des travaux jusqu'à ce que le fournisseur soit disponible
Retard ou interruption pendant le chantier	Accident de chantier	Revalidation et renforcement des mesures de sécurité Révision du calendrier des travaux

**CALENDRIER DU PROJET PAR ÉTAPE**

Étape principale	2014				2015				2016				2017			
	Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4
Compartimentation du bâtiment du PCT Achèvement des travaux	X															
Compartimentation du bâtiment AB, niveau -2 Création d'un sas			X	X	X											
Étude et projet relatifs à la compartimentation entre les bâtiments GBI et AB							X	X	X							
Projet relatif à la compartimentation entre les bâtiments GBI et GBII (tous les niveaux sauf -1)									X	X	X	X				
Projet relatif à la compartimentation du bâtiment AB (sauf -2)													X	X	X	X

[L'annexe IV suit]



## ANNEXE IV

### SIGLES UTILISÉS DANS LE PRÉSENT DOCUMENT

<b>ACE</b>	Comité consultatif sur l'application des droits
<b>AGICOA</b>	Association de gestion internationale collective des œuvres audiovisuelles
<b>AIPMS</b>	Système automatisé arabe de gestion de la propriété intellectuelle
<b>AMFIE</b>	Association coopérative financière des fonctionnaires internationaux
<b>ANPEI</b>	Association nationale pour la recherche et le développement des entreprises innovantes
<b>APEC</b>	Coopération économique pour l'Asie-Pacifique
<b>aRD</b>	Accès à la recherche pour le développement et l'innovation
<b>ARIPO</b>	Organisation régionale africaine de la propriété intellectuelle
<b>ASEAN</b>	Association des nations de l'Asie du Sud-Est
<b>ASEF</b>	Fondation Asie-Europe
<b>ASPI</b>	Accès au programme d'information spécialisée en matière de brevets
<b>ATRIP</b>	Association internationale pour la promotion de l'enseignement et de la recherche en propriété intellectuelle
<b>CCG</b>	Conseil de coopération des États arabes du Golfe
<b>CCNUCC</b>	Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
<b>ccTLDs</b>	domaines de premier niveau qui sont des codes de pays
<b>CDB</b>	Convention sur la diversité biologique
<b>CDIP</b>	Comité du développement et de la propriété intellectuelle
<b>CEIPI</b>	Centre d'études internationales de la propriété intellectuelle
<b>CERN</b>	Organisation européenne pour la recherche nucléaire
<b>CISAC</b>	Confédération internationale des sociétés d'auteurs et compositeurs
<b>CFPI</b>	Commission de la fonction publique internationale
<b>CIB</b>	classification internationale des brevets
<b>CLEA</b>	Collection de lois accessible en ligne
<b>CNUCED</b>	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
<b>CCS</b>	Conseils des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies
<b>CTCN</b>	Centre et Réseau des technologies climatiques
<b>CWS</b>	Comité des normes de l'OMPI
<b>DAS</b>	Service d'accès numérique aux documents de priorité
<b>DGRH</b>	Département de la gestion des ressources humaines
<b>DIGEPIH</b>	Office de la propriété intellectuelle du Honduras
<b>DSI</b>	Division de la supervision interne
<b>ECLA</b>	classification de brevet attribuée par l'Office européen des brevets
<b>ECOSOC</b>	Conseil économique et social
<b>EGEDA</b>	Entidad de Gestión de Derechos de los Productores Audiovisuales
<b>ERP</b>	planification des ressources de l'Organisation
<b>FAO</b>	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
<b>FENU</b>	Fonds d'équipement des Nations Unies
<b>GDA</b>	Logiciel pour la gestion collective du droit d'auteur et des droits connexes
<b>GII</b>	indice mondial de l'innovation
<b>gTLD</b>	domaine générique de premier niveau
<b>GNIPA</b>	Réseau mondial d'académies de la propriété intellectuelle
<b>HLCM</b>	Comité de haut niveau chargé des questions de gestion
<b>IIA</b>	Institut des auditeurs internes
<b>ICANN</b>	Internet Corporation for Assigned Names and Numbers
<b>ICS</b>	services contractuels de personnes
<b>ICSEI</b>	Coopération internationale pour la recherche et l'examen des inventions
<b>IGC</b>	Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore

## Rapport sur l'exécution du programme en 2014

### Annexes

IGF	Forum sur la gouvernance de l'Internet
IPSAS	Normes comptables internationales pour le secteur public
<b>MGS</b>	Gestionnaire de produits et services de Madrid
<b>OAPI</b>	Organisation africaine de la propriété intellectuelle
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OCI	Organisation de la coopération islamique
OCIS	Organe consultatif indépendant de surveillance de l'OMPI
OEB	Office européen des brevets
OHMI	Office de l'harmonisation dans le marché intérieur
OIF	Organisation internationale de la Francophonie
OIT	Organisation internationale du Travail
OMC	Organisation mondiale du commerce
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONG	organisation non gouvernementale
ONU/DI	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
<b>PCT</b>	Traité de coopération en matière de brevets
PLT	Traité sur le droit des brevets
PMA	pays les moins avancés
PME	petites et moyennes entreprises
PMSDS	Système de gestion des performances et de perfectionnement du personnel
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
PRS	programme de réorientation stratégique
PSMT	Plan stratégique à moyen terme
<b>R-D</b>	recherche-développement
<b>SCCR</b>	Comité permanent du droit d'auteur et des droits connexes
SCP	Comité permanent du droit des brevets
SCT	Comité permanent du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques
SGED	système de gestion électronique des documents
SME	Semaine mondiale de l'entrepreneuriat
<b>TAPTA</b>	Translation Assistant for Patent Titles and Abstracts
TIC	technologies de l'information et des communications
TIGAR	Trusted Intermediary Global Accessible Resources
<b>UDRP</b>	principes directeurs concernant le règlement uniforme des litiges relatifs aux noms de domaine
UIT	Union internationale des télécommunications
UNAH	Université nationale autonome du Honduras
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNICC	Centre international de calcul des Nations Unies
UNPFII	Instance permanente des Nations Unies sur les questions autochtones
USPTO	Office des brevets et des marques des États-Unis d'Amérique
<b>WCT</b>	Traité de l'OMPI sur le droit d'auteur
WPPT	Traité de l'OMPI sur les interprétations et exécutions et les phonogrammes

[Fin de l'annexe IV et du document]